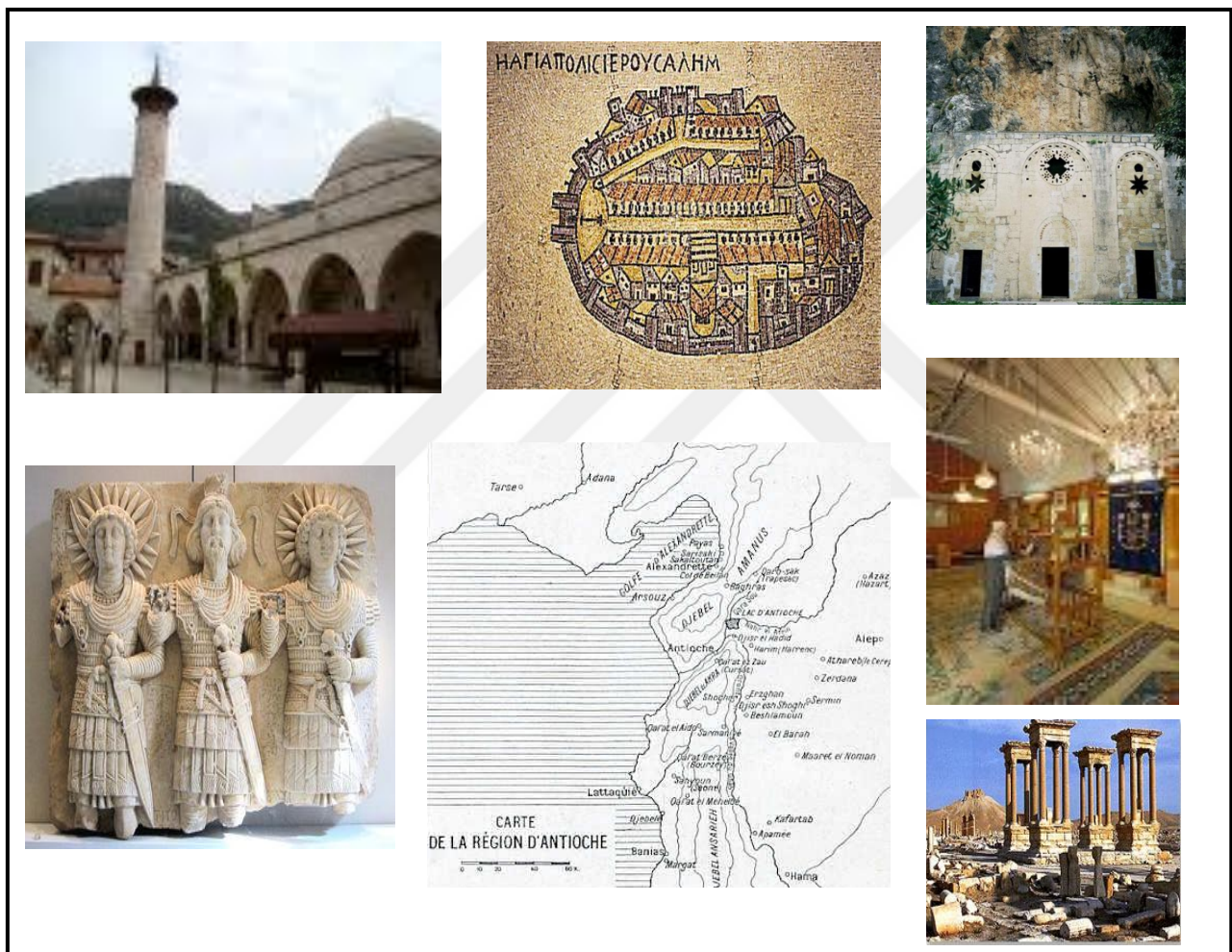


LE RATTACHEMENT DU SANDJAK D'ALEXANDRETTE A LA TURQUIE,
AMBITION TURQUE ET L'INFLUENCE DES DYNAMIQUES LOCALES : LA
POLITIQUE DE LA FRANCE DANS LE LEVANT (1918-1939)



Directeur de thèse : Prof. Dr. Paul Dumont

Rédigée par : Yaşar Demir

Date : Septembre 2010

Remerciements

Je tiens à saluer toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail de thèse de doctorat.

Tout d'abord, mes remerciements s'adressent à Monsieur Paul Dumont qui m'a encadré tout au long de ces années de recherche et d'étude. Je salue également la bienveillance et l'ouverture d'esprit de mon directeur de thèse qui m'ont apporté une compréhension plus approfondie des divers aspects du sujet.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. Mehmet Ipsirli (professeur) et Muhammet Hanefi Kutluoglu (maître de conférences) qui m'ont encouragé et aiguillé, notamment en Turquie, tout au long de mon travail. Je salue également leur confiance et leur soutien quasi inconditionnel durant ces années de thèse. Ils m'ont aidé à comprendre que, dans le domaine de la recherche, il est également nécessaire de faire des compromis entre l'exercice libre de l'esprit critique et la nécessité d'agir pour atteindre l'objectif fixé.

Ma gratitude s'adresse à M. Abdullah Gül, Président de la République de Turquie, m'octroyant les possibilités d'effectuer des recherches dans les archives de la présidence et du ministère de l'extérieur.

Je remercie également M. Murat Mercan, Député d'Eskisehir, M. Mehmet Tekelioglu, Député d'Izmir et M. Yusuf Halacoglu, Président du TTK pour leurs disponibilités et pour m'avoir obtenu les autorisations nécessaires pour consulter les archives de l'Assemblée nationale et de l'Institut d'Histoire Turcs.

Je souhaite remercier Jean-Michel Cros et Rosette Solatges pour les réflexions, les questions et les conseils qu'ils m'ont prodigué dans les quelques occasions où nous nous sommes rencontrés.

De même, je tiens à exprimer ma gratitude à Kenan Sen, Murat Kurban, Cihat Ayyildirim, Aydin Özgören, Fatih Sen, Dr. Ömer Akin, Dr. Murat Akçay, et Maître de conférence Ismet Melek pour leurs disponibilités et de leurs commentaires de certains aspects techniques du sujet mais également pour résoudre certaines difficultés que j'ai rencontrées avec l'utilisation des outils, du matériel informatique et des illustrations.

Je clos enfin ces remerciements en dédiant cette thèse de doctorat aux 15 merveilleux compagnons et à mes parents qui m'ont soutenu tout au long de ces années de travail.

Abréviation

CADN- Centre des archives diplomatiques de Nantes

TBMM- Türkiye Büyük Millet Meclisi-Grande Assemblée nationale de Turquie

SDN- Société des Nations

SHAT- Centre historique de l'armée de terre- archives Château de Vincennes

P.R. – Père Révérend

ATASE- Askeri Tarih Arastirma ve Strateji Etüdleri Baskanligi- Archives de l'Etat-Major

ISH- Catalogue de l'archive de l'Etat-major turc

S.R.- Service Renseignement

S.S.- Service secret

Avant propos

Cette thèse est le fruit des recherches archivistiques effectuées à la fois dans les institutions turques et françaises dans l'optique de donner une dimension légitime et critique au travail. Effectivement, le rapprochement et la corrélation des nombreux documents et témoignages d'époque illustrent notre réflexion et nos écrits. Parallèlement, les travaux effectués précédemment sur la question du Hatay se proposent également de parfaire le contour de notre thèse. Le lecteur comprendra que la recherche est construite à partir de travaux divers réalisés dans des cadres et des lieux différents. L'objectif, ici, est de donner un sens à ces recherches et d'en faire une synthèse "objective".

Le travail sur 4 langues différentes, à savoir, le français, le turc, l'anglais et l'ottoman, bien qu'ayant rendu difficile notre démarche, donne une tournure tout à fait particulière et quasi inédite à cette thèse dans la mesure où la volonté d'apporter une crédibilité dominait notre recherche.

L'utilisation des articles de presse dans les deux pays protagonistes est largement exploitée et incorporée dévoilant également l'opinion publique des états respectifs.

Le respect des lieux et des personnages ont fait l'objet d'un soin particulier en évitant soigneusement de minimiser les noms. D'ailleurs, une liste est établie présentant la chose et elle soumise aux différents lecteurs. Les noms des archives françaises et turques sont répertoriés avec leurs appellations originales.

La question englobe la période 1918 à 1939. Notre travail met en exergue le Sandjak dans ses dimensions sociales, économiques et politiques tout en présentant la complexité et la diversité des forces locales, les congrégations religieuses et les communautés ethniques.

INTRODUCTION

Tout au long de l'histoire, la région d'Antioche,¹ de par son importance stratégique et économique, fut le siège d'un champ de bataille où de nombreuses civilisations s'imposèrent. Comme le dit si bien J. Pirenne : « *Comme aux temps des grandes guerres hellénistiques des 3^{ème} et 2^{ème} siècle avant J.-C., les intérêts de toutes les puissances, celles qui déjà dominaient les mers et celles qui visaient à y prendre place, se concentraient autour de cette porte de l'Asie* »². L'intérêt historique pour cette région fut immense et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle fut surnommée « la reine d'Orient » par les Occidentaux.

Mouvementée depuis Alexandre Le Grand, la région passa sous la domination successive des Romains, des Perses, des Arméniens, des Byzantins, des Arabes musulmans, des Croisés, des Ayyoubides, des Mamluks, des Ottomans, des Français puis finalement de la République de Turquie.

Outre le fait que la région d'Antioche fut la zone de passage des premiers groupes d'individus qui s'installèrent au Moyen-Orient, elle fut également le centre et le cœur du commerce mondial ce qui lui conférait d'autant plus d'importance depuis les premières ères historiques. D'ailleurs, la situation hégémonique d'Antioche était telle qu'elle était pointée du doigt par Chypre. Lors des guerres, cette dernière se positionnait comme base de repos et poste de contrôle des activités économiques en Méditerranée, comme l'avait souligné M. Disraeli, Premier Ministre anglais lors d'une réunion : « *le sort du monde se décidera un jour dans ce port que Chypre montre du doigt* ».³

En dépit des nombreuses archives françaises et turques relatives à la question, l'absence de travail de recherche nous interpelle quant aux raisons du rattachement de la région à la Turquie. Les nombreux ouvrages et articles dédiés au Sandjak ne

¹ Antioche en turc Antakya, en grec Αντιόχεια, en arabe est une ville de Turquie proche de la frontière syrienne, chef-lieu de la province de Hatay Fondée vers 300 av. J.-C. par Séleucos Ier Nicator après sa victoire d'Ipsos sur Antigone le Borgne, il l'appelle *Antiocheia* (Αντιόχεια) en souvenir de son père Antiochos. La ville connaît un essor démographique rapide car elle est créée par synœcisme de plusieurs villages avoisinants (Iopolis, Jope, Meroe et Bottia) et surtout de 3 500 familles macédoniennes et grecques déplacées d'Antigonie, l'ancienne capitale de son rival située 9 km en amont sur l'Oronte. Bâtie initialement en retrait de la rive gauche du fleuve en raison des risques d'inondations et conçue sur un plan hippodamien à l'image d'Alexandrie dont elle se veut la concurrente dans la région, Antioche devient l'une des grandes villes de l'époque. Les immigrants et en particulier, fait rare, les Juifs, y obtiennent les mêmes droits que les autres habitants. www.wikipedia.org/antioche, date: le 01-12-2007.

² Corms Georges, *l'Europe et l'orient, de la balkanisation à la libanisation Histoire d'une modernité inaccomplie*, Paris, La découverte, 2002, p.39.

³ Yves Salkin, *Collet au galop des Tcherkesses*, Paris, éd :Economica, 1999, p. 65.

répondent pas aux points soulevés dans notre thèse à savoir l'influence des dynamiques locales dans le processus de rattachement et la politique française dans le Levant. Notre travail, ici, s'acharne à donner des éléments de réponse aux questions posées précédemment et permet d'orienter les chercheurs en direction d'une telle perspective.

Pour éviter tout égarement, l'histoire d'Antioche ne sera pas entièrement décortiquée. La base de notre recherche s'étalera de 1918 à 1939 avec les thèmes suivants : Les efforts de la jeune République turque pour rattacher le Sandjak ; l'influence du mandat français, les contributions des structures culturelles et sociales tiraillées entre les deux puissances, l'instrumentalisation de la question du Sandjak sur la scène internationale. En outre, un chapitre traitera de l'histoire de la présence française dans le Levant pour cerner au mieux les étroites relations entre Antioche et Paris. Il nous présente l'intérêt de la France pour cette région en se référant aux rapports des attachés militaires français notamment par la volonté de coloniser les dits territoires. D'ailleurs, M. Michel Gilquin⁴ indique dans son ouvrage que « les coloniaux avaient des coudées franches ».⁵

Cette politique de colonisation indisposait les Arabes et les Turcs ce qui les poussait à l'union. Dans la vie sociale du Sandjak, le poids économique précipitait la vie politique. Les désaccords et les conflits entre les Turcs et les autres ethnies seront exposés dans le chapitre des dynamiques locales et représenteront le coeur de la thèse.

La première guerre mondiale ébranla le système des colonies. Toutefois, le cahier des clauses du mandat était plus que jamais d'actualité avec une officialisation de la politique mandataire dans le Levant. Par ailleurs, dans cette optique de guerre de profit, les Etats-Unis instauraient les principes de Wilson⁶, principes par lesquels Washington

⁴Michel Gilquin, spécialiste des sociétés musulmanes, est chercheur associé auprès du Centre d'Etudes en Sciences Sociales et Humaines Jacques Berque de Rabat. Collaborateur permanent des Cahiers d'Etudes de la Méditerranée Orientale et du Monde Turco-Iranien (CEMOTI), il se rend régulièrement en Thaïlande depuis le début des années 90. www.editions-harmattan.fr

⁵ Gilquin, Michel, *D'Antioche au Hatay*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 39.

⁶ Des traités de paix ouverts auxquels on a librement abouti après lesquels il n'y aura plus aucune espèce d'alliances internationales privées mais une diplomatie franche et transparente

1- Une absolue liberté de navigation sur les mers, en dehors des eaux territoriales en temps de paix, aussi bien qu'en temps de guerre, sauf si les mers doivent être en partie ou totalement fermées afin de permettre l'application d'alliances internationales.

2- Le retrait, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et l'établissement d'une égalité des conditions de commerce parmi toutes les nations désirant la paix et s'associant pour la maintenir.

3- Des garanties adéquates à donner et à prendre afin que les armements nationaux soient réduits au plus petit point possible compatible avec la sécurité intérieure.

4- Un ajustement libre, ouvert, absolument impartial de tous les territoires coloniaux, se basant sur le principe qu'en déterminant toutes les questions au sujet de la souveraineté, les intérêts des populations

souhaitait disposer d'accroches politiques et économiques dans le Levant. Ici, il s'agissait de donner une perception générale de l'environnement international tout en mentionnant précisément l'établissement et la fonction du mandat.

L'effondrement de l'Empire ottoman s'accompagnait de l'éclatement des terres et de leur devenir après l'armistice de Moudros en 1918. D'emblée, les Alliés se préparaient à se partager « le croissant » pour ne pas citer le gâteau.

Loin d'une mince affaire, ce démembrement était fortement contesté dans la mesure où de Rome et de Paris, des voix s'élevaient pour condamner la mainmise britannique au Moyen-Orient.

En réalité, cette vague d'indignation paraissait légitime tant la part britannique semblait importante et injustifiée. Effectivement, Mossoul devait être propriété française, accord prévu par le traité de Sykes-Picot. Mais, la subtile diplomatie anglaise parvenait à s'octroyer la région. Toutefois, Londres céda les territoires du sud de

concernées soient autant prises en compte que les revendications équitables du gouvernement dont le titre est à déterminer.

5-Aux peuples d'Autriche-Hongrie, dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

6-La Belgique, et le monde entier agréera, doit être évacuée et restaurée, sans aucune tentative de limiter sa souveraineté dont elle jouit communément aux autres nations libres. Nul autre acte ne servira comme celui-ci à rétablir la confiance parmi les nations dans les lois qu'elles ont établi et déterminé elles-mêmes pour le gouvernement de leurs relations avec les autres. Sans cet acte curateur, l'entière structure et la validité de la loi internationale est à jamais amputée.

7-Tous les territoires Français devraient être libérés, les portions envahies rendues, et les torts causés à la France par la Prusse en 1871, concernant l'Alsace-Lorraine, qui a perturbé la paix mondiale pendant près de 50 ans, devraient être corrigés, de telle sorte que la paix soit de nouveau établie dans l'intérêt de tous.

8- Un réajustement des frontières d'Italie devrait être effectué le long de lignes nationales clairement reconnaissables.

9-Aux peuples d'Autriche-Hongrie, dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

10-La Roumanie, la Serbie et le Monténégro devraient être évacués ; les territoires occupés devraient être restitués ; à la Serbie devrait être assuré un accès à la mer libre et sûr; les relations des états Balkans entre eux devraient être déterminés par une entente amicale le long de lignes historiquement établies d'allégeance et de nationalité; des garanties internationales quant à l'indépendance politique et économique, et l'intégrité territoriale des états des Balkans devrait également être introduites.

11-Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devraient être assurées la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque on devrait garantir une sécurité absolue de vie et la pleine possibilité de se développer d'une façon autonome ; quant aux Dardanelles, elles devraient rester ouvertes en permanence, afin de permettre le libre passage aux vaisseaux et au commerce de toutes les nations, sous garantie internationale.

12-Un État polonais indépendant devrait être créé, qui inclurait les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devrait assurer un libre accès à la mer, et dont l'indépendance politique et économique ainsi que l'intégrité territoriale devraient être garanties par un accord international.

13-Une association générale des nations doit être constituée sous des alliances spécifiques ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands Etats.

l'Anatolie et Antioche aux Français.

Les Britanniques estimaient que Chypre était suffisant à la protection des intérêts en Inde et en Méditerranée. Les Français s'installaient à Antioche et jouissaient d'un port naturel extrêmement efficace pour asseoir le poids mandataire dans la région. Clemenceau⁷ se félicitait d'assurer un contrôle permanent des anglais dans la Méditerranée. La concurrence et la suspicion entre les deux grandes puissances étaient si fortes que nul ne souhaitait voir l'autre obtenir pleine autorité au Moyen-Orient. Par exemple, Paris refusa le débarquement du Commandant Allenby à Alexandrette.

A tout dire, cette opposition générée par un manque de confiance réciproque bénéficiait aux hommes d'Etat turcs qui proclamèrent la République dans les années 1920. Puis, la victoire à Sakarya des troupes turques permettaient au gouvernement d'Ankara de signer l'accord portant le même nom le 20 octobre 1921. Les Français agissaient, seuls, sans le consentement britannique, au Proche-Orient depuis l'accord de Sykes-Picot signé en 1916. Ce traité contribuait, même provisoirement, à la résolution de la question de la frontière sud anatolienne. Evidemment, Antioche devenait zone sous autorité mandataire.

En dépit d'un gain territorial, Ankara accordait, pour la première fois, des concessions sur les frontières nationales. Comment peut-on expliquer une telle initiative politique de la part des dirigeants turcs ? Les diplomates kémalistes envisageaient-ils des mesures d'ouverture à long terme ?⁸

Au lendemain de l'armistice de Moudros signé le 30 octobre 1918, la question du Sandjak émergea et très vite traitée en faveur des Alliés. Les Anglais puis les Français occupaient tour à tour le port d'Alexandrette et étendaient leur occupation sur tout le territoire d'Antioche. Des petits comités organisés en bandes armées déclenchaient une forte et dynamique résistance. Les Arabes et les Turcs collaboraient au prémice de la contestation. Nous tenterons de répondre à l'organisation et au rôle des dynamiques locales dans le processus de rattachement.

La première problématique de notre travail repose sur le statut social des ethnies et des nations présentes à Antioche. Effectivement, la complexité de la structure socio

⁷Georges Benjamin Clemenceau (prononcé comme Clémenceau), né le 28 septembre 1841 à Mouilleron-en-Pareds en Vendée, mort le 24 novembre 1929 à Paris, est un journaliste et un homme politique français. Il a conservé son poste de président du Conseil jusqu'en 1920.

⁸Kémalisme : Le Kémalisme également connue sous le nom d'idéologie Kémaliste est basé sur les principes d'Atatürk. Elle se résume en six principes fondamentaux appelés les *six flèches*. Le républicanisme, le populisme, le laïcisme, le révolutionnarisme, l'Etatisme, le nationalisme.

culturelle de la région assurait un rôle essentiel dans l'approche politique des Etats européens. La présentation des différentes communautés enracinées nous paraissait incontournable notamment à travers l'ouvrage de Jacques Weulersse.

La communauté alaouite se trouvait au cœur du problème sandjakien. Il semble déterminant de mettre en exergue le rôle et la tendance politique des Alaouites⁹ depuis Moudros ou autrement dit l'effondrement de l'Empire ottoman. Sous l'autorité de Cheikh Saleh, les Alaouites étaient les résistants de la première heure contre l'occupation française et britannique. Puis, la seconde communauté de la région savourait la présence mandataire française. Enfin, sa représentativité au sein de la liste turque durant les élections municipales et régionales marquait les esprits. Cette dimension était d'autant plus incompréhensible dans la mesure où la SDN octroyait, en s'appuyant sur l'article 11, le droit de participation aux élections à toutes les communautés à savoir turque, alaouite, arabe sunnite, arménienne, grecque orthodoxe. Ces tournures à polémique se présentent comme l'un des piliers de notre recherche. Pourquoi donc les Alaouites s'étaient-ils inscrits sur les listes turques ? Quelle était la politique d'Ankara auprès de cette communauté ? La structure socio culturelle des Alaouites était-elle un élément déterminant dans le rapprochement auprès des Turcs ? Proche des nationalistes arabes, pourquoi n'avaient-ils pas envisagé une alliance avec ces derniers ? Pouvons-nous prétexter l'argument d'adhérer à un état laïc et moderne en lieu et place d'une nation arabe où la perpétration des traditions n'avaient d'égale qu'un niveau économique et social faible.

Outre les Alaouites, les Arabes sunnites, nationalistes et fayçaliens¹⁰ donnaient une diversité ethnique large dans le Sandjak. Une partie de ces communautés luttèrent auprès des britanniques contre l'armée ottomane dans l'espoir d'accéder, un jour, à un état indépendant. Après l'occupation, l'idée d'un mouvement arabe uni et nationaliste ne reflétait pas totalement la vérité. Certains Arabes, sous la conduite du chef religieux, Ahmed Chérif Sanusi, et sous le commandement d'Ibrahim Hannano contestaient, en collaborant avec les Turcs, cette occupation française ainsi que le mandat. Toutefois, les courants nationalistes arabe et turc rompaient l'unité militaire et divisaient le

⁹Les Alaouites ou alawites (arabe : عَلَوِيّ [alawī], alaouite ; alawite), également appelés noseirîs ou nusayrîs (نُصَيْرِيّ [nuṣayrī], nousairite), sont une branche du chiisme. Aujourd'hui, ils forment environ 10 % de la population de la Syrie et une communauté alaouite existe en Turquie, en particulier à proximité de la frontière syrienne (dans l'ancien sandjak d'Alexandrette). Alain Nimier (pseudonyme de Abdallah Naaman), *Les Alawites*, éditions Asfar, Paris, 1987.

¹⁰Fayçalien : Celui qui est sympathisant de l'émir Fayçal, le fils de Cherif Hussein.

Sandjak sur fond de confrontation continue. Les nombreux comités des deux communautés se livraient à une lutte perpétuelle. D'ailleurs, les tendances politiques et les activités des associations issues des mouvances communautaires font également l'objet d'un travail élaboré dans notre thèse. Les ouvrages de Tayfur Sökmen, Abdurrahman Melek et encore Jean David Mizrahi sont utilisés comme sources.

Nous avons utilisé l'ouvrage de Jean David Mizrahi, intitulé *Genèse de l'Etat mandataire* qui a ouvert une piste de recherche à propos des Senousis (Sanusi, en arabe) qui diffusaient la fraternité islamique parmi les Musulmans. Nous avons étudié leurs rôles de 1918 à 1923. Qui sont les Sanusi ? En réalité quel était le rapport d'intérêt entre Ahmad Sanusi et le gouvernement d'Ankara ? Ces questions trouvent leurs échos dans les différents milieux politiques. A la suite du traité de Lausanne, la solidarité entre les Musulmans durant l'occupation laissait place à une lutte sanglante entre les communautés. Le nationalisme causait la rupture de la fraternité islamique existante depuis mille ans. La notion de nation se substituait à celle de religion.

Notre travail de recherche s'articule autour de 5 chapitres autour de la problématique évoquée antérieurement qui sont les suivants : L'existence de la France dans le Levant, l'intérêt de la Turquie à l'égard du Sandjak et les efforts déployés pour son rattachement, l'influence des dynamiques locales dans le processus de rattachement, les activités du mandat dans les secteurs de l'agriculture, l'éducation, le commerce, la santé, les travaux publics, la question du Sandjak portée à la SDN (Société des nations)¹¹ et la politique menée par la France et la Turquie ainsi que la proclamation de l'état du Hatay et son rattachement à la Turquie.

Dans la troisième partie, nous avons plus précisément analysé les relations interculturelles entre les différents groupements religieux et ethniques afin de mieux expliquer les dynamiques socioculturelles qui ont conduit à cette annexion.

Notre thèse traite également des activités socio-économiques du mandat développant la région.

La mise à disposition de nombreux documents concernant la vie sociale, économique et culturelle du Sandjak nous a permis de mettre en lumière les secteurs tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et bien d'autres encore. Bien que l'Islam fût

¹¹La Société des Nations (SDN ou SDN est une organisation internationale introduite par le traité de Versailles en 1919 dans le but de conserver la paix en Europe. Basée à Genève, dans le Palais Wilson puis le Palais des Nations, elle est remplacée en 1945 par l'Organisation des Nations unies. Elle ne joue pas pleinement son rôle avant la Seconde Guerre mondiale. www.wikipedia.org.

dominant dans la région, nous ne pouvons nier les interactions avec les Chrétiens et les Juifs.

Dans le chapitre intitulé « l'influence des dynamiques locales », nous abordons la Mission, les établissements charitables et leurs rôles dans le Sandjak. Le culte voué à la région expliquait la concentration et la diversité des congrégations religieuses. En outre, l'analyse des liens entre la Mission et l'administration mandataire permet de mettre à nu la prépondérance du religieux à travers notamment les écoles, les activités mais également dans les relations avec les grandes puissances occidentales. Ici, une question s'impose : les activités missionnaires, soutenues par une force politique, constituent-elles l'un des éléments moteurs dans le processus de rattachement notamment dans les interactions avec les différentes communautés présentes dans le Sandjak ?

La période qui succède l'accord d'Ankara et qui précède le traité de Lausanne est consacrée aux « ambitions turques » et aux rapprochements politiques d'Ankara avec notamment Paris. Cette approche était perçue par les pessimistes comme concession et par les plus optimistes comme une vision positive. Cet ajustement politique turc peut être commenté comme une stratégie pertinente permettant d'anticiper l'avenir. D'ailleurs, Barbaro présente les politiques irrédentistes de la Turquie comme un atout majeur dans le processus de rattachement.¹²

Cette diplomatie est abordée dans la partie consacrée au rôle de la SDN. Cette question se positionne dans le champ des conflits internationaux. Effectivement, la conjoncture européenne conduisait la Turquie, la France et l'Angleterre à signer un traité d'alliance. A la suite de nombreux pourparlers entre les différents intéressés, le problème du sandjak d'Alexandrette était porté à la SDN pour arriver à terme à un consensus.

Après le traité de Lausanne, la question du Sandjak ne figurait officiellement pas dans les tablettes des puissances européennes ni dans celles des institutions européennes jusqu'en 1936. En dépit des nombreuses escarmouches frontalières et des pillages tout au long de la Syrie du nord, la paix évoquée par les leaders politiques semblait insignifiante. Peut-on expliquer ces conflits localisés comme la volonté de perpétuer l'idée du rattachement au sein de la jeune génération sandjakienne ?

Dans l'optique de mettre un terme à ces exactions, la France concluait une

¹²Barbaro Jean Elie, *La question du sandjak d'Alexandrette*, Alep, 1941, p. 19.

convention avec la Turquie délimitant la frontière syrienne. Cet acte ne contentait ni Paris ni Ankara. D'ailleurs, cette situation conflictuelle perdurait jusqu'en 1936.

L'année 1936 est un tournant historique. En dépit des clauses de sa charte, le mandat prenait fin après 15 années d'administration. Le Proche-Orient pénétrait dans une nouvelle ère. Les relations franco-turques après mandat, les limites politiques de Paris et l'influence de la politique intérieure française sont autant de points traités dans notre thèse.

L'arrivée au pouvoir du Front populaire modifiait la politique extérieure française. Les mémoires des politiques à l'image de M. René Massigli, ambassadeur de France à Ankara en 1939, nous le confirme. Le livre de Serge Bernstein intitulé *La France dans les années trente* est l'un des ouvrages essentiels pour comprendre la partie de notre thèse concernant la politique française.

Profitant du désengagement mandataire, Ankara intervenait officiellement auprès du Quai d'Orsay puis de la SDN pour la libération du Sandjak. Parallèlement, nous constatons que la nouvelle génération turque, poussée par les dynamiques locales dirigées par Ankara, semblait plus que jamais prête à voir le Sandjak rattaché à la « Mère Patrie ». Le traité d'Ankara posait les bases de ce lien culturel dans son article sept¹³ en stipulant le droit de développer la culture et la langue au sein de la communauté turque. Il s'agit ici de l'un des piliers du processus de rattachement.

Encouragé par l'avancé du traité de Montreux en 1936, la Turquie engageait la question du Sandjak. Atatürk intervenait personnellement estimant que le gouvernement d'Ankara restait timoré sur la scène internationale. Quel intérêt portait ce dernier à la région ? Il évoquait dans ses discours n'avoir jamais perdu de guerre et il s'exclamait « Si je perds une fois, je ne peux plus vivre ! ». Commandant en chef des armées Foudres (Yıldırım orduları) en 1916 sur le front de Palestine, Atatürk se replia jusqu'à la ligne d'Alep face aux forces alliées composées d'éléments arabes. Suite à cette retraite, la Porte perdait ses provinces au Moyen Orient. Cette défaite laissa une trace inoubliable dans la mémoire d'Atatürk¹⁴. A ce titre, le Sandjak devenait une question personnelle et le rattachement de la région à la Turquie devenait une priorité.

Le cinquième chapitre est consacré à la SDN. Elle fut fondée dans l'objectif d'assurer la paix dans un monde épuisé par les conflits incessants. Il semble intéressant

¹³ Voir l'article 7 de l'accord d'Ankara.

¹⁴ Voir le livre de Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Bruxelles, édition complexes, 1983.

d'aborder les nombreuses sessions de la SDN affectées au problème d'Antioche. A quelle fin la SDN, en compagnie de certains états, avait-elle souhaité intervenir ? Comme l'indiquait M. Barbaro dans son ouvrage, l'échec de la SDN dans les affaires de Dantzig poussa celle-ci à trancher juridiquement ce problème politique. Au vue des arguments émis, nous ne pouvons nier les corrélations entre la conjoncture internationale et la politique de la SDN ainsi que celles entre Paris et Ankara. L'occupation de la Rhénanie et de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne d'une part, et l'intention de l'Italie de s'imposer en Méditerranée d'autre part, précipitaient les événements dans le Proche Orient. Dans cette partie, nous présentons également les ambitions des uns et des autres dans la région.

La question du Sandjak devenait un dilemme international par lequel Berlin particulièrement puis Rome tentaient de séduire Ankara. Elle était également la cause des négociations entre la Turquie, la France et le Royaume-Uni arbitré par la SDN. Nous avons présenté le déroulement et les conséquences des négociations dans notre thèse. En parallèle à cette étape politique, nous avons tenté de refléter l'aspect juridique des négociations en nous référant au travail entrepris par Adnan Aïta en 1941. En dépit des accusations françaises et turques de ne pas respecter les traités signés, la question était néanmoins résolue dans un cadre purement juridique.

Outre les pourparlers entrepris à la SDN, notre travail expose les positionnements turcs et arabes dans l'affaire du Sandjak. L'article de Jacques Thobie, publié en 1979, dévoile une vision inédite basée sur le rapprochement des deux communautés.

Les souvenirs des hommes politiques de l'époque, comme René Massigli, l'ambassadeur de France à Ankara, Georges Bonnet, le ministre des Affaires étrangères, Tayfur Sökmen, l'unique Président de l'Etat du Hatay, Abdurrahman Melek, le Premier ministre de l'Etat du Hatay, Hamdi Selçuk, député, Nuri Konuralp, milicien et député, concernant les guerres psychologiques et l'influence des dynamiques locales donnent une dimension tout à fait légitime à notre étude.

Dans le but de décortiquer la vie sociale du Sandjak, les ouvrages des fonctionnaires de l'époque comme Pierre Bazantay, inspecteur d'enseignement, ou des scientifiques comme Jacques Weuleresse se sont avérés extrêmement pertinents.

Les recherches dans les nombreux centres archivistiques donnent une dimension tout à fait sérieuse et quasi unique à notre thèse dans la mesure où la question du Sandjak n'a jamais été traité au regard des archives françaises et turques simultanément.

A cet effet, les nombreuses institutions visitées sont l'Archive diplomatique de

Nantes, l'Archive du quai d'Orsay, le Château de Vincennes, l'Archive nationale de la République turque section République, section Ottomane, l'Archive de l'Etat-major turc, l'Archive du ministère des Affaires étrangères de la Turquie, l'Archive de l'Assemblée Nationale de la Turquie et l'Institut Statistique de la Turquie.

Environ 500 documents ont été soigneusement étudiés dans le catalogue Levant Série E dans l'archive du Quai d'Orsay. Les rapports des ambassadeurs et des consuls nous permettent de cerner au mieux la politique mandataire notamment dans les années 30.

Inauguré en 1987, le Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN) conserve les archives rapatriées des services extérieurs (ambassades, consulats, Instituts et Centres culturels français à l'étranger, représentations françaises auprès des organisations et commissions internationales), les archives des Protectorats Maroc et Tunisie et du Mandat Syrie-Liban, ainsi que quelques séries d'archives de l'administration centrale. La série du Haut-commissariat représente environ 5.000 cartons et liasses. Nous avons consulté les cartons ci-dessous :

Cartons : Beyrouth, fonds du cabinet politique, affaires diverses, 1065, 1000, 141, Beyrouth, bureau diplomatique, 2522, 2511, 2521, 2540, 1428, 1419, 1417, 2503, 1373, 2541, Beyrouth, renseignement et presse, 1842, Beyrouth, documents politiques, 2379, 2376, 2490, 2491, 2384, 2894, 2959, O.B.I.P, 6, 9, 25, Ambassade Constantinople série E, 635, 628, 630, 631, 634, 633, 632, 633, 626, 627, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 618, 612, 687, 688, 689, 690, 691, Alep série A, 27, 28, Ambassade Constantinople, série D, 98, 85, 93, Alexandrette 2, 3.

Parallèlement, le travail sur les archives turques nous semblaient indissociables des recherches établies en France. Cette initiative nous donnait les approches turques et françaises sur un même sujet. L'organisation des archives turques dénote quelques spécificités qui sont les suivantes. Les documents ne sont pas regroupés dans un même centre. Ils sont gardés en partie au sein du Ministère. Toutefois, les décrets relatifs à la question du Sandjak sont classés dans l'archive nationale de la République turque. Par exemple, les lois relatives aux enseignants dépêchés au Sandjak se trouvent dans les archives nationales section république alors que les documents précisant leur identité personnelle restent sous la direction des Affaires étrangères. Cet imbroglio dans le classement des archives nous a conduit à étudier de nombreux documents dispersés dans les institutions turques.

Les conserves historiques de la Grande Assemblée Nationale de Turquie

détiennent les procès verbaux issus des nombreuses sessions opérées dans le cadre de la question d'Antioche. Ces précieuses ramettes nous présentent les ambitions turques et l'opinion publique dans le sujet traité.

L'archive ATASE de l'Etat-major turc s'est avéré être le lieu de recherche sur la guerre de libération de par sa densité et sa variété de sources historiques papiers et iconographies. Elle détient des documents depuis la première guerre mondiale mais son accès y est restreint et requiert une autorisation préalable. Dans le catalogue intitulé *Deuxième Guerre mondiale*, les documents et les rapports des agents secrets sont soigneusement entreposés, mais ne sont pas mis à la disposition de tous chercheurs. La consultation du catalogue demande au préalable une permission spécifique. L'impossibilité de disposer de cette dispense nous a limités au seul examen du catalogue précédemment cité. Pour pallier à cette lacune, l'article d'Hamit Pehlivanli, *Selon les rapports des agents secrets, la question d'Antioche*, fut étudié.

A travers ces archives, notre étude tend à cerner au mieux la réaction du peuple du Sandjak contre l'occupation et les Comités de droit de la défense. En dépit de la consultation d'innombrables archives, la fermeture de celle du ministère des Affaires étrangères et le refus de l'Etat major turc à exploiter tous les documents relatifs au sujet nous ont privés sans nul doute d'informations complémentaires et inestimables.

Outre l'examen des archives, la lecture d'ouvrages, de témoignages et d'articles liés à la politique de la France dans le Levant donne une dimension tout à fait objective à notre recherche. Hors mis les écrits italiens, notre bibliographie tend à englober la plupart des publications traitant du rattachement du Sandjak d'Alexandrette.

PREMIER CHAPITRE

LA REGION DU SANDJAK ET LES PUISSANCES DOMINANTES : L'INTERET DES ALLIES AU MOYEN

ORIENT, LES RELATIONS ARABO TURQUES EN
TERMES DE DIVERGENCES ET DE CONVERGENCES, LE
MANDAT FRANÇAIS DANS LE SANDJAK
D'ALEXANDRETTE.



A-L'importance stratégique et la géographie du Sandjak

Carrefour des civilisations avant d'être territoire, le sandjak d'Alexandrette était le lieu de passage obligé de la grande route reliant l'Anatolie à la Syrie. Il constituait également une barrière naturelle, en raison de la présence de la chaîne montagneuse de l'Amanus.¹⁵

Géographiquement limité au nord par la Turquie, en vertu du décret du mandat français, le Sandjak était délimité à l'Est par la ville d'Alep (territoire syrien) et au sud,

¹⁵Gaderi Soheila Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient ? Les frontières des états nés de la partie asiatique de l'Empire ottoman. 1913-1939*, Paris, thèse de doctorat, Université de Paris Pantheon-Sorbonne, 1996, p. 926.

par le Gouvernement Autonome de Lattaquié.¹⁶ Ce territoire, d'une superficie de 5403 km², se situe entre 35° 40 et 36° 35 de longitude Nord et 35° 52 et 37 04 de latitude Est.¹⁷

Au Nord, le Sandjak était séparé de la Turquie par une ligne conventionnelle dont une extrémité se trouvait à 1 km au sud de l'embouchure du torrent de Payas, sur le golfe d'Alexandrette (İskenderun) et coupait la montagne de l'Amanos en passant par le haut sommet de Mighir (2.266 m) pour aboutir au mamelon de Boztepe, sur la vallée du Karasu.

À l'est, la limite du sandjak d'Alexandrette se bornait à la vallée du Karasu aux plateaux du Kürt Dağ, Cebel Seman, Cebel Barişa, Cebel Ala, Cebel Duele,¹⁸ et atteignait le cours de l'Oronte qu'elle longeait sur environ 20 km, jusqu'aux environs de Derkuş où elle s'incurvait vers le Sud-Ouest.

Au sud, la limite avec le Gouvernement de Lattaquié partait de la région du Basit, sur la Méditerranée, à quelques kilomètres au sud du petit port de Karaduran et se prolongeait jusqu'aux régions du Baer et du Caza de Cisir- Es şugur.

À l'ouest, sur 130 km environ, les terres longeaient les côtes méditerranéennes. Entre la zone côtière montagneuse et les plateaux de l'est se trouvait une dépression de 160.000 hectares : la plaine de l'Amik était très fertile. Cette dépression recevait les eaux venant du système taurique, au nord, par le Karasu et celles qui descendaient des plateaux du nord-est par l'Afrin. Ces deux rivières, avec les eaux des torrents qui descendaient du Kızıl Dağ et de son delta, déterminaient la zone lacustre appelée Lac d'Antioche qui couvrait une superficie de 8.987 hectares et la zone marécageuse périphérique dont la superficie était de 22.000 hectares.¹⁹

Par ailleurs, la zone côtière de l'Amik, la basse vallée de l'Oronte (Asi) et la ville de Kuseyir en faisaient l'une des plus riches régions agricoles de la Syrie du Nord. « *Cet ensemble géographique pouvait être divisé en plusieurs régions naturelles distinctes où se répartissaient les populations* », remarque Pierre Bazantay :

- 1) La zone côtière qui s'étendait de la pointe sud du Kızıl Dağ jusqu'à la Cilicie (D'Arsuz à Payas).

¹⁶Bazantay Pierre, *Les Etat du Levant sous mandat Français, La pénétration de l'enseignement dans le sandjak Autonome d'Alexandrette*, Beyrouth, thèse doctorat imprimerie catholique, 1935, p. 1.

¹⁷« Hatay », *Encyclopédie Yurt*, p. 3370.

¹⁸Djebel : en français : Montagne

¹⁹Bazantay Pierre, *op. cit.* pp. 2- 3.

- 2) La zone montagneuse du Kizil Dağ qui partait de Ras El Hanzir sur la Méditerranée et se prolongeant par delà la frontière jusqu'à Maraş.
- 3) La zone de dépression intérieure qui comprenait :
 - a) La vallée du Karasu, au Nord.
 - b) La plaine de l'Amik.
 - c) La basse vallée de l'Asi.
- 4) La zone de bordure des plateaux du Nord syrien (Kürt Dağ, Cebel Seman, Cebel Ala, Djebel Barişa, Kuseyir).²⁰

Géographiquement riche, la région d'Antioche n'en n'était pas moins géopolitiquement notamment par le biais des flux commerciaux et culturels dont le port d'Alexandrette était le passage obligé. Représentant l'un des deux grands ports de la côte orientale de la Méditerranée, l'autre étant Haïfa, la position d'Alexandrette était telle que les marchandises d'Asie destinées à l'Occident, y affluaient en quantité.²¹ Port naturel dans le coude de la Méditerranée, ouvert vers l'Europe, Alexandrette était un important lieu de transit des marchandises qui partaient ou venaient d'Alep. Cette route commerciale, longeant l'Euphrate vers le golfe d'Alexandrette, endossait le titre de pont entre le Proche Orient et les cités de l'Occident. Antioche, entre la Mésopotamie et la Méditerranée, formait naturellement un trait d'union.

L'histoire relatait que le port d'Alexandrette accueillait environs 200 navires par jour et au moins 7 émissaires étrangers.²² L'essor du site débuta à partir de 1850 et s'étala jusqu'à la Première Guerre Mondiale disposant d'un dépôt de 4.000 m² et d'un quai de 200 m.²³ Cet embranchement stratégique fut longtemps en proie à des rivalités impériales et ce depuis Alexandre le Grand.²⁴

Après la prise d'Antioche par les Ottomans, ces derniers alimentèrent ce développement. Tout d'abord, l'Angleterre conclut en 1601 un accord exonérant la taxe douanière avec l'Empire ottoman. Le traité stipulait que les bateaux britanniques devaient s'acquitter, seulement, de 3% de sa cargaison correspondant aux frais de

²⁰ *Idem.*

²¹ A. Bernard, « La Syrie, les Syriens », *Annales de géographie*, 15 février 1919, Jean Elie Barbaro, *La question du sandjak d'Alexandrette*, Alep, 1941, p. 2.

²² Evliya Celebi, *Seyahatname, Hatay, Suriye, Lübnan, Filistin*, Ankara, Kültür Bakanlığı yayınları, vol.1, 1982, p. 14.

²³ Aslanoğlu İnci, « Fransız işgal ve manda döneminde İskenderun Sancağı : Kentsel ve mimari değişimleriyle İskenderun, Antakya ve Kırıkhan kazaları », Ankara, *Atatürk K. Merkezi yayınları*, vol.1, 2000. p. 91.

²⁴ Gilquin Michel, *ibid*, p. 16-17

sécurité.²⁵ Cet engagement coïncidait avec l'émergence de la puissance britannique sur la scène mondiale. Cette entreprise anglaise marquait par sa singularité dans la mesure où elle anticipait toutes les prévisions françaises. En effet, la France était présente dans la région bien avant sa Majesté. L'intervention diplomatique britannique porta l'expression « question d'Orient » dans l'arène internationale notamment durant le congrès de Vienne en 1815.

En consolidant leurs relations diplomatiques avec le wali (préfet) d'Égypte Mehmet Ali Paşa, ils accédèrent à une notoriété sans pareil au Proche Orient. Dans les années 1830, l'importance stratégique de cette région se juxtaposa aux dires des représentants britanniques comme Francis Rawdon Chesney qui mettait l'accent sur la nécessité de favoriser le transport entre Bagdad et Alexandrette. Par la suite, les Anglais tentèrent de transporter des pièces de bateau fabriquées à Liverpool vers Birecik (une petite ville située au bord de l'Euphrate attachée à Urfa). Par voie terrestre, les pièces étaient acheminées de Birecik à Alexandrette. Mais cette initiative échoua. Toutefois, malheureux en commerce à la suite de cette entreprise, les Anglais entrèrent en relation avec les tribus arabes du Moyen Orient, une aubaine diplomatique.²⁶

Face à l'engallairdise britannique, la France, la Russie, et bien après l'Allemagne, entamèrent une série d'action politiques et économiques notamment par le biais des dynamiques locales composés de tribus et d'hommes religieux. La région d'Antioche tendait dorénavant à devenir un champ d'influence inter-occidental.

Dans cet environnement de rivalité, la vigilance allemande concernant le projet de Bagdad-bahn, autrement dit le projet de chemin de fer du Hedjaz, bouleversa les équilibres au Moyen Orient. Soutenant ce dessein, les dirigeants ottomans visaient à faciliter le transport donnant ainsi une dimension économique et sociale plus importante. Pour mettre en œuvre leur plan, il suffisait aux Allemands d'établir une relation privilégiée avec l'Empire ottoman. D'autre part, ils ne négligèrent pas d'entrer dans les fermement bienveillants des Arméniens de Cilicie en soutenant la thèse du Royaume de la Grande Cilicie afin de trouver un appui susceptible d'assurer les intérêts allemands au Proche Orient.²⁷ Il était de coutume que les politiques françaises et allemandes s'arqueboutaient dans le même sens.

²⁵Cabuk Vahit, « Birinci Dünya savaşı öncesinde İskenderun'un stratejik durumu », *Antakya, 1. Hatay tarih ve folklor sempozyumu*, , 1991, p. 4.

²⁶ Vahit, *op. cit.*, p. 6.

²⁷*Ibid*, p. 9.

L'importance « du projet du siècle », soutenue par certains historiens, se lisait sur toutes les lèvres de l'époque. Présenter le contenu du plan du Baghdad bahn semble apporter, ici, un intérêt tout particulier à ce travail.

Le plan du chemin de fer d'Hedjaz se présentait brièvement ainsi :

Alexandrette était le départ de quatre voies ferrées dites capitales :

La voie qui, par Adana et Konia, dessert l'Anatolie pouvait propulser rapidement une armée turco- allemande sur le monde arabe ou au contraire, favoriser le déploiement des forces anglaise et française sur Constantinople. D'ailleurs, l'importance stratégique de cette ligne allait pousser les Alliés, pendant l'armistice de Moudros, à obliger les Turcs à laisser des tunnels sous leur contrôle.

La voie qui par Alep et Mossoul, rejoignait Bagdad et Bassora, contribuait à sédentariser les tribus nomades. Elle traversait également les éponges à pétrole de la Djézireh et de Mossoul. C'était la voie de pénétration européenne en Asie.

Celle qui par Homs, Hama, Damas et Jérusalem reliait l'Asie à l'Afrique permettait aux Allemands et aux Turcs d'avoir un point d'entrée sur le canal de Suez jusqu'en Tunisie par delà la Libye. Ces voies ferrées permettaient aux Allemands de créer pendant la guerre le front de Palestine et d'entretenir une menace constante sur le canal de Suez afin de couper la route des Indes à l'Angleterre.²⁸

Côté Français, M. Briand présentait ce projet de chemin de fer à Alexandrette comme une position clé, tant politique que stratégique. D'ailleurs, l'histoire révèle l'importance de cette région dans la politique française. En effet, c'est d'Alexandrette que Napoléon voulait lancer une armée à la conquête des Indes en 1808. Comme à l'habitude, la présence française irritait les britanniques. A ce titre, Palmerston déclarait à Guizot, « *que vous ayez influence à Alexandrette en même temps qu'à Alger, cela ne peut nous convenir* »²⁹.

Cette citation révèle l'importance stratégique de cette contrée, objet d'une concurrence rude entre les Alliés. La Russie et l'Italie tentaient de prendre position à la veille d'un conflit mondial. D'ailleurs, l'Italie entra dans la Grande Guerre le 30 Aout 1915 afin de tirer profit du démantèlement de l'Empire ottoman.

Loin de rester statique dans cette rivalité occidentale, les Allemands

²⁸Véou Paul du, *Le Désastre d'Alexandrette (1934-1938)*, Paris, Boudinière, 1938. p. 16.

²⁹*Ibid.*

s'accaparaient toutes les offrandes politiques ottomanes notamment après le traité de Berlin. A titre d'exemple, l'introduction des fonctionnaires prussiens dans le système administratif ottoman où l'armée se soumettait volontiers aux ordres allemands.

Au début de 20^{ème} siècle, la politique allemande s'intensifiait dans le secteur commercial et l'extraction du pétrole. Le chemin de fer devenait le porte drapeau prussien où Alexandrette, la Cilicie, la Mésopotamie et même l'Anatolie devaient se soumettre à l'économie et à la politique allemande.³⁰ Le rapport de Vangenheim le 21 mai 1913 confirme cette idée : *«A la réussite socio culturelle allemande, l'économie de la région est devenue notre monopole. Après avoir terminé le Bagdad bahn, on peut soumettre toute la région à la politique allemande »*³¹

Le projet Bagdad bahn fit émerger les rivalités entre les puissances européennes mais quel profit pouvait tirer la Sublime Porte d'une telle entreprise ?

Le chemin de fer devenait un atout militaire non négligeable pour la mobilisation de l'armée ottomane contre les Alliés. Le transfert rapide des soldats et des équipements paraissait un élément essentiel dans la lutte armée. Conscient d'un tel danger, les Anglais et les Français envisageaient de mettre un terme à ce projet pour préserver tous leurs intérêts dans le Levant mais également en Afrique et en Inde. L'éventuelle coalition politico militaire turco allemande à Alexandrette risquait de mettre en péril l'élan commercial des autres puissances. D'ailleurs, la perspective d'une attaque conjuguée contre l'Egypte pouvait définitivement éliminer toute trace britannique et française dans la région.

En plus de l'importance stratégique, le Sandjak était également très précieux au niveau économique. Le port d'Alexandrette était le seul port naturel de la Syrie du Nord et le second port de la Syrie, après Latakieh. Son activité économique de 1925 à 1936 (total des importations et exportations y compris le transit et la réexportation) représentait 21% du trafic total des quatre ports principaux des pays du Levant.³² (La plupart des échanges commerciaux se faisait entre Alep et Alexandrette. Les produits venant d'Alep transitaient par ce port et les importations y arrivaient. Le tableau ci-dessous donne les quantités et les valeurs des marchandises exportées et réexportées par le port d'Alexandrette en 1927 :

³⁰Véou Paul du, *op. cit.*, p. 17.

³¹Vahit, *op. cit.*, p. 10.

³² Adnan Aïta, *Le conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas, thèse en droit l'université de Grenoble, 1941, p. 6.

Articles de la nomenclature	Quantités n kg	Valeurs en P.S. or
Race ovine	2.252	425.150
Race caprine	500	75.000
Autres animaux poids	1.680	11.960
Beurre	296.480	4.870.327
Fromage	6.115	61.461
Miel	367	3.141
Œufs et jaunes d'œufs	7.613	35.249
Autres produits comestibles d'animaux	20.426	97.354
Mais	16.928	16.082
Farines autres que de blé et dérivés de céréales, pain, biscuits non sucrés fourrages	43.059	78.053
Oranges, citrons	533.797	461.524
Olives	287	10632
Fruits frais autres	7.400	2.500
Raisins secs	350539	100.726
Figues sèches	5.335	14.586
Noisettes ou amandes sèches	9.036	150.520
Fruits secs autres	6.395	65.282
Pistaches	1840827	2.553.020
Pâtes des fruits	3.716	20.912
Légumes secs	7.776	32.960
Denrées coloniales	15.153	86.835
Confitures et autres produits sucrés	695	5.929
Huiles d'olives indigènes	941.735	6.436.939
Huiles végétales étrangères	20	159
Tabacs en feuilles	80.995	659.817
Graine de coton	6.675	3.403
Autres graines à ensemercer	12.903	29.576
Racine de réglisse	2.629.057	2.021.859
Autres plantes diverses	125.626	869.013

Bois de toute nature	22.000	3.253
Boyaux salés	5.781	524.233
Peaux brutes sèches	70.010	1.012.626
Autres déchets d'animaux	7.516	60.026
Peaux préparées, cuirs et pelleteries	11.456	240.102
Ouvrages en cuir		10
Ouvrages en bois ordinaires	6.786	33.395
Brosserie	322	523
Papiers et ses applications	145	341
Coton brut	394.837	2.805.737
Laine brute	284.684	4.265.658
Soie grège	361	34.249
Fils de lin, de chanvre et d'autres matières végétales	440	5.610
Fils de coton	1.900	16.000
Tissus de coton pur	828	10.267
Habits, confectionnés, articles de modes, lingerie	186	22.961
Vêtements et articles confectionnés en tissus de coton mélangés	30	250
Autres articles confectionnés	350	18.893
Tapis de laine	3.199	104.829
Caoutchouc, articles en caoutchouc, toile cirée	234	3.778
Verres, pierres, porcelaines, faïences et verreries	70.278	16.322
Fer et acier, ouvrages en fer ou acier	13.889	60.212
Cuivre et laiton, ouvrages en cuivre et laiton autres	4.654	23.530
Plomb, ouvrages en plomb	27	81
Étain, ouvrages en étain	1.524	55.841
Autres métaux bruts et ouvrés	205	1.018

Machines et mécaniques	286	2.523
Huiles et graisses industrielles bougies	194.713	337.198
Savons de fabrication indigène	97.270	291.900
Couleurs préparées teintures, produits chimiques, pharmaceutiques, droguerie, parfumerie	25.500	112.794
Tous autres articles non dénommés bougies	11.620	106.386
Totaux	6.230.666	29.361.485

Source : Archive Quai d'Orsay, *Bulletin économique trimestriel du pays du Levant*, 1927, série SDN.

B- La France dans le Levant

Le Levant désignait un territoire très étendu s'étirant de la Syrie jusqu'au Liban en y incluant la Palestine, l'Irak et la Turquie. Loin de nous pencher sur l'histoire reculée du Levant, il convient de délimiter notre travail à la puissance mandataire française et à sa politique.

Dynamique et aux multiples visages, la politique française s'articulait au gré des modifications conjoncturelles de l'Empire ottoman. Toutefois, les initiatives du Quai d'Orsay permettaient de maintenir les intérêts militaires, économiques et culturels de la France dans la région. A ce titre, elle ne craignait nullement un conflit direct avec l'Empire ottoman. La France opérait une politique identique auprès des britanniques. D'ailleurs, sous la houlette de Talleyrand, Napoléon, souhaita occuper l'Egypte en 1801 afin d'enrayer l'avancée britannique. Cette occupation fut un tournant historique dans l'histoire des relations entre l'Empire ottoman et la France.

Désormais, la confiance d'autrefois laissait place à une période d'antagonisme entre les diplomates ottomans et français. Cette divergence poussait les premiers à établir une alliance politique avec les Anglais. Ce rapprochement renforçait la rivalité entre les Anglais et les Français. Face à une telle tournure, la France s'accrochait à sa mission de protectorat dans le Levant, hérité depuis François 1^{er} et confirmé sous Louis XVI. En effet et traditionnellement, la France se posait comme le défenseur naturel des Chrétiens d'Orient, le prouvant durant les événements de 1860 par un soutien

inconditionnel aux Maronites en terre libanaise. Après ces faits, la France organisait une conférence où les représentants d'Autriche, de Russie, de l'Empire ottoman, d'Angleterre participèrent. Cette rencontre octroya à la France les pouvoirs nécessaires afin de rétablir l'ordre au Levant. Comme Lipschits écrit, « *L'esprit des croisades revivait. L'enthousiasme était grand en France* »³³

Longtemps présentée comme gardienne du christianisme dans le Levant, la France devait également agir sur les plans politique, culturel et économique. Elle considérait cette région comme un bastion de son raillonnement mondial. « *Le rêve de Napoléon était de faire de la Méditerranée orientale un lac français. L'occupation française était une démonstration de ce songe. La Légion d'Orient, un corps français composé de supplétifs arméniens et syriens entraînés à Chypre, débarquait à Mersin* » écrit Michel Gilquin³⁴. Une fois de plus, Napoléon insistait sur l'importance de la région : « *on ne se défend en Afrique que si l'on tient Alexandrette* »³⁵.

Tout au long du XIX^{ème} siècle, la position de la France visait à soutenir les intérêts de l'Empire ottoman tout en alimentant des projets venant contrecarrer la bonne marche de la Sublime Porte. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, dans un télégramme du 23 Décembre 1896, notait que le respect de la position de principe sur le maintien de l'Empire ottoman s'accommodait d'aménagements :

« *L'engagement de maintenir l'Empire ottoman n'implique pas celui de respecter ou de garantir son intégrité. L'Empire ottoman peut-être maintenu tout en étant diminué de la Crète, de la Macédoine, du Kurdistan, de la Syrie etc.* »³⁶

L'engagement religieux de la France la plaçait idéalement auprès de la communauté chrétienne. Elle endossait le rôle de protecteur des minorités au Levant. Dans une telle démarche, M. Clemenceau « *criait* » par fierté nationale devant l'assemblée dans la session du 11 novembre 1922 « *La France autrefois soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, soldat de l'idéal toujours* ».

Le déclin de l'Empire à partir de 1860 permettait à la France d'intervenir directement dans les affaires de la Sublime Porte en prétextant la sauvegarde de toutes les communautés religieuses. Cette prise d'initiative ne provoqua à aucun moment une quelconque riposte des autres puissances occidentales.³⁷ L'année 1860 devenait une

³³ Lipschits, *op. cit.*, p. 18.

³⁴ Gilquin, *op. cit.*, p. 10.

³⁵ Yves Salkin, *Collet au galop des Tcherkesses*, Paris, éd. Economica, 1999, p. 65.

³⁶ Riffier Jean, *Les Œuvres Françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris, Harmattan, 2000, p. 305.

³⁷ Taillandier Saint René, « La France et la Syrie », *Revue des Deux Mondes*, t. 1, 1919.

occasion inespérée pour la France. Le conflit entre les Maronites³⁸ et les Druzes³⁹ devenait prétexte à une politique interventionniste en Orient. Désormais, ce terme évoqué, pour la première fois, par la Russie pendant le congrès tenu à Vienne en 1815, devenait la question du Levant pour la France.

En l'occurrence, Elle devait obtenir la bénédiction de Rome afin que le Vatican lui octroie les missionnaires, indispensables à la diffusion de son influence dans le Levant. Suite au Congrès de Berlin, le pape Léon XIII ordonna à tous les missionnaires de s'adresser directement au représentant de la République française en cas de nécessité. Une mobilisation totale fut décrétée par le souverain pontif au profit de la France catholique. Cette dernière, dans un élan religieux, instaura sa zone d'influence politique afin de contrecarrer la percée de la Russie orthodoxe. Matériellement, cet appui inconditionnel prenait la forme de fondations de bienfaisances et d'instructions, d'hôpitaux, d'orphelinats, de dispensaires, d'établissements scolaires et de facultés de médecine, de droit, d'archéologie. Et, les archéologues tirèrent particulièrement leur épingle du jeu en réalisant des excavations réussies dans la région d'Antioche. Dans un souci de répandre la culture française et de civiliser un tiers monde, la France s'adjudgeait une dimension tout à fait particulière dont la valeur n'avait égale que les projets mis en œuvre. En quête d'une instauration idéologique et religieuse au Levant, Maurice Barrès résumait parfaitement la logique poursuivie en collaboration avec les missionnaires : *« En Orient, nous représentons une spiritualité, la justice, la catégorie de l'idéal. L'Angleterre y est puissante ; l'Allemagne, toute puissante ; mais nous possédons les âmes. »*⁴⁰

Le Quai d'Orsay expliquait la présence Française dans le Levant comme une mission salvatrice et humanitaire. Le discours de M. Cressaty raisonne en ce sens comme un écho : *“Ainsi la France victorieuse, la France dont l'incomparable héroïsme*

³⁸Les maronites sont des chrétiens catholiques, parlant arabe qui se sont groupés autour du monastère Saint Maron, qui porte le nom de Maron et qui a été fondé par ses disciples qui conservaient son mode de vie ainsi que ses enseignements. Maron, l'ermite, vécut près d'Antioche, vers la fin du IV^e siècle. L'Église alors était divisée sur la nature de Jésus. Certains chrétiens affirmaient que l'homme était aussi Dieu ; d'autres, monophysites, ne reconnaissaient que sa nature divine. Voir le livre de Jean-Pierre Valognes, *Vie et mort des Chrétiens d'Orient*, Paris, Fayard, 1994.

³⁹Les Druzes (Arabe : darazī درزي, pl. durūz دروز) forment une communauté issue du chiisme surtout présente en Syrie. Il n'y a ni liturgie, ni lieux de culte dans le mouvement druze. La doctrine des Druzes est secrète et n'est révélée aux fidèles qu'après divers degrés d'initiation. Ils croient en la métempsycose. Ils ont des tendances antinomistes, consistant à rejeter la charia et les obligations rituelles qui en découlent. La plupart des musulmans sunnites rejettent les druzes, qui sont considérés comme des égarés. www.wikipedia.org/wiki/druze, le 26 janvier 2007 à 23:53

⁴⁰Barrès, *Enquête aux Pays du Levant*, Paris, Librairie Plon, t.2, 1934, p. 181, Isaac, *op. cit.*, p. 19.

a sauvé le monde de l'esclavage, la France qui a porté avec une gloire sans égale le poids le plus lourds de la guerre, la France qui a donné, sans compter, son sang, son or, qui a été, vraiment le centre, la tête, le cœur, et l'âme de la coalition, la France capitula ce jour-là contre toute raison, contre toute logique, devant des vaincus doublés d'assassins, qui, traîtreusement, l'avaient deux fois attaquée".⁴¹

Par ces engagements visiblement civils mais plébiscités par la Papauté, la France obtenait des concessions dans le secteur commercial et dans l'extraction des mines dans l'Empire ottoman notamment par l'utilisation du chemin de fer. Les investissements français occupèrent très rapidement la première place avec un chiffre record de 60 % laissant derrière elle tous les placements étrangers. Néanmoins, cette performance ne se lisait pas dans l'exportation syrienne où elle occupait le troisième rang par le taux de transaction commerciale bien que l'importation, représentant 32%, la plaçait au premier rang.⁴² Elle contrôlait également tout le commerce maritime. La capitulation lui octroyait une suprématie sur les autres puissances. Ainsi, les consulats de France devenaient les arbitres de toutes les contestations liées au trafic maritime.⁴³

Les mesures accordées par la Papauté donnèrent un élan tout particulier à la France concernant le Liban où les chrétiens, nombreux, se positionnaient par un dynamisme particulier. Le Révérendissime Patriarche et tous les Prélats, les ecclésiastiques et les séculiers chrétiens maronites demeuraient dans le Mont Liban. La proclamation de l'Etat du Liban offrait un visage singulier quant à sa démographie largement inspiré par le Quai d'Orsay.⁴⁴ Etat fondé par le Général Gouraud, le Liban était en proie à des conflits fratricides où la France patronnait les Maronites face aux Druzes. Parallèlement, le Liban devenait un Etat où les chrétiens accédaient en masse aux postes de cadres dans l'administration.

Cependant, la grande instabilité en Syrie et au Liban rendait la tâche ardue. Effrayés par un éventuel régime de tutelle politique, les populations locales condamnaient la présence française. D'ailleurs, les usages et les règles instaurés par la métropole ressemblaient à une forme d'impérialisme. Devant une telle posture, les peuples et les ethnies dénonçaient l'attitude du mandat. Le départ des Britanniques

⁴¹Le Compte Cressaty, *Intérêts et devoirs de la France en Syrie*, Paris, 1939, p.12.

⁴²Tüzün Süleyman, *İki büyük savaş arasında Hatay tarihi*, Ankara, mémoire de DEA, Université de Hacettepe, 1989, p. 9.

⁴³Général Weygand, « La France en Méditerranée orientale », *Revue des Deux Mondes*, t. 2, 1937, p. 516.

⁴⁴Voir l'histoire du Liban, Boutros Dib, *Histoire du Liban* éd : Philippe Rey, 2006.

allaient rendre encore plus difficile le travail français sans compter que deux poids de taille allaient donner une dimension tout à fait différente à l'ambiance de trouble générale, à savoir, les nationalistes turcs au nord et les Chérifiens à l'est. De surcroît, les innombrables bandes armées (chétés) jouissaient d'une situation générale confuse.⁴⁵

L'insurrection de 1921 à Maysalun et puis celle de 1925 à Damas, réprimés par l'armée mandataire, augmentaient le nombre de mécontents au Proche Orient. Sans nul doute, les politiques, à la fois, d'Arabisme, du protectorat catholique et le souhait de préserver le grand voisin turc peut expliquer l'échec du Quai d'Orsay dans le Levant. Les tournures mettaient en péril la politique extérieure française au Proche Orient. Les dilemmes s'emboîtaient et les réponses apportées semblaient convaincre nul parti : La France devait à la fois s'afficher comme protecteur des chrétiens et répondre aux exigences arabes sans omettre la pression turque. La rumeur persistante de rompre avec le rôle protecteur des chrétiens envenimait les débats et un sentiment de doute planait chez les sympathisants français. M. Hansson exprimait sa désillusion ainsi : « *le Haut Commissaire, qui, pourtant se montre dans ses agissements aussi souple que courageux et énergique, ne serait pas appuyé par son gouvernement au cas où il se verrait obligé d'avoir recours à la force armée* »⁴⁶

Bien évidemment, la structure socio culturelle complexe de la Syrie n'offrait pas beaucoup d'alternatives à la politique française, cet imbroglio démographique devenait un casse tête. Certains intellectuels comme Hansson Michel incorporaient dans l'Etat syrien, le Sinaï et le Tarsus, situés entre la Méditerranée et le désert. D'une superficie égale à celle de la France, la Syrie se classait parmi les nations où les diversités ethniques étaient les plus importantes mêlant des rites, des religions et des langues nombreuses et variées. Tout au long de l'histoire, la Syrie fut le théâtre d'invasions Cananéennes, Perses, Arabes, Croisées, Byzantines, Circassiennes, Bohémiennes et Turcomannes. Toutes ces occupations fomentèrent la structure socio-culturelle de la Syrie actuelle.

D'ailleurs, nulle ethnie n'acceptait la soumission. Les tribus refusaient catégoriquement le contrôle exclusif d'une autre communauté ce qui empêchait évidemment l'union. Outre l'existence de ce melting pot, l'utilisation par la France de cette complexité sociale mettait en exergue les causes et les raisons d'une telle

⁴⁵Yves Salkin, *Collet au Galop des Tcherkesses*, Paris, Economica, 1999, p. 30

⁴⁶Hansson Michel, « Quel sera le sort des minorités chrétiennes en Syrie », *Revue Christianisme Social*, p. 206.

distorsion. La puissance mandataire appliquait une politique de stabilité des forces en présence. Les communautés devaient être dotées d'un pouvoir sensiblement identique en prenant le soin de ne pas accorder des impératifs importants à l'une ou à l'autre. Par la suite, la France envisagea une cession de la Syrie avec un état fédératif et une nation intégrale. Le premier correspondait au Liban où les chrétiens devenaient majoritaires et détenant tous les pouvoirs. Le second se composait de tout un ensemble de communautés distinctes socialement et religieusement.

Née de la publication d'une note bolchevique résumant un accord de 1926 entre la France et l'Angleterre parrainée par les Russes, l'expression Syrie intégrale suscita de l'inquiétude. Le plan prévoyait l'attribution à cet état de la bande littorale de la Syrie, y compris Adana confié à la France à l'exception de la partie méridionale comprenant Caïffa et St Jean d'Acre, qui serait protectorat britannique. Le reste était considéré comme la zone intérieure de la Syrie.⁴⁷ Toutefois, la zone peuplée en grande majorité de musulmans, correspondant à la Syrie actuelle, souhaitait ardemment l'établissement du Royaume de la Grande Syrie. Face à ce dilemme, deux issues s'offraient à la France : durcir le ton et faire reconnaître le mandat ou laisser la Syrie aux mains des Fayçaliens. L'abandon de la Syrie équivaldrait à la fin de la présence française dans la région ainsi qu'à une fermeture de la route des Indes pour les Britanniques. Les intérêts des deux grandes puissances semblaient donc liés au Proche Orient.

Le congrès tenu à Paris en 1913 marquait le début d'une France garante des droits des éléments même non chrétiens. Le traité signé avec Fayçal propulsait la France dans le camp des anti-ottomans en compagnie des anglais. D'ailleurs, plusieurs étudiants arabes, notamment syriens, furent autorisés à étudier en métropole où les éloges des valeurs républicaines furent largement enseignés. Pourtant, face à des promesses non respectées, les Arabes, majoritairement sunnites, se tournèrent contre la France. Appliquant une politique de clientélisme non sunnite, les Français accentuèrent leur relation avec les Nusayrîs.

Maintenant, nous allons étudier l'existence française à la veille du traité de Moudros en Syrie et dans la région d'Antioche. Après l'accord de Sykes-Picot, la France et l'Angleterre se partageaient le Moyen Orient. Après le traité de Moudros, les Alliés imposaient la signature du traité de Sèvres à l'Empire ottoman et gagnaient également des concessions sur le territoire turc. Nous remarquons que la Grande

⁴⁷Taillandier St René, « la France et la Syrie », *Revue des deux mondes*, 1919, p. 800.

Bretagne en était la principale bénéficiaire.

Le Gouvernement d'Ankara ayant refusé ce traité entreprit de négocier à Londres avec des Alliés bien divisés. Du 21 février au 12 mars 1921, ils atténuèrent les conditions du traité de Sèvres concernant l'occupation grecque. Par contre, elles furent rejetées par les Grecs et par les Kémalistes.

Après la victoire de Sakarya, le Gouvernement français décida de conclure un accord avec les Turcs qui s'étaient lancés sur la région de la Cilicie. En raison du faible effectif français, Ankara souhaitait s'implanter dans le Nord de la Syrie.⁴⁸ À la suite de l'accord d'Ankara, la France restituait la Cilicie après tant de sacrifice humain. Or dans le traité de Sèvres, la frontière syrienne était reportée du Ceyhan jusqu'à une ligne partant de Payas sur le Golf d'Alexandrette et aboutissant à Djézireh-Ibn-Omar sur le Tigre. La France évacuait ainsi Antep, Birecik, Urfa, Maraş. De plus, elle accordait aux habitants turcs, toutes facilités pour le développement de leur culture et pour l'emploi de la langue turque qui se répandait dans tout le territoire occupé.⁴⁹ Tout en soutenant les droits des minorités auprès du Gouvernement d'Ankara, la France garantissait les droits des Turcs en leur donnant une administration spéciale sur le territoire du Sandjak.

C- L'appétence des Alliés pour la région durant la Première Guerre Mondiale

Durant l'année 1915, l'abandon du projet d'Alexandrette était la cause de la combinaison de facteurs politiques et logistiques. A la fin du mois de janvier 1915, alors que la préparation d'un débarquement dans les Dardanelles se poursuivait, la Grande Bretagne et la France s'étaient mises d'accord pour se répartir les zones de commandement maritime en Méditerranée. En conséquence, la région d'Alexandrette passa sous le contrôle du vice-amiral français du Levant.

Churchill, le Premier Lord de l'amirauté britannique, avait écrit le 26 janvier : *« toute opération sur la cote du Levant devra d'abord être l'objet de discussions entre les deux gouvernements, et les Français souhaitent participer à toute occupation d'Alexandrette. Lord Kitchener m'informe qu'il ne peut pour le moment fixer aucune date pour l'expédition d'Alexandrette, aussi il ne semble pas nécessaire de formuler des conditions précises à ce propos. (à sir E. Grey et lord Kitchener). »*⁵⁰

⁴⁸Barbaro, *op. cit.*, p. 12.

⁴⁹Barbaro, *op. cit.*, pp. 12-13.

⁵⁰Mizrahi Jean David, *Genèse de l'Etat mandataire*, Paris, Sorbonne, 2003, p. 31.

M. Grey rétorquait : « *je crois qu'il est important de laisser les Français obtenir ce qu'ils désirent dans ce mémoire, même en ce qui concerne Alexandrette. Cela sera fatal à la coopération cordiale en Méditerranée, et peut-être partout ailleurs, si nous éveillons leurs soupçons à propos de quoi que ce soit concernant la Syrie* ». ⁵¹ L'incertitude de Kitchener quant à la date de l'opération était due à un manque de moyen de transport, car les navires disponibles étaient pleinement engagés à ce moment dans l'opération des Dardanelles. Ignorant le problème, Churchill et d'autres avaient antérieurement décidé de deux plans simultanés, celui des Dardanelles et celui d'Alexandrette. En effet, si l'opération dans les Dardanelles échouait, cette défaite aurait été perçue comme une feinte pour détourner l'attention des Turcs lors du débarquement à Alexandrette. ⁵²

Le moment décisif de ce plan britannique apparaît clairement dans le journal de Wyndham Deeds qui, à l'époque, était membre du personnel du service de Renseignement du War Office. Le 10 février, il nota : « *S'ils peuvent obtenir les navires, le projet concernant Alexandrette se présente sous des auspices particulièrement favorables, et vraisemblables, réussira avant longtemps* ». (Papiers de Deeds, St Anthony's College, Oxford). Une semaine plus tard, pourtant, on avait du se rendre à l'évidence que ces deux opérations seraient trop lourdes pour les ressources britanniques. Deeds écrivit : « *Le projet concernant Alexandrette semble devoir être temporairement remis, à cause d'un manque de transport* ». ⁵³ Les récits relatifs au projet du débarquement à Alexandrette montraient à quel point la France et la Grande Bretagne étaient en désaccords, mais essayaient de camoufler leur rivalité.

Nous savons qu'après la déclaration de Balfour ouvrant la possibilité d'établir un foyer juif en octroyant la Palestine aux Juifs, l'Angleterre visait à contrôler le Moyen Orient. Cet engagement donnait le sentiment à Paris de ne pas laisser les Britanniques agir seuls. C'est pourquoi la France devait être dominante au Liban et en Syrie. Toutefois, les convoitises des Anglais ne cessaient pas envers le Proche Orient. Dans le cas inverse, l'occupation anglaise à Alep, à Alexandrette, à Urfa, à Antep ne trouverait pas l'explication alors que dans le traité de Sykes-Picot ces territoires étaient bien partagés entre ces deux Etats.

Pour la France, le plus important était d'éviter que les Anglais présents au sud de

⁵¹ Wilson Jeremy, *Lawrence d'Arabie*, Paris, 1994, p. 458.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Jeremy, *op. cit.*, p. 1101.

la Syrie, contrôlent également le nord en occupant la Cilicie. L'ambassadeur français explique la gravité de la situation : « *Etablie d'une part à Alexandrette et Alep, de l'autre au Golf Persique, l'Angleterre serait désormais en situation de faire de la vallée de l'Euphrate une nouvelle voie anglaise entre la Méditerranée et la mer des Indes. La Syrie, séparée déjà de Toulon par Chypre, Malte et la flotte britannique, se trouverait en outre enclavée entre une Cilicie anglaise, une Mésopotamie anglaise et une Egypte anglaise. Elle serait intenable pour nous. Trois conditions extérieures apparaissent, à première vue, comme nécessaires pour que notre établissement en Syrie devienne possible :*

- 1) *Qu'il soit complété par une possession maritime située à mi-chemin de Bizerte et de Beyrouth.*
- 2) *Que nous donnions la main à la Russie en Asie Mineure et que la Syrie française s'appuie directement sur une Cilicie et une Arménie russe.*
- 2) *Que les Anglais obtiennent sur d'autres points les satisfactions propres à leur suffire et à éloigner le danger de difficultés aiguës entre eux et nous »⁵⁴*

Finalement, l'alliance scellée entre les deux grandes puissances n'écarterait pas les méfiances réciproques. La rivalité féroce franco-anglaise se caractérisait par une domination de l'Angleterre sur l'échiquier proche oriental.

1-La présence allemande dans le Sandjak

Au second rang après la France en termes de présence, l'Allemagne occupait une position stratégique de tout premier plan au Proche-Orient notamment par le biais de relations privilégiées avec la Sublime Porte.

Débarrasser du dilemme de l'union conclue en 1871, l'Allemagne entreprit sa marche dans la voie des grandes puissances vers la fin du XIX^{ème} siècle. Elle cherchait un partenaire qui pourrait être à la fois son allié et le rival de ses opposants. L'Empire ottoman dont les territoires en Europe et en Asie se présentait comme le partenaire capable de satisfaire les attentes allemandes. De plus, l'existence du pétrole dans les espaces dirigées par les Turcs renforçait ce sentiment. Dès lors, l'Allemagne proposait une alliance contre les Anglais et les Russes. Les hommes d'Etat de la Sublime Porte considérèrent cette proposition comme propice. D'ailleurs, ils admiraient la croissance allemande dans le secteur technologique et militaire. Berlin en tant que puissance

⁵⁴Riffier Jean, *Les Œuvres Françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris : Harmattan, 2000, p. 306.

nouvelle prenait pied en Turquie. Parallèlement, le déclin de l'influence britannique accélérail le processus.

Par ce rapprochement, le commerce entre les Allemands et les Turcs s'accroissait. Les entrepreneurs allemands gagnaient des parts de marchés entraînant dans son sillage une baisse significative du commerce anglais et français.

La visite de l'empereur de l'Allemagne Wilhelm II à Jérusalem visait à atteindre des sommets en termes de relation politique entre les deux pays. Toutes les activités allemandes y compris celles des missionnaires étaient appréciées et d'ailleurs elles ne rencontraient aucune opposition.

L'Allemagne, après avoir érigé un Etat moderne, entamait sa marche de puissance impériale. Elle visait d'abord à couper le chemin de l'Inde contrôlé par l'Angleterre. A travers l'exploitation du pétrole au Moyen-Orient, cette région devenait une région politique et économique largement convoitée par les grands pays.

Mais dans ce paragraphe, il n'est pas question d'aborder en détail les relations politiques entre l'Allemagne et l'Empire ottoman. Par contre, l'intérêt allemand s'évertuait à traiter le problème du Sandjak par le biais de stratégies politiques. Le projet du chemin de fer du Hedjaz était l'un des grands projets allemands susceptible de trouver un partenaire au Moyen-Orient.

Deux projets étaient conjointement menés pour le chemin de fer liant Constantinople à Bagdad. L'un s'éloignait du centre de l'Anatolie en traversant Kütahya, Ankara, Diyarbakır, Mossoul et Bagdad, de Bagdad au Hedjaz. L'autre, traversait Alexandrette et Damas pour atteindre Bassora. Ce projet était considéré comme dangereux par les dirigeants ottomans craignant l'appauvrissement des régions du Sud. L'autre crainte des Ottomans était de ne pas contrôler les puissances européennes y compris l'Allemagne.⁵⁵

Les années qui précédèrent la première Guerre Mondiale furent marquées par une lutte sans merci entre le réseau ferroviaire français du D. H. P. (Damas, Hama, Prolongement) débouchant sur Beyrouth et Tripoli et le Réseau allemand de la « Bagdadbahn » avec embranchement à Alexandrette.⁵⁶

Les Allemands obtinrent le 21 Mars 1903 la concession de la construction et l'exploitation d'un port moderne à Alexandrette. Ils projetaient de faire de cette ville

⁵⁵Ortaylı İlber, *Osmanlı imparatorlugunda Alman Nufuzu*, Istanbul, İletişim yayınları, p.131.

⁵⁶Kanan Abi Fares, *Le commerce de Beyrouth (1920- 1939) d'après les archives françaises et libanaises*, thèse de doctorat l'université de Paris, t. 1, Paris, 1986, p.128.

l'un des premiers ports de la Méditerranée. Ils voulaient construire une ligne de chemin de fer d'Alexandrette à Basra pour drainer le commerce et le pétrole. Effectivement, 1000 km séparaient Alexandrette du Golf Persique. La géographie de la Syrie et le choix du déplacement en chemin de fer permettaient aux Allemands de s'installer plus rapidement et d'être plus efficace dans la commercialisation du pétrole. Autrement dit, Berlin voulait atteindre le golf Persique en utilisant le chemin le plus court. Un tel projet aurait causé l'abandon de l'intérêt politique et économique des territoires où passe cette ligne. Finalement, l'Empire ottoman, prenant acte d'un tel fait, entreprit la construction du chemin de fer en dépit d'une éventuelle perte d'intérêts au profit des autres puissances.⁵⁷

Les Allemands savaient qu'il fallait absolument collaborer avec l'Empire ottoman contre ses rivaux. Cette collaboration s'arqueboutait autour des échanges commerciaux et du soutien militaire. Ces actions devaient donc permettre aux Allemands de pénétrer au Proche-Orient et de prendre une position solide et certaine face aux Alliés.

D-« Le Temps de la Séparation » :

1- Les divergences entre les Arabes et les Turcs dans le processus d'annexion

Dans ce chapitre, il est question du conflit arabo turc dans le processus du détachement des territoires arabes de l'Empire ottoman. Pendant la guerre de libération, l'influence des kémalistes sur les dynamiques locales dans les années vingt, l'attitude du Gouvernement d'Ankara contre l'Etat mandataire et ses organisations combattives dans la région du Nord de la Syrie concernant Antep, Maraş, Antioche constituent la suite logique de notre thèse.

Toutes ces actions militaires se nourrissaient de l'idée du nationalisme. Par ce courant, le désir des autres peuples d'établir un Empire, jadis existant, réapparut chez les nations qui se définissaient comme minorité et qui vivaient dans la soumission aux Etats impériaux. Les Arméniens symbolisaient ce sentiment. Les pays occidentaux exportaient ce nationalisme bien au-delà de leurs frontières. En effet, malgré la décision prise au congrès de Vienne en 1815 concernant la résistance en Europe contre ce mouvement destructif, les Occidentaux s'efforcèrent de diffuser cette idée notamment dans l'Empire ottoman. Visant les cultures hellénistes et arméniennes, ils affirmaient que toutes ces cultures devaient vivre sous leur propre Etat et sur leurs propres terres.

⁵⁷ Voir, Gülsoy Ufuk, *Hicaz demiryolu*, İstanbul, Eren yay., 1994.

Par cette stratégie, le démembrement de l'Empire ottoman qui détenait les dites cultures en son sein était concerné.

Au début, les efforts des Occidentaux s'intensifiaient sur des éléments non musulmans, mais on remarque, par la suite, qu'ils basaient leurs attentions sur les Arabes qui constituaient une partie non négligeable de l'Empire. Cependant nous ne pouvons pas nier que le nationalisme influençait les Turcs. Le groupement célèbre jeune Turcs devenait l'étendard du nationalisme turc qui aurait proclamé son règne à l'époque du Parti de l'Union et Progrès (*İttihat Terakki Partisi*). Ici nous n'allons pas comparer les deux nationalismes. Nous étudierons les comités arabes qui travaillaient pour l'indépendance inspirée par le nationalisme et également par la problématique de l'arabisme dans le processus d'organisation des comités à la veille de la première Guerre Mondiale et continuant à fonctionner jusqu'au moment de la fondation du mandat français en Syrie.

Nourrit par le nationalisme, un autre élément contribuait à l'idéologie de l'arabisme à savoir l'intervention des Occidentaux afin de protéger leurs intérêts dans le Levant. Georges Corm indique dans son livre *Le Proche-Orient Éclaté* : « *Les puissances européennes cherchent en effet à miner l'Empire de l'intérieur, en se créant des clientèles dans les différentes nationalités et minorités religieuses sous souveraineté ottomane et qu'elles encouragent à la dissidence* »⁵⁸. L'identité arabe obtenait son statut constitutionnel pendant les événements qui se déroulèrent au Liban (Cebel-i Lübnan) en 1860. Les Arabes chrétiens se considéraient comme un millet (nation) dans la constitution ottomane.⁵⁹ Cette initiative juridique représentait la première démarche de la séparation arabo-turque.

En effet, les arguments et les raisons du nationalisme arabe restent sujets à controverses. Ils alimentaient des crises aiguës entre les intellectuels turcs. Certains accusaient ce nationalisme, d'autres groupes parlaient de trahison et d'ingratitude. Par contre, il faudrait indiquer le point commun où tous les milieux de la science se retrouvaient.⁶⁰ L'acceptation de l'idée du nationalisme par les Arabes apparaît comme une évidence. Force est de constater que le nationalisme arabe se fomentait sur l'hostilité à l'Empire.

⁵⁸Corm Georges, *Le Proche Orient éclaté, 1956-2006*, Paris, éd : Gallimard 2003, p. 411.

⁵⁹Cloarec Vincent, *La France et la question de Syrie 1914-1918*, Paris, éd : CNRS, 2002, p. 21.

⁶⁰Kurşun Zekeriya, *Yol ayrımında Türk Arap ilişkileri*, İstanbul, İrfan yayıncılık, 1992, p. 28.

Par ailleurs, certains intellectuels reprochaient aux Arabes d'être à l'origine du déclin du monde musulman en causant le démantèlement de l'Empire ottoman. Cette conséquence semblait inévitable pour les Arabes donc il s'agissait pour ces derniers de récupérer la bride du monde musulman comme à l'époque Omeyyade.

Cette idée trouvait sa place chez les Wahhabites définis par certains, comme l'Islam orthodoxe. Ils accentuaient particulièrement le fait que le Prophète était un Arabe. M. Mohammed Tavakkalna dans son livre⁶¹ « *Réponse aux prétentions de De Gaulle* » s'exprimait ainsi : « *Etant grand autant que Dieu, également étant modeste comme un oriental, notre Prophète Muhammad était un Arabe* ». Par conséquent, le khalifat revenait de plein droit aux Arabes en raison de l'identité nationale du Prophète. Au fur et à mesure, cette idée trouvait sa place au sein de la nation arabe devenant un phénomène social généralisé.

Plusieurs associations nationalistes et comités drainaient cet argument en Syrie, en Egypte et au Liban. Au préalable, en 1860, les chrétiens arabes au Liban obtenaient le droit de se définir sous la dénomination arabe. Outre le nationalisme, un facteur étranger à savoir le soutien de la France au Levant, encourageait la fondation de l'identité arabe en s'adjugeant notamment un clientélisme chrétien de tout premier plan.⁶² En résumé, cette action française accélérait les distorsions entre les Arabes et les Turcs.

L'un des événements historiques qui précipitait le nationalisme arabe était les défaites militaires dans les Balkans et à Tripoli. Ces pertes territoriales commençaient à sceller le destin du monde arabe. Le démantèlement de l'Empire ottoman allait naturellement nourrir l'arabisme au vingtième siècle. Parallèlement à ces mouvements extérieurs, des éléments internes alimentaient le processus.

Le mouvement « Jeune turcs », premier nationalisme turc, proclama son règne avec l'arrivée au pouvoir du « parti Union et Progrès ». Il commençait à adopter une politique d'intimidation sur des non-Turcs souhaitant le détachement de l'Empire ottoman.

Dans l'intervalle, le conflit arabo turc s'était tellement dégradé que de nouveaux termes et de nouvelles organisations reflétant cette dissension apparurent, par exemple, « *l'Association de la fraternité arabo-ottomane* ». Si nous nous approchons

⁶¹Umar Hacı Osman, *Osmanlı yönetimi ve Fransız mandası idaresi altında Suriye*, Ankara, Atatürk Araştırma Merkezi, 2004, p. 20.

⁶²Cloarec Vincent, *op-cit.*, p. 16.

sémantiquement de cette expression, ces membres fondateurs anticipaient la promulgation d'une séparation définitive entre les deux nations. Effectivement, cette définition est une preuve qui montre le point culminant de la séparation arabo-turque. Ce désaccord apparut au sein de l'Assemblée ottomane en un débat sur le contingent de la représentation des Arabes dans l'Assemblée pendant les élections en 1908.⁶³

Après la proclamation de la deuxième monarchie (*Meşrutiyet*), nous constatons plusieurs journaux et écrivains qui encensaient le nationalisme arabe. En Egypte *El Ahram*, *El Mukattam*, en Syrie, *Muktebes*, *Zahlet'ül Fetat*, *Delil-i Humus*, *El Kabs*, au Liban *El Mufid*, *En Nasr*, *El Hakika*, *El Mühezzeb*, *El Nuvas* étaient des journaux sensibles à ce mouvement. Parmi eux, *El Ahram* se dotait d'un statut particulier. Ce journal était subventionné à hauteur de 5.000 Fr. par la France, acte qui révélait l'intérêt porté au monde arabe.⁶⁴

Les changements promulgués dans la constitution ottomane en 1908 autorisaient ce type d'action. Notamment, l'abolition d'un article concernant la demande d'autorisation avant de créer une association, de fonder un club ou de publier un journal accéléra la formation des comités arabes. Selon ce nouvel article, tous les citoyens ottomans pouvaient fonder les établissements de leurs choix sans autorisation au préalable. Par conséquent, environ quarante associations et comités qui exigeaient l'indépendance arabe virent le jour. Ici, nous étudierons seulement ceux qui ont pris racine en Syrie. Nous allons aborder les dits comités en deux parties échappant à la définition de M. Osman Umar, les comités avant et après la Monarchie (*Meşrutiyet*). Nous distinguons les comités arabes nationalistes opposés à l'Empire ottoman et aux Turcs et ceux antinomiques à la présence occidentale et au mandat.

2--Les comités fondés contre l'Empire ottoman :

- 1- Le Comité d'Orient : tous ses membres étaient chrétiens ou étrangers. Il fut fondé avec l'aide des missionnaires.
- 2- L'association de la science de Syrie : suivant l'idée d'Ibrahim Yazici et El Bustani, elle visait à diffuser le nationalisme entre les Arabes. Parmi ses

⁶³Kurşun Zekeriya, *op. cit.*, pp. 48-49.

⁶⁴Umar, *op. cit.*, p. 59.

membres, on trouvait des musulmans appartenant aux autres races et rites de même que des chrétiens.

- 3- L'union Protestant de Syrie : fondée par les étudiants du collège américain de Beyrouth.
- 4- L'union de la patrie arabe : fondée par Necip Azuri, étudiant à Paris, afin de contribuer à l'indépendance arabe.
- 5- L'Association du développement arabe : fondée à Istanbul par les Syriens et les Libanais. Flou au niveau de son vrai but, elle soutenait le système de décentralisation et travaillait pour améliorer le droit personnel.
- 6- L'Association de la résurrection de la Syrie : fondée à Istanbul afin de développer la culture arabe.
- 7- Le club des hommes littéraires arabes : fondé afin de contribuer à la littérature arabe mais il contribuait à la propagande du nationalisme.

Parallèlement aux comités nationalistes, des partis libéraux arabes en Syrie œuvraient dans le même sens.

- 8- Le parti de décentralisation de l'administration ottomane : Il soutenait les idées du Prince Sabahattin réclamant un Etat syrien autonome dans ses affaires intérieures. En conformité avec la tradition de demande des réformes après la guerre des Balkans, il réclamait des réformes au niveau socio culturel dans l'Empire ottoman. En outre, **l'Association des réformes générales et l'Association de la réforme de Damas** étaient en vogue. Parmi leurs membres, le nombre des chrétiens était considérable par rapport aux autres associations fondées dans cet objectif.

- 11-L'Association du serment : cette association était la plus importante. Elle luttait activement pour l'indépendance arabe. Les officiers les plus fiables de l'armée ottomane y étaient recrutés. C'était plutôt les officiers mécontents de leurs grades qui participaient à ce mouvement. Ils avaient une conviction forte à propos du fait que les Turcs ne méritaient pas d'être leader du monde musulman.

- 12-L'Association de l'insurrection arabe : Elle se trouve parmi les associations qui utilisaient les notions religieuses et nationales pour l'indépendance arabe. Elle avait des filières au Liban, à Jérusalem et à Latakiah. Les leaders de cette association furent les premiers hommes d'Etats de la jeune Syrie.

Nous avons présenté en résumé les associations et les comités qui luttèrent contre les Turcs en réclamant leur autonomie ou leur indépendance. Evidemment, ces actions civiles et militaires n'étaient pas tolérées par l'autorité ottomane. Les gouverneurs ottomans, dont le plus célèbre Cemal Pacha, châtiaient sévèrement les auteurs de toute demande d'indépendance arabe. Cette politique impitoyable des autorités, particulièrement celle de Cemal Pacha n'affaiblissaient pas le désir d'indépendance des Arabes mais bien au contraire.

Certains dirigeants arabes contactaient les puissances européennes notamment la France et l'Angleterre comme l'indique la lettre échangée entre Mac Mahon et le roi du Hedjaz Hussein. Le but des Arabes était de se détacher de la Porte et de proclamer un Etat arabe qui allait diriger toute la Mésopotamie, d'ailleurs cette idée s'exprimait dans la dite lettre dans ces termes:

*Les deux districts de Mersin et d'Alexandrette et les parties de la Syrie s'étendant à l'ouest des districts de Damas, Homs, Hama et Alep ne peuvent pas être dits être purement arabes, et doivent être exclus des limites demandées.*⁶⁵

D'autre part, la France convaincue de la nécessité de ne pas laisser seule les Anglais dans le Proche-Orient invitait Fayçal à Paris pour négocier les frontières d'un future Etat Arabe. Cet engagement français auprès des Arabes révélait un grand changement de la politique de la France vis-à-vis de l'Empire ottoman. Comment peut-on expliquer une telle rupture avec la politique précédente ?

D'après Vincent Cloarec, l'abrogation de la capitulation par l'Empire ottoman mettait en danger la présence française au niveau de ses intérêts et de la Mission. Désormais, l'idée de trouver un système d'administration pour la Sublime Porte était la politique adoptée au Quai d'Orsay.⁶⁶ A ce titre, la volonté de respecter l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman fut abandonnée.

Finalement, après avoir perdu la guerre sur les fronts de Palestine, du Canal de Suez et d'Irak, l'occupation des Alliés devint réalité. Les Arabes, manipulés par les Alliés, croyaient à la promesse d'un Etat arabe dirigé par un khalife hachémite qui contrôlerait toute la Mésopotamie. Déçus, ils luttèrent contre l'un des partenaires des Alliés, la France particulièrement en Syrie. Or la France était un pays qui avait une relation socio culturelle enracinée notamment avec les peuples du Proche-Orient. En

⁶⁵ Umar, *op. cit.*, p. 137.

⁶⁶ Vincent, *op. cit.*, p. 59.

outre, elle soutenait les Arabes chrétiens de même que les arabes musulmans qui rêvaient d'un Etat indépendant. Cette fois, elle se heurtait aux Arabes.

Quant aux Syriens, certains réclamaient une indépendance décisive et totale. Ils souhaitaient une Syrie autonome avec un statut fédéral attaché à l'Empire ottoman et d'autres groupes exigeaient sans condition la domination ottomane comme auparavant, donc, ils fondèrent des comités et des bandes armées contre la France occupante.

Quant à la structure sociale d'Antioche, d'emblée, il convient de préciser que la dite région se caractérisait par l'abondance des éléments arabes. Ayant obtenu le soutien des syriens, les Arabes sandjakiens établissaient leurs propres associations afin de diffuser l'arabisme et d'annexer la région d'Antioche au « Royaume de Fayçal ». Dans ce but, ils créèrent les Associations Usbetül arabül, El Uribe et Vahdet'ül arabiyye qui réunissaient des jeunes arabes.⁶⁷

Quant aux Turcs, ils étaient faiblement représentés dans les postes de cadres supérieurs de la direction du Sandjak. Le Parti Union et Progrès était l'un des comités civils. Fondé à Antioche, il regroupait les Turcs nationalistes.⁶⁸ Contre l'arabisme, le parti diffusait la propagande de « turquisisme ». Après la victoire arabe sur les Turcs, les partisans de Fayçal se comportaient comme les nouveaux maîtres de la région. Inquiétés, les Turcs accordaient de l'importance à l'organisation autour des comités qui devenaient les segments de la représentation politique turque dans le sandjak d'Alexandrette. Contre les exhortations arabes, les jeunes turcs s'inscrivaient volontiers comme des gendarmes sous le commandant de Tevfik Bey qui commençait à entreprendre quelques razzias d'intimidation afin d'achever le mouvement pro-arabe.⁶⁹

Parfois, les dynamiques locales et les chefs spirituels bataillaient à des fins personnelles. Par exemple, Cheikh Maruf Cilli et le gardien du port d'Alexandrette, Celal Agha se menacèrent. D'autre part, ils se côtoyaient dans la commission de Fayçal.⁷⁰ Dans la vie sociale du Sandjak, cette situation n'était pas rare. En effet, le statut social s'accompagnait d'une force économique, d'où la recherche du profit et la naissance de querelles.

Certains aghas, chefs des dynamiques locales agissaient en nombre pour protéger leur statut social. La nouvelle conjoncture née de l'occupation donnait une occasion

⁶⁷Nuri Aydın Konuralp, *Hatay kurtuluş ve kurtuluş mücadelesi tarihi*, İskenderun, Hatay postası gazetesi basımevi, 1973, p. 152.

⁶⁸Seyfeli, *op. cit.*, pp. 22-23.

⁶⁹Seyfeli *op. cit.*, p. 53.

⁷⁰Seyfeli, *op.cit.*, p. 248.

d'œuvrer auprès des autres personnes appartenant à des couches sociales différentes. Les gens de classe moyenne et défavorisée pillaient les riches. Ce mouvement conduisait les chefs des tribus turcomanes dans la résistance contre l'occupant.

La participation aux comités fondés par les nobles s'élargissait. En ce sens, le rapport de la Commission de King Crane⁷¹ mettait en évidence ce phénomène bien ancré chez les chefs des tribus et les chefs spirituels dans le sandjak d'Alexandrette. L'une des réponses données par Ahmet Agha au nom des Turcs était très significative concernant les attentes et la psychologie des Turcs. Ahmet Agha affirmait que « *Si les Turcs (les Turcs de Turquie) ne viennent pas ici, nous irons à eux* »⁷²

De jour en jour, les fossés des peuples du Sandjak qui s'inspiraient de l'idéologie du nationalisme, se creusaient. Contre le nationalisme arabe, le nationalisme turc influencé d'abord par le régime des jeunes turcs puis par le kémalisme accédait à maturité. A ce titre, les comités du Droit et de la défense, Hatay Erginlik Cemiyeti et le Parti du Peuple étaient des établissements où les nationalistes et les irrédentistes Turcs se réunissaient et cimentaient l'idée du rattachement.

Les deux groupes nationalistes bien organisés s'apprêtaient à lutter pour leurs intérêts respectifs. Mais, le nationalisme arabe était confronté à un dilemme, c'est-à-dire à une absence d'un soutien politique présenté ici par J. Thobie dans son article : « *Dans le Sandjak, s'affrontent deux nationalismes, qui ne luttent pas à armes égales : Les Turcs, soutenus activement de l'extérieur, sont puissamment organisés et bénéficient de toute l'expérience des luttes kémalistes ; les arabes n'arrivent pas à susciter un mouvement populaire et sont divisés et brimés par la puissance mandataire qui accorde aux Turcs une bienveillance qui dépasse la simple neutralité.* »⁷³

Finalement, la recrudescence des tensions entre les deux nationalismes propulsait la question d'Antioche dans les méandres de la popularité régionale, nationale et internationale.

⁷¹Dans le cadre de l'octroi des mandats par la SDN aux puissances occidentales, les Etats-Unis réitérent leur attachement au principe fondamental du "consentement des gouvernés". A cet effet, la SDN instaure la Commission King-Crane (du nom des deux Américains qui la composent) et dont la compétence inclut la Palestine. Considérant les problèmes que pose le programme sioniste, la Commission King-Crane répond dans son rapport par la recommandation suivante : "...une modification profonde du programme sioniste extrémiste pour la Palestine, à savoir l'immigration illimitée des Juifs dans le but final de faire clairement de la Palestine un Etat juif...". www.assp.ch/page/history/king-crane, le 30-01-2007.

⁷²Faik Türkmen, *Hatay manda tarihi*, Istanbul, 1939, p. 945.

⁷³Thobie Jacques, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relation internationales*, n° 19, automne 1979, p. 364.

3- Le traité de Sykes Picot et l'émergence du nationalisme arabe sous la direction de Chérif Hussein et son fils Fayçal dans la région d'Alep

Ce traité est différent des autres accords secrets inscrits dans l'histoire. A l'époque moderne, ce traité séparait les Arabes musulmans et chrétiens de l'Empire ottoman qui vécurent ensemble pendant des siècles. Une question s'impose : Comment est-on arrivé à cette séparation et à cette distorsion ?

L'indépendance arabe était un événement sociologique qui avait un passé et qui se basait sur une idéologie. Il était de notoriété publique que les événements sociaux n'apparaissent pas soudains. Il faut voir en ce processus une accumulation d'événements. S'il serait comparé à un volcan, ce dernier cumulerait son énergie jusqu'au moment de saturation et puis il éjecterait ses laves.

D'emblée et officiellement, l'indépendance arabe émergea à Paris pendant la négociation tenue entre Clemenceau et Fayçal. Nous allons donc la présenter dans la partie de l'occupation des Alliés dans le Sandjak. A Paris, le problème de l'Etat arabe était à l'ordre du jour et les pourparlers anticipaient les bases du traité de Sykes Picot.

Coté français, Georges Picot et coté britannique Mark Sykes furent chargés de négocier un accord visant à partager le Moyen-Orient. Dans la lettre de Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, le but conjoint de la France et de l'Angleterre devenait plus précis. L'ambassadeur de France expliquait que : *« désireux d'entrer dans les vues du gouvernement du Roi et de chercher à détacher les Arabes des Turcs en facilitant la création d'un Etat arabe ou d'une confédération d'Etats arabes, le gouvernement de la République avait accepté l'invitation qui lui avait été adressée par le Cabinet britannique en vue de fixer les limites de cet Etat et des régions syriennes où les intérêts français sont prédominants »*.⁷⁴

La lettre de M. Paul Cambon résumait parfaitement les projets des Alliés envers les Arabes et les Turcs. Existant depuis des siècles dans le Levant, les Alliés se préparaient à achever leurs buts impériaux. A cette fin, les dynamiques locales étaient susceptibles d'encourager les Alliés. En d'autres termes, le nationalisme avait une valeur sacrée auprès des Arabes de même qu'auprès des Turcs. Donc, il restait aux Alliés à déclencher le mouvement ou la guerre afin de tirer profit de la situation au

⁷⁴Laurens Henry, *L'Orient arabe*, Paris, éd. Armand Colin, 2000, pp. 142-143.

Moyen-Orient. En effet, la recrudescence des rivalités nationales turques et arabes permettraient aux Alliés d'œuvrer en ce sens.

Nous remarquons que cet accord est une petite ébauche de la charte du mandat. Henry Laurens dans son livre, commente cette situation qui nous corrobore : « *l'accord Sykes Picot est une interprétation restrictive de la correspondance Hussein et Mc Mahon. On y trouve le terme d'indépendance arabe et les zones territoriales sur lesquelles Mc Mahon a émis des réserves. La franchise est plus nette sur la notion de protection. La Grande Bretagne rétrocède à la France ses droits de conseils en ce qui concerne la partie du nord du monde arabe. Les raisons de ce choix sont multiples : la Grande Bretagne est liée par ses engagements précédents de respecter les intérêts français en Syrie ; l'établissement d'une présence française dans le Nord de la Syrie et dans le Sud de l'Anatolie correspond à l'intérêt britannique de disposer d'une puissance faisant tampon entre son empire et l'Empire russe* »⁷⁵.

Pendant cette période, les Arabes sous le règne du Prince Fayçal, se mobilisaient pour la Syrie. Ils pensaient que tous les pays parlant la langue arabe devraient être livrés aux Hachémites⁷⁶ du prince Fayçal. Le comité syrien pressait le souverain pour qu'il puisse sauver les territoires arabes du joug turc. Pour les nationalistes arabes, les dits territoires ne devaient pas être abandonnés après avoir tant de souffrance, sous l'emprise turque. Le Prince Fayçal commençait à négocier avec les Français pour arriver à un accord. M. Clemenceau reçut le prince Fayçal à Paris. Celui-ci visait à acquérir des droits qui devaient assurer la domination arabe dans les dits territoires. Mais face à la pression diplomatique française, il devait accepter la fondation du régime constitutionnel en Syrie⁷⁷ à condition de garantir les droits politiques des habitants et de renforcer les libertés des minorités.

Les Arabes syriens inspirés par le nationalisme tiraient profit de bien des articles et des notions dictées par les Alliés concernant les droits de l'homme. Ils fondèrent plusieurs associations sous prétexte d'accomplir des activités humanitaires et intellectuelles. Il est évident que ces comités jouèrent un rôle primordial dans l'effondrement de l'Empire ottoman et la naissance de l'Etat Arabe. En tant que dynamique locale, ces comités accomplirent une œuvre sacrée d'après certain. Il convient donc d'énumérer et d'étudier l'ensemble des associations.

⁷⁵Laurens, *op. cit.*, p. 144.

⁷⁶Hachémites : Le nom de tribu à laquelle le Prophète Muhammad appartient.

⁷⁷Bitterlin Lucien, *op. cit.*, p. 100.

Cemiyet'ul Arabiyyet'ul Fetat, l'Association des jeunes Arabes : cette association secrète fut fondée après la deuxième Monarchie (Meşrutiyet). Durant l'occupation de la Syrie par Fayçal, elle soutenait l'indépendance du pays qu'elle déclara le 19 février 1919.⁷⁸ Parmi les membres de cette association, les futurs leaders politiques de la Syrie y siégeaient. Cemil Mardam Bey et Haşim Al Attasi étaient les dirigeants de cette fondation. L'existence de tant d'hommes renommés dans ce comité montrait par ailleurs son influence auprès des Arabes. Peu après, ces associations se divisèrent en trois groupes dont l'un était Nadir Al Arabe. Il se composait des Alaouites et accomplissait un travail considérable à Antioche en faveur de ces derniers.

Nadir Al Arabe et l'association des jeunes Arabes coopéraient et le parti politique de « l'indépendance Arabe » naissait de cette alliance. Fayçal était à la fois le chef spirituel et le président du parti. Parmi les membres, nous comptons des cheikhs, des ulémas ainsi que des leaders de chété à l'image d'Ibrahim Hannano ou de Cheikh Kamil. Toutefois, la tendance politique ne faisait pas l'unanimité au sein de la communauté arabe. La proclamation d'appartenance à une nation unique, celle des Arabes, n'aboutissait nullement à un consensus général.

Les Arabes sunnites partageaient l'idée de la fraternité islamique. Fait contradictoire, İbrahim Hannano acquérant plusieurs aides par le commandant Özdemir Bey grâce à la permission du Gouvernement d'Ankara, était un membre de ce parti. Ce double jeu montrait par ailleurs la collaboration arabo-turque en Syrie. Par contre, peu de temps après une scission apparut parmi les membres. İbrahim Hannano claquait la porte et participait définitivement au mouvement kémaliste en Anatolie.

Le départ d'un combattant nationaliste arabe du parti de l'indépendance pour rejoindre la mouvance turque peut éventuellement s'expliquer par une ambition personnelle inassouvie.

Les objectifs recherchés de ce parti étaient d'établir un régime parlementaire sur les territoires naturels de la Syrie avec l'abolition des privilèges aux étrangers, l'arrêt de l'immigration juive en Palestine et enfin l'abrogation de l'article 22⁷⁹ de la charte du mandat.

Nadiy'Al Arabi se composait d'hommes érudits, le comité proposait des activités culturelles, humanitaires etc..Mais, il inspirait aussi et essentiellement à proclamer

⁷⁸ Umar, *op. cit.*, p. 418.

⁷⁹Voir l'article 22 de la charte du mandat.

l'indépendance de la Syrie. Doté d'une succursale à Alep, il diffusait également une propagande anti-sémite.⁸⁰

Cemiyet-ül Ahdis Suryi (l'invitation à l'union arabe), engageait ses premières activités en Egypte au nom des Syriens. D'ailleurs, plusieurs associations et comités défendaient ardemment l'idée de l'indépendance arabe depuis l'Egypte. A cette époque, le pays était propice à ce type d'action. La décadence de l'Empire ottoman propulsait le Caire sur la voie de l'autonomie avec la multiplication des actions civiles et la propagation de l'idée d'un Etat syrien indépendant.

Les promesses non respectées des Alliés, suivies de la déclaration de Balfour⁸¹, conduirent les Syriens et une partie des Libanais à lutter contre le mandat français. La proclamation de l'Etat du Liban noyait les rêves arabes concernant la création d'un Etat de Syrie uni avec le Liban. D'autant plus qu'une nouvelle stratégie devait s'appliquer du côté des Alliés mais également du côté des Arabes et des Turcs au Moyen-Orient.

La première faille découlant du traité de Sykes-Picot apparut entre les Alliés. C'est ainsi que les Anglais, selon Laurens Henry, voulaient annuler le dit traité pour pouvoir reconnaître le foyer national juif. Cette politique signifiait en quelque sorte le divorce arabo-anglais au Moyen-Orient. Les Arabes savaient qu'ils ne pouvaient attiser l'indépendance arabe sans l'aide des Anglais, de même que ces derniers étaient conscients que sans le soutien arabe, la guerre se finirait par une grande défaite des Alliés. C'est pourquoi il fallait s'assurer du soutien des Arabes jusqu'à la certitude de la victoire. La chute décisive de l'Empire ottoman sur les fronts palestiniens, irakiens et syriens rendait nécessaire de grandes mutations au profit des Alliés. La politique se transformait par les qualifications du Moyen-Orient en mandat A, mandat B et mandat C.

Quant aux différents peuples de la région, certains considéraient la France comme un flanc protecteur contre l'Angleterre qui séparait la Palestine des Arabes, d'autres s'approchaient des Turcs qui avaient fait appel à une farouche résistance contre les occupants. Cette question sera abordée ultérieurement dans le chapitre relatif à l'influence des dynamiques locales, ainsi que dans la partie des associations et des comités.

⁸⁰Umar, *op. cit.*, p. 421.

⁸¹Laurens Henry, *op. cit.*, p. 151

L'attente du Chérif Hussein et les intérêts des Alliés manifestaient une grande intransigeance. Le Moyen-Orient était une vache à lait précieuse engrangeant l'or noir, la ressource qui se trouvait sur la tablette des Européens. Il importe donc de présenter chaque Etat du Moyen-Orient afin de comprendre l'importance de cet immense empire arabe qui est né mort et de montrer également l'incohérence des demandes du Chérif Hussein.

Arabie Saoudite : 2.114.690 km²

Bahreïn : 680 km²

Syrie : 184.060 km²

Emirates Arabes Unis : 83.600 km²

Iraq: 437.370 km²

Israel: 20.330 km²

Jordanie: 88.930 km²

Kowëit: 17.820 km²

Liban: 10.230 km²

Oman: 212.460 km²

Qatar: 11.000 km²

Yémen: 512.970 km²

Total: 3.694.040km²

Source : Telius l'encyclopédie du monde, 4^{ème} éd. 2002.

Carte du Moyen-Orient



Légende :

En blanc, les territoires promis à Cherif Huseyin par les Alliés.

En rouge, le territoire d'Antioche revendiqué par la Turquie.

En dehors de l'importance économique et stratégique, le Moyen-Orient renferme des lieux saints comme le Hedjaz et Jérusalem. Ces contrées, si elles étaient dirigées par une administration religieuse coiffée d'un califat, l'époque Omeyyade, époque glorieuse pour les Arabes serait ravivée. Ce rêve éblouissait sans nul doute les Arabes par cette beauté passée, idyllique et gigantesque. En réalité, la réalisation d'un tel projet relevait davantage de l'utopie que de la réalité. Tout d'abord, le manque de la diplomatie arabe et l'incapacité de gouverner ce lieu depuis mille ans, rendaient difficile toute concrétisation de ce rêve. Certains milieux définissaient ce manque par des qualificatifs méprisants « *les Arabes ne savaient pas gouverner* ». Surtout, l'absence de diplomatie apparaissait de suite comme le véritable talon d'Achille des leaders arabes durant les négociations. En effet, les relations hiérarchiques dépassaient leurs compétences et ils ne saisissaient pas non plus la notion de réciprocité politique qui était le moteur des relations internationales. La prise en compte comme interlocuteur Lawrence, (agent anglais) est un exemple révélateur. D'ailleurs peu après, les désirs des arabes pour le Moyen-Orient tombèrent à l'eau. Le sentiment d'être manipulé, d'être considéré comme un objet inutile par les Alliés fit naître une colère noire parmi les Arabes. Les paroles de Chérif Hussein reflétaient ces mécontentements avec le regret d'avoir fait confiance aux Occidentaux.

Etant chassé par la famille Suud, Cherif Hussein se réfugiait chez son fils Abdullah, roi de Jordanie. Lors d'une cérémonie déroulée à Amman, Hussein et son fils assistèrent à l'hymne d'Izmir. Les paroles d'Hussein à son fils à l'occasion de la commémoration de la fête nationale turque exposaient ses regrets et ses tourments. Il disait « *Pourquoi tu fermes les fenêtres ? Pour que cette hymne ne me rende pas triste ? Non, je suis un traître qui a trahi mon seigneur. Mon péché est très grand. J'ai voulu être un roi, j'ai trahi l'Empire ottoman. Laisse moi écouter cette hymne pour que mes douleurs augmentent, peut être grâce à cette douleur mes châtiments diminueront au jugement dernier.* »⁸²

L'ambition démesurée des Arabes avait terni les collaborations arabo-anglaises. Chérif Hussein étant considéré comme khalife, fut écarté. Son rêve prit fin et

⁸²Uçar Nail, « Chérif Hussein et ses fils, trahison et tristesse », *TDTD*, n° : 28, p. 61-62, Umar, *op. cit.*, p. 386.

politiquement on lui recommanda d'être le plus « modeste » possible envers le Moyen-Orient. En politique, il cherchait l'appui français. Autrement dit, il voulait être considéré comme le khalife arabo syrien. Il était connu en tant qu'homme pondéré, réfléchi et d'une haute expérience.⁸³ Selon l'opinion des Alliés, il était qualifié d'opportuniste qui voulait d'une façon inconditionnelle la souveraineté arabe détenue par les Ottomans depuis des siècles. Le positionnement de Chérif Hussein en tant que leader spirituel du monde musulman modifiait le regard des Alliés. Il fallait donc atténuer le rôle et la personnalité incontestable de Chérif. Par ailleurs, ce dernier reconnaissait volontiers une certaine concurrence avec le Sultan. A ce titre, il le menaçait de ne plus évoquer son nom dans les prières officielles du vendredi à La Mecque, si l'Empire ottoman persistait à intervenir en Syrie.⁸⁴

Cette fois, l'effort de pacifier Chérif, fit émerger une rivalité entre la France et l'Angleterre, et dans le même temps causait l'intervention des Etats Unis. George Samné explique cette rivalité : « *les agents anglais qui existaient depuis vingt ans dans le Moyen-Orient, ont conduit les Arabes à établir le jeune royaume du Hedjaz dans une regrettable aventure en éveillant des appétits démesurés* »⁸⁵. En effet, cette requête incommensurable des arabes provoquait la naissance de multiples tensions entre les différents belligérants.

Les événements qui émergeaient dans le processus de l'accord de Sykes-Picot jusqu'au traité d'Angora nous montrent les divergences et les convergences entre les Alliés et les Arabes. Tout d'abord, la France perdait son influence dans la région de Mossoul puis dans le Sud de l'Anatolie à cause de la diplomatie anglaise « bienveillante ». Ensuite, la présence française commençait à s'effriter dans le Nord de la Syrie.

Les occupations anglaises fissuraient l'alliance. Or, les Alliés à Londres et à San Remo s'étaient mis d'accord sur le partage du Moyen-Orient, notamment concernant leurs zones d'occupation. Par contre, les Arabes n'étaient pas au courant de l'existence d'un tel accord, un accord qui allait tracer leur avenir et redéfinir leur frontière. L'isolement des Arabes provoquait leur colère et leur indignation. Dans un contexte de mécontentement général, Cherif Hussein proclama l'Etat arabe en juin 1916 devant le peuple en récitant entre autre les textes sacrés du Coran. Dans ce discours, il mettait

⁸³Samné George « Le Califat Arabo-Syrien », *Correspondance d'Orient*, 1919, p. 352-353.

⁸⁴*Ibid.*

⁸⁵Samné, op. cit., p. 394.

l'accent sur l'appartenance à un peuple unique et à la providence divine.⁸⁶

La révolte arabe débutait. Cette alliance arabo-alliée semblait avoir été brisée par la déclaration du Balfour qui détachait la Palestine bien que promise auparavant, dont Henry Laurens s'exprime à ce sujet : « *la déclaration Balfour ne mentionne les Arabes de Palestine que comme collectivités non juives ayant des droits civils et religieux* »⁸⁷.

Ces événements incitaient les Arabes à se retourner contre la France notamment dans l'affaire du Sandjak. Vexés, les Libanais et les Palestiniens félicitèrent par télégrammes la Turquie pour le rattachement du Sandjak.⁸⁸

Quant aux Turcs, ils tiraient leur épingle du jeu en profitant de cette divergence. Dans la région du Gavur Dagh, Kara Hasan Pacha (en réalité il n'était pas général, mais par ces actions militaires contre l'armée française le peuple lui attribua le titre de Pacha), attaquait avec le soutien des Arabes nationalistes les cibles françaises. Nous remarquons que le recrutement des Arméniens dans les troupes françaises poussait les Arabes nationalistes à se rapprocher des Turcs. D'ailleurs, les hommes d'Etat Turcs étaient disposés à les accueillir. Les intérêts des uns et des autres consolidaient le rapprochement des Turcs et des Arabes. Ces derniers obtenaient un appui solide pour lutter contre la France. La joie turque était totale par cette collaboration que les dirigeants visaient à réaliser. Le Général Ali Fuat Cebesoy s'exprimait ainsi : « *la force nationale d'Alep après avoir contrôlé les lignes d'Iskenderun, Latakieh, Dörtyol, créera 3 « tchéte » agissant dans les régions de Ceyhan, Islahiye, Antep.*

Ainsi la pression exercée donnera la note à la France dans l'optique d'une éventuelle évacuation».⁸⁹ Kazım Karabekir⁹⁰ soulignait l'importance de la solidarité turco-arabe ainsi : « *la frontière imposée par les Alliés n'est pas acceptable* ». Mustafa Kemal insistait sur l'indivision des deux communautés : « *les Turcs et les Arabes ne peuvent pas se séparer* ».

Conscient du mécontentement des Arabes syriens, Atatürk souhaitait les utiliser à bon escient notamment contre la présence française. Les paroles d'Atatürk à ce sujet, au lendemain de l'ouverture de l'Assemblée Nationale, confirmait ses pensées : « *A la fin de la première guerre mondiale, certains arabes syriens ont pris conscience de leur*

⁸⁶Laurens, *op.cit.*, p. 145.

⁸⁷Laurens, *op. cit.*, 151.

⁸⁸Sarinay, Pehlivanlı, Yıldırım, *Türk dış politikasında Hatay (1918-1939) Ankara, ASAM yayınları, 2001, annexe 18a, p. 228.*

⁸⁹Umar, *op. cit.*, p. 435.

⁹⁰Le commandant de l'armée de l'est de l'armée ottomane.

égarement et de leur erreur face au comportement intéressé des anglais et des français. Les musulmans ont saisi l'importance d'un rattachement et d'un compromis avec l'administration ottomane en obtenant une autonomie partielle. Bien évidemment, être fidèle à l'autorité du khalifat saint était une mission sacrée pour tous les croyants.

En outre, certains sont allés trop loin. Ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas besoin de l'indépendance et qu'ils voulaient vivre sous l'autorité du sultan et du khalife. Il y avait certains courants comme tels en Syrie. »

D'ailleurs Atatürk, à la suite de son discours, indiquait que les contacts entre le gouvernement d'Ankara et les Syriens irritaient les Français. Il était persuadé qu'il fallait insister sur la politique afin de monter les Arabes contre les Français. Il mettait l'accent sur le fait de vivre ensemble comme dans le passé. Ainsi par cette solidarité, il croyait ardemment que les Turcs auraient réussi à chasser les Français.⁹¹

Trois courants politiques en Syrie se côtoyaient. Les indépendantistes qui étaient les membres de l'association de l'union de la Syrie, le deuxième groupe se composait de gens qui voulaient obtenir une autonomie en restant attaché à l'Empire ottoman, le troisième regroupait les irrédentistes ottomans dirigés par les Senousis. Par contre, parmi les autonomistes, certains ne contestaient pas le mandat français. Finalement, ce groupe était fortement marqué par sa complexité et sa structure hétérogène.

La non réalisation des attentes arabes et la politique d'approche des Turcs, en évitant soigneusement de les qualifier de traîtres, alimentaient le rapprochement des Fayçaliens vers le Gouvernement d'Ankara. Atatürk indiquait que Fayçal voulait coopérer avec les Turcs, en ce sens, il missionna un Irakien dénommé Sıtkı Bey.⁹²

Toutes ces manœuvres politiques et ces engagements affaiblissaient considérablement la France dans cette région. Après la victoire de Sakarya, les Turcs imposèrent le traité d'Ankara au Gouvernement français au même titre que la légitimité d'un Etat moderne. Dans la partie suivante, nous présenteront le règlement turc de la frontière du Sud de l'Anatolie, région occupée par les Anglais puis par les Français.

4-L'échec de l'accord Sykes-Picot⁹³ et ses conséquences

⁹¹Umar, *ibid.*, p.439-440, Procès verbaux de la grande Assemblée Nationale turque, (Gizli celse zabıtları C ; 1, s. 2-3.

⁹²Umar, *op. cit.*, p. 440.

⁹³Les accords de Sykes-Picot, sont des accords secrets signés le 16 mai 1916, entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie tsariste, prévoyant le partage du Moyen-Orient, c'est-à-dire l'espace compris entre la Mer noire, la Mer méditerranée, la Mer rouge, l'Océan indien et la Mer Caspienne entre ces puissances, à la fin de la guerre suivant le dicton "diviser pour régner". www.wikipedia.org/wiki/Accord_sykes_picot, le 31-01-2007.

Au début de l'année 1917, un grand changement s'opéra dans les politiques des Alliés. Tout d'abord, les Britanniques invalidaient l'accord. La question essentielle se pose en ces termes : pourquoi cette remise en cause de l'accord de Sykes-Picot devenait-elle inévitable ?

Au prémices, les Britanniques y percevaient un véritable succès dans la mesure où les excellentes relations avec les Arabes Hachémites liquéfiaient l'Empire ottoman. Ainsi, l'Angleterre contrôlait toute la Méditerranée et par la même le chemin de l'Inde.

Contrairement à Londres, la France soupçonnait les Chérifiens du Hedjaz de collaborer avec les Turcs et elle tentait de s'approcher des Arabes syriens y compris des Arabes chrétiens. Elle voulait ranimer l'ancienne structure du protectorat. De toute façon, socialement, la situation de la Syrie et du Liban était disposée à accueillir une telle politique. Depuis des années, les jeunes syriens étudiaient en France. Par cet engagement, une couche sociale influencée par la culture occidentale surtout française émergeait dans le Levant notamment en Syrie. Donc, il fallait mettre en place une dynamique locale contre les manœuvres anglaises. Cette dernière aurait permis de perpétuer la présence française en Syrie.

La France s'inclinait devant la domination anglaise au Moyen Orient. Elle acceptait que la Palestine passe sous mandat britannique et cédait le vilayet de Mossoul en contre partie d'une participation à l'exploitation du pétrole de la Mésopotamie, un marchandage révélé par Henry Laurens dans son ouvrage.⁹⁴ Cependant, les Alliés essayait de prolonger ce concubinage pour un temps encore où l'alliance s'achevait par la création du mandat A, B, C et D au Moyen-Orient.

E-Le mandat français et l'occupation du Sandjak par les Alliés

1- L'occupation du Sandjak

Pour l'Empire ottoman, la Première Guerre Mondiale s'achevait par l'armistice de Moudros⁹⁵ signé le 30 Octobre 1918. Pour la première fois, après cinq siècles de présence ottomane, en cette fin d'après midi du 30 Octobre 1918, le drapeau arabe flottait sur l'Hôtel de Ville de Damas. Désormais, la domination ottomane fut rayée de la carte. « *Après l'armistice de Moudros, des détachements français et anglais*

⁹⁴Laurens Henri, *op. cit.*, p. 155.

⁹⁵Par l'armistice de Moudros, l'Empire ottoman (représenté par son ministre de la Marine, Rauf Orbay) capitule devant les alliés (représentés par l'amiral britannique Arthur Calthorpe) dans le port de Moudros sur l'île de Lemnos le 30 octobre 1918.

débarquaient à Alexandrette le 9 Novembre 1918 avec les fusiliers-marins du torpilleur « Coutelas » et y hissèrent le pavillon français. Le général Hamelin a suivi la retraite turque avec trois bataillons de la Légion d'Orient : L'un arrivé par Alexandrette, occupa Islahié ; les deux autres arrivés par Mersin, occupèrent Bozanti et Tarsus. Mais quelques jours auparavant une garnison chérifienne avait fait son entrée à Antioche et fin novembre 1918 le gouvernement du roi Fayçal était officiellement proclamé dans cette ville ».⁹⁶ Tandis que les troupes turques écrasées à Beylan, se retiraient définitivement du territoire du Sandjak, la garnison française d'Alexandrette occupait Antioche avec le soutien des milices arméniennes auxquelles Allenby contestait l'utilisation de la force.

Après l'occupation, dès que le 4^{ème} bataillon entra à Alexandrette par Alep le 16 février 1919, une révolte éclatait parmi les légionnaires arméniens, (certaines sources évaluent à plus de 4.000 hommes sous l'uniforme français) qui se retournèrent contre les tirailleurs d'origine musulmane sénégalaises.⁹⁷ Néanmoins, le commandant de l'armée britannique Allenby proposait un débarquement de 50.000 soldats britanniques stationnés en Egypte pour détruire la 7^{ème} armée turque dirigée par Mustafa Kemal, commandant des armées « foudre ».⁹⁸ Mais le gouvernement de Lloyd Georges refusa cette proposition du fait de l'influence de la défaite de la Guerre des Dardanelles.

La situation et la tendance des dynamiques locales dans le Sandjak, lors de l'avance des Alliés vers Alep démontraient que les notables d'Antioche se préparaient à se joindre au mouvement national arabe à la veille de l'occupation. A la suite de la prise d'Antioche, les notables de Kousseir, Djis el Soughour, Reyhanli adhéraient également au mouvement.⁹⁹ Nous ne sommes pas face à un mouvement turc organisé seul contre les occupants. Cela n'est pas d'actualité mais pourtant, il serait exclu d'affirmer qu'il n'y avait aucun rapport entre les Turcs antiochiens et l'armée turque. La 41^{ème} division dirigée par le Commandant Özdemir Bey contribuait au moins matériellement aux « tchétes » malgré la dissolution de l'armée foudre.

Nous savons, combien Mustafa Kemal voulait ardemment défendre cette région. Il voulait tenir le passage de Beylan qui se trouvait à un point névralgique et hautement

⁹⁶Gilquin, D'*Antioche au Hatay*, p. 8.

⁹⁷Yerasimos Stefanos, *Question d'Orient frontière et minorités des Balkans du Caucase*, Paris, éd: La découverte, 1993, pp. 128-129.

⁹⁸Akçimen Mehmet, *Mustafa Kemal Paşa ve İskenderun Sancağı, (1915-1921)*, mémoire de DEA, Istanbul, 2001, p. 18.

⁹⁹ *Ibid.*

stratégique contre les forces britanniques. En tant que commandant de *l'armée foudre*, il recrutait un nombre suffisant de soldats pour défendre la région d'Alep et d'Antioche. Mais une fois l'armistice de Moudros signé, l'action militaire entamée par Mustafa Kemal restait inachevée. Par conséquent, les Alliés occupèrent la région et forcèrent les troupes turques à se retirer jusqu'à la frontière de la ligne Payas.¹⁰⁰

Après le repli de l'armée turque, le Commandant Allenby fondait une administration en trois secteurs sur les territoires occupés. Un secteur sud Palestine, un secteur s'étirant de Karak à l'est de la mer Morte jusqu'à Alep, un secteur nord de St Jean d'Acre à Alexandrette. Dans cette administration, le haut commissaire Georges Picot effectuait une mission d'adjoint, un travail n'ayant aucun poids politique sur le Commandant Allenby.¹⁰¹ Ce dilemme causait un conflit entre les chefs de l'armée des Alliés. Après l'installation du mandat définitif sur les territoires dits, ils mirent un terme à cette situation conflictuelle en établissant un cadre administratif bien précis du mandat.

En réalité, l'occupation du Sandjak ne s'effectuait pas en se référant à l'article concerné¹⁰² de l'armistice de Moudros. Les demandes britanniques formulées concernant l'utilisation du port d'Alexandrette furent refusées par Mustafa Kemal. Par contre, les Anglais s'adressant à la Sublime Porte, exigèrent la levée de ce blocage ordonnée par le Commandant de l'Armée de Foudre. Finalement, ils réussirent à obtenir l'autorisation ottomane mais cette concession ne les contentait pas entièrement. L'objectif reposait sur l'occupation totale de la zone dans l'optique de s'implanter durablement dans le Sandjak.

L'histoire de l'occupation d'Alexandrette est très surprenante. D'après Seyfeli¹⁰³, le pillage d'un dépôt de céréales par des jeunes entraînait l'intervention des gendarmes Turcs. Les Alliés saisirent l'occasion pour prétendre que la sécurité des habitants, notamment chrétiens, était menacée dans la région. Épilogue, les Anglais puis les Français occupèrent, tour à tour, cette région en se basant sur l'article 7 de l'armistice de Moudros qui prévoyait le contrôle d'une zone à risques.

¹⁰⁰ Akçimen Mehmet, *Mustafa Kemal ve İskenderun Sancağı*, p. 111.

¹⁰¹ Mizrahi Jean David, *Genèse de l'Etat mandataire*, Paris, Sorbonne, 2003, p. 33.

¹⁰² L'article 7 de l'armistice de Moudros impliquait que, les Alliés pourraient occuper les lieux où ils considéraient que leur présence serait en danger.

¹⁰³ Seyfeli, *op. cit.*, p. 93.

Selon le rapport provenant de la deuxième armée turque, le vacarme causé par la distribution de nourriture au peuple d'Alexandrette et les troubles s'y rattachant devenaient une raison valable pour les Alliés d'occuper la région.¹⁰⁴ Cette action débutait par le débarquement du 412 RI à Alexandrette et à Mersin. Douze mois après, les troupes françaises du Levant comptaient 10.500 hommes au début de l'année 1919. En septembre ce chiffre atteignait 15.000.¹⁰⁵

L'objectif des Alliées consistait à passer la chaîne de Montagne de Gavurdagh et d'arriver aux plaines de la Cilicie et de Choukurova. Les terres fertiles de la région de Choukurova devaient servir à l'exploitation des matières premières en destination de la France. Cette occupation servirait les intérêts des Arméniens par le biais d'une implantation massive française leur octroyant un soutien inconditionnel politiquement et militairement. La France trouvait d'une part un gardien qui allait protéger ses intérêts, d'autre part les Arméniens s'accaparaient l'occasion historique de réaliser leurs rêves du Royaume de la Grande Cilicie. La conjoncture créée par les Alliés était susceptible d'accroître la supériorité arménienne.¹⁰⁶ Toutefois, la multitude ethnique de la région n'allait pas rendre cette tâche facile. Les aghas, autrement dit les seigneurs turcomanes s'unissaient contre cette supériorité arménienne qui aurait causée la modification des données dans la domination économique, politique et sociale dans le sandjak d'Alexandrette.

Durant cette occupation, des événements multiples se faisaient sentir par leur contradiction. Par exemple, la première réunion de conseil d'administration du mandat français se tenait chez un Grec, dénommé Dimitri Hourï, mais pas chez un Arménien, partenaire privilégié de la France. Or, l'un des célèbres leaders arméniens fut Sarko Agha qui avait soutenu l'occupation française. Peut être, le projet de gagner la bienveillance des Grecs était également au centre de la stratégie française.

Dans cet intervalle, les Chérifiens ne restaient pas inactifs. Conscient des promesses occidentales non respectées dans l'édification d'un grand royaume arabe s'étendant sur toutes les possessions arabes libérées de l'Empire ottoman, les Chérifiens autrement dit les Fayçaliens exigeaient la Syrie, zone d'occupation française. Par contre, les Français occupait la région de Bekaa le 6 janvier 1920 contre toute attente et au plus grand désarroi des Arabes syriens, région considérée par ces derniers comme la

¹⁰⁴ Archive de l'état-major turque, ISH catalogue, boîte 67, chemise 84, doc. N° : 841.

¹⁰⁵ Mizrahi, *op. cit.*, p. 33

¹⁰⁶ Hatipoğlu, *op. cit.*, p. 46.

conséquence d'une grande manipulation. La mobilisation à Damas fut générale. Désormais, une tension émergeait entre les Arabes majoritairement musulmans, nationalistes et la France où Damas devenait le centre de toutes les convoitises où d'une part, la notion de coreligionnaire et d'autre part le nationalisme étaient utilisées comme arguments d'action.¹⁰⁷ Par ailleurs, les activités des militants tendancieux souhaitant le rattachement à l'Empire s'intensifiaient au cours des années vingt¹⁰⁸ dans la région d'Alep, zone perçue comme aussi importante que Damas.

Quant au peuple turc, conscient de la gravité de la situation, entreprit des mouvements guerriers contre les occupants. Les anciens dirigeants, commandants et généraux de l'Empire ottoman souhaitaient chasser les Alliés et ainsi disposer d'une relative liberté pour une autodétermination et éventuellement en collaboration avec les Arabes. Avant de construire une armée régulière, les actions étaient perpétrées par les chefs des tribus ou par les tchétés (*komiteci*). Ils fondaient des comités locaux à Antep, Maraş, Adana et Antioche aux côtés des Arabes sunnites.

2-Les convergences entre les Arabes et les gardes nationaux turcs pendant l'occupation

Les divergences entre les Turcs et les Arabes nationalistes laissent néanmoins à une collaboration certaine entre les groupes sociaux turcs et arabes qui fondaient des bandes armées et résistaient à l'occupation française. Le groupe Sunusi agissait activement avec les Turcs. Les comités du droit et de la Défense soutenus par les musulmans sunnites prirent racines dans la région du Nord syrien et s'imposèrent comme les premiers défenseurs de la région où les Turcs et les Arabes luttèrent côte à côte.

Le Comité de la défense de la Syrie et de la Palestine ottomane dirigeait la résistance. Ali Şefik Bey surnommé Özdemiş Bey fut porté à la tête de ce comité par le Gouvernement d'Ankara. Du côté arabe, Cheikh Süleyman, le chef de tribu Hadidi, Cheikh Faris, le chef de tribu Mevali Cheikh Abdülkerim et Mülhem Casim, les chefs d'une bande armée se trouvaient dans le conseil d'administration du comité. Quant à la presse, le propriétaire du journal *Ed Defa* Tevfik Yazıcı, celui du *Müfid*, Yusuf Bey Haydar, celui d'*Eş şaab* Abdulrezzak El Esad et celui de *Hedef (le but)* Abdulhayr

¹⁰⁷Yves Salkin, *op. cit.*, p. 30.

¹⁰⁸Archive Quai d'Orsay, série levant E 1918-40, vol : 122, p. 67.

organisaient la propagande.¹⁰⁹

Cette collaboration se référait à la fraternité islamique. La stratégie turque était de diffuser l'idéologie qui existait depuis l'époque d'Abdulhamit II, une union entre les Arabes et les Turcs qui permettaient de désigner la France comme un ennemi commun. Le but de cet engagement turc était clair. Les hommes d'Etat visaient à épuiser la force de la France au Proche-Orient et à obliger cette dernière à accepter le Pacte national turc. Profitant de ce processus politique et de l'image négative de la France au Proche-Orient, l'armée turque gagnait du temps pour se préparer à évincer l'armée grecque du cœur de l'Anatolie.¹¹⁰

Mais, des commandants contestaient cette collaboration coreligionnaire. Notamment, Kazım Karabekir Pacha exprimait ses inquiétudes et ses soupçons envers les Arabes. Par contre, Mustafa Kemal et Ali Fuat Cebesoy¹¹¹ se trouvaient parmi les officiels qui soutenaient fidèlement la nécessité de cette collaboration.¹¹² D'ailleurs, il ne semblait pas difficile d'enrôler des militants chez les musulmans adhérents à l'idéologie du Panislamisme.

Ibrahim Hannano, Arabe nationaliste, participait activement à la résistance, auparavant, haut dignitaire Fayçalien et arabiste. Mais par la suite, il entra sous l'ordre des Turcs avec sa bande armée composée d'environ 400 hommes. Il organisait d'emblée ses « chétés » à Kefer Tarim, à Cisir Şugur et à Harim.¹¹³ Hannano diffusait une propagande dictant au peuple la conduite à adopter contre l'occupant français. Il publia une déclaration composée d'une fatwa. Cette dernière stipulait l'ordre suivant : « *Lutter contre les ennemis de l'Islam et qui agit avec eux est un bien fait ; leurs biens et leurs sangs sont légitimes* ». ¹¹⁴

¹⁰⁹Umar Ömer Osman, *Osmanlı yönetiminde ve Fransız mandası altında Suriye 1908-1938*, Ankara, publication AAM, 2004, pp. 428-429.

¹¹⁰Seyfeli, *op. cit.*, p. 241.

¹¹¹Ali Fuat Cebesoy (1882, Istanbul - 10 janvier 1968, Istanbul) est un officier, un politicien et un homme d'État turc. Son père est İsmail Fazıl Paşa et sa mère est Zekiye Hanım. Il a fait ses études à l'École de guerre en 1902, avant d'entrer à l'École de guerre turque en 1905. A la sortie de l'école de guerre, il part en affectation à Beyrouth puis à Thessalonique, il devient lieutenant en 1907. Après avoir servi d'attaché militaire à Rome, il a participé aux guerres balkaniques. Après sa défense victorieuse de Ionia, il est promu au rang de lieutenant-colonel. Pendant la première guerre mondiale, il a servi de commandant de division, de corps d'armée et d'armée. Il est promu au rang de colonel en 1915, puis au rang de général de division en 1917 grâce à ses succès sur le champ de bataille. A la fin de la guerre, il a combattu en Palestine et dans le Caucase. Après la signature du Traité de Mondros, il a déplacé ses corps d'armée de la Syrie à la ville d'Ereğli de Konya puis d'Ankara. www.wikipedia.org/wiki/alifuatcebesoy, le 31-01-2007.

¹¹²Umar, *op. cit.*, p. 435.

¹¹³Umar, *op. cit.*, p. 472.

¹¹⁴Umar, *op. cit.*, p. 473.

Ibrahim Hannano, Suphi Berekat et les autres leaders arabistes se rendaient compte très tôt que, sans soutien logistique et militaire, il était impossible d'écarter l'armée française de la Syrie. Il fallait s'adresser aux kémalistes en Anatolie disposés à les aider. Le Gouvernement d'Ankara dépêcha la bande armée « d'attaquant » (*Akıncı müfrezesi*) sous le commandement du Capitaine Bedri Bey. Cette troupe exaltait le peuple autour de la notion de la fraternité islamique et utilisait un drapeau sur lequel étaient frappés les étendards turcs et arabes. Bedri Bey ordonna des attaques avec Edhem El Cündi dans la région d'Alep où les habitants s'émurent par les victoires.¹¹⁵ Mais, toutes ces actions militaires épaulèrent uniquement les profits turcs. La véritable intention de certains leaders arabistes était l'indépendance. D'ailleurs, peu de temps après ils contactaient le consulat des Etats-Unis, d'Italie et d'Espagne pour que ces pays reconnaissent l'émancipation d'un Etat de Syrie.¹¹⁶

Cette relation unilatérale des Arabes mettait en danger les intérêts de la France au Proche-Orient. Cette dernière devait impérativement contrecarrer cette collaboration. Le chemin de fer d'Alep était passé sous le contrôle des bandes armées bloquant ainsi la capacité d'action de l'armée française. Les groupements civils comme « L'association de Necati » composée par des Arabes mécontents de la légion Arménienne (qui montrait son hostilité contre les musulmans), organisait des razzias contre les effectifs français.¹¹⁷ L'intervention des autres puissances comme l'Italie sur cette région par la mer risquait de mettre en péril la présence française dans le Levant.

Par crainte d'un blocage politique et militaire, il fallait octroyer des concessions. Par conséquence, la France devait concrétiser un accord avec le Gouvernement d'Ankara dont la puissance politique la propulserait au rang d'Etat moderne et écouté par tous. D'ailleurs, après l'accord d'Ankara, la France lança des opérations militaires sur les Arabes, dépourvus du soutien turc, et les écrasèrent à Maysaloun. Finalement, la convergence arabo-turque perdura jusqu'au traité de Lausanne où le kémalisme proclama son autorité et son règne au monde.

3-Le mandat français

Le terme « mandat »¹¹⁸ nous interpelle et il nous paraît tout à fait légitime d'en donner

¹¹⁵Umar, *op .cit.*, pp. 474-476.

¹¹⁶*Ibid.*

¹¹⁷Umar, *op .cit.*, p. 434.

¹¹⁸Le mot mandat a été employé pour la première fois par le général Smuts dans une brochure qu'il publia en 1919 intitulée « The League of Nations »

une définition en se référant à celle de la Société des Nations selon l'article 22 de son pacte :

Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capable de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien être et développement de ces pays forment une mission sacrée de civilisation et il convient d'incorporer dans le présent acte, des garanties pour l'accomplissement de cette mission. La meilleure méthode pour réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations plus développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont les mieux à même d'assurer cette responsabilité et qui consent à l'accepter ; elles exerceront cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société des Nations.¹¹⁹

Le mandat s'évertuait ici à se coiffer d'une mission d'aide et de conseil, exercé par un État auprès de certaines petites communautés au nom de la Société des Nations. Le mandat se décline en nombreuses versions mais, ici, il n'est pas question d'en établir les contours et les différentes conceptions. L'explication du terme semble essentielle dans ce chapitre.

M. Fauchille admettait que ce régime ressemblait plutôt à la curatelle du droit privé pour les mandats B et C. Ces catégories impliquaient les anciennes colonies. Mais le problème repose sur le fait que le mandat A, définit par la puissance mandataire concernait les provinces détachées de l'Empire ottoman.¹²⁰ Alors, il fallait exclure les mandats B et C du mandat A. Car les peuples dirigés sous le terme du mandat A étaient socialement plus complexes que les autres.

Bon nombre de questions se posent sur l'application du mandat en Syrie. En effet, la Syrie fut confiée à la France par la Société des Nations à San-Remo en 1920. Comment la Syrie, ancienne province ottomane, fut elle devenue mandat français et quels en étaient les enjeux ?

Pendant la guerre de 1914- 1918, les Alliés promirent l'indépendance aux Arabes. Jabry affirme dans son livre que les promesses tombèrent très tôt dans les oubliettes notamment par l'enthousiasme de la victoire et puis en 1919 au plus fort de l'idéal

¹¹⁹ Jabry Irfan, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat*, Lyon, Paquet imprimeur, 1940, pp. 25-26.

¹²⁰ Jabry Irfan, *op. cit.*, p. 28.

Wilsonien, seule une conception libérale du mandat pouvait prévaloir, d'où l'application du mandat français. Or, l'histoire de l'indépendance arabe ne reposait pas uniquement sur un sentiment d'allégresse qui conduisit les Alliés au mandat. Les événements vécus et les manœuvres politiques nous incitent à prétendre que les Alliés avaient planifié au préalable ce processus tout en tenant compte de la volonté de détachement des Arabes de l'Empire ottoman.

En effet, les Alliés, craignant les influences néfastes des principes de Wilson sur leurs colonies, trouvaient un autre système d'administration pour les territoires détachés de l'Empire ottoman. Ils savaient qu'il n'était pas possible de gouverner directement les lieux dits à cause d'une structure sociale extrêmement complexe. Mais pourtant, ils renonçaient à abandonner leurs intérêts. Donc, il convenait d'établir un contrat sous le terme de mandat qui durerait 15 ans afin que l'administration s'établisse et qu'à terme elle puisse acquérir les compétences souhaitées et nécessaires. En l'occurrence, les valeurs européennes au niveau social et en terme de droit de l'homme seraient transmises. La France en tant qu'Etat mandataire devait configurer des traités dans les secteurs commercial et militaire pour le compte des populations locales.

L'implantation de l'administration du mandat ne s'était pas faite du jour au lendemain. Il fallait naturellement un processus long pour légitimer ce nouveau régime au peuple syrien.

La concurrence entre les Alliés et leurs manœuvres politiques prolongeaient la durée de l'implantation du mandat au Moyen-Orient. Les positions politiques des Alliés changèrent très vite. En effet, un an avant l'accord de Sykes-Picot, la France acceptait que la Russie s'installe à Constantinople et sur les détroits, en contre partie de l'annexion de la Syrie, du golf d'Alexandrette et de la Cilicie jusqu'au Taurus. Et d'autre part, elle négociait avec les Anglais pour partager la Mésopotamie. Dans le processus du partage du Moyen-Orient, l'accord Sykes-Picot (Mai 1916) s'affirmait comme l'un des tournants historiques du Moyen-Orient. Ce dernier fut divisé en quatre zones : La zone rouge, la zone bleue, la zone A et la zone B. Alexandrette, l'objet de notre recherche se situait dans la zone bleue dont les règles administratives furent définies dans cet accord dans les termes de l'article 2 :

Dans la zone bleue, la France et dans la zone rouge, la Grande Bretagne seront autorisées à établir telle administration directe ou indirecte ou tel contrôle qu'elles

*désirent et qu'elles jugeront convenables d'établir, après entente avec l'Etat ou la confédération d'Etats arabes*¹²¹.

Force est de constater que la France et la Grande Bretagne se répartissaient deux golfs stratégiques : le golf d'Alexandrette pour l'un, le golf Persique pour l'autre. En fait, avant l'accord Sykes-Picot, l'idée de la prise du sandjak d'Alexandrette avait émergé le 24 Octobre 1915 après la défaite des Dardanelles. On retrouve cette idée dans la lettre de Mac Mahon au roi du Hedjaz Hussein :

*Les deux districts de Mersin et d'Alexandrette et les parties de la Syrie s'étendant à l'ouest des districts de Damas, Homs, Hama et Alep ne peuvent pas être dits comme étant purement arabes, et doivent être exclus des limites demandées.*¹²²

La France refusait catégoriquement que les Anglais disposent du contrôle exclusif de la région du Levant, région qu'ils détenaient avant eux. La motivation réelle du Gouvernement français était, comme à l'accoutumé, le contrôle des grands axes maritimes, (indispensables au développement des puissances victorieuses), la protection du canal de Suez, d'assurer la libre circulation des Détroits du Bosphore et des Dardanelles, de relancer et de resserrer les liens économiques, politiques et culturels avec ses alliés, des minorités chrétiennes levantines, telle était l'alliance de l'engagement français en Orient.¹²³ Bien évidemment, cette mission culturelle et sociale devrait alimenter ses intérêts économiques et politiques.

Dans cet accord, le partage fut conclu définitivement. C'est-à-dire que la carte du Levant fut redessinée par la France et l'Angleterre. Nous le comprenons à partir des correspondances échangées entre Clemenceau et Lloyd Georges :

« Quand je suis allé à Londres l'automne dernier, je vous ai dit « faites-moi connaître ce que vous voulez en Asie, afin de supprimer entre nous toute cause de malentendu » et vous m'avez dit : « Nous voulons Mossoul, que le traité Sykes-Picot place dans la zone d'influence française ». Je vous ai promis d'arranger la chose et je l'ai fait, malgré l'opposition du quai d'Orsay. Et Lloyd a répondu :

*« La Syrie était promise à la France, la Mésopotamie à la Grande-Bretagne. Je vous ai en effet demandé de faire passer Mossoul dans la zone britannique et vous y avez consenti »*¹²⁴

¹²¹Laurens Henry, *L'Orient arabe*, Paris, éd. Armand Colin, 2000, p. 144.

¹²² *Ibidem*, p. 137.

¹²³Gilquin Michel, *D'Antioche au Hatay*, Paris, L'harmattan, 2000, p. 31.

¹²⁴Riffier Jean, *Les œuvres françaises en Syrie*, Paris, L'harmattan, 2000, p. 338.

Cet abandon fut largement contesté notamment par les cercles religieux. Ainsi, dans la note suivante, les plaintes au sujet de Mossoul exacerbèrent. « *La France ne peut abandonner un pays où elle instruit des milliers d'enfants, où elle secourt des milliers de malheureux, où depuis des siècles elle a su seule, faire rayonner son génie et son influence.* »¹²⁵ Dans l'affaire de l'abandon de Mossoul aux Anglais, les milieux religieux se démarquaient par une tendance au nationalisme. Même s'ils constituaient une organisation charitable liés au Catholicisme, ils défendaient de véritables valeurs républicaines et laïques.

Quant aux Arabes, menés par Fayçal, des contestations s'élevaient face à une telle décision. Ainsi, la guerre de Maysaloun se concluait par la victoire française mettant un terme également à la collaboration arabo française. D'ailleurs, la France soupçonnait le monarque hachémite mis en place par les Anglais d'être trop complaisant avec les autorités de sa Majesté.¹²⁶

Face à une stratégie politique rondement menée par les Alliés, les convictions et les réactions des dynamiques locales, des aghas aux leaders religieux en passant par les leaders politiques, vont nous permettre d'appréhender le problème du Sandjak et ainsi de saisir au mieux le processus de rattachement.

En octobre 1918, les territoires syriens et l'Anatolie étaient occupés par les britanniques. En conséquence, l'armée ottomane évacuait la Syrie. Par contre, Le gouverneur Cemal Pacha, en raison de la confiance particulière accordée à Said El Ceziri, désignait lui-même ce dernier comme gouverneur de Damas.¹²⁷ Dans le souci de préserver leurs intérêts sous l'occupation, les autorités ottomanes nommèrent des leaders arabes, sympathisants de la Sublime porte, en lieu et place des gouverneurs ottomans en Syrie. L'Empire saisissait parfaitement l'importance des dynamiques locales et plaçait délibérément ses leaders de communauté à la tête de chaque province confiée au mandat anglais. A cet effet, Cemal Pacha contactait les leaders arabes condamnés lors de la guerre en 1915. Il nommait Cezairi pour rétablir cette relation. Il fit son mea culpa concernant la politique appliquée sur les Arabes.

Le frère de Cezairi, Abdulkarim, ayant une tendance fayçalienne hissait un drapeau blanc, noir, vert et rouge à l'hôtel de ville d'Alep, alors que son frère fut désigné comme le Gouverneur de Damas. Cet acte symbolisait plus que jamais l'inévitable

¹²⁵ *Ibid*, p. 346.

¹²⁶ Gilquin, *op. cit.*, p. 39.

¹²⁷ Umar, *op. cit.*, p. 387

dilemme arabe pour la Sublime Porte. Le fait qu'Abdulkadir Al Hatip fut nommé comme le commandant des milices arabes¹²⁸ brisa totalement l'éventualité de réunir les Arabes et les Turcs en Syrie.

Le résultat de ces faits présente un Empire ottoman refusant, au moins à court terme, de regouverner les territoires à majorités Arabes. Désormais, le Gouvernement ottoman craignait une attaque totale composée d'Arabes, d'Anglais et de Français. Le but réel des hommes d'Etats turcs était d'obtenir les territoires incorporés dans le Pacte national. En reconnaissant l'indépendance arabe, ils visaient à diminuer cette coalition afin d'affaiblir les forces alliées sur le front du Sud de l'Anatolie.

Le plus frappant dans cette politique reposait sur la prise de conscience des ottomans, durant leurs missions militaires dans la région, sur le fait que Cherif Hussein n'obtiendrait jamais les terres promises par les Alliés. Autrement dit, la stratégie ottomane se résumait à persuader les Arabes de leurs égarements et de la duperie.

Est-il possible de définir cet engagement comme une politique manipulatrice faite cette fois-ci par les Turcs ? Quelque soit la réponse, il est clair que les hommes d'Etats turcs tiraient profit du concept de la fraternité enracinée parmi les musulmans.

En effet, les Turcs voulaient rattacher les territoires perdus après la Première Guerre Mondiale. C'est pourquoi ils diffusaient activement une propagande anti-fayçalienne. Cette politique pouvait être assimilée comme un paradoxe à la fraternité arabo-turque précédemment citée. A ce terme, les dirigeants Turcs gardaient ancrés au plus profond de leur mémoire la souveraineté sur les territoires arabes. Toutefois, l'acharnement arabe dans la voie de l'indépendance semblait irréfutable, c'est pourquoi les Turcs cherchaient un consensus. Ce nationalisme disposait d'une base solide et les intellectuels, les militaires et les commerçants arabes nourrissaient ce doux rêve, à savoir un retour à l'époque Omeyyade symbolisé par l'indépendance.

A l'aube de bouleversements sans précédents, le divorce entre les Arabes et les Alliés était consumé. Les attentes de Cherif Hussein, celles de son fils Fayçal et celles des Alliés s'opposaient. La tension atteignait son paroxysme par la guerre voilée initiée par l'occupation d'Alep par les Fayçaliens le 18 janvier 1918.¹²⁹ Bien que ne disposant pas d'une volonté d'annexion totale de la région, cette manœuvre militaire était destinée

¹²⁸*Ibid.*

¹²⁹Bitterlin Lucien, *Alexandrette, le Munich de l'Orient*, Paris, éd : Jean Picollec, 1999, p. 104.

à présenter la puissance fayçalienne aux Arabes d'Alep où le leader de la mouvance espérait une aide logistique et militaire.

Lucide quant à l'importance de la région d'Alep, Fayçal participait en personne à la réunion du Comité de Nadr El Arab dont la direction était de tendance Alaouites nationalistes. Cette participation signifiait la collaboration des Arabes alaouites avec les Arabes sunnites. En public, Fayçal exerçait une propagande assez efficace. Après l'armistice de Moudros, l'endoctrinement turc soutenu par les oulémas arabes sunnites pointaient du doigt la trahison des Fayçaliens. La propagande destructive turque risquait à terme d'affaiblir la domination fayçalienne. Fayçal invitait les masses à être vigilant contre cette « hypocrisie turque ».¹³⁰ Mais pourtant, il soulignait le manque d'une forte participation au mouvement de l'indépendance arabe et l'absence d'organisation des Aleppins notamment en raison de la distance qui séparait Alep et la Mecque.

Sa rhétorique, imprégnée de versets coraniques et irriguée par un esprit flatteur émouvait les Aleppins. Le choix d'organiser une manifestation se calquait au choix stratégique de tout premier choix dans la mesure où le lieu se révélait être à majorité turque. Cette initiative visait à gagner l'estime et le soutien des Turcs aleppins.

Dans ses discours, Fayçal se comportait comme un disciple de Kawakibi¹³¹ qui était l'un des hommes littéraires arabes. Dans ses interventions orales, il mettait l'accent, contrairement aux arguments des Turcs sur la fraternité religieuse arabo-turque, sur la nationalité et non sur le religieux. Toutefois parmi les Arabes, certains s'opposaient à cette idée notamment les Senousis.

A la suite de la séparation des Turcs et des Arabes, l'intervention militaire permettait l'implantation française en Syrie. Le mandat allait se prolonger jusqu'en 1946, date d'indépendance du pays. En dépit d'une domination militaire incontestable, la France n'édifiera à aucun moment l'administration souhaitée.

Il faudra attendre l'année 1923 et le traité de Lausanne pour la reconnaissance de la République turque comme État moderne. L'accord redessinera sa frontière du sud à l'exception du sandjak d'Alexandrette, signifiant le repli turc des territoires arabes, par conséquent, la fin de la collaboration arabo-turque. Après cette date, la France intervenait directement en Syrie afin d'asseoir son mandat. Durant cette période, elle

¹³⁰Umar, *op. cit.*, p. 390.

¹³¹Al-Kawakibi fait partie des intellectuels syriens qui, à la fin du XIXe siècle, se réfugient en Egypte pour échapper à l'autoritarisme du Sultan ottoman. A travers de nombreux articles et ouvrages, il développe une pensée politique qui réfléchit sur les rapports entre pouvoir et religion et qui voit dans la négation des droits de la raison, la cause de la décadence des pays musulmans.

récupéra la division administrative provinciale (Alep, Damas, Tripoli et Beyrouth) de l'Empire ottoman et forma 4 États en gardant les mêmes frontières.

Le morcellement du territoire relevait du détenteur de la souveraineté sur la Syrie. Par conséquent, la division de la Syrie en petits États et les concessions faites à la Turquie par l'accord d'Angora (Ankara) de 1921 étaient contraires à l'esprit de l'article 22 de la charte du mandat.¹³² Selon cet article, le territoire d'un pays qui se trouvait sous le contrôle d'un État mandataire ne pouvait être divisé. D'ailleurs, deux ans après, le mandat restitua l'intégrité territoriale de la Syrie.

Après l'occupation de la Syrie, M. Georges Picot fut nommé premier Haut Commissaire du Levant. Il était l'ancien Consul Général de France à Beyrouth et au Caire.¹³³ Au début de l'occupation des Alliés au Moyen-Orient, il disposait d'une double casquette juridique. D'une part, il exécutait les ordres du gouvernement français, d'autre part il était rattaché au Commandant Allenby qui dirigeait la zone Ouest. Cette situation dura jusqu'à la Convention du 15 Septembre 1919 qui ordonnait la relève des troupes britanniques par les troupes françaises.¹³⁴

Lors du processus de l'implantation des Alliés au Moyen-Orient, les Turcs, humiliés par l'occupation grecque, comme Stanford Shaw l'indique dans son ouvrage intitulé *la naissance de la Turquie moderne*, commençaient à se mobiliser contre les armées occupantes. En 1919, le nationalisme turc effrayait. Les autorités françaises craignaient que les Grecs et les Britanniques n'exacerbent les sentiments nationaux mettant ainsi en danger la présence française.¹³⁵ D'ailleurs, certains milieux politiques en France comme l'extrême droite soutenaient l'idée que la France devait jouer un rôle déterminant dans le Levant vis-à-vis des Anglais. Mais, les maux économiques empêchaient les politiciens français à agir. Touché par un budget déficitaire, la France se voyait dans l'obligation de baisser les crédits alloués aux dépenses militaires.

Une occasion quasi inespérée prenait forme, permettant à la France d'accéder à une notoriété stratégique de tout premier ordre. C'était la révolte égyptienne. Cette dernière poussait les Britanniques à évacuer les territoires en Turquie laissant le champ libre aux forces françaises.

¹³² Jabry Irfan, *La question du sandjak d'Alexandrette dans le cadre du mandat*, p. 31.

¹³³ Jabry, *op. cit.*, p. 71.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Barbaro, *op. cit.*, p. 4-5.

L'armée française devint première puissance d'occupation, une situation dans le Levant bien délicate à gérer pour le Quai d'Orsay. Dans cette zone où se trouvaient 4 villes importantes (Damas, Homs, Hama, Alep), Paris n'arrivait pas à établir une base militaire, elle devait donc renoncer à l'Arménie et à Mossoul où les Anglais demeuraient maîtres.¹³⁶ Par ailleurs, les vieilles habitudes coloniales françaises, (la conquête du Maroc) provoquaient le mécontentement des arabes. Devant l'ampleur du danger, la France et l'Angleterre s'unissaient en dépit de la dénonciation du traité de Sykes-Picot et la fin de leur collaboration. En effet, le flirt arabo-turc laissait envisager une éventuelle perte de l'occupation territoriale des Alliés en Moyen Orient.

La signature de l'accord de la convention Franco-anglaise du 23 Décembre 1920, paraphé par Lord Hardinge et Georges Leygues, délimitait définitivement les frontières des zones d'occupation entre les territoires français et britanniques.¹³⁷ Cet engagement était connu comme le traité qui acheva la création du mandat. Cette convention était composée de 9 articles concernant la Palestine, la plaine de Yarmouk et l'île de Chypre. Ces lieux étaient indiscutablement restés sous le mandat britannique. En contre partie, la France s'adjudgeait la Syrie et le Liban actuels. Néanmoins dans l'article 5 de la convention, la France permettait aux Anglais d'utiliser le chemin de fer qui passait dans la zone française.

Parmi les articles, le 6 se démarquait concernant la politique de la France à travers le Moyen-Orient. *Il est expressément stipulé que les facilités accordées à la Grande Bretagne par les articles précédents impliquent le maintien au profit de la France des stipulations de l'accord franco-britannique de San Remo sur les pétroles.*

Cet article résume le motif de cette convention. L'article 7 impliquait également le chemin de fer du Hedjaz et complétait l'article 6. A cette époque, ce type de transport était le moyen le plus efficace pour l'État mandataire au Moyen-Orient en termes de commerce. La rapidité et la facilité du transport bien évidemment augmentaient les bénéfices.

Selon l'article 8, *« des techniciens, nommés respectivement par les administrations de la Syrie et de la Palestine, examineront en commun, dans un délai de six mois après la signature de la présente convention, l'emploi pour l'irrigation des terres et la production de la force hydraulique des eaux du Jourdain supérieur et du*

¹³⁶Barbaro Jean Elie, *op. cit.*, p. 8.

¹³⁷ A.D.N., Beyrouth, Bureau Diplomatique, carton n°1373.

Yarmouk et de leurs affluents, après satisfaction des besoins des territoires sous mandat français ».

Grâce à ces travaux, la production de céréale augmentait et l'administration du mandat percevait des impôts considérables dans les territoires occupés. Cet article visait à résoudre aussi le problème de l'eau. La région du Yarmouk se trouvait entre la Syrie et la Palestine, donc le limitrophe entre le mandat français et le mandat britannique. En plus, cette région était très fertile. Par cette convention, la France octroyait une concession aux Britanniques en moyennant du pétrole indiqué dans l'article 6. Elle accordait l'exploitation du chemin de fer et l'utilisation des eaux de Yarmouk en contre partie de l'extraction du pétrole. D'ailleurs un an après, dans la région de Houlé, le problème de l'eau surgissait. Le peuple palestinien accusait une agriculture déficiente à cause des frontières définitives tracées auparavant. Or, le peuple faisait hivernage pour pâturer le bétail. Les villageois palestiniens ne pouvaient pâturer dans la région contrairement à l'avant convention.¹³⁸

L'article 9 stipulait que les langues Anglaise et française devaient être les langues officielles dans tous les territoires sous leurs mandats. Mais, dans le sandjak d'Alexandrette, cet article n'avait pas l'effet escompté.

La France recevait officiellement son mandat sur la Syrie et le Liban par la Convention du 24 Juillet 1922 ; mais il fallait trois ans aux Alliées pour que, par décision du Conseil du 29 septembre 1923, le mandat de la France sur la Syrie de même que celui de l'Angleterre sur la Palestine, reçoivent leur application.¹³⁹ Auparavant, le 26 juin 1919, une Commission réunie à Londres sous la présidence de Lord Milner, s'était occupée de l'élaboration du mandat. Bref, le 4 décembre 1920, cette Commission présenta un projet au Conseil de la société des Nations qui décida de renvoyer son examen à la session suivante qui devait se tenir à Paris au mois de février 1921. Mais entre temps, l'Assemblée de la Ligue qui se réunissait pour la première fois à Genève, adressa au Conseil quelques observations, concernant l'établissement d'un statut organique ; « *l'interdiction, pour le mandataire, de recruter des soldats originaires des territoires sous mandat dans le but d'augmenter sa puissance militaire et enfin l'égalité économique* ». Pour remplir sa mission de mandataire, la France créa une administration

¹³⁸A.D.N., Beyrouth, Bureau Diplomatique, carton n°1373, doc. N° :21.

¹³⁹Jabry Irfan, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat syrien*, Lyon, Paquet Imprimeur, thèse en Droit Université de Grenoble, 1940, p. 32.

inspirée, à la fois, de l'organisation militaire qui achevait la pacification et de la structure mise en place par l'Empire ottoman.¹⁴⁰

L'intervention des États-Unis, les prétentions italiennes sur la Syrie, les inquiétudes des Alliés quant à la préservation de leurs œuvres (églises, écoles etc...), ainsi que la politique traditionnelle en Italie, retardaient l'application des décisions concernant le mandat. Enfin, ce dernier obtenait sa circonspection que par décision du Conseil du 23 septembre 1923.¹⁴¹ Effectivement, ce retard donnait une occasion à l'opposition arabe dans les territoires sous mandat de se mobiliser contre l'administration française.

D'après la convention datant du 23 septembre 1923, le Haut Commissaire était directement subordonné au gouvernement français. Le Général Gouraud devenait le deuxième Haut Commissaire du Levant. En premier lieu, il s'engageait à régler la situation économique de la Syrie dévastée pendant la guerre. Paradoxalement, il proclamait la création de l'État du Grand Liban annexant quelques cazas (communes) qui faisaient partie intégrante de l'ancienne Syrie. Cette initiative provoqua des manifestations sanglantes, organisées par les nationalistes arabes car les Syriens refusaient la naissance de l'État du Grand Liban.

Enfin, le Général Weygand succédait en 1923 au Général Gouraud et unifiait les États sous le nom de l'État Syrien. Mais, les événements ne s'arrêtaient pas là, les révoltes Druzes commençaient. Elles devenaient très dangereuses pour le maintien de la France au Levant.

La France obtenait la stabilité de cette région après 1926 en réprimant l'insurrection et elle réussit à administrer la Syrie conformément aux caractéristiques d'un État moderne. Les pays (Syrie, Liban et le sandjak d'Alexandrette) du Levant furent subdivisés comme au temps de l'Empire ottoman en provinces ou en sandjaks qui se morcelaient en cazas. Un Mutasarrif (gouverneur) était à la tête du sandjak (ville), un caïmacam à la tête du caza (communes). Les villes étaient administrées par un Président de Municipalité assisté d'un Conseil Municipal. Organismes et fonctionnaires gouvernaient avec l'aide d'un personnel français.

¹⁴⁰Salkin Yves, *op. cit.*, p. 33.

¹⁴¹Jabry Irfan, *La question d'Alexandrette*, p. 33.

Le mandat se composait de divers bureaux qui s'occupaient des affaires juridiques, économiques, sociales et éducatifs. Siégeant à Beyrouth, les cadres de l'administration furent établies ainsi :

- 1- Un bureau diplomatique, chargé de coordonner les relations avec les autres consulaires et de les mettre en contact avec le consulat français.
- 2- Un bureau des études législatives.
- 3- Un bureau du Conseiller pour les Finances qui organisait le budget du Haut Commissariat, contrôlait le régime monétaire, les affaires de la banque etc..
- 4- Le bureau du chef du Service des Renseignements qui dirigeait l'organisation des études d'un vaste organisme militaire étendu dans le Levant.
- 5- Le bureau de l'inspection des douanes.
- 6- Le bureau du chef des Services de la Presse et d'information qui archivait toutes les publications relatives au mandat.
- 7- Les services des affaires économiques et agricoles qui avaient pour mission d'étudier les moyens pour régénérer les terrains improductifs, augmenter et fournir les pépinières, créer l'irrigation, organiser la lutte contre les fléaux agricoles (sounié, sauterelles), étendre la sériciculture et le coton.
- 8- Le bureau du Chef du Service des Œuvres françaises au Levant et Conseiller pour l'instruction publique qui aidait et contrôlait les États dans leurs œuvres d'enseignement, il distribuait les bourses, préparait les examens et donnait des subventions.
- 9- Le bureau du Conseiller pour l'archéologie qui veillait aux fouilles, relevait les ruines historiques et réglementait les antiquités.
- 10- Les Services de Contrôle des Polices locales qui agissaient en grande partie dans la Sureté générale.
- 11- Les Services du Conseiller pour l'hygiène et l'assistance publique qui inspectaient les hôpitaux, collectionnaient les études statistiques et joignaient leur action aux services sanitaires du port.

12- L'inspection des Postes, Télégraphes et Téléphones, l'office de protection de la propriété, le bureau du délégué spécial pour les wakf (fondation pieuse) complétaient ces services.¹⁴²

L'administration du mandat nommait un conseiller auprès de chaque chef de province et de municipalités. A la tête du pays, nous trouvions un gouvernement national sur lequel l'administration disposait d'un droit de regard et de contrôle. Le gouvernement et l'administration étudiaient les mesures à prendre, soit de leur propre initiative, soit en s'inspirant de la recommandation française. Les projets étaient mis au point au cours d'entrevues entre le Directeur syrien et le Conseiller. Puis, après avoir été délibérés en Conseil des Directeurs, condensés sous forme d'arrêtés ou de décisions, revêtus de la signature du Gouverneur, ils étaient soumis à l'examen du Délégué du Haut Commissaire.¹⁴³ Toutes les décisions devaient être approuvées par le Haut Commissariat.

4-Le sandjak d'Alexandrette sous le mandat français

En 1918, les Anglais puis les Français occupèrent tour à tour le Sandjak. Cette occupation fut réalisée sans conflits armés mais confrontée à une résistance. Le commandant des Armées foudres, Mustafa Kemal Pacha, renonçait à abandonner la région d'Alep et d'Antioche en raison de l'importance stratégique. Toutefois, l'article 7 de l'armistice de Moudros permettait aux Alliés d'occuper cette région, l'armée ottomane avait du évacuer le sandjak d'Alexandrette. D'ailleurs peu de temps après, cette armée fut dissoute et Mustafa Kemal convoqué à İstanbul par la Sublime Porte.¹⁴⁴

D'une part, cela signifiait l'évacuation totale des provinces arabes, d'autre part les Alliés consolidaient leur position dans le Levant. Parmi eux, une partie des Arabes voulaient l'indépendance, d'autres composées de Turcs, attristés par la perte du Sandjak, organisaient des comités de résistance.

Par arrêté n° 330 du 1 septembre 1920, le sandjak autonome d'Alexandrette tout en gardant son autonomie administrative, fut rattaché au gouvernement d'Alep. En effet, avant le traité d'Ankara, le Sandjak recevait un régime administratif spécial, la langue turque étant admise au même titre que la langue arabe, comme langue officielle le 8 août 1921 par l'arrêté n° 987. Aux termes de l'arrêté n° 1025 du 12 septembre 1921,

¹⁴² O'Zoux, *op.cit.*, pp. 67-68.

¹⁴³ Abbé Wetterlé, *En Syrie avec le Général Gouraud*, Paris, 1924, pp. 102-104.

¹⁴⁴ Akçimen Mehmet, *op. cit.*, p. 111.

les limites du sandjak d'Alexandrette dans le cadre du gouvernement d'Alep furent modifiées et fixées en faveur des Turcs.¹⁴⁵

Au regard de l'accord de Londres du 15 septembre 1919, les Anglais consentirent à abandonner la Syrie et la Cilicie promises aux Français en vertu de l'accord Sykes-Picot. Ces derniers entamaient donc la gestion de ce territoire et le 27 novembre 1919, en réunissant les cazas d'Alexandrette, d'Antioche, d'Harim et de Beylan, ils mettaient à jour le sandjak autonome d'Alexandrette.¹⁴⁶ A ce titre, le général Gouraud fut nommé Haut Commissaire siégeant à Beyrouth. La création du Sandjak était donc l'œuvre de la puissance mandataire comme le soutient Mme Mameli dans sa thèse.¹⁴⁷

Selon cet accord, la Syrie fut divisée en quatre zones :¹⁴⁸

Ces zones étaient : celle comprenant la Syrie intérieure avec les villes de Damas, Homs, Hama et Alep, sous une administration arabe.

La zone ouest : Tout le littoral syrien de Saint Jean d'Acre à Alexandrette, sous administration française.

La zone nord : La Cilicie, sous occupation française.

La zone sud : La Palestine, sous occupation anglaise.

Cet accord ne constituait qu'un arrangement temporaire et provisoire concernant le partage de Moyen-Orient. Le 31 août 1920, la zone Ouest fut dissoute et le sandjak autonome d'Alexandrette, par arrêté n°330 du 1er septembre 1920, fut rattaché au gouvernement d'Alep tout en gardant son autonomie administrative. Le Sandjak subissait un élargissement par l'addition du caza de Djisr, de Soughour et des nahiyas de Boudjak, de Bayer et de Djebel Al Aqra. A dater du 1^{er} janvier 1925 par l'arrêté n° 2930 du 5 décembre 1924 du Haut Commissaire, les États d'Alep et de Damas furent réunis en un seul État sous la dénomination d'État de Syrie. Par arrêté n° 3017 du 31 Décembre 1924 du Haut Commissaire, le sandjak d'Alexandrette tout en continuant à faire partie de la Syrie resta doté de son régime administratif spécial, précisé aussi bien

¹⁴⁵Jabry Irfan, *op. cit.*, p. 82.

¹⁴⁶Yerasimos Stéphane, *Question d'Orient frontière et minorités des Balkans du Caucase*, Paris, éd. La découverte, 1993, p. 131.

¹⁴⁷Gaderi Soheila Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient ? Les frontières des états nés de la partie Asiatique de l'Empire Ottoman. 1913-1939*, Paris : thèse de doctorat, Université de Paris Pantheon-Sorbonne, 1996.

¹⁴⁸Bitterlin Lucien, *Alexandrette »Le Munich de l'Orient ou Quand la France capitulait*, Paris, éd. Jean Picollec, 1999, pp. 98-99.

par cet arrêté que par le règlement organique du 14 mai 1930, date à la quelle la Constitution syrienne fut promulguée par le Haut Commissaire.¹⁴⁹

Comme cité précédemment, l'application du mandat français débutait le 23 septembre 1923, par la convention franco-anglaise, dans les territoires occupés. Irfan Jabry séparait cette convention de vingt articles en deux groupes ; le premier contenait des dispositions qui intéressaient uniquement l'organisation intérieure de la Syrie ; le second présentait un caractère exclusivement international.

Les articles de cette convention engendraient des conflits à venir. Les expressions qu'on voit dans l'article premier, « *le mandataire favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront* » et « *Le statut organique de la constitution qui régira le pays sous mandat, sera élaborée par le mandataire qui devra, toutefois tenir compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations* »¹⁵⁰ impliquent une acceptation d'un statut d'autonomie reconnu par les autres nations. C'était une situation contraire aux idées essentielles du mandat au point de vue de l'article 22. Or, la France devait aider les Syriens pour qu'ils puissent établir un État nation, mais au contraire, elle divisa la Syrie en 4 zones ; l'Etat d'Alep, l'Etat de Damas, l'Etat d'alaouite et le sandjak autonome d'Alexandrette.

Le statut du sandjak d'Alexandrette s'appuyait sur l'idée d'être une partie de la Syrie sous le mandat. Dans le traité d'Ankara, la Turquie et la France s'étaient entendues sur le statut du Sandjak. Mais par l'arrêté n° 2930 du 5 décembre 1924 du Haut Commissaire, les États d'Alep et de Damas s'étaient réunis et formèrent l'État de Syrie. Puis, par l'arrêté n° 3017, le sandjak Autonome d'Alexandrette fut rattaché à la Syrie, et par l'article 1 du 29 décembre 1925 il se dotait de son régime administratif spécial.¹⁵¹

Après l'élection de 1926, les élus de la région d'Antioche réclamèrent la séparation du Sandjak de la Syrie et souhaitèrent être dirigé directement par le représentant du Haut Commissariat.¹⁵² D'ailleurs, le Haut Commissariat permettait la fondation d'une entité à condition qu'elle soit rattachée à la Syrie. Finalement, le Haut Commissariat nommait comme président du Sandjak M. Durieux. Ainsi, une sorte d'État intitulé le Sandjak fut créée.

¹⁴⁹Archives Quai d'Orsay, fond E, série SDN, dossier n° 582.

¹⁵⁰ Jabry Irfan, *op. cit.*, p. 37.

¹⁵¹Jabry Irfan, *op. cit.*, p. 18.

¹⁵²Toynbee Arnold, « Survey of International Affairs », *Oxford University press*, 1927, p. 458

La structure du cadre administratif du Sandjak était particulière. En raison de son autonomie, sous la direction d'un Mutasarrif, un conseil administratif composé de 12 membres élus siégeait. Ibrahim Edhem était le premier Mutasarrif (gouverneur) du Sandjak à l'époque du mandat. Il dépendait du représentant du Haut Commissariat siégeant à Beyrouth. Par contre, après 1926, tous les fonctionnaires étaient nommés par Damas.¹⁵³

A côté d'un cadre administratif, un service de renseignement agissait dans le plus grand secret. Dans chacun des Cazas du sandjak autonome d'Alexandrette, l'officier des Services Administratifs et le Conseiller Administratif du Caza faisaient fonction d'officiers de renseignement.¹⁵⁴ Cette organisation contrôlait toutes les actions opérées dans le Sandjak.

Le Sandjak automne, dont le siège était à Alexandrette en hiver, à Antioche en été, se composait de 3 communes, nommées cazas, qui étaient respectivement Antioche, Alexandrette et Kırıkhan. Chaque commune était administrée par un Caimacam (sous-préfet) désigné par l'État de Syrie. Les cazas se composaient des nahiés (cantons) administrés par un Moudir nommé par le gouverneur (Mutasarrif) du Sandjak.¹⁵⁵

Il existait une répartition de l'administration accordée aux divers gens qui appartenaient à chaque ethnie. Les cadres administratifs supérieurs étaient occupés par les Français dont le directeur du Sandjak était M. Durieux, délégué du Haut Commissariat. Les autres fonctions administratives étaient occupées respectivement par le capitaine Gandouly, chef des Services Spéciaux, M. Martin chef des Services Economiques et M. Doré chef du Cadastre. Le secteur de l'économie était consenti aux Arabes alors que le secteur de l'enseignement confié aux Chrétiens. Par exemple M. Bazantay et Michel Kouri étaient responsables de la vie d'instruction du Sandjak.¹⁵⁶

Les représentants du Sandjak commencèrent à effectuer leur mission de représentation auprès de la Syrie à partir de 1926, l'année des élections législatives. Ils parlaient en turc dans leurs discours au sein de l'Assemblée syrienne. Cela nous montre que les Syriens avaient informellement reconnu la langue turque et l'autonomie du

¹⁵³Tüzün Süleyman, *İki büyük savaş döneminde Hatay tarihi (1918-1939)*, Hacettepe Üniversitesi Atatürk ilke ve inkılapları tarihi enstitüsü, y.l. tezi, Ankara, 1989, p. 87.

¹⁵⁴ Archive Château des Vincennes, SHAT, 4H 247, doc. n°75 M, 9 avril 1920.

¹⁵⁵Bazantay, « Un conflit de nationalités au Proche-Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

¹⁵⁶J. Weuleresse, « Antioche essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 29.

sandjak. A vrai dire, ils considéraient complètement le Sandjak comme faisant partie intégrante de leur territoire du fait que le mandat français le permettait. La langue officielle du Sandjak devait naturellement être l'arabe. Cette situation engendrait un dilemme linguistique qui ne reflétait pas une unification autour de la notion de la nation syrienne, terme qui n'avait jamais réellement existé dans l'histoire.

Le conflit arabo-turc se concentrait sur la question de la langue en Syrie et au sandjak d'Alexandrette. Peu après, l'intervention française mit fin à ce conflit en faveur des Turcs en imposant la langue turque dans le Parlement Syrien. On trouve plusieurs raisonnements à cette intervention. Abdurrahman Melek, préfet du Sandjak auprès du Haut Commissariat, puis Premier ministre de l'Etat d'Hatay, affirmait que cela porterait « *un grand coup d'épée qui aggrave l'exaltation de l'indépendance.* »¹⁵⁷ Par contre, selon le Haut Commissariat, cette intervention était nécessaire pour détruire ce dilemme prouvant la désunion en Syrie.

Lorsque M. Durieux vint à la tête du Sandjak, certains députés sandjakiens, délégués au sein de l'Assemblée syrienne, voulurent rattacher le parlement autonome du Sandjak au parlement de Damas. Curieusement, seul le député arménien, M. Narik, n'avait pas prêté serment à la cérémonie de l'inauguration du parlement syrien. Il considérait que ce comportement de s'unir avec Damas constituait un leurre.¹⁵⁸ Ce refus n'était qu'une stratégie visant à sauvegarder l'intérêt des Arméniens. Étrangement, les Arméniens préféraient vivre sous la direction de Damas au lieu de celle du sandjak autonome dirigé par un chef français. Il était probable que la confiance inspirée vis-à-vis de la France et la conviction de pouvoir protéger la présence arménienne sous le contrôle d'un gouverneur français dans le Sandjak avaient orienté les Arméniens à agir dans ce sens.

5- La présence militaire et les dépenses françaises dans le Sandjak et au Proche-Orient sous le mandat

L'armée du Levant disposait d'un budget destiné à son maintien relevant du Haut Commissariat du mandat. Les dépenses suivantes de l'année 1925 dénotent l'ampleur des investissements français :

Couchage et ameublement : 1.485.000 Fr. - Harnachement et ferrage : 1.734.000 Fr.

Artillerie : 12.000.000 Fr.--- Génie : 7.911.450 Fr.-- Aéronautique : 11.742.770 Fr.

¹⁵⁷Melek Abdurrahman, *Hatay nasıl kurtuldu ?*, Ankara TTK, 1991, p. 16.

¹⁵⁸Kutlu Ayla, « Hatay devletinden Hatay iline », *Tarih ve Toplum*, cilt (t.) 8, n°: 43, 1987, p. 21.

Ingrédients et carburants : 4.696.820. Fr.

Source : l'archive de Quai d'Orsay, série Levant E vol : 198 doc.n°531

Le Levant coutait très en ressources humaines et économiques. Les dépenses françaises à Çukurova seulement s'élevaient à 500 millions Fr.¹⁵⁹ D'après l'Abbé Wetterlé, les crédits militaires furent en 1919 de 78, en 1920 de 564, en 1921 de 740, en 1922 de 400 millions de francs. En outre, les crédits civils s'élevaient à 50 millions en 1919, 185 en 1920, 120 en 1921, 50 en 1922.¹⁶⁰

En raison de la longévité de l'occupation, la France n'arrivait pas à établir l'ordre, le mandat dans le Levant restait fragile. Pour éradiquer les pertes économiques, elle tentait tant bien que mal de mettre fin aux insurrections provoquées notamment par les dynamiques locales et le Gouvernement d'Ankara.

Finalement, le traité de Lausanne s'accompagnait d'une normalisation juridique mandataire en Syrie. Par cette stabilité politique, le Levant devenait un lieu propice d'extraction et d'exploitation des matières premières nécessaires. Par exemple, 2.286.902 tonnes de pétrole furent ainsi transférées à la Métropole.¹⁶¹

Tableau de la force militaire française dans le sandjak d'Alexandrette (1923)

Lieux	Police et Gendarmerie	Soldats	matériaux	Officiers
Antioche	2 commissaires, 1brigadier, 17agents, 61Gendarmes	1bataillon, 123 milices	Complet	1 capitaine, aspirant
Alexandrette	2 commissaires, 3 brigadiers, 21 agents, 51 Gendarmes	1 bataillon	Complet	Chef de bataillon, lieutenant
Kirik Khan	1 commissaire, 6 agents, 21Gendarmes	1 bataillon	15 voitures, 250 animaux	50 officiers
Arsouz	8 Gendarmes			
Beylan	10 Gendarmes	250 soldats	150 animaux	20 officiers
Hadjilar	18 Gendarmes			
Suédieh	14 Gendarmes			
El Urdu	18 Gendarmes			
Réhanié		300 soldats	200 chevaux, 12 voitures	Une trentaine
Yenikoeuy		220 soldats	300 chevaux, 6 voitures	20-22

Source : Archives diplomatiques, Beyrouth, carton n°3373

¹⁵⁹Sonyel Salahi, *Türk kurtuluş savaşı ve dış politika*, Ankara, TTK cilt 1-2, 1986, pp. 202-203

¹⁶⁰Abbé Wetterlé, *En Syrie avec le général Gouraud*, Paris, 1924, p. 107.

¹⁶¹Le Compte Cressaty, *Intérêts et devoirs de la France en Syrie*, Paris, 1939, p. 9.

Les bases militaires composées de milices et de soldats stationnaient dans 5 cazas (communes) : Alexandrette, Antioche, Beylan, Harim, Kirik- Khan. Leur mission consistait à sécuriser la région notamment à travers la lutte contre les rebelles. Outre les soldats français, le Haut Commissariat recrutait des Alaouites et des Tcherkesses comme gendarmes. Précédemment, un tableau récapitulait les forces de police et les militaires dans cette région. Nous présentons ci-dessous le nombre des milices :

Kirik- Khan : 115

Alexandrette : 88

Antioche : 214

Harim : 143

6- La résistance musulmane soutenue par les bandes armées et les opérations militaires du mandat

Avant de présenter les efforts des comités, il convient de traiter l'initiative politique du peuple, l'organisation et la typologie des bandes armées, les caractères d'un leader de tchéité, les raisons socio-économiques qui poussent les bandes armées à défier l'autorité mandataire.

Selon un rapport secret élaboré par le Lieutenant-colonel Abadie, deux populations composaient la résistance, les Turcs et les Arabes. *« L'action de ces populations, armées les unes par les Turcs les autres par les Arabes étaient dirigées par deux comités installés à Alep, obéissant à Enver Pacha et à Kemal Pacha d'une part, au gouvernement Chérifien d'Alep, inspiré par Damas, d'autre part. »*¹⁶²

La force des résistants avait deux branches conformément aux catégories qui étaient cités ci-dessus. Les bandes armées turques se composaient de force turco-kurdes, autrement appelé les Kémalistes. Quant aux Arabes, agissant avec les Kurdes et les Turcs, ils se définissaient comme des Chérifiens.¹⁶³ Chaque nation avait son propre objectif, pour les Arabes l'indépendance absolue, pour les Turcs l'intégrité de l'Empire ottoman. Mais bien après, la disparition de l'Empire inévitable, le mouvement turc se transformait en résistance nationaliste et les bandes armées portaient l'étendard du nationalisme turc à Antioche.

¹⁶² Archive Château de Vincennes, 4H247, doc n° :70, rapport secret, date : 8 avril 1920.

¹⁶³ *Ibid.*

Selon Jean David Mizrahi, il existe trois types de banditismes. « *Le premier est le grand banditisme. Un banditisme organisé autour de noyaux stables à la tête desquels on trouve un certain nombre de personnalités qui reviennent sans cesse dans les B.R. A la suite de son explication, il donne quelques noms de leaders de ce type de banditisme, ainsi que Osman Chaouch, Suphi Latkani et Najib Bittar, Ibrahim Hannano, le plus célèbre leader.*

Deuxièmement, il évoque le « *banditisme tradition* ». C'est un groupement se composant de quelques dizaines de cavaliers ; une chevauchée qui se traduit sur le terrain par toute une série de coups de main qui tranche donc avec l'action ponctuelle et isolée. Ces hommes s'attaquent à des cibles plus conséquentes : l'action emblématique, ce n'est plus ici l'attaque de voyageurs, mais le pillage de village. Enfin dernière différence, plus qualitative peut être : c'est à ce niveau d'insécurité que commence une certaine contestation de l'ordre mandataire. Cela se traduit ici par l'importance croissante de ce que l'on pourrait appeler les cibles institutionnelles : attentats contre des notables francophiles, attaques de fonctionnaires ou de militaires isolés, destructions de matériaux et d'infrastructures symbolisant l'emprise coloniale, etc..

Le dernier type de banditisme est le « *banditisme politique* » incarné par trois figures incontournables : Mustafa Hadj Husayn, originaire du Djebel Zawiya et ancien compagnon d'Ibrahim Hannano ; Aqil Iskati, originaire de la région de Harim ; et Dedebeyoğlu Hakkı Bey, dernier représentant de grande dynastie des Derebey de Payas (Mutasarrıf), les Küçükaliogulları), dont les exploits dominent toute l'histoire locale des deux premiers tiers du XIX^{ème} siècle.¹⁶⁴ Ces hommes font figure de véritables chefs de guerre, capables d'entraîner à leur suite des centaines d'hommes en armes. Pourtant, la signature politique de cette forme de banditisme ne ressort pas clairement du type d'action pratiquée : cible institutionnelles et pillages de village marchent encore main dans la main dans le déroulement de la violence politique. Il faut donc aller au delà de la simple typologie. »¹⁶⁵

Dans les citations de Mizrahi, il faut souligner le manque de renseignements à propos de Tayfur Bey qui dirigeait la résistance turque à Antioche. Originaire d'une famille noble, charismatique et dynamique, il montrait une typologie de leader

¹⁶⁴Mizrahi, *op.cit.*, p. 117.

¹⁶⁵*Ibid.*

turcoman dans le Sandjak. Le manque de recherche sur sa personnalité peut être considéré comme une lacune dans la présentation de typologie des leaders.

Dans les analyses de typologie, une définition selon les actions des tchéts est marquante. En effet, dans l'expression de Mizrahi concernant les noms de personnages considérés, le groupement du grand banditisme peut être confondu avec celui du banditisme politique. Ce rapprochement se nourrissait, peut être, du fait qu'il y avait une solidarité parmi les chefs pendant les actions des bandes armées. Par exemple, Ibrahim Hannano était considéré comme un leader du grand banditisme, alors qu'il était soutenu politiquement par la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

Nous pouvons présenter le tchéts de Hakkı Bey comme un exemple du groupement politique. Dedebeyzade Hakkı Bey fût le premier leader à organiser des attaques meurtrières contre le mandat français. Lui et ses hommes s'abritaient dans la montagne de Gavurdagh. Ils assaillaient les légions arméniennes recrutées par le mandat français. Ensuite, ils luttaient contre les fayçaliens déployant leur force de jour en jour dans la région.¹⁶⁶

Kara Hasan, l'autre chef d'une bande armée visait directement les soldats français en se procurant des soutiens logistiques d'Alep. Ces attaques efficaces, émouvaient les Turcs et les Arabes et exaltaient leur volonté de résistance. Cette solidarité empêchait la perception des impôts du mandat. Cela contentait le peuple épuisé économiquement depuis des années.¹⁶⁷ Par exemple, en juin 1923, Aqil Isqati et Osman Çavuş assassinèrent trois percepteurs. Jean David Mizrahi qualifie cette stratégie de la façon suivante : « *Le regain d'activité des bandes armées perturbe d'abord les flux économiques et les obstacles ainsi apportés à la circulation augmentent le marasme commercial* »¹⁶⁸

Dans la partie suivante de sa thèse, Mizrahi parle du « banditisme social ». D'après lui, ce type de banditisme se réfère à la « Jacquerie ». Puis, il exprime que « *le banditisme social n'est pas seulement un désordre, une réponse violente aux tensions économiques et sociaux qui travaillent la société syrienne du temps. C'est aussi le reflet d'un ordre, le moyen d'une reproduction au moins symbolique du corps social* »¹⁶⁹ Effectivement, la structure sociale du peuple du Sandjak alimentait un tel ordre social

¹⁶⁶ Seyfeli Erol, *op.cit.*, p. 128.

¹⁶⁷ Seyfeli, *op. cit.*, p. 188.

¹⁶⁸ Mizrahi, *op. cit.*, p. 121.

¹⁶⁹ Mizrahi, *op. cit.*, p.123.

que les bandes armées étaient étroitement liées avec les villageois.

Après avoir administrativement mis en ordre les comités de la défense en Anatolie (Müdafa-i hukuk Cemiyetleri) sous le contrôle de la Grande Assemblée Nationale turque, le Gouvernement d'Ankara s'intéressait aux combattants pour la libération de la région d'Alep, en d'autres termes, au contrôle et à la direction des populations hostiles à l'occupation française. A ce sujet, l'année 1920 fut marquée par les comités qui intensifiaient leurs actions dans la région. Dans un rapport de l'archive de l'Etat-major de la Turquie, il y figure que toutes les organisations perpétrées par les Turcs étaient soutenues par Ankara. A ce titre, le gouvernement d'Ankara nomma Özdemir Bey comme le responsable de toute la région avec le statut de préfet général. Ce dernier était également le directeur de l'Association de la défense de la force ottomane de la Syrie et de la Palestine (Suriye ve Filistin Müdafai Kuva-yi Osmaniye Cemiyeti)¹⁷⁰. Les associations d'Alep, la Direction de la fondation nationale, le Parti du Caire et le Parti Tcherkesse d'Amman (*Teşkilatı Milliye Riyaseti, Kahire Fırkası, Amman Cerkez Fırkası*) étaient rattachés à sa direction.

Pour la résistance, le Gouvernement turc missionnait les commandants de la Cilicie et d'Adana en leur procurant la logistique militaire nécessaire à la libération.¹⁷¹ Ils planifiaient de les distribuer à tous les participants de la guerre sans discrimination ethnique et culturelle conformément à la stratégie de Mustafa Kemal. Sur ce point précis, concernant l'appui fait sur la notion islamique en vue de réaliser une solidarité forte parmi les musulmans, ce principe fut une stratégie essentielle de M. Kemal pour mener à bien la résistance turque.¹⁷²

La stratégie de Mustafa Kemal consistait à écraser des tchéts arméniens et à repousser l'armée française au Nord de la Syrie en collaborant avec les Arabes. A cet effet, il envoya un télégramme au nom de la 20ème brigade (kolordu) en utilisant le pseudonyme *Mahmut* à l'association de la libération de la Syrie et de la Palestine ottomane. Mais curieusement, nous apprenons que Kazım Karabekir Pacha contestait cet engagement politique de M. Kemal en argumentant que ce lien avec les Arabes affaiblirait le mouvement d'Ankara. Karabekir ajoutait avec fermeté que le Gouvernement turc devait absolument cesser de vouloir mener l'ancienne politique

¹⁷⁰Tüzün, Süleyman, *İki büyük savaş döneminde Hatay tarihi (1918-1939)*, Hacettepe Üniversitesi Atatürk ilke ve inkılapları tarihi enstitüsü, y.l. tezi, Ankara, 1989. p. 43.

¹⁷¹Archive de l'état-major turque, ISH, kutu, (carton) 795, chemise, 7, doc. N° : 7/1.

¹⁷²Voir les télégrammes d'Özdemir Bey, Güney Nur, *Hatay milli mücadelesinde Özdemir Bey ve Revandiz savunması*, mémoire de DEA, Univ. de M. Kemal, Hatay, 2002, p. 60-62.

ottomane sur les provinces arabes. Il proposa de soutenir l'indépendance au lieu de renouer un lien qui envisagerait de reprendre en main la direction du monde Arabe. Une telle stratégie ouvrirait ainsi un second front contre les Alliés.¹⁷³

Au début de décembre 1920, la rébellion attisée par le Cheikh Saleh qui entretenait une très bonne relation en termes économique et politique avec les Kémalistes prenait sa source dans la région de Massyaf, vallée de l'Oronte vers Djis el Choughour.¹⁷⁴ En concertation avec le commandement de la région d'Alep (Ozdemir Bey), Cheikh Saleh, Ibrahim Hannano et Cheikh Muhammed recevaient une aide considérable par l'intermédiaire de Necip Agha et ses compagnons. Un officier turc, connaissant très bien cette région, les accompagnait et les orientait les préparant à une éventuelle attaque contre les forces françaises.¹⁷⁵

Pour une attaque dans les régions d'Antep et de Maraş, environ 6.000 soldats¹⁷⁶ se tenaient prêt à agir. Les Français occupaient toujours ces régions. Nous comprenons que, d'une part les Turcs contribuaient au maintien logistique et militaire des Turcs d'Alep et d'Antioche et d'autre part, ils préparaient une attaque décisive afin de faire évacuer les dites régions.

La caserne d'Özdemir Bey était à Antep. D'ici, il organisait les assauts turcs sur les territoires syriens et irakiens. En s'appuyant sur les ordres d'Ankara, il collaborait secrètement avec les leaders des tribus et des hommes religieux. Il incitait le peuple à résister contre le mandat. Mais, Özdemir Bey voulait attirer les soldats français à la campagne afin d'empêcher une crise humanitaire dans les villes du Sandjak. Il tenait absolument à éviter les bombardements.¹⁷⁷

Cette manœuvre poussait l'autorité mandataire à poursuivre les bandes armées dans les montagnes. Les tchéts, en profitant des conditions géographiques qui les mettaient en position avantageuse, organisaient des attaques sanglantes. Des mitrailleuses, 7 canons de déserts, des munitions suffisantes étaient envoyées par le Gouvernement d'Ankara au profit des bandes armées (Müfreze). D'autre part, les razzias perturbaient fortement la récolte fiscale. Ces sommes étaient détournées par les bandes armées.¹⁷⁸

¹⁷³ Tüzün, *op. cit.*, pp. 43-44.

¹⁷⁴ Salkin Yves, *op.cit.*, p. 34.

¹⁷⁵ Archive de l'Etat-major turque, Ankara, ISH boîte 800, doc n° : 242/1.

¹⁷⁶ Ibid. archive, ISH, boîte : 198, chemise : 233, doc. N° : 233/1.

¹⁷⁷ Archive d'état-major turque, catalogue ISH, boîte, 624, doc. N° : 68/1

¹⁷⁸ Salkin Yves, *op.cit.*, p.34.

Ces soutiens logistiques et militaires prirent formes au terme d'un long consensus. Les leaders élus pour la résistance étaient des élites d'Antioche. Les interlocuteurs des commandants du Gouvernement turc des aghas, des religieux et des intellectuels, suite logique du clientélisme kémaliste. Par ailleurs, des agents secrets orientaient le peuple. Le système d'espionnage se basait sur les dynamiques locales résidant à Adana, à Maraş et à Antep.¹⁷⁹

Au début de la période de résistance, le centre d'espionnage était Alep en lieu et place d'Antioche. A ce titre, la région d'Antioche apparaissait comme un lieu de rébellion par excellence. Alep concentrait une majorité de Turcs étaient bien loin de la complexité ethnique d'Antioche. Une question s'impose : le centre de l'organisation de la résistance, pourquoi Alep et non Antioche ? Les hommes d'Etat turcs pensaient annexer la région d'Alep avant celle d'Antioche afin d'étirer le front de lutte contre la France en Syrie.¹⁸⁰ En dépit d'une démographie à majorité turque, Alep était politiquement sous le contrôle des Arabes. Cette situation empêchait l'implantation politique des kémalistes à Alep.

Ankara accordait de l'importance à l'organisation des bandes armées en admettant la logique suivante : « *les considérer comme l'une de ses forces armées.* » Les aghas devaient recruter les jeunes, futurs soldats. Les hommes religieux devaient diffuser une propagande forte, si nécessaire intimider les gens qui craignaient de participer à la résistance. Les fonctionnaires et les commandants nommés par Ankara devaient effectuer leur mission synonyme de patriotisme. En cas d'insurrection, de pillage, de non réalisation des ordres, ces dynamiques locales devaient intervenir par la force pour stabiliser la situation. Les fayçaliens ou les Alaouites qui refusaient l'autorité d'Ankara devaient être réprimés.¹⁸¹ Recep Bey fut nommé directement par le Gouvernement d'Ankara comme le chef de la résistance du sud anatolien.¹⁸²

Les armements des tchétés correspondaient matériellement parfois à ceux d'une armée régulière. Après la dissolution de l'armée ottomane, les munitions furent redistribuées aux tchétés. Donc, les membres des bandes armées savaient utiliser les armes modernes mais également remettait à l'ordre du jour les vieilles armes. En général, ils utilisaient fréquemment vieux Martini, Winchester, fusil de chasse à

¹⁷⁹Archive d'état-major turque, catalogue ISH, boîte, 624, doc. N° : 102/1.

¹⁸⁰Archive d'état-major turque, catalogue ISH, boîte, 624, doc. N° : 102/1.

¹⁸¹Archive d'état-major turque, catalogue ISH boîte 800, doc. N° : 242/1

¹⁸²Archive d'état-major turque, catalogue ISH boîte 627, chemise 102, doc. N° 102/2.

capsule. La plus célèbre de ces armes était le Mauser. (Chansons écrites à sa gloire). En associant le système turc et allemand, on obtenait le fusil de Mauser qui devenait l'arme par excellence.¹⁸³ Au-delà de l'armement, les tchétés reflétaient une culture militaire influencée par l'armée ottomane. Une partie des hommes portaient des uniformes de l'armée turque. Leur comportement permettait d'identifier une hiérarchie militaire bien établie.¹⁸⁴

Toutes les bandes armées s'approvisionnaient auprès des aghas qui se trouvaient aux alentours d'Antioche. La seconde possibilité de ravitaillement était de disposer des butins des personnes qui ne partageaient pas les mêmes sentiments que les bandes armées. Ils choisissaient plutôt des cibles étrangères. Le tchété de Hakkı Bey s'octroyait les intérêts d'une société française qui travaillait pour la construction du pont de l'Afrin Su.

Les tchétés s'installaient plutôt dans les points stratégiques de la région d'Antioche. Par exemple, le tchété de Hakkı Bey tenait le débouché du col de Beylan, le plus important lieu de cette région.¹⁸⁵ Par ces manœuvres, les bandes armées visaient à diriger économiquement et « administrativement » cette région. Un système d'échange économique fut établi sur le fait que les produits et les matériaux s'accumulaient par les butins ramassés à la fin des attaques dans le Nord de la Syrie et par la suite revendus. Selon Mizrahi, « *Une fois en Turquie, le butin va être écoulé suivant deux modalités principales. On a soit un système de vente à la criée sur la place publique à Kilis ou à Ayntab, soit à la façon de bishara (bonne nouvelle) algérienne, la restitution des biens aux anciens propriétaires contre remboursement : « A la nuit tombée (la bande) relâche les conducteurs en leur disant : Vous n'avez qu'à venir à Kilis chercher vos animaux. On vous les rendra contre remboursement en or.»*¹⁸⁶ La générosité permettait de gagner la sympathie notamment auprès des pauvres.

Dans cette lutte, non seulement on s'appuyait sur les milices locales ou les militaires, mais également sur les dynamiques locales, composées d'hommes religieux, de cheikhs, d'intellectuels et de commerçants. Parmi les religieux, il faut mettre en relief la place du Cheikh Ahmed Al Shérif Sanusi (descendant de la famille de Prophète Muhammad) qui jouait un rôle essentiel dans la résistance turque. *On célèbre*

¹⁸³Mizrahi, *Genèse d'Etat*, p. 125.

¹⁸⁴Mizrahi, *op. cit.*, p. 126.

¹⁸⁵Mizrahi, *op. cit.*, p. 127.

¹⁸⁶Mizrahi, *op. cit.*, p. 128.

l'héroïsme dit Jean David afin d'obtenir le respect du peuple. Pour montrer comment l'héroïsme influençait le peuple d'une manière aussi intense, l'histoire de Hakkı Bey est extrêmement révélatrice. « *Hakkı Bey disent les irrédentistes, travaille pour la Patrie et Dieu le protège. Il n'a pas eu de pertes et c'est pour cacher les leurs que les Français racontent que des bandits ont été tués* » Pour Aqil Iskati on disait légendairement « *Aqil était invulnérable aux balles. Il secouait son vêtement et les faisait tomber les soirs de chaque engagement. Il a fallu une bombe d'avion pour le tuer* »¹⁸⁷

Bien évidemment, c'était une guerre psychologique, une guerre que nul ne pouvait prétendre gagner sans une motivation exemplaire. Sanusi, doté d'un don d'orateur exceptionnel exaltait le peuple. Sa noblesse lui procurait une popularité sans égale. Dans ses discours et ses prêches, il accentuait sur la notion de Guerre sainte, de djihad et promulguait en tant qu'homme religieux agrégé que la participation à la résistance relevait du sacré et de l'obligatoire pour tous les croyants.¹⁸⁸

Toutes ces activités prouvaient une certaine complicité et une certaine bienveillance entre Sanusi et le Gouvernement d'Ankara. Au regard du document cité ci-dessus, Sanusi portait le costume de fonctionnaire de la Grande Assemblée Nationale. En effet, un décret stipulait des contributions financières accordées par l'Assemblée au même titre qu'à un élément de l'état.¹⁸⁹

L'une des autres couches sociales qui contestaient l'occupation française, en organisant des attaques, était la tribu turcomane de Reyhanlı, autrement dénommée les beys d'Amik. Leur leader Tayfur Sökmen (le président unique de l'Etat du Hatay) condamné à mort par le mandat français, dirigeait une bande armée. Des pillages incessants de la part des arméniens avaient contraint les beys de la tribu turcomanes à s'unifier. L'occupation fit apparaître une nouvelle conjoncture dans la vie sociale du sandjak d'Alexandrette, des opportunités nouvelles convoitées par les différentes ethnies. Ce phénomène allait aggraver le statut social des Turcomans et des grands propriétaires. Par conséquent, les élites du Sandjak devaient s'unir autour d'un seul but, protéger leurs biens. D'autres petites tribus arabes luttèrent contre l'administration mandataire épaulées par la tribu Reyhanlı. Nous les citons ci-dessous avec leurs effectifs et leurs leaders :

¹⁸⁷Mizrahi, *op-cit.*, p.130, CADN, fds BM, 1634, BR du22-04-1926.

¹⁸⁸Voir le livre de Mert Timuçin, *Atatürk'ün yanındaki Mehdi*, İstanbul, éd : KaraKutu, Mart 2006.

¹⁸⁹Archive de TITE :Türk Inkılap Tarihi Enstitüsü Arşivi, série Antakya doc n° : x

Ibrahim Hannano, arabe nationaliste, région de Harim et Kulli, 150 hommes, (d'après Tekin Mehmet il dirigeait 500 hommes)¹⁹⁰

Néjin Aoued, région de Kulli

Bandes de Kurd Dagh

Ziya Bey 60 hommes, région de Saylac, de Kırıkhan

Béchir Cheikh, petite bande, à Amouk

Taifour Bey, 25 hommes et 3 mitrailleuses vers Khassa, commandait les bandes de Khassa, Reyhaniyé, Kilis(Cilicie).

Hakki et Deli Kocho, petite bande, région Est de Payas.

Mordja agha, 50 hommes, région de Kousoudjoulou.

Abdusselam Agha, région de Kousseir.

Asman Bekir, 100 hommes, boucle du Djihoun.

Bekir et Kara Hasan, d'Islahiyé.

Abdusselam et Atman, Chaouiche, dans le Djebel Vasat.

Omar Bittar, petite bande, dans le Djebel Vasat.

Source : l'Archive Quai d'Orsay, série Levant E, Syrie Liban vol : 123, doc p. 157.

La typologie de la résistance que nous avons étudiée jusqu'ici se caractérise par une fraternité islamique partagée par tous. Mais, une question s'impose : Comment cette fraternité, cette cohésion, cette résistance commune a-t-elle cédée la place à un antagonisme arabo-turc dans cette région, antagonisme qui perdura jusqu'en 2003, date de la visite du président syrien Bechar Al Assad à Ankara ?

D'après certains historiens turcs comme Seyfeli, ce changement s'expliquait par l'occupation d'Alep par les fayçaliens. La solidarité musulmane s'effritait à partir de 1920, date de cette occupation. Désormais, les Turcs mécontents de l'apparition de l'arabisme, se mobilisaient. Cela enfantait le mouvement de turquicisme qui devenait par la suite le kémalisme dans le Sandjak. Les leaders turcs du Sandjak prirent l'initiative de la résistance contre l'occupant français avec le soutien d'Ankara. Dans ce mouvement, Tayfur Bey, les Murselzades, Abdulgani Türkmen, Hakkı Bey, Polat Bey, Kilisli Arslan Bey apparaissaient comme les plus célèbres dirigeants et commandants des bandes armées turques dans le sandjak d'Alexandrette.

¹⁹⁰Tekin Mehmet, *Hatay Tarihi*, Ankara, AKM, 2000, p.214.

Contre ces attaques turques, l'autorité mandataire effectuait des opérations militaires pour mettre fin aux troubles dans la région du nord de la Syrie. Les actions militaires françaises entamées avec précipitation avaient pour objectif la stabilité et la sécurité de la région ainsi que la poursuite des profits économiques. Pendant les opérations, les soldats Algériens et Tunisiens furent « embrigadés » comme des agents secrets.¹⁹¹ De surcroît, une légion de Sipahi composée d'indigènes étaient venus accroître les contingents français. L'utilisation des dynamiques locales était la conséquence d'une politique à long terme. Le rapport intitulé « instruction pour le Général Goubeau » éclaire la stratégie opérationnelle de la France :¹⁹²

- a) *Chercher à obtenir l'apaisement et à accentuer le mouvement de rapprochement qui se manifeste dans la population affecter de désolidariser ces derniers avec les Kémalistes.*
- b) *En dehors des nécessités absolues d'ordre militaire et en dehors du combat, ne procéder à aucune incendie ni destruction de village. N'imposer aucune amende de guerre, sauf cas spéciaux et dans ce cas l'amende de guerre devra pouvoir être immédiatement perçue. Partout où ce sera possible, se faire remettre les armes fournies par les Kémalistes, mais ne pas imposer de mesure à longue échéance.*
- c) *Accueillir favorablement les demandes de soumission et laisser entendre sans cependant s'y engager qu'aucune poursuite ne sera engagée pour participation à la guerre, sauf contre les crimes de droit commun.*
- d) *Publier les clauses du traité de Sèvres, les faire commenter en insistant sur la volonté de la France de sauvegarder et de respecter la religion, les intérêts et les aspirations des populations Kurdes et Turcomanes.*
- e) *Etablir partout où ce sera possible, des administrateurs locaux choisis parmi les gens du pays. Dans le cas général où vous n'auriez pas de candidat en faire designer par les notables. Prendre quelques otages bien choisis.*
- f) *Ne pas perdre de vue que nous devons rester dans le pays en conséquence, pas de destruction de richesse inutile et ne rien faire qui puisse élargir le fossé déjà trop profond qui nous sépare des populations.*

¹⁹¹ Archive d'état-major turque, catalogue ISH, boîte : 2089, chemise : 1059, doc. N° : 132.

¹⁹² Archive Chateau de Vincennes, série Levant, carton n° 4 H 247, doc n° : Armée du Levant, 4. Division Etat Major, Bureau politique, n° : 2725

Les opérations militaires ne se réalisaient pas uniquement aux dépens des Turcs. Parfois, les villageois, victimes des pillages arméniens, kurdes et turcs, réclamaient l'intervention française. Surtout, les Alaouites étaient les éléments les plus motivés par un éventuel concours. Dès lors, cette intervention semblait indispensable pour l'administration du mandat et l'opération fut déclenchée le 14 août 1921 à Kousseir, la plus révolutionnaire des régions du sandjak d'Alexandrette, à la veille du traité d'Ankara. Selon le rapport de la Colonne du Kousseir où se trouvait le 3^{ème} bataillon, les missions suivantes étaient à remplir pour atteindre le résultat.¹⁹³

1) Retrait des armes de Guerre, partout où le manque d'autorité responsable ne peut répondre de leur utilisation pour le maintien du bon ordre.

2) Protection des opérations des agents du fisc.

3) Immatriculation des armes laissées aux habitants pour leur défense.

4) Paiement des amendes imposées.

5) Suppression de tous éléments de rébellion.

L'opération fut réalisée dans les villages suivants : Cheik keuy, Selikia, Bozouillou, Tohasoulie, Solifer, Kina, Kalat, Arabil, Karbeyaz où plusieurs chefs de tribus turques étaient chassés de leurs terrains ou forcés à payer des compensations financières. Abdusselam Agha, Hamid Agha, Talib Agha, hommes respectés et obéis dans tout le Kousseir, prirent la fuite ou le maquis. Finalement, l'armée réussissait à réprimer les chefs de la rébellion turque. La révolte fut matée et la plupart des chefs écartés, du moins pour un certain temps. Les membres de la troupe de Omar Bittar et Cheikh Youssef avaient presque tous été tués ou dispersés. L'armée détruisait des bandes, immatriculait des armes, percevait des impôts et des amendes. Les armes furent recensées dans tout le Kousseir. Celles nécessaires à la défense des villages ralliés à la cause française furent confiées à leurs Aghas (chefs). « Plus de 1.000 fusils ont ainsi été livrés. Les percepteurs d'impôt percevaient plus de 9.000 livres syriennes. 3.162 livres-or étaient versées sur le reliquat des amendes infligées par le Général Goubeau.¹⁹⁴

L'administration s'enracinait grâce à la soumission des chefs. Des maires de villages (Moukhtars) et des responsables, susceptibles d'être les représentants de la population devant les autorités administratives, étaient nommés dans toute la région de

¹⁹³ A.D.N., Beyrouth, 2376, doc. n° 132 /K.

¹⁹⁴ *Ibid.*

Djirs El Chogur et El Urdu. Le comportement des turcs (respect et fidélité) envers leurs chefs, imposé par les Français, facilitait l'établissement de l'autorité.

L'armée instaura une certaine discipline parmi la population turque mais également au sein des autres communautés qui refusaient le contrôle du mandat. Quant aux Arméniens, proches du courant bolchevique, ils adhéraient finalement à la souveraineté française. L'Union Arménienne Nationale de Kessab adressa une lettre concernant le repentir des Arméniens et leur volonté de servir la France.¹⁹⁵ Or, ils songeaient à proclamer le Grand Royaume Arménien dans la région de la Cilicie. Désormais, cette utopie disparaissait avec l'histoire.

En dépit de nombreuses réussites à la fois administratives et militaires, des dégâts matériels considérables furent causés par les nombreux troubles qui agitaient la région. Le colonel de la deuxième Colonne, attaché à la 5^{ème} Brigade, fit une enquête pour constater les dommages. Il demanda, dans une lettre au Haut Commissariat du mandat français à Beyrouth, une aide pour les habitants de Kousseir afin qu'ils puissent reconstruire leurs maisons et leurs établissements religieux et scolaires.¹⁹⁶ Dans la note de la Colonne du Kousseir qui date du 29 septembre 1921, il relatait le pillage et la destruction de la plus grande partie du village par les Arméniens de Kessab. En contrepartie, le mandat accordait des sommes financières dont les montants restent encore aujourd'hui ignorés. L'importance des dons gagnait la bienveillance et la coopération des populations locales. A titre d'exemple, les habitants d'Urdu, désireux de rallier l'administration française, demandaient l'appui financier du mandat.¹⁹⁷

Un dialogue s'instaura entre l'autorité mandataire et les dynamiques locales. L'opération militaire française était appuyée par des bandes armées, créées à l'initiative du haut commissariat comme le Kuvayi Inzibatiye.¹⁹⁸ (Cette bande armée était dirigée par un officier ottoman, Mehmet Affan). Ces troubles conduisaient la France à reconnaître l'autonomie du Sandjak comme le remarqua Rober de Caix en 1921.¹⁹⁹ *« Continuer sans cesse à suivre les bandes armées, condamner les leaders de résistance, étaient susceptible de dégrader l'image de la France et par la même déstabiliser l'économie française ».*

¹⁹⁵ A.D.N., Beyrouth : 2376, doc. n° 7080/c_21

¹⁹⁶ A.D.N., Beyrouth : 2376, doc. n° 2367/3

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Seyfeli, Erol, *Milli Mücadele'de Hatay (Silahlı mücadele devri 1918-1923)*, TİTE kitaplığı, doktora tezi, Ankara, 1988.p. 202, Tekin Mehmet, *Hatay Tarihi*, Antakya, 1999.p. 26, Türkmen Ahmet Faik, *Hatay manda tarihi*, Istanbul, 1939, pp. 986-988.

¹⁹⁹ Archive Quai d'Orsay, série Levant E, Syrie, vol :126, doc. n° : E. 313.27. p. 63.

La nécessité de signer un accord avec le Gouvernement d'Ankara semblait inéluctable afin de préserver son mandat sur la Syrie. Le congrès d'Erzurum qui se tenait du 23 juillet au 7 août 1919, présidé par Mustafa Kemal incitait les Anglais à se rapprocher de la France. En ce sens, l'article 3 stipulait le rattachement de tous les territoires détachés de l'Empire ottoman y compris le sandjak d'Alexandrette. La France exprimait sa crainte quant à la perte de la porte du Levant, le Sandjak. Entre temps, les efforts de guerre contre la Turquie poussaient la France dans ses retranchements. Le coût de la guerre devenait exorbitant.²⁰⁰ L'accord d'Ankara conduisait les deux parties sur la voie de l'armistice, une paix souhaitée par tous. Cet accord promulguait une solution définitive et la délimitation de la frontière sud de la Turquie.

Ces accords peuvent être considérés comme des efforts servant à balkaniser la Syrie dit M. J. Thobie.²⁰¹ Effectivement, force est de noter l'absence totale d'activité politique. Par ailleurs, le statut du sandjak d'Alexandrette semblait bien différent de celui de la Syrie, dû en partie à une tentative de balkanisation, de fractionnement de la région par la France.

Après avoir présenté juridiquement l'implantation du mandat français dans le sandjak d'Alexandrette, il est très utile d'étudier la période qui nous montre les relations politiques entre les puissances et le traité d'Ankara qui se targue d'être le premier traité de ce genre entre les deux belligérants. Officiellement, la question du Sandjak émergeait sur la scène internationale.²⁰² Le 7^{ème} article concernait la communauté turque et sa légitimité dans cette région. Cet article semblait apaiser les tensions entre la France et le Gouvernement d'Ankara.

Autre point, le processus et les conséquences de cet accord venaient délimiter les intérêts de chacun et par de là accentuer les bénéfices accordés à la Turquie.

F) La normalisation des relations franco-turques à court terme et les traités concernant la question du Sandjak

²⁰⁰ Sofuoglu Adnan, Dagistanli Adil, *Isgalden Katilima Hatay*, Ankara, Phoenix yayinevi, 2008, p. 21.

²⁰¹ Thobie J., « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relation Internationale*, n°19, 1979, p. 357.

²⁰² Thobie, *op. cit.*, p. 356.

1-L'accord d'Ankara et le statut du sandjak d'Alexandrette

Le traité d'Ankara définissait la frontière entre la Turquie et le mandat français. En Anatolie occupée, malgré le manque de reconnaissance dans l'arène internationale, un Gouvernement représentait les Turcs anatoliens. Ce gouvernement composé d'intellectuels, inspirés par la révolution française et d'homme religieux, avait pour objectif de fonder un État dans les territoires appelés le pacte National.

La première démarche était de créer une résistance contre l'occupation et de protéger les musulmans du joug des occupants. Si la situation le permettait, les populations complexes seraient appelées à se prononcer par référendum sur leur avenir à un rattachement à l'État turc.

Les leaders turcs maîtrisaient la diplomatie et la guerre. Les conflits des Balkans, de Tripoli et des Dardanelles avaient largement contribué à l'expérimentation et à la consolidation de la capacité militaire des leaders Turcs. A ce titre, face à une guerre de libération longue et acharnée, les Alliés étaient souvent déstabilisés par l'entêtement et la pugnacité de ces attaques. De plus, les Turcs, en proclamant la Grande Assemblée Nationale turque le 23 avril 1920, attiraient toutes les attentions. D'ailleurs, une opinion publique européenne portait un regard positif sur le mouvement kémaliste s'étalant à la face du monde comme moderne et démocratique. Ils réussirent à gagner la bienveillance et le respect des Occidentaux, notamment des Français.²⁰³

Les dirigeants du gouvernement turc, compétant également dans l'art de la guerre, fondait une armée régulière et stoppait l'avancée de l'armée grecque le 1 avril 1921 à İnönü. Cette victoire dictait aux Alliés que l'armée grecque n'arriverait jamais à asseoir son autorité en Anatolie et par de là créer un état hellénique. Par conséquence, les Grecs furent abandonnés à leur sort dans les plaines d'Anatolie.²⁰⁴

Depuis le traité de Moudros, les événements politiques, les méfiances entre les Alliés, les victoires turques contre les Grecs dans les batailles de 1^{ère} İnönü, de 2^{ème} İnönü et de la Sakarya portaient la Turquie sur la voie de l'indépendance.²⁰⁵ On disait que l'histoire de l'Orient se récrivait car deux ans auparavant, l'éventualité de la création d'un État turc n'était même pas envisagé par les Alliés.

²⁰³ Yavuz Bilge, *Kurtuluş savaşı döneminde Türk-Fransız ilişkileri, Fransız arşiv belgeleri açısından 1919-1922*, Ankara, TTK ; 1994, p. 79-80.

²⁰⁴ Oran Baskın, *Türk dış politikası, Kurtuluş savaşından bugüne olgular, belgeler, yorumlar*, İstanbul, İletişim yayınları, c. 1, 2002, p. 149.

²⁰⁵ Oran Baskın, *op. cit.*, pp. 188-189.

Le partage de l'Empire ottoman était le sujet actuel des puissances européennes. Comme à l'habitude, l'Angleterre était le premier à vouloir gagner le plus grand morceau du gâteau. L'ambition anglaise contribuait fortement à la naissance de tensions avec la France. Cette ambition, devenue ordinaire chez les Britanniques, provoquait la rivalité entre les Français et les Anglais. Les hostilités entre les puissances obstruaient l'implantation forte et à long terme des Européens dans le Moyen Orient et en Asie Mineure.²⁰⁶

Les guerres longues coûtaient très chère pour tous. Les Alliés, épuisés, voulaient mettre fin à ce conflit. La Russie abdiquait, abandonnant toutes ses revendications y compris religieuses sur la Turquie et la Mésopotamie par le traité de Kars.²⁰⁷

Quant à la France, Mme Mameli expliquait objectivement que, *les Français sont les premiers à tirer les conséquences des compromis impérialistes* (accords Sykes-Picot et Sèvres) et s'engageaient en 1921 dans des négociations qui aboutissaient comme on le sait à la signature de l'accord d'Ankara. D'une part, les conflits dans les Djebel Druzes et Djebel Alaouites mettaient la France en difficulté dans le Levant. Le caractère spécifique du Sandjak ne semblait plus poser autant de problèmes que celui du djebel alaouite ou celui de la région druze.²⁰⁸ Pour la France, il était inutile d'éterniser la guerre d'autant plus que la situation devenait chaotique de jour en jour.

Elle restait donc l'unique ennemi de la Turquie. Alors, Aristide Briand entamait les négociations. A l'issue d'âpres tractations, M. Briand et M. Yusuf Kemal Bey signaient le traité d'Ankara. Il stipulait le retrait de la France de la Cilicie, d'Antep, d'Urfa, de Birecik, de Mardin et de Payas jusqu'au golf d'Alexandrette.²⁰⁹

Dans le sandjak, le peuple turc s'était vu décerner un statut d'autonomie afin de permettre le développement de la langue et de la culture turque. Dans cette politique d'ouverture, la France reconnaissait la langue turque comme la langue officielle au même titre que le français et l'arabe.²¹⁰ De plus, le plénipotentiaire français acceptait de défendre auprès de son gouvernement la demande suivante du représentant turc : A Alexandrette, les ressortissants, les biens et les pavillons turcs devraient jouir d'une entière liberté quant à l'utilisation du port. Il serait donné en contrepartie un bail à la

²⁰⁶ Yavuz Bilge, *op.cit.*, p. 149.

²⁰⁷ Le traité de Kars de 1921, est signé le 13 octobre à la fin de la conférence de Kars de 1921 entre la Turquie kémaliste, d'une part, et les républiques soviétiques de la Transcaucasie de l'autre.

²⁰⁸ Gilquin Michel, *op.cit.*, p. 63.

²⁰⁹ Barbaro Jean Elie, *La question du sandjak d'Alexandrette*, Alep, Imprimerie Rotos, 1941, pp. 12-13.

²¹⁰ Barbaro Jean Elie, *op.cit.*, p. 13.

Turquie, un espace qui serait affecté au transit direct des marchandises en provenance ou à destination du pays. Pour la jonction de cette espace avec le chemin de fer reliant Alexandrette au territoire turc, toutes les facilités seraient accordées à la Turquie (aménagement, localisation, exploitation ...).²¹¹ Finalement, le port d'Alexandrette devenait une zone d'usufruit commun entre la France et la Turquie.

En excluant l'utilisation du port à des fins commerciales, quel était l'intérêt de cet accord pour les Turcs ?

Au terme de cet accord franco-turc, le gouvernement d'Ankara mobilisait 80.000 soldats contre les Grecs sur le front d'ouest après l'évacuation de la Cilicie. D'autre part, les Turcs obtenaient de la part des Français des armements suffisants pour 40.000 soldats. De plus, la France reconnaissait la légitimité du gouvernement d'Ankara, reconnaissant du coup la Turquie comme Etat moderne bien que ce dernier fut opposé à l'émergence d'un État-nation en Syrie.²¹² Ces privilèges accordés aux Turcs prenaient d'avantage d'ampleur dans la mesure où le conflit turco-grec s'accroissait en Anatolie.

L'accord d'Ankara résolvait la plupart des problèmes frontaliers concernant le sud de l'Anatolie. Le fait que la borne de Payas fut octroyée à la Turquie, la structure démographique de la région du nord syrien et du sud de l'Anatolie se modifiait. Les chrétiens évacuaient les villes d'Antep, d'Adana, d'Urfa, de Maraş occupées auparavant par les Français. Parallèlement à cet exode, la France en modifiant la superficie du Sandjak, contribuait à l'accroissement de la population turque. Jacques Thobie ajoute : « dans la déclaration annexe à l'accord d'Angora, la France en modifiant les limites du Sandjak, fit passer le pourcentage des Turcs de 28 à 38 % ». ²¹³ D'ailleurs, dans le processus de négociation avec la SDN, le taux de la population était l'argument essentiel avancé par les Turcs.

En contrepartie, la Turquie garantissait de préserver les écoles françaises, les structures hospitalières, les orphelinats etc.... Les ouvrages Turcs dédiés à ce sujet, notamment celui de Hidayet Vahhaboglu, comportent des lettres privées entre

²¹¹Barbaro, *op. cit.*, pp. 16-17.

²¹²Gilquin Michel, *op. cit.*, p. 57.

²¹³Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient ? Les frontières des états nés de la partie Asiatique de l'Empire Ottoman. 1913-1939*, Paris : thèse de doctorat, Université de Paris Pantheon-Sorbonne, 1996, p. 931. Voir le livre de Stefanos Yérasimos, *Question d'Orient, Frontières et minorités des Balkans au Caucase. Le sandjak d'Alexandrette. Formation et intégration d'un territoire*, Paris : La Découverte, 1993, p. 204.

diplomates qui garantissaient la préservation des établissements pendant 6 ans.²¹⁴ Le livre de Mme Mameli confirmait cette idée contrairement au livre de Gilquin Michel qui prétendait que « *les minorités se trouvaient totalement dans une situation lamentable* ». Et pourtant, Mr Massigli dans ses souvenirs, parlait de l'importance et de la nécessité de protéger les intérêts français qui existaient depuis des siècles dans le Levant.²¹⁵

La France souhaitait diminuer le droit de regard de la Turquie sur une partie du territoire Syrien, mais bien au contraire, elle consolidait les revendications turques.²¹⁶ Comment les interlocuteurs turcs réussirent-ils à imposer ce traité ? Entre la volonté de quitter le borbier Turc pour la France et le côté visionnaire de la jeune diplomatie kémaliste (moderne et démocratique), les arguments à cette réussite étaient avant tout une association et une succession d'événements.

L'optimisme des uns s'opposait au désarroi des autres. Par exemple, Mr Froidevaux explique dans le « Bulletin de l'Asie française » *qu'il semble bien que l'article 7 de l'accord ne soit destiné qu'à préparer de nouvelles revendications des Turcs et à l'abandon de la région d'Alexandrette par la France* ». ²¹⁷ Effectivement, les diplomates français cultivaient un sentiment de suspicion à l'égard des Turcs quant à leurs véritables intentions. Afin de mieux cerner l'opinion négative de l'administration française, il nous incombe d'étudier les articles de cet accord.

Les articles 2 et 5 étaient parmi les plus dénigrés. Il s'agissait d'une amnistie plénière en faveur des brigands turcs ayant participé à la destruction des Alaouites (fellahs) à Antioche. ²¹⁸

L'accord d'Ankara fut appliqué. Son contenu fut considéré par le traité de Lausanne le 24 juillet 1923. L'article 3 de Lausanne, alinéa 1, reprenait et confirmait dans ses termes la frontière définie dans l'article 8 de l'accord franco-turc du 20 octobre 1921.²¹⁹ Finalement, la France et la Turquie disposaient d'une frontière commune de 700 km de long.²²⁰

²¹⁴ Vahhaboğlu Hidayet, *Les écoles minorités, de l'Empire ottoman à notre jour*, Ankara, imprimerie MEB 1997.

²¹⁵ Massigli René, *La Turquie devant la guerre (Mission à Ankara)*, Paris : Plon, 1964, p. 36.

²¹⁶ Yerasimos Stéphane, *op. cit.*, p. 204.

²¹⁷ Barbaro, *op. cit.*, p. 20.

²¹⁸ Gilquin Michel, *D'Antioche au Hatay*, éd. L'harmattan, Paris, 2000, p. 64.

²¹⁹ Archives diplomatiques, Conférence de Lausanne de 1923, Actes signés, p. 5.

²²⁰ Massigli, *La Turquie devant la guerre*, Paris, Plon, 1965, p. 37.

Toutefois, certains Turcs, insatisfaits de cet accord, admettaient volontiers que le Sandjak faisait partie intégrante du « Pacte National ». Notamment, les nationalistes présents en Turquie et dans le Sandjak refusaient ardemment cet accord bien que permettant l'autonomie de cette région. Certains la définissaient comme une grande concession et une trahison. Les députés de la région de l'Est, Kılıç Ali, Ali Cenahi, Hafız Şahin (Antep), Ali Saip (Urfa), Kadir Bey (Maraş), collaboraient avec les Turcs antiochiens pour rattacher le sandjak d'Alexandrette à la Turquie. Malgré tant de critiques, le traité d'Angora (*Ankara*), était considéré comme une victoire chez les Turcs. En ce sens, Mustafa Kemal, le commandant de la force turque restait fidèle à ce traité. La déclaration ci-dessous nous montre l'importance de cet accord à ses yeux :²²¹

« Tout homme qui agirait en sens contraire à cet ordre et ferait n'importe quoi qui puisse toucher au bon accord qui existe serait considéré comme traître de la Patrie et sera puni en conséquence ».

Par contre, les dirigeants turcs ne craignaient pas d'affirmer leurs positions à propos du sandjak d'Alexandrette dans les réunions politiques et publiques. Mustafa Kemal lui-même, changea son fusil d'épaule en admettant, deux ans après le traité d'Angora, qu'« *un foyer turc de tant de siècles d'existence ne saurait rester aux mains de l'ennemi* » devant le peuple à Adana, en 1923.

Cet accord mécontentait non seulement une partie de la population en Turquie mais également en France. A titre d'exemple, l'Assemblée nationale devenait le lieu de toutes les critiques qui prenaient la forme de longs discours. Certains milieux politiques prétendaient que cet accord ne garantissait en aucun cas les intérêts de la France dans les territoires abandonnés. Et notamment, les partisans de droite accusaient le gouvernement de protéger les droits du peuple Turc, et parallèlement de ne pas préserver les intérêts français surtout à Mersin et en Cilicie. L'interprétation ironique de Paul du Véau, « *d'agréer le tracé nouveau d'une frontière qui plaçait Alexandrette sous le feu des canons turcs* » était le miroir de cette contestation du 25 novembre 1921, où le groupe sénatorial des relations extérieures refusa de signer ce traité. Dans la suite de son ouvrage, M. Paul du Véau mentionnait la nécessité « *d'insister auprès du gouvernement pour que le retrait de nos troupes fut rigoureusement subordonné à*

²²¹A.D.N., Beyrouth 2503, doc. n° 271

*l'établissement préalable d'indiscutables garanties devant assurer la sécurité des populations chrétiennes et le respect des droits des minorités».*²²²

Cent seize sénateurs approuvèrent la motion du Groupe. Par contre, le gouvernement leur répondait que « *trois consuls à compétence étendue ont veillé à leur respect, que le gouvernement de Mustafa Kemal avait donné sa plus ferme parole, qu'ainsi nos protégés et nos nationaux resteraient dans leurs foyers en paix.* » Par ces explications, le gouvernement voulait apaiser les mécontentements de bon nombre de citoyens et de politiciens de droite.²²³

Curieusement, l'Angleterre exprimait également son indignation quant aux termes de cet accord. Elle adressa un mémorandum²²⁴ déclarant que l'accord d'Ankara était une paix contradictoire au pacte du 5 septembre 1914. Un autre argument anglais était sous le signe de l'abandon des minorités. Effectivement, le traité causa l'émigration des chrétiens de la Cilicie vers le sandjak d'Alexandrette, Alep et Beyrouth. La collaboration franco-turque laissait planer une frustration à l'échelle européenne tout en isolant politiquement le Royaume Uni dans la région.

Malgré la garantie octroyée dans le traité, la situation des chrétiens n'était pas claire. Le manque de confiance envers la Turquie causa l'émigration chrétienne. 44.200 évacuèrent la Cilicie. Le Colonel Pettelat prenait des dispositions pour assurer l'écoulement méthodique vers Alexandrette des gens de la localité. Les réfugiés utilisaient le port de Mersin pour arriver en Syrie. Environ, 8.000 émigrés accostèrent à Alexandrette dont 6000 s'installèrent durablement.²²⁵ La France n'était pas totalement innocente quant à l'émigration chrétienne. La facilité de se procurer des laissez-passer accélérât l'émigration vers Alexandrette. En effet, le Général Dufieux donnait des permissions écrites et subvenait aux besoins des émigrés.

La plupart des émigrés prirent le chemin de États-Unis, du Danemark et de la France (2500 émigrés)²²⁶. Les États-Unis n'autorisaient l'entrée des orientaux qu'en nombre limité. Le refus du visa américain devenait une condition préalable pour obtenir la régularisation des documents par l'administration mandataire. Des modalités et des formalités administratives furent instaurées pour la venue des émigrés en France. Ainsi, les Arméniens de Cilicie qui réclamaient un visa pour la France devaient fournir des

²²²Paul du Véau, *Le Désastre d'Alexandrette (1934- 1938)*, édition Boudinières, Paris, 1938, p. 3.

²²³*Ibid.*

²²⁴Voir le livre de Paul du Véau, *Passion de la Cilicie* p. 275 pour lire le mémorandum anglais.

²²⁵A.D.N., Beyrouth 2491, doc. n° 46 P, 30 novembre 1921.

²²⁶A.D.N., Beyrouth, 2491, doc. n° 22.549

garanties financières certaines ou encore des qualités professionnelles indéniables (profession libérale, show biz ...).²²⁷

La Mission, doté d'innombrables établissements charitables, ne restait pas insensible à tous ces déplacements de population chrétienne vécus comme un drame. Deux mois après cet accord, le 17 décembre 1921, Robert de Caix, le haut commissaire créa un service de réfugiés sous la direction du médecin Emily.²²⁸ Sous la pression des congrégations religieuses, la question de l'émigration chrétienne devenait l'enjeu majeur pour le Quai d'Orsay et envenimait la scène politique française.

Du coup, le Vatican s'intéressait également au protectorat des institutions et des populations chrétiennes dans cette région. Charles Jonnart, ambassadeur de France auprès du Saint- Siège, indiquait dans sa lettre adressée au ministère des Affaires étrangères que « *le Vatican intervenait en utilisant les publications de « l'observatore Romano* » et sa lettre répondait tacitement à celle de Mgr. Giannini délégué apostolique à Beyrouth qui dénonçait l'attitude de la France. Le contenu de cette lettre présentait un tableau alarmant de la région pour la Mission :²²⁹

« Le spectacle désolant que présente aujourd'hui la Cilicie par la désertion de tous les éléments chrétiens semble rendre impossible l'avenir de la chrétienté dans ces régions. Mais il ne faut pas désespérer de la Providence. Peut être la France regrettera-t-elle d'avoir confié le règlement de ses affaires à des hommes qui exploitaient le désir universel de paix et en ont profité pour servir leurs propres fins. Si elle ne le comprend pas tant pis pour elle. Il ne manquera pas d'autres nations qui seront disposées à prendre à leur compte la mission à la quelle elle a renoncé ».

Il n'est pas sûr que le Vatican et l'Italie, opposés à la politique française, parlaient d'une même voix bien que la rivalité franco-italienne durcissait dans le Proche-Orient et particulièrement dans le Sandjak. Mais cette lettre faisait apparaître clairement la position du Vatican qui tendait à se rapprocher stratégiquement de l'Italie plus que de la France, une péninsule italienne qui défendrait au mieux les intérêts des chrétiens et par de là ceux du Saint Siège.

La France risquait d'être déposséder de ses intérêts au Levant. En ce sens, elle livrait la région de Mossoul aux Anglais. Puis, les Maronites, sous le protectorat français depuis l'époque de Louis XIV, se rapprochaient de la Grande Bretagne. Ces

²²⁷ A.D.N., Beyrouth, 2491, doc. n° 21.819

²²⁸ A.D.N., Beyrouth, 2491, doc. n° 22.484

²²⁹ A.D.N., Beyrouth, 2490, no numéroté

événements risquaient de précipiter dans l'oubli tous les avantages français au Moyen-Orient. Donc, il paraissait nécessaire de conclure un accord avec les Turcs afin de maintenir les conquêtes françaises dans le Levant.

Cependant, ce traité permettait à la France de préserver certains privilèges ou certaines garanties. A titre d'exemple, la France intensifiait ses efforts militaires en Syrie contre les rébellions.²³⁰ Au lieu de combattre une Turquie fortifiée par l'aide soviétique et doté d'un poids politique international récent, il était préférable et logique pour la France de se concentrer sur la Syrie.²³¹

Par conséquent, l'entente franco-turque contrecarrait l'influence fayçalienne en Syrie par l'intermédiaire d'une opération militaire d'envergure et triomphante.²³² La France su tirer profit de deux situations clés. Tout d'abord, l'armée du Levant, retirée de l'Anatolie du sud, consolidait son implantation en Syrie. D'autre part, l'accord d'Ankara mettait un terme au conflit franco-turc et parallèlement aux interventions des bandes armées ce qui permettait à la France d'accentuer sa présence militaire en Syrie et tout particulièrement au niveau de sa frontière nord. Les articles de l'accord d'Ankara concernant la Syrie reconfirmaient dans l'article 16 du traité de Lausanne synonyme de « pilier porteur » de la jeune République Turque.

Ces arrangements restèrent en vigueur jusqu'en 1937, où le statut du sandjak d'Alexandrette fut élaboré. Dans le même temps, la France s'engageait à ériger la Syrie en État indépendant en 1936. La Turquie ayant saisi la situation de facto en Syrie soutenait l'hypothèse d'un changement radical, d'une volte face à la française en terme de politique syrienne. Par conséquent, la situation du sandjak d'Alexandrette devait être posée à plat tout en redéfinissant ses contours. Pour la Turquie, les traités passés n'impliquaient pas forcément l'annexion de cette région à la Syrie. Mais l'autorité française était présente de facto et de jure depuis 1923 en Syrie. C'est la raison pour laquelle, elle propulsait le Sandjak vers une autonomie en paradoxe à la souveraineté syrienne.²³³

Les conséquences de l'accord d'Ankara débouchaient sur des critiques plus ou moins fondées. A ce titre, l'article 7 soulevait le statut des habitants du Sandjak et leurs

²³⁰Saral, *op. cit.*, t. IV, pp. 155-156.

²³¹Tüzün, *op. cit.*, p. 61.

²³² Voir, Bokova Lenka, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat (1925-1926)*, Paris, l'harmattan, 1990.

²³³ Aïta Adnan, *Le conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas : Librairie Universelle, 1949, p. 93.

séparations vis-à-vis des Turcs d'Alep ou d'autres régions de la Syrie septentrionale. Il semblait que les Turcs Aleppins n'étaient pas aussi volontaires ou enthousiasmés quant à une éventuelle autonomie en opposition aux Turcs d'Antioche. Par ailleurs, l'histoire commune d'Alep et des Seldjoukides (1^{ère} ville d'implantation au Proche Orient) donnait un poids de plus à la ville.

Bien au contraire, cette région hébergeait les anti-kémalistes, connus sous la dénomination célèbre des « cent cinquante ». Bien que bon nombre des leaders de bandes armées fussent issus d'Alep, l'absence d'irrédentisme turc dans la région était à mettre en parallèle avec la région du Sandjak.

Actuellement, la question d'arrière-pensée d'Antioche n'est toujours pas résolue. A cause d'une frontière syrienne mal tracée et inopérante, la population du sud de l'Anatolie, autrement dit du nord de la Syrie, est divisée. Certaines familles d'origines kurdes et turques demeurent en Syrie. En réalité, cette frontière fut établie sur la base du respect du chemin de fer au profit de la Turquie, en ne tenant absolument pas compte de la structure démographique de la région. En effet, cette dernière avait complètement été ignorée par les principaux protagonistes, à savoir les Turcs et les Français. Cet écart reste à l'origine de nombreux drames familiaux. Par exemple, durant les fêtes religieuses, les rencontres entre les membres d'une même famille s'opèrent à travers des grillages. Environ vingt mille personnes célèbrent ces réjouissances de cette manière deux fois par année.

2-Le traité de Lausanne et ses conséquences sur le sandjak d'Alexandrette

Lors du traité de Lausanne signé le 24 juillet 1924²³⁴ les pays signataires (la France, l'Angleterre, la Turquie, la Grèce, la Russie) reconnaissaient à l'unanimité la Turquie comme un État souverain et moderne, une reconnaissance qui faisait acte de procession dans l'area international. Le traité de Lausanne traçait définitivement les frontières turco-syriennes et par la même clarifiait la situation du Sandjak dans l'article 16 en proclamant son autonomie.

Cependant, le traité de Lausanne ne convint pas tous les Turcs. En proie à de

²³⁴Le traité de Lausanne est le dernier traité résultant de la Première Guerre mondiale. Il est signé le 24 Juillet 1923 à Lausanne entre la Turquie d'une part et la France, l'Italie, l'Angleterre, le Japon, la Grèce, la Roumanie, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes d'autre part. Le traité reconnaît les frontières de la Turquie moderne. Celle-ci renonce à ses anciennes provinces arabes et reconnaît l'appropriation de Chypre par les Britanniques et les possessions italiennes dans le Dodécanèse. Mustafa Kemal obtient l'Anatolie et la Thrace orientale. S'ensuivent des échanges de populations grecques et turques. www.wikipedia.org/traité de Lausanne, le 01-02-2007.

nombreuses critiques, notamment de la part de certains députés qui prétendaient que la délégation turque devait paraphraser un contenu plus en adéquation avec les attentes et les espérances de tout un peuple. Les déclarations suivantes exprimaient un mécontentement général : Abdullah Suphi, député, déclarait « *Dans le très fonds de notre cœur, nous n'avons pas signé la partie du traité qui sépare de nous les gens du Sud. Il y a des accords que les nations malheureuses comme la nôtre, ne signent qu'avec leur main* » et Yahya Kemal, poète et député, affirmait « *il n'y pas de sécurité possible tant que les frontières resteront ce qu'elles sont. Si le bon sens avait présidé aux tractations de l'accord franco-turc, on en aurait fixé d'autres* ». ²³⁵ Mustafa Kemal lui-même n'hésitait pas à exposer sa désillusion. « *Un foyer turc de tant de siècles d'existence ne saurait rester en des mains étrangères* ». ²³⁶

Finalement, le traité de Lausanne redessina la frontière du sud de la Turquie et adopta le statut du sandjak d'Alexandrette. Outre la délimitation des frontières, les droits du peuple sandjakien étaient garantis. L'article 16 du traité octroyait le droit de fonder des écoles turques afin de pérenniser la culture du pays.

Au-delà des garanties culturelles, la Turquie jouissait de l'entière liberté de l'utilisation du port stratégique d'Alexandrette qui fut divisé en deux zones, l'une appartenant à la Syrie dirigée par le mandat français, l'autre se trouvant sous l'influence turque.

Coté français, ce traité raisonnait comme un début d'abandon total de la région. Ces critiques soulignaient d'une manière inquiétante que ces concessions seraient destinées à de nouvelles revendications turques, pouvant aller jusqu'à l'abandon d'Alexandrette. Seuls quelques hommes d'État y percevaient une fierté nationale. La lettre d'Etienne Flandin, Président du groupe sénatorial des relations extérieures, reflétait clairement les sentiments et les rapprochements nationalistes :

Monsieur le Président du Conseil,

Dans sa séance du 2 novembre, le groupe sénatorial des relations extérieures, auquel sont inscrits 116 de nos collègues, s'est occupé des négociations poursuivies à Angora et a entendu les représentants de la délégation nationale arménienne.

Tout en souhaitant ardemment le rétablissement de l'entente traditionnelle entre la

²³⁵Barbaro, *op.cit.*, p. 19.

²³⁶Sökmen Tayfur, *op.cit.*, p. 75, Tekin Mehmet, *Hatay Devlet Reisi Tayfur Sökmen*, p. 47.

France et l'Empire ottoman, le groupe s'est montré inquiet des dangers que pourrait faire courir à la Syrie, sous mandat français, le tracé nouveau d'une frontière plaçant Alexandrette sous le canon turc et il s'est particulièrement alarmé à la pensée qu'une évacuation trop rapide de la Cilicie risquerait d'exposer au massacre les populations que la France avait rapatriées dans le vilayet d'Adana.

En conséquence, le groupe a donné mission à son bureau d'insister auprès du gouvernement pour que le retrait de nos troupes soit rigoureusement subordonné à l'établissement préalable d'indiscutable garanties devant assurer la sécurité des populations chrétiennes et le respect des droits des minorités.

Vous penserez certainement avec nous que le souci de notre honneur national et notre fidélité à la parole donnée aux chrétiens d'Orient exigent que la carence du drapeau français en Cilicie ne nous expose pas à de douloureuses responsabilités morales.²³⁷

25 novembre 1921

Dans cette lettre, l'esprit du protectorat était encore assez vivace chez les politiciens français de droite. En dépit des nombreuses contestations, l'État mandataire suivait scrupuleusement sa politique conforme à l'article 7 de l'accord d'Ankara concernant le Sandjak.

Finalement, le traité d'Ankara fut confirmé par celui de Lausanne (article 16). Outre les critiques, on peut se demander comment et jusqu'à quel point le traité avait-il influencé l'affaire du Sandjak ?

L'évidence et la logique voulaient que la question du sandjak d'Alexandrette puisse être traitée dans un second temps par la diplomatie turque. La stratégie initiale prévoyait la mise à mal du mandat, l'achèvement du conflit et la signature du traité en obtenant un maximum de concessions. Tayfur Bey (leader de la résistance), en étroite relation avec le Gouvernement d'Ankara, perpétuait le mouvement d'irrédentiste dans les domaines de la politique et de la culture. En réponse, le Haut Commissariat tendait une main charitable notamment aux autorités locales qui avaient la fâcheuse tendance à « embrasser la main que l'on ne peut couper ».²³⁸ Cette tactique payait, les désarrois

²³⁷Barbaro, *op.cit.*, pp. 22-23.

²³⁸Gilquin, *op. cit.*, p. 41.

cessaient et le mandat français consolidait administrativement sa présence dans le Sandjak, une présence ignorée et toisée par la quasi totalité des Turcs.

Cependant, la frontière turco-syrienne ne connut pas réellement d'accalmie après le traité de Lausanne. En effet, les frictions entre les bandes armées et les soldats français relevaient davantage de la réalité que d'un songe. Selon Mizrahi, pour la période 1922-1924, on comptait 381 actions armées, soit une tous les trois jours. Pour les années 1922-1923, on dénombrait 328 actions, soit une tous les deux jours, alors que l'année 1924 était marquée par 53 actions, soit une par semaine.²³⁹ Mizrahi indique que cette insurrection était à l'origine de 289 victimes. Les tchétés perdaient 110 hommes, le mandat 93, parmi la population civile, on recensait 86 victimes.²⁴⁰ Mizrahi estimait l'effectif des groupements armés à environ 400 hommes. Mais le chiffre que nous avons présenté dépasse les estimations de Mizrahi.

Les attaques et les violations de frontière étaient devenues quotidiennes. Les tchétés venant de la Cilicie lésaient l'autorité du mandat et intimidaient la population. D'après les agents des Services de Renseignement français, la Turquie avait parfaitement connaissance des agissements des bandes armées. Or, les hommes d'État turc réfutaient cette accusation. Dans l'optique de contrecarrer ces attaques et instaurer la sécurité, les agents du S.R. proposaient les réserves suivantes : ²⁴¹

1) Visite fréquente des villages suspects se trouvant sur l'itinéraire habituel des bandes ou connus pour leurs relations avec les tchétés (patrouilles de ratissage de gendarmerie mobile ou mixte de gendarmes mobiles et de garde ruraux)

2) Intimidation des Moukhtars (maires) des villages suspects qui seront avertis que s'ils ne signalent pas immédiatement l'arrivée d'émissaires ou le passage d'une bande, les mesures les plus sévères seront prises à leur égard.

3) Renforcement de la surveillance des grandes voies de communication.

4) Maintien dans chaque escadron d'un groupe de gendarmes mobiles disponibles.

5) Resserrement de la liaison avec les Commandant de Secteur.

6) Resserrement des liaisons avec la gendarmerie fixe.

7) Resserrement des liaisons latérales entre officiers du S.R. voisin.

Dans ce rapport, les agents mettaient l'accent sur la discrétion afin de ne pas alarmer la population. Les origines des leaders des bandes armées étaient largement associées à une ethnicité multiple et complexe. Indépendamment ou en commun,

²³⁹ Mizrahi, *op. cit.*, p. 115.

²⁴⁰ Mizrahi, *op. cit.*, p. 116.

²⁴¹ A.D.N., série Beyrouth, Cabinet Politique, carton n° : 1000, doc. n° : 214/AB : 2/C

chaque ethnie organisait des incursions (Turcs, Arabes, Kurdes et Tcherkesses), principalement par enthousiasme nationale mais également pour des raisons économiques.

Quant au mandat, sa direction souhaitait, au plus tôt, stabiliser la région afin d'accroître les investissements et les gains. Contre l'accroissement des razzias, source de chaos et de désordre pour le Sandjak, la France optait pour la signature de conventions frontalières avec la Turquie. La Syrie sous-tutelle mandataire signa une convention de bon voisinage et d'amitié avec la Turquie en 1926.²⁴² Quelques modifications sur la frontière du nord de la Syrie furent apportées. La lutte contre les bandes armées aboutissait à des négociations pacifiques et la fin des actions des bandes armées transfrontalières.

Ce traité était le premier du genre entre la Syrie, sous le mandat français et la Turquie. Il signifiait également la reconnaissance de la Syrie par la Turquie alors que la première ne disposait pas du statut d'État indépendant. D'emblée, la question du Sandjak qui paraissait avoir trouvé une issue lors du traité de Lausanne, prenait une tournure bien différente. Désormais la question devenait source de tension voir de conflit entre les deux nations. Un semblant d'accalmie perdura jusqu'en 1934-1935 que Jacques Thobie nous corrobore. « *Il n'y avait pas d'affaire du sandjak entre 1921-1935 entre Damas et Ankara.* »²⁴³ Effectivement, la visite du préfet d'Antep au Sandjak orientait la question dans le domaine politique loin du champ militaire.

Après Lausanne, une nouvelle ère s'ouvrait dans les relations franco turques. Les écoles françaises et celles des minorités étaient placées sous la responsabilité de la Turquie qui devenait garante de leur fonctionnement et de leur sécurité. La France renonçait à la capitulation. Désormais, un vent de bons procédés et de bons échanges dans le secteur militaire, économique et culturel venaient qualifier les relations franco-turques. Certains faits marquèrent cette période d'apaisement et de prospérité dont la nomination de M. Catroux au rang d'attaché militaire à İstanbul auprès de la jeune République de la Turquie.²⁴⁴ Un engagement de modernisation de l'armée turque était bilatéralement signé. Les accords franco-turcs permirent à Ankara d'obtenir une certaine reconnaissance sur la scène mondiale. A cet effet, M. Joly remarquait que la

²⁴²A.D.N., voir la convention de 1926.

²⁴³Thobie Jacques, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relation internationales*, n° 19, automne 1979, p. 359.

²⁴⁴Joly Vincent, « Ce qu'il faut savoir de l'armée turque, l'armée turque vue par les militaires français dans les années trente », *Varia Turcica*, XXXII, harmattan, 1998, p. 101.

Turquie devenait une alliée courtisée par Londres, Berlin et Paris. Effectivement, à la veille de la Deuxième guerre mondiale, les puissances Européennes consacraient des efforts importants pour signer un traité d'amitié avec la Turquie. Les hommes politiques français estimaient que l'armée turque détiendrait un rôle majeur dans la participation de la Turquie aux affaires européennes. Cet argument poussait la France à soutenir activement la modernisation de l'armée turque.²⁴⁵



²⁴⁵ *Ibid.*

DEUXIEME CHAPITRE

LES AMBITIONS TURQUES POUR LE SANDJAK
D'ALEXANDRETTE DEPUIS L'ARMISTICE DE
MOUDROS

Dans ce chapitre, une méthode chronologique permet de mettre en relief les politiques successivement appliquées et les manœuvres réalisées par les Turcs de 1918 à 1938. Les événements après l'année 1920 seront traités avec davantage de minutie, début de la guerre de libération de la Turquie. Ce choix chronologique nous paraissait donc inévitable pour traiter de la pertinence des faits concernant la question d'Antioche.

Nous allons donc aborder les liens entre l'abandon du Sandjak et le Pacte National, la véritable intention des Turcs envers le sandjak d'Alexandrette, sentiment que l'on peut déchiffrer dans l'accord d'Ankara, dans le traité de Lausanne et dans les conventions frontalières. A ce titre, il semble que l'établissement des associations et des comités s'oriente autour de cette idée de garder l'intégrité territoriale de l'ancien Empire ottoman. En outre, nous présenterons, également, la naissance du mandat français et l'effort de Paris pour ériger la Syrie comme un état moderne. Parallèlement, la fin du mandat français juxtaposait la volonté de la Turquie à réclamer l'indépendance du Sandjak. Enfin, l'identification des Turcs à une idéologie kémaliste en plein essor engendrait un raffermissement du souhait de rattachement et d'un sentiment de suprématie turque chez les élites antiochiens.

A) Les sources d'une ambition constante

Depuis le départ des Turcs de la région (armistice de Moudros), Mustafa Kemal et les hommes d'État turcs ne cessèrent de revendiquer l'annexion du sandjak d'Alexandrette. Dans les réunions, les meetings et les congrès, ils n'hésitaient pas à affirmer avec ardeur cette revendication, d'ailleurs incorporé dans le pacte National.

Au congrès de Sivas le 23 juillet 1919, les députés turcs déclaraient dans l'article trois que « *ils ne donneront pas la moindre puce du territoire à l'Arménie ou à une autre Puissances étrangère. Une ligne de démarcation sera tirée du sud de Mossoul directement jusqu'à Alexandrette et tout le reste, au nord de cette ligne, restera à l'Empire ottoman et qu'ils ne peuvent pas laisser une parcelle de ce territoire sous l'occupation étrangère et ils ont juré de continuer la résistance armée jusqu'à l'exécution entière de cette décision* »²⁴⁶ Tel était le Pacte National définit par les Turcs.

Tenant compte des ambitions turques, les leaders s'évertuaient à respecter le mouvement national qui était, entre autre, le premier élan vers la libération turque.

²⁴⁶Barbaro, *op.cit.*, pp. 7-8.

Après la proclamation de la Grande Assemblée Nationale, les dirigeants se penchaient sur la question des territoires notamment les territoires syriens occupés et gouvernés par la France. Le plus logiquement du monde, la France s'imposait donc comme une puissance ennemie à combattre pour arriver aux projets stipulés au préalable.

A cet effet, la Turquie devait contrarier l'établissement du mandat en Syrie qui signifiait l'anéantissement des espoirs de sécurisation du Sandjak. Ce pain béni, pour les Turcs, passait par une poursuite des insurrections. Les Turcs fondèrent une association intitulée « *l'association démocrate en Syrie* » qui s'opposait politiquement et militairement au mandat. Les membres se composaient de partisans des forces nationales turques et des syriens.²⁴⁷ Cette capacité militaire prouvait à maintes reprises son efficacité vis-à-vis des Français. Dans cette même optique, un accord était signé entre Turcs et Arabes qui consolidaient la solidarité entre les deux parties.

Le représentant des Arabes aleppins Reşid Tali Bey dépêcha Hacı Fatih Efendi à Antep. Le gouverneur de la ville, Celal Bey, sous les ordres du TBMM demanda permission pour s'unir avec les Arabes. Puis, Cheikh Abdulkadir Efendi, le délégué de « *l'union islamique de la Palestine et de la Syrie* » (Suriye ve Filistin ittihad-i Islami Cemiyeti) arriva à Antep au nom du roi Fayçal et de tous les Arabes. Les négociations accouchaient d'un acte sous la direction de Recep Bey, le commandant de la Cilicie (Kilis) au village Kefergani.²⁴⁸ Les articles de cet acte mentionnaient les points suivants :

- 1) La Turquie et la Syrie devaient agir en union pour libérer la Syrie et l'Irak. A cette fin, un comité, composé de trois délégués originaires de trois pays, était créé.
- 2) 4 mitrailleuses et 2 canons de déserts seront confiés au gouvernement de la Syrie par les forces nationales de Cilicie.
- 3) Les coupables seraient livrés.
- 4) L'échange de renseignements à propos de la mobilisation de l'armée française entre Hamam-Katma, Cilicie, Antep était réalisée entre les deux gouvernements.
- 5) L'utilisation du chemin de fer d'Alep pour le transfert des armes et des munitions par les Arméniens et les Français serait empêchée.
- 6) Les traîtres seraient livrés.

²⁴⁷ Umar, *op.cit.*, p. 441.

²⁴⁸ Umar, *op.cit.*, p. 442.

- 7) La facilité de procurer des armes et des munitions serait exécutée pour les gens qui portent l'attestation de la force nationale.
- 8) Les forces nationales devront agir ensemble sur la ligne de Cilicie et de la Syrie contre l'armée française jusqu'au moment où l'Assemblée Nationale turque approuverait la frontière.
- 9) En cas de nécessité, les nouvelles décisions seront prises.
- 10) Le commandant de Cilicie transmettra au gouvernement les informations nécessaires pour une nouvelle décision.
- 11) Un centre de communication militaire sera fondé.
- 12) Cet acte restera secret et les deux parties devront respecter les dits engagements.²⁴⁹

Les Arabes et les Turcs signèrent des engagements jusqu'à l'accord d'Ankara. Cet union arabo-turque se prolongeait jusqu'à la conclusion d'un traité entre l'Assemblée Nationale turque et la France. Cette stratégie était significative de la non volonté turque de reconquérir toute la Syrie. Ankara souhaitait évincer toute présence française de l'Anatolie. Finalement, cette collaboration avantageait la Turquie tout en retardant l'implantation du mandat en Syrie. Le dur labeur français conduisait le Quai d'Orsay à conclure un accord avec le gouvernement d'Ankara. La stratégie turque était indéniablement remarquable. Cette manœuvre, détectée par la France, fut l'objet de tractations afin de briser cette union arabo-turque en Syrie. Cette étape semblait inévitable pour l'établissement du mandat.

Les leaders turcs antiochiens contactaient souvent le gouvernement d'Ankara qui les orientait. Un comité, sous la direction de Tayfur Bey, composé de Vehbizade Rasim, Samih Azmi, Türkmenzade Ahmet était dépêché à Ankara dans l'optique de présenter le dessein des Turcs d'Antioche. L'Assemblée Nationale turque accueillait une délégation venant du Sandjak appelé Turkménistan du Sud. Cette dénomination fut adoptée par Ankara.²⁵⁰

Ni l'accord d'Ankara ni le traité de Lausanne ne contentaient les Turcs. En dépit de la liberté culturelle, linguistique et le droit de créer des associations accordés par les

²⁴⁹ Umar, *op. cit.*, pp. 442-443.

²⁵⁰ Tekin Mehmet, *Hatay Devlet Reisi Tayfur Sökmen*, p.45. Pour voir les télégrammes adresser au livre de Fahri Coker, *Türk parlamento tarihi milli mücadele ve TBMM I. dönem 1919-1923*, c. II, pp. 357-360.

conventions, les Sandjakiens et une partie des hommes d'État turc refusaient ces traités. Les nombreux mécontentements se lisaient dans les discours parlementaires repris à l'unisson par les journalistes et les intellectuels turcs.

Des débats houleux se multipliaient et les paroles d'Atatürk au sein de la Grande Assemblée fustigeaient le consensus précédemment établi :

*« Lorsque l'armistice a été conclu, nous avions une force militaire à Alexandrette. L'Angleterre et la France nous ont dit de sortir d'Alexandrette. Ils acceptèrent (le sultan et le gouvernement ottoman) de rendre la région aux Alliés. L'occupation ennemie devenait légitime. Des régions, à majorités turques, se trouvaient en dehors des frontières mais il est regrettable que ces régions n'attestent pas de leur appartenance au pacte National ».*²⁵¹

La stratégie de Mustafa Kemal reposait sur l'abandon de la région en contrepartie d'une reconnaissance de l'État turc par la France. Cette manœuvre ne restait pas sans réponse. Des dirigeants français comme Aristide Briand étaient persuadés de l'insignifiance de ces longs conflits qui harassaient la France. Avant l'accord d'Ankara, M. Briand s'exprimait ainsi : *« l'armée en faisant durer cette guerre avec la Turquie s'est comportée mal, ce qui ne correspond pas à la logique »*²⁵²

Entre bienveillance et consensus des deux nations, l'ambition turque envers le sandjak d'Alexandrette ne cessait de croître, même après le traité de Lausanne. Cette appétence animait les Turcs du pays et du Sandjak. Tayfur Sökmen n'hésitait pas à décrire la vraie stratégie de la Turquie²⁵³ qui était de créer une génération pro-turque et notamment kémaliste, ayant pour profil un niveau d'éducation et de culture élevé. Les arguments allaient de bon train jusqu'à comparer le rattachement du Sandjak à la Turquie à celui de l'Alsace à la France. Mahmut Esat Bey fut le premier à populariser « cette expression ». Dans ses discours à l'Assemblée Nationale, il disait que *« La France n'a pas oublié l'Alsace-Lorraine pendant cinquante ans. En tant que député nationaliste, je ne peux oublier le Sandjak jusqu'à la fin de ma vie. Ce n'est pas fini. Les nouvelles générations turques n'ignoreront jamais les 400.000 Turcs qui vivent là bas (applaudissement) de même que la nation française est une nation qui n'oubliera pas l'Alsace-Lorraine durant 50 ans, la nation turque est une nation qui n'oubliera pas le*

²⁵¹ Yunus Nadi, « İskenderun ve Antakya havalisi ne demektir ? », le journal de Cumhuriyet, 7 Ekim 1936, n°. 4455, p. 1.

²⁵² Ibid.

²⁵³ Sökmen Tayfur, op. cit., p. 89.

Sandjak 50 mille ans ». (Applaudissement)²⁵⁴

La comparaison du Hatay avec l'Alsace-Lorraine perdue en 1870 était écoutée des officiers français. L'ironie de l'histoire voulait que « la ligne bleu des Vosges représentait le Gavur Dag au Sandjak » pour les Turcs.²⁵⁵ En effet, outre le Sandjak, la région d'Alep souhaitait le rattachement à la Turquie. Conscient de la menace, le Colonel de Courson de Villeneuve, attaché militaire de la France en Turquie, indiquait cette volonté en se référant aux journaux turcs.²⁵⁶ Il ajoutait également que *« la question du Sandjak est la conséquence logique de l'exacerbation du nationalisme turc et de l'orgueil kémaliste »*.

L'attaché militaire augurait les balbutiements de modifications radicales tant le kémalisme, profondément enraciné dans les années 30, dévoilait une figure révolutionnaire et érigeait une nouvelle république moderne capable d'agir sur la scène internationale. A cet effet, les victoires diplomatiques turques prouvaient la force montante du pays et servaient principalement deux causes : D'une part, elles redoraient la fierté turque largement mise à mal par la grande guerre et d'autre part, elles assuraient une crédibilité à la jeune république dans l'arène mondiale. La presse exaltait le nationalisme en forgeant un esprit d'unicité et de confiance perdu depuis plusieurs années. Des expressions ultra populistes apparaissaient dans les quotidiens telles que : *« Un seul Turc équivaut à tout un monde »*.

Les réformes kémaliste ne furent pas forcément adoptées par tous et la stratégie voulait que les victoires diplomatiques gagnent la bienveillance des plus récalcitrants. Devant les triomphes de la diplomatie kémaliste, les Turcs acceptaient les réformes. La légitimité du régime se trouvait donc au cœur de la question du Sandjak et le bien fondé d'une telle administration occupait l'opinion publique. Les députés débattaient les questions se multipliaient mais il restait à savoir quelles étaient les plus pertinentes. Entre la politique intérieure et celle de l'extérieure, les opinions vacillaient.

Dans la question du Sandjak, les discussions des réformes kémalistes au sein de l'Assemblée Nationale étaient très significatives et déroutantes. En 1932, lors de la 69^{ème} session, les politiques menées par la France contre les Turcs d'Antioche étaient à l'ordre du jour. Face à la question de Mahmut Esat Bey intitulée, « ces comportements français ont-ils une légitimité avec le traité d'Ankara ? », le député de Kocaeli exprimait

²⁵⁴ TBMM zabıt ceridesi, devre 4, c.9, ictima 1, 25-6-1932, s. 301

²⁵⁵ Gilquin, *op. cit.*, p. 47.

²⁵⁶ Yves, *op. cit.*, p.66.

que *« le front où le Gouvernement est très compétent, c'est le front de la diplomatie »*. M. Rasih Bey, le député d'Antalya, ajoutait de manière sarcastique : *« tant qu'on n'est pas fort à l'intérieur, on ne peut être compétent à l'extérieure »*. Par contre, Sirri Bey réfutait les positions de Rasih Bey : *« ce sont les réformes bien édifiées qui permettent à la diplomatie turque d'agir sereinement à l'extérieure »*. Hamdi Bey, député de Yozgat, en corroborant les dires de Sirri Bey, disait : *« vous ne pouvez pas travailler à l'intérieure lorsque vos portes sont ouvertes »*.²⁵⁷

Toutes ces discussions s'intensifiaient sur les réformes et sur ses ratifications par le peuple turc. L'idée d'une Turquie forte et reconnue dans l'arène internationale devait contribuer à planter définitivement les réformes kémalistes. Par ailleurs, la question du Sandjak devenait également une plateforme de la grandeur turque. En ce sens, Antioche était un champ d'application où le régime visait à faire la démonstration de sa puissance.

Armé d'un sentiment de supériorité, les dirigeants turcs estimaient qu'ils signeraient un traité avec un État moderne, en l'occurrence la France. Ce rapprochement permettrait éventuellement à la jeune république d'accéder à une crédibilité internationale. Le projet d'occidentalisation devenait donc un point de mire politique et un objectif en lui même. A ce titre, Hikmet Bayur, historien célèbre évoquait à l'Assemblée Nationale cette prescription : *« voici que les traités sont conclus à notre égard. Si nous avons besoin d'une preuve, on montre la différence entre l'Empire ottoman et la nouvelle Turquie »*. Il voulait dire que les accords et les traités faits à l'époque de l'Empire ottoman causaient des torts au peuple turc contrairement aux traités signés sur la base d'une réciprocité et d'un équilibre politique à l'initiative de la jeune république.²⁵⁸ Ce discours marquait indéniablement une rupture entre cette dernière et la Sublime porte.

Dans l'espoir de conquérir l'obédience turque, les dirigeants devaient fixer une ligne directrice dans une politique basée sur les forces des dynamiques locales. Au regard de la diplomatie turque, le Sandjak était considéré comme une partie d'un puzzle territorial à compléter. La plupart des tourments concernant les frontières prescrites par les traités de Lausanne et de Montreux notamment la question du Sandjak hantait tous les esprits et la diplomatie turque entamait ses démarches pour mettre fin à ce dilemme. A ce sujet, le professeur Şükrü Esmer résumait la politique extérieure de la Turquie à

²⁵⁷TBMM zabıt ceridesi, devre 4, c.9, ictima 1, 69. inikat., 25-6-1932, s. 267-268.

²⁵⁸TBMM zabıt ceridesi, i.30, c.2, 29-01-1937, p. 169.

propos de cette question en évoquant que « *les victoires de Montreux et d'Hatay achèvent le traité de Lausanne* »²⁵⁹

Bien que les hommes d'État aient craint d'évoquer directement l'annexion de cette région dans leurs discours, des allusions étaient faites concernant le rattachement. Dans une session de l'Assemblée Nationale, İbrahim Mete, le député de Seyhan, condamnait la France et poursuivait « *je ne comprends pas l'autonomie et tout ce qui s'y rattache. J'exige directement l'annexion du sandjak d'Alexandrette à la mère patrie* »²⁶⁰ A la suite de ce discours, Feridun Cemal Erkin, le consul de Beyrouth, ne craignait plus de présenter l'idée du rattachement dans ses rapports à Atatürk. D'ailleurs, le président de la Turquie ne dissimulait plus sa volonté d'annexer cette région.²⁶¹

Dans leurs discours, les responsables turcs de la politique extérieure prônaient une telle vision en se référant uniquement à des attributs sociaux. Or, des éléments économiques et politiques alimentaient également cette prise de position. A l'inverse, les Français prétextaient les richesses économiques et la stratégie politique. Néanmoins, les Turcs ne s'embarrassaient pas de ces éléments dans leur approche mais il semble évident que les intérêts économiques attisaient également toutes les convoitises. La pensée politique française à l'égard du Sandjak était perceptible dès la première guerre mondiale. M. Geroges Coules affirmait que : « *cette contrée, la plus belle et la plus fertile de la terre, grenier du monde ancien, sera avec la Turquie modernisée un marché mondial capable d'égaler les plus importants. La Turquie devrait assurer aux produits tirés de l'agriculture ou de l'industrie le minimum de distance à parcourir et par conséquent de frais à supporter. C'est le rôle dévolu à Alexandrette, rôle qu'elle tient de sa situation géographique* ». ²⁶²

Curieusement, les discours turcs ne dépeignaient pas un tableau où l'économie prenait tout son sens. L'argument social avancé par les dirigeants turcs reflétait la situation socio-psychologique du peuple. Par ailleurs, il répondait d'avantage à des attributs nationalistes et communs auxquels pouvait adhérer la majorité du peuple notamment en intégrant le parti du Peuple. En effet, l'ignorance symptomatique des facteurs industriels et économiques des Turcs ne pouvaient exalter la fibre patriotique

²⁵⁹Esmer A. Şükrü, « Cumhuriyet ve dış politikamız », *Siyasi ilimler*, yıl : 8, n° : 91, 1938, p. 334.

²⁶⁰TBMM, procès verbal, (zabıt ceridesi), c.2, inikat. 8, 27-11-1936, 2ième session, p. 77.

²⁶¹Erkin Cemal Feridun, *Dış işlerinde 34 yıl anılar yorumlar*, Ankara, t.1, Türk Tarih Kurumu, 1980, p. 91.

²⁶²Revue politique et parlement, 1915, p. 352, Sengir Turgut, *La frontière de la Turquie*, thèse de droit, Paris, 1953. , p. 118.

et établir ainsi une union nationale qui permettrait d'accélérer le processus de rattachement.

B) Les outils de l'ambition turque : les associations et les comités dans le Sandjak

Les éléments musulmans, et particulièrement les sunnites, quelque soit leur nationalité s'unissait contre l'occupation française après l'armistice de Moudros en 1918. Le pluralisme ethnique ne fut nullement un facteur de discorde dans la mesure où la promesse des occidentaux faite aux locaux ne fut jamais respectée. Ainsi, les musulmans fondèrent comités et associations pour se parer contre la présence occidentale et faire front ensemble. Ces comités s'attribuaient le rôle d'organisation non gouvernementale afin d'aider les victimes de la guerre. Par ailleurs, ils contribuèrent à la formation et à l'expérimentation des cadres du nouvel État syrien. Les leaders s'octroyaient l'expérience politique à travers la direction et la gouvernance des comités de résistance.

Avant Antioche, le centre des organisations de résistance contre le mandat siégeait à Alep. La plupart des alepins étaient Turcs parlant l'arabe qui représentait environ les trois quart de la population locale qui participaient au mouvement kémaliste. Ces groupements, dirigés directement par Ankara, constituaient des statuts différents au niveau social. Selon Mizrahi, ces organisations reposaient sur trois aspects principaux. *« Un comité nationaliste sur la frontière turco syrien, c'est d'abord, au début des années 1920, un pouvoir largement autonome qui domine la vie politique locale. Ses membres contrôlent directement des points névralgiques de la vie municipale. L'obtention de présidence du conseil municipal de la Cilicie de Hadji Sharif Zâde Muhammad, l'un des principaux responsables du comité de Cilicie est un bon exemple. »*²⁶³

En général, les comités agissaient comme des groupes de pression, exerçant une influence sur les fonctionnaires, les forces de police ou les gardes frontaliers. De plus, ils organisaient eux mêmes des bandes armées dotées d'une artillerie non négligeable. Et, ils diffusaient les renseignements nécessaires aux tchéts pour leurs activités.

Après la signature du traité d'Ankara ayant mis fin officiellement aux hostilités entre la France et le Gouvernement turc, les attaques des comités ne cessèrent point.

²⁶³Mizrahi Jean David, *Genèse de l'Etat mandataire*, pp.130-131.

Les comités nationalistes organisèrent des bandes armées à la façon de komitaci²⁶⁴. C'est ainsi que nous pouvons dénombrer près de 400 actions armées à l'ouest d'Alep de 1922 à 1924. Dans l'archive diplomatique, un document atteste que *le comité de Cilicie exige des bandes d'orienter leurs attaques tout spécialement dans les villages appartenant à des propriétaires francophiles. Il aurait déjà adressé des menaces à certains aghas du Kurd Dagh dévoués à notre cause.*²⁶⁵ Dans la stratégie d'une bande armée, la volonté d'intimider les étrangers par la destruction de leurs biens était le lot quotidien de la région.

En raison de la structure sociale, des cheikhs ou des ulémas avaient une forte influence auprès des sunnites et des Alaouites. Cheikh Rida Al Rifai, militant turcophile aleppin, longtemps en conflit avec le mandat, se réfugiait à Antep.²⁶⁶ Hadj Fath Al Marshli était mis en quarantaine politique sur ses propres terres à l'est de la Cilicie. Néanmoins, les deux personnages exerçaient une influence majeure sur toute la région. Ils possédaient de part et d'autre de la frontière plusieurs villages servant de refuge aux tchétés.

A cette époque, tous les chefs de tribus ou les oulémas étaient des membres du comité nationaliste sans distinction ethnique et nationale. Cette fraternité entre les différents leaders et tribus reposait sur une religion commune, l'islam. Concernant le processus d'implantation du mandat français, le nationalisme turc était symptomatique de deux états d'esprit où le traité de Lausanne faisait figure de conversion. En effet, l'avant traité de Lausanne correspondait à une période de conflit armé et après la signature, le nationalisme turc acceptait volontiers la présence française dans le Sandjak, qu'elle soit politique, sociale ou économique.

Auparavant, le nationalisme turc, loin du kémalisme (occidentalisation de la Turquie) s'appropriait avec ferveur la notion de fraternité islamique. Le fait d'être en guerre poussait les kémalistes à adhérer au mouvement islamique pour éviter toute désunion. L'influence religieuse en temps de guerre ne pouvait être négligée par les leaders kémalistes. Il semblait évident que le clientélisme musulman représentait une force prépondérante. Certains auteurs définissent cette politique comme l'opportunisme kémaliste. Odile Moreau, exprime dans son article, en se référant sur le fond d'archive SHAT concernant un rapport de service de renseignement, que « *des observateurs*

²⁶⁴ Komitaci : Le membre d'une bande armée.

²⁶⁵ Mizrahi, *op.cit.*, p. 131.

²⁶⁶ Mizrahi, *op. cit.*, p. 134.

*étrangers ne manquaient de constater que les chefs du mouvement national étaient eux-mêmes complètement incroyants, mais qu'ils affectaient un profond respect pour leur religion qui ne constituait pour eux qu'un moyen de soulever les masses »*²⁶⁷

Il semble que cette remarque est un tantinet exagérée. Certes, influencé par la laïcité occidentale en raison d'une éducation reçue sur les terres françaises, les kémalistes n'étaient pas pour le moins non croyant. Ce témoignage n'est pas en lui-même un acte de vérité absolue quant à la définition des kémalistes.

Malgré tout, l'occidentalisation du pays était l'esprit fondateur de la République turque. Elle fût également celle qui alimentait la volonté de rattacher le sandjak d'Alexandrette à la Turquie. Les dynamiques locales, cadrées au début par les religieux, s'orientèrent vers la modernisation, influencées notamment par le charisme de Mustafa Kemal.

Les origines des unionistes reflétaient la socio-psychologie de la résistance turque. En termes socio-économiques, les dirigeants étaient essentiellement composés de petits bourgeois urbains et de juristes. Les classes moyennes turques montantes constituaient le corps des officiers, l'une des principales composantes de l'assise sociale de l'unionisme.²⁶⁸ Les Aghas se ralliaient à la cause par crainte d'être dépossédé de leurs domaines.

Célèbre rebelle et ancien député d'Antioche, Ahmed Agha Turkmanzâde agissait dans les révoltes anti-mandataires. Membre d'une vieille famille turque d'Antioche, la tribu de Reyhanlı, il était présenté comme le chef de file du Parti Union et Progrès de la ville, dont la vice-présidence était assurée par son frère Abdulgani Turkmanzâde. Ils étaient très liés avec le comité Union et Progrès d'Antep proche des kémalistes nationaliste.²⁶⁹ Depuis l'émergence du nationalisme dans le territoire ottoman, la région d'Antioche était imprégnée par cette idéologie. L'objectif essentiel de ce comité était de préparer les musulmans à se révolter contre l'occupation. La fraternité religieuse d'une part, l'identité nationale d'autre part étaient les arguments des dirigeants de ce comité.

²⁶⁷Moreau Odile « La dimension religieuse de la guerre d'indépendance », *Varia Turcica XXXII, la Turquie entre trois mondes*, l'harmattan, 1998, p. 387.

²⁶⁸P. Dumont et François Georgeon, *la mort d'un empire, 1908-1923*) chapitre XIV(dir.), Histoire de l'Empire ottoman, Paris, Fayard, 1989, pp.594-595.

²⁶⁹Mizrahi, « un nationalisme de la frontière, les organisations nationaliste turques entre Alep et Adana au debut des années 1920 » *Varia Turcica XXXIV, Méditerranée et Mer noire entre mondialisation et régionalisation*, Paris, Harmattan, 2000, p. 217.

Afin de lutter contre l'occupation, les oulémas diffusaient une propagande anti-européenne. Ils appelaient le peuple à boycotter les tenues vestimentaires de luxe et en particulier celles qui provenaient de l'étranger. La lutte contre la consommation d'alcool comme élément proscrit dans la religion avait une place importante dans cette propagande.²⁷⁰ Ils accentuaient leur mouvance en insistant sur la ruine culturelle et nationale causée par cette occidentalisation. Le luxe, considéré comme un vice dans le dogme musulman, était banni :

*« La dernière guerre a laissé entre autres maux atteignant nos mœurs, celui qu'on appelle la mode. C'est la mode qui pousse nos femmes à apporter des transformations incessantes à leurs tcharchafs, à leurs chaussures, etc. Les vêtements qu'elles portent sont loin d'être hygiéniques, ils nuisent au contraire à leur santé. Cette déplorable tendance conduit au gaspillage de l'argent que les hommes ne doivent pas tolérer. Si nous arrivons à mettre fin à cette mode inadmissible, nous pourrons, dans un avenir proche, reconstruire notre ville meurtrie et augmenter nos biens et nos revenus. »*²⁷¹

Cette déclaration nous pousse à penser que les nationalistes, inspirés par la culture occidentale, ne contestaient pas les pratiques religieuses. Cette prise de position des nationalistes à l'égard des religieux n'étaient pas réellement sincère.

A cette époque, il existait plusieurs comités, définis comme impérialistes, qui luttait contre les occupants. Alep était l'une des villes qui abritaient ces organisations. Imprégnée d'une multiethnicité, la ville était la plaque tournante de la résistance Turque kémaliste au début des années 1920. La ville hébergeait le Comité de *Lajna al Difa* dirigé par Cheikh Rida al Rifai. Il organisait des milices volontaires et procurait un soutien logistique aux rebelles. Comme les autres confréries, le Comité jouait sur la fibre nationaliste et dans le registre religieux dans l'optique d'unir le peuple.

Le Comité Secret de l'Union Islamique, siégeant également à Alep, se composait de nombreux réfugiés syriens arabes originaires d'Antep et de la Cilicie. Ils prônaient également le sentiment de la fraternité islamique. Cosmopolite, le comité abritait les Arabes, les Turcs et les Kurdes. Fondé par Ahmed Shérif al Sanusi, fils du fondateur de la célèbre Sanusiyya, le Comité travaillait en collaboration avec les nationalistes turcs, qui usaient de ce fait du prestige du personnage jouissant de la sympathie du monde musulman.²⁷² Cette confrérie religieuse était l'une des branches du soufisme. Cette

²⁷⁰ Mizrahi, *Genèse de l'Etat*, p. 148.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Mizrahi, *op. cit.* p. 134.

branche était largement représentée chez les oulémas turcs. Cheikh Sanusi, descendant du prophète de l'Islam, était considéré comme le chef des religieux. C'est par cette noble vénération qu'il avait dirigé la cérémonie d'intronisation de Mehmet VI, obtenant ainsi une force politique considérable. En Libye, Sanusi était reconnu comme le représentant du Sultan (Naibus sultan). Sa popularité en faisait l'un des principaux personnages de la région. Au même titre qu'Enver Pacha, bon nombre de leaders le sollicitaient afin qu'il puisse entreprendre la réalisation de la confédération de l'Islam.²⁷³

Finalement, il décidait de se joindre à Mustafa Kemal. Nous ne savons pas encore pour quelle raison il a choisi de participer au mouvement kémaliste en Anatolie. A ce propos, on parle de l'existence d'un lien intime entre Mustafa Kemal et Sanusi. Au cours de la guerre de Tripoli, à Derne et à Tobrouk, les deux hommes nouèrent des liens très forts. Les fatwas promulguées par Sanusi poussaient les religieux à joindre la cause kémaliste. Il invitait, entre autres, tous les croyants à libérer le khalife par la guerre sainte. Ses prêches, sous forme de propagande, forgeaient l'idée du mouvement pour la libération de l'Anatolie. Nous constatons que Sanusi octroya, de par sa présence, une conscience religieuse au mouvement kémaliste.²⁷⁴

Sunusi traversait toute la région d'Anatolie, de la Syrie en passant par l'Irak et communiquait avec les représentants des musulmans appartenant aux différents pays occupés. Auréolé d'un prestige religieux et politique, dirigeant d'un comité islamiste, Sanusi devenait un acteur politique de tout premier ordre pour le clientélisme turc. Toutes les réunions de son comité se réalisaient les vendredis et les membres étaient liés par un serment de fidélité : « *je jure par Dieu, qu'aucun mal ou tromperie ne sera commis de notre part à votre égard* ». Les réunions avaient lieu chez les différents membres et des mesures étaient prises pour écarter les curieux malintentionnés.²⁷⁵ Ce comportement avait une spécificité particulière par rapport aux autres mouvements religieux. Il semble que ce type d'agissement relevait de pratiques sectaires.

La première mission de ce comité était de favoriser l'action des bandes armées venues de Turquie et de leur donner un soutien logistique. Ses missions consistaient également à développer la propagande turque en favorisant la solidarité islamique, à attaquer des postes de police et de gendarmerie, à agresser les ressortissants français et

²⁷³ Mert Timuçin, *Atatürk'ün yanındaki Mehdi*, Istanbul, Karakutu yay., 2006, p. 110.

²⁷⁴ Moreau, *op. cit.*, p. 388.

²⁷⁵ Mizrahi, *op. cit.*, p. 135.

à organiser des attentats contre les consulats américains et anglais.

Ibrahim Hannano, chef du comité « Lions d'Alep », était lui une figure emblématique de la région. Il était membre de la Garde Nationale (al Haras al Wataniyya dirigeant une bande armée pendant les rébellions de 1920-22).

Le mandat estimait que ces organisations devenaient très dangereuses pour l'ordre public et il fallait donc y mettre un terme. Cheikh Rida al Rifai, Hadj Fath al Marashli, Shakir Nimet Bey, Ahmad Sharif al Sanusi furent expulsés et reconduits à la frontière turque le 22 novembre 1922, tandis que, Cheikh Rida al Rifa'i et Hadh al Fath Marashli avaient volontairement préféré quitter la Syrie.²⁷⁶ Ils furent accueillis par les Turcs, les considérant comme de hauts fonctionnaires travaillant à la cause du pays.

Le comité du Salut de la ville d'Antioche (Selamet-i Belde) était la première association culturelle et patriotique qui gérait des activités nationalistes turcophiles.²⁷⁷ Elle œuvrait pour le développement intellectuel et économique de la région conformément à l'article 7 du traité d'Ankara de 1921. Afin de consolider son influence locale, l'association organisait des cérémonies religieuses pour commémorer les victimes de la guerre. Associée au Croissant rouge, elle subventionnait les familles des personnes condamnées par les tribunaux du mandat français. Ces comportements donnaient l'impression d'être complice au delà d'être une association culturelle aux yeux des autorités mandataires. L'administration du mandat d'Antioche l'identifiait comme un partenaire du parti Union et Progrès d'Antioche en raison de la participation de l'ancien directeur Abdulgani Türkmen aux activités de cette association. Nous constatons que tous les membres de cette association se composaient d'hommes instruits, de docteurs, de fonctionnaires etc. Cette qualité intellectuelle indéniable fut l'un des facteurs de réussite de la réalisation des ambitions turques sur le Sandjak

Second exemple d'association patriotique et culturelle, le « *Foyer d'Antioche et d'Alexandrette* » (*Antakya ve İskenderun Ocağı*) trouvait sa source dans la vaste plaine de l'Amouk située au nord de la ville. Cette propriété des grandes plaines fertiles permettaient aux Beys d'Amouk de détenir une force économique et politique considérable. Les dirigeants de cette association et les chefs de l'Amouk (*Amik beyleri*), représentés par la famille des Karamurselzâde (*Karamürselzade*), rayonnaient à Reyhaniye. Trois frères se trouvaient à la tête de ce conglomerat familial et formaient

²⁷⁶Mizrahi, "Un nationalisme.." *op.cit.*, p. 220.

²⁷⁷Mizrahi, *op.cit.*, p. 225.

les piliers de la résistance turque. İhsan Bey, Tayfur Bey et İnayet Bey, tous trois débarquèrent en Turquie en 1921 dans le cadre de la coopération avec le gouvernement d'Ankara pour lutter contre la France. İhsan Bey, gouverneur de Beylan, travaillait avec son frère İnayet Bey comme agent du gouvernement d'Ankara. Quant à Tayfur Bey, qui dirigeait une bande armée composée de 200 hommes, organisait plusieurs attaques contre les soldats français.²⁷⁸ Meneurs de toutes ces actions militaires, il était connu comme le chef du mouvement nationaliste de Khassa(Hassa), Beylan, Reyhaniye et du Kurde Dagħ (Kürt Dağı).

Les Foyers d'Antioche et d'Alexandrette fonctionnait également à Adana entre 1922 et 1923 comme un modèle de Foyers Turcs (Türk Ocağı). Ces derniers étaient une organisation semi-officielle créée par le gouvernement d'Ankara afin de diffuser les bases et les principes de l'idéologie du mouvement kémaliste.

Les Foyers d'Antioche et d'Alexandrette avaient une existence informelle et se définissaient comme les représentants des Turcs du sandjak d'Alexandrette. Elle dégagait un sentiment patriotique et nourrissait une conviction sociale conservatrice influencée par les valeurs islamiques.²⁷⁹ De plus, les dirigeants de cette association visaient à tirer l'attention de l'Assemblée Nationale turque, une question qui visait directement le destin des Turcs sandjakiens.²⁸⁰

L'association avait un autre siège à Hassa peuplé par la majorité turque. La ville d'Adana constituait un biotope favorable aux activités des représentations des populations turques du sandjak d'Alexandrette.²⁸¹ La ville d'Osmaniye se trouvait également à un point stratégique pour les bandes armées. La région du Sandjak continuait d'entretenir des relations humaines importantes avec la Cilicie en générale, et avec Adana en particulier. Cette région était un abri pour les chefs de l'Amouk, ainsi qu'une voie d'approvisionnement pour les habitants du Sandjak. Beaucoup d'ouvriers venaient du Sandjak pendant l'été pour travailler à Adana et en Cilicie. Toutes ces activités économiques contribuaient à la consolidation de la solidarité patriotique entre les Turcs et à une solidarité islamique avec les Arabes.

A côté de ces échanges culturels et économiques effectués entre le Sandjak et la Turquie, une autre stratégie consistait à développer l'instruction des enfants des Aghas

²⁷⁸Sökmen, *Hatay'ın kurtuluşu için harcanan çabalar*, voir Kefertarım baskını, p. 41.

²⁷⁹ Mizrahi, *op. cit.*, p. 228.

²⁸⁰Seyfeli, *op. cit.*, p. 394.

²⁸¹Mizrahi, *op-cit.*, p. 228.

d'Amouk. Le lycée d'Adana en était le lieu essentiel pour la scolarisation de ceux-ci. D'ailleurs, cette scolarisation jouait un rôle déterminant pour la diffusion de l'idéologie kémaliste auprès de la population locale. Les étudiants diplômés de cette scolarisation kémaliste devenaient des combattants.²⁸²

Si nous étudions la manifestation des chefs d'Amouk, nous remarquerons que la commémoration de l'anniversaire de la rétrocession de la ville d'Adana à la Turquie avait une place importante dans ses activités. Lors de cette commémoration célébrée le 5 janvier 1923, une jeune fille venant d'Antioche, habillée en noir, symbolisant le deuil des Turcs d'Antioche, suppliait Mustafa Kemal Atatürk devant la foule en criant « Sauves nous aussi, Père ! ». Atatürk, touché profondément par l'émotion dégagée, déclarait ses paroles historiques « *un foyer turc qui date de quarante siècles ne saurait rester en des mains étrangères* ». ²⁸³

Pour réaliser ce rattachement, un agent français rapporta qu'Atatürk avait affirmé, de surcroît, aux membres de la délégation d'Antioche et d'Alexandrette, lors d'une entrevue privée, qu'*il ne « sacrifierait pas un soldat turc pour les libérer et se contentait de prier Allah pour qu'il exauce les vœux de la délégation*». ²⁸⁴ Il est clair qu'Atatürk souhaitait déjà en 1923 recourir à la voie diplomatique pour résoudre ce problème. Contrairement au fort enthousiasme des Turcs en 1923 concernant le Sandjak, nous devons noter, en nous référant au rapport n° 79 du 27. VII.23 de l'informateur français, que depuis 1929 les commémorations de la libération d'Adana ne s'accompagnaient nullement d'une réelle euphorie.²⁸⁵ Ce manque d'enthousiasme peut-être expliqué par l'effort du mandat français dans le secteur public, économique et social qui alimentait le respect du peuple.

C'est finalement en juin 1923 que les Foyers d'Antioche et d'Alexandrette étaient officiellement inaugurés à Adana. A cet égard, Mizrahi nous interpelle ainsi : « *Le Foyer avait pour but de faire toutes les démarches et tous les sacrifices d'ordre scientifiques, social, littéraire et historique pour la reprise et le rattachement d'Antioche et d'Alexandrette à la Mère Patrie. Le Foyer envisage la publication d'un journal hebdomadaire pour exposer et faire connaître à l'opinion publique et au monde civilisé les buts et les efforts du Foyer, la situation géographique, ethnographique et*

²⁸² Sökmen Tayfur, *op. cit.*, p. 89.

²⁸³ Sökmen Tayfur, *op-cit.* p. 70., Tekin Mehmet, *Hatay devlet reisi Tayfur Sökmen*, p. 47.

²⁸⁴ SHAT, Note de général Lamothe commandant provisoirement l'Armée du Levant à Ministère de la Guerre, n° 216 /K du 9 IV.23.

²⁸⁵ Mizrahi, *op. cit.*, p. 229.

*économique, ainsi que l'évolution sociale de la région d'Antioche et d'Alexandrette et pour défendre les droits de cette région. Le Foyer ne s'occupera d'aucune affaire politique du pays autre que celle de la libération de la région d'Antioche et d'Alexandrette ».*²⁸⁶

Après l'éclaircissement des finalités du Foyer, il paraît utile de se référer aux tendances politiques de ses partisans. Par exemple, Rasim Bey député de Tarsus, soutenait qu'*Antioche et Alexandrette sont pour la Turquie, ce qu'étaient l'Alsace et la Lorraine pour la France*. Il continuait son discours ainsi : *Que les Français sachent bien que 500.000 Turcs ne consentiront jamais à être séparés de la Turquie. Toute paix qui serait basée sur la séparation de ces 500.000 Turcs de leur Mère Patrie, sera et demeurera précaire.*²⁸⁷ Suivant la même logique, il contacta Ismet Pacha par télégramme afin de dicter la conduite appropriée à l'interlocuteur turc durant le traité de Lausanne : *« Les 500.000 Turcs d'Antioche et d'Alexandrette, qui versent leur sang depuis quatre ans, réclament leur union à la Turquie de n'importe quelle manière. Ils protestent à l'unanimité contre tous agissements ou toutes manœuvres contraire à cette union et sont résolus à rectifier avec leur sang toute décision contraire à cette légitimité »*²⁸⁸

Le chiffre annoncé par Rasim Bey, bien qu'exagéré, dépeignait une volonté ferme. A cette même période, les négociations débutèrent et le peuple turc, inquiet de son destin, restait tributaire de ces pourparlers. Il est probable que Rasim Bey souhaitait rendre palpable le sentiment général notamment à travers la publication et la diffusion de cette déclaration au niveau international. Ce chiffre semble erroné dans la mesure où de nombreux ouvrages consacrés à cet événement ne révèlent nullement une telle ampleur. Et, le recensement officiel juste après le rattachement mettait un point final au débat et l'enquête rendait son verdict à savoir, 260.000 âmes répertoriées à Hatay. (Devlet istatistik Enstitüsü, les registres du recensement en 1940).

Toujours dans cette optique de rattachement, le comité d'Antep, composé de membres syriens, se déclarait ouvertement pour cette idée et Mustafa Kemal, dans une salle de réception du Comité, s'adressait aux membres ainsi : *« Les terres qui contiennent une seule goutte de sang ou un seul éclat d'os turcs sont notre héritage*

²⁸⁶Mizrahi, *op. cit.*, pp. 229-230, SHAT, 4H au B.R. N° 511 du 6.VII.23.

²⁸⁷Mizrahi, *op. cit.*, p. 230.

²⁸⁸*Ibid.*

*national et il est du devoir de chaque turc de les délivrer des mains de l'ennemi ».*²⁸⁹ Il était clair qu'il visait à chasser la France de la Syrie.

Le comité fut rattaché au parti du Peuple, sous la section d'Antep. Chaque membre avait du verser au trésorier une somme mensuelle proportionnelle à ses ressources. Les Syriens passés en Turquie furent des membres actifs et les Turcs furent presque tous des membres d'honneur. Les membres les plus connus de ce Comité étaient les suivants :

Türkmen Zadé Ahmet, d'Antioche

Inayet Bey Tayfur, de la famille Karamursel de l'Amouk

Tayfur Bey, de la même famille

Ihsan Bey, de la même famille

Adassi Zadé d'Alep

Zayad Zadé, d'Alep

Fouad Bey Sebai Zadé, d'Alep

Djaffar Tayar Bey, d'Alep, avocat et beau frère de Rachid Marachli

Hadji Fateh Bey Marashli, d'Alep

Réchid Efendi, mufti d'Alep

Rachid Sabit, d'Alep

Hachem Bey, ancien capitaine d'Alep

Hassan efendi, ancien Lieutenant d'Alep

Radjeb Riza, du Caire

Hassan El Murtaza, du Sahyoun

Nadjad Bey, ancien professeur, d'Alep

Hadj Muhammad Bukadji, d'Alep

Kodja Mohammed Agha, de l'Amouk

Mustapha Hadj Hussein, du Djebel Zawiyé

Cheikh Youssef, du Djebel Zawiyé

Cheikh rifai, d'Alep

Ahmed Dabbit, d'Alep

Omar Bittar, du Sahyoun

Suphi Bekir, ancien fonctionnaire de Djisir el choghour

Mohammed Hadjar, d'Alep

²⁸⁹Archive Quai d'Orsay, série Levant E, Syrie 1918-40 vol : 122, doc. Page n° : 97.

Wannes Efendi, ancien postier, d'Alep

En outre Mustafa Kemal, le Président de la République de la Turquie, fit don de 500 livres turques au comité. İsmet Pacha, Président du Conseil des Ministres, le préfet (*vali*) d'Antep, le Président du parti du peuple, le Président de la Municipalité et les députés d'Antep étaient les membres d'honneur.²⁹⁰

Selon le document que nous avons trouvé dans la série E, Syrie 1918, ce comité recevait directement des instructions et des directifs d'İsmet Pacha. Au début des années 1920, les membres furent missionnés de propager l'insécurité dans la Syrie du nord à travers des attentats, à faciliter l'effort des Turcs dans cette région et à renseigner Ankara sur les évolutions politiques en Syrie.

Toutes ces associations influèrent les députés turcs à l'Assemblée Nationale et en particulier les députés de la Cilicie. Ces derniers accusaient de traitres les négociateurs du traité de Lausanne. Ils déclaraient l'impossibilité de la concession du Pacte National.²⁹¹

Les comités de la résistance à Antioche utilisaient la presse afin de faire entendre leurs voix au peuple. Elle était le seul moyen de communication entre les leaders et le peuple. Au début du mandat, il n'y avait pas de presses turques à Antioche. Les publications venaient d'Alep et ce n'est que bien après la presse turque était fondée à Antioche.²⁹²

Le premier journal distribué aux Turcs était le « Yeni Adana ». A partir de 1925, les journaux locaux commençaient à apparaître dans le sandjak d'Alexandrette. Ils informaient le peuple de la situation politique, économique et sociale. La presse turque devenait ainsi un instrument de lutte contre l'autorité mandataire.

Les clubs quant à eux formaient les jeunes turcs en leurs forgeant une éducation nationaliste et kémaliste. Ahmet Sırrı Hocaoglu fonda le club de Gençspor qui était devenu un centre de résistance civile contre le mandat.²⁹³

L'une des associations les plus actives établies dans le Sandjak était le *Hatay Erginlik Cemiyeti*. Elle fut directement fondée par Mustafa Kemal. Il désigna İnayet

²⁹⁰ Archive Quai d'Orsay, série Levant E, Syrie 1918-40 vol : 122, doc. Page n° : 97.

²⁹¹ Mizrahi, *op. cit.*, p. 231.

²⁹² Saraç Serdar Yılmaz, *Türk kamuoyunda Hatay sorunu*, mémoire de DEA, Istanbul Üniversitesi iktisat fakültesi, Istanbul, aout, 1989, p. 33.

²⁹³ Serdar, *op-cit.*, p. 38.

Mürseloğlu comme président. Dans sa déclaration, le président Mürseloğlu exprimait leur objectif ainsi :²⁹⁴

« Mes amis, la moitié de notre délégation ayant demandé l'indépendance totale et non conditionnée en refusant les propositions françaises a rompu les négociations et a suivi mes ordres de rapatriement. Le gouvernement d'Inönü, inspiré par le Grand Atatürk, a jusqu'à présent accompli toutes ses promesses et ne promet pas ce qu'il ne peut réaliser. D'ailleurs, il n'a pas fait de concessions envers ce problème. Ils ont décidé l'indépendance. L'heure du devoir vient d'arriver. Nous sommes prêts à consacrer notre vie afin de libérer notre pays et également de rattacher notre pays à la Mère Patrie. Il est normal que pour certains les négociations ne devaient pas être raccourcies, il se peut qu'elles soient influencés par la propagande de la presse syrienne. Il est important d'agir selon les ordres que nous recevons sans porter attention à ces propagandes. Voici une preuve. Après l'interruption des négociations, le lendemain, le cher drapeau du Hatay fut hissé à Dörtyol. Voici mes amis la réalité. Le temps de la justice est proche. Acceptez de concentrer la force et maîtrisez vos émotions. »

Signé et scellé

INAYET Mürseloğlu

Au regard de cette déclaration, l'association était directement dirigée par la Turquie. Orienté vers l'idée du rattachement, le peuple affichait également une hostilité envers le mandat français. Bien évidemment, le jeu subtil opéré par les dirigeants turcs n'était pas étranger à la chose. D'ailleurs, cette association n'était autre que le Comité du Droit et de la Défense d'Antioche durant l'occupation. Dans le processus de rattachement, cette dernière avait largement contribué à développer une politique de préservation du Sandjak. De village en village, le Comité organisait des tchètés, bras militaire du chef d'état major turc dans la région. Déployant toute sa force, il tenait à faire sentir aux français qu'il était le digne représentant des Turcs.²⁹⁵ L'objectif était de briser l'image de désunion qu'affichaient les Turcs.

La présence de tous ces comités et de ces associations révélaient la farouche volonté du peuple de rattacher le Sandjak à la mère patrie en dépit des traités d'Ankara et de Lausanne. L'antagonisme entre le peuple et le mandat semblait si important que

²⁹⁴ Ahmet Halaçoğlu, *Hatay'ın Anavatan'a katılmasında Dörtyol'un yeri ve önemi*, Ankara, TTK., 1995, p. 9.

²⁹⁵ Ahmet Halaçoğlu, *op. cit.*, p. 11.

les développements économiques et socio culturels dans le Sandjak d’Alexandrette n’influaient nullement sur l’apaisement entre les deux partis. D’ailleurs, la requête des Turcs sur le rattachement de la Syrie et l’obtention d’un gouvernement indépendant constituaient des preuves réelles quant à cette divergence. Cette doléance politique se heurta à un refus catégorique de la part de M. De Jouvenel, le Haut Commissaire. Dans la foulée, le Haut Commissariat désignait M. Durieux comme gouverneur du Sandjak en 1926 afin de trouver une solution louable au problème.²⁹⁶

Ce refus se heurta à la résistance turque qui disposait que d’une véritable arme, à savoir une population importante.

La pression de la rue se faisait sentir de plus en plus et s’appuyait sur l’article 7 de l’accord d’Ankara à savoir le droit à la liberté personnelle. A ce titre, les représentants Turcs réclamèrent le droit de parler turc à l’Assemblée nationale syrienne afin de consolider les liens entre la population locale et la Mère Patrie.

Parallèlement, les Syriens s’opposaient à une telle demande craignant la main mise d’Ankara susceptible de porter atteinte à l’intégrité du pays. Cet engagement turc comme le soutient Abdurrahman Melek (préfet du Sandjak à l’époque du mandat, puis Premier ministre de l’Etat du Hatay) était assimilé à une forme d’indépendance.²⁹⁷

Les associations fondées par les Fayçaliens et les Alaouites arabes participaient à la propagande d’arabisme notamment à travers Nadir El Arabe, une association secrète qui agissait activement aux côtés des comités syriens. L’inspecteur fiscal, Şükrü Elaçeli, Necip Arsuzi et Şakir Kavas étaient les plus importants membres de cette association.²⁹⁸ Ces derniers luttèrent contre le turquisme à Antioche en collaborant avec les membres des chefs spirituels appartenant aux différentes communautés ethno-religieuses. Se dotant d’une envergure politique de plus en plus large, Nadir El Arabe soutenait le gouvernement éphémère de Fayçal à Antioche. Le chef spirituel des Nousairites, Maruf Cilli²⁹⁹ s’approchait de l’idéologie de Butros Bustani et İbrahim Yazıcı qui visaient à unir tous les Arabes en prenant un soin particulier à ne pas se référer uniquement à l’Islam. Ce rapprochement donnait un coup de grâce en octroyant aux Turcs l’argument de la fraternité islamique au tout début de l’occupation. Les Arabes sunnites, soucieux des engagements alaouites, glissaient vers le front turc. Par

²⁹⁶Saraç Serdar, *op. cit.*, p. 36.

²⁹⁷Saraç Serdar, *op. cit.*, p. 37.

²⁹⁸Seyfeli, *op. cit.*, p 39.

²⁹⁹Maruf Cilli, le chef spirituel des Nousairites dans les années trente.

conséquent, Nadir El Arabe perdait son influence sur les Arabes notamment à Antioche. D'ailleurs, les dirigeants arabes expliquaient la raison de la chute de l'union, en prétextant la divergence collective et le sentiment d'infériorité découlant de leur soumission envers l'Empire ottoman.³⁰⁰

Militarisant Antioche, Nadir El Arabe sélectionnait spécifiquement les populations arabes et les dotait d'un armement important, estimant que la région serait tôt ou tard rattachée au Royaume de Fayçal. Cette idée, bien que provoquant l'essor du nationalisme turc, exaltait les Alaouites arabistes. Cette initiative visait à disloquer le bloc sunnite composé essentiellement d'Arabes et de Turcs, bien que ces derniers restent aveuglément attachés aux directives d'Ankara promulguant la fraternité islamique.³⁰¹

Nadir El Arabe rencontrait une résistance sunnite notamment en la personne de Cheikh Ahmed Sunusi qui condamnait l'idée d'une séparation des Arabes de l'Empire ottoman. A ce titre, il organisait des actions militaires pour le compte des Turcs. Demeurant à Alep, en collaboration avec le Comité du Droit et de la Défense d'Antep et de Maraş, ce religieux s'opposait ardemment au nationalisme arabe en Syrie au profit du nationalisme turc, considérant le Gouvernement d'Ankara comme le prolongement logique de l'Empire ottoman.

La chute des nationalistes arabes s'accompagnait de la montée en puissance des kémalistes qui ralliaient les dynamiques locales à leur cause. Ils cherchaient l'appui du peuple afin d'obtenir la suprématie turque sandjakienne. A cet effet, la religion paraissait le seul pilier sur lequel les kémalistes s'appuyaient. En dépit d'un fort nationalisme présent depuis près d'un demi-siècle au Proche-Orient, l'influence de l'Islam était loin d'être négligeable d'où cette politique turque de séduction du peuple par le biais de la religion.

Une corrélation semblait indéniable entre l'esprit de guerre sainte et la volonté d'obtenir un statut social au début de l'occupation. En contrepartie d'une collaboration afin de repousser l'occupant, il était évident que les tribus et les comités devaient obtenir des compensations sociales, économiques et politiques. Les autochtones reflétaient un tel esprit tant dans leur comportement que dans leur choix politique. Considérant les

³⁰⁰Umar, *Osmanlı yönetimi ve Fransız mandası idaresi altında Suriye 1908-1938*, Ankara, AAM, 2004, p. 202.

³⁰¹Seyfeli, *op.cit.*, p. 40.

kémalistes comme des guerriers de Dieu, ils se référaient au verset du Coran suivant³⁰² :
« Combattez pour la cause de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne dépassez pas les limites permises, car Dieu n'aime pas les transgresseurs »

Enfin, force est de noter que les mouvements nationalistes turcs avaient l'art de nuancer leur message afin de préserver les populations locales (Alaouites, Turcs, Arabes sunnites ...) et de les tenir en respect. C'est la raison pour laquelle, tout au long de l'année 1936, la Turquie saisissait toutes les opportunités sociales, morales et religieuses afin d'affaiblir l'autorité du mandat. Dans l'optique de ranimer ces sentiments et d'instrumentaliser les populations, les jours sacrés, les commémorations des personnages célèbres constituaient autant d'arguments louables. A titre d'exemple, une attaque fut opérée sur le 5^{ème} B.D.L en garnison à Antioche par les Turcs le 7 juillet 1936, au moment de la commémoration de la mort du Chef anti-français Ibrahim Hannano. Cette opération fut une démonstration de force de ces dynamiques locales et souligna, par ailleurs, les limites du mandat français par une absence totale de riposte militaire.³⁰³

C) L'opinion publique turque envers l'origine de peuple majoritaire du Sandjak.
Conscient que le Sandjak était majoritairement peuplé de Turcs, les leaders d'Ankara soutenaient avec force que toutes les ethnies de la région étaient en réalité les descendants des Turcs. A ce titre, la théorie du « *soleil de la langue* » constituait l'appui idéologique de cette thèse. Cette dernière se répétait inlassablement dans toutes les conférences et dans tous les travaux scientifiques se rapprochant de loin ou de près à la question du Sandjak. L'idée de l'État nation s'appliquait volontiers à Antioche. Cette argumentation qui liait toutes les populations à une racine turque dénonçait également les éléments non turcs, les qualifiants d'apostats, ayant perdu leur identité.

A l'Assemblée Nationale, Hikmet Bayur affirmait que « *les élections ne seront pas faites en se référant sur la notion de nation. Le peuple et la nation se sont divisés en communautés. Cette division est un système qui trouble. Par un tel procédé, aucune nation ne peut vivre en harmonie. Par cet état de fait, les petites divergences débouchent sur un grand précipice et sur une discorde entre les diverses communautés. C'est pourquoi ce système est considéré comme le précepte le plus appréciable par les États*

³⁰²Sourate de la vache, verset 190.

³⁰³Barbaro, *op. cit.*, p. 28.

impériaux. »³⁰⁴ A la suite, M. Bayur posait cette question. « *Pourquoi la France condamne-t-elle le communautarisme dans ses colonies ?* » Dans ses commentaires, il expliquait que la France provoquait l'hostilité turque, se rendant coupable d'injustice. En argumentant son idée, il relatait la participation forcée des basques et des bretons aux élections sous l'égide de la citoyenneté française refoulant ainsi tout trait de caractère relatif aux identités minoritaires.³⁰⁵

L'analyse de ces paroles nous interpelle quant aux questions identitaires rencontrées par les deux nations. Le problème de l'Alsace Lorraine semblait similaire à la question du Sandjak au regard de bon nombre de Turcs. En présence d'une multitude d'ethnies, la France soutenait avec force la notion d'État nation. Inspirée par le modèle français, la Turquie imitait l'hexagone. L'influence de la révolution française n'était pas étrangère à cette vision dans la mesure où les dirigeants turcs étaient imprégnés par les valeurs occidentales notamment par les études consacrées à la France. La transition d'un empire théocratique à un État nation représentait les prémices d'une ère nouvelle pour les Turcs avec l'achèvement de la Première guerre mondiale. Considéré par beaucoup comme le procès du nationalisme turc, la question du sandjak d'Alexandrette figurait comme le point d'orgue de l'idéologie kémaliste et de la République de Turquie. Zeki Mesud Alsan, député de Diyarbakır, affirmait dans un discours élogieux dans la session de l'Assemblée Nationale « *Si la question du Hatay est la question du nationalisme turc, pour comprendre le contenu de ce problème, il faudrait s'attarder un instant sur le nationalisme turc. A l'image des réformes de la révolution turque, le nationalisme turc est l'expression d'une haute valeur de l'humanité qui rend service à l'humanité. La nation turque mûre est une nation noble, unique et dotée d'un nationalisme qui défend ses droits, de même que ceux des autres. C'est pourquoi la question du Hatay est à la fois, la question de l'humanité et celle de la Turquie* ». ³⁰⁶

Ces approches nationalistes s'affichaient fièrement dans les discours. Les dires des leaders laissaient paraître une comparaison réelle entre la jeune République avec l'Empire ottoman. Le député d'Izmir, Benal Akman révélait ses sentiments ainsi : « *mes amis, nous vivons des moments d'allégresse où les pages d'or de l'histoire turque s'écrivent. Lorsque l'Empire ottoman endetté, déshonorait ses citoyens, le*

³⁰⁴ TBMM zabıt ceridesi, i. 7-, c. 1, 14-06-1937, s. 304.

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ TBMM zabıt ceridesi, i. 7-, c. 1, 14-06-1937, p. 305

Gouvernement d'Atatürk et d'İsmet İnönü réussit à protéger avec une volonté de fer les droits de ces frères qui vivent en dehors du territoire turc. »³⁰⁷

Dans de tels propos, les dirigeants tentaient de mettre en exergue la puissance de l'état et la naissance d'un régime fort auquel adhèrent tous les intellectuels turcs issus de la mouvance kémaliste. En résumé, la renaissance de la nation turque était reprise à l'unisson, une rupture définitive avec le passé. Relaté d'une manière percutante par Tayfur Sökmen au sein de l'Assemblée nationale, le système présenté s'affichait ouvertement comme un « *un refus de l'héritage* » :

« Certains Turcs convertis à l'Islam, en adorant le fondateur de l'Islam, pensait qu'il fallait s'arabiser afin d'être en harmonie avec la culture arabe en raison de l'identité de son fondateur. Dans l'intervalle, ils ont perdu leur langue et leur identité. L'un des exemples vivants sont les Turcs d'Antioche, se persuadant d'être arabes ». Des Seldjoukides d'Iran aux sultans turcs, tous les États turcs, fidèles aux valeurs islamiques, punirent avec sévérité les éléments turcs non sunnites, entraînant une hostilité collective. »³⁰⁸

Tayfur Bey accusait les empires turco musulmans et refusait le moindre héritage passé. D'ailleurs, selon ses propos, la raison de cette dissension reposait sur l'Islam. Cette religion, dans sa tentative d'arabiser le monde turc, contribuait à la disparition des cultures turques. En poursuivant sa logique, il insista sur l'influence néfaste des Omeyyades. Il prétendait que les Alaouites arabes, présents depuis 4500 ans au Proche-Orient, étaient des Hittites turcs (Eti Türkü).³⁰⁹ Cette expression s'utilisait pour définir les Nousairites dans les années trente.

Hormis les hommes d'État, des académiciens, des écrivains et des intellectuels mettaient un accent sur l'origine turque de la région d'Antioche et sur l'appartenance à une source turque de toutes les populations locales. L'idée de l'existence des Turcs bien avant l'Empire Romain s'expliquait en se référant sur des données scientifiques. L'un des spécialistes de la Fondation de la Langue turque Agop Dilaçar, dans son ouvrage intitulé « la race Alpine, l'ethnie turc et le peuple d'Antioche », prétendait que les origines des noms de lieux en Anatolie ne venaient pas du grec mais descendaient de la langue hittite. Comme exemple, il présentait le mot Trabzon (la ville de la région au bord de la mer noire) n'avait pas ses racines dans le nom de Tabzeus en grec mais de

³⁰⁷TBMM zabıt ceridesi, i. 7-, c. 1, 14-06-1937, p. 306.

³⁰⁸TBMM zabıt ceridesi, i. 7-, c. 1, 14-06-1937, p. 308.

³⁰⁹*Ibid.*

Teburzia en hittite, Alep n'était pas Shalybon, c'était Halpaş, Adana n'était pas Adana, c'était Adaniya en hittite, Maraş n'était pas originaire du grec Meraş, c'était Marasa etc...³¹⁰

Pour soutenir la thèse concernant le fait que les noms des lieux d'origines grecs n'étaient pas plus enracinés que celles des turcs, Agop mettait en lumière une thèse impliquant que le nom d'Alexandrette ne se rapportait pas à Alexandre le Grand. Ce nom était lié au roi de Vilusa Alaksandu ou Alakşandu qui signa un accord avec le roi Hitite Muvattali. Par la suite, M. Agop prétendit par analogie que ce mot hittite était plus ancien que la langue grecque, elle même.

Une approche historique mettait en exergue un pseudo exode d'une tribu d'Hata (Hataï) de l'Asie centrale en direction du Proche Orient tout en préservant leurs patronymes remontant à des lustres. En guise de preuve, İsmail Müştak Mayakon présentait les études de M. Sykes concernant les peuples Asiatiques d'Asie centrale. Dans son ouvrage, il démontrait que le lac d'Akgöl à Antioche prenait son origine du lac d'Alagöl dans les montagnes d'Altaï. En Asie centrale, la rivière sortant des Altaï était appelé le fleuve d'Asi (oronte). Le village Hetye situé au nord du fleuve Asi semblait indiquer que les tribus originaires de cette contrée avaient décidé de donner un nom sensiblement identique à la région où ils venaient de s'installer, à savoir Hataï.³¹¹

Ces arguments se lisaient sur les lèvres de nombreux intellectuels turcs. L'idée principale soutenue délivrait l'intime conviction que les tribus natives de l'Asie centrale, vivant au Proche Orient, étaient d'origine turque. Le kémalisme s'était largement appuyé sur le nationalisme turc en réécrivant une page historique commune et ancienne à tous les Turcs d'Anatolie. Toutefois, cette jeune idéologie se trouvait confrontée à un dilemme dans la mesure où l'idée de prétendre que les Turcs n'étaient pas les occupants de l'Anatolie, n'ayant jamais chassés les Grecs par les conquêtes des Seldjoukides et des Ottomans. Il semblait primordial de démontrer que les Turcs étaient présents bien avant les Grecs et les Romains. Ce discours s'afférait aussi bien aux populations locales qu'aux grandes puissances étrangères. L'occupant devenait grec et l'accapuration de l'Anatolie par les Turcs n'était que le juste retour des choses. Contre cette hypothèse, une idée a été forgée par M. Ziya Gökalp. « *Tous les éléments qui sont turquifiés sont Turcs* ». Les régions peuplées par les Turcs notamment dans le Nord de

³¹⁰Dilaçar Agop, « Alpin ırk, Türk etnisi ve Hatay Halkı », *CHP konferanslar serisi*, Ankara, 1940, p. 5.

³¹¹Mayakon İsmail Müştak, « Hata-Hatay ve Oronte », *İller ve belediyeler dergisi*, no: 17, p. 15.

la Syrie devenaient un champ d'action pour l'idéologie kémaliste. Le kémalisme, bien que soucieux des intérêts des populations turques, souhaitait créer et fortifier le système d'État nation en Anatolie.

Cette initiative s'adressait également aux éléments turcs résidents hors de la région. Néanmoins, cette politique nationale visait à consolider le cœur de la jeune République. Cette dernière fomentait l'État nation turc en arborant l'identité nationale au dépend de l'unité religieuse. Il s'agissait d'être turc avant d'être musulman. Dans sa lancée, la jeune république envisageait d'être reconnue dans l'arène internationale comme un État moderne loin de ses vestiges religieux.

Outre la construction d'un tel État, il convenait d'ériger un système à travers les sciences notamment par le biais d'études anthropologiques et archéologiques. L'objectif visait à démontrer que les Hittites, présents bien avant les Grecs en Anatolie, se trouvaient être les ancêtres des Turcs. Les recherches anthropologiques démontraient scientifiquement les origines turques. L'appartenance à la race alpine des Turcs anatoliens et la structure dolikocéphale des corps devenaient des arguments scientifiques servant à la politique turque dans la question du Sandjak. Ces études englobaient une période remontant jusqu'à l'époque glaciaire. Les recherches ne mettaient à nu que les peuples s'étalant d'Iran à l'Arménie. Des Houris et les populations du Proche Orient étaient liées de près ou de loin aux actuels Turcs.³¹²

A la suite de ces nombreuses hypothèses, les scientifiques déduisaient que le nom d'Hatay était issu du village de Hetye, autrement dit, lieu où vivaient les Hittites. D'ailleurs, Atatürk, lui-même, approuvant les démarches scientifiques, accorda le nom de Hatay à cette région.³¹³

En outre, les études universitaires présentées par les savants occidentaux étaient également utilisées par les scientifiques turcs dans la seule condition qu'elles respectaient l'idéologie kémaliste. M. Ardiç, en se référant à l'ouvrage d'Alfred Laumonier, Professeur à l'Université de Toulouse, s'accaparait les dires de ce dernier : « *Ces peuples Asianiques ni Sémitiques ni Indo Européennes, origines touranien descendus de haut plateau du Turkestan* ». ³¹⁴ Dans cette même logique, Ardiç, tentait de prouver la ressemblance des langues hittites et turques en s'appuyant sur l'article d'Emil Forrer « Stratification des langues et des peuples dans le Proche Orient

³¹² Agop, *op. cit.*, pp. 9-11.

³¹³ Sökmen Tayfur, *op. cit.*, p. 95.

³¹⁴ Ardiç, *op. cit.*, p. 5.

préhistorique », *journal Asiatique*, 1930. Par ailleurs, cet article insistait sur les racines identiques des peuples d'Antioche et des Turcs oghuz. La presse relayait ces controverses scientifiques. Les écrivains Falih Rıfkı Atay et İsmail Müştak Mayakon façonnaient la suprématie de la nation turque en admettant l'importance des sciences sociales dans leur récit.³¹⁵ Ce type de comportement devenait obligatoire et routinier à cette époque. Des études contraires à la propagande kémaliste ne pouvaient avoir de légitimité. La pertinence et le bien-fondé des recherches scientifiques ne passaient que par l'approbation des kémalistes et par l'adoration d'Atatürk.³¹⁶ Il semblait inenvisageable de dénigrer les paroles de ce dernier, considéré par tous comme le père fondateur de la Turquie moderne. Les passages ci-dessus tentent d'apporter un éclaircissement quant aux origines turques en Anatolie. Cette histoire se prolongeait jusqu'à la prise d'Antioche par Oğuz Han, l'ancêtre des Turcs, en 654 avant Jésus-Christ. Selon les sources historiques turques, Oğuz Han resta 18 ans à Antioche.³¹⁷

Cet événement devint un bien largement mérité notamment à travers l'héritage culturel. Certains auteurs, comme Nureddin Ardiç exprimaient que les Turcs étaient l'un des peuples archaïques au Proche-Orient. Dans son livre intitulé « les histoires fondamentales de la question turque autour d'Alexandrette et d'Antioche », il s'acharnait à démontrer la ressemblance de la conquête seldjoukide et de l'idée du kémalisme³¹⁸ « *Les Princes turcs, Süleyman Şah, Tutuş Bey, en conquérant ces territoires, sauvaient l'héritage turc de la main mise étrangère* ». De même qu'Atatürk, à l'image des princes seldjoukides, défendait l'honneur, la patrie et l'héritage des Turcs.

Durant les années 30, toute une série de littérature et d'études scientifiques voyait le jour en ce sens. Les recherches archéologiques et anthropologiques en Mésopotamie et au Proche Orient tentaient de détruire la vision unique hellénistique. Il s'agissait d'arborer la présence et la culture turques bien avant celles des Grecs en se référant à un passé lointain. En écartant tous les préceptes originels hellénistiques, l'initiative reposait sur l'idée que les Turcs étaient les souverains incontestables de cette contrée. Les découvertes archéologiques liées aux Hittites, datant de 1800 avant J.C. venaient

³¹⁵İsmail Müştak, "Hata-Hatay ve Oronte-Uratube", *İller ve belediye dergisi*, no. 17, sene: 2, 1936, p. 13-16.

³¹⁶Voir la loi de la presse turque, datant 1931 et 1938.

³¹⁷Tekin Mehmet, *Hatay Devlet Reisi Tayfur Sökmen*, Antakya, 2002, p. 10.

³¹⁸Ardıç Nurettin, *Antakya İskenderun etrafındaki Türk davasının tarihi esasları*, İstanbul, Tecelli basımevi, , 1937, p. 4.

renforcer les thèses turques.³¹⁹ Ces travaux, dont le site principal était Mosul, permettaient aux politiques d'envisager que l'hinterland d'Antioche s'allongeait jusqu'au bassin de l'Euphrate incluant les villes de Mosul et de Kirkuk. Par conséquent, l'expression « de *l'Euphrate à l'Oronte* » raisonnait chez les politiciens turcs comme un écho et la fierté nationale propageait l'idée du rattachement. Ces efforts intellectuels, bien que précisant les origines turques, tentaient de persuader les éléments non turcs d'adhérer à cette thèse.

Effectivement, les Alaouites posaient des soucis dans le cadre de l'affaire du sandjak d'Alexandrette. Puissante démographiquement, ils se désignaient comme les descendants de peuples païens. Toutefois, les Turcs les considéraient comme des proches descendants d'Hittites et les Arabes nationalistes, liés par une langue commune, les identifiaient à la communauté arabe.³²⁰

L'appartenance, l'identité et la considération des Alaouites se trouvaient au cœur du débat du Sandjak dans la mesure où l'histoire n'avait jamais répertorié une nation sous l'appellation Alaouite. Il convenait donc aux Turcs de gérer le problème et de trouver une solution où les Alaouites partageraient les thèses kémalistes. En dépit des sentiments mitigés, ils étaient considérés à part entière comme une partie du peuple turc. D'ailleurs, cette reconnaissance fut présentée à la Société des Nations. La pression turque, bien qu'insatisfaisante, donnait ses fruits auprès de la communauté internationale. La SDN adoptait la circulaire suivante, l'Alavisme est une communauté distincte ayant le droit de participer aux élections. Toutefois, devant l'acharnement des kémalistes, elle reconnaissait l'inexistence d'une telle nation, les considérant comme des citoyens turcs.

Il paraît probable que les efforts consentis par les Turcs déterminaient une volonté de mettre en exergue l'appartenance à une race impériale qui régna en maîtres depuis des siècles comme l'exprime Jacques Weuleresse.³²¹

D) Le rôle de la presse

La presse turque avait sans nul doute assumé un rôle moteur dans le processus de rattachement du Sandjak à la Turquie. Cette dynamique s'empessa tout au long du

³¹⁹ Ardiç, *op. cit.*, p. 27.

³²⁰ Sökmen Tayfur, *op. cit.*, p. 97.

³²¹ Weuleresse Jacques, « Membre de l'institut français de Damas », *Politique étrangère*, 1936, n° : 1, p. 34.

mouvement à préparer le terrain pour la pénétration des réformes kémalistes dans la région. D'ailleurs, la presse endossa le rôle de relais entre la Mère Patrie et le Sandjak.³²²

Les activités de la presse d'Antioche furent tellement convaincantes que les dirigeants turcs l'ont défini comme *les guerriers saints sans armes*. Alep était le siège de la presse turque d'Antioche au début de l'occupation française en raison des troubles dans le sandjak d'Alexandrette.³²³ Contrairement à Antioche, Alep était une zone sécurisée. Dans un climat de paix, les intellectuelles turcs comme Vedi Münir Bey, Şakir Nimet Bey, écrivains de renom souvent acteurs dans la presse turque, agissaient à Alep dans les années vingt.

En 1926, la convention sécuritaire permettait à la presse turque de s'installer à Antioche. Par conséquent, la vie sociale et culturelle s'animait en 1928. D'ailleurs, la France, signataire du traité d'Ankara, devait mettre en application l'article 7 qui permettait aux Turcs de jouir de plein droit de la liberté culturelle. En outre, on est droit de se poser la question suivante : Pour quelles raisons, le droit à la liberté d'initiative fut aussi tardif ? Le Sandjak avait vécu pendant des années dans un climat conflictuel dans lequel les nationalistes arabes luttèrent contre les Turcs. L'ordre établi vers 1930 par la France, les activités sociales et culturelles fleurissaient mais cette sécurité fut éphémère. Ornée par les tendances kémaliste et irrédentiste, le rôle de la presse turque s'articulait autour de diffusion des réformes de la Turquie et de la propagande de l'idée du rattachement. Les deux périodiques majeurs, *Yeni Mecmua* et *Yeni Gün*, présentaient des récits littéraires et des recherches scientifiques. L'alphabet latin apparaissait pour la première fois et le peuple s'adaptait de jour en jour à cette révolution.³²⁴ La présence de la plume du futur homme d'état dans les périodiques marquait les esprits. Şükrü Fehmi Balcıoğlu, Ahmet Sırrı, Abdurrahman Melek, le préfet du Sandjak puis le Premier ministre de l'État d'Hatay, Bekir Sıtkı, Şükrü Oğuz étaient les écrivains irrédentistes de ces périodiques.

Le Journal *Yeni Gün* accentuait ses efforts sur l'implantation du régime kémaliste dans le sandjak d'Alexandrette. Ahmet Faik Türkmen (député d'Antioche) expliquait leurs engagements ainsi : « *convertir au kémalisme tous les enfants turcs qui sont*

³²²Tekin Mehmet, *Hatay basınında Atatürk*, Antakya, 1985, p. 1.

³²³Tekin Mehmet, *op. cit.*, p. 4.

³²⁴Tekin Mehmet, *op. cit.*, p. 5.

arrivés à maturité. »³²⁵ Les mots explicites de M. Türkmen laissaient tout à penser que les nationalistes et les réformistes, tournés vers le long terme, envisageaient de formater une nouvelle génération martelée par le kémalisme et ardente défenderesse du rattachement.

Yeni Mecmua tentait de faire connaître la langue réformée dans son premier exemplaire. Dans sa ligne éditrice, le journal mettait l'accent sur l'achèvement de l'occidentalisation de la Turquie à travers notamment le dernier stade du processus, à savoir la langue réformée. L'approche du journal auprès du mandat n'était pas enclin d'animosité mais condamnait la France, hôte qui aliénait les efforts de civilisation et d'occidentalisation. Parfois, le contenu des critiques étaient tels que le journal était en proie à la censure mandataire.

Cette presse luttait également contre les publications visant à contrecarrer le nationalisme turc dans son élan. De façade, elle promulguait l'essor linguistique et culturel en dépit du souhait des Arabes quant à son interdiction, la riposte de Yeni Gün ne se faisait pas attendre.³²⁶ Dans la ligne éditoriale, l'accent se portait sur la personne d'Atatürk et l'éloge du kémalisme. Le journal présentait le quotidien d'Atatürk à travers ses loisirs, ses discours, ses rencontres politiques et bien d'autres faits encore. La presse d'Antioche s'exposait comme une copie conforme de celle de la Turquie.

Élever au titre de Ghazi, Atatürk s'accaparait une notoriété religieuse auprès de la population. Défini par les plus adulateurs comme un messie, nombreuses étaient les expressions populaires qui se racontaient de village en village : « *Atatürk est le créateur de la nation turque, dans ce sens il n'a pas d'associé, il est unique etc* »...)³²⁷

Les qualificatifs religieux dépassaient l'entendement politique et un véritable culte se vouait au personnage. Les mondanités devenaient source d'occupation de la presse notamment les allés et venus des politiques via le Sandjak s'étalaient dans les journaux avec effervescence et exubérance. Cette ligne tendait à donner un message de solidarité notamment en direction du mandat. A ce sujet, la commémoration de la fête de la libération du 30 août et de la fête de la République était soigneusement diffusée au peuple sandjakien.³²⁸

Les archives nous rapportent que dix mille personnes participaient à la célébration

³²⁵Tekin Mehmet, *Hatay basınında Atatürk*, Hatay, Türk kütüphaneciler derneği yayını, no: 2, 1985, p. 6.

³²⁶Tekin, *op. cit.*, p. 8.

³²⁷Tekin, *op. cit.*, p. 15.

³²⁸Tekin, *op. cit.*, p. 20.

de la libération, commentée comme une véritable démonstration de force par les journalistes. Durant ces réjouissances, on rapportait que les participants composés essentiellement de jeunes et de commerçants demandaient une intervention turque dans la région, une motivation traduite par un télégramme au TBMM.³²⁹ Ce dernier informait également le passage de personnes franchissant la frontière de Payas pour se rendre au Sandjak. Cet événement démontrait, selon la presse, l'existence d'une volonté de rattachement au sein du peuple. Outre les journaux locaux, la presse turque était largement représentée et lue par les sandjakiens : Tan, Cumhuriyet, Vakit, Son Posta, Ulus pénétraient régulièrement dans le Sandjak. Selon Bazantay, ces quotidiens se lisaient avec une grande ferveur car des écrivains célèbres prenaient la plume (Yakup Kadri, Refik Halid, Faruk Nafiz, Ethem İzzet, Nazim Hikmet etc.). Au même titre que les journaux sandjakiens, la presse turque diffusait le kémalisme enthousiasmant les irrédentistes.³³⁰

Un rapport de 1931 dévoilait un tirage à 3.000 exemplaires quotidiennement.³³¹ Au regard de la situation socioculturelle du Sandjak, ce chiffre était considérable. En se penchant sur les activités de la presse, force est de noter le travail continu et en commun entre les rédacteurs et les hommes d'État turcs au sujet du rattachement. En liaison permanente, les réformes kémalistes diffusées en masse, les deux parties charmaient la population sandjakienne afin qu'elle adhère au mouvement politique. Soucieux des droits des femmes, la presse ne négligeait nullement de les étaler et en retour, une réelle sympathie féminine naissait dans la région.³³² La presse prônait l'instruction des femmes ce qui enchantait une partie de la population sandjakienne.

E) Les efforts turcs pour le rattachement

Après le traité de Lausanne et en s'appuyant sur l'article 7 de l'accord d'Ankara, la Turquie accentuait sa pression. Elle multipliait les arguments identitaires, religieux, économiques, sociaux et culturels. Par le biais du Service de Renseignement créé en 1927 sous la houlette des Allemands, Ankara scrutait tous les balais diplomatiques ainsi que les initiatives économiques et sociales dans le sandjak d'Alexandrette.

Le problème était confié à l'Agence nationale de service des renseignements (Milli Emniyet Hizmeti) d'Adana. Les informations récoltées par cette dernière

³²⁹ Tekin, *op. cit.*, p. 23.

³³⁰ Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>. 3ième partie.

³³¹ Rapport de la SDN, 1931, p. 5.

³³² Tekin, *op. cit.*, p. 34.

permettaient aux dirigeants turcs d'échafauder des stratégies.³³³ Sur les indications de M. Pehlivanlı, nous sommes dans l'impossibilité de consulter les rapports des agents secrets du à des maladroites de classification. Toutefois, il n'omet pas de parler de l'existence de 70 dossiers transmis entre 1936 et 1939 par les agents à l'ATASE (archives de l'Etat major de Turquie).

Les archives nous ont conduits à étudier les politiques visant à rattacher la région à la Mère patrie. La Turquie discernait parfaitement sa marge de manœuvre et savait quant agir exactement pour porter le coup de grâce diplomatique. Bien loin d'une image opportuniste, elle opérait en toute intelligence. A titre d'exemple, elle s'était bien gardé d'intervenir lors de l'insurrection de l'indépendance syrienne en 1925, épuisant aussi bien les Français que les Arabes irrédentistes. D'ailleurs, cette région n'avait jamais fait l'objet d'une annexion de la part des Turcs. Cet événement ne constituait nullement, pour les diplomates turcs, une raison valable pour annexer le sandjak d'Alexandrette.³³⁴ Dans une logique d'apaisement, la Turquie signa avec la Syrie la convention de bon voisinage en 1926 pour mettre fin notamment au brigandage.

Précédemment, nous avons évoqué les mouvements qui franchissaient la ligne du Nord de la Syrie s'achevant par des carnages sanglants. Hadjilar (Hacilar), Arap pounar (Arappinar) et Azaz étaient des lieux en proie à des razzias où les dégâts semblaient inestimables. Dans le rapport envoyé par le Haut Commissariat au Quai d'Orsay, les dommages étaient recensés.³³⁵ Devant l'ampleur des préjudices, l'administration mandataire réclamait de la Turquie des mesures strictes afin que ces agissements cessent tout au long de la frontière. Toutefois, cette requête était restée sans résultat.

Après la convention de 1926, l'ambition turque devenait de plus en plus palpable quant à la Syrie. Ankara poursuivait ses efforts en deux directions. D'une part, elle prenait des mesures militaires contre le rassemblement de mécontents composés des Kurdes et des Turcs, partisans du Khalifat. Au début de l'année trente, l'insurrection kurde et les problèmes économiques inquiétaient la Turquie. Le risque d'un éventuel soulèvement kurde pouvait ouvrir un second front sur la frontière syrienne.³³⁶

Dès 1925, les réformes kémalistes commencèrent à s'appliquer dans tout le pays. Le peuple s'adaptait tant bien que mal au nouveau régime. Loin de s'y contenter, les

³³³ Pehlivanlı Hamit, « Atatürk dönemi Milli Emniyet Hizmetleri Teşkilatı istihbarat raporlarında Hatay meselesi », *Atatürk Araştırma Merkezi Dergisi*, n° :40, t. 14, 1998, p. 160.

³³⁴ Gilquin, *op. cit.*, p. 74.

³³⁵ Archive Quai d'Orsay, série levant E, Syrie, vol : 122 doc. n° E 411-2, p.168-169.

³³⁶ Archive Château de Vincennes, 4H88, Rapport de S.R, doc. n° : 3811/6, date : 08/09/1930, p. 6-8.

anti kémalistes à l'image « des cent cinquante » émigrèrent en Syrie. Les partisans du khalifat, les Turcs, les Kurdes et les Arabes, construisaient un bloc islamiste contre le régime kémaliste, situé notamment dans le nord de la Syrie. Ce bloc, bien qu'aillant un effectif réduit, inquiétait les hommes d'État turc. Soucieux de l'influence néfaste de ce groupe, la Turquie lui interdisait son territoire et opérait une censure radicale quant aux ouvrages émanant « des cent cinquante ». D'ailleurs, l'article 51 de la loi de la presse condamnait toutes les publications faites par ce groupement³³⁷. Les activités de cette société civile étaient minutieusement traquées par les services secrets turcs. Certains ouvrages prohibés étaient « Namaz'da mikdar-ı kıraat » imprimé à Alep, le journal El Nahida, condamnant les réformes kémaliste, (İslamiyette tesettürü Nisvan) « La tenue vestimentaire des femmes dans l'Islam », signé par les ulémas d'Antioche et imprimé à Alep.³³⁸

En outre, des publications qui impliquaient des races étaient considérées comme des travaux erronés susceptibles d'endommager la structure unitaire du pays et de déroger au nationalisme kémaliste. A ce titre, l'alphabet Tcherkesse était également incorporé à la liste des éléments interdits en 1932.³³⁹

D'une part, la Turquie se trouvait dans une position défensive contre l'endoctrinement venant de Syrie, d'autre part, elle diffusait une propagande à Antioche : « *si le Sandjak tombe sous domination arabe, il s'agira d'une humiliation pour les Turcs. Après tant de siècles de gloire, il serait insupportable de vivre sous la domination d'une nation autre que turque* ». ³⁴⁰

La Turquie s'efforçait de casser la propagande islamiste, hostile aux réformes kémalistes. Elle soutenait un culte modéré, un islam turquisé et susceptible de se fondre dans les réformes kémalistes. On apportait un soin particulier au Sandjak afin d'instaurer une doctrine kémaliste aux contours religieux mesurés et loin des dogmes islamistes. Aux antipodes des attentes des religieux, l'approche du peuple du sandjak était emprunt de sympathie vis-à-vis des thèses kémalistes. A ce titre, l'année 1934 devenait un véritable tournant dans la politique turque confirmant la socio psychologie du peuple.

Le point d'orgue était commenté par la visite du préfet d'Antep à Antioche. Les

³³⁷Archive nationale de Turquie, section République, doc. n° :030 /18/01/02/33/10/7.

³³⁸Archive nationale de Turquie, section République, doc. n° :030/18/01/02/67/61/2.

³³⁹Archive du Premier ministère de la Turquie, section République, doc. n° :030/13/01/02/25/44/46.

³⁴⁰Barbaro, *op. cit.*, p. 49.

véritables intentions turques se révélèrent. Le 27 avril 1934, une Commission turque composée du Préfet (Vali) de police d'Antep et du Sous préfet (Kaimakam, Kaymakam) de Cilicie s'étaient réunis à Alep avec le représentant du Haut Commissaire pour étudier des questions en suspens, relatives à certains litiges frontaliers. M. Durieux ayant considéré cette négociation comme un bien fait, invitait cette commission à visiter le Sandjak malgré l'opposition des Officiers des Services Spéciaux.³⁴¹ Saisissant une telle opportunité, les dynamiques locales agissèrent au profit d'Ankara en organisant des manifestations contre la présence française et arabes en écartant soigneusement l'endoctrinement opéré par le mandat.

Dès son retour, le Préfet présentait un rapport détaillé expliquant la communion des Turcs et de différentes ethnies présentes dans la région. Il rédigeait également les éventuelles contestations orchestrées par les Alaouites, mais ces événements ne virent jamais le jour au plus grand bonheur du Préfet. Le soutien inconditionnel des Turcs motivait grandement l'ambition de la Mère patrie.³⁴²

Les manifestations causaient un profond désarroi au sein du mandat et des populations anti turques du Sandjak. Les délégués du mandat présentaient leurs inquiétudes quant à l'avenir de la région. Les bruits de cession courraient et il fallut la publication d'un démenti du Haut commissaire pour mettre un terme aux rumeurs. Il ajouta avec force qu'une telle concession était contraire à la politique française.³⁴³ Après ces événements, le Haut Commissariat intensifiait les contrôles frontaliers attisant la colère des Turcs. Les conflits ne cessèrent point. Profitant du désordre ambiant, ils saisirent l'occasion pour interpeller Atatürk et lui demandèrent d'intercéder auprès des autorités françaises afin d'écarter les contrôles douaniers. En guise d'engagement, le 1^{er} novembre 1935, le Gouvernement turc déclara, à l'ouverture de la session du Parlement, que les habitants d'Alexandrette et d'Antioche étaient issus de parents turcs.³⁴⁴ Après cette date, la Turquie invoquait le droit international afin de trancher la question du Sandjak notamment par des balais diplomatiques.

En 1936, les acquis du traité de Montreux permettaient à la Turquie de prendre de l'assurance dans ses démarches politiques quant à la question d'Antioche. Les pressions italiennes dans les régions méditerranéennes et la mobilisation de l'armée allemande

³⁴¹Barabaro, *op. cit.*, p. 26-27.

³⁴²Archive du ministère des Affaires étrangère turque, ce document appartient au ministère de l'intérieure à la filière de la direction de la sécurité générale, partie la justice, n° : 42-343, date, 27-05-1934.

³⁴³Barabaro, *op. cit.*, p. 29.

³⁴⁴*Ibid.*

sur la frontière française précipitaient les événements. Ankara s'engouffrait dans la brèche. Outre ses engagements politiques, la Turquie était persuadée du rôle primordial des dynamiques locales, porte drapeau de l'irréductibilisme, sans lesquelles, un rattachement du sandjak à la Turquie ne pouvait être envisagé. Au bon souvenir de l'époque de l'occupation française, la Turquie optait pour une collaboration avec les associations séculaires et laïques aux antipodes des engagements entrepris avec les religieux sous la résistance. Ici, une question s'impose : Pour quelles raisons une partie des milieux religieux fut écarté dans le processus de rattachement ?

Depuis l'accession du pays à l'État nation, les directives politiques prirent une tournure radicale. Après le traité de Lausanne, nationalisme et laïcisme devenaient les lignes directrices. En lieu et place des religieux et des grandes familles, classés comme des boucs émissaires, les intellectuels devenaient les instruments de la politique extérieure. Un personnage central allait interférer dans cette politique. Issu d'une famille de notable, député d'Antalya, Tayfur Sökmen Bey était originaire d'Antep. Vivant également à Antioche, il fut nommé député afin d'organiser les associations du Sandjak qui opéraient pour la Turquie. De nationalité hatayenne, Atatürk signa, lui-même, sa naturalisation mais dans la plus grande discrétion.³⁴⁵ D'ailleurs, une anecdote symbolique lors de l'élection de Tayfur Bey orchestrée par Atatürk en disait long sur les intentions des uns et des autres : « *un jour le L deviendra un K, Antalya sera Antakya* »³⁴⁶

La Turquie dirigeait directement les élites du Sandjak par l'intermédiaire de Şükrü Sökmensüer³⁴⁷ qui transmettait les ordres d'Ankara à Tayfur Sökmen. Dans sa lettre³⁴⁸, Sökmensüer le conseillait de s'approcher des leaders Alaouites, des hommes religieux, des Arabes sunnites en leur octroyant des responsabilités à la Maison du Peuple. Dans le cas inverse, Sökmensüer indiquait que le rattachement du Sandjak à la Turquie deviendrait insurmontable. Par ailleurs, il semblait évident que la Turquie ne pouvait se permettre de tourner le dos à toute la franche religieuse même si un tel comportement devenait contraire au laïcisme.

Şükrü Sökmensüer insistait sur la nécessité d'unir politiquement les Turcs afin d'éliminer les poches de résistance anti kémaliste au Sandjak et à Alep. Il semblait

³⁴⁵ Archive du ministère des Affaires étrangères turque, décret n° 9592, 14-09-1938.

³⁴⁶ Saraç Serdar, *Türk kamuoyunda Hatay sorunu*, İstanbul, 1989, p. 37.

³⁴⁷ Sökmensüer, directeur générale de la police turque à cette époque.

³⁴⁸ Archive de TTK Ankara, fond de Tayfur Sökmen, doc no : no numéroté

évident que ces éléments étaient susceptibles de constituer une fissure considérable parmi les Turcs et de s'opposer au rattachement. A ce titre, le nombre des Turcs ne suffisait pas à démontrer l'ambition du peuple quant au projet visant à rattacher le Sandjak. La stratégie visait à rassembler toutes les minorités notamment les Alaouites autour d'un même désir. Dans cette optique, l'existence des Nousairites en Turquie devenait un argument politique pour justifier le lien de parenté entre ces derniers et les Turcs. A cet effet, le nationalisme turc s'employait à irradier la primauté de l'islam sunnite afin de se pourvoir des faveurs des Alaouites.³⁴⁹ En effet, l'islam sunnite s'érigait comme le point de discorde et de mépris entre les deux communautés.

Dans le but de formater un tel bloc communautaire, la Turquie exploitait à la fois des religieux et l'identité nationale. Ainsi, des individus jouaient un rôle moteur dans le processus de rattachement, à l'image de Halil İbrahim Efendi.³⁵⁰ Officier dans l'armée turque, il s'installa au village de Cheikh Horoz attaché à la commune d'Azzaz dans le Sandjak en 1927. Érudit en langue arabe et dans l'Islam, il accéda très rapidement à une notoriété importante dans la région. Parallèlement, la population connaissait sa nomination par Atatürk afin de diffuser la propagande turque. Les événements insurrectionnels des années trente étaient orientés par ses activités. D'ailleurs, ces émeutes furent réprimandées dans « un bain de sang » par le mandat, 3 mort, 50 blessés, une intervention largement décriée par l'opinion turque. La Maison du Peuple et le Parti du Peuple organisaient des manifestations en ce sens.

A la fin des événements, Halil İbrahim Efendi, obligé de quitter le sandjak d'Alexandrette par la Cilicie, s'installait à Manisa où une concession fermière lui était accordée par le Gouvernement.³⁵¹

Les dynamiques locales se composaient non seulement d'hommes religieux, mais également des leaders de tribus. En plus d'un soutien logistique, elles procuraient des renseignements concernant la situation socio-economique du Sandjak et les stratégies pour les affaires politiques extérieures de la Turquie. Selon le rapport d'Abdurrahman Mürsel (un leader des beys d'Amouk) présenté à Tayfur Sökmen et au ministre des Affaires Intérieures de la Turquie Şükrü Kaya, « *les chefs de tribu Abacili, Selahattin Baki et Hasan Cebbare, hostiles à Ankara, basculaient dans le camp des irrédentistes*

³⁴⁹Sarıay, *Türk dış politikasında Hatay*, op. cit., annex, 13.

³⁵⁰Öztürk Mustafa, *1938 Suriye olayları ve İbrahim Efendi'nin faaliyetleri*, Ankara TTK, 1995, pp.17-21.

³⁵¹Öztürk, op. cit., p. 22

*suite à l'intervention politique turque. Le village de Cilalı participait activement aux activités turques ».*³⁵²

Au delà de la voie politique, la Turquie agissait au niveau socio culturel afin d'enfanter une génération dédiée au kémalisme. L'envoi de manuels scolaires dans les établissements du primaire et du secondaire octroyait à la Turquie un endoctrinement académique. Parfois, le contrôle des ouvrages par les Français était sujet à des condamnations turques.³⁵³ Les livres, glorifiant la République et l'histoire des Turcs, développaient les sentiments républicains et kémalistes notamment à Antioche. La diffusion du turquisme kémaliste au sein des communautés ciblées de la région passait par la turquisation des Alaouites en leur inculquant la langue turque. Deuxième puissance démographique (62000 personnes) après les Turcs, les Alaouites étaient directement livrés aux enseignants originaires de la Mère patrie et privés de la propagande française. La présence de ces professeurs dans les Maisons du peuple s'expliquait par le fait que ces lieux se définissaient comme des casernes du mouvement turc. Rahmi Apak soutenait un tel procédé en argumentant que le peuple devait avoir connaissance de la langue et de la culture turques.³⁵⁴

La langue réformée accélérât le processus de diffusion parmi les jeunes générations. Ahmet Sırrı, Selim Celenk, Sarı Ziya, Şükrü Fehmi Balcıoğlu, Abdurrahman Melek, Mme. Mihrinnisa effectuaient une mission importante pour propager l'alphabet latin au Sandjak. Le journal de Yeni Mecmua, dans son tirage datant du 1 décembre 1928, afficha l'alphabet afin de porter à la connaissance toute la réalité des réformes.³⁵⁵ La diffusion de la langue réformée dans le Sandjak facilitait l'apprentissage de la nouvelle langue. Ces activités littéraires encastraient les réformes kémalistes chez les populations sandjakiennes. Elles jouèrent un rôle majeur dans la compréhension et l'adoption de l'idéologie kémaliste. Les dirigeants turcs se persuadaient de l'importance de l'instruction dans l'adoption du nouveau régime. L'objectif par excellence se résumait par le clientélisme de toute une génération au kémalisme.³⁵⁶

Yeni Mecmua, l'un des importants journaux turcs à Antioche, reflétait

³⁵²Sarınay, *op. cit.*, annex, 11.

³⁵³Archive nationale de Turquie, section République, 030/10/264/776/15.

³⁵⁴Sarınay, *op. cit.*, annexe, 30.

³⁵⁵Gözyayın Nevzat, "Değerlendirmeler, Mehmet Tekin, "Harf inkılabı, Türk Ocakları'nın çalışması ve Hatay'da yeni yazı", *Türk Dili*, c. 58 (t) n°: 543, 1989, p. 164.

³⁵⁶Melek Abdurrahman, *Hatay nasıl kurtuldu ?* Ankara, Türk Tarih Kurumu yayımları, 1991, p. 19.

régulièrement sa tendance kémaliste en mettant l'accent sur les paroles d'Atatürk au sujet de l'importance de l'instruction pour accéder à une nation moderne. Outre les activités de la presse locale, la Turquie s'employait à fonder des établissements. Selon le député de Tekirdağ, Rahmi Apak, « *il est indispensable de créer un mécanisme d'anti propagande surtout contre l'arabisme soutenu par la France dans cette région* ». A l'initiative du consul de Beyrouth Cevad Açıkalin, une agence de presse fut créée à partir de contributions financières faites par des diplomates et des politiques. Contre l'idée d'arabisme, le journal Vahdet se chargeait bénévolement de diffuser l'idée du turquisisme.³⁵⁷

L'autre journal, l'Agence du Hatay sous le contrôle du consulat d'Antioche Fethi Denli, fut fondé. Le propriétaire de l'agence était Münir Eşref. Selon le rapport de Rahmi Apak, une publication titrée « *Hatay Eddevlet'ül müstakile* » et imprimée à 300 exemplaires diffusait l'endoctrinement.³⁵⁸ L'expédition d'ouvrages à Latakieh et à Beyrouth et sa distribution gratuite au peuple engendraient des conflits douaniers entre la France et la Turquie.³⁵⁹

Dès les années 30, la presse turque suivait méticuleusement le déroulement des événements au Sandjak et informaient, parfois dans l'exagération, le pays. Les auteurs de renom participaient également à cette propagande en prenant position dans les différentes rubriques qui leurs étaient confiées. Dans le journal République, Yunus Nadi, Nadir Nadi, Abidin Daver, dans le Temps (Kurun), Asım Us, Sadri Ertem, dans le Son Posta, Muhittin Birgen, Mahmut Esat Bozkurt (député), Selim Ragıp Emeç, d'Ulus, Falih Rıfkı Atay, Burhan Belge, de Tan, Ahmet Emin Yalman, Müştak Mayakon İsmail tranchaient la question du Sandjak par un inévitable rattachement.³⁶⁰

La presse agissait comme le porte parole d'Ankara, toutes les informations susceptibles d'être nuisibles au processus étaient soigneusement écartées. Elle devenait l'instrument de propagande indispensable au gouvernement turc. Par exemple, un récit du journal Posta, datant du 10 novembre 1937 et risquant de déstabiliser les relations turco françaises, fut écarté de la ligne éditoriale.³⁶¹

³⁵⁷Pehlivanlı, Sarıay, Yıldırım, *Türk dış politikasında Hatay*, annexe n° :11.

³⁵⁸ Pehlivanlı, Sarıay, Yıldırım, *op. cit.*, p. 129.

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰Saraç Serdar Yılmaz, *Türk kamuoyunda Hatay sorunu*, y.l. tezi, (mémoire de DEA non publié), İstanbul Üniversitesi sosyal bilimler enstitüsü, İstanbul, 1989, p. 144-145.

³⁶¹Kara Hüseyin, *Hatay sorununda Türk basını 1936-1939*, Y. Lisans tezi, Gazi üniversitesi, Ankara, 1985, p. 25.

Pour soutenir les irrédentistes du Sandjak, plusieurs manifestations étaient organisées en Turquie avec l'officialisation du problème du Sandjak. L'une d'entre elle attira notre attention, celle organisée le 22 décembre 1936. À cette date, à l'initiative de l'Union des étudiants Turcs, un meeting rassembla majoritairement des étudiants. Condamné par le gouvernement, l'organisation fut dissoute³⁶² et le motif de fermeture était assez significatif : « *le Gouvernement de République n'a pas apprécié ce mouvement, la considérant comme un fauteur de troubles qui contrecarre le développement du pays* ». Mais en réalité, l'Union des étudiants Turcs était connue comme organisation tendancieuse religieuse. Une telle manifestation organisée par les milieux religieux, prétextant la question d'Antioche, était perçue comme une démonstration de force opérée par les classes islamistes, définies comme des antis kémalistes. Saisi par le Gouvernement comme une menace contre le régime kémaliste, cet événement traduisait la réalité entre les kémalistes et anti kémalistes en Turquie. Mais ce sujet n'est pas le nôtre. Ici, il s'agit de déterminer les forces en présence et la politique adoptée en vue d'un équilibre national entre la force de l'Islam et celle du kémalisme dans la question du Sandjak.

F) Les échos des efforts turcs auprès des peuples sandjakiens

Bien avant le traité de Lausanne, les ambitions turques à l'égard du Sandjak étaient largement débattues au sein de l'Assemblée nationale du Hatay et raisonnaient comme un écho aux sentiments de la Mère patrie. En effet, les leaders turcs désiraient ardemment le rattachement. Ainsi, Tayfur Bey, dans un discours, exprimait ce sentiment partagé avec le Capitaine Kamil Bey au village de Sam. Il interpella directement Mustafa Kemal. Tayfur Bey révéla le télégramme envoyé à Mustafa Kemal pour demander si cette région était considérée comme une partie du Pacte national. D'après lui, la réponse était positive et c'est pourquoi les Turcs déclenchèrent le mouvement d'irrédentiste. A la suite, se rendant à Antep, il contacta le Cemiyet-i Hayriye (l'association de bienfaisance) et fonda une bande armée.³⁶³

Outre Tayfur Bey, Semih Azmi Ezer, Dr. Vedi Bilgin, Bekir Sıtkı Kunt, le secrétaire de Nuri Aydın Konuralp condamnaient la présence du mandat français et

³⁶²Ünal Ertan“ Hatay mitingleri ve Tan olayı“, *Hayat tarihi mecmuası*, s. 4, 1969, pp. 56-57

³⁶³Les procès verbaux de l'Assemblée nationale de l'Etat du Hatay sont classés à l'Archive de Türk Tarih Kurumu écrits en alphabet arabe, tandis que l'alphabet latin s'utilisait dans tout le sandjak d'Alexandrette. Voir les discours de Tayfur Bey, Hatay Meclisi'nin tutanakları, l'année 1939.

louaient la liberté.

Les efforts des Turcs de Turquie visant à rattacher le sandjak d'Alexandrette au pays trouvaient une réponse dans l'article 7 de l'accord d'Ankara concernant le développement de la culture turque dans le Sandjak.

Cet article permettait aux leaders turcs d'intervenir aux affaires intérieures du Sandjak. Ils jouaient le rôle d'intermédiaire dans les transmissions des directives turques impliquant le kémalisme et le nationalisme turc.

L'initiative prise par les notables attachait intimement le peuple turc à la Turquie. Dans tout les cas, les clergés, les intellectuels et les aghas diffusaient une propagande dans les tavernes, dans les festivals. L'hymne d'İzmir et de Sakarya étaient des crédos largement déployés dans les lieux de réunions. L'idée du rattachement exaltait le peuple, les photos d'Atatürk et de Fevzi Cakmak (Tchakmak) Pacha, ornaient les murs des souks des irrédentistes.³⁶⁴

Tous ces événements sociaux montraient qu'un milieu politique dirigé notamment par les notables devenait un phénomène incontournable. Au début du mandat, les Turcs stigmatisaient l'influence de la Syrie beaucoup plus que le mandat français. Les notables craignaient l'arabisation du Sandjak. A la suite de la visite de la délégation de Damas, la crainte poussait Sureyya Bey, Maire d'Antioche et les familles de Kousseir à une réunion pour protester contre le rattachement du Sandjak à Damas. Ils s'inquiétaient d'une réduction de l'effectif ou d'un remaniement du Conseil Représentatif actuel en cas du rattachement à la Syrie.³⁶⁵ Une telle posture signifierait la perte du Sandjak pour les Turcs irrédentistes.

Une idée, un rêve ou bien une volonté existaient toujours chez les Turcs. Conformément à cette détermination, les succursales de la Maison du Peuple, des comités et des associations furent créés et une propagande de kémaliser et de turquifier le Sandjak entreprise. Néanmoins, on ne peut pas nier l'intervention de l'autorité du mandat, prenant quelques initiatives afin de mettre un terme à cette propagande turque. Cet engagement montait les Turcs contre l'autorité du mandat. D'ailleurs, certains leaders furent condamnés à la prison.³⁶⁶ Désormais, les attitudes changeaient à l'égard de la France, un mécontentement qui dura jusqu'au rattachement du Sandjak à la

³⁶⁴ Kutlu Ayla, « Hatay devleti'nden Hatay ili'ne », *Tarih ve toplum*, c.8, n° : 43, 1987, p. 21.

³⁶⁵ Archive Château de Vincennes, 4H 87, doc n° : 1438, Bulletin de Renseignement, rapport de SR, 7 juin 1926.

³⁶⁶ Kutlu Ayla, « Hatay devleti'nden Hatay ili'ne », *Tarih ve toplum*, c.8, n° : 43, 1987, p. 21.

Turquie. La méfiance et l'hostilité étaient de rigueur.

Contrairement aux Turcs, les Arabes désiraient rattacher la région à la Syrie. Face à la propagande turque, les Arabes exprimaient, à travers une lettre adressée à l'officier de S.R, leur désir de rester syriens.³⁶⁷ De même qu'une volonté de se rattacher à la Turquie existait, une volonté arabe était présente depuis que Fayçal occupait la région d'Alep. Leurs militants proclamaient l'État éphémère fayçalien à Antioche. Face à des arabes résolus et déterminés, deux voies s'offraient à la Turquie : Persuader une partie des Arabes (sunnites ou Nusayrîs) de rallier sa cause ou occuper directement et militairement la région.

Optant pour la première solution, les politiques turcs mettaient en application une série d'actions alimentées par une stratégie à long terme. L'un des faits marquants était l'accueil des étudiants sandjakiens en Turquie. En 1936, Bazantay indiquait le nombre d'étudiants et leurs domaines d'études ainsi :³⁶⁸ Mais Mehmet Tekin citait le chiffre 39 en se basant sur le document du ministère de la culture concernant la situation des étudiants sandjakiens.³⁶⁹

34 étudiants dans les lycées

2 dans les écoles d'agriculture

1 dans l'école vétérinaire

5 dans les écoles de médecine

2 dans l'école de pharmacie

6 dans les écoles de droit

2 dans les écoles d'ingénieurs

13 dans les écoles militaires

Cependant, on n'indiquait pas les noms des étudiants, leurs origines ou leurs communautés d'appartenance. Le nombre important des étudiants inscrits dans les écoles militaires marque les esprits.

La stratégie mise en place accordait une place prépondérante à l'instruction à long terme. Par l'article 7 du traité d'Ankara, les Turcs exigeaient le droit à la culture qui traduisait l'intérêt personnel et l'ambition envers le Sandjak. Effectivement, la diffusion

³⁶⁷ Archive Château de Vincennes, 4H 87, doc n°: 1438, Bulletin de Renseignement, rapport de SR, le 19 avril 1926.

³⁶⁸ Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

³⁶⁹ Tekin Mehmet, *Hatay devlet reisi Tayfur Sökmen*, Antakya, Mustafa Kemal Üniversitesi yayınları, 2002, p. 74-75.

de l'instruction engendrait une jeunesse ardemment irrédentiste et kémaliste. Ces personnages influèrent de toute leur notoriété dans la diffusion du kémalisme. Par la suite, ils furent désignés comme les cadres supérieurs du Parti du Peuple à Antioche devenant ainsi les leaders du mouvement turc. Sous l'impulsion d'une propagande effrénée, les étudiants adhéraient au kémalisme en admiration devant le culte d'Atatürk, qualifié par Bazantay, comme l'homme capable de tout.³⁷⁰

Face à cette vague de popularité, le mandat se devait de mettre en application le dit article par crainte d'une éventuelle crise diplomatique entre les deux nations. En dépit du respect de l'accord d'Ankara, la tension semblait palpable notamment par le contrôle et l'interdiction de certains ouvrages par les hauts fonctionnaires du mandat, considérés comme un outil de propagande turque. Cette censure était retracée par de nombreux témoignages notamment celui de Madame Remziye : « *élève en primaire, je me souviens que nos livres provenaient de Turquie. Ils étaient parfois abîmés. Je me rappelle qu'un jour, on nous a dit qu'un fonctionnaire déchira l'image d'Atatürk. Cette anecdote nous attrista comme si Atatürk fut assassiné. Nos aînés furent davantage malheureux. Le lendemain nous portâmes des rosettes à l'effigie d'Atatürk. Imprégnée d'une grande émotion, je crois que je fis mon premier acte d'héroïsme de ma vie en traversant le pont d'Antioche portant sur mon cœur cette rosette* ». ³⁷¹

Ce type d'information nous révèle l'attachement profond des jeunes générations à la Mère patrie. Par ailleurs, la propagande donnait ses fruits et le culte d'Atatürk se propageait à la vitesse de l'éclair. Dans un climat social extrêmement positif, Ankara s'employait à utiliser cette dynamique locale dans les jeux diplomatiques avec la France. Le peuple turquifiait lui-même le Sandjak. Les enseignes des cafés, des librairies et des commerces prenaient des allures turques. Bazantay indiquait que « *les tenanciers de cafés changèrent leurs enseignes : le café Yıldız ou de l'étoile devint le « Hatay Yıldız », l'étoile du Hatay, la librairie devint « Hatay Kitabevi », la librairie du Hatay. Il eut des restaurants du Hatay, des garages du Hatay etc.* » ³⁷²

Enfin, toutes ces démarches sociales montraient que le peuple adhérait à l'idée du rattachement. Dans l'arène internationale, les tournures sociales devenaient un segment politique instrumentalisé et largement exploité par la Turquie. Cette dernière montrait

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ Ayla, *op. cit.*, p. 21.

³⁷² Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

à la face du monde le souhait de tout un peuple, celui du Sandjak qui s'apprêtait à vivre la réunification avec la *Mère Patrie*.



TROISIEME CHAPITRE

LES DYNAMIQUES LOCALES, LES ETHNIES, LES

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, LEURS RELATIONS ET LEURS INFLUENCES SUR LE RATTACHEMENT DU SANDJAK



Le sentiment de tolérance qu’animait le peuple d’Antioche permettait la cohabitation pacifique des trois religions monothéistes, ainsi que les ethnies et les rites qui s’y rattachaient. La religion tenait une place prépondérante dans la vie sociale d’Antioche. Toutefois, la relation basée sur l’intérêt privée entre les diverses couches sociales tendait à modifier les rapports en terme économique et social. Par conséquent, le statut professionnel déterminait le choix d’un mode de vie et de pratiques culturelles excluant ainsi l’influence de la religion. Par exemple, les paysans, dont la plupart étaient Alaouites, portaient une tunique longue, retroussée au-dessus d’une ceinture, et de hautes bottes.³⁷³

³⁷³Lassus Jean, « Dans les rues d’Antioche », *Bulletin d’études orientale*, t. 6, 1936, p. 121-122.

Dans l'ouvrage intitulé « Enquête sur l'artisanat à Antioche »³⁷⁴, Bazantay dressait la répartition des métiers selon leurs spécialités, les groupements ethniques, les souks et les méthodes de travail. Sous la lumière de cet ouvrage documentaire, complété par notre recherche, nous pouvons dire que la société d'Antioche était classifiée en fonction de la force économique qui déterminait l'échelle sociale. Autrement dit la notabilité se référait à la richesse.

Sociologiquement, cette société était dite ouverte. Effectivement, l'ascension sociale s'effectuait très naturellement permettant à l'individu de progresser sur l'échelle sociale et d'améliorer ainsi son niveau de vie. Ou en d'autres termes, le passage vertical et horizontal entre les différentes classes était possible. Même ethniquement, le brassage était un événement réel et vécu. Le cas d'Ibrahim Hannano, un arabe nationaliste au départ, devenu par la suite chef d'une bande armée soutenue par le Gouvernement d'Ankara, était un exemple révélateur.

Un autre exemple, celui de M. Suphi Berekat, attire notre attention. Turque d'origine et député à l'Assemblée du Hatay, il s'accapara les rennes du pouvoir de la Syrie. Cet événement imprévu suscita un intérêt tout particulier chez les Turcs. Şükrü Balcı, propriétaire du Journal Yeni Gün, publia son mémorandum³⁷⁵ dans lequel il expliquait la face cachée de Suphi Berekat et de son double jeu qui le conduisaient à prendre le pouvoir en Syrie en 1948. M. Suphi fut accusé d'avoir dissimulé le drapeau Turc à Antioche, accusation portée par Şükrü Balcı. En se référant à cet incident, M. Balcı relata le plaidoyer de Suphi Berekat : « *qui suis-je pour enlever le drapeau turc qui flotte depuis des milliers d'années afin d'arborer le drapeau arabe ?* » Pourtant, une fois la culpabilité prouvée de M. Suphi Berekat, ce dernier s'efforça d'atténuer les faits en indiquant la chose suivante, je cite « *pour empêcher les troubles pendant l'occupation, j'étais dans l'obligation d'agir aux côtés des Arabes.* » M. Balcı dénonçait son opportunisme et insistait sur le fait que « *lorsque ses attentes ne sont pas réalisées, il glisse une fois de plus dans le camp Arabe devenant président de la Syrie* ». Ces faits étaient relatés dans un récit datant du 30 octobre 1934 dans le journal El Nehar sorti à Beyrouth, récit d'ailleurs présenté comme preuve à la condamnation de Suphi Berekat.³⁷⁶

Tous ces récits nous montrent que Suphi Berekat était un membre du Parti de la

³⁷⁴Bazantay, Enquête sur l'artisanat à Antioche, Paris, 1936.

³⁷⁵Balcı Şükrü, *Suphi Berekat'ın şehadetnamesi*, Antakya, Türközü basımevi, 1949, p. 3.

³⁷⁶ Balcı, *op. cit.*, p. 5

Patrie (*Vatani Partisi*), membre actif de la filière d'Alep. Tiré entre deux patries et tourmenté à l'idée de choisir, Suphi Berekat était face à un dilemme qui présentait l'individu dans toute sa complexité et dans une ambiguïté que seules ses prises de positions antagonistes suffisaient à qualifier sa personne. D'ailleurs, en 1937, il quitta ses anciens compagnons et rejoignit le mouvement turc. Bien évidemment, cette tournure fut décriée par les Arabes nationalistes. Toutefois, ces changements politiques n'étaient pas des faits isolés dans la vie politique du sandjak d'Alexandrette. Les comportements de certains Arméniens et de certains Grecs orthodoxes pendant les élections du Parlement du Hatay en 1938 étaient les signes majeurs de ce glissement politique. En effet, durant ces élections législatives, ils participaient activement à la victoire des Turcs. A cette période, les voltes faces laissaient présager des modifications radicales dans le paysage politique de la région.

Parallèlement à l'évolution des droits de l'homme, le peuple d'Antioche accordait une importance à la création et à la formation d'associations et d'organisations civiles qui laissaient transparaître leur pluralité et leur spécificité en termes de communauté, d'ethnie et de religion. Par exemple, les Nusayrîs formèrent l'Association de Nadir El Arabe. Certains nationalistes arabes étaient représentés par le Bloc Nationaliste. Les comités du Droit et de la Défense de Dörtyol et d'Antioche, puis l'Association du Hatay Erginlik et enfin le Parti du Peuple étaient les principales institutions turques. Par contre, les Grecs orthodoxes et les Arméniens se laissaient volontiers guidés par une multitude de structure loin de l'homogénéité turque. En effet, leur dissémination religieuse et politique entraînait logiquement la multiplication des associations intiment liées à des courants idéologiques et culturelles. Et parmi ces Grecs orthodoxes et Arméniens, un certain nombre approuvait les réformes kémalistes soutenant ainsi, mécaniquement, l'irrédentisme turc.

Les organisations civiles étaient donc nombreuses et hétéroclites, représentatives de la variété et de la complexité des communautés en présence. Toutes les ethnies et les congrégations religieuses étaient libres d'opter pour telle ou telle activité économique, sociale et religieuse. Notre recherche nous conduit à caractériser la région par une palette ethnico-religieuse vaste et par une complexité démographique qui se répercutaient sur les actions politiques ainsi que sur les actions économiques. Par exemple, les Turcs arboraient dans les boutiques des slogans écrits en rouge sur fond blanc. Les Arabes, eux, décoraient leurs souks avec des pancartes vertes, les Grecs Orthodoxes et les Arméniens avec des affiches noires. Il s'agissait évidemment de

couleur qui exprimait l'appartenance socio-politique d'un individu. En ce sens, les membres d'une même confession religieuse ou d'un même groupement ethnique entreprenaient des échanges commerciaux uniquement avec les hommes du même horizon politique, ce qui permettait au communautarisme de prendre racine.³⁷⁷ Bien évidemment, la division politique s'accompagnait naturellement d'une division économique dans le Sandjak.

L'étude des différentes communautés ethniques et religieuses nous permet de faire le dessin d'une région confrontée à une logique de communautarisme bien ancrée mais qui va permettre à sa manière de rattacher Antioche à la Turquie en dépit de la réticence de certains groupes.

Cette division interethnique et multiculturelle enfantait, d'après nos recherches, une volonté de rattachement de la part des uns, la majorité sunnite, et un refus de rattachement de la part des autres, des nationalistes arabes et arméniens.

A) Les Turcs et leurs statuts, leurs origines et leur vie sociale.

Pour connaître les comportements des Turcs et leurs rôles dans le processus de rattachement, il nous faut analyser la structure socioculturelle des autochtones et leurs origines.

Selon certains historiens, les Turcs du sandjak d'Alexandrette étaient les descendants des premiers Turcomans qui apparaissaient en Syrie vers le IX^{ème} siècle venant de l'Oxus et du Jaxarte. Au IX^{ème} siècle, les Seldjoukides s'emparèrent de toute la côte syrienne et mettaient un terme à la domination des tribus autochtones qui contrôlaient le passage du littoral vers l'intérieur. Sous le commandement du sultan Alparslan, les Turcs s'installèrent à Alep puis dans les environs d'Amouk. La tribu Turcoman Reyhanlı s'octroya la région d'Amouk. Voici donc la première invasion turque. La deuxième invasion se déroula avant la guerre de Malazgirt en 1071³⁷⁸. Finalement, les tribus installées dans les terres fertiles de la région de Reyhanlı étaient toutes dénommées selon les lieux d'implantation. Suite à cet aménagement, les musulmans Sunnites furent majoritaires dans la région.³⁷⁹

³⁷⁷Kutlu Ayla, « Hatay Devleti'nden Hatay İli'ne », *Tarih ve Toplum*, c. (t), n° : 43, 1987, p. 22.

³⁷⁸Alparslan défait les troupes byzantines, les turcs s'installent en Anatolie après la bataille de Manzikert (Malazgirt). Voir Sümer Faruk et Sevim Ali, *İslam kaynaklarına göre Malazgirt savaşı*, Ankara, TTK, 1988.

³⁷⁹Mursaloğlu Şemsettin, *Büyük Reyhanlı Türkmen aşireti tarihi*, İzmir, 1984, p.16.

Il est probable que la sédentarisation des éléments turcs au Proche-Orient date de 1085. L'accroissement de la population était en partie dû à une géopolitique privilégiée et à des richesses naturelles abondantes. La volonté de prendre le contrôle de cette région stratégique engendrait des conflits au sein même des tribus turques. Le commandant connu comme le conquérant de l'Anatolie, Süleyman Chah souhaitait conquérir les régions d'Alep et d'Antioche. Cette guerre se solda par la victoire du fils d'Alparslan, Tutus Bey, une défaite qui sonna le glas de Süleyman Chah qui d'après certaines sources historiques se donna la mort. L'autre fils d'Alparslan, Melik Chah, levait une armée afin de combattre son propre frère. La victoire de Melik Chah fortifia la présence turque tout en unifiant temporairement les tribus dans cette région.

Les tribus Turcomans existaient bien avant dans cette région. En effet, Evliya Celebi, grand voyageur du XVII^{ème} siècle racontait dans ses mémoires l'histoire d'un menuisier qui s'appellait Abdulkasım Abdulvahit de Buhara qui vécut à l'époque du Prophète Muhammad, dans la région d'Antioche. Maintenant, affirmer d'une façon scientifique et tranchée la véracité de l'existence de tribus Turcomans à l'époque du Prophète serait contraire à l'esprit étymologique, un fait qui reste à prouver ou à démontrer.

Aux balbutiements de leur installation, les Turcomans étaient pris entre deux feux, deux conflits... D'une part, ils devaient s'opposer au passage des Croisés et d'autre part ils ne savaient quel camp choisir durant les conflits entre l'émirat d'Alep, le sultanat Seldjoukide et l'émirat d'Egypte.

De plus, les tribus Turcomans luttèrent corps et âme contre l'envahisseur mongol, les repoussant à plusieurs reprises notamment les mongols Ilhanli. Ces périodes de troubles et de guerre fortifièrent la capacité guerrière des Turcomans, une force militaire de première envergure au Proche-Orient. Ces conflits perdurèrent jusqu'à l'avènement du sultan Baybars et la conquête de la Syrie par Yavuz Selim I.

Cette période de conflit, loin d'homogénéiser la structure sociale des tribus, exhortaient les populations à se révolter contre le pouvoir qui parfois se matérialisait par un rude recrutement de soldats et par la perception d'impôts. A la suite d'un mécontentement général, Ali Pacha et Kuyucu Murat Pacha réprimèrent sévèrement les rebellions turcomanes en 1607, ce qui laissa des traces physiques et psychologiques terribles chez les Turcs. Ces drames furent contés dans les poèmes de Dadaloğlu ou la

manière de faire échos de ces tristesses et de ces lamentations, des sentiments qui traversèrent le temps ³⁸⁰

Enfin, le Sultan Murat IV mettait un terme définitif aux conflits entre turcomans en les unifiant sous sa bannière et en luttant à leur côté durant la guerre de Baghdâd face aux safavides chiites.³⁸¹ Cet engagement apaisa les relations tendues et conflictuelles entre l'empire et les tribus. Désormais, les Turcomans commencèrent à se sédentariser et furent recrutés en tant que fonctionnaires de l'Empire, notamment dans le secteur de la sécurité afin de protéger les chemins et les routes de caravanes commerciales. Cet engagement contribua à pacifier les tribus et la région du moins en évitant les conflits entre Turcomans.

Il est donc légitime d'étudier la structure sociale, l'intérêt des tribus et leur relation avec l'Empire, après avoir déterminé les origines des Turcomans. L'état social de ces Turcs de l'Amanus ressemblait à la société médiévale jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Jadis, les chefs de bandes (Darabeys : les beys des ravins) se taillaient de véritables fiefs sur la côte et dans les vallées fertiles où ils rançonnaient les caravanes et méprisaient l'autorité de la Porte souvent obligée de traiter avec eux.

Quant à la femme, son statut ne laissait personne indifférent. En effet, ayant un droit de regard sur les décisions et les affaires internes aux tribus, elle participait et s'immisçait indirectement à la vie sociale de la communauté. Elles portaient des vêtements en soie et étoffe brillante qui étaient des symboles de richesse, de reconnaissance sociale et bien évidemment d'élégance. Les ornements qui se trouvaient sur leurs vêtements dévoilaient au grand jour le statut privilégié de chacune d'entre elles et la hiérarchie qu'elle pouvait occuper.³⁸²

Les tribus se composaient de diverses familles dont chacune d'entre elle était dirigée par leur propre chef. Ces chefs de famille formaient le conseil d'administration des tribus présidé par un grand gouvernant. Ce dernier jouait un rôle législatif en cas de discorde afin de régler au mieux les litiges au sein de la tribu. Ce conseil d'administration fonctionnait de la façon suivante : les chefs se réunissaient dans une assemblée quotidienne pour entamer les pourparlers concernant la vie politique de la

³⁸⁰Kanbolat Yahya, *Reyhanlı tarihinde Türkmen aşiretlerinin durumu*, Ankara, Akademi matbaası, Bayır yayımları, 2000, p. 18.

³⁸¹Kanbolat Yahya, *op. cit.*, p. 24.

³⁸²Kanbolat, *Reyhanlı tarihinde Türkmen aşiretlerinin durumu*, Ankara, Bayır yay., p. 52.

tribu et les affaires économiques. A la fin de chaque réunion, les décisions prises faisaient office de « jurisprudence » ou de lois auxquelles tout le peuple était assujéti. Ces réunions étaient des lieux propices à une intimidation réciproque, à une exposition des compétences personnelles et à l'étalement sur la place des forces en présence. A l'exception des élections, le chef de tribus nommait rarement son successeur.³⁸³

Par tous ces renseignements, nous constatons que la tradition turcomane était très vivante reposant sur une structure sociale dont le but réel et véritable était le rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie.

Erol Seyfeli met en parallèle, dans son livre, la structure sociale des Turcs au système de caste qui existe en Inde. Peut être l'existence des Aghas (grands propriétaires de terre) des métayers et du clergé conduit M. Seyfeli à une telle définition. Mais nous ne partageons pas complètement son idée dans la mesure où l'évolution des individus dans l'échelle sociale, modifiant ainsi les composantes des différentes structures sociales, rendait invalide la définition de Seyfeli concernant le peuple du Sandjak.

En terme d'affaires intérieures, les Turcs ne partageaient pas forcément les même opinions et les mêmes directives ce qui engendraient par moment des conflits localisés entre tribus, des guerres dont la cause première était d'ordre économique à dans une conjoncture politique instable. Cependant, ces tribus nourrissaient un idéal commun en cas de guerre, celui de s'unir et de faire face à un ennemi qui leur était propre. En effet, face à un ennemi commun, les divergences et les distances entre les tribus s'effaçaient et laissaient place à une coopération militaire afin de casser, de réduire à néant l'adversaire. En se sens, il faut comprendre que le profit personnel de l'un devient le profit personnel de l'autre en cas de conflit, laissant pour un moment les rancœurs.³⁸⁴

Il est clair que le caractère nomade les tribus turcomans entraînait une perte économique et militaire pour la Sublime Porte, par le fait que cette dernière ne pouvait ni recruter des hommes dans l'armée ni percevoir la totalité des impôts. Afin de réduire ce déficit, la direction de l'Empire appliquait une politique de sédentarisation des tribus nomades par le biais d'interventions militaires. Bien évidemment la structure sociale des tribus commençait à changer. Désormais, une nouvelle culture apparaissait chez les Turcs qui s'aggloméraient autour des villes dans la région du Nord de la Syrie. D'après

³⁸³ Kanbolat, *op. cit.*, p.70.

³⁸⁴ Seyfeli Erol, *Milli Mücadele'de Hatay (Silahlı mücadele devri 1918-1923)*, Ankara, Ankara Üniversitesi TİTE kitablığı, doktora tezi, 1988, p.18.

Mürseloglu, la Sublime Porte installa les tribus dans la plaine d'Amouk en 1865.³⁸⁵ Cette affaire était dirigée par Müşir Derviş Pacha. Le but de cette politique était l'implantation des tribus dans cette zone contribuant ainsi à réaliser ses objectifs financiers et militaires cités précédemment.³⁸⁶

D'emblée, la volonté de sédentarisation provoquait l'implantation des tribus Karahmetliler et Karacalar dans la région d'Antioche. Henri de Couliboef de Blocqueville qui était prisonnier de guerre, indique dans son ouvrage que cette implantation a été faite en 1860. En effet, il est certain que les tribus cantonnaient près de la frontière de l'Iran à cette époque. Mais leurs déplacements étaient tout à fait légitimes ainsi que leurs implantations dans d'autres régions. Il apparaît que les membres d'une même famille rejoignaient les leurs dans d'autres régions. D'ailleurs, des tribus entières, établies au niveau de la frontière iranienne, avaient émigré à Antioche.³⁸⁷

En outre, des tribus arabes furent forcées à s'installer dans la région d'Antioche. Les tribus Mecadme, Damalha, Beni Cemil Cünedat, Baggora, Beni Ned, Ebu Salah, İli Muceber, Hassen, Siresat, Ebu Sultan, Fay, Hyey ne'm, İcel, Harraç, Ferdun, Umerat, Sabhat, Şammar, Müvezin, Igadat, İgedin, Hüdefat, Nuesat, Crebis se trouvaient parmi les nouveaux arrivants.³⁸⁸

A travers ce processus de sédentarisation, la Sublime Porte n'obtenait pas définitivement la soumission des tribus turcomanes à sa cause. L'une des tribus célèbres dans le sandjak d'Alexandrette, était la tribu de Reyhaniye (Reyhanlı) sous le commandement de Karamürselzade Ahmet Pacha, dont la réputation n'était plus à faire depuis le matage de la révolte d'Alep où les habitants refusaient de payer l'impôt. Cette volonté de rétablir l'ordre à Alep afin de protéger les intérêts de la Sublime Porte attirait irrémédiablement les faveurs et la bienveillance de cette dernière. Dans la même lignée, Mustafa Şevki Pacha, successeur de son père, conduisait la même politique en essayant de collaborer avec l'Empire ottoman. Cette diplomatie locale donnait un prestige à la

³⁸⁵Kanbolat Yahya, *Reyhanlı tarihinde Türkmen aşiretlerinin durumu*, Ankara, Bayır yay. ,p. 11.

³⁸⁶Voir Halaçoğlu Yusuf, *XVIII. yüzyılda Osmanlı İmparatorluğu'nda iskan siyaseti ve aşiretlerin yerleştirilmesi*, (La politique de l'installation des tribus dans l'Empire ottoman au XVIII siècle), Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1988.

³⁸⁷Kanbolat, *op.cit.*, p. 14.

³⁸⁸Kanbolat, *op.cit.*, p. 13.

tribu de Reyhanlı vis-à-vis des autres tribus.³⁸⁹ En effet, cette réputation signifiait une suprématie totale de la tribu Reyhanlı au dépend des autres communautés. Au début du XX^{ème} siècle, Murselzade Tayfur Sökmen, passant à la tête de la Reyhaniye organisait les manifestations y compris les assauts contre le mandat français. Par son prestige et sa réputation, Tayfur Bey unifia toutes les tribus autour d'un seul objectif, celui de combattre la présence française.

M. Sökmen dans son livre cite les noms des tribus et leurs dirigeants qui s'employaient à combattre la France. Les tribus mentionnées dans son livre sont les suivantes : dans la région de Gavour Dag, Maho Agha qui était Kurde, Karabeyzade Tevfik Bey, Hadji Velis Agha, Murselzade Arif, Ahmet, Izzet Bey qui étaient les fils de l'oncle de Sökmen Tayfur³⁹⁰, Türkmenzade Ahmet Agha, Miski Zade, Dr. Vedi Munir, Abdulgani Türkmen, les Celenks, le Juge (Kadi) Ali Riza, Murselzade Ihsan sous-préfecture de Beilan (Beylan), Cheikh Hasan. Leur volonté commune s'appuyait autour de trois axes qui étaient la lutte contre le mandat, le maintien de leur structure sociale et la protection de leurs biens.

La société des Turcomans se définissait au pluriel tant par son mode de vie que par la complexité et la multiplicité des tribus qui la composaient. L'étude de ces micros sociétés nous interpelle et nous impose d'établir une corrélation entre ces tribus, acteurs et le Sandjak, lieu de villégiature. Avant tout, il paraît indispensable de donner une définition du terme turc et de se pencher sur la perception des autres peuples, notamment les Occidentaux.

En terme théologique et sociologique, le terme turc impliquait la notion d'Islam sunnite. De cette époque, l'héritage perçu se décline par la conquête, les soldats d'Allah et les protecteurs du monde musulman. Maîtres de la région, les Turcs étaient perçus différemment par les Occidentaux, dont l'un des plus célèbres n'est autre que M. Du Veau. Ce dernier affirmait la chose suivante : « *Le Turc est avant tout un soldat, l'homme de la discipline, du commandement, du yassak (interdiction)* ». ³⁹¹D'ailleurs, son livre fut interdit par Atatürk, en raison de certains passages qualifiés d'indélicats

³⁸⁹Sökmen Tayfur, *Les efforts dépensés pour l'indépendance d'Hatay*, (Hatay'ın kurtulması için harcanan çabalar), Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1992, p. 17.

³⁹⁰ Tayfur Sökmen, il est l'unique chef de l'Etat d'Hatay.

³⁹¹Du Veau Paul, *Le Désastre d'Alexandrette*, Paris éd. Baudinière, , 1938, p. 2.

envers la Turquie³⁹². En effet, ce point de vue occidental ne reflète pas exactement la typologie des Turcs antiochiens, une opinion entachée de préjugés et de contradictions.

Économiquement et politiquement dominants, les Turcs restaient les seuls maîtres dans la région. La structure sociale des tribus turcomans se définissait comme un micro-état, doté d'une administration hiérarchique bien établie. Parallèlement, l'affaiblissement de la puissance du sultan de la Sublime Porte s'accompagnait d'une recrudescence de la politique locale des tribus et par de là, de l'obtention par les chefs de tribus d'une certaine liberté d'action, d'une autonomie partielle concernant la gestion économique, sociale voire militaire de chaque tribu, un droit qui paraissait tout à fait légitime et inaliénable. Un acte signé (*Senedi İttifak*)³⁹³ entre le Sultan et les chefs des tribus permettait à ces derniers d'accroître leur hégémonie et la légitimité de leurs actes sur leur peuple respectif. En conséquence, les Aghas, les grands propriétaires d'Antioche possédaient un pouvoir de direction et de gestion. Ce rapport de gouverneurs gouvernés se fortifia avant tout à travers des transactions économiques basées sur l'exploitation de la terre.

Ces tribus turcomanes vivaient de l'agriculture et de l'élevage en utilisant les éléments alaouites comme leurs métayers. Les travaux étaient bien organisés et les domaines respectés. Par exemple, les moissonneuses venaient d'Alep. Les Turcomans faisaient une agriculture extensive suffisante à leur propre consommation. Les surplus étaient vendus seulement dans les bazars, une forme de pénétration économique et commerciale que l'on peut qualifier de légère. Effectivement, la force commerciale des turcomans était inefficace et très limitée.³⁹⁴ Paradoxalement, ils produisaient la majorité des produits alimentaires de la région pour une puissance financière qui n'était pas au premier plan. Par contre, cette production leur permettait d'accéder à une notoriété politique et sociale vis à vis des autres peuples.

Les tribus turcomanes vivaient en nomade. Ce mode de vie empêchait tout développement de la culture écrite. Par contre, l'expression orale et narrative était développée et riche. Cette culture formelle perpétuait leurs traditions, leurs coutumes permettant ainsi la transmission de la connaissance aux nouvelles générations. Les gens de lettres étaient au centre des tribus et devenaient des personnalités incontournables

³⁹²Archive du ministeriel de la Turquie, 030,82 24 8, date : 31/03/1938 doc. no : 8427.

³⁹³Senedi ittifak est un accord fait entre les Darabeyis unis par Alemdar Mustafa Pacha et le Sultan Mahmud II concernant des changements constitutionnels le 29 septembre 1808.

³⁹⁴Kanbolat, *op.cit.*, p. 18.

dans la gestion des communautés. Le savoir parler et l'utilisation des sciences représentaient indéniablement la sagesse et l'autorité chez les Turcs. Cette soumission était si profonde que ce processus supplantait les directives de l'Empire. En d'autres termes, la parole des sages prévalait sur la législation de la Sublime Porte. La noblesse, le courage et la force économique étaient plutôt des attributs réservés aux chefs de tribus.

Les sources narratives et orales se nourrissaient des événements exceptionnels. Notamment, la guerre alimentait les discussions et exprimait le mérite et la fierté d'appartenir à un peuple de combattants qui voyait sans cesse la naissance de grands héros à travers de nombreuses victoires. Par exemple, la guerre de Bagdad à l'époque de Murat IV laissa des traces dans la vie sociale des tribus turcomanes. L'un des grands belligérants était Genç Osman (*jeune Ottoman*) dont sa courte vie et ses combats l'ont porté au rang de gloire pour tout un peuple et pour une religion, l'islam sunnite. Parfois, ces gloires passées devenaient des arguments de contestation envers un ordre impérial qui ne correspondait pas aux attentes ni aux sentiments des tribus.

A titre d'exemple, le symbole de lutte qu'était devenu Genç Osman s'apparentait à un refus de l'interdiction du tabac à l'époque de Murat IV. Selon une narration, le Sultan Murat IV sorti déguiser en villageois afin de connaître l'opinion publique à son égard et à ses directives. Il rencontra et le questionna sur la possible prise de Bagdad par le sultan. Le jeune Ottoman, ne sachant pas qu'il s'adressait au sultan, répondit que si le Sultan nourrit deux fois son cheval et lui donne deux paquets de tabacs la victoire serait sans le moindre doute acquise. Cette anecdote nous révèle les relations entre les tribus et l'Empire, et le refus des Turcomans à accepter certaines lois émanant de l'empire.³⁹⁵

La poésie disposait d'attraits incontournables et d'une place primordiale dans la société. En effet, elle opérait le rapprochement politique, culturel et religieux entre les différentes ethnies. Les vers suivants illustrent nos propos :

Allah Allah deyüp çıktı yerinden
Lebleriniz şeker oldu yerinden.
Binüp cansız duvarları yürüden,
Hünkar Hacı Bektaş Veli gelir.³⁹⁶

³⁹⁵Mursaloğlu Şemsettin, *Büyük Reyhanlı Türkmen aşireti tarihi*, İzmir, 1984, p. 27.

³⁹⁶Mursaloğlu, *op. cit.*, pp. 27-28.

Cette poésie relate la guerre de Bagdad tout en exprimant les dilemmes et les paradoxes entre les différents protagonistes durant le conflit, divergences notamment rencontrées entre les sunnites, les chiïtes et les Alaouites. Par exemple, le chef spirituel des Alaouites Hacı Bektaş se déclinait comme un personnage saint exaltant l'ardeur des soldats sunnites luttant contre l'Empire Safavide dirigé par les Alaouites qualifiés (*Kızılbaş*) de « tête rouges ». Effectivement, l'utilisation d'un personnage saint célèbre même pour les Alevites par l'Empire ottoman majoritairement sunnite, dans une guerre faite contre les Alevites est une contradiction, un phénomène qui a sa dichotomie propre. Ce point reste encore indéfini et non étudié.

Dans cette région, la structure multiethnique engendrait des quiproquos en termes de culture et de religion. L'un ou l'autre des parties en présence s'accaparaient à ses propres fins tel ou tel personnage de renom ou tel ou tel légende exaltant la population.

La domination turque perdura au niveau économique et social dans cette région jusqu'à la proclamation du mandat français en Syrie. Après le démembrement de l'Empire ottoman, les Turcs furent sous le joug, au même titre que les autres ethnies, du Haut Commissariat. Au début du mandat, les Turcs refusèrent d'être administré par une autorité étrangère. Les tribus turcomanes, unies autour des Bey d'Amouk que nous allons étudier ultérieurement, luttèrent activement contre les pillages et les menaces des Arméniens et des Alaouites.

Au début du mandat, la domination politique turque était quasi inexistante. Dans le processus de la lutte de la libération turque dirigée par les kémalistes, Antioche devenait, après Alep, la seconde capitale de résistance turque. La question du Sandjak se muta en un point sensible entre la France et le gouvernement d'Ankara. Après de longues négociations, le traité d'Ankara accordait aux Turcs les pleines jouissances territoriales dans les lieux où ils étaient majoritaires.

En général, les Turcs restaient fidèles au gouvernement d'Ankara sous la direction de Tayfur Sökmen chef de tribu soutenu par un chef spirituel, Şerif Senusi. L'allégeance des turcs envers leur autorité centrale demeurait un trait de caractère reconnu par tous. Par contre, ils disposaient d'une liberté absolue en terme économique via les échanges commerciaux entre les tribus. En particulier, ils n'acceptaient pas un système qui monopolisait le commerce ainsi qu'une domination économique imposé par l'État ou une autorité interne à la tribu. Mais, ils se réunissaient autour d'un chef charismatique, non despote, qui les orientait politiquement. Les Turcs reflétaient donc la typologie

d'une civilisation Méditerranéenne, dont la fidélité et l'allégeance constituaient le caractère déterminant et marquant au sein du peuple.³⁹⁷ C'est pourquoi les hommes d'Etat turcs insistèrent auprès des Aghas (*grand propriétaire foncier*) et des chefs spirituels en garantissant leurs forces dans le processus du rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie.³⁹⁸

Nous avons déjà indiqué que les tribus turcomanes agissaient dans une parfaite solidarité contre l'ennemi commun. Or la structure sociologique des Turcs était identique à celle d'un puzzle. En effet, avant l'occupation française, les rivalités tribales divisaient les Turcs. Ces conflits empêchaient les propriétaires fonciers de mener à bien leur production agricole, le secteur le plus important de la société. De plus, les exigences fiscales du mandat ne firent qu'aggraver la situation conflictuelle avec les autorités locales. Pour contrecarrer les pertes économiques subies dans une ambiance de rivalités locales stériles, intensifiées par les mesures fiscales insupportables, les Aghas décidèrent d'organiser une résistance commune contre la force occupante. La spécificité de s'unir autour d'un leader charismatique et d'agir rapidement contre des autorités qui risquaient de mettre en péril l'existence économique et sociale des Turcs étaient les facteurs déterminants dans cette résistance. Le cas de Tayfur Bey est un exemple révélateur. En gagnant la bienveillance du peuple, Tayfur Bey, bon chasseur, doué pour ses qualités de dresseur de chevaux, vigoureux et courageux, prit l'initiative de diriger le peuple dans le sandjak d'Alexandrette.³⁹⁹

Il finit par instaurer la paix entre les tribus, puis entre les dynamiques locales et la population du Sandjak en chassant les tribus arabes qui voulaient s'installer dans cette région en profitant de la disparité des différentes couches sociales. Cette attitude lui fit gagner une force et consolidait son autorité dans le Nord de la Syrie.⁴⁰⁰

Les Turcs, marqués par une vie nomade héritée de leur histoire, devenaient des citadins grâce à une politique de sédentarisation parfaitement orchestrée. Ce changement radical du mode de vie fut le vecteur du développement d'une culture urbaine qui prenait de plus en plus d'importance au sein du peuple turc. A Antioche, vingt sept quartiers sur quarante cinq appartenaient aux Turcs. Démographiquement,

³⁹⁷Voir Weber Marx, *Les récits sociologiques*, Istanbul, Iletisim yay., traduit en Turc par Taha Parla, 1996, p. 134.

³⁹⁸Archive du TTK, Ankara, la lettre de Şükrü Sökmensüer, fond de Tayfur Sökmen.

³⁹⁹Tekin Mehmet, *Hatay Devlet Reisi T. Sökmen*, Antakya, 2002, p. 33.

⁴⁰⁰Konuralp Nuri Aydın, *Hatay: Kurtuluş ve kurtuluş mücadelesi tarihi* (eklerle yeni düzenleme), İskenderun, Hatay postası basımevi, 1996, p. 19.

cela représentait 18.000 habitants sur 30.000 d'après Weuleresse⁴⁰¹. La structure socio professionnelle des Turcs qui vivaient dans les villes passait du secteur agricole au domaine du commerce et de la fonction publique.⁴⁰²

Ce changement impliquait une nouvelle génération éduquée dans les écoles fondées par le mandat. C'est à partir de ce mouvement que les publications turques prenaient de l'importance grâce à l'édition en langue française et turque. Nous avons répertorié les journaux et les hebdomadaires les plus importants cités ci- dessous :⁴⁰³

- Altınöz, journal créé en juin 1920 dont le siège était à Hassa et qui constituait la publication du Comité de défense Juridique d'Antioche.
- Doğruyol (le chemin correct), journal créé en 1922.
- Yeni Gün (Nouveau Jour), journal fondé en 1928, en langue turc et en arabe.
- Yeni Mecmua (nouvelle publication), journal fondé en 1928.

En général, les publications servaient à informer les Turcs des événements politiques susceptibles de les intéresser. Les leaders les utilisaient parfois pour organiser des manifestations contre le mandat français et les Arabes nationalistes.⁴⁰⁴ La presse jouait donc un rôle de moteur dans le processus de rattachement.

A-a) Les Beys d'Amouk et leur rôle dans le rattachement

⁴⁰¹Weuleresse né à Paris 11 février 1905, il comptait dans sa famille universitaire dont son père Georges Weuleresse, géographe et historien. A l'Ecole Normale Supérieure, il eut pour maîtres en géographe. Agrégé d'histoire et géographie en 1928, il parcourut l'Afrique du Maroc au Cap par le Sénégal, puis il touche la Malaisie, l'Indochine et par la Chine, arrive au Japon où il séjourne et d'où il revient enfin par les Etats-Unis. Après il part pour la Syrie comme membre de l'Institut Français de Damas (1932-1938). Puis nommé au Lycée Condorcet lorsque survient la Guerre, il y prend part d'abord en France, puis en Syrie d'où il est rappelé pour servir au Plan d'Equipeement National. En 1941 nommé maître de conférences de géographie coloniale à la Faculté d'Aix Marseille en 1943, il ne tarde pas à voyager de nouveau. Il est envoyé en mission dans le Levant (1945-1946 à Trieste, enfin en A.O.F. où devait s'achever une carrière bien remplie. Il est mort en 1946 à Dakar est un orientaliste qui a vécu dans la région d'Antioche.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_000310_1947_num_56_301_12439

⁴⁰²Weuleresse Jacques, « Antioche essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 43.

⁴⁰³Voir l'ouvrage de M. Tekin Mehmet, *Hatay basin tarihi*, Antakya, 1985.

⁴⁰⁴Tekin Mehmet, *L'histoire de la publication d'Hatay*, Antioche, la maison de publication d'Antioche, 1985, pp. 37- 60.

Nous avons considéré comme très utile de présenter les beys d'Amouk autrement dit les propriétaires des terres fertiles d'Antioche afin de mettre en évidence leur influence dans le processus de rattachement.

Les Beys d'Amouk, enracinés depuis des siècles dans cette région, représentaient incontestablement l'autorité. Responsables de la politique et de la production céréalière, ils nourrissaient les peuples d'Antioche. Par contre, leurs fortunes n'étaient pas aussi importantes qu'il le paraissait dans la mesure où la gestion commerciale leur faisait défaut.

Par ailleurs, la Première guerre Mondiale engendrait une précarité civile due à une insuffisance alimentaire. Par conséquent, la plus-value provenant des céréales ne cessait de croître en raison d'une flambée des prix de produits de première nécessité et de matières premières.⁴⁰⁵ Cette puissance financière imputée aux Beys d'Amouk s'accompagnait également d'un poids politique dans le sandjak d'Alexandrette.

En effet, Antioche ou l'art de cultiver la politique et l'économie en étroite liaison permettait aux Turcs d'affirmer leur supériorité vis-à-vis des communautés en présence. L'autorité mandataire négligeait de prendre en compte ce point important dans sa politique impliquant les dynamiques locales. Effectivement, les dirigeants du mandat français imposaient sans cesse l'augmentation des impôts. Cette perception attisait la colère et la contestation du peuple épuisé par la guerre, une politique mandataire humiliante et dévastatrice qui indignait les Beys d'Amouk. Ces derniers, par réflexe naturel, adoptaient une position de replis et désobéissance contre les directives françaises. En effet, il s'avère que la politique française devenait un attribut de nuisance à la domination turque dans la région. Par conséquent, l'agissement du mandat contraignait les Turcs à opérer une politique de rapprochement en direction du gouvernement d'Ankara. Il est intéressant de noter que ces Beys d'Amouk allaient devenir sous la République les acteurs dominants, les segments de toute une institution permettant le rattachement du Sandjak.

La structure socio-psychologique des Beys d'Amouk dans le processus de rattachement fut étudiée par Fernand Braudel qui mettait l'accent sur un sentiment en particulier, l'honneur, nous citons. « *L'honneur a le même prix pour l'ensemble de la société, pour les pauvres comme pour les riches et même plus encore pour les pauvres*

⁴⁰⁵Seyfeli, *op. cit.*, pp. 24-25.

que pour les riches : c'est le seul bien qui reste à ceux qui n'ont rien »⁴⁰⁶ Effectivement, la notion d'honneur et tout ce qui l'implique était un élément déterminant dans la vie sociale du Sandjak. Cet honneur se déclinait à la fois par l'appartenance à un peuple et à une religion, un sentiment qui animait toute une population et qui refusait l'ingérence du mandat français et sa domination dans la région.

Les influences économiques et sociales n'étaient pas les seules armes que disposaient les Bey d'Amouk. L'utilisation de la religion par les Bey, dont le plus célèbre était Tayfur Bey, restait également un facteur important de légitimité de leurs actions et de leurs directives. D'ailleurs, Le nom Tayfur désignait l'un des grands chefs spirituels sunnites reconnu par les Naqchibendies,⁴⁰⁷ Beyazid-i Bestami.⁴⁰⁸ Ce surnom de Cheikh lui valait l'admiration et le respect de tous à travers l'exaltation du sentiment religieux.

Dans la même logique, la religion était dominante chez les Turcs, en raison, entre autres, d'un sécularisme important qui ne cessait d'inspirer les intellectuels Turcs. C'est pourquoi, les Beys d'Amouk étaient naturellement devenu les partisans du nationalisme turc. Parmi eux, Ahmet Türkmen, l'un des chefs des tribus turcomanes, était à la tête d'un groupe composé d'intellectuels, de jeunes et d'officiers. Ce groupe rallia la direction du *comité de la Défense et de Droit de la Cilicie* afin de lutter contre le mandat français aussi bien sur le plan politique et diplomatique qu'à l'échelle militaire. En ce sens, ils étaient dotés d'un arsenal (armes, munitions ...) en provenance d'Ankara.⁴⁰⁹

Par la suite, l'appellation du groupe était devenue « Comité de la Défense et du Droit d'Antioche ». Et bien après, dans les années 30, Hatay Erginlik Cemiyeti remplaçait désormais le nom cité précédemment. Cependant, ce groupe n'accéda jamais à la posture d'un véritable parti politique dans le sandjak. Cette absence de rang politique mettait en évidence les lacunes de tout un peuple. Dans cette optique, les Beys d'Amouk optaient naturellement pour l'engagement auprès du Parti du Peuple créé par les directives de la Turquie. A l'initiative d'Ankara, tous les Turcs s'étaient rassemblés

⁴⁰⁶ Gilquin, *op. cit.*, p. 88.

⁴⁰⁷ La tariqa naqshibendi est l'une des 4 principales confréries soufies. Elle tire son nom de Bahâ'uddîn Shâh Naqshband, qui est considéré comme son maître, bien qu'il ne l'ait pas fondée. Abû Ya'qûb Yûsuf al-Hamadânî, né en 1140, et 'Abd al-Khâliq al-Ghujdawânî, né en 1179, en sont les fondateurs. Le maître de la Naqshbandiyya eut plusieurs successeurs renommés, parmi lesquels Shaykh Muhammad bin Muhammad Alauddîn al-Khwarazi al-Bokhari al-Attar et Muhammad Parsa, auteur de la Risâla Qudsiyya. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Naqshbandiyya>, 24 juin 2007

⁴⁰⁸ Erol Muhammed Saki, *Arifler yolunun edepleri*, Istanbul, Semerkand yayınevi, 2005, p. 25.

⁴⁰⁹ Tüzün, *op. cit.*, p. 51.

autour d'un seul et unique parti politique, un parti dont la notoriété et l'influence ne cessait de croître.

Malgré les quelques minces et rares désaccords entre certains membres du parti, les actions entreprises à l'initiative de ce mouvement politique conduisaient le sandjak au rattachement, des opérations que l'on peut qualifier d'extrêmement efficaces et organisées. D'une part, les intellectuels et les Aghas géraient les affaires économiques et politiques, d'autre part, les officiers et les religieux dirigeaient une campagne de propagande irrédentiste. A titre d'exemple, Gani Türkmen et Hafız Hakkı, nationalistes turcs, interrompaient le prêche du vendredi en l'honneur du roi Fayçal (soutenu par les alliés) dans la mosquée du Cheikh Ali à Antioche.⁴¹⁰ Il était de notoriété publique que le prêche de la grande prière symbolisait la force politique et religieuse. C'est pourquoi, ce type de mouvement brisait cette image de puissance de Fayçal chez les religieux d'où une volonté accrue de la part des Turcs à se rattacher au gouvernement d'Ankara. Parallèlement, les Turcs prenaient connaissance que la région d'Antioche avait été intégrée dans le territoire dicté par le Pacte National proclamé par l'Assemblée des députés ottomans, au congrès tenu à Sivas. Afin de confirmer leur « allégeance » à Ankara, les Turcs dépêchaient des représentants à l'Assemblée Nationale.⁴¹¹

Par conséquent, le Gouvernement d'Ankara orientait les Turcs d'Antioche et leur demandait, par l'intermédiaire de l'adjoint du Ministère des Affaires étrangères, Niyazi Ramazanoğlu, d'élire leurs députés et de les envoyer à Ankara. Après les élections législatives à la mairie d'Antioche, Ahmet Agha, Emin Arifi, Abdurrahman Mürseloğlu, Ihsan Mürseloğlu et Sadık Abalı, furent désignés pour rejoindre l'Assemblée.⁴¹² Par crainte de faire capoter les négociations franco turques dans le processus de l'accord d'Ankara, conformément à l'ordre du Gouvernement, les délégués du Sandjak retournèrent à Antioche. Ainsi, cette dernière resta le seul lieu non représenté à l'Assemblée Nationale de Turquie au cours de la période de libération.

Le retour des élus soulevait un mécontentement général au sein des Turcs, un sentiment de vexation qui bien évidemment était porté à la connaissance de la Turquie. Dans le but de stopper le développement d'un sentiment d'amertume, durant l'élection des députés en 1924, Tayfur Sökmen Bey fut élu député officiel d'Antalya représentant le peuple d'Antioche à l'Assemblée turque, une officialisation n'ayant pas été rendue

⁴¹⁰Sökmen Tayfur, *op. cit.*, p.20.

⁴¹¹Sökmen, *op. cit.*, pp. 62-63.

⁴¹²Sökmen, *op. cit.*, p. 67.

publique.⁴¹³ Tayfur Sökmen était donc devenu le politicien par lequel la Turquie perdurait et préservait son ambition par rapport au sandjak d'Alexandrette.

Le mandat tentait de briser la force des chefs turcomans par de vastes opérations militaires qui aboutirent à l'arrestation et à l'emprisonnement de certains d'entre eux. Tayfur Bey réussit à s'échapper de justesse. Le mandat le condamnait à mort par contumace. Néanmoins, par crainte de soulèvement et de troubles, le mandat procéda à la libération des Beys afin de regagner la confiance voire la sympathie du peuple et par la même de maintenir et de préserver la sécurité.

Une fois libérés, les Aghas entreprirent de consolider leur position dans le Sandjak. Les Beys d'Amouk nouèrent des liens avec les éléments non Turcs, les Alaouites et les Arabes sunnites. Cette collaboration militaire permettait de lutter activement contre le mandat. Les Alaouites qui se trouvaient dans la région de Latakieh, sous la direction de Cheikh Salih, luttèrent contre l'armée française. Quant aux Arabes, ils combattaient dans la région d'Alep sous la direction d'Ibrahim Hannano. Dans ses fronts de combats, les victoires des alaouites et des arabes se multipliaient affaiblissant du coup le mandat et consolidait la puissance des Turcs qui devenaient sur l'échiquier le pion par excellence. L'enjeu pour les uns et pour les autres était d'arriver au prochain traité avec un gain de victoires militaires donc un ascendant diplomatique et psychologique.

Toutefois, cette union tripartite déclinait en raison de deux faits majeurs : la chute de la résistance arabe à Alep et la réprime des Alaouites à Latakieh. D'après Yerasimos, cette chute alimentait l'anéantissement de la suprématie arabe dans la région d'Antioche.⁴¹⁴ Cette suprématie fut supplantée par la 2^{ème} Brigade cantonnée à Marache qui devint la première puissance militaire à Antioche. Désormais, la résistance contre l'armée française devenait un mouvement dirigé directement et seulement pas les Turcs. Le Gouvernement d'Ankara prenait définitivement les commandes de la résistance en y désignant les chefs militaires suivants : Selahattin Bey, Bedri Bey, Özdemir Bey. Ces derniers organisaient les actions armées avec le soutien logistique et politique des Beys d'Amouk.

b) Les liens entre les communautés et leur structure sociale à Antioche

⁴¹³Sökmen, *op. cit.*, p. 45.

⁴¹⁴Yerasimos Stéphane, *Question d'Orient, Frontières et minorités des Balkans au Caucase. Le sandjak d'Alexandrette. Formation et intégration d'un territoire*, Paris : La Découverte, 1993, p. 84.

Par sa situation géopolitique, ses richesses naturelles, culturelles et historiques, Antioche et sa région furent sans cesse convoités par de nombreux peuples et empires. En proie à des conflits incessants, Antioche apparaît donc comme un lieu stratégique. Le passage d'une multitude de peuples entraîna une diversité des structures socioculturelles. La succession de différents empires engendra des dynamiques locales ainsi que des communautés diverses caractérisées tant par leurs origines (grecs orthodoxes, chaldéennes, arméniennes, alaouites et turcomanes) que par leurs cultures et leurs religions (Islam, Chrétiens, Juifs).

Cette diversité socioculturelle alimentait l'essor du communautarisme. Parallèlement, la vie tribale des turcomans venait colorer cet environnement social et culturel. Ils jouèrent manifestement un rôle secondaire dans l'administration ottomane. Cette administration semi officielle permettait la sauvegarde des intérêts ottomans (voie commerciale, protection des caravanes, perception d'impôts ...). En retour, les tribus étaient récompensées de quelques concessions territoriales et financières (exonération d'impôts). Cette situation se prolongea jusqu'à l'époque de Tanzimat ou autrement dit l'ère des réformes institutionnelles avec l'apparition de notions telles que la citoyenneté et le droit privé. Le fait d'obéir indiscutablement au pouvoir stipulait la légitimité d'un État de droit garant des sécurités et des libertés individuelles des citoyens à travers l'élaboration d'une législation et de son respect. L'administration optait pour toute une série de réformes, ainsi les droits qui différenciaient les musulmans et les non musulmans furent abolis. Désormais, une certaine égalité caractérisait les rapports au sein du peuple ottoman quelque soit l'origine, la religion, la nationalité

Ces idées nouvelles accentuaient le sentiment du nationalisme chez les non musulmans et dans le même temps mettaient un terme à la fraternité islamique grâce notamment aux actions diplomatiques menées par les occidentaux. Par exemple, ces derniers titillaient le nationalisme arabe ce qui aboutissait au détachement des provinces arabes de l'Empire ottoman. Désormais, l'influence de la religion sur les leaders emblématiques s'estompait. De même, l'éloignement de la population des valeurs religieuses permettaient un éclatement des liens entre les différents peuples musulmans. La notion de nation supplantait celle de la religion.

Parallèlement au déclin de l'Empire ottoman, les communautés religieuses chrétiennes soutenues par les Occidentaux se fortifiaient. Ce blockhaus s'accompagnait d'un bouleversement ecclésiastique qui voyait la séparation de l'Eglise d'Antioche de

celle de Constantinople.⁴¹⁵ Les Orthodoxes se scindèrent sur la base de leurs nations réciproques. Les Orthodoxes Grecs, les Arméniens et les Chaldéens possédaient dorénavant leurs propres églises.

Quant aux musulmans, ils perpétrèrent leur ancienne tradition coreligionnaire basée sur l'entraide et la fraternité. Les Turcs quant à eux privilégiaient la continuité dans une vie tribale dans le sandjak d'Alexandrette.

Cette séparation respective des communautés, des ethnies et des nations est la preuve que celles-ci coexistaient pacifiquement à Antioche. Chaque groupe avait son mode de vie, son propre rituel et son propre quartier où il demeurait. Comme Gilquin l'exprimait « *ce qui étonne, c'est de multitude de populations, qui cohabitent sans se mélanger, cloisonnées chacune dans leurs quartiers : arabophones mais aussi turcophones* ». ⁴¹⁶

Ce type de structure sociale suivait une logique de protection de la tradition et de la religion. Si nous commentons le tableau qui montre la configuration urbaine d'Antioche de M. Weuleresse, nous observons que cette ville est divisée par le vecteur religieux. Les lieux de culte se trouvaient au cœur des quartiers où les ethnies se concentraient, à l'exception de l'église arménienne qui curieusement se situait dans le quartier alaouite.⁴¹⁷

Ce cloisonnement est commenté par Weuleresse comme une preuve de l'hostilité entre ethnies. Cette idée porte un préjudice. Le fait que les différentes communautés vivaient séparément au sein de cette ville historique ne signifiait en aucun cas la conséquence d'une hostilité. Au contraire, ce cloisonnement n'empêchait nullement les échanges culturels et les dialogues entre les différentes communautés.

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, plusieurs civilisations vécurent à Antioche. Les religions monothéistes s'implantèrent solidement. Après Jérusalem Antioche était considéré comme le second lieu saint du christianisme. Effectivement, l'histoire catholique veut que les premiers chrétiens se réfugièrent dans la grotte de Saint-Pierre. Les éléments qui donnaient tant de vénération à cette ville sont innombrables. La visite de Marie, l'écriture de la Bible de Barnabé et l'installation des Croisés sont autant de causes historiques qui expliquent cette considération.

⁴¹⁵Guérillot Claude, *L'Eglise d'Antioche syriaque orthodoxe*, Paris, éd :Véga, 2008.

⁴¹⁶Gilquin Michel, *op. cit.*, p. 17.

⁴¹⁷Weuleresse Jacques, « Antioche essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 39.

Cette structure multi-religieuse et multiethnique permettait un brassage culturel. Les légendes égyptiennes appartenant à l'époque romaine apparaissent dans le Hatay en légendes turquifiées. Par exemple, la légende de Cléopâtre et César (Antonius) se troquait en conte de Gülcihan à Antioche.⁴¹⁸ Par ailleurs, certaines croyances et traditions issues du dogme chrétien furent reconnues comme des valeurs communes à d'autres religions. Le tombeau de St Paul, de St Hanna et la fontaine de Marie étaient des lieux saints que les musulmans visitaient régulièrement avec des sentiments semblables aux chrétiens.

La mise en pratique de certaines croyances religieuses avait un impact considérable dans les événements politiques du Sandjak. Les Grecs orthodoxes soutenaient ainsi les Turcs pendant les élections législatives de 1936. Selon un rapport du service du renseignement turc qui corrobore que les Grecs orthodoxes avaient boycotté les élections conjointement avec les Turcs.⁴¹⁹ Une autre raison, qui peut être un facteur beaucoup plus profond, était le sentiment d'appartenance aux ottomans par l'ancienne génération grecque, sentiment qui avait amplement perdu de son importance sur les territoires de l'Empire ottoman, martyrisé par un nationalisme sanglant.

Les échanges culturels entre les tribus et les familles nobles existaient. Ces échanges, matérialisés majoritairement par le mariage, entraînaient une transformation ethnique et une prise de conscience uniforme dans la considération de l'appartenance à une nation. Les Berekets d'origine arabe, les Khalaf Zada, de souche albanaise, ou encore les Kousseir venus de la province du Kurdistan furent considérées à l'unanimité comme des familles turques. Ce processus de turquisation au contraire prenait une tournure tout à fait différente avec l'arrivée des « Jeunes Turcs » au pouvoir. Ce mouvement donnait une affirmation tout à fait contraire aux échanges culturels de l'époque. Les Jeunes Turcs avaient pour ambition de considérer tous les ressortissants ottomans comme des Turcs.

L'existence des mosquées, des masjids, des églises et des lieux saints innombrables nous montre que la religion avait une force considérable dans la conscience du peuple. Les communautés s'exprimaient avant tout par son appartenance religieuse.

⁴¹⁸Kireççi Refik, *Arsuz Hatay'ın incisi*, İskenderun, 1997, p. 43.

⁴¹⁹Pehlivanlı Hamit, "İkinci dünya savaşı öncesi Milli Emniyet Hizmetleri Teşkilatı istihbarat raporlarında Hatay", 6. *Askeri tarih semineri bildirileri*, cilt:2, İstanbul, 1997, basım evi, Genelkurmay basımevi, 1999, pp.151-185, p. 171.

En dépit de cette hégémonie religieuse, les dynamiques locales divisaient la région sur fonds économique et politique. Après 1840, l'intervention des Occidentaux, notamment celle de la États-Unis par le biais d'une politique de clientélisme chrétien, accélérait cette séparation entre les peuples. Désormais, une répartition géographique basée sur la religion et l'ethnie devenait une conséquence inévitable pour le Proche Orient. Toutefois, l'absence de conflit religieux nous interpelle et ce constat est avant tout la conséquence d'une tolérance générale et des liens historiques profonds.

Sociologiquement, la structure sociale d'Antioche qui était ouverte, devenait « fermée ».⁴²⁰ Cette situation était le fruit du premier conflit turco-arménien dans la région en 1897. Les sources turques dévoilaient que les missionnaires protestants encourageaient les hostilités. Les missionnaires protestants, originaires des États-Unis, intensifiaient leurs efforts sur les Arméniens en vue de les convertir. En 1897, la rébellion arménienne fut sévèrement réprimandée par la Sublime Porte. Grâce à l'entremise de la Mission auprès des États-Unis, environ 5.000 Arméniens furent sauvés et transférés au Liban.⁴²¹

Cette date marque le point de départ de la relation conflictuelle turco-arménienne qui dura jusqu'en 1939 où les Arméniens quittèrent définitivement l'État de Hatay. A la fin du 19^{ème} siècle, Antioche recensait plus de 25.000 personnes d'origine arménienne, représentant 15% de la population totale. Après le rattachement, l'immigration arménienne en Syrie, au Liban puis en Europe et aux États-Unis éliminait la quasi-totalité des Arméniens de la région. Représentant désormais une infime minorité au sein du Sandjak, autrefois au cœur de la vie socio-économique et même politique, ils perdaient toute notoriété dans la région.

A côté de la population arménienne, Antioche comptait des immigrés Tcherkesses, une politique imposée par la Sublime Porte après la guerre de 93. A leur arrivée, les Tcherkesses se rapprochaient des Turcs car leur vie tribale basée sur la paternité et l'Islam sunnite concordait avec celle des derniers. Une fois installés, le Sultan leur avait distribué des terres ce qui causa le mécontentement des Turcs qui ne trouvaient aucune raison de partager, voir même de renoncer définitivement à une bonne partie des terres, représentant la seule force au niveau local de la population. A côté des Aghas déjà présents depuis des siècles, l'émergence des nouveaux aghas

⁴²⁰ Weuleresse, *op. cit.*, p. 37.

⁴²¹ « Lettre de vacances de nos missionnaires », *Levant*, n°:1, oct.1924, p. 3.

d'origine étrangère issue de l'immigration modifiait les rapports de force au détriment des Turcs. Toutefois, aucun heurt direct ethnique ne fut signalé en dépit des fonctions de gendarme octroyées aux Tcherkesses par le mandat français.

Les Alaouites restent la communauté la plus intéressante. Nonobstant une longue présence dans la région, jamais ils n'accédèrent au rang de propriétaire foncier. Les Nusayrîs étaient affectés à des tâches domestiques et furent employés en tant que métayers au service des Turcs. Or, les Tcherkesses sunnites, aussitôt installés, acquéraient des terres. L'explication d'un tel favoritisme est à rechercher sur le caractère sunnite de la population en question. En effet, le gouvernement ottoman patronnait les Tcherkesses. C'est seulement après le rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie que les Nusayrîs purent s'approprier des terres, en raison de l'octroie de la citoyenneté turque.

En conclusion, la vie sociale d'Antioche fut marquée par la domination prépondérante de la paternité. Être une personne âgée symbolisait l'autorité en Orient et apportait le respect. À côté de l'autorité étatique, cette tradition paternaliste participait à l'administration du peuple. Néanmoins, la modernisation de l'enseignement et le développement économique transformaient la structure sociale d'Antioche que nous étudierons ultérieurement. Cette modernisation avait ouvert les portes de l'individualisme, trait nouveau et contraire à la culture orientale. Loin du caractère tributaire, les Antiochiens se concentraient autour des comités et des associations soutenus par le mandat français. L'influence politique n'était plus conditionnée selon les paroles du chef de tribu mais était accentuée par des décisions associatives prises par une élite éduquée et laïque.

B) Les Alaouites et leur rôle pendant le rattachement

Le manque d'informations objectives et l'absence d'archives ne nous renseignent pas précisément sur l'origine des Alaouites. Quelques hypothèses à propos de cette interrogation sont retenues. Les discussions sur l'origine des Nusayrîs, autrement dit des Alaouites, les Ansariéh (les habitants de la montagne Ansariéh) perduraient depuis des siècles. Les explications et les expressions n'échappaient pas aux préjugés envers cette communauté. Quelques thèses étaient portées à la connaissance par certains scientifiques.

Les Alaouites étant considérés comme des partisans de l'imam Ali, le gendre du Prophète Muhammad. Ils croyaient fermement à la divinité d'Ali. Ils se référaient à un

verset qui indiquait que ceux qui étaient liés par la parenté étaient encore plus proches les uns des autres.⁴²² Également, le prophète lui-même disait que « *je vous laisse deux fardeaux : le livre de Dieu et le lignage de ma famille* ». Néanmoins, les croyances affirmées hauts et forts des Nusayrîs à propos du dit lignage et les études menées par certains auteurs divergeaient sur le fond.

Selon les sources turques, le nousairite se définissait comme un rite fondé par Mehmet, l'un des disciples d'Hasan Sabbah⁴²³, au nom de son père Nousayr à Samarra, après être chassé du bastion d'Alamut. D'après Konuralp, le fondateur des Nousairites était Turc. Les Nusayrîs s'installèrent dans la région d'Alep après l'invasion de Bagdad par Hulagu.⁴²⁴ Les Nusayrîs du sandjak d'Alexandrette appartenaient donc au groupe qui immigra de Bagdad. Mais auparavant, la mouvance était considérée comme un tarîqat à l'époque de Hasibi.⁴²⁵ Par contre, Il ne faut pas confondre les Alaouites et les Kızılbaş (Alaouites, Turcomans et Kurdes). Contrairement aux Kızılbaş, les Ansariéh croyaient qu'Ali (le gendre de Mahomet et 4^{ème} khalife) était plus élevé que Mahomet, et l'ange Gabriel céda le Coran à Mahomet en lieu et place d'Ali. Ils ne disposent ni d'églises ni de mosquées. Pour eux, « le Tout Puissant » se trouvait partout donc nul besoin d'un édifice consacré aux rites religieux. En raison de ces croyances qui n'avaient rien d'orthodoxe, sunnites et alaouites étaient en pleines discordances sur les principes fondateurs de l'islam.

Les Nusayrîs furent considérés comme des mécréants. De par leur croyance, les Alaouites subirent l'intimidation des sultans et des oulémas. Ibni Tevmiye,⁴²⁶ le

⁴²² Voir la sourate Le Butin 8/75.

⁴²³ Son nom est transcrit parfois Hasan-i Sabbâh (en persan : حسن صباح, *Hasan Sabbâh*), ou al-Hasan b. al-Sabbâh (arabe : al-ḥasan ben aṣ-ṣabbâḥ, الحسن بن الصباح). Hasan-i Sabbâh est né vers 1036 dans une famille chiite à Qom (en Perse). Son père, `Alî b. Muhammad b. Ja`far b. al-Husayn b. Muhammad b. al-Sabbâh al-Himyarî, était un érudit de Kûfa d'origine yéménite. parfois surnommé « le Vieux de la Montagne », était le fondateur de l'État d'Alamût et l'initiateur d'une nouvelle prédication (*al-da`wa al-jadida*), il était un Ismaélien qui a fréquenté le *Dar al-Hikma* (Maison de la sagesse) du Caire pour acquérir les connaissances religieuses sur le chiisme ismaélien. voir le site : http://fr.wikipedia.org/wiki/Hassan_ibn_al-Sabbah, date 22 mars 2009.

⁴²⁴ Konuralp Nuri Aydın, Hatay : *Kurtuluş ve kurtuluş mücadelesi tarihi* (eklerle yeni düzenleme), İskenderun, Hatay postası basımevi, 1996, p 967.

⁴²⁵ Voir pour se renseigner en détaille le livre de Türk Hüseyin, *Anadolu'nun gizli inancı Nusayrilik, İstanbul*, kaknüs yayınları, 2005, pp. 43-48.

⁴²⁶ Abul-'Abbas Taqî ud-Dîn Ahmad ibn Abd as-Salâm ibn Abdillâh ibn Taymiyyah al-Harrânîy (1263–1328) est un théologien arabe musulman, apparenté au madhhab hanbalite, et est considéré comme l'un des plus grands théologiens de tout les temps et l'un des maîtres du traditionnisme. Il est né à la ville de Harran (aujourd'hui au sud-est de la Turquie), puis, suite à l'invasion des Mongols il a émigré avec son père, à l'âge de six ans, à Damas. Son grand père Majd ud-dîn Abu-l-barakât Ibn Taymiyyah fut un grand juriste reconnu du madhhab hanbalite.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Ibn_Taymiyyah

fondateur du Wahhabisme avait promulgué une fatwa (ordre religieux) qui autorisait le massacre des nousairites et le pillage de leurs biens.⁴²⁷

Durement touchés par la politique de sultan Baybars et par les conséquences des relations tendues entre les Ottomans et les Safavides à l'époque de Selim I, la communauté se replia sur elle-même. Sous l'ère de Süleyman I, ils accédèrent à une relative liberté religieuse et culturelle par la construction de lieux de culte dans lesquels des rites religieux et des activités sociales prenaient vies.⁴²⁸

Sunnites et Nusayrites s'opposaient donc tant dans les pratiques religieuses que dans les dogmes. D'après certains religieux nusayrîs, le fondateur du mouvement était l'un des descendants du prophète, Muhamed ibn Nousayr, l'un des proches du onzième imam, Hasan El Bakir. Selon Galip Et Tavit, il s'agirait d'un groupe de guerriers musulmans dénommé nusayra dont la signification correspondait à « *une petite aide* », un groupe qui d'ailleurs participa à la conquête de la Syrie aux côtés des arabes musulmans en 636. En l'occurrence, ces hypothèses laissaient penser que ces guerriers seraient les ancêtres des Alaouites actuels qui vivaient dans la région d'Antioche et dans la région d'Ansarieh.⁴²⁹

Sociologiquement, des Alaouites ou autrement dit les Nusayrîs se considéraient eux mêmes comme des Arabes. Mais, une grande partie de la population du Sandjak les désignait comme des bédouins afin de les distinguer des arabes chrétiens. Par ailleurs, le terme arabe était utilisé pour définir les chrétiens dans le Sandjak avant le mandat français. Néanmoins, le développement du nationalisme arabe unifiait tous les peuples d'origine arabe et de religions différentes.

Le mode et le niveau de vie des Nusayrîs évoluèrent tout au long de leur histoire. Les Nusayrîs s'illustraient notamment dans le domaine des services et de l'agriculture. Effectivement, ils étaient avant tout des paysans. Ils fournissaient aux régions productrices une considérable main-d'œuvre agricole. Nous rencontrons des colonies alaouites en Cilicie et dans le sandjak d'Alexandrette. Ils étaient embauchés en tant que domestiques ou métayers, mais leurs spécialisations et leurs qualités de travail dans ces domaines leur permirent de devenir propriétaires. Cette trajectoire ressemble à l'histoire des esclaves de l'époque Romaine qui accédèrent à la citoyenneté puis à l'accession

⁴²⁷ Türk Hüseyin, *op. cit.*, p. 46.

⁴²⁸ Türk, *op. cit.*, p. 29.

⁴²⁹ Sertel Ergin, *Dini ve etnik kimlikleriyle Nusayriler*, Ankara, Ütopya yayınevi, 2005, p. 14. , Voir Et Tavit Muhammed Emin Galip, *Arap Alevileri Tarihi*, traducteur, Özdemir İsmail, İstanbul, çivi yazıları, 2000.

territoriale par le biais d'une mobilisation générale.

Les spécificités des Nusayrîs devenaient également des sujets d'analyse des occidentaux. En ce sens, M. Besnard, attaché militaire français, révélait que « *les Ansarieh sont sympathiques, braves, énergiques, ouverts à la progression. Le groupement alaouite est en grand majorité rural et la plupart des Alaouites sont illettrés par rapport aux autres communautés. Cette peuplade montagnarde fait preuve à maintes reprises de solides qualités guerrières. Ils ne pouvaient pas défendre leurs intérêts parce qu'il n'y avait pas une véritable élite qui était capable de les administrer. Malgré tout, la solidarité alaouite se maintenait très vivace et jouait spontanément le persécuteur en cas de service* ». ⁴³⁰

Cette admiration incitait le mandat français à effectuer toute une série de réformes économiques et culturelles en faveur des Nusayrîs, des réformes dénoncées par les Turcs qui y voyaient une forme d'injustice.

M. J. Weuleresse définit les Nusayrîs ainsi « *Alaouite ou Nusayrîs, secte chiite extrême, méprisé des musulmans orthodoxes, et qui comptent au nombre des plus pauvres et des plus ignorantes populations rurales de la Syrie ; dans la région d'Antioche, le terme fellah, avec tout le complexe d'infériorité qu'il exprime, leur est spécifiquement réservé* » ⁴³¹. L'évaluation de M. Weuleresse s'avère plus scientifique que celle de M. Besnard.

Par contre, les musulmans sunnites persistaient à les considérer, à tort, comme des serfs et les désignaient comme les renégats de l'Islam. L'appellation « fellahs » autrement dits « paysans » nous dévoile le dédain et la considération des musulmans envers ce peuple.

D'après M. Portalis, ⁴³² « *ils ont conservé comme base de leurs dogmes, les croyances et les traditions de ce peuple païen phénicien. Ils ont subi l'influence du Judaïsme et de leurs voisins Ismaéliens, ils ont été soumis par les Croisés et l'influence de l'Islam qui a laissé la plus forte empreinte* ». Leur religion renferme un mélange très curieux de paganisme syro- phénicien, de Judaïsme néo-platonicien, de christianisme et d'Islam. Par exemple, ils ne mangent pas de porc mais ils boivent du vin.

⁴³⁰ Besnard G, « Antioche », *L'Asie française*, 1932, p. 130.

⁴³¹ Weuleresse, « Antioche, essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 33.

⁴³² Besnard, *op. cit.*, p. 131.

Toutes ces différences rituelles légitimaient la définition des musulmans sunnites décrivant les Nusayrîs comme une communauté religieuse illégitime.⁴³³ Cette évaluation apparaît dans le droit islamique. Le choix d'un Alevi à opter pour l'Islam sunnite s'inscrivait dans une logique naturelle de correction et de repentir. C'est pourquoi, ceux-ci ne payaient pas des tributs comme les chrétiens et ils étaient recrutés par l'armée. Bien que le droit islamique fût appliqué aux Nusayrîs, des ulémas sunnites continuèrent à les mépriser. Le rapprochement qu'opéra Cevdet Pacha en direction des Nusayrîs reflétait les sentiments et la politique des élites ottomanes.⁴³⁴ Cependant, Cevdet Pacha les définissait comme une communauté qui ne s'insérait pas dans le cadre islamique.

Plus tard, Sultan Abdülhamid mettait à la disposition des Nusayrîs toute une série de réformes économiques et sociales permettant du coup l'élévation de leur niveau de vie. Ainsi, des écoles et des lieux de culte virent le jour facilitant leur intégration dans la société sunnite. Parallèlement, les occidentaux tentaient de gagner les faveurs des Alaouites en s'appuyant sur la Mission et les aides financières à travers les fondations économiques. Ils les considéraient comme un rempart pour préserver leurs intérêts. La Sublime Porte, en connaissance de cause, alimentait une politique qui visait à améliorer le sort et l'avenir des Alaouites. L'enjeu Alaouites se plaçait au centre des intérêts et des débats des partis en présence.

Le contact des Nusayrîs avec les Occidentaux, et plus particulièrement avec les missionnaires, débutait au 19^{ème} siècle. Ces relations conduisaient certains Alaouites à se convertir au christianisme à l'ombre de la pression sunnite.

Ce groupement isolé de l'Islam et du Christianisme, était désireux et soucieux d'accéder à un niveau d'instruction élevé. Donc, la communauté alaouite établissait une assemblée de notable qui rédigea une lettre demandant au sultan l'autorisation de posséder des lieux de culte et des écoles en 1895. En outre, une équipe de délégués composée de notables notamment Yahya Karaoglan Abdi Efendi, se pressait au palais royal pour présenter le projet et les souhaits alaouites de vive voix. Le Mutasarrif (gouverneur) de Lattaquié Ziya Pacha appuyait leur demande auprès de Constantinople. Finalement, Sultan Abdulhamid accepta de donner satisfaction aux Alaouites en 1909. Dès lors, ils établirent des écoles et des lieux de culte. En premier lieu, ils bâtirent trois

⁴³³Ortaylı İlber, *Osmanlı İmparatorluğunda iktisadi ve sosyal değişim*, 19 yy 'da heterodoks dini gruplar ve Osmanlı idaresi, c. 1, Ankara, 2000, pp. 341-343.

⁴³⁴Cevdet Paşa, *Tarihi Cevdet*, (l'histoire de Cevdet), t.1 pp. 332-334

mosquées alaouites mais leurs problèmes ne furent pas tranchés et réglés,⁴³⁵ car les imams envoyés par la Porte étaient des sunnites et pratiquaient la langue turque. De plus, la volonté de les convertir au rite sunnite venait accentuer les distensions entre les deux communautés.

Cette volonté religieuse de l'Empire ottoman de convertir les Alaouites, poussait ceux-ci à se rapprocher surtout de la France dominante dans le Levant. Le correspondant de l'Asie française d'Antioche communiquait ainsi :

*« Depuis quelques mois on signale d'assez nombreuses conversions d'Alaouite à la religion catholique. Les chefs de la communauté alaouite qui ne sont pas encore habitués à distinguer entre politique et religion, en manifestent une vive indignation. Ils ont tendance à assimiler conversion à trahison et font appel au concours de la puissance mandataire pour contraindre les consciences. Ils se sont également adressés au Ministre des Affaires étrangères à Paris et envoyé en outre un télégramme pressant à M. Léon. Blum, Daladier, Herriot les suppliant de leur prêter main forte contre les entreprises de la réaction en Syrie ».*⁴³⁶

Depuis la conquête de la Syrie au 7^{ème} siècle, les Alaouites ne furent jamais dotés d'une autorité centrale et autonome. Ils furent sous domination sunnite tout au long de leur histoire. Les Alaouites, dociles, étaient sans cesse ignorés et méprisés par leurs frères Arabes sunnites et par les Turcs. Souvent, ils étaient exploités par les Bey d'Amouk qui les employaient en tant que métayer, la classe sociale la plus démunie. Alors, quand la Première Guerre mondiale éclata, les Nusayrîs furent les premiers à être enrôlés et envoyés sur les champs de bataille ce qui déterminait une fois de plus leur statut social.⁴³⁷

L'implantation du mandat français facilitait l'évolution sociale et économique des Alaouites dans la région. La France perpétua cette tradition de protection et de développement des minorités exclues en s'appuyant sur le facteur éducation (ouverture de nouveaux établissements). L'objectif était d'intégrer les Alaouites dans un système laïc composé de musulmans, de catholiques et autres.⁴³⁸

Peu à peu, nous remarquons que la communauté alaouite s'appropriait une place déterminante sur la scène politique. C'est pourquoi les Syriens, les Turcs et les Français

⁴³⁵ Bazantay Pierre, *La pénétration de l'enseignement dans le Sandjak*, p. 33.

⁴³⁶ « Les Alaouites », *Asie Française*, 1936.

⁴³⁷ Azzi Joseph, *Les Nusairites *Alaouites histoire, doctrine, coutumes*, Paris, publisud, 2002, p. 23.

⁴³⁸ Bazantay, *op. cit.*, p. 40.

souhaitaient dorénavant les épauler pour s'attirer leur sympathie. Syriens et Turcs prétendaient que les Alaouites étaient leurs frères. En ce sens, l'hypothèse turque paraissait curieuse voire symptomatique, une hypothèse forgée en 1936 par Necip Asim, historien, qui argumentait que les Alaouites étaient les descendants des Hittites. Les nationalistes turcs avec le consentement de Mustafa Kemal Atatürk, arrivèrent à la thèse suivante que la région porterait désormais le nom de « Hatay » (le pays des hittites).⁴³⁹

Les cadres du Parti du Peuple acceptèrent la thèse concernant l'origine hittite des alaouites et l'utilisèrent sciemment dans le but de les influencer et de s'accaparer des forces vives Alaouites. Évidemment, cette thèse comportait également le fait que les Turcs étaient également les descendants des Hittites donc Alaouites et Turcs étaient frères. Les inscriptions des alaouites sur les listes électorales en tant que turcs démontraient l'étendue et l'efficacité de la théorie avancée et sa portée sur la population alaouite.

Contrairement à la thèse développée auparavant, une théorie présentait les Nusayrîs comme les proches des arabes bédouins à Antioche. Par contre, une population turco-alaouite, vivant dans les régions de Cebel'i Akrad, Bayir et Bucak qui se trouvait près de Latakîeh, rompait avec les idées qui voulaient que les Alaouites disposaient d'une origine arabe. Ce paradoxe nous livre le sentiment que les Alaouites n'étaient pas uniquement et forcément des arabes. C'est pourquoi, les Turcs alaouites se joignirent à leurs coreligionnaires, les Arabes nusayrîs afin de mener des actions politiques d'envergure contre le mandat et de disposer ainsi d'un véritable poids dans la région.

Nous remarquons que les Turcs alaouites dès l'occupation du mandat agirent aux côtés du Gouvernement du Latakîeh autrement dit, l'Etat Alaouite. Le rapport élaboré et signé par le Général Goubeau montre le penchant des Turcomans alaouites envers la région du Latakîeh où ils étaient majoritaires. Il est indiqué dans ce rapport que « *trois notables Nazar Efendi, Noubas Sakla, Cheki Bey, habitant Latakîeh, se sont présentés à Wadi Basur et se sont offerts pour agir sur les populations en vue de la pacification du Pays* ». Par la suite, « *les notables demandent la nomination de nouveaux mudir (gouverneur) dans les deux mudiriens, la constitution d'une milice locale, la création*

⁴³⁹Sokmen Tayfur, *Hatay'ın kurtuluşu için harcanan çabalar*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Yayınları, 1992, p. 97.

*d'un caza El Urdu »*⁴⁴⁰. Toutes requêtes étaient les preuves d'une rupture entre les Turcs sunnites et les Turcs alaouites. Au début de l'occupation, ces derniers luttèrent activement contre l'armée française. Toutefois, le projet du Quai d'Orsay de créer un Etat Alaouite dont la capitale serait Latakieh et la volonté d'autonomie des Nusayrîs conduisaient les deux peuples à rompre tous les liens. Cette volte face permettait d'identifier la fragilité des relations entre les peuples de confessions religieuses différentes et mettait en exergue la stratégie mandataire dans l'optique de semer l'agitation par la discorde au détriment de la force nationale turque.

Après la Première guerre Mondiale, les Nusayrîs s'affaiblirent démographiquement et économiquement. Durant le conflit, les activités économiques cessèrent entraînant inéluctablement la chute des productions dans la région. Sachant que la force économique et la force politique évoluaient en parallèle, la baisse de la productivité agricole, seule source financière, causée par la guerre, conduisait les Nusayrîs à perdre leur prospérité et leur notoriété politique. Marginalisés dans la vie politique du Sandjak, les Alaouites s'isolèrent socialement et culturellement entraînant par la même un fort taux d'illettrisme.

La communauté alaouite du Sandjak, dans le secteur de l'instruction, était proportionnellement la communauté la plus illettrée. Le taux des analphabètes pour les femmes était environ de 80 %. Un taux qui représentait 70 % dans les rangs masculins. Pierre Bazantay, dans son livre, chiffre la proportion des étudiants qui ont suivi leurs instructions selon leur rite et leur langue.⁴⁴¹

Sous la protection du mandat français, les Alaouites réussirent à fonder une association qui s'appelait « Le réveil national » (intibah-ı milli).⁴⁴² Cette association visait à annexer la Cilicie au détriment des Arméniens. Ce fait enfantait la divergence entre les Arméniens et les Alaouites. Toutefois, l'accord d'Ankara tranchait définitivement la question de la Cilicie au profit de la Turquie ce qui isolait définitivement les Arméniens dans cette région.

Même si les Nusayrîs parlaient l'arabe, il était difficile de les définir en tant que

⁴⁴⁰Archive Château des Vincennes, SHAT, 4H, 247, doc : n°50 :30, le rapport concernant le résultat obtenu au cours des opérations exécutées dans l'Akrad et le Kosseir, 25 décembre 1920.

⁴⁴¹Bazantay Pierre, *La pénétration de l'enseignement dans le sandjak autonome d'Alexandrette*, Beyrouth, imprimerie Catholique, thèse, 1935, pp. 7-17.

⁴⁴²Intibahi milli était un comité secret fondé à Kozan par Ali Saip Bey en 1918. Parmi les membres, l'ancien député de Kozan Ali Sadi et Hüseyin Bey, l'inspection de vétérinaire Muzaffer Bey, Yarımzade Ahmet Bey. il a crée une succursale à Kozan, à Kadirli, Feki et Hacı., est devenu un comité de résistance contre les Arméniens.. http://tr.wikipedia.org/wiki/%C4%B0ntibah_Cemiyeti

nationalistes arabes. Les Nusayrîs s'affirmaient avant tout par un groupe hétérogène en termes d'idéologies. Force est de répondre à la question suivante : comment une telle structure diffuse, hétérogène avait-elle pu émerger ?

Les Nusayrîs étaient perçus comme une pierre du nationalisme arabe. Certains, notamment une partie des sunnites arabes, inspiraient à l'époque Umayyade. Il est probable que les Alaouites n'étaient pas animés du même sentiment, sentiment ardemment désiré par les nationalistes sous le règne de Fayçal. D'autre part, le Wahhabisme, vision religieuse extrémiste et influent chez les Arabes dits wahhabites, était condamné par les Alaouites notamment en vertu d'une fatwa (ordre religieux) permettant le massacre des Nussairites et le pillage de leurs biens. Ibni Tevmiye, le fondateur du Wahhabisme avait promulgué cette dite fatwa. D'ailleurs, cette divergence entre les Arabes apparaissait durant l'occupation d'Antioche par les Fayçaliens. Loin de soutenir cette victoire arabe éphémère, les Nusayrîs par leur chef spirituel, Cheikh Saleh proclamèrent la souveraineté de l'Assemblée nationale turque sur leur communauté en Syrie et organisèrent également des bandes armées contre le mandat. Animés d'une grande fidélité notamment à travers la relation seigneur-vassal, les Alaouites acceptèrent la souveraineté des Aghas turcomans. La fidélité restait l'apanage des peuples méditerranéens, un sentiment surtout ressenti pendant l'élection de 1938 à Antioche.

Les exécrables relations entre les Nusayrîs et les Turcs sunnites se modifiaient en une véritable coopération au fur et à mesure de la montée en puissance de la Turquie. Par conséquent, la communauté alaouite s'approchait des Turcs irrédentistes. D'ailleurs, ce processus de rapprochement se matérialisait durant les élections de 1937 où 2% des Alaouites s'inscrivirent sur la liste électorale.⁴⁴³ A la suite des élections, la Turquie contesta le résultat en prétendant l'insuffisance des inscriptions des éléments Alaouites. Au terme d'âpres négociations, la Turquie et la France se mirent d'accord sur la question de l'obtention de la majorité absolue dans l'assemblée du Sandjak. Concrètement, cet accord voyait une participation Alaouite importante au suffrage universel dans la liste turque. Le taux de participation alaouite semblait satisfaire cette fois-ci les Turcs.

En dépit d'un rapprochement politique, la Turquie était contrainte de gagner les faveurs de la majorité des Alaouites. Les dirigeants Turcs percevaient chez les Alaouites

⁴⁴³ Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 53.

un facteur déterminant pour l'annexion de la région. Du côté Alaouite, l'effort pour établir une bonne relation trouvait un écho particulier. Dès lors, le leader religieux de la communauté alaouite du Hatay, Cheikh Abdülhamid Hayyat se rendit à İstanbul le 15 février 1938 afin de présenter l'allégeance du peuple alaouite aux hommes d'Etat turcs. Il exprimait solennellement le rattachement des Turcs hittites (Eti Türkü, terme désignant les Nusayrîs) à la mère Patrie.⁴⁴⁴ Après la visite d'İstanbul, Cheikh Abdülhamid partait pour Ankara afin de réitérer cette obédience (soumission, coopération, rapprochement, fidélité ...) aux politiciens turcs.⁴⁴⁵

Cette visite marquait un tournant dans les relations turco-alaouites avec une position de plus en plus fraternelle. Peu après, ils demandèrent à s'inscrire sur la liste des Turcs en s'adressant directement à Atatürk par un télégramme que le journal « Son Posta » publia. Dans cet écrit, ils expliquaient leurs doléances vis à vis de l'administration du mandat, et conjuraient l'intervention turque sur le mandat français.⁴⁴⁶ Nous constatons effectivement par nos entretiens faites à Antioche que les démarches amicales et sincères des Turcs allaient jouer un rôle de rapprochement et d'intégration des Alaouites en Turquie. De toute façon, la relation socioéconomique existante depuis des siècles entre les Turcs et les Alaouites précipitèrent la prise de position des seconds. Le rattachement du Sandjak à la mère patrie leur octroyait la citoyenneté dans la jeune République turque.

Néanmoins, après le rattachement, environ 10% de la population alaouite (6.000 personnes) quittèrent le Sandjak.⁴⁴⁷ Dans la thèse de Kange Al Jafar, la source bibliographique de ce renseignement n'a pas été précisée. Mais, il était de notoriété publique qu'une émigration alaouite était un fait réel.

Les Nusayrîs restants acquirent les mêmes droits que les Turcs. Auparavant, communauté fermée et isolée, les Alaouites s'intégraient à la nation turque respectueux des lois du régime kémaliste. La Turquie répondait à cette intégration en donnant aux Alaouites les terres abandonnées par les Arméniens et les Arabes pro-syriens à Antioche.

⁴⁴⁴Saraç Serdar Yılmaz, *Türk kamuoyunda Hatay sorunu*, İstanbul, Y L, tezi, mémoire de DEA inédit, , 1989, p. 113. , le journal d'Akşam, n°:6942, 15 şubat 1938.

⁴⁴⁵*Ibid.*

⁴⁴⁶F. Mikat Bilim « Hatay kronolojisi », *Hatay'ın sesi*, n° :58, 31 Mayıs 1974, p. 12, Son posta gazetesi, n° : 2797, 17 Mayıs 1938, p. 1.

⁴⁴⁷Kange Al Jafar, *İsmâîliens, Nusayrites et Druzes en Syrie, structure socio-religieuse et histoire de 1920 à nos jours*, Strasbourg, thèse de doctorat, Université des Sciences humaines de Strasbourg, Faculté des langues, littératures et civilisations étrangères, Institut d'Etude arabes et islamiques, 1983, p 124.

Finalement, comme indiqué dans les rapports des agents secrets turcs, les Alaouites se divisaient en trois fractions quant à la question du rattachement. Les tendancieux turcs, les pro-arabes et les mécontents de la politique du mandat et de la Turquie.⁴⁴⁸ Nous pouvons conclure en rappelant que la politique efficace de la Turquie gagna la confiance et le soutien les Alaouites dont les conséquences étaient plus que probants voire inespérés pour la Turquie.

C) L'arabisme dans le processus du rattachement

Longtemps dominante dans la région d'Antioche, l'influence arabe perdait son aura après la conquête de Yavuz Selim où l'autorité ottomane allait perdurer durant 4 siècles.

Désormais, la structure démographique de la région muait au profit des Turcs. Toutefois, les deux nations étaient liées par l'islam, par une fraternité religieuse constituant un pilier essentiel dans la vie sociale. Quant aux Arabes chrétiens, ils disposaient d'un statut juridique spécifique dénommé loi des « zimmi » qui les autorisait à cohabiter et à pratiquer leur religion en échange d'un impôt. En d'autres termes, ce système les condamnait à vivre dans un isolement partiel tant socialement que politiquement.

Cette paix apparente subsista jusqu'à l'intervention des Occidentaux. L'instrumentalisation du nationalisme allait s'avérer être d'une efficacité redoutable. Cette notion se juxtaposait dans le même temps à l'affaiblissement de la Sublime Porte créant donc une brèche dans l'Empire ottoman. Toutefois, ce l'arabisme ne semblait pas être un bloc monolithique. Effectivement, certaines communautés refusaient de s'immiscer dans un tel mouvement.

En d'autres termes, la nation arabe ne présentait pas une structure unie. Elle se caractérisait par une diversité religieuse et rituelle. Sa composition était largement disparate : Musulmans sunnites, Alaouites, Grecs orthodoxes, Maronite catholiques ... Cette complexité émergea notamment au début de 19^{ième} siècle où l'idée du nationalisme pointait à l'horizon. Même au sein des Musulmans sunnites et alaouites, il était difficile de parler d'union. Ils se divisaient en plusieurs groupements alimentés par la diversité rituelle. A ce titre, Gilquin donne une définition générale et complexe quant à l'origine et à la diversité des Arabes : « *Quant au statut social des Arabes, la définition de qui est arabe est floue. On se réfère à un passé prestigieux, à la langue, à*

⁴⁴⁸Pehlivanlı, « İstihbarat raporlarında Hatay meselesi », p. 172.

*la longue coexistence commune sur une même région. Nous pouvons trouver une grande diversité au sein de la nation arabe au niveau de la race, de la langue, de la religion. Par exemple, nous rencontrons l'Arabe sunnite et alaouite, druze, chrétien. Entre les arabes chrétiens, il y a des orthodoxes et catholiques. Cette diversité empêche la naissance du nationalisme puritain chez Arabes ».*⁴⁴⁹

Le nationalisme ne permettait pas d'unifier toutes les communautés arabes. Par contre, les fondateurs du Bloc Nationaliste étaient des sunnites arabes dont le plus célèbre leader était Ibrahim Hannano. Fayçalien donc nationaliste arabe au début de l'occupation puis pour une raison inconnue, il bascula dans le kémalisme et lutta activement contre la présence française. Cette double identité nous interpelle par l'interrogation suivante : n'y avait-il pas un mais plusieurs nationalismes dépendant chacun d'un mouvement ou d'un leader charismatique ?

La réponse paraissait affirmative dans la mesure où le facteur religieux et l'intérêt personnel devenaient des éléments clés qui engendraient des nationalismes de tendances différentes. En effet, la diversité des rites et des traditions empêchaient l'unification autour d'un même mot d'ordre voire d'un même chef. Parfois, les opportunités pour l'accession à un échelon supérieur poussaient les populations à se joindre aux mouvements qui leur convenaient. A ce sujet, les associations jouaient le rôle de propagande pour attirer le plus grand nombre d'éléments à leur cause. Par exemple, certains Arabes alaouites se regroupaient autour d'une association, Nadir El Arabie⁴⁵⁰ que nous avons présenté au préalable, un groupement dont le mot d'ordre était l'annexion du Sandjak au profit de la Syrie. Cette idée était le point commun des Arabes irrédentistes.

Les Arabes nationalistes se heurtaient à un mécontentement général de la part des gouverneurs ottomans. Par exemple, Cemal Pacha, gouverneur d'Alep, exécutait certains notables qui réclamaient l'indépendance. Les Arabes antiochiens sous la pression ottomane, étaient devenus fayçaliens. Par conséquent, ils proclamèrent l'autonomie du gouvernement de Fayçal à Antioche, ville à l'époque sous la direction du sous préfet ottoman arabe Ibrahim Ethem.⁴⁵¹ Mais, un bataillon rattaché à la 41^{ème} Brigade de l'armée ottomane sous la direction du Capitaine Halid Bey annéantissa les

⁴⁴⁹Gilquin, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁵⁰« Hatay », *Encyclopédie de Yurt*, p. 3403.

⁴⁵¹Tüzün, *İki büyük savaş arası dönemde Hatay tarihi 1918-1939*, Ankara, mémoire de DEA, Université d'Ankara, 1989, p. 34., Türkmen Faik, *op. cit.*, t.4, pp. 918-923.

plans fayçaliens en occupant Antioche le 3 novembre 1918. Cette réprime mettait un coup d'arrêt brutal à l'avancée militaro-politique des Arabes.⁴⁵²

Les hommes religieux tenaient également un rôle considérable dans la volonté des arabes nationalistes à s'attacher au mouvement fayçalien. Effectivement, ils arguaient la foule à travers des prêches et des serments pour unir les Arabes nationalistes autour de Fayçal avec une seule directive, la création du grand royaume arabe s'étendant de la Syrie jusqu'au Yémen. A cette fin, Fayçal dépêchait des lettres aux cheikhs exigeant leur participation et leur collaboration à son mouvement. Le nombre des cheikhs qui donnaient une réponse favorable était considérable. La lettre de l'émissaire du fils du roi du Hedjaz l'Emir Abdullah envoyée au Cheikh Mansour El Kadi, datant du 1 décembre 1920, est un exemple révélateur :

*« Maintenant je vous informe que l'Emir Abdullah arrivera prochainement à Amman avec ses armées victorieuses. Il m'a envoyé des lettres dans lesquelles il me recommande de vous écrire, à vous et à tous les bédouins, pour que nulle attaque ne soit dirigée contre la voie ferrée, les fils télégraphiques et téléphoniques, qui doivent servir aux communications. Je vous prie d'envoyer un cavalier chez les bédouins, les informer que la voie est devenue désormais propriété des bédouins. Mes salutations à tout le monde. La draisine qui circule sert au transport des lettres et à la réparation de la ligne. Ne vous y opposez point, c'est la recommandation de l'Emir à toutes les tribus ».*⁴⁵³

Des directives identiques étaient destinées à Cheikh Ahmed Refik, Rachid Bey Talih et Ismail el Hariri.⁴⁵⁴ Les Arabes s'approprièrent des notions religieuses en ayant pour ligne de mire l'indépendance en appliquant un système de propagande. Le fils de l'imam de la mosquée d'Ulu Tavilzade Ahmet Efendi, Nazif prononça son discours religieux du vendredi au nom du roi Fayçal.⁴⁵⁵ Il devint de notoriété publique que ce discours religieux symbolisait le règne absolu de Fayçal. Dans ses prêches, l'imam mettait l'accent sur l'appartenance de la famille de Fayçal à celle du Prophète Muhammed. Il mettait en exergue une fatwa qui stipulait que tout arabe musulman devait se soumettre à l'autorité du gouvernement de Fayçal, dans le cas contraire, la mécréance lui serait imputable. Pour appuyer ses paroles, il usait des versets du Coran

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie vol : 123, p.278-280.

⁴⁵⁴ *Ibid.*

⁴⁵⁵ Seyfeli, *op. cit.*, p. 42.

stipulant l'obéissance absolue et aveugle au khalife.⁴⁵⁶

Le mouvement de l'arabisme était dirigé les Fayçaliens dont les cadres supérieurs et les ulémas étaient Wahhabites. Ce courant musulman divisait également les Arabes. Les sunnites craignaient de participer à cette idéologie qualifiée par certains d'islam orthodoxe. D'ailleurs, dénonçant le dogme wahhabite, ils se rapprochaient des Turcs notamment sous la direction de cheik Sanusi au début de l'occupation française.

Au sein d'une communauté divisée par des facteurs religieux, les Arabes sunnites refusaient la main basse française bien que cette dernière ayant été acceptée par les Arabes Fayçaliens. Par conséquent, ils se liaient aux Turcs sunnites afin de faire front contre les Français. La défaillance et l'immobilisme de 80.000 éléments arabes contre l'occupation dans la région d'Alep causait le ralliement des Arabes sunnites à la cause turque.⁴⁵⁷ Une telle capitulation, sans tirer la moindre balle, fut instrumentalisée par les Turcs. Par conséquent, les Fayçaliens perdaient leur crédibilité dans le nord de la Syrie. Parallèlement, les victoires turques contre les armées grecques en Anatolie octroyaient à Ankara un prestige et les faveurs des Arabes sunnites.

Ce contexte de collaboration perdura jusqu'au traité de Lausanne. Dans ce processus de rattachement du Sandjak, la division arabe puis la collaboration des arabes sunnites avec les Turcs portaient leurs fruits. L'une des grandes conséquences de ce rattachement fut le désengagement des Arabes sunnites envers leurs frères Nusayrîs, pro-syriens.

D) Les Arméniens et leurs rôles

La présence arménienne dans la région remontait à environ 83 ans avant J. -C., représentant l'une des populations les plus anciennes et les mieux implantées. Au temps de la Principauté franque d'Antioche, les Arméniens étaient majoritaires dans la région. Ils firent allégeance aux croisés par laquelle ils devinrent les seigneurs d'Antioche.⁴⁵⁸ Mais, ici, le sujet porte sur l'époque où les Arméniens passaient sous l'autorité ottomane. Il s'agit donc de faits récents circonscrits à la région.

Sous l'Empire ottoman, ils vivaient dans un contexte de tolérance et de liberté qui leurs permettait de pratiquer leur langue et leurs traditions. En effet, les Ottomans avaient le souci du respect des minorités ainsi se côtoyaient tout un ensemble d'ethnies

⁴⁵⁶ Sourate an Nisa (femmes), verset :59.

⁴⁵⁷ Seyfeli, *op. cit.*, p. 46.

⁴⁵⁸ Bazantay, *La pénétration de l'enseignement dans le sandjak d'Alexandrette*, Beyrouth, 1935, p. 25.

ayant des caractères et des dispositions bien différentes (juifs, chrétiens, grecs orthodoxes). Après la période de Réforme en 1856, les Arméniens commençaient à occuper des postes supérieures dans la haute administration. A ce sujet, un décret loi, intitulé le « décret-loi des Arméniens » consentait certains aménagements : exonération partielle des impôts, renforcement de l'influence de l'église arménienne etc...⁴⁵⁹

Les lois ottomanes basées sur l'islam faisaient cohabiter en parfaite harmonie des peuples ayant des langues, des cultures, des religions ... bien diverses. Toutefois, ce brassage tendait à uniformiser certains traits de caractères des diverses communautés à l'image de la tenue vestimentaire, d'une langue commune ou encore de certaines coutumes. Les photographies présentées dans l'œuvre de Pierre Bazantay interpellent le lecteur en termes de physionomie des protagonistes qui tendaient à standardiser les différentes communautés. Il était difficile de distinguer d'apparence notamment une Arménienne d'une Alaouite et même d'une Turque.⁴⁶⁰

L'idée du nationalisme propagée par les Occidentaux, recherchant par une telle action à diviser afin de s'accaparer un clientélisme chrétien, avait considérablement nuit à cette tolérance et à cette liberté dans l'Empire. A la fin de 19^{ème} siècle, la tension devenait extrêmement tendue entre les Turcs et les Arméniens. Dans le sandjak d'Alexandrette et à Djebel Moussa, les Arméniens menaient une lutte armée contre sept bataillons turcs mais ils furent obligés de se replier vers Latakieh. Quelques jours après, l'Amiral Dartique de Fournet venait à leur secours avec 5 croiseurs. Lors des événements de 1897, connu comme la révolte de Musadagh, environ cinq milles Arméniens furent sauvés du siège turc grâce à deux croiseurs français et ils furent emmenés à Port Saïd.⁴⁶¹

Sous la protection des canons, les Arméniens embarquaient en direction de Port Saïd. Peu de temps après, ils revinrent et leur percée dans le nord leur permit de récupérer leurs foyers dévastés.⁴⁶² Suite au départ des troupes turques d'Antioche, ils se réinstallèrent dans la région.⁴⁶³ Désormais, l'affaiblissement de l'Empire ottoman s'accompagnait de l'implantation territoriale de la France et de l'Angleterre surtout au niveau économique en utilisant les liens noués avec certaines communautés au cours de

⁴⁵⁹Umar Osman, « Hatay ve çevresinde Ermeniler'in faaliyetleri », *Türk Dünyası Araştırmaları*, n° 146, 2003, p. 122.

⁴⁶⁰Voir le livre de Bazantay pour les photos dont nous avons cité.

⁴⁶¹ Umar, *op. cit.*, p. 131.

⁴⁶²Besnard G., *op. cit.*, p. 130.

⁴⁶³« Lettre de vacances de nos missionnaires », *Levant*, n°:1, oct.1924, p. 3.

l'histoire. Dorénavant, les Arméniens devenaient à la fois le faire valoir et le bouc émissaire, à mon sens, des Occidentaux notamment de la France.

A noter aussi que les gouverneurs ou les administrateurs tiraient profit de cette situation. L'emplacement géostratégique et la richesse de cette région entraînaient une compétition farouche pour sa possession et son contrôle. A ce titre, les Occidentaux utilisaient ces différences socio-culturelles anciennes pour monter les communautés contre l'autorité ottomane. La politique mise en avant était de diviser afin de mieux régner.

Le prosélytisme devenait une action diplomatique et la religion un instrument de lutte, d'antagonisme et de convoitise afin préserver les intérêts de chacun et de saisir les éventuelles opportunités. Dans cette optique, les Anglo-saxons s'octroyaient le monopole du protestantisme et les Français celui du catholicisme.⁴⁶⁴

Les Arméniens faisaient partie intégrante de la politique du clientélisme chrétien du Quai d'Orsay durant la dernière décennie du 19^{ème} siècle au même titre que les Dominicains ou encore les Franciscains. La France fonda une légion arménienne qui allait préserver les points stratégiques de la Méditerranée jusqu'aux terres fertiles de la Cilicie et d'Amik. Les relations avec la France aboutissaient à un enrichissement de plus en plus important des Arméniens par le biais d'un réseau commercial qui s'étendait à l'échelle internationale. Un grand marché commercial venait de voir le jour qui d'ailleurs profitait avant tout au développement incontestable de la communauté arménienne au détriment des Turcs, principaux propriétaires des terres et plus importants producteurs des denrées alimentaires.

Ce développement basé sur un clientélisme inégal semait les graines d'une hostilité grandissante entre les Turcs et les Arméniens. Dorénavant, la lutte devenait commerciale et les conflits se nourrissaient des intérêts économiques. Les événements d'Adana en 1909 étaient révélateurs de cette dissension.

La position et la situation des Arméniens évoluèrent au cours de la Première Guerre Mondiale. L'occupation des Alliés et le mandat français allaient alimenter et accentuer les tensions, l'hostilité entre les Turcs et les Arméniens.

Les Français et les Anglais s'attribuèrent le Sandjak en novembre 1918 en vue d'utiliser ce territoire comme base de défense et de prévenir d'éventuelle attaque turque.

⁴⁶⁴Ertugrul Halit, *Kültürümüzü etkileyen okullar*, Istanbul, Nesil yay., 2002, p. 177., Haydaroglu, *op. cit.*, pp. 114-115.

Durant l'occupation, la France et l'Angleterre, en contact avec les Arméniens depuis 1840, allaient pousser ces derniers à la révolte avec la promesse de la création d'un royaume arménien de la Grande Cilicie. En ce sens, ils devaient se soumettre aux conditions et aux directives prévues par les Alliés.⁴⁶⁵ Cette action allait permettre aux Alliés de créer une zone tampon, un territoire d'ailleurs riche et fertile. En fait, ils ne faisaient qu'attribuer un territoire à un partenaire avec qu'ils entretenaient des relations étroites et anciennes. Quant aux Arméniens, ils s'apprêtaient à réaliser leur vieux rêve : obtenir le royaume de la Grande Cilicie.

Selon les sources françaises, quatre milles soldats arméniens auraient participé à l'invasion du Sandjak.⁴⁶⁶ L'hostilité grandissante entre ces deux nations perdura tout au long de la période du mandat. Par exemple, Sarko, leader incontestable des Arméniens catholiques, gérait d'une main de fer Antioche et ses environs en l'absence de toute autorité française.⁴⁶⁷ Le pillage et le massacre de populations notamment turques devenaient des incidents quotidiens provoquant l'intervention française pour rétablir l'ordre. Ces hostilités contraignaient les populations musulmanes et non musulmanes à s'unir et faire front contre ces agissements.⁴⁶⁸ Dans la même logique, des conflits incessants allaient opposés Turcs et Arméniens jusqu'au traité de Lausanne.

Après le traité d'Ankara en 1921,⁴⁶⁹ au moment de l'évacuation de la Cilicie par le corps français d'occupation, des milliers d'Arméniens quittèrent la région pour la Syrie.⁴⁷⁰ Les Arméniens vivant dans les régions de Maraş, d'Antep, dans les environs d'Urfa, étaient déplacés par l'administration mandataire en Syrie, à Antioche et au Liban. Ces déplacements de population faisaient suites aux conséquences du traité d'Angora qui accordait les régions de la Cilicie/Payas à la Turquie. Les chiffres sont toujours sources de polémiques car le nombre exact de population déplacée varie selon les archives. Selon la « Revue des chrétiens d'Orient »,⁴⁷¹ environ 55.000 chrétiens dont une majorité d'Arméniens provenant de la Cilicie émigrèrent mais un chiffre de 22.

⁴⁶⁵Uras Esat, *Tarihte Ermeniler ve Ermeni meselesi*, (Les Arméniens dans l'histoire et la question arménienne), İstanbul, 1987, p. 550.

⁴⁶⁶Demir Yasar, *La situation politique, sociale et culturelle du sandjak d'Alexandrette*, mémoire de DEA, Univ. de Marc Bloch, Strasbourg, 2004. Yerasimos Stéphane, *Question d'Orient frontière et minorités des Balkans du Caucase*, Paris, éd. La découverte, 1993, p. 131.

⁴⁶⁷A.D.N., Beyrouth, 2376, doc n°59/20

⁴⁶⁸A.D.N., Beyrouth, 2376, doc n°: non trouvé.

⁴⁶⁹Ce traité a été signé entre le Gouvernement d'Angora et la France afin de définir la frontière du sud de la Turquie et faire l'armistice le 20 octobre 1921.

⁴⁷⁰Bazantay Pierre, *la pénétration de l'enseignement dans le sandjak autonome d'Alexandrette*, Paris, Univ. De Paris, 1935, p. 26.

⁴⁷¹Revue de chrétienne d'Orient, 1936.

000 selon un rapport du vice consulat de France à Alexandrette trouvé dans les archives diplomatiques de Nantes, vient contredire le premier recensement.⁴⁷² Quant à Paul du Véau, il estime que le nombre de réfugiés installés à Alep et venant de la Cilicie après le traité d'Ankara s'élevait à 20.000 (une grande majorité d'Arméniens).⁴⁷³

Les réfugiés utilisaient le port de Mersin pour arriver en Syrie. Environ 8.000 émigrés rejoignaient Alexandrette et 2.000 s'expatriaient vers d'autres horizons.⁴⁷⁴ La facilité d'avoir un laissez-passer favorisait l'accélération de l'émigration vers Alexandrette. Ajoutons ici l'effort du Général Dufieux qui accordait des laissez-passer et garantissait les subsistances des émigrés. L'ensemble de la population arménienne avec l'accumulation des nouveaux venus s'établissait ainsi :

Les Arméniens Grégoriens de langue arménienne	18.916
Les Arméniens protestants de langue arménienne	1.892

Source : L'ouvrage de Pierre Bazantay,

La plupart des émigrés s'installèrent aux États-Unis, au Danemark et environ 2.500 étaient accueillis en France.⁴⁷⁵ Les États-Unis n'autorisaient l'entrée des Orientaux qu'en nombre limité. L'administration du mandat français demandait aux émigrés syriens qui voulaient entrer en France d'apporter le refus initial de l'administration américaine. A la suite de toutes ces modalités et toutes ces formalités notamment appliquées aux Arméniens de Cilicie, les passeports n'étaient accordés qu'aux personnes ayant des ressources personnelles suffisantes voire un statut professionnel, politique ou reconnu (personnalité artistique).⁴⁷⁶

En outre, l'installation des Arméniens à Antioche était tributaire des décisions et des volontés de certains acteurs religieux ou politiques. Le Père Malaval, directeur des Lazaristes de Kirik khan (Kırıkhan) demandait en 1926 de constituer un groupement d'Arméniens catholiques provenant de l'ancienne mission d'Akbez (Ekbès) et dispersés

⁴⁷²A.D.N., Beyrouth, 2491, doc. n°: 21.819

⁴⁷³Du Véau Paul, *Le Désastre d'Alexandrette 1934- 1938*, Paris, éd. Baudinière, p. 77.

⁴⁷⁴A.D.N., Beyrouth 2491, doc. n° 22.479

⁴⁷⁵A.D.N., Beyrouth, 2491, doc. n° 22.549

⁴⁷⁶A.D.N., Beyrouth, 2491, doc. n° 21.819

à Beyrouth, Tripoli, Lattaquié, Alexandrette. Il voulait également ajouter des catholiques venus de Maraş, d'Antep et des Chaldéens. L'objectif était de rassembler un nombre important de catholique dans le Sandjak. Cette requête trouvait une réponse positive à travers l'attribution de 350 hectares de terrain par le commandant de l'armée.⁴⁷⁷

Les familles installées dans les environs du Sandjak faisaient preuve d'actions sociales et économiques non négligeables. D'ailleurs, les Arméniens avaient coutume d'évoluer dans les secteurs commerciaux et artisanaux. Au même titre que leurs prédécesseurs, les nouveaux venus faisaient preuve d'un travail et d'une productivité exemplaires. Leurs activités dépendaient largement des outils mis à leurs dispositions par le mandat français : terrains, animaux, outillage....

Les données suivantes, tirées des archives, montrent les dispositions accordées par le mandat français à ce sujet.

Kırıkhan : achat de terres pour 36 familles.....202 livres turques (TL).

Soğuksu : ouverture d'espaces cultivables pour 50 familles, approvisionnement en nourriture et en bêtes, construction de maisons....2476, 34 livres turques (TL)

Ikizköprü : vente de terres, dons de nourriture, construction d'habitations, transports.....1025,35 livres turques (TL)⁴⁷⁸

250 hectares de terres à, Ikizköprü 110 hectares à Soguksu étaient mises à disposition de 125 familles. De plus, 308 familles d'agriculteurs à Alexandrette (Iskenderun) et 963 familles d'artisans avaient également pu s'installer.⁴⁷⁹

Il ressort des rapports du Haut Commissariat que l'administration estimait avoir une dette envers les Arméniens et en conséquence, faisait de son mieux pour les aider à s'installer, notamment en leur fournissant un soutien économique.

Ces investissements systématiques et onéreux contentaient une partie des Arméniens. D'ailleurs, ces actions s'accompagnaient d'une entente cordiale entre le mandat et les dirigeants arméniens où la visite de ces derniers dans le Sandjak prouvait la sympathie accordée par Paris. Au total, en 1921, l'administration du mandat dépensa 5.679.000 francs pour les Arméniens⁴⁸⁰, en 1922, 3.345.000 de francs et entre 1923 et 1926, 310 000 francs.

⁴⁷⁷ A.D.N., Beyrouth, 1065, doc. n° : 11.487 /A

⁴⁷⁸ Note : 1 livre turque= 110 francs (cours moyen en 1933)

⁴⁷⁹ Archive Quai d'Orsay, série Levant E, vol : 198

⁴⁸⁰ *Ibid.*

Les dépenses pour les Arméniens entre les années 1919 et 1924 s'élevaient à 7.234.959 francs. Si on y ajoute les autres dépenses, on arrive à un total de 49.334.000 francs. L'administration du mandat subvenait aux besoins élémentaires des Arméniens dans des quartiers fraîchement créés. Elle construisait des écoles indispensables pour l'enseignement, des églises, des salons où s'organisaient les activités culturelles et culturelles. Une véritable vie sociale à l'arménienne prenait forme tout en intégrant les nouveaux arrivants.⁴⁸¹

Ces actions nous révèlent quelque part un sentiment de devoir de la France envers les Arméniens en contrepartie des promesses non tenues quant à la création du royaume arménien en Cilicie. Ces actions se définissaient avant tout par des aides diverses et variées : économie, logement, éducation etc ...

De tout temps, les Arméniens disposèrent d'un niveau d'instruction très élevé. Ils étaient qualifiés de travailleurs compétents dans le secteur industriel et d'habiles commerçants. Maîtrisant la plupart des métiers, ils fournissaient une main-d'œuvre excellente dans la région : Ils créaient des souks à Kessab et bénéficiaient d'une clientèle turque importante. En raison de leur structure sociale et religieuse, ils étaient exemptés du service militaire. Ils pouvaient en outre accéder à des postes élevés comme députés, vizirs, ministres, cadres de l'administration ...

La société arménienne était bercée par une vie politique mouvementée et diverse qui abritait des tendances aussi bien démocratiques, libérales que nationalistes et extrémistes. En effet, la communauté arménienne se distinguait par trois courants politiques⁴⁸² : Hinçak, démocrate, Tachnak, nationaliste, Ramgawar, modéré. Leurs convergences se basaient sur la défense des droits des Arméniens.

Bien que divisés par leurs tendances politiques, les divergences religieuses (protestants, catholiques et grégoriens) accentuaient davantage cette cassure, mais en cas de conflits contre les Turcs, ils s'unifiaient. Les Arméniens protestants s'étaient ralliés avec les Arméniens catholiques à Kessab afin de combattre les Turcs. Les Arméniens de Kessab étaient gouvernés par un comité. Les principaux membres de ce Comité étaient :⁴⁸³

⁴⁸¹ *Ibid* série, doc. n° : 423

⁴⁸² Bazantay, Pierre, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁸³ Voir les leaders et les bandes armées, Umar,, « Hatay ve çevresinde Ermenilerin faaliyetleri », *Türk Dünyası Araştırmaları*, 2003, pp. 138-139.

Osca Sagdequian, Joseph Hakimian, Agop Begikian, Dr. Avedis Ingegikian, Dikran Majdikian et Quiroun Yarelli, Bedros, Guere Panos de Bajaghaz. Chabazian. Ex-policier, ex-légionnaire de la légion arménienne, ce dernier était le chef militaire et l'organisateur du centre arménien de Kessab. Missak Ghiragossian et ses cent meurtres à son actif, leader des chefs de bandes de Kessab, était redouté des Arméniens et des Turcomans.

L'autorité du comité était absolue et s'étendait surtout dans les villages de Kessab. En outre, il détenait le droit de vie et de mort et percevait des sommes considérables pour armer les bandes. Le mécontentement général provoqué par l'évacuation de la Cilicie indignait les Arméniens de Kessab plus irréductibles que jamais. Cette indignation renforçait la solidarité et la fraternité dans la communauté arménienne.

Ce paysage visiblement communautariste et militaire changea grâce aux activités culturelles et à une série de réformes dans le domaine de l'éducation. La nouvelle génération encouragée par une économie favorable renonçait peu à peu aux hostilités contre les Turcs et à toute forme d'animosité, elle tendait à vivre dans un milieu de paix et de fraternité. Les écoles dans ce sens jouaient un rôle important. Les Arabes sunnites, Turcs, Arméniens, Grec orthodoxes étudiaient ensemble.⁴⁸⁴

Toutefois, à l'approche du processus de rattachement, l'apaisement était à l'ordre du jour avec l'élimination des conflits directs et l'amélioration des rapports. Dans le processus du rattachement, l'absence d'un conflit direct entre Turcs et Arméniens nous interpelle. Au contraire, un rapprochement s'opérait notamment à travers les actions politiques où par exemple cinq députés Arméniens partageaient les mêmes convictions que des Turcs irrédentistes. Les leaders arméniens, le Maire de Kırıkhan İstafan Efendi, Ador Pacha rendaient visite à Tayfur Bey en 1938. Durant cet entretien, Tayfur Bey les persuadait de participer au mouvement politique irrédentiste.⁴⁸⁵ D'ailleurs, les Turcs prenaient le plus grand soin pour ne pas attiser la colère arménienne par une quelconque action.

Ces efforts réciproques permettaient une détente dans les relations entre les deux peuples. Finalement, les 5 députés recueillaient un nombre de voix à hauteur de 5.504 électeurs⁴⁸⁶. Les Arméniens prenaient leur place au sein de l'Assemblée Nationale du Hatay. Cette adhésion politique révélait quelque part la reconnaissance d'un État propre

⁴⁸⁴Bazantay, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁸⁵Sökmen, *op. cit.*, p. 113.

⁴⁸⁶Umar, *op. cit.*, pp. 20-21., Tekin, *op. cit.*, p. 176.

du Hatay et la conviction que le Sandjak ne devait être rattaché à la Syrie tout en réfutant l'hypothèse d'un protectorat français. A ce terme, ils pouvaient être considérés comme les fondateurs de l'Etat Hatay. Finalement, se rendant compte que le rattachement du Sandjak était inévitable et partageant les convictions turques au Parlement, ils n'étaient pas opposés à ce processus. Le jour du rattachement, un délégué arménien sous la direction du maire de Kırıkhan İstefan Feracıyan et Ador Pacha présenta son hommage et la raison de l'immigration arménienne.⁴⁸⁷

Somme toute, les dits députés prêtèrent serment de fidélité en turc devant le Parlement. Enfin, ils participaient à la dissolution de l'Assemblée et reconnaissaient publiquement le rattachement de l'État Hatay à la Turquie le 23 juin 1939.

E) Les Chrétiens Syriaques, Melchites, Chaldéens et les Grecs orthodoxes

Emprunts de racines régionales profondes, ces éléments chrétiens constituaient l'une des grandes dynamiques locales du Sandjak. Une parenthèse historique semble indispensable pour planter le décor à la fois religieux et social. Ils formaient quatre grandes communautés religieuses chrétiennes réparties en fonction des dénominations ecclésiastiques à Antioche.

1-L'Église Melchite était l'héritière légitime des trois sièges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Selon les sources syriaques, cette Eglise s'émancipa de l'Eglise syriaque. Le peuple était originairement Araméen autrement dit le premier peuple chrétien.⁴⁸⁸ Les Eglises étaient répertoriées ainsi :

L'Église Nestorien

L'Eglise Chaldéenne

L'Eglise melchite orthodoxe

L'Eglise maronite

L'Eglise melchite catholique

L'Eglise syriaque catholique

L'Eglise syriaque protestante

L'Église melchite devait son caractère d'Église particulière à l'Empire de Byzance et aux sept premiers conciles œcuméniques. Elle ne prit son nom de Melchite qu'à la fin du V^{ème} siècle. Ce sobriquet, inventé par les Syriaques, refusait le credo du Concile

⁴⁸⁷Tekin Mehmet, *Hatay Tarihi*, Ankara, éd: Atatürk Kültür Merkezi, 2000, p. 157.

⁴⁸⁸Iris Muzaffer, *Bütün yönleriyle Süryaniler*, İstanbul, Ekol yayıncılık, 2002, p. 13.

de Chalcédoine en 451. Ils furent fidèles aussi bien à Rome qu'à Byzance, mais cette double fidélité était mise à l'épreuve au cours de l'Histoire : certains jurèrent allégeance à Byzance dans sa rupture avec Rome (Eglise grecque-melkite orthodoxe), alors que les autres restèrent fidèles à Rome (Eglise grecque-melkite catholique).

Au VII^e siècle, sous la domination arabo-islamique, le patriarcat de Constantinople s'imposa aux autres patriarchats. En **1054** (le 16 juillet), c'est la rupture entre Rome et Constantinople. Entre **1098-1099**, les Croisés s'emparaient d'Antioche puis de Jérusalem et établissaient des patriarchats latins. En **1204**, le sac de Constantinople par les Croisés consacrait la rupture entre l'Orient et l'Occident.⁴⁸⁹

Au XIII^e siècle, l'Orient passa sous la domination des Mamelouks (1250-1516). En 1516, c'était la conquête ottomane et la suprématie du Sultan. La conquête arabo-islamique du VII^{ème} siècle donnait aux melchites une marge de liberté. Ils s'étaient tournés vers les professions libérales, la médecine et vers l'artisanat. Ils devinrent la version arabe des héritages philosophique, médical et scientifique de la Grèce antique.⁴⁹⁰

Constantinople devenait la capitale politique de l'empire et la capitale religieuse de l'Orient. Le patriarche œcuménique de Constantinople exerça son autorité sur Alexandrie et Jérusalem qui s'hellénisèrent entièrement et ces deux patriarchats se convertirent définitivement à l'orthodoxie byzantine.⁴⁹¹ Contrairement aux autres églises orientales, catholiques ou non, l'Eglise melchite ne dispensait pas au niveau national. C'était une Église particulière, dans le sens canonique du mot, répandue dans tout le Proche-Orient arabe et dans une diaspora de plus en plus importante. Elle était l'héritière légitime des trois sièges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ses origines se confondaient avec la prédication de l'Évangile dans le monde gréco-romain de la Méditerranée orientale et l'extension du Christianisme au-delà des limites de l'Empire. La formation des patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, les premiers au concile de Nicée (325), le troisième à Chalcédoine (451), l'avaient façonnée et en faisait une entité territoriale et juridique.

La première, l'Eglise Grecque-Melchite-Catholique s'organisait intérieurement. De nouveaux Ordres monastiques furent fondés. Un clergé éduqué à Rome dispensait

⁴⁸⁹ Disponible sur : (www.opuslibani.org.lb)

⁴⁹⁰ Arad Samih, « Eglise du Moyen Orient dans l'espace Liban et Syrie », note de conférence, Metz, 23 septembre 2006

⁴⁹¹ Disponible sur : www.opuslibani.org.lb

l'enseignement dans des écoles nouvellement créées. Un séminaire fut ouvert à Aïn Traz (1811). Malgré une crise de croissance qui dura jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, due surtout à l'antagonisme des nouvelles congrégations monastiques, l'Eglise melchite trouva son équilibre. Des conciles locaux la dotèrent d'une organisation solide et, ainsi, elle s'étendit et se développa. La providence lui ménagea, au XIX^e siècle, deux grands patriarches : Maximos Mazloum (1833-1855) et Grégoire Joseph (1864-1897)⁴⁹²

2- Les Syriques occupaient dans la vallée du Moyen Euphrate une position stratégique. Face aux Sassanides qui revendiquaient les territoires occidentaux autrefois tributaires de l'Empire achéménide (la Trans-euphratéen), les Romains furent d'abord conduits à reporter leur frontière à l'Est, jusqu'au Tigre, pour augmenter leur profondeur stratégique de défense de la Syrie. À la suite des victoires de César Galère sur Narsès, l'empereur Dioclétien avait pu conclure un traité en ce sens (297), mais la calamiteuse expédition de Julien l'Apostat allait remettre ces conquêtes en question : son successeur Jovien dut évacuer la Mésopotamie orientale et céder définitivement Nisibe à Sapor II (363). La guerre reprit au 5^{ème} s. et, depuis lors, assauts et contre-offensives n'avaient guère cessé, une confrontation durable où les deux empires épuisaient leurs forces. L'Euphrate constitua alors la seconde ligne de défense du dispositif romain, dont le centre de commandement et le nœud logistique se situaient à Hiérapolis, sur l'axe principal Antioche-Édesse. Au bord du fleuve, Europos était un avant-poste⁴⁹³.

Cependant, la région vit se nouer d'intenses contacts culturels. Depuis le 2^{ème} siècle, dans le royaume encore indépendant d'Osrohène, la langue araméenne avait connu une renaissance remarquable, sous la forme d'un idiome littéraire, le Syriac, dans lequel s'exprimèrent bientôt de nombreux penseurs et prédicateurs chrétiens. À côté de l'école d'Antioche, où fleurirent une exégèse et une théologie essentiellement grecques, ils présentèrent une version originale du christianisme, fortement enracinée dans la culture indigène des populations araméennes. À l'est de l'Euphrate, comme le confirme l'épigraphie, le syriac éclipsa le grec, au point de devenir le vecteur principal de l'évangélisation. Sur la rive occidentale, celle d'Europos, on constate la coexistence des deux langues, attestée tant par les inscriptions, que par des témoignages

⁴⁹² Disponible sur : www.opuslibani.org.lb

⁴⁹³ *Ibid.*

littéraires. Partout, une toponymie duelle confirme la double appartenance linguistique de la vallée de l'Euphrate.⁴⁹⁴

Le peuple Araméo-Assyro-Chaldéo-Syriaque était l'héritier des divers peuples sémitiques, des civilisations anciennes et prestigieuses du Proche et Moyen-Orient. C'est dans cette région, berceau de la civilisation qu'il jouait un rôle essentiel dans l'histoire de l'humanité. Ce peuple appartient au groupe défini linguistiquement comme sémitique qui, dès 2350 A.C., période des débuts du royaume d'Akkad, avec les Sargonides, succéda aux Sumériens dont il prolongea la civilisation. Les Akkadiens répandirent l'usage de l'écriture cunéiforme : support de toute la culture écrite du Proche et Moyen-Orient jusqu'à l'apparition de l'alphabet araméen. Il poursuivait également le développement intellectuel, technologique et religieux entamé par Sumer.⁴⁹⁵

3-L'Église chaldéenne, ou assyrienne, était issue du schisme nestorien refusant le Concile d'Éphèse (431); implantée principalement en Perse, elle recevait des missionnaires dominicains et franciscains dès le XIII^{ème} siècle, avec quelques ralliements individuels à Rome, mais sans formation de communauté stable. Le monde araméen existait bien avant l'arrivée du christianisme en Mésopotamie mais il en fut le berceau. Abraham qui était araméen appela par sa foi en Dieu cette évangélisation.

Au début du premier millénaire avant Jésus-Christ, les Araméens, également sémites, faisait leur entrée historique dans l'ensemble du Croissant Fertile. Ils venaient de l'ouest du Proche-Orient et se répandaient jusqu'en Mésopotamie, l'impact de leur langue était énorme, elle devenait la langue véhiculaire dans tout le Proche-Orient et Moyen-Orient et poursuivait son développement spectaculaire pendant la période des Achéménides, expansion facilitée par l'invention d'un alphabet et d'une écriture qui peu à peu supplantera le cunéiforme. La langue araméenne allait survivre pendant la période hellénistique et séleucide sous la forme du syriaque et était exportée comme langue à caractère religieux jusqu'en Asie Centrale et même aux confins de la Chine. Elle subsiste à notre époque sous forme de dialectes intimement apparentés dont les deux principaux sont l'araméen occidental dit syriaque et l'araméen oriental dit chaldéen. Ils restent très proches de l'araméen classique. On peut donc dire que la langue araméenne est parlée depuis 3000 ans.⁴⁹⁶

⁴⁹⁴Alpi Frédéric, « Un important foyer syriaque », *Cercle catholique syriaque*, 2006.

⁴⁹⁵Disponible sur : (www.syriaccatholic.ca)

⁴⁹⁶Disponible sur : (www.syriaccatholic.ca)

La tradition attribue à l'apôtre saint Thomas l'évangélisation de cette région qu'il traversa en venant d'Antioche et d'Edesse et où il laissa deux de ses disciples Addaï et Mari pour l'évangéliser, allant lui-même évangéliser l'Inde.⁴⁹⁷

Saint Basile le grand écrivit : « *l'église d'Antioche est plus bénéfique que toutes les églises de l'univers* » au IV^{ème} Concile de Chalcédoine, en 451, son évêque fut traité en archevêque, à l'instar de Rome et d'Alexandrie. Suite à ce concile, l'église d'Antioche fut élevée au rang de Patriarcat. Elle était divisée en quinze provinces dirigées par des Métropolitains suite à l'autonomie de quelques églises, elles ne comprenaient que douze provinces et 153 diocèses s'étendant de la Cilicie à la Transjordanie.⁴⁹⁸

Chaque ville avait son évêque. Le métropolitain de la ville centrale ou de la capitale détenait un certain pouvoir et la préséance sur les autres évêques quand la réunion se tenait dans la ville. Ainsi l'autorité de la métropole constituait le noyau de l'autorité patrimoniale dans certaines villes principales. Ce qui a conduit à la création des anciens patriarchats traditionnels liés au souvenir de Saint- Pierre : Rome, Alexandrie et Antioche.

4-L'Eglise chaldéenne était la branche catholique de l'Eglise d'Orient (nestorienne) qui avait refusé le concile d'Ephèse. L'Eglise Nestorienne, florissante en Mésopotamie et en Perse, évangélisait l'Inde et la Chine du Ve au 13^{ème} siècle. L'église continua à prendre son autonomie vis-à-vis de Rome tout au long de l'histoire. Enfin, Jean Simon VIII Soulaka fut élu patriarche en 1551 et reconnu par Rome en 1553 comme patriarche des Chaldéens.

C'est en 1830 que le métropolitain de Mossoul, Jean Hormizd II, élu patriarche, était confirmé dans sa fonction par le Pape Pie VIII avec le titre de patriarche de Babylone des Chaldéens. Sous Emmanuel II Thomas (1900-1947), la majorité des chaldéens non catholiques ralliait l'Eglise catholique.⁴⁹⁹ Ce peuple et sa culture réussirent à survivre jusqu'aujourd'hui dans les régions suivantes :

- Dans le Tour Abdin et le Hakkari au sud-est de la Turquie

⁴⁹⁷ Merigoux Jean Marie, « Le visage arménien de l'église »

http://biblio.domuni.org/articlesreligions/visage_armeen/visage_armeen-03.htm

⁴⁹⁸ Disponible sur : (www.syraccatholic.ca)

⁴⁹⁹ Disponible sur : (www.oeuvre-orient.fr)

- Dans la Jezirah, le nord-est de la Syrie, dans les régions à l'ouest de Damas, Homs, Hama et Alep en Syrie. - A Zaho, Dohuk et Irbil au nord de l'Irak, Mossoul et Bagdad.
- Dans les principales régions du Liban.

Cette liste n'est pas exhaustive et on peut dire que l'on retrouve des traces visibles de leur existence à Mardin, Urfa (Edesse), Diyarbakır, Malatya, Antakya, Elazığ, Adıyaman, Siirt, Van et Bitlis (villes de Turquie) et également à Ourmiah en Iran.

5- Les Grecs orthodoxes dans le Sandjak, leur vie sociale et leur influence sur le rattachement

Dans le Sandjak, le terme chrétien renvoyait aux orthodoxes qui s'illustraient principalement à l'intérieur de deux ethnies : Grecque et Arabe. Les Grecs orthodoxes constituaient les plus anciens habitants de la région d'Antioche, leur présence remontait au premier siècle de notre ère, ils étaient désignés comme les chrétiens de la langue arabe.

L'orthodoxie ou christianisme orthodoxe formait le tronçon historique du christianisme primitif.⁵⁰⁰ Elle s'organisait en de nombreuses Églises territoriales (et non nationales) qui formaient l'« Église orthodoxe » ou « Communion orthodoxe ». Jusqu'au grand schisme d'Orient de 1054, les Églises d'occident furent également orthodoxes, c'est à dire fidèles à la théologie des conciles du premier millénaire chrétien et au droit canon qui en découle. Le Patriarche, leader incontesté, gouvernait une nation qui s'affirmait avant tout par le caractère religieux. Le titre de Patriarche d'Antioche était traditionnellement porté par l'évêque d'Antioche (dans l'actuelle Turquie). L'église d'Antioche était l'une des plus anciennes de la Chrétienté. Aujourd'hui, pas moins de cinq chefs d'église, dont trois catholiques, portent le titre de Patriarche d'Antioche. Aucun d'entre eux ne réside à Antioche/Antakya depuis la conquête de la région par Baybars en 1268 qui instaura une domination musulmane totale.

Les Églises orthodoxes furent fondées dans la région qui s'étendait d'Antioche à Jérusalem (Kudüs) ou dans d'autres termes, dans la zone orientale du bassin Méditerranéen. La Bible et la Liturgie étaient lues dans les langues arabes (différents dialectes) et araméennes.⁵⁰¹

⁵⁰⁰<http://fr.wikipedia.org/wiki/orthodoxe>

⁵⁰¹*Ibid.*

La présence active des chrétiens dura jusqu'à l'époque des Mamlouks. Après la conquête de Baybars en 1268, les chrétiens furent chassés d'Antioche. Quelques uns s'abritaient dans la région d'Arsouz. En conséquence, il était clair que les musulmans particulièrement arabes et les chrétiens de différentes ethnies parlant majoritairement la langue arabe avaient vécu tantôt en conflit tantôt en paix ce qui permettait une influence réciproque. Ils avaient été influencés par l'Islam arabe, les différences ethniques peu profondes sous entendaient l'existence d'une communauté passée d'origine très proche.⁵⁰²

Ce n'est que depuis le XVII^{ème} siècle que des familles chrétiennes avaient commencé à s'installer dans cette ville qui était la métropole du christianisme. Néanmoins, le contexte de la ville d'Antioche, bien qu'à dominante chrétienne, tendait à refouler et à stigmatiser les populations chrétiennes. Par exemple, le port d'un chapeau ou d'un urbain (voile) noir, signe extérieur d'appartenance, devaient être porté par tout chrétien lorsqu'il arpentait les ruelles de la ville.⁵⁰³ Cette règle symbolisait quelque part la volonté des musulmans à uniformiser et à aliéner les chrétiens à travers un sentiment d'exclusion et d'humiliation.

Au temps d'Ibrahim Pacha, d'autres chrétiens étaient venus de Lattaquié et d'Idlib s'établir à Antioche, mais leurs conditions sociales demeuraient largement précaires. Toute une série de mesures imposée par les musulmans empêchait tout développement social et toute pratique religieuse. Ils n'avaient pas d'église. Ils célébraient le culte dans une grotte située au Nord Est de la ville qui s'appelait « Grotte de St Pierre ». Leur cimetière était un terrain public.⁵⁰⁴

En dépit d'un passé riche et glorieux, la population chrétienne, à l'exception des Arméniens, n'était pas dominante. Selon le recensement de 1891 présenté par Vital Cuinet, le chiffre des femmes chrétiennes orthodoxes était de 1760, des hommes de 1754, en total 3514.⁵⁰⁵ Mais, le chiffre des catholiques n'est pas indiqué.

A l'exception des Grecs orthodoxes parlant l'arabe, on rencontrait des familles grecques dont la langue était le grec qui s'installèrent au 18^{ème} siècle.⁵⁰⁶ Cette communauté, bien qu'ayant une religion commune, semblait être divisée par la langue.

⁵⁰²Bazantay Pierre, *op. cit.*, p. 21.

⁵⁰³Poujoulat, « lettre 171 », *Correspondance d'Orient*, 1931.

⁵⁰⁴Acte transfert de la grotte à M. Brouhier, vice consul de France le Mai 1855.

⁵⁰⁵Tekin Mehmet, *Hatay Tarihi*, Ankara, ed: Atatürk Kültür Merkezi, 2000, p. 145.

⁵⁰⁶Weulersse Jacques, « Antioche essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 50.

Après la proclamation du Tanzimat en 1839, les chrétiens acquirent le droit de construire des églises. La condition sociale des orthodoxes commença à s'améliorer au cours du XIX^{ème} siècle à mesure que l'influence russe se faisait d'avantage sentir dans l'Empire ottoman. Le déclin de la Sublime Porte coïncidait avec le traité de Küçük Kaynarca en 1774 et permettait à la Russie d'intervenir en faveur de la cause chrétienne en tant que protecteur des orthodoxes. Parallèlement, la France et l'Angleterre prenaient des positions stratégiques et consolidaient leurs influences dans la région. Cet interventionnisme occidental avait fortement influencé l'Empire ottoman dans le but d'octroyer des dispositions spécifiques en faveur des populations chrétiennes. Ainsi, en 1876, une église dont les dimensions étaient plus que généreuses fut bâties à Antioche et en 1878, la communauté chrétienne d'Alexandrette obtenait par firman l'autorisation d'ouvrir une école.

Sous le mandat français, ils étaient dirigés et protégés par la France au même titre que les autres communautés. D'ailleurs, lors des déplacements de population, les Grecs qui n'avaient aucun lien avec Athènes et qui étaient rattachés du point de vue religieux au Patriarche Orthodoxe d'Antioche, n'étaient pas compris dans les échanges de population entrepris par la Turquie et la Grèce.⁵⁰⁷

Avant le mandat, ils fréquentaient les écoles de la Mission. Ils s'éduquaient par l'intermédiaire d'institution catholique mais il était hors de question de parler de conversion religieuse. De toute façon, le mandat octroyait un enseignement laïc. Ainsi, ces dispositions permettaient la protection et le maintien de toute une série de traditions, rites ... sans offusquer une minorité par rapport à une autre. Le mandat tentait tant bien que mal de mettre toutes les populations sur un même pied de stal. Les Grecs accédaient quelque part à un semblant de liberté et d'égalité.

Les Chrétiens orthodoxes étaient dirigés par une Commission Patriarcale. Le Patriarcat d'Antioche était le cœur de tout un ensemble d'activité et d'organisation religieuse.⁵⁰⁸ Il s'occupait de tous les conflits judiciaires relatifs au statut personnel : héritage, mariage, baptême.

⁵⁰⁷ A.D.N., Beyrouth 2503, doc. n°553

⁵⁰⁸ Le titre de Patriarche d'Antioche est traditionnellement porté par l'évêque d'Antioche (dans l'actuelle Turquie). L'Église d'Antioche est l'une des plus anciennes de la Chrétienté. Aujourd'hui, pas moins de cinq chefs d'Église, dont trois catholiques, portent le titre de Patriarche d'Antioche. Aucun d'entre eux ne réside à Antioche/Antakya depuis que celle-ci a été annexée par la Turquie. www.wikipedia.org/antioche. le 05-02-2007.

Au demeurant des Grecs orthodoxes de régions différentes, les habitants grecs du Sandjak ne s'abstenaient pas face à l'élection du Patriarche. Parfois, les élections se déroulaient dans une atmosphère tendue, causée par les distensions entre les différents groupements religieux. Par exemple, durant l'élection de 1931, la communauté grecque d'Antioche était divisée en deux clans : les partisans de Mgr Alexandros et de Mgr Arsanios. Cette situation conflictuelle fut minutieusement disséquée par les agents de Service du Renseignement. D'après le rapport d'agent, « *les partisans de Mgr Arsanios étaient calmes, fuyant les querelles, alors que ceux de Mgr Alexandros étaient actifs et intrigants* ». ⁵⁰⁹

Les chrétiens étaient très actifs dans les secteurs économiques et commerciaux notamment en termes de transaction de la soie. ⁵¹⁰ La jeunesse cherchait avant tout à accéder à un statut social honorable à travers la création d'entreprises commerciales et l'ascension à des postes de profession libérale (médecin, homme de loi). Dans cette optique, l'enseignement scolaire s'étalait bien souvent sur plusieurs années. A ce titre, on dénombre plusieurs avocats, médecins, pharmaciens, dentistes et directeurs dans les établissements privés de cette communauté.

L'amélioration de la situation socio-économique et le progrès dans le domaine technologique, ainsi que la modernisation alimentaient la sécularisation chez la nouvelle génération. Du point de vue religieux, les jeunes voulaient rester attachés à la religion en tant que cadre social, mais tandis que les anciens y restaient attachés en raison de leur foi. Les divergences et le scepticisme religieux pénétraient de plus en plus les jeunes générations. ⁵¹¹ Finalement, une génération séculaire apparaissait.

La démographie de la population chrétienne non seulement ne progressait pas mais elle avait tendance, pour certains, à diminuer. Weuleresse explique la raison de ce recul ainsi : « *La crise économique mondiale a appauvri les commerçants qui travaillent à l'étranger. Le manque de moyens économiques donc aggrave la fécondité.* » Par contre, Bazantay, dans son livre, dévoile, chiffres à l'appui, le haut niveau économique et sociale des chrétiens, un facteur économique qui n'influçait en aucun cas la démographie. De plus, les Turcs disposaient du taux de fécondité le plus élevée de la région bien qu'ils vivaient modestement. Par conséquent, la fécondité et

⁵⁰⁹ Château de Vincennes, 4H 89, Service Renseignement, doc n° : 2988, date, 25/07/1931, p. 6-8.

⁵¹⁰ Weuleresse, *op. cit.*, p. 51.

⁵¹¹ Bazantay Pierre, *La pénétration de l'enseignement*, pp. 114-115.

l'économie n'avaient pas de corrélation étroite bien que certaines phases de l'histoire de cette région viennent à nous démentir.

Dans le processus de rattachement, les orthodoxes s'étaient abstenus de s'allier directement et ouvertement avec tel ou tel parti. Ils s'étaient distingués par leur neutralité d'où l'absence totale d'organisation orthodoxe grecque à proprement parlé. Le seul fait qui nous est parvenu à ce jour était la coopération du curé de la paroisse Chrétienne Orthodoxe d'Antioche, pendant la Première Guerre mondiale, avec le Comité Union et Progrès d'Antioche.⁵¹²

A ce titre, nous ne pouvons pas parler d'un comité comme Usbetül Arabe ou Nahd'el Arabe fondée par les Grecs orthodoxes. Au niveau local, ils administraient leur communauté économiquement et socialement mais refusaient catégoriquement et officiellement d'alimenter un quelconque courant politique.

En ce sens, cette neutralité politique avait peut être poussé la SDN à ne pas octroyer de contingent aux éléments chrétiens (grecs orthodoxes, syriaques, melchites, chaldéens) absents de la scène politique, lors des élections législatives du Hatay en 1938. La faible démographie de ces communautés les avait sans doute obligés à ne pas s'immiscer dans la vie politique du Sandjak.

F) Les Tcherkesses, leur implantation et leur présence

Musulmans caucasiens, les Tcherkesses furent chassés par les Russes après la guerre de Crimée en 1856.⁵¹³ De 1860 jusqu'à 1880, environ, 850.000 personnes étaient accueillis par le Sublime Porte notamment en Syrie (30 000), en territoire kurde (50 000) et en Irak. Ils étaient par ailleurs disséminés partout dans l'empire, de la Bulgarie jusqu'au Moyen Orient.⁵¹⁴ En 1878, après la guerre russo-turque, les Abkhaz

⁵¹²Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalités au Proche-Orient, Le sandjak d'Alexandrette, document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

⁵¹³La Guerre de Crimée (1853-1856) fut une guerre entre la Russie impériale et l'Empire ottoman. Le conflit eut pour principale scène la Mer Noire. Suite à un conflit à Bethléem entre chrétiens latins - protégés par la France - et orthodoxes - protégés par la Russie - les relations entre la Russie et l'empire Ottoman s'envenimèrent jusqu'à la déclaration de guerre. Toutefois cette querelle de moines dans les églises des lieux saints est un prétexte. L'affaire est réglée par les Turcs en faveur du clergé orthodoxe, mais la Russie exige alors du sultan des garanties en faveur de tous les chrétiens orthodoxes de l'Empire (1853); mais les véritables raisons sont les ambitions de la Russie, désireuse de s'annexer Constantinople et les Détroits, c'est-à-dire d'accéder à la Méditerranée. Suite au refus des Turcs, le tsar fait occuper les principautés moldo-valaques (juillet 1853). La Turquie déclare alors la guerre à la Russie le 4 octobre 1853. Voir *l'histoire de l'Empire ottoman*, sous la direction de Robert Mantran, chapitre « la période des Tanzimat, Fayard, 1989.

⁵¹⁴Salkin Yves, *op. cit.*, p. 37.

(l'une des plus notables tribus tcherkesses) alliés des Turcs, trouvèrent refuge en Anatolie.

Une partie des Tcherkesses était dirigée en 1879, par voie de mer, sur Alexandrette. Puis, ils s'établirent, les uns dans la Syrie du Nord, à Minbidj, Harran, Yeni Chéhir, Réhanié, Batraken et les autres orientés sur Hama, Homs Kuneitra.⁵¹⁵ Enfin, de 1885 à 1895, la dernière vague d'émigration tcherkesse parachevait ce flux migratoire. Les lieux dits avaient été habilement supputés par la Sublime Porte, car les troubles incessants entre les Druzes et les Bédouins motivaient les ottomans à trouver des foyers d'accueil proches de ces lieux conflictuels, pour ce peuple caucasien et guerrier. Par une telle stratégie, la Sublime Porte tentait de faire intervenir les Tcherkesses pour rétablir l'ordre en cas de nécessité. Effectivement, ces caucasiens devenaient un instrument de lutte pour endiguer les tensions entre les communautés arabes. A ce titre, le gouvernement leur octroyait, dans les environs de Reyhaniye, de vastes terrains qui faisaient partie des Wakoufs (donation d'état) d'Osman Pacha qui furent divisés en parts égales puis distribués à raison de 71.000 m² par famille au nord d'Antioche au pied de Kızıl Dağ sur la lisière de l'Amouk.⁵¹⁶ Mais, il nous est difficile de donner un chiffre exact quant au nombre de Tcherkesses implantés dans la région d'Antioche. Selon Jabry Irfan, ce nombre était de 954 et d'après Collet, le chiffre avoisinerait les 1000⁵¹⁷, des chiffres mentionnés sans préciser l'année de recensement.⁵¹⁸

La communauté tcherkesse se distinguait dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Leurs coutumes ressemblaient à celles des Turcs. Ils vivaient en clans ayant un chef de tribu qui décidait de toutes les affaires internes. Ils disposaient d'une organisation tribale hiérarchique avec une classe noble. En ce sens, leur vie ressemblait à celle des Turcs. Le Colonel Collet, les ayant côtoyés durant des années, exprime ainsi leurs caractères et leur mode de vie :⁵¹⁹

« Ils sont respectueux vis-à-vis des femmes qui ne cherchent pas le mariage avec l'étranger. Fier de leur langue indo-européenne, ils ont des facilités pour parler le turc et l'arabe. Ils éprouvent une fascination pour les grandes espaces ; mais comme montagnards, ils conservent le gout des particularismes. Ils ont des mœurs saines avec

⁵¹⁵Bazantay, *Pénétration de l'enseignement dans le Sandjak*, p. 37.

⁵¹⁶Bazantay Pierre, *op. cit.*, p. 36.

⁵¹⁷Salkin, *op. cit.*, p. 66.

⁵¹⁸Jabry Irfan, *Le conflit du sandjak d'Alexandrette*, Université de Grenoble, faculté de droit, 1938, p. 3.

⁵¹⁹Salkin Yves, *op. cit.*, pp. 37-38.

*des règles de vie très simples. Ils observent la tradition de l'hospitalité et respectent toujours la parole donnée. Le sens de la famille est exalté ; si l'autorité du père est reconnue, le rôle de la mère est magnifié. Sur le plan du droit, c'est le droit coutumier qui est en usage pour régler les différends. Ils admirent le courage et considèrent comme un suprême honneur de mourir au combat. Dans la renommée du guerrier, l'estime du cavalier pour sa monture n'est pas oubliée. C'est vraiment le couple homme-cheval qui risque sa vie lors des combats. S'il fallait trouver un défaut dans la personnalité tcherkesse, ce serait sans doute l'orgueil ; orgueil d'appartenir à une minorité qui a toujours placé très haut l'honneur. « **Pour l'honneur, donne ta vie** » là n'est-il pas le proverbe le plus caractéristique de la saga tcherkesse ? »*

La domination turque et l'Islam sunnite étaient les deux facteurs qui contribuaient au rapprochement et à l'harmonie entre les Tcherkesses et les Turcs. L'absence d'établissements scolaires propres à ces caucasiens dans le sandjak d'Alexandrette, les incitait à fréquenter les écoles turques.

Bien que fidèles au Sultan et fortement liés aux Turcs, l'absence de bande armée tcherkesse, pendant la guerre de résistance contre l'occupation française, nous interpelle curieusement. Ce constat est-il assez pertinent pour affirmer que les Tcherkesses n'auraient sans doute pas participé directement à la lutte armée contre le mandat mais bien au contraire, ils s'affichaient volontiers à la cause française.

Force est de constater la cordiale entente entre la communauté Tcherkesse et l'administration mandataire. Le mandat renouvelait une politique qui avait déjà fait ses preuves à l'époque ottomane. Lorsque les manifestations augmentaient, la nécessité de recruter une force constituée d'individus connaissant bien la région s'imposait à l'autorité mandataire comme un élément clé pour l'établissement de la sécurité. Dès janvier 1923, on comptait six groupes de gendarmerie mobile pour un effectif total de 398 cavaliers tcherkesses dans le sandjak d'Alexandrette.⁵²⁰ Ils combattaient les rebelles arabes notamment les Druzes et les bandes armées turques. Par contre, aucun document concernant un conflit direct et ouvert entre les peuples turcs et tcherkesses ne fut établi avec certitude.

Au début du mandat français, les événements politiques laissaient pressentir quelques inquiétudes au sujet de leur avenir. Ils étaient considérés au même titre que les autres communautés formant l'Empire ottoman. Par la suite, s'appropriant la

⁵²⁰Mizrahi Jean David, *Genèse de l'Etat Mandataire*, Paris, publication de la Sorbonne, 2003, p. 153.

confiance française, une relation forte et un témoignage de gratitude réciproque s'étaient établis entre l'autorité française et la communauté tcherkesse.⁵²¹ D'ailleurs, le Colonel Collet témoignait de son admiration quant à la capacité militaire des Tcherkesses dans ses mémoires.

Dorénavant, étant embrigadés dans les forces françaises, se détachant du coup de la fidélité et de l'amitié ottomane, les Tcherkesses faisaient preuves d'un volte face surprenant en l'espace de quelques années, exigeant par la même occasion, d'accéder à des postes de cadre dans l'administration française.

Un autre point intéressant attire notre attention. L'implantation et l'intégration des Tcherkesses en Syrie ne posèrent aucun problème majeur, les Turcs acceptant ce statu quo tout en facilitant les relations entre les deux communautés. Au regard d'un tableau qui unifiait dans un élan de solidarité Turcs et Tcherkesses, ces derniers changèrent leur fusil d'épaule en accédant au rang de gendarmes à l'initiative des Français. Un revirement de situation qui n'avait pas vraiment d'explication, notamment côté turc, ni trace ni commentaire n'éclairaient ce revirement. A ce titre, aucune œuvre ni aucun récit turc venant critiquer cet événement, ce changement d'attitude des Tcherkesses, n'était à noter au cours de l'histoire.

A travers la volonté caucasienne d'être reconnu comme minorité, les Tcherkesses exigeaient des droits politiques et juridiques afin d'être perçu comme une force institutionnelle autonome dans la région. Les revendications des Tcherkesses étaient les suivantes :⁵²²

- 1) *La reconnaissance des droits de la minorité Tcherkesse et sa représentation au sein de l'Assemblée en tant que minorité, au même titre que les minorités chrétiennes et les minorités chiïtes, Alaouites et Ismaïliennes.*
- 2) *Le développement de l'instruction générale dans les villages tcherkesses, afin de permettre à leurs habitants d'accéder aux professions libérales.*
- 3) *L'autorisation d'enseigner le tcherkesse dans les écoles tcherkesses, l'arabe et le français restant les langues officielles.*

Ils obtenaient satisfaction quant aux deux dernières revendications. Parallèlement, les nationalistes arabes syriens contestaient ces acquis prétextant que ces dispositions allaient à l'encontre de l'intégrité nationale.⁵²³ Il était clair qu'une identité nationale

⁵²¹ « Les Tcherkesses en Syrie », *Correspondance d'Orient*, 1932, pp. 177- 178.

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ « Les Tcherkesses en Syrie », *Correspondance d'Orient*, 1932, p. 177.

tcherkesse apparaissait au grand jour et répondait à une demande forte, sous un fond de volonté d'autonomie et de reconnaissance communautaire.

La collaboration tcherkesse avec le mandat français n'était pas un fait récent dans la mesure où les Caucasiens avaient combattu aux côtés de Français durant la guerre de Crimée en 1856.⁵²⁴ En raison de cette spécificité, sous l'ère mandataire, ils étaient recrutés par l'armée du Levant sous la 2. Division de la Syrie.⁵²⁵ Ils disposaient d'une fonction de gendarmerie dans une région conflictuelle. Au début des années vingt, pendant les opérations conduites contre les rébellions dans la région d'Antioche et de Kırıkhan, les Tcherkesses étaient chargés de poursuivre et d'éliminer les bandes armées. Par exemple, sous le commandement de Tevfik et Osman Beys, les gendarmes Tcherkesses s'approprièrent plus de 3000 fusils et 80.000 cartouches. Parallèlement à leur statut de gendarmes, ils endossaient l'uniforme militaire français durant l'intervention des troubles apparues entre 1925 et 1927 en Syrie. Bien évidemment, cette intervention militaire coûta la vie à 300 cavaliers et à 20 officiers caucasiens.⁵²⁶

Le recrutement des Tcherkesses dans le secteur gendarmerie était aussi symbolique que singulier. La participation active des Tcherkesses en tant que gendarme dans la région d'Antioche n'avait jamais été véritablement démontrée. Collet était désigné comme le chef de bataillon des Tcherkesses. A partir de 1936, les tensions atteignaient leur paroxysme concernant la question du Sandjak. Dans une optique de confrontation directe avec les manifestants et les contestataires turcs, les Français ordonnaient aux gendarmes tcherkesses d'intervenir et de réprimer les manifestations. Le 7 mai 1938, une action militaire importante fut réalisée sur Antioche et Kırıkhan par le colonel Collet. Le 4/1 RTM opérait sur le terrain afin de pacifier et de préparer la région pour les prochaines élections législatives sur fond d'intimidation. Dans ce différend, l'utilisation des Tcherkesses antiochiens était en suspens. Mais, les autres troupes tcherkesses s'activaient pour faire pression sur les Kémalistes dénonçant les élections organisées par les Français.

En règle générale, ils côtoyaient sans l'once d'un préjugé les Turcs. Ils fréquentaient les écoles turques et maîtrisaient parfaitement la langue. Bien qu'ayant le droit de fréquenter les établissements scolaires français et de la Mission, les Tcherkesses leur préféraient les écoles turques. Globalement, les activités sociales communes aux

⁵²⁴Yves Salkin, *op. cit.*, p. 33.

⁵²⁵Yves, *op. cit.*, p. 36.

⁵²⁶Yves, *op. cit.*, p. 40.

deux communautés dispensaient par ailleurs les Tcherkesses de participer à la vie politique turque irrédentiste. Ils se présentaient comme une communauté neutre au même titre que les Grecs orthodoxes, les Chaldéens, les Melchites etc... A partir de 1936, l'accroissement de la puissance politique turque s'accompagnait d'un rapprochement des ethnies en direction des kémalistes. Dans la même lignée, les Tcherkesses optaient finalement pour une collaboration avec les Turcs dans le processus de rattachement ne voyant aucun obstacle à ce dispositif.

G) Les Kurdes dans la région d'Antioche et leur rôle pendant le rattachement

Les Kurdes étaient l'un des peuples les plus enracinés du Moyen-Orient. Malheureusement, nous ne disposons pas suffisamment de renseignements à propos de leur origine et de leur implantation au Proche-Orient et plus particulièrement à Antioche. D'après M. Weuleresse, on trouvait dans la région du Kousseir des Kurdes venant du district de Süleymaniye en Iraq. Ils s'installaient à Şeyhköy.⁵²⁷

D'après le recensement de 1930, il y avait 2.500 Kurdes dans le sandjak d'Alexandrette. Mais selon Jabry, ils étaient 4.831.⁵²⁸ Cette divergence statistique entre les ouvrages pose effectivement le problème de l'exactitude des recensements de la population du Sandjak.

Culturellement, les Kurdes étaient très proches des Turcs. Comme ces derniers, ils étaient musulmans sunnites. Au même titre que les Alaouites, ils furent également l'objet d'une politique de séduction opérée par Ankara. Montagnards demeurant dans la région de Kürt Dağ, vivant une vie tribale dirigée par des aghas, les Kurdes s'occupaient essentiellement d'élevage.

Cette entente cordiale entre Turcs et Kurdes se manifestait sur le terrain pendant l'occupation française. Dans l'activité du banditisme, ils organisaient des attaques sous le commandement de leurs chefs Kürt Yusuf et Maho Ağa (d'après Tayfur Bey, ce dernier était un traître).⁵²⁹

L'établissement du mandat modifiait la vie sociale, économique et culturelle du Sandjak. Influencés par une vague nationaliste de plus en plus pressante, les Kurdes devenaient les acteurs d'insurrections notamment celle de Cheikh Said en 1925 et puis

⁵²⁷Weuleresse Jacques, « Antioche essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 37.

⁵²⁸Jabry, *Le conflit du sandjak d'Alexandrette*, p. 3.

⁵²⁹Sökmen Tayfur, *Hatay'ın kurtuluşu için harcanan çabalar*, Türk Tarih Kurumu yayımları, Ankara, 1992. pp. 25-30.

celle de Dersim en 1932. Grisés par les Kurdes d'Anatolie, ceux du nord-Syrien et du Sandjak adoptaient des positions similaires. La politique du mandat portait ses fruits notamment dans la scission ethnique en vue de contrôler la région. L'autorité mandataire favorisait le mouvement kurde contre le nationalisme turc. Face au boycott des Turcs aux élections, le Quai d'Orsay nommait un juge kurde, Sadık Mardini, comme adjoint du sous-préfet à la place du sous-préfet de Kırıkhan. Le mandat, en destituant Sadullah, pro-turc, faisait élire le Kurde Mennan Niyazi en tant que député d'Azaz.⁵³⁰

Les intérêts respectifs avaient donc poussé les uns et les autres à agir en conformité avec les directives du mandat notamment dans le développement du communautarisme et l'essor de la rancune ethnique. A cet effet, certaines tribus kurdes, sous l'impulsion du mandat, mettaient la pression sur les villages turcs et arméniens afin qu'ils participent aux élections.⁵³¹ Dans une atmosphère de tension, le mandat tentait d'imposer une relative démocratie propice aux intérêts français. Devant une telle posture, les Kurdes se déployaient sur deux fronts : d'une part, ils pressaient les dirigeants du parti Vatani en réclamant de nombreuses places au sein de l'Assemblée Syrienne. D'autre part, proches d'Ankara, ils menaçaient la Syrie de faire alliance avec la Turquie. Ces points seront traités plus tard avec les intérêts de la Turquie dans la Syrie du nord.

Les Kurdes se voyaient appliquer des politiques divergentes les unes des autres. Au niveau local, la politique du mandat leur était très favorable, mais il en était autrement au niveau international. En effet, la S.D.N. refusait d'intégrer les Kurdes dans le contingent de la représentativité en 1937 et en 1938 durant les élections législatives. En dépit d'une population proportionnellement plus faible que celle des Kurdes, les Grecs orthodoxes bénéficiaient de représentants au sein de la S.D.N.

H) Les Juifs, leur présence sociale et politique

Les renseignements ne sont pas très clairs et précis quant à l'arrivée des Juifs dans la région d'Antioche. D'après Bazantay, on comptait environ 500 juifs dans le sandjak d'Alexandrette en 1935. Et, selon Weuleresse ce chiffre était de 270 en 1932.⁵³²

⁵³⁰Pehlivanlı Hamit, "İkinci dünya savaşı öncesi Milli Emniyet Hizmetleri Teşkilatı istihbarat raporlarında Hatay", 6. *Askeri tarih semineri bildirileri*, cilt:2, İstanbul, 1997, basım evi, Genelkurmay basımevi, 1999, p. 172.

⁵³¹Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 174.

⁵³²Weuleresse, *op. cit.*, p. 27.

Les Juifs étaient artisans et commerçants. Leur niveau d'étude et leur situation économique était assez élevé.⁵³³ La plupart était lettrés et instruits. Les statistiques de Bazantay datant de 1933 concernant le taux des gens lettrés et illettrés selon leur sexe étaient les suivants : sur 143 femmes juives de 14 ans et plus, 38 étaient illettrées et 105 lettrées. Sur 170 hommes de 14 ans et plus, 35 étaient profanes et 135 cultivés. A cette époque, l'éducation et le pouvoir économique allaient de pair donc la situation des Juifs à Antioche était plus que convenable.

Politiquement neutres, d'apparence, ils perpétuèrent leur désintéressement jusqu'au rattachement du Sandjak à la Turquie. Puis, les Juifs faisaient parvenir un télégramme présentant les félicitations de la communauté juive de cette réussite diplomatique turque.⁵³⁴ A l'issue de cette victoire, ils réagissaient et affirmaient soudainement leur approbation à cette tournure et il s'agissait là d'un premier positionnement politique.

Bien avant cette prise de position, ils étaient dans l'expectative. A noter un seul engagement concernant le projet d'apporter l'électricité au Sandjak. L'entreprise était d'éclairer le sandjak d'Alexandrette par le biais de l'eau d'Afrinsu à hauteur de 80 m. en moyennant l'acquisition d'un terrain dans le Sandjak. Mais, cette demande se heurta à la confrontation turco-syrienne. D'après Konuralp, la Turquie ne désirait pas l'installation officielle d'une autre communauté, en l'occurrence juive, dans la région par crainte d'amplifier la complexité de la structure sociale du Sandjak.⁵³⁵

Ici, il s'agissait de la seule action juive depuis l'occupation française et bien avant encore. Les archives étudiées n'ont à aucun moment mentionnées l'existence de club, d'association et de fondation civile fondés par les Israélites.

Durant les élections législatives de 1938, Ces derniers se caractérisent par le silence et la neutralité dans les débats et les actions politiques.

I) Le rôle de la Mission et des missionnaires

Il nous semble utile de commencer par expliquer les termes de « mission » et « missionnaire » avant d'étudier leur rôle tout au long de l'histoire du mandat français et dans le processus du rattachement à la Turquie. Qu'est ce que la mission ? Qui est le missionnaire ? Pour quelles raisons tant d'hommes religieux œuvrent pour les autres à travers le monde et durant des siècles ?

⁵³³Bazantay, *op. cit.*, p. 10.

⁵³⁴Archive de la République turque, date : 30/01/1937, doc. no : 030 10 197 350 16

⁵³⁵Konuralp, *op. cit.*, p. 970.

Pour les historiens, les missions dans leur ensemble, sont le fruit du travail de l'église en vue d'élargir ses frontières et inculquer l'enseignement de Jésus. Ces expéditions apostoliques, organisées par les différentes églises catholiques, avaient pour mission de convertir les peuples au christianisme, les missionnaires étant considérés comme des disciples du Christ, porteur et pourvoyeur de la foi chrétienne à travers l'amour de Dieu et de ses semblables.⁵³⁶

Pour les comprendre, nous avons trouvé les directives de Jésus dans les Évangiles qui sont des « conseils évangéliques ». Dans les versets bibliques, nous avons trouvé les fonctions de la mission. Voici le premier verset qui atteste le point d'appui des missionnaires⁵³⁷ ; « *Comme le Père m'a envoyé, à mon tour je vous envoie* » (Jean 20,21), l'autre « *Qui m'accueille, ce n'est pas moi qu'il accueille, mais Celui qui m'a envoyé* » (Mt. 10, 40 ; Marc 9,37 ; Luc 10, 16 ; Jean,13, 20)⁵³⁸, « *Allez par le monde entier, proclamez l'Évangile à toutes les créatures* » (Marc 15, 16). Au-delà des raisons religieuses et évangéliques, certains évoquent des causes politiques prétendant que la Mission était un instrument de conquête entre les mains des gouvernements, une dérive ou une instrumentalisation que nous aborderons à la fin de ce chapitre.

Comprendre l'intérêt que portaient les missionnaires à cette région, c'est avant tout admettre l'importance de la religion monothéiste dans cette partie du globe. En fait, la vénération de la région du sandjak d'Alexandrette tient au fait que les apôtres de Jésus y aurait vécu, les tombeaux des commandants des croisés seraient également dans cette province. La Mission souhaitait avant tout préserver les vestiges ecclésiastiques sur fond de politique prosélyte.

J) La Mission (l'ordre religieux), son implantation et ses activités

J-1) L'origine et l'activité de la Mission dans l'Empire ottoman

La Mission et leurs activités étaient toujours considérées comme une question minoritaire par les Occidentaux et une jurisprudence définie comme un droit de « zimmi » par la Sublime Porte, un droit pour les minorités non musulmanes.

L'autorité ottomane se référait aux lois de l'Islam afin de conférer des droits aux minorités. Le Coran était la référence quant aux choix des décisions concernant

⁵³⁶Dictionnaire du Théologie, p.1866.

⁵³⁷Bible de Jérusalem, et Nouveau testament en français courant.

⁵³⁸M. Viller, F. Cavallera, J. De Guibert, S. J. A. Rayez, A. Derville, A. Solignac, Dictionnaire Spiritualité Ascétique et Mystique Doctrine et Histoire XLIV- LXV fascicules, Paris, Beaucherne imp. t. 10, 1977, p. 1403.

notamment le milieu chrétien. A titre d'exemple, la Capitulation (droit et obligation) fut accordée à la France en 1535 en se référant aux versets traitant des non musulmans. Les minorités étaient jugées en conformité de leurs propres lois mais sous administration ottomane. Désignés comme les protégées de l'Empire ottoman, les minorités étaient sujettes à une profonde tolérance ottomane. Cette relative franchise était considérée par les Turcs comme une œuvre de bienfaisance et reflétait ainsi un trait de caractère noble.

A partir de cette date, les capitulations organisaient donc la protection des Français dans l'Empire ottoman. Mais, elles étendaient cette garantie aux autres européens et confiaient à la France la responsabilité d'exercer cette protection.⁵³⁹ Désormais, toutes les nations protégées étaient désignées par le mot « *nation franque* ». Mais cette disposition dura jusqu'à la manifestation matérielle des puissances européennes dans le Proche-Orient : Anglais et Russes, partageant les mêmes convictions religieuses, souhaitaient ardemment à leur tour protéger les minorités catholiques et orthodoxes. Dès cet instant, une rivalité et une compétition âpres s'engageaient entre les différentes grandes puissances dans l'optique d'établir une tutelle à la fois religieuse et politique.

Les catholiques, sous le règne de Louis XIV, étaient très actifs. Le ministère de la Mission s'établissait au Vatican en 1622 et par la suite, l'Association des Missions Étrangères fut fondée à Paris. Elle envoya plusieurs missionnaires dans l'Empire ottoman. Notamment, les Franciscains agissaient efficacement et durablement dans un contexte de tolérance ottomane. Ils se multipliaient dans le Proche-Orient.⁵⁴⁰ Outre les Franciscains, les Capucins furent les premiers à fonder des monastères en Syrie, en Palestine et à Chypre en 1621.

Louis XIV, largement satisfait des efforts des Capucins, leur octroya en 1673 une résidence qui se trouvait près de l'ambassade à Constantinople.⁵⁴¹ Cette concession exprimait toute la gratitude royale et par delà attestait un lien officiel avec les missionnaires. Enfin, en se référant à la capitulation, en 1740, la France prit l'initiative de créer plusieurs consulats, vice- consulats et recruta plusieurs drogmans dédiés aux faits et lieux sans aviser l'autorisation ottomane.⁵⁴²

La Mission devenait l'un des acteurs dominant dans le secteur scolaire et religieux dans les territoires ottomans. A l'initiative des missionnaires, les écoles se proliféraient

⁵³⁹Riffier Jean, *Les œuvres françaises en Syrie 1860-1923*, Paris, Harmattan, 2000, p. 212.

⁵⁴⁰Uzuncarsili Ismail Hakki, *L'Histoire de l'Empire ottoman*, Ankara, TTK, 1983, t.3, pp. 117-119.

⁵⁴¹Haydaroglu Polat Ilknur, *Les écoles étrangères dans l'Empire ottoman*, imprimerie Ocak, Istanbul, 1983, p. 12.

⁵⁴²Thobie Jacques « le sandjak d'Alexandrette », *International relations*, 1979, p 24.

dans le sandjak d'Alexandrette.⁵⁴³ L'administration ottomane n'entravait pas cette marche ecclésiastique. Et pourtant, à l'issue des efforts considérables déployés dans la région, la Mission échoua en termes de conversion des peuples musulmans. Devant cet échec, elle s'orientait vers les communautés chrétiennes non catholiques.⁵⁴⁴ Cette orientation engendrait un rapprochement politique entre les puissances et les communautés chrétiennes. Les documents que nous avons trouvés dans les Archives Diplomatiques de Nantes attestent de l'entente cordiale entre les différents protagonistes, des liens qui permettaient de préserver les enjeux au Moyen-Orient. Cette situation sera traitée plus tard dans la partie intitulée l'analyse sociologique de la Mission.

L'idée d'occidentalisation de l'empire et l'accentuation de la pression européenne accompagnée du déclin de la Sublime Porte débouchaient sur la proclamation du Tanzimat⁵⁴⁵ en 1839, définit comme transition en vue d'une modification des lois ottomanes sur les communautés non musulmanes. Désormais, les lois islamiques ne légiféraient pas dans les affaires des non musulmans. Le religieux et la loi se dissociaient. La conscience citoyenne supplanta le processus de catégorisation religieuse. C'était la première fois que les droits des minorités étaient considérés comme des droits constitutionnels.⁵⁴⁶ Dans les années suivantes, *l'Islahat Fermani* (l'Ordre de la Réforme) en 1856 et la proclamation de la Constitution en 1876 à l'époque d'Abdülhamid II, permettait à l'idée d'occidentalisation de l'Empire ottoman de se propager et d'arriver à son apogée, un paroxysme largement exploité par la Mission à travers ses engagements et ses actions.⁵⁴⁷

Les élites ottomanes étaient persuadées que le développement économique et politique de l'Empire ne passait que par l'ouverture d'établissements scolaires. Bénéficiant de cette liberté juridique et humaniste, les institutions de la Mission s'étendirent dans tous les territoires. Elles étaient si nombreuses que l'État devait régler

⁵⁴³Voir la liste des écoles, Mutlu Samil, *Osmanlı İmparatorluğunda yabancı okullar*, thèse soutenue à l'Université d'Istanbul, İstanbul, 1999.

⁵⁴⁴Vahhaboglu Hidayet, *Les écoles minorités, de l'Empire ottoman à notre jour*, imprimerie MEB, Ankara, 1997, p. 67.

⁵⁴⁵ Voir Robert Mantran, *histoire de l'Empire ottoman*, Paris :Fayard, 1989.

⁵⁴⁶Vahhaboglu Hidayet, *op. cit.* p. 10

⁵⁴⁷Pour voir des renseignements détaillés adresser vous au livre de Robert Mantran dans la partie intitulé Tanzimat, préparée par M. Dumont.

la condition de l'ouverture des écoles et des églises. A cet effet, le Ministre de la Justice consigna une loi sur l'organisation de l'éducation en 1869.⁵⁴⁸

Enfin, la déclaration de Tevfik Pacha, le ministre des Affaires étrangères de l'Empire ottoman, était un tournant historique pour la Mission et l'ouverture de ses établissements scolaires et religieux. Il déclara la reconnaissance de l'existence légale des écoles françaises et des églises fondées par la Mission. Il accepta de donner l'autorisation pour la construction, l'agrandissement et la réparation des établissements. En outre, il donna le droit à l'exonération des taxes et des immunités douanières aux ordres religieux sous le protectorat. Ces prérogatives accordées aux institutions religieuses par la Sublime Porte visaient en retour le rétablissement et le maintien des relations franco-ottomanes.⁵⁴⁹

La Mission devait donc se soumettre aux directives de deux administrations, ottomanes et françaises, toutes deux légitimées par des accords bilatéraux. «En France, le Bureau des affaires des Écoles à l'étranger » était responsable de tous les établissements de la Mission. Et pourtant, il nous paraît nécessaire d'établir une liste exhaustive des autres départements officiels traitant et gérant les affaires de la Mission. Le classement hiérarchique des bureaux officiels auprès de la France était le suivant :

Le ministère des Affaires étrangères

Le Bureau des Écoles à l'étranger

L'ambassade de Constantinople

Le Consulat d'Alep

Le vice-consulat d'Alexandrette et d'Antioche

L'agent Consulaire d'Alep.

Les représentants des ordres religieux et les Patriarcats.

L'autorité ottomane stipulait que la Mission, qui souhaitait fonder un établissement quelque soit son statut, devait se procurer les attestations pour déposer une autorisation⁵⁵⁰ auprès des institutions suivantes⁵⁵¹ :

Bureau du cadastre

Bureau de la Gendarmerie et Police

⁵⁴⁸Mutlu Samil, *Les écoles étrangères dans l'Empire ottoman*, thèse doctorat,(non publié),Université d'Istanbul, 1999. p.7- 14.

⁵⁴⁹A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 618, doc. no : 149 la lettre de Tevfik Pacha

⁵⁵⁰A.D.N., Ambassade Constantinople, série E, carton n°627, doc. n°11

⁵⁵¹Voir le livre de Mme Balıkcı Nilgün, *Yabancıların okul açma hakları*, le droit d'ouverture d'école des étrangers, mémoire de DEA soutenu à Ankara Üniversitesi, 1999.

Tribunal de 1^{ère} instance
Bureau de la comptabilité
Bureau du juge d'instruction
La Municipalité
La Banque Agricole

Au regard de ses obligations bureaucratiques minutieuses, la Mission devait envisager une équivalence politique et religieuse à travers toutes ses activités tout en respectant les prescriptions ottomanes et françaises. Cette situation perdura jusqu'au mandat français où la Mission se dotait d'un appareil productif totalement libre et justifié par la présence française.

J-2) La Mission et ses institutions dans le Sandjak sous le protectorat français et sous le mandat français

La présence et la domination françaises n'étaient plus à prouver. Par conséquent, tous les ordres religieux chrétiens étaient directement et politiquement rattachés, liés à la France qui apportait le plus grand soin quant à leur protection et à leur développement. C'était en ce sens que le terme protectorat prenait toute sa dimension, une politique de sauvegarde des implantations chrétiennes. Elle soutenait les efforts de toutes les congrégations (catholiques, protestantes et orthodoxes arabes et grecs) à travers notamment l'ouverture d'écoles. Même si les acteurs religieux avaient une suprématie vis-à-vis des laïcs, la politique française encourageait les différents mouvements sociaux afin de répandre et de propager la culture française. Bien que l'instrument religieux fût devenu d'une importance irréfutable, la France accordait un soin particulier au développement de la société civile à travers des principes occidentaux et modernes.

Dans un environnement où le spirituel prenait le dessus sur l'informel, la France entreprit des actions pour préserver les différents ordres chrétiens et ainsi s'accaparer les faveurs de ces derniers sur fond de concurrence interventionniste alimentée par les grandes puissances en présence (Russie, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne). La rivalité entre les puissances occidentales se faisait dans le domaine du soutien financier. Par exemple, à l'aide russe de 20.000 francs accordé au Métropolite d'Alexandrette, la France rétorquait par un don de 2.630 francs destiné au Curé Grec Orthodoxe pour la construction d'une église en 1904.⁵⁵² Cet événement était un indice parmi tant d'autres

⁵⁵²A.D.N., Ambassade Constantinople 85, doc. n° 28.

qui justifiait ce contexte de tension et de compétition pour s'attirer les faveurs des religieux et ainsi étendre davantage leur propre popularité nourrissant des profits respectifs. Cette concurrence alimentait une rivalité et des discordes entre les puissances. La lettre de vice-consulat de France en est un exemple révélateur.

La lettre du vice-consulat d'Alexandrette envoyée à Mr. Bapit Chargé d'Affaires de France à Constantinople, qui date du 25 Octobre 1904 et concernant son sentiment sur l'ouverture du vice-consulat russe à Alexandrette, confirme nos précédents dires :⁵⁵³

« L'ouverture de ce vice-consulat serait regrettable, car l'influence que j'ai acquise ici auprès des Arabes de religion Grecque Orthodoxe disparaîtrait à la venue d'un Agent Consulaire de Russie. Il serait préférable dans ce cas, que le Gouvernement Russe consente à confier officiellement à l'Agent français d'Alexandrette la protection de ses nationaux et de leurs intérêts. D'ailleurs le vice- consulat de France d'ici s'est toujours occupé officieusement de ce mandat et n'a jamais refusé son intervention et ses bons offices toutes les fois qu'il en a été requis. »

Cette politique de protection et de préservation se maintenait sous le mandat français. L'initiative du Général Gouraud se distinguait par sa primauté vis-à-vis des autres Hauts Commissaires. Tous les ordres religieux furent officiellement reconnus par l'administration sous la direction du Général Gouraud. D'emblée, l'ordre des carmélites s'était vu décerné l'autorisation d'importer de France du matériel destiné à leur école en 1921.⁵⁵⁴ Par la suite, ils obtenaient l'exonération des droits de taxe et de douane.

La demande du Curé maronite Nicolas Ghosn à propos de la reconnaissance officielle, fut acceptée en 1922. L'effort de St Antoine s'était vu récompensé par la création et l'établissement d'écoles et d'églises. La liberté de culte, bien ancré dans les traditions ottomanes, se perpétuait sous le mandat. Il faut dire que cette liberté religieuse était largement suivie et appréciée par les différents ordres religieux (chrétiens et musulmans).⁵⁵⁵

En parallèle de la reconnaissance officielle, le mandat français subventionnait les écoles privées dans le sandjak d'Alexandrette. Le schéma suivant retrace les différentes écoles privées subventionnées et leurs attributs au lendemain du traité d'Angora :

Population Scolaire des Établissements Officiels

Lieux	Nombre des écoles	Nombre des profs.	Nombre des élèves

⁵⁵³ A.D.N., Ambassade Constantinople 85, doc. n° 28.

⁵⁵⁴ A.D.N., Beyrouth, 2490, doc. n°18.597.

⁵⁵⁵ A.D.N., Beyrouth 2490, doc. n°3675/P. A.

Alexandrette			
Ecole des garçons	12	17	600
Ecole des filles	2	8	210
Kirik- Khan			
Ecole des garçons	7	15	530
Ecole des filles	3	3	76
Antioche			
Lycée d'Antioche	1	21	255
Ecole des garçons	12	22	867
Ecole des filles	2	7	195
Total	39	93	2.733

Source : Archives diplomatiques, inventaire Beyrouth, carton n°1842

Tableau comparatif des effectifs scolaires en 1922- 1923

Nom de l'établissement	Effectif 1922	Effectif 1923	Différence en plus ou en moins
Collège des Frères Alexandrette	158	255	+97
Ecole musulmane Alexandrette	40	21	-19
Ecole Grec Orth Antioche garçons	175	310	+135
Ecole Grec Orth. Antioche Filles	140	237	+97
Frères Capucins Antioche	185	135	-50
Djebel Moussa Kaboussié mixte	42	52	+10
Ibid wakouf garçons	42	36	-6
Keder Bey1 école fille	80	70	-10
Yougoun olouk mixte	80	100	+20
Bitias mixte	40	55	+15
Hadji hababli	100	120	+20
Ecole Arménienne Nubarian Alex.	200	300	+100
Ecole Arménienne Catholique Beylan	47	30	-17
Ecole Arménienne Alexandrette	300	203	-97
Ecole Syrienne Grecque Orthodoxe	165	128	-37
Ecole Syrienne Grecque Orth. mixte	117	106	-11
Ecole des Sœurs St. de Joseph d'Antioche	125	128	+3
Ecole des Sœurs St. Joseph d'Alex.	251	230	-21
Ecole du Rév. Père Paskés à KirikKhan			
Total		2.516	+497,-268=229

Source : Archives diplomatiques, inventaire Beyrouth, carton n° 2384

Le Sandjak d'Alexandrette était devenu l'une des terres les plus convoitées par les missionnaires de tous horizons d'où la diversité et la complexité des ordres religieux qui par ailleurs devenaient acteurs indispensables dans le cadre des dynamiques locales.

La présentation et l'étude de ces missionnaires paraissent indissociables du rattachement du Sandjak, du moins afin de comprendre le processus.

J-2-a) Les fondations catholiques :

Les Capucins, les Pères des Carmes, les Pères Jésuites, les Frères de la Doctrine Chrétienne, les Franciscains, les Sœurs St. Joseph de l'Apparition, les Filles de la Charité.

J-2-b) Les fondations protestantes :

L'Association Irish and Scotch Reformed Presbyterian Mission, General Secretary of the Mission Board.

La Lepsius Deutsche Orient Mission de Kessab était une fondation indépendante.

xxx

Selon le recensement de 1904, les ordres religieux gérés par la France sont les suivants :⁵⁵⁶

Sœur Franciscaines : 3 français et 4 ottomans (Alexandrette)

St. Joseph de l'Apparition : 2 français, 1 ottoman (Antioche)

St. Joseph de l'Apparition : 1 français, 2 italiens (Alexandrette)

Les Carmes : 1 italien (Beylan)

Les Capucins : 2 français (Antioche)

Pères Jésuites : 2 italiens 1 espagnol (Kessab)

Couvent de Terre Sainte : 2 espagnols, 1 autrichien (Souadié kalé)

1 espagnol, 1 belge (Alexandrette)

Chaque Mission dépendait d'une hiérarchie structurée dans ses activités religieuses. La hiérarchie qui constituait une mission se décomposait comme suit :

Le supérieur ou le curé de la paroisse, le ou les coadjuteurs, les étudiants selon les missions, les frères ou les laïcs. La hiérarchie et l'importance de la Mission étaient étroitement liées à chaque ordre religieux et à l'importance de ses membres.⁵⁵⁷

J-3) La Mission Anglo-saxonne

⁵⁵⁶A.D. N, Ambassade Constantinople, série E, n°28, doc. n° 21

⁵⁵⁷Dominique Jimenez, *op. cit.*, p. 77.

Les Etats-Unis et l'Angleterre, étroitement attachés au protestantisme, fondaient des consulats dans le sandjak d'Alexandrette dirigeant ainsi la Mission. Deux groupements, essentiellement, s'occupaient des affaires religieuses : L'Association Irish and Scotch Reformed Presbyterian, Mission ayant bâti une école à Antioche dans le quartier Haretu'l – Verd en 1881, et General Secretary of the Mission Board.⁵⁵⁸

Les convertis arméniens, dotés d'une réelle puissance financière, étaient nombreux. Selon la liste officielle des religieuses américaines datant de 1907, la Mission avait des églises, des résidences, des écoles de filles et garçons à Antioche, à Beylan et à Kessab.⁵⁵⁹ Surtout, ils possédaient 12 écoles primaires sous la direction du Dr. Martin à Antioche, une école pour les filles à Kessab. En effet, auparavant, la Mission Board avait établi une école en 1873 à Kessab qui était un village isolé, lieu retiré répondant à une stratégie assez significative de tranquillité ...

Les États-Unis dépêchaient un croiseur en 1894 en Turquie pour évacuer les Arméniens du joug ottoman. L'agent consulaire de la France dénonçait la manière de procéder des Américains, plus exactement de leur rapprochement avec les Arméniens. Cette inquiétude française se lisait à travers cette lettre : « *Amiral Erben avait une mission d'empêcher à l'avenir le renouvellement de vexations faites aux écoles américaines et d'actes arbitraires commis envers des personnes d'origines ottomanes, et qui à la suite d'émigration aux Etats-Unis, ont obtenu la qualité de citoyen américain.*

Les directeurs des missions américaines à Alexandrette font tout ce qui dépend d'eux pour attirer à eux les populations et accueillent avec la plus grande facilité les conversions de tous ceux qui se présentent. Ils acceptent même des mineurs et lorsque l'autorité ottomane ou les parents les réclament, ils opposent les plus grandes difficultés pour les rendre et rejoindraient me souvent par un refus formel.

*L'autorité ottomane ne fait pas la distinction entre les missionnaires américains et les français. Mais ils ne cherchent pas à faire des prosélytes. Et pourtant il en résulte l'augmentation du contrôle ottoman. C'était un des motifs pour lesquels l'autorité turque a redoublé de sévérité à l'égard de la censure et des écoles ouvertes sans autorisation ».*⁵⁶⁰

Les écoles anglaises du sandjak d'Alexandrette dépendaient de l'Association « Iris hand Scotch Reformed Presbyterian Mission », rattachées au « General Secretary

⁵⁵⁸ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 85, doc. n° 28.

⁵⁵⁹ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 85, doc. n° 28.

⁵⁶⁰ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton n°85, doc. n°9, date : 18 mars 1894.

of the Mission Board » à Belfast. L'école de Souéidié était la plus ancienne ; elle fut fondée en 1846, puis ce fut la Mission d'Antioche en 1876 et enfin, celle d'Alexandrette en 1902 qui fondèrent leurs propres établissements.

La Mission d'Alexandrette, créée en 1913 fut complétée d'une église en 1914 et d'une école en 1925.

Les écoles qui appartenaient à la Mission Britannique étaient les suivantes:⁵⁶¹

British School à Antioche, 7 professeurs, 185 élèves

British High School, à Alexandrette, 12 professeurs, 219 élèves

British School, à Souéidié, 4 professeurs, 180 élèves

A Antioche et à Souéidié, les écoles britanniques donnaient un enseignement élémentaire qui permettait aux élèves de se présenter aux examens du Certificat d'études. A Alexandrette, des cours complémentaires secondaires s'ajoutaient au primaire.

La Mission américaine était plutôt influente sur les Grecs et les Arméniens. Avant la Première Guerre Mondiale, l'Église Greco-Orthodoxe en Orient était subventionnée par la Russie et la Grèce. Depuis la révolution bolchevique et la défaite grecque, les États orthodoxes cessèrent de subventionner l'Église Greco- orthodoxes.

J-4) Les ordres religieux

a) Les Capucins

De toutes les Missions étrangères fixées dans la région, celle des Pères Capucins semblait la plus ancienne, puisque l'établissement de cet ordre religieux dans le Nord syrien remonte à 1626. Mais, ce n'était que beaucoup plus tard, en 1846, qu'un missionnaire capucin, le Père Basil de Novare de la province de Parme établissait une mission catholique à Antioche où il trouva une population de 10.000 Musulmans et de 3.000 Chrétiens de tous rites. ⁵⁶²Il s'installa d'abord dans une petite maison du quartier musulman, célébrant le culte et donnant des leçons particulières. Mais, il fut assassiné en 1851 et Antioche resta sans prêtre catholique jusqu'en 1853. A cette date, les Pères capucins revinrent et commencèrent la construction d'une chapelle par le firman (ordre impérial) et d'un hospice qui fut achevé en 1860 sous la préfecture du Père Zacharia de Castigano. En 1855, la grotte de St Pierre, appartenant au Patriarcat grec orthodoxe,

⁵⁶¹A.D.N., Beyrouth, carton n°1428

⁵⁶²Barrès Maurice, *Enquête aux Pays du Levant*, Paris, Librairie Plon, t.2, 1934, p. 50.

concée par le Consul de France à la Délégation apostolique était confiée avec le cimetière limitrophe à la garde des R. P. capucins qui la firent réparer. Ils construisirent la façade actuelle en 1863, et entourèrent le cimetière d'un mur de clôture⁵⁶³.

La Mission fut dévastée par le tremblement de terre de 1872 détruisant l'hospice et la chapelle. Les missionnaires demeurèrent alors dans une mesure du quartier voisin, surveillant la reconstruction de l'église, de l'école et de la mission qui s'acheva en 1882.

Les Capucins bâtirent une église près du cimetière et près de la Grotte de Saint Pierre. C'est l'église où d'après la tradition chrétienne, prêcha St. Pierre et c'est dans ce sanctuaire des princes français, des agents français et des missionnaires furent inhumés. Mais, cette construction ne fit l'objet d'aucune permission administrative⁵⁶⁴. Seulement, la sous-préfecture d'Antioche octroyait une autorisation pour la réparation de l'ancienne église accompagnée d'une allocation de 1.540 francs en l'année 1909.

Conformément au but de la Mission, les Capucins dirigeaient une école à Antioche fréquentée par 89 élèves en 1901. Deux professeurs français et deux italiens donnaient le service de l'instruction dans cette école.⁵⁶⁵ L'accord de Mytline en 1901⁵⁶⁶ donna une occasion de reconnaissance officielle aux Carmes sous la dénomination « couvent et église des P.P. Capucins ».

b) Les Franciscains

Les Franciscains recevaient avant la guerre des contributions matérielles en provenance de la France, et comme tous les établissements catholiques d'Orient, la mission franciscaine était placée sous la protection française.⁵⁶⁷ Ils se multipliaient à Kessab, l'une des plus importantes villes pour les missionnaires qui comptait 5.000 chrétiens.

Ils étaient très actifs à Kessab, à Alexandrette et à Antioche. Le Père Basil Galli, supérieur et missionnaire apostolique romain à Antioche, acheta une maison payant en une seule fois 9.000 piastres le 21 Receb 1259 selon le calendrier ottoman. Par la suite, cette logique se poursuivait par l'achat d'un terrain et de la maison de M. Michel Deab au nom du Père Mansour à 1.475 piastres en 1880.⁵⁶⁸

⁵⁶³ Bazantay Pierre, *op. cit.*, p. 44.

⁵⁶⁴ A.D.N., Ambassade. Constantinople, carton 874, doc. n° 72

⁵⁶⁵ A.D.N., Ambassade. Constantinople, carton 618, doc. n° 35

⁵⁶⁶ *Ibid.*

⁵⁶⁷ Dominique Jimenez, *op. cit.*, p. 95.

⁵⁶⁸ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 873, doc. n° piece A- G

En plus de l'église, ils avaient un couvent et une école à Kessab en 1901. Par la suite, les Frères franciscains s'octroyaient à Alexandrette une maison habitée par deux religieux, chargés de pourvoir aux besoins des couvents. Cette maison dite Hospice de Terre Sainte fut acquise en 1900 par le Père Jacinthe Tanizza, Supérieur des Franciscains à Alep, qui l'a cédé plus tard à « la Mission de Terre Sainte ». La demande de l'exonération de cette maison qu'elle qualifiait de religieuse a été refusée par l'autorité locale.⁵⁶⁹

La situation de la mission fut très difficile. Selon le Père Muré, la mission de Kessab était condamnée à disparaître d'autant plus que la France n'agissait nullement en sa faveur. Malgré tout, il déclarait que le maintien de la mission resterait lié à la présence française. Les Franciscains y demeureraient sous cette domination et sous tutelle.⁵⁷⁰ Ils semblaient très courageux en dépit de tant de difficultés.

Les Franciscains avaient une école à Kessab (composée de 8 maîtres) où se trouvaient 55 garçons, 60 filles, à Caza-Douran (45 élèves mixtes), à Chinergen (35 élèves mixtes).⁵⁷¹ Mais, pendant les événements de 1909, les établissements scolaires et religieux furent ruinés. Puis, en dépit d'une demande d'autorisation pour leur reconstruction, ils obtenaient le firman en 1913 par l'achat d'un terrain. Un bâtiment y voyait le jour composé de 3 parties : l'église, le couvent et l'école.

Ce bâtiment servait non seulement aux Franciscains, mais également aux Latins, parce que la paroisse latine de Kessab n'avait pas été reconnue officiellement par les autorités ottomanes à cette époque.⁵⁷² Outre cet édifice, l'église et le couvent de l'Hospice de Terre Sainte était le second sanctuaire des Franciscains, une bâtisse non reconnue par l'administration ottomane. Les dirigeants Franciscains prenaient conscience de l'importance de la reconnaissance officielle de leurs établissements par l'Empire. Les nombreux contrôles auprès de leurs institutions les poussaient dorénavant à entreprendre au préalable des démarches officielles. Toutefois, en raison d'un nombre suffisant d'établissements qui répondaient amplement aux besoins des citoyens français, la Sublime Porte refusait ces requêtes. Mais, les Franciscains bénéficiaient de franchises fiscales considérables qui dépassaient le seul domaine du religieux qui

⁵⁶⁹ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 873, doc. n° 20.

⁵⁷⁰ Dominique Jimenez, *op. cit.* p. 271.

⁵⁷¹ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 873, doc. n° 49

⁵⁷² A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 873, doc. n° 101

représentaient d'ailleurs un préjudice pour le Trésor de la Sublime Porte. A titre de compensation, le Gouvernement impérial prélevait des taxes sur l'ancien immeuble.⁵⁷³

Sous le mandat, les Franciscains tiraient également profit du protectorat français. Par exemple, ils obtenaient un immeuble à Alexandrette sous l'impulsion du Général Gouraud le 18 Novembre 1921. Le bail était fixé à 125 livres syriennes par trimestre avec des conditions extrêmement avantageuses.⁵⁷⁴ Cette aide pouvait être également interprétée comme un soutien français.

Les Franciscains de Terre Sainte possédaient à Alexandrette un grand immeuble en bord de mer et dans lequel résidait jusqu'en 1924 le Père Emmanuel Garcia. Il y avait installé un petit orphelinat arménien. D'abord, le Révérend Père Vicaire Custodial déclarait que l'immeuble avait été conservé par la Custodie en considération de la personne du Père Garcia, vieux missionnaire en Arménie, qui tenait à garder la direction de l'œuvre qu'il avait fondée. Mais les circonstances changèrent. La Custodie était disposée à vendre l'immeuble et à liquider l'orphelinat. L'administration du mandat prévoyait l'achat de l'immeuble des Franciscains dans le budget de 1925 à condition de ne pas dépasser 15.000 francs. Néanmoins, si le Parlement décidait de l'acheter, le Haut Commissaire se porterait acquéreur.⁵⁷⁵

La Mission de Kirik-Khan résultait du transfert de la Mission d'Ekbès, petite ville située actuellement en Turquie, à quelques kilomètres au nord de la frontière Syrienne. Les Lazaristes fondèrent une mission à Ekbès vers 1884. Ils acquéraient de vastes terrains, y bâtissant un couvent, une église et y installaient 80 familles arméniennes récemment passées du rite grégorien au catholicisme, auxquelles étaient venues se joindre une vingtaine de familles maronites.⁵⁷⁶

En 1920, ils défendirent l'église contre l'attaque kémaliste. Mais, conscients de l'inévitable échec, ils se retiraient. Les Arméniens et les Lazaristes se dispersaient sur Alexandrette, Lattaquié, Alep et même Beyrouth. Cette émigration poussait le Haut Commissariat à octroyer aux Lazaristes, à l'initiative de ces derniers, de vastes terrains en Syrie qui autrefois étaient propriétés turques. Ainsi, le choix se porta sur les environs de Kirik-Khan, des terres restées depuis longtemps en friche.⁵⁷⁷ Les transferts des communautés religieuses dans la région incitaient les Lazaristes à se rapprocher des

⁵⁷³ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 873 doc. n° 8882/10

⁵⁷⁴ A.D.N., S.B.I.P. doc. n°1463

⁵⁷⁵ A.D.N., Beyrouth 2503, doc. n°149, 7187.

⁵⁷⁶ Bazantay Pierre, *op. cit.*, pp. 44-45.

⁵⁷⁷ Bazantay Pierre, *op.cit.*, pp. 46-48.

Pères Jésuites de la Province de Lyon, présents bien avant leur arrivée, pour se faire admettre dans la Syrie du Nord après la destruction de la mission arménienne en 1930.

c) Les Frères des Écoles Chrétiennes

Les Frères des Écoles Chrétiennes, siégeant à Marseille, Bard St. Charles 47, s'établissaient à Alexandrette en 1912. Jouissant de la protection française depuis le 1^{er} août 1914, ils étaient considérés comme Français par les autorités ottomanes, d'ailleurs ils furent l'objet d'une officialisation par les engagements signés en 1913 entre la France et la Sublime Porte.⁵⁷⁸ Au début de la même année, ils créaient un établissement scolaire qui comptait un effectif de 140 élèves répartis en 4 classes et un cours d'adultes. Le personnel de direction se composait de 4 frères, 5 professeurs et un aumônier.⁵⁷⁹ Mais ici comme partout au Levant, la guerre de 1914 mettait un terme, du moins temporairement, à la poursuite des études dans cet établissement. Lors de la déclaration de Guerre de 1914, les Frères confiaient leurs mobiliers aux bons soins de la famille Avaraji qui les entreposaient dans l'Agence consulaire des États-Unis d'Amérique à Alep. Pendant la guerre, l'école des Frères fut réquisitionnée et occupée par les forces ottomanes, le mobilier scolaire entreposé chez la famille Youssouf Avaraji était saisi au profit du Ministre de l'éducation à Alep.⁵⁸⁰

Après l'armistice, l'école ouvrait ses portes sur la demande des autorités du Mandat et, en 1933, cet établissement recevait plus de 400 élèves dont la moitié était dispensé de frais de scolarité.⁵⁸¹

d) Les Sœurs de St. Joseph de l'Apparition

Les Sœurs de St. Joseph siégeant à Marseille⁵⁸² arrivaient à Alexandrette vers 1887 et sollicitaient l'intervention française en vue de leur faire obtenir un *via dé* qui confirmait leur existence légale.⁵⁸³

⁵⁷⁸ A.D.N., S.B.I.P. 6 doc. n° R. B. 4/F

⁵⁷⁹ A.D.N., S.B.I.P. 6 doc. n° R. B. 4/F

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² A.D.N., S.B.I.P.9,doc. R.B.8

⁵⁸³ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 874, doc. n°46.

L'école paroissiale des Sœurs fut temporairement installée dans les locaux de la paroisse latine dont les Pères Carmes étaient les responsables. Ces derniers fondaient deux écoles à Alexandrette dont l'une comptait 115 élèves et l'autre, mixte, recevait 182 élèves. Ils construisirent un couvent où œuvraient quatre professeurs français et trois professeurs italiens.⁵⁸⁴ Le nombre des élèves augmentait sans cesse. En 1905, on y trouvait 209 élèves de culte divers. Les étudiants catholiques constituaient la majorité du groupe et ils étaient au nombre de 126, appartenant à 6 rites différents : Latin, maronite, arménien catholique, grec catholique, syrien et chaldéen. En outre, on dénombrait également 74 Grecs orthodoxes, 5 Musulmans, 4 Juifs. Cet accroissement engendra rapidement un manque de places. Les Sœurs s'approprièrent un terrain dont la superficie était de 3.500 m² et qui coûtait 35.000 francs de l'époque.⁵⁸⁵ Fortes d'un soutien inconditionnel de la France, elles poursuivaient leurs efforts dans le domaine de l'éducation.

Dans les années suivantes, les écoles protestantes américaines concurrençaient celles des Sœurs St. Joseph. La Mission américaine était économiquement très forte. Elle acceptait gratuitement les élèves dans leurs écoles et distribuait des aliments de première nécessité aux familles des enfants pour bénéficier de leur bienveillance. Affaibli économiquement, les écoles françaises demeuraient fragiles face à l'imposante productivité des établissements américains. Fidèle au protectorat français, la plupart des enfants d'Alexandrette continuaient à fréquenter les écoles des Sœurs St Joseph. Néanmoins, le désir des familles de faire enseigner la langue française et la supériorité du français contraignaient les Américains à mettre le français dans le programme scolaire pour donner satisfaction aux parents qui le réclamaient.⁵⁸⁶

La Sœur Marie de Chantal qui était à la tête de l'institution éduqua deux générations de femmes à Alexandrette. Pendant 19 ans, elle diffusa la langue française notamment auprès des femmes indigènes tout en leur exposant l'amour des sciences sur fond de discrimination sexiste notamment chez les bédouins. En 1906, l'école s'installa de façon indépendante dans un immeuble voisin que l'institut des Sœurs de St. Joseph acheta à cet effet et devint à Alexandrette l'école française de jeunes filles.

⁵⁸⁴A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 618, doc. n° 35.

⁵⁸⁵A.D.N., Ambassade Constantinople, série Alexandrette, doc. n° 15.

⁵⁸⁶A.D.N., Ambassade Constantinople, série Alexandrette, doc. n° 15.

La direction de l'école était très sélective. Interrogés en grammaire française, en histoire de France, en science, en santé, en arithmétique et en histoire de la nature, les étudiants étaient acceptés à l'issue d'un examen difficile.

L'achat du terrain n'était pas si facile dans la mesure où les autorités ottomanes, par des stratagèmes bureaucratiques, empêchaient l'implantation et l'accomplissement des Missions. Face à cette situation de fait, les pays occidentaux, en perpétuelle concurrence, tentait de rétablir les conditions des communautés religieuses en intervenant auprès des instances ottomanes. En conséquence, les Sœurs de St. Joseph de l'Apparition, essayaient de trancher leur problème en utilisant les vides législatifs tout en tentant de contourner les règles auxquelles elles devaient se conformer. A titre d'exemple, la lettre de la Supérieure Générale des Sœurs de St. Joseph, nous montre que le terrain, le couvent et l'église étaient inscrits sur les registres du « Tapu » titre de propriété foncière au nom de M. Joseph Catoni, Consul de Belgique et citoyen français.

Dans le prolongement de cette lettre, cette dernière condamnait le comportement du Consul d'Angleterre à Alexandrette ayant refusé de donner une autorisation concernant un passage sur son terrain pour l'école de la Mission française. La lettre accusait le Consul tout puissant auprès de la Sublime Porte d'être dénué de tous sentiments envers la Mission française. Par ailleurs, le vice Consul français à Alexandrette hésitait à intervenir directement auprès des Ottomans en faveur des Sœurs, comportement qualifié de curieux dans la mesure où il était censé répondre aux attentes et aux espérances des communautés religieuses françaises. Face à l'immobilisme français, les Sœurs saisirent directement les autorités ottomanes pour accéder à leur requête.⁵⁸⁷ Cet événement nous révèle la volonté des Français de ne pas contaminer les relatives bonnes relations qu'ils entretenaient avec les Ottomans même pour la sauvegarde des communautés religieuses françaises.

A la veille de la guerre, elle comprenait 250 élèves réparties en départements payant et gratuit. L'école gratuite comptait environ 70 élèves. En dépit de la guerre de 1914, le nombre d'élève n'avait pas baissé. En 1925, l'école comprenait avec quelques pensionnaires 306 élèves, dont 126 payants, 150 gratuits et 30 orphelins.⁵⁸⁸

⁵⁸⁷ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 874, doc. n° 5 et 23.

⁵⁸⁸ *Ibid.*

Le programme était calqué à peu de chose près sur celui des écoles primaires de France qui aboutissait au certificat d'études. Bien avant la Première Guerre Mondiale, on y apprenait la musique comme art d'agrément, la peinture et le dessin.

Le dispensaire, avant 1914, recevait la visite de 60 malades environ par jour. Le besoin de cet établissement, orientait les Sœurs à construire un nouveau bâtiment. Dans les années vingt, il recevait 130 personnes qui demandaient des soins réguliers. Un médecin assisté d'une des Sœurs les soignait gratuitement.⁵⁸⁹ Les Sœurs participaient activement à la vie sociale du Sandjak à travers notamment des soins gratuits, des donations de natures différentes (alimentaires, vestimentaires ...). Ces attributs humanitaires opérés par la Mission engendraient une amélioration de l'image et un rapprochement des diverses populations.

Le second établissement charitable s'orientait en direction des orphelins. L'orphelinat pour la construction duquel le ministère des Affaires étrangères avait bien voulu accorder des allocations successives sur les fonds du Parti Mutuel fut bâti en 1922. Doté de salles et de services qui convenaient à la bonne éducation des trente fillettes qu'il abritait, une Sœur religieuse était spécialement chargée de son fonctionnement et de sa gestion.⁵⁹⁰ Suspendues pendant la Guerre de 1914-1918, les écoles étaient réouvertes en 1919, et un bâtiment nouveau était construit dès 1925.⁵⁹¹

A Antioche, les Sœurs s'installèrent en 1905, et quatre ans plus tard, en 1909, elles se mettaient à la disposition de la population arménienne traquée, créant à son intention une école, un orphelinat et un dispensaire. Elles construisaient une pension en 1914 à Antioche. Le personnel du pensionnat comprenait 7 personnes, dont 4 de nationalité française.⁵⁹²

Sœur Mathilde Assie, supérieure, française

Etienne Barthe, religieuse, française

Louise Rapin, religieuse, française

Vincent Turmel, religieux, français

Jérôme Soliman, religieux, syrien

Marcelle Gosn, religieux, libanais

Euphémie Sabbagh, religieuse, libanaise

⁵⁸⁹ A.D.N., S.B.I.P 9 doc. n° 9.

⁵⁹⁰ *Ibid.*

⁵⁹¹ *Ibid.*

⁵⁹² *Ibid.*

Pendant la guerre, les Sœurs subissaient l'occupation turque qui causait des dégâts considérables. Selon les estimations d'un arménien, Joseph Aivasian, en 1919, les dommages s'élevaient environ à 20.000 francs. Le Capitaine Pichon Etienne exprimait dans sa lettre l'importance de l'ouverture des écoles des Sœurs de St. Joseph en procurant la dite indemnité, avant que les autres puissances n'exerçaient leur influence sur leurs propres établissements.⁵⁹³

Conformément à une logique de propagation religieuse et de développement de l'influence française, et avec la permission du mandat, les Sœurs de St. Joseph de l'Apparition ouvraient une école à Antioche en 1922 comptant 125 élèves dont 7 filles musulmanes, venues pour apprendre le français.⁵⁹⁴

Ces activités à l'initiative des Sœurs perdurèrent jusqu'au rattachement du Sandjak d'Alexandrette à la Turquie, période où tous les établissements charitables étaient sécularisés et nationalisés en contrepartie de 15 millions de lire turque rétribuées aux différents organismes religieux.

e) Un missionnaire allemand dans le sandjak d'Alexandrette

L'absence d'ordre religieux allemand fonctionnant comme les autres congrégations religieuses dans le sandjak d'Alexandrette est à noter. Toutefois, le Dr. Lepsius œuvrait en ce sens dans un établissement qui portait son nom.

La « Lepsius Deutsche Orient Mission de Kessab » remontait à l'agitation anti-arménienne d'Anatolie vers 1896. Le Docteur Lepsius, dans le but de venir en aide aux orphelins, parcourait les provinces arméniennes et fonda un orphelinat à Urfa. Dès cette fondation, le Docteur Lepsius tentait d'intéresser le monde européen au sort des Arméniens. Il réussit à créer des centres d'activité en Suisse, aux Pays-Bas et au Danemark. L'orphelinat d'Urfa subsista jusqu'au début de la Première Guerre Mondiale. Mais il se mettait d'accord avec la Société « Near East Relief » pour élargir son travail et chercher les orphelins tout en s'installant à Ghazir, près de Beyrouth. Après la mort de Lepsius en 1927, ses collaborateurs décidaient de poursuivre son œuvre. En 1929, la Société « Near East Relief » ferma et la fondation prit alors le nom de « Lepsius Deutsche Orient Mission » et continua seule son action d'assistance, puis cette fondation déménagea à Kessab en 1930.⁵⁹⁵

⁵⁹³A.D.N., S.B.I.P. 9, doc. n°R.B.8.

⁵⁹⁴A.D.N., Beyrouth, 1842, doc. n° 3773/7.

⁵⁹⁵Bazantay Pierre, *op- cit.* p. 49

Cet établissement religieux s'orientait avant tout dans les activités sociales dans le Sandjak. Nous ne trouvons aucun élément concernant l'orientation de la politique allemande concernant les établissements de la Mission.

f) La Mission des Pères Carmes

L'école italienne des Pères Carmes, missionnaires apostoliques, fut fondée en obtenant un firman vers 1860 à Alexandrette qui alors n'était guère qu'un gros village. Peu de temps après, à l'initiative du Père Paul, les Carmes obtenaient une nouvelle église à Alexandrette. En fait, l'église fut bâtie par les Capucins et cédée aux Carmes. Cette construction ne répondait pas aux normes souhaitées notamment par la présence d'une clôture élevée. Dès lors, ils obtenaient une autorisation pour une modification conforme aux règles stipulées par l'Empire ottoman.⁵⁹⁶

Beylan était l'un des lieux préférés des Carmes. Ils établirent un couvent, une école, et une église paroissiale en 1901 dont le service de scolarité était dirigé par un professeur italien.⁵⁹⁷ Mais, Beylan rencontra des difficultés en 1910. L'exercice de deux professeurs arméniens dans l'établissement fut la cause principale de sa fermeture par l'autorité locale. En outre, cette dernière perturbait la Mission notamment par le refus d'accorder aux Sœurs Carmélites des autorisations pour Alexandrette.⁵⁹⁸

Le préfet d'Alep ne cessait de lutter au profit de ces établissements. Il fit venir 3 religieux qui de concert avec les Carmes s'installaient à Beylan. Enfin, il leur octroya une grande demeure dans le quartier arménien au prix de 35 livres turques par an et pour une durée de 4 années. Suspendue pendant la Première Guerre Mondiale, l'école fut ouverte de nouveau après l'armistice de 1918 par les Pères Carmes de la même mission, et poursuivait son œuvre comme par le passé bien que l'établissement fut l'objet d'importants dommages causés à la fois par les soldats français et turcs. Effectivement, l'école de Beylan fut presque entièrement détruite et le matériel pillé. Le montant des dégâts était de 25.000 francs. Puis, les Maronites occupèrent l'école en contrepartie de 24 livres égyptiennes en 1918. Grâce à la persévérance du Père Nicolas Ghosn, l'école italienne de Beylan comptait désormais 4 classes entièrement rénovées.⁵⁹⁹

⁵⁹⁶A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 627.

⁵⁹⁷A.D.N., Ambassade Constantinople carton 618, doc. n° 35.

⁵⁹⁸A.D.N., Ambassade Constantinople, carton 627, doc. n°94.

⁵⁹⁹A.D.N., S.B.I.P. 6, doc. n°2684

L'école était présidée par le R. P. Sabatino de Gaizo, italien, en 1920. Les événements du début des années 1920 entre les Turcs et les Français n'entraînèrent aucune conséquence sur la Mission. D'ailleurs, R.P. Sabatino notait les effets positifs de la grande guerre sur la communauté chrétienne.

En 1926, le Père Allard de nationalité française, fut nommé à la tête de la Mission Carmélitaine à Alexandrette. Les Carmes protestèrent cette nomination dans la mesure où ils estimaient que le Père Allard n'avait que pour ambition d'enseigner le français dans les écoles italiennes. Il faut rappeler que la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes voyait inéluctablement la baisse des effectifs des étudiants au profit des écoles protestantes d'où la nomination du Père Allard. Devant une telle posture, les Carmes réclamaient le départ de ce dernier et dénonçaient sa décredibilité auprès de la communauté. Toutefois, la persistance du Haut Commissariat trancha et les Carmes acceptèrent cette nomination⁶⁰⁰.

Finalement, en août 1927, un incendie détruisait entièrement la partie supérieure et les archives de l'établissement ce qui empêcha, pour un temps, son développement.⁶⁰¹

Les Carmes, sous le mandat français, s'évertuaient à suivre l'autorité italienne. Parallèlement, l'explosion des activités italiennes dans la méditerranée encourageait les relations entre Rome et les Carmes. En effet, les Italiens envisageaient d'accroître leur notoriété dans le Proche-Orient et qui mieux que les Carmes ne pouvaient les épauler dans cette initiative.

K) L'analyse de la Mission dans le Sandjak

Ces Missions d'Occident travaillaient ainsi depuis environ un demi-siècle dans le but de propager les paroles de Jésus, et en d'autres termes de convertir des peuples non catholiques. L'enseignement était leur cheval de bataille. Les missionnaires passaient leur temps entre les dispensaires, les hospices et les orphelinats du sandjak d'Alexandrette⁶⁰². Toutes les congrégations religieuses étaient représentées dans la région.

Effectivement, la diversité des ordres religieux dans le Sandjak était très étonnante. A l'exception de Jérusalem, le sandjak n'avait pas son pareil au Moyen-Orient en termes de diversité et de complexité religieuse. Outre le vecteur Vatican, avec

⁶⁰⁰A.D.N., Beyrouth 2521, doc. n° 85/15, 80/12

⁶⁰¹Bazantay Pierre, *op. cit.*, p. 49-50

⁶⁰²A.D.N., Ambassade Constantinople, doc. n°85.

la primauté papale, les Missions se tournaient également vers les puissances politiques occidentales (la Russie, l'Italie, la France, les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne). Ces États s'immisçaient volontiers dans les affaires des congrégations religieuses. La proximité des deux parties nous interpelle et nous amène à nous poser cette question : Pourquoi les congrégations religieuses et les puissances mondiales étaient-elles amenées à collaborer intimement dans cette région ?

Cette réciprocité ne répondait pas forcément aux mêmes enjeux et aux mêmes engagements. Chaque État soutenait une communauté de la Mission ayant le même profil religieux que la puissance dominante, autrement dit, il s'agissait d'une logique coreligionnaire. Le Royaume-Uni, à forte majorité protestante, entretenait des relations particulières avec la Mission Board. La France finançait les établissements charitables des Sœurs Saint Joseph de l'Apparition. L'Italie influençait directement les Pères Carmes.

Il arrivait que tous les ordres religieux se réunissent occasionnellement lors de certains événements comme par exemple, pour la naissance du Roi d'Italie. En effet, nous pouvions y rencontrer la plupart des dirigeants des congrégations religieuses : « *M. Luigi Levante, Agent consulaire d'Italie à Alexandrette ; le Père Egisio, Supérieure des Carmes et Curé de la Paroisse Latine ; le Père Stanislas, délégué du Préfet des Carmes en Syrie ; le Père Guiseppe professeur de la langue italienne dans l'école française à Alexandrette ; le Père Luc, le frère Michel détaché à la Paroisse latine de Beylan* ». Ils signèrent collectivement avec les Italiens en 1902 dans la résidence du vice-consulat de France un télégramme de félicitations au Roi d'Italie.⁶⁰³

Outre l'enjeu stratégique que représentait le Sandjak, les chrétiens vouaient une véritable vénération à cette région notamment en raison des sites religieux passés (la grotte de Saint-Pierre). Parallèlement, l'existence d'une corrélation entre l'intérêt économique, la politique et le prosélytisme ne relevait pas de l'imaginaire. Les puissances occidentales instrumentalisaient les congrégations dans leur politique interventionniste au sein de l'Empire ottoman sur fond de gains financiers importants. En retour, la Mission se dotait de la protection occidentale afin de poursuivre leur idéologie religieuse, autrement dit, le prosélytisme. Bien évidemment, la Mission obtenait par ailleurs quelques rentes économiques pour parfaire le tout.

⁶⁰³A.D.N., Ambassade. Constantinople, série Alexandrette, doc. n° 13

A noter un semblant de contradiction dans les comportements des Missions dans la mesure où une concurrence rude s'installait entre les différents ordres au même titre qu'une solidarité entre ces communautés. A titre d'exemple, le signe de mécontentement était évident pendant l'inauguration de la reconnaissance officielle de la paroisse latine à Alexandrette, les Carmes n'étaient pas conviés.⁶⁰⁴ Les exemples étaient nombreux. Parfois, cette rivalité prenait des tournures tragiques : conflit, menace, accusation, trahison. Les Sœurs de St. Joseph étaient accusés d'association avec l'ennemi par Mgr. Masse, Agent des Messageries.⁶⁰⁵ L'emploi du terme « ennemi » par un catholique qualifiant un confrère nous révèle l'importance de cette rivalité qui régnait au sein des ordres religieux. Par ailleurs, la France était au centre de tous les débats car tous les ordres religieux demandaient l'aide ou l'intervention française.

Cet antagonisme existait à l'époque de l'Empire ottoman, et il continua également sous le mandat français dans le sandjak d'Alexandrette. La France suivait une politique de soutien vis-à-vis des congrégations religieuses proches des traditions françaises. A titre d'exemple, nous pouvons citer le cas de la Mère Benoît, directrice de l'orphelinat des Sœurs de St. Joseph qui résista contre les agissements anti-français des Carmes et de la Paroisse latine. Cette dernière était appréciée par l'administration du mandat français.⁶⁰⁶ Les Carmes, proches de l'Italie, se heurtaient violemment aux autres communautés religieuses. Un article publié en 1926 dans le bulletin Paroissial de la Mission carmélitaine provoqua une scission entre les orthodoxes et les Carmes. Les notables orthodoxes intercédèrent auprès du mandat pour mettre un terme à ces agissements.⁶⁰⁷

Les missions allemandes et américaines ne subissaient aucune contrainte durant la Première guerre Mondiale. La volonté délibérée de préserver une certaine neutralité dictait aux États-Unis leur politique. Cet état de fait prit fin en 1917, date de l'interruption des relations américano-ottomanes. Les intérêts et les établissements charitables sous tutelle américaine furent confiés à la Suisse, pays neutre.⁶⁰⁸

Dans le domaine de l'éducation, la concurrence restait également rude. Une école ouverte par un curé arménien catholique concurrençait l'école des Carmélites soutenue par la France et menacée de disparition. Motivations françaises inexplicables dans la

⁶⁰⁴ *Ibid*, doc .n°29

⁶⁰⁵ A.D.N., Ambassade Constantinople, carton n°: 874, doc. n° 23.

⁶⁰⁶ A.D.N., Beyrouth 2503, doc. n° 20.101.

⁶⁰⁷ A.D.N., Beyrouth, 2521, doc. n° 19.352

⁶⁰⁸ Dominique Jimenez, *op. cit.*, p. 246.

mesure où Paris épaulait également les Sœurs de St Joseph de l'apparition. Nous pouvons éventuellement avancer l'idée qu'elle correspondait à une volonté de convertir les Arméniens grégoriens au catholicisme dans le but de les intégrer dans une communauté à majorité catholique. La conséquence de cette politique fut la conversion de 27 familles arméniennes qui se trouvaient en difficulté.⁶⁰⁹

Le représentant local de la Métropole à savoir le vice-consulat français d'Alexandrette était chargé des affaires officielles de la Mission qui consistait à recueillir les demandes de subventions. De plus, il contrôlait les nominations des pères et celles des directeurs d'établissements. A ce titre, le vice-consulat suivait de très près les membres et les dirigeants qui aspiraient à prendre la tête de la communauté chrétienne dans le Sandjak.

La Mission voulait protéger sa puissance et son influence sur les communautés chrétiennes en utilisant les politiciens. Un document concernant la demande des Pères Trappistes de Kousseir, nous montre le souhait de récupérer une parcelle de terre située près de Meydan-i Ekbez qui coûtait 1.727 livres turques. Mais le lieu était attaché à la Turquie selon le traité d'Ankara. M. Briand (politicien et signataire de l'accord d'Ankara) écrivait dans un article, qu'il proposait à son gouvernement une terre située à un autre endroit à titre de compensation aux Pères Trappistes.⁶¹⁰ Cette demande resta cependant lettre morte.

A vrai dire, quatre grandes puissances politiques s'octroyaient la question religieuse au Proche-Orient. Les catholiques se distinguaient par leur proximité à l'égard de la France et de l'Italie, la Russie protégeait les orthodoxes et la Grande Bretagne s'ingérait dans les milieux protestants. L'enseignement était le cheval de Troie de la Mission qui elle-même se trouvait être le point d'impact des occidentaux y compris de la Russie. Effectivement, la création des établissements scolaires par les ordres religieux devenait un atout majeur dans la politique occidentale qui visait à asseoir et à développer leurs propres intérêts. Toutefois, la Sublime Porte imposait tout un ensemble de directives allant à l'encontre de cette démarche idéologique, économique et religieuse. Évidemment, cette volonté occidentale était accompagnée par des modifications en termes de structures sociales et notamment par la création d'établissement charitable (orphelinat, hôpitaux, dispensaires ...). Néanmoins, la

⁶⁰⁹A.D.N., Ambassade Constantinople, carton n°: 627, doc. n°25.

⁶¹⁰A.D.N., Beyrouth, carton n°2959, doc. n°22

concurrence dans le domaine de l'instruction enfantait des modifications notables au niveau des croyants. Plusieurs Arméniens et Grecs demandaient à être inscrits dans le rite latin. A ce titre, une requête présentée au Ministre de l'Intérieur et de la Justice par les Moukhtars (maires de villages) latins de Beylan et de Maraş en 1910 est un exemple révélateur. Tout d'abord, l'autorité ottomane refusait leur demande pour ne pas reconnaître officiellement le culte latin dans l'Empire ottoman.⁶¹¹ Par la suite, la pression des Franciscains sur les autorités ottomanes permettaient l'acceptation de leur demande à condition que le chef des latins adopte la nationalité ottomane.⁶¹² Cet événement nous révèle les interactions entre les ordres religieux, les puissances occidentales et la Sublime Porte sur fonds de profits économiques.

Par ailleurs, ces relations engendraient un bouleversement au sein des différents ordres religieux notamment par le biais de conversion. Par exemple, les missionnaires protestants convertissaient des Arméniens grégoriens au protestantisme. Dans le même temps, les missionnaires catholiques entamaient un processus identique en directions des croyants orthodoxes. Face à cette hémorragie religieuse respective, les hommes de foi appliquaient une série de mesure afin de regrouper les chrétiens d'un même rite dans un même lieu. Une telle démarche devait enfanter à terme une solidarité parmi les membres d'un même culte, solidarité qui aboutirait à une résistance farouche et collective contre l'activité de conversion. A titre d'exemple, la Mission catholique entamait une procédure de regroupement, sous un même toit, des Arméniens catholiques à Kırıkhan.⁶¹³ Cette demande fut acceptée par le Délégué Adjoint d'Alexandrette grâce à l'approbation du Chef du S.R., M. Pierre Alype.⁶¹⁴ Cette anecdote prouvait, une fois de plus, l'étroite relation entre l'informel et le temporel, entre le religieux et le politique, entre « la cité des Dieux et la cité des hommes », un lien resserré par la bienveillance de l'autorité mandataire.

Finalement, force est de constater que la Mission disposait d'une existence sociale dans la vie culturelle et politique du Sandjak. Elle jouait le rôle d'une dynamique interne dans la politique des puissances étrangères : tantôt, organisatrice d'exode, tantôt organe de charité ou encore élément moteur de diffusion religieuse dans la deuxième région vénérée par les catholiques, après Jérusalem.

⁶¹¹ A.D.N., Ambassade. Constantinople, série E, carton n°:627, doc. n°41.

⁶¹² A.D.N., Ambassade. Constantinople carton n° : 627 doc. n°34.

⁶¹³ A.D.N., Beyrouth, carton n° : 1065, doc. n° : 10.490.

⁶¹⁴ A.D.N., Beyrouth, carton n° : 1065, doc. n° : 10.490

L) Présentation de l'analyse sociologique de chaque ethnie et de chaque dynamique locale

Dans les chapitres précédents, les dynamiques locales et les ethnies ont fait l'objet d'études notamment à travers de profondes racines historiques ancrées dans la région. Cette partie est consacrée aux interrogations qui répondent à la problématique de la contribution des particularités ethniques dans le processus de rattachement : cette région et particulièrement la ville d'Antioche n'avaient-elles qu'un caractère purement turc ? Si oui, quelle fut son influence sur les événements ? Quel était le tissu sociologique du Sandjak ? Quel était le rôle des ethnies sur le rattachement notamment par des modes de vie spécifiques ?

Comme M. J. Weulersse l'eut indiqué, « *parmi les diverses cités de Syrie, la ville d'Antioche marque par une incontestable originalité : avec ses maisons grises et pressées, ses toits bas de tuiles rondes aux couleurs délavées, ses ruelles tortueuses et dallées prolongeant les ravins de la montagne. C'est une ville de pluie et non de soleil, plus proche des cités turques d'Anatolie que des villes arabes, des claires cités de l'intérieur. Et cette opposition n'est point qu'une apparence : par son architecture comme par sa population, par la langue et les mœurs, la moderne Antioche est essentiellement une ville turque, un type urbain plus apparenté à Brousse, qu'à Damas* »⁶¹⁵

Depuis la conquête du Sandjak par Selim I, le tissu social d'Antioche subit une phase de transition pour arborer une enveloppe sociologique turque. Les tremblements de terres (notamment celui de 1872) facilitaient, bien involontairement, cette implantation. Les ruines arabes laissèrent la place à une toute nouvelle architecture en phase avec l'immigration turque et les directives politiques sur la vie sociale. Loin d'être majoritaires, les Turcs imposèrent un tout nouveau visage à la région.

Face à de tels bouleversements, les Fellah, autrement dit, les Nousairites, tentèrent de réagir et de faire prévaloir une pseudo supériorité sur les Turcs. Toutefois, l'histoire révèle le côté palefrenier des derniers dans la mesure où ils offraient leur service à des patrons ou à des beys afin de défricher des terres. Longtemps opprimé et offusqué, la présence des occidentaux et le changement des données dans la région les encourageaient

⁶¹⁵Weulersse Jacques, « Antioche essai de géographie urbaine », *Bulletin d'études orientales*, t. 4, 1934, p. 27.

dans leur prise de position politique et économique. Ils visaient à contester la suprématie turque. Par ailleurs, une révolution agricole permettait aux Alaouites de prendre les rênes du pouvoir. Le remplacement de la culture des céréales par celle des fruits et légumes, leur production par les Nussairites dans les régions montagneuses et l'accès à des moyens de transport permettaient une amélioration marquante du niveau économique. Une fois le pôle financier puissant, ils s'attachèrent à développer un réseau politique influent. Le cloisonnement de la société sandjakienne était perçu dans le commerce, la vie politique et la sociologie d'Antioche. Le communautarisme était le maître mot même dans les souks comme le note Weuleresse. Chaque ethnie disposait d'une corporation et d'un souk bien délimité par des origines sociales.⁶¹⁶

La diversité communautaire se lisait dans les tenues vestimentaires. Les femmes turques se couvraient en noir, les Alaouites optaient pour le blanc.⁶¹⁷ Ici, l'influence de l'appartenance religieuse marquait également cette division ethnique notamment chez les Nusayrîs où le blanc donnait un sens particulier à la religion.

En dépit de 15 ans de présence, le mandat français n'apportait aucune modification dans cette diversité culturelle et religieuse malgré la diffusion d'une citoyenneté sandjakienne au service de la métropole. Face à des blocs qui refusaient toute évolution, la France adoptait la politique de diviser pour mieux régner. Ces diversités étaient tantôt utilisées par les Turcs, estimant que le Sandjak majoritairement turc devait être rattaché à la Mère patrie, tantôt par les syriens, mettant en exergue l'importance de la population arabe. Toutefois, les Turcs prônaient une union sous une identité turque et sur l'égalité entre les peuples ce qui gagnait le plébiscite des Alaouites.

⁶¹⁶Weuleresse, *op. cit.*, p. 74.

⁶¹⁷Weuleresse, *op. cit.*, photo XXI.

QUATRIEME CHAPITRE

LE MANDAT FRANÇAIS : DU TRAITE DE LAUSANNE (1923) AU DEBUT DU CONFLIT (1934) ET LA PORTEE DE LA QUESTION A LA SDN



A) Le Peuple et Le mandat

1) Le peuple sandjakien et le mandat français après le traité de Lausanne

Le traité de Lausanne instaure la reconnaissance de la Turquie par les européens et met

ainsi un terme aux nombreuses actions des bandes armées et à une période marquée par des tensions.

Le traité de Lausanne s'accompagnait d'une accalmie sans précédente dans le Sandjak depuis l'établissement des autorités françaises. Par ailleurs, l'administration mandataire s'installait et de jour en jour, le peuple prenait ses marques dans un nouveau système administratif, un régime récent qui ne rencontrait, en outre, aucune contestation de la part de la population locale.⁶¹⁸ Tous les cadres administratifs prenaient leurs dispositions dans le domaine de l'enseignement, de l'énergie (investissement électrique), du drainage, de la vie économique du Sandjak en collaborant avec les autorités locales (Moukhtars, le maire de village).

La politique d'investissement du mandat dans divers secteurs permettait l'intégration du peuple dans ce nouveau régime par le biais notamment de la création d'emplois innombrables dans des activités très diverses (banque, industrie, agriculture ...). Les membres des tchéts furent désarmés et leur intégration dans la vie sociale accomplie.⁶¹⁹ Cet essor économique et social n'avait pas forcément entraîné la chute du nationalisme et l'abolition du communautarisme, étudié antérieurement. Par conséquent, la structure sociale très complexe du Sandjak perdurait durant le mandat en dépit d'une volonté de cohésion sociale entamée ce dernier à travers des investissements financiers lourds.⁶²⁰ Ces financements avaient une répercussion différente de celle envisagée par le mandat. Effectivement, les sandjakiens reniaient toute appartenance à Damas bien que les Français souhaitaient intégrer le Sandjak à la Syrie tout en optant pour une certaine autonomie administrative de la région. La Syrie ne pouvait donc pas établir sa souveraineté sur le Sandjak. De plus, les directives venant de Damas étaient irrémédiablement perçues comme des manœuvres pour déstabiliser la région. Certaines mesures prises directement par le Gouvernement syrien étaient interprétées par les habitants, notamment par les Turcs, comme une politique d'arabisation systématique de tous les éléments du Sandjak.

Les événements politiques survenus en 1933 à Damas faisaient réagir sommairement le peuple du Sandjak en reprenant cette volonté d'autonomie. La chute du premier ministre Hakkı El Azm Bey, marquant la fin de la collaboration entre nationalistes et modérés, mettait un terme à un État syrien centralisé et par la même, à

⁶¹⁸Archive quai d'Orsay, Bulletin économique trimestrielle du mandat, 1930, p. 6.

⁶¹⁹Rapport de la SDN, 1930, p. 5.

⁶²⁰*Ibid.*

la fin de la cohésion politique syrienne marquée par une domination nationaliste et extrémiste. Cet événement était accueilli avec satisfaction de la part de la population sandjakienne. Néanmoins, le nouveau gouvernement syrien n'abandonnait pas définitivement les anciennes idées concernant le rattachement du Sandjak à la Syrie. Mais, la presse turque se faisait l'écho d'une population sandjakienne marquée par une antipathie pour les procédés des extrémistes syriens.⁶²¹

Parallèlement, la visite du préfet d'Antep au Sandjak amplifiait le nationalisme turc dans la région, un nationalisme qui dorénavant s'opposait au mandat français. Les troubles à l'initiative des Turcs se multipliaient de jour en jour, des tensions qui poussaient la direction du mandat à prendre des résolutions radicales alimentant la solidarité parmi les Turcs. Les manifestations gagnaient leur paroxysme avec la visite du même préfet au monument du martyr du trente août provoquant l'arrestation et l'emprisonnement d'un certain nombre de Turcs par l'autorité mandataire.⁶²² En outre, la rumeur d'un éventuel rattachement du Sandjak à la Turquie, repris à l'unisson par la presse, faisait culminer le sentiment de haine des Turcs envers la France. Cette opinion publique avait largement contribué à une mobilisation générale du monde turque dans l'optique d'un rattachement.

Les nombreux exemples liés à ce processus venaient tous corroborer cet engagement collectif pour le rattachement du sandjak d'Alexandrette : La fermeture de la partie des filles du Lycée d'Antioche etc... Par contre, le rapport de la SDN stipulait que le calme régnait dans le Sandjak autonome contrairement aux hypothèses formulées par la Turquie.⁶²³ Les rapports présentaient quelques agitations causées par la dépression économique résultant de la crise. Le rapport constatait également le fait suivant : « *cependant dans cette région la plus fertile de la Syrie la masse arrive à vivre sans beaucoup de difficulté et l'ordre n'a été troublé que par quelques actes de brigandage, particulièrement dans la région de la frontière turque.* »⁶²⁴

Les événements politiques concernant les réformes kémalistes et l'opposition à ce nouveau régime influençaient les Turcs du Sandjak. Cette lutte idéologique dépassait les frontières turques et s'immisçaient dans la région et divisaient le peuple pro-kémaliste et anti-kémaliste. Par exemple, les réformes concernant notamment le port du

⁶²¹Rapport de la SDN, 1933, p. 8.

⁶²²Saraç, *op. cit.*, p. 50.

⁶²³Rapport de la SDN, 1935, p. 3.

⁶²⁴ *Ibid.*

chapeau et le voile des femmes alimentaient toutes les discussions. Ces conflits devenaient un véritable débat social marqué par des incidents locaux dans les écoles et dans les mosquées. Les sources datant de cette période montrent que le chapeau était le symbole des nationalistes turcs. Paradoxalement, bien que symbole de la politique d'occidentalisation, le chapeau n'était pas considéré comme une pratique contraire à l'Islam par les religieux, qui restaient fidèles à l'idée du rattachement. Apparemment, les divisions socio-culturelles restaient au second plan quant les discussions s'orientaient vers le rattachement et l'irréductibilisme turc.

Ce climat de cohésion, d'unité autour d'un même objectif laissait place à l'initiative des pro-kémalistes dans la région. L'ouverture d'un bureau du Parti du Peuple à Antioche permettait la diffusion des réformes kémalistes et enracinait solidement les bases du mouvement. Dans cette politique de propagande, la presse locale devenait l'instrument idéologique du parti du Peuple. En outre, le mandat demeurait neutre dans cet affrontement idéologique sans réellement s'opposer à cette politique kémaliste.⁶²⁵

Tous les débats sur la scène politique prenaient une tournure différente à partir de 1936 dans le Sandjak. Avant 1936, les tensions qui secouaient la région provenaient essentiellement des carences économiques et sociales. A partir de cette date, tous les événements reflétaient la volonté de rattachement des Turcs du Sandjak et par ailleurs, la Turquie instrumentalisait les problèmes liés aux Turcs sandjakais pour condamner la politique mandataire. Désormais, la question du Sandjak devenait un enjeu national et une question internationale.

En 1936, la Turquie portait l'affaire à la SDN pour négocier le statut du Sandjak. L'argument turc reposait sur l'indépendance de la Syrie accordée par la France et cette politique d'autonomie adoptée par la France devait s'inscrire également sur la région d'Antioche donc modifier le statut du mandat français en Syrie pour enfin arriver à l'indépendance. La situation politique devenait extrêmement fragile.

Ces conflits accouchaient de réformes profondes notamment d'un nouveau statut en date du 29 mai 1937 (la loi fondamentale du Sandjak).⁶²⁶ Cette loi prévoyait les droits civils et l'anticipation des élections législatives pour une autodétermination. Peu à peu,

⁶²⁵ *Ibid.*

⁶²⁶ La loi fondamentale du Sandjak a été promulguée le 29 mai 1937. Cette loi forme une charte, une constitution écrite, dépassant les limites d'une constitution. Elle est divisée en quinze chapitres et définit la nouvelle situation du Sandjak énumérant dans les grandes lignes, les principaux rapports de ces derniers avec la Syrie (gestion des affaires extérieures, union douanière et monétaire).

le Sandjak prenait le chemin de l'indépendance.

Ce processus politique contentait les Turcs alors que dans le même temps les membres de l'Action Nationale (pro-syrien) exprimaient leur mécontentement et leur désaccord vis-à-vis des réformes engagées. Ce refus se matérialisait par des manifestations arabes dans le Sandjak sous la direction de Zeki Arsuzi. Cette colère répondait au glissement de la région au profit de la Turquie et forcément d'une perte irrémédiable. Désormais, le mandat s'activait à trouver des solutions pour estomper les sentiments de haine et de frustration des Arabes. Ces actions restèrent inefficaces en raison d'une pression et d'une propagande démesurées de la part des Turcs. A titre d'exemple, les autorités mandataires interdisaient les manifestations arabes, prohibition imposée implicitement, à la fois, par la Turquie et la SDN. Cette situation est indiquée dans le rapport de la SDN ci-contre : « *le représentant de la Puissance mandataire s'est opposé aux manifestations des tendances extrêmes avec une impartialité qui devait donner les meilleures chances d'aborder la période électorale dans l'atmosphère de calme et de sécurité publique indispensable* ». ⁶²⁷

Cette tournure politique n'était pas le résultat d'une cession faite au Turcs, mais, devant l'ampleur de leur volonté, les Français accédaient aux requêtes d'Ankara. En effet, les dispositions socio-économiques des Turcs d'Antioche permettaient l'accession à un tel processus. Propriétaires de souks, de commerces, d'artisanats, de bijouteries..., les Turcs étalaient toute leur richesse, richesse synonyme de puissance politique. ⁶²⁸

Cependant, ils s'inquiétaient d'une politique de partialité du mandat français à l'égard des Alaouites. Dans la région, les Alaouites disposaient de ressource économique en constante progression pouvant laisser penser à un processus inverse, c'est-à-dire le rattachement du Sandjak à la Syrie où la population alaouite était nombreuse. Cette prévision inquiétait les Turcs et laissait la porte ouverte à une éventuelle perte de territoire. C'est pourquoi, ils attendaient impatiemment l'intervention de la Turquie qui donnerait un avantage décisif au futur statut du Sandjak. L'anecdote concernant le vécu de Madame Hatice dans le journal de Yeni Mecmua par Ali Enver Toksoy définissait le sentiment d'inquiétude. ⁶²⁹ Madame Hatice, veuve d'un fonctionnaire, louait ses terres à un Alaouite (fellah, paysan en arabe), qui ne payait pas

⁶²⁷ Rapport annuel de la SDN, 1935, p. 3.

⁶²⁸ Weuleresse, *op. cit.*, p. 75-77.

⁶²⁹ Toksoy, « Dün ve Bugünkü Hatay », *Yarım Ay*, n° :87, 1938, pp. 17-18.

ses traites. Par conséquent, elle n'honorait pas ses impôts, s'endettant à la direction fiscale du mandat. L'unique solution s'offrant à Madame Hatice était d'abandonner ses terres et d'immigrer à Alexandrette.

Cet événement était utilisé dans les propagandes turques. Largement influencés par de tels faits, les Turcs avaient l'intime conviction que si le rattachement ne devenait pas une réalité, ils seraient sans nul doute, un peuple opprimé et humilié. Ces opinions étaient partagées par l'ensemble des Turcs ce qui donnait un sens particulier à l'unité et à la cohésion contre le mandat et les éléments non turcs.

A partir de 1936, la Turquie, encouragée par la SDN, devenait un acteur majeur dans la gestion du Sandjak aux côtés du mandat pour garantir les droits et les intérêts des Turcs de la région. Face à cette ingérence, il est intéressant de dresser un tableau des relations qui liaient le mandat aux autres communautés.

2) Le rapprochement politique de la France auprès des autres communautés

Le démantèlement de l'Empire ottoman offrait la possibilité aux différentes communautés d'accéder à une autonomie relative vis-à-vis des grandes puissances et ainsi de jouer la carte du consensus sur fond de protection des minorités. Subséquemment, le mandat français devait occuper un territoire parsemé de communautés religieuses et nationales bien différentes les unes des autres tout en prenant en considération leurs attentes et en anticipant les enjeux pour consolider sa présence dans le Levant. La France, présente depuis fort longtemps dans la région, appliquait une politique de protection des minorités et des ordres chrétiens. Comme Michel Gilquin indique dans son livre : « *La France veut confirmer un rôle, que des siècles de présence au Levant lui ont octroyé. C'est de protéger les minorités chrétiennes.*⁶³⁰ » Par exemple, la création de l'État du Liban par le Général Gouraud en 1920 était l'une des conséquences de cette politique. En effet, l'objectif était de créer un État composé essentiellement d'une communauté chrétienne notamment maronite. Néanmoins, le mandat adoptait une stratégie différente : une politique de division pour mieux régner.

Les raisons qui orientaient la France à mettre en application une telle politique sont à rechercher dans la corrélation entre la diversité des structures sociales des communautés et un clientélisme politico-économique. Il est également important

⁶³⁰Gilquin Michel, *op. cit.*, p. 43.

d'éclaircir la situation des communautés et leur vision du mandat français ainsi de mettre en exergue les perceptions des différentes dynamiques locales vis-à-vis de l'hexagone. Les uns et les autres se définissaient par des notions religieuses et nationales.

Cette diversité sociologique est rapporté par Georges Roux dans son article, intitulé *“le complexe syrien” “ Un monstrueux brassage de plus de vingt peuples d'origine ethniques les plus diverses et surtout de religions différentes? Car ce qui, en cette terre d'Asie, compte plus encore que la race, c'est la religion. Là-bas, c'est Dieu qui départage les hommes. Chaque rite constitue une organisation autonome, chaque communauté religieuse forme une entité politique.”*⁶³¹ La religion est le point capital quant à la définition ou à la détermination des peuples du Levant d'où la présence d'un nombre important de congrégations religieuses.

Ou encore, Jérôme et Jean Tharaud évoquent la situation socio culturelle de la Syrie ainsi : *“ Toutes les variétés musulmanes et chrétiennes sont représentées là-bas et dans un pays où depuis des siècles on s'est habitué à confondre religion et nationalité, il n'est pas exagéré de dire que les communautés religieuses constituent pour leurs fidèles autant de petites patries. Il y a à Damas la capitale de l'orthodoxie musulmane, il y a à Alep peuplé pour plus de moitié de chrétiens, il y a la montagne alaouite avec Lattaquié pour capitale où vivent des musulmans schismatiques, il y a la montagne Druze qui a sa religion et rangement particulier et fanatiques, il y a des Bédouins du désert, il y a le sandjak d'Alexandrette, etc...”*⁶³²

A vrai dire, l'identité des peuples était forgée par la religion qui se soustrait à la nation ou à l'état, une religion qui berce la vie des communautés. A titre d'exemple, le terme sunnite renvoyait aux Turcs, essentiellement, le mot chrétien impliquait les Grecs orthodoxes mais les Arméniens étaient exclus, curieusement, de cet attribut. Ces derniers se définissaient par leur nationalité. D'après Weuleresse, le mot Arabe renvoyait aux Alaouites mais il confondait tout un ensemble de peuple se référant à une religion qui divisait ainsi un peuple sur une base spirituelle : arabe chrétien, arabe alaouite et arabe sunnite. Face à un communautarisme enraciné dans des attributs religieux, le mandat français hésitait à entamer des négociations concernant l'indépendance de la Syrie.⁶³³

⁶³¹Sengir Turgut, *Les frontières de la Turquie*, thèse de droit, Paris, 1953, p. 115.

⁶³²Sengir Turgut, *Les frontières de la Turquie*, Paris Sorbonne thèse de doctorat, 1953, pp. 115-116.

⁶³³Gilquin, *op. cit.*, p. 49.

Il faut indiquer que dans cette structure sociale complexe, l'administration du mandat s'efforçait avant tout d'établir l'ordre dans les territoires occupés. L'action des Hauts Commissaires compliquait parfois la gestion tout en essayant d'intégrer les peuples à un nouveau système d'administration. Les Hauts Commissaires, à tendance nationalistes, appliquaient une logique de pression sur le peuple refusant la présence française. Cependant, les gauchistes étaient plus tolérants et laissaient une marge de manœuvre aux dynamiques locales favorisant ainsi les dispositions territoriales. Michel Gilquin évoquait cette situation ainsi ⁶³⁴: « *Le Général Gouraud ignorant les Arabes et le Général Weygand très catholique avaient une tendance de toujours utiliser la force contre l'insurrection. Par contre, le Général Sarrail qui était anti clérical favorisait l'individualisme et les droits de l'homme dans le territoire du mandat* ».

La diversité sociale et ethnique conjurait la naissance d'une nation arabe puritaine en Syrie. Le Proche Orient n'était pas à classer parmi les pays colonisés. Cette structure complexe était difficile à diriger. Par conséquent, l'autorité mandataire devait, à la fois, reconnaître le communautarisme et le nationalisme pour éviter d'éventuels conflits. Cette diversité ethnique impliquait une guerre d'intérêts parmi les communautés, une situation dans laquelle, le mandat était à la fois arbitre et juge. Parfois, une simple requête religieuse envenimait les débats et entraînait une hostilité générale. Cette situation poussait le mandat à chercher une politique de clientélisme. Son rôle était de tempérer les ardeurs des différentes communautés et la régulation des actions nationalistes par le biais de menace de concession à la partie adverse. Contre les demandes turques, l'autorité mandataire répliquait par le nationalisme kurde ou jouait la carte de l'arabisme bien que n'ayant aucune confiance aux pro-syriens et inversement. S. Yerasimos écrivait « *Pour barrer la route aux revendications syriennes, les Français flattaient le séparatisme turc dans le Sandjak. La Turquie, de son côté, voyait dans la réaction française, des signes d'encouragement pour une revendication future.* »⁶³⁵ Cette politique mandataire favorisait la création d'une corporation kurde pour éventuellement opposer ce groupement aux futures revendications turques et ainsi stabiliser politiquement et économiquement la région. L'enjeu pour la France était de maintenir toutes les dynamiques locales à un même niveau sans appliquer une politique de favoritisme vecteur de troubles à venir et synonyme de perte d'intérêts. S. Yerasimos

⁶³⁴ Gilquin, *op. cit.*, p. 71.

⁶³⁵ Yerasimos Stéphane, *Question d'Orient, Frontières et minorités des Balkans au Caucase. Le sandjak d'Alexandrette. Formation et intégration d'un territoire*, Paris : La Découverte, 1993, pp. 205-206.

commente que ces efforts de la France provenaient de la volonté de garder leurs intérêts même après le mandat (langue, culture...).

Pour les Turcs, les droits acquis n'étaient pas négligeables. Malgré les mécontentements, il était tout à fait légitime de souligner l'apport du mandat en terme de modernité (industrie, commerce, électricité, emploi ...) et d'instruction (développement d'une élite intellectuelle turque formée au sein des écoles françaises). De toute façon, l'article 7 de l'accord d'Ankara obligeait la France à engager des directives libérales et égalitaires. Bien évidemment, en tant qu'Etat européen, la France appliquait une mission de civilisation sur les territoires occupés.

Le mandat admirait les réformes faites en Turquie. A ce titre, les mutations kémalistes et les directives mandataires étaient sensiblement similaires, des réformes adoptées par le Sandjak sans réelle contestation à l'exception des mouvements organisés par les membres de la liste *cent cinquante*. Une fois n'était pas coutume, les modifications apportées dans le Sandjak étaient acceptées par les irrédentistes. Cette situation, qui peut paraître contradictoire, permettait un rapprochement entre les irrédentistes turcs et le mandat. La plus marquante réforme était le port du chapeau qui était le symbole de l'occidentalisation du pays, une véritable institution en Turquie, admirée par le mandat et adoptée par les irrédentistes (hostiles à la France). Dans les années trente, le chapeau devenait le symbole de l'indépendance sandjakienne ou des annexionnistes.⁶³⁶

Quant aux Alaouites, dans le Levant, ils étaient considérés comme une minorité religieuse. M O'Zoux Raymond les définit comme des musulmans dissidents. Cette idée se nourrissait dans les entrailles du Parlement français.⁶³⁷ D'autre part, le mandat gardait des relations étroites avec les Alaouites afin de garantir ses intérêts politiques et économiques. L'instrumentalisation des Alaouites par les politiques prolongeait le sentiment de bienveillance de la Mission en faveur de ces derniers. La Mission voyait en ces Arabes une source de reconversion au christianisme. D'ailleurs, on dénombrait quelques familles alaouites convertis au catholicisme à Atik (village dans le Sandjak).⁶³⁸ Cette relation privilégiée débouchait sur le recrutement d'Alaouites dans le cadre administratif du mandat. Par exemple, Şakir Kavas, Alaouite, fut engagé en tant que

⁶³⁶ Melek Abdurrahman, *Hatay nasıl kurtuldu ?* Ankara, TTK, 1991, p. 20.

⁶³⁷ O'Zoux, *Etats du Levant sous mandat français*, p. 74.

⁶³⁸ *Levant*, octobre 1936, p. 2 et voir pour la colonie d'Atik janvier-février 1937, p. 4.

haut fonctionnaire.⁶³⁹

La direction du Sandjak essayait de nouer des liens amicaux non seulement avec les Nusayrîs mais également avec les éléments sunnites et non turcs. Les Tcherkesses incorporaient la gendarmerie et les Kurdes accédaient à des libertés d'association qui permettaient de garantir leur fidélité et par la même ils pouvaient être utilisés contre l'irrédentisme turc. Néanmoins, les conflits entre les Kurdes et les Turcs instigués par le mandat étaient quasi inexistantes grâce notamment à un lien de parenté entre deux peuples.

Sous l'occupation française ou sous le mandat, le rôle des Arméniens avait une place différente dans la politique française dans le Sandjak. Les Arméniens se distinguaient par les services rendus à la nation française, par un soutien économique et militaire à la France. Les nationalistes français voyaient en eux des amis loyaux qui leur ouvraient les portes d'une politique de consentement très large. Communauté privilégiée, les Arméniens accédaient à toutes leurs revendications sans échapper à leur statut de minorité. Fondateur de l'Etat du Hatay, les Turcs invitaient les Arméniens à la nationalité turque mais ils préférèrent quitter la région sous la protection mandataire.

Finalement, la France régula les dynamiques locales durant deux décennies jusqu'en 1939, date du rattachement du Sandjak à la Turquie. Elle opérait une politique d'équilibre communautaire en privilégiant le peuple arménien.

B) Les Activités du mandat français

a) Les Frontières du Sandjak redessinées, une politique territoriale reformulée

Les relations franco-arméniennes étaient enracinées dans un processus d'échange et de coopération qui allait conduire à modifier les contours territoriaux du Sandjak au profit des Arméniens au plus grand désespoir des Turcs. Effectivement, les Arméniens entamaient une procédure auprès du mandat afin de rattacher la région de Kessab à Latakieh. Cette revendication est perçue dans la lettre des hauts dignitaires arméniens adressés au haut Commissaire de l'Etat de Syrie et du Liban :

M. le haut Commissaire de l'Etat de Syrie et du Liban

Monsieur,

Nous, la population de la commune (Nahié) de Kessab, au total quatre mille

⁶³⁹Seyfeli, *op. cit.*, p. 104.

habitants dans dix petits villages, nous ne venons par la présente solliciter de votre haute bienveillance de bien vouloir accepté notre demande suivante.

Monsieur, la position géopolitique de la commune du Kessab est tellement faite que, malgré que nous fassions partie du Sandjak d'Alexandrette notre commerce et les autres faits sont presque toujours avec les Alaouites, parce que la ville de Lattaquié est le centre naturel et commercial de notre région.

Et en plus, les occupations de la plus grosse part de notre population sont l'agriculture et l'élevage, et déjà une assez grande partie de nos terrains se trouve dans le pays des Alaouites et nos bestiaux depuis longtemps, pendant les neuf mois de l'année paissent dans les forêts de ce pays.

A cause de tous les rapprochements déjà faits, nous les quatre mille habitants de la commune de Kessab, sans exception, nous délirons et nous vous prions de détacher administrativement notre commune du sandjak d'Alexandrette et de l'attacher à Lattaquié, afin de nous sauver économiquement de beaucoup de difficultés.

Veuillez agréer monsieur le haut Commissaire, les sentiments anticipés d'un peuple le plus dévoué et le plus fidèle de vos sujets.

Chef Religieux de la communauté arménien cath. Signé

Chef Religieux de la communauté arménien prote. Signé

Les notables de la commune de Nahié(Kessab) signés

Président de la municipalité de Kessab

20 nov. 1932⁶⁴⁰

Les Arméniens, prétextant la sauvegarde des facteurs économiques, souhaitaient vivement le rattachement du Kessab à Latakieh. Au premier regard, il s'agissait de préserver des intérêts dans la région mais les renseignements français établissaient un rapport réfutant l'idée d'un détachement de Kessab du Sandjak, processus pouvant entraîner des tensions politiques et économiques. La prudence était de mise et l'autorité mandataire préférait émettre quelques réserves quant à cette revendication arménienne. Le délégué Adjoint du haut Commissariat chargé des affaires du sandjak Autonome d'Alexandrette indiquait : « *Je n'ai pu que déconseiller une telle démarche auprès des uns et des autres pensant que les circonscriptions administratives ne peuvent subir de modifications et amputations de cette nature sans apporter de sérieuses perturbations*

⁶⁴⁰A.D.N., Beyrouth, carton n° 1065, doc n° 24196 (lettre de la communauté arménienne.)

dans l'ordre politique et économique »⁶⁴¹

Les Arméniens, par l'intermédiaire du maire Stephan Miguiditchian et de l'un des notables de Kessab Boghos Tchurikian, se présentaient au Comandant Delattre, chef de Section des Services Spéciaux pour s'entretenir à ce sujet en 1932.⁶⁴² Durant cette entrevue, le maire rapportait le souhait de la population arménienne d'un détachement de Kessab en cas d'éventuel rattachement du Sandjak à la Turquie. Les Arméniens rejetaient l'idée de vivre sous l'autorité d'Ankara et préféraient la compagnie des Nusayrîs.⁶⁴³

Outre la volonté arménienne, le maire précisait que les familles turques, vivant dans la région, voulaient également la partition du Sandjak afin de garantir leurs intérêts économiques. Bien évidemment, M. le maire indiquait que si le détachement devait entraîner des troubles, il était hors de question d'entamer un tel processus. Il confiait que les intérêts du mandat passaient avant toute chose. Et en cas d'éventuelle atteinte au mandat, ils s'abstiendraient de formuler une telle demande.⁶⁴⁴ Dans l'entrevue faite avec M. Delattre, les Arméniens argumentaient l'idée de rattachement à Lattaquié. Les notables arméniens de Kessab déclaraient à l'officier de S.S. leurs inquiétudes :

- 1) Leurs pâturages se trouvent dans la région des Alaouites, parfois chassés.*
- 2) Les écoles de Kessab sont fréquentées par 500 à 600 élèves, aucune d'elle n'est subventionnée.*
- 3) On leur inflige chaque année de fortes amendes sur les tabacs ; ainsi ils ont payé 600 livres syriennes en 1931.*
- 4) quand ils déracinent un murier, le gendarme les verbalise.*
- 5) La Banque Agricole ne leur a donné qu'une partie de la somme qui leur était accordée. Chaque personne devait se rendre à Antioche ce qui entraînait des frais s'élevant au quart de la somme prêtée.*
- 6) Dans de répartition des semences, on ne leur a donné qu'une faible quantité en comparaison de ce qui a été distribué dans les autres Nahiés (communes)*
- 7) Les sommes provenant de la vente et de la location de leurs biens pendant leur déportation sous le régime turc se sont placées, paraît-il, à la Banque Agricole. Ils ont réclamé ces sommes maintes fois et n'ont rien obtenu.*

⁶⁴¹ A.D.N., Beyrouth, carton n° 1065, doc n° 25.207, 3 déc. 1932.

⁶⁴² A.D.N., Beyrouth, carton n° 1065, doc n°, doc. n° : 1643 :15 .S.S.

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ *Ibid.* série, rapport de Lieutenant Gandouilly.

- 8) *La Commission chargée du recensement des propriétés bâties a enregistré toutes les bâtisses, y compris les écuries et les magneries alors qu'ailleurs ces mêmes locaux ont été exemptés d'impôts. Presque tous les habitants de Kessab ont été ainsi lésés mais la plupart d'entre eux n'ont pu faire appel parce qu'il fallait octroyer 165 piastres syriennes de droit.*
- 9) *Une veuve aurait obtenu des gendarmes de Kessab l'autorisation d'employer une cartouche de dynamite pour faire sauter un roc devant sa maison. dès qu'elle a utilisé cet explosif elle a été verbalisée par ces mêmes gendarmes et a été condamnée par le tribunal d'Antioche à 157, 50 Livre Libano Syriennes d'amende. En pareil cas, dans une autre région, des gens sont condamnés à 4 ou 5 Livres Syriennes.*
- 10) *Une fille de l'orphelinat de Kessab a été enlevée par un chauffeur musulman d'Antioche. Le coupable et ses complices sont toujours en liberté.*⁶⁴⁵

Il s'agit ici de problèmes locaux largement exploités par les Arméniens et n'ayant pas réellement de poids dans la formulation du détachement de Kessab. La discrimination dont font l'objet les Arméniens ne touchait pas uniquement cette couche de la population mais toutes les communautés Sandjakiennes. Il s'agissait avant tout d'un problème relevant de l'administration locale donc les solutions étaient à envisager localement. Et enfin, l'idée du rattachement du Sandjak à la Turquie se répandait et donnait sujet à controverse et à inquiétude au sein des Arméniens d'où leur volonté de détacher Kessab. Cette frustration était décrite dans le rapport de l'officier Gandouilly (service secret français) qui démontrait que l'éventuel rattachement du Sandjak à la Turquie serait vécu comme un cauchemar pour les Arméniens. Paradoxalement, ce même rapport stipulait le refus d'un certain nombre d'Arméniens notamment le Moudir de Kessab, de séparer le Kessab du Sandjak. Un tel sentiment découlait, peut-être, d'une crainte légitime des fanatiques religieux Nusayris.

Finalement, la demande des Arméniens était mise à l'ordre du jour. Du côté de Latakiah, cet engagement trouvait un écho favorable chez les Nusayris. La prudence mandataire prenait le pas sur toute autre initiative et se matérialisait par une enquête d'opinion récoltée auprès des députés arméniens siégeant à l'Assemblée Nationale syrienne. En général, ces derniers n'envisageaient pas immédiatement une telle procédure qui mettrait en péril la survie de la population arménienne en Syrie. Le député

⁶⁴⁵ *Ibid.*

M. Derkaloustian argumentait son positionnement et décriait les conséquences néfaste d'un tel processus :

« 1) *Au moment où l'opinion publique en Syrie attache plus que jamais une importance si haute à la question de l'unité syrienne, qu'elle l'appelle de tous ses vœux, la tentative essayée par les Arméniens d'en séparer une partie sous quelque prétexte que ce soit, ne manquerait pas d'attirer sur eux animosité d'une partie de la population, d'être très mal interprétée et par cette opinion publique et par les cercles officiels, et d'avoir une fâcheuse répercussion au sein du Parlement Syrien.*

2) *Les Arméniens qui resteraient dans le Sandjak Autonome d'Alexandrette, après la séparation de Kessab, se trouveraient dans une situation très difficile vis-à-vis de l'administration locale et des autres éléments du Sandjak qui verraient dans ce mouvement la répugnance des arméniens à vivre avec eux.*

3) *L'équilibre qui existe actuellement entre le nombre des minorités chrétiennes et les autres éléments serait rompu, ce qui donnerait lieu à des graves difficultés administratives, cette perspective seule eut dû empêcher les habitants de Kessab de formuler leur demande de séparation.* »⁶⁴⁶

Le député insistait principalement sur la stigmatisation et le refus de vivre des Arméniens aux côtés des autres minorités dans le Sandjak, craignant par ailleurs, que ce détachement puisse être interprété négativement par les Arabes et les Turcs. Cette procédure pourrait ébranler l'harmonie sociopolitique de la région et ainsi déstabiliser les ordres établis et les communautés. L'effort mandataire serait anéanti par le souhait d'une minorité d'arméniens refusant l'idée de vivre sous bastion turc.

Finalement, en dépit de controverse et d'hésitation à la fois du mandat et de certains Arméniens, le détachement du Kessab voyait le jour en 1932 à l'initiative du Haut Commissaire. Plus de 4.000 habitants passaient sous l'administration de Latakiah provoquant ainsi une baisse notable de la population chrétienne dans le sandjak d'Alexandrette ainsi que du poids politique et économique des Arméniens. Les Turcs reprenaient le flambeau laissé libre et accentuaient leur puissance économique et politique dans la région.

b) Les activités du mandat dans le secteur de l'enseignement

Le bureau du Chef du Service des Œuvres françaises au Levant et le Conseiller de

⁶⁴⁶A.D.N., Beyrouth, carton n° 1065, doc n°, doc. n° : 1643 :15 .S.S.

l'Instruction publique organisaient l'enseignement dans le Sandjak. Le panorama de l'Instruction à partir de 1930 jusqu'à la proclamation de l'État Hatay constitue l'objet de cette partie.

Dans le Sandjak, 3 types d'établissement scolaires se côtoyaient : des écoles officielles, des écoles privées et des écoles étrangères. Le tableau suivant classe les écoles selon des critères spécifiques : religion, effectifs...

L'année 1930

	Secondaire normal Technique	Primaire	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Chrétiens	Musulmans	Alaouites	divers
Enseignement primaire	0	65	65	3.815	393	2.337	1.083	2
Enseignement secondaire	2	0	2	180	48	103	29	0
Totaux pour officielles	2	65	67	3.955	441	2.440	1.112	2
Ecoles privées								
Ecoles grecques orthodoxes	0	3	3	580	559	13	5	3
Ecoles arméniennes orthodoxes	1	27	28	2.198	2.196	0	2	0
Ecoles part. diverses	0	1	1	79	78	0	1	0
Totaux	1	31	32	2.857	2.833	13	8	3
Ecoles étrangères								
Françaises	1	16	17	1.615	1.267	108	215	25
Anglaises	1	4	5	350	262	14	61	13
Italiennes	0	2	2	211	150	9	51	1
Totaux	2	22	24	2.176	1.679	131	327	39
Total général	5	118	123	9.028	4.953	2.584	1.447	44

Budget de l'Instruction publique a été de L l. s. 103.476 en 1930.

Source : Rapport de l SDN, 1930.

L'année 1931

	Secondaire normal Technique	Primaire	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Chrétiens	Musulmans	Alaouites	Divers
Enseignement primaire	0	65	65	4.180	464	2.543	1.179	0

Enseignement secondaire	2	0	2	200	52	116	26	0
Totaux pour officielles	2	65	67	4.380	516	2.659	1.205	0
Ecoles privées								
Ecoles grecques orthodoxes	0	4	4	518	503	10	5	0
Ecoles arméniennes orthodoxes	1	41	42	2.305	2.305	0	0	0
Ecoles part. diverses	0	2	2	79	79	0	0	0
Totaux	1	47	48	2.902	2.887	10	5	0
Ecoles étrangères								
Françaises	1	18	19	1.654	1.330	100	189	35
Anglaises	1	5	6	432	318	14	79	21
Italiennes	0	2	2	217	147	20	49	1
Totaux	2	25	27	2.303	1.795	134	317	57
Total général	5	137	142	9.585	5.198	2.803	1.527	57

Budget de l'instruction publique a été de L l. s. 98.843 en 1931

Source : Rapport de la SDN, 1931.

En 1931, au baccalauréat syrien, sur 6 candidats qui se présentaient aux épreuves qui avaient lieu à Antioche en juin et en octobre, pour la section Sciences, 3 sur 19 étaient admis, et 3 sur 13 candidats passaient avec succès les doubles épreuves des sections Sciences et Lettres. Ces chiffres révèlent le faible taux des candidats au baccalauréat et une réussite dérisoire en termes d'effectif.

Un groupe de 40 éclaireurs, choisis parmi les meilleurs élèves du lycée d'Antioche, fut créé au cours de l'année 1931 et confié dans le but d'en faire l'enseignement.⁶⁴⁷

En dehors de l'enseignement laïc présenté dans les tableaux, un enseignement religieux était dispensé sous le contrôle du mandat français dans les écoles islamiques. Ce type d'enseignement était sous haute surveillance (mandat et SDN). Il était donné à 1.833 élèves répartis dans 100 écoles et dans les mosquées sous la direction des imams. En général, les enfants de milieu populaire ne souhaitant pas poursuivre une scolarité laïque, s'orientaient vers les écoles religieuses. Le nombre d'élève par sexe n'était pas précisé.⁶⁴⁸

Le budget : le budget total du Sandjak s'élevait à 18.012.000 francs en 1933 ; les dépenses pour l'instruction publique étaient de 1.880.000 francs (soit 1/10 du budget total, contre 1.972.500 en 1932.)

⁶⁴⁷Rapport annuel de la SDN, 1931.

⁶⁴⁸ Le rapport de la SDN, 1933, p 100.

L'effectif des enseignants : Au total 89 maîtres et 21 institutrices étaient recrutés. 12 instituteurs ou institutrices, jugés insuffisants, furent licenciés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Les instituteurs licenciés étaient remplacés par des jeunes diplômés du brevet d'instituteur ou du baccalauréat syrien. Les institutrices étaient remplacées par des jeunes filles diplômées de l'école complémentaire des jeunes filles d'Antioche.⁶⁴⁹ On comptait 71 écoles privées. Elles recevaient 3.482 garçons et 2.278 filles confiés à 231 instituteurs ou institutrices.

Les minorités linguistiques du Sandjak comprenaient : des Tcherkesses, 1.097 habitants ; des Kurdes, 1.810 habitants ; des Arméniens, 23.662 habitants. Le Kurde et le Tcherkesse n'étaient pas enseignés dans les écoles privées ou officielles du sandjak d'Alexandrette. Aucune demande d'ouverture d'écoles par ces ethnies, au cours de l'année 1933, n'était formulée.

La fréquentation scolaire s'améliorait dans les écoles urbaines. Faute de place, un grand nombre d'élèves ne pouvaient être inscrits dans les écoles des principales agglomérations.

Dans toutes les écoles officielles, le programme de l'enseignement était celui de la République Syrienne. Toutefois, la langue turque était enseignée à la place de la langue arabe et employée pour l'enseignement des matières du programme, dans 34 écoles publiques recevant 2.627 enfants de langue maternelle turque (soit 28 écoles de garçons avec 2.177 élèves et 6 écoles de filles avec 450 élèves)⁶⁵⁰

Le résultat de l'année 1933 était le suivant : sur 6 candidats, tous arabes, un seul obtint son baccalauréat. Pour la section Lettre, sur 13 candidats (8 de la section arabe et 5 de la section turque) 7 passèrent avec succès les épreuves du baccalauréat. (3 de la section arabe et 4 de la section turque).⁶⁵¹

L'année 1935

	Secondaire normal Technique	Primaire	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Chrétiens	Musulmans	Alaouites	Divers
Enseignement primaire	0	67	67	5.372	799	3.209	1.346	18

⁶⁴⁹ Archive Quai d'Orsay, rapport annuel de la SDN, 1933, p. 98.

⁶⁵⁰ Archive Quai d'Orsay, rapport annuel de la SDN, 1933, p. 97.

⁶⁵¹ *Ibid.*

Enseignement secondaire	2	0	2	189	44	103	42	0
Totaux pour officiels	2	67	69	5.561	843	3.312	1.388	18
Ecoles privées								
Ecoles grecques orthodoxes	0	5	5	614	605	4	5	0
Ecoles arméniennes orthodoxes	1	37	38	2.968	2.962	2	1	3
Ecole part diver	0	2	2	121	121	0	0	0
Totaux	1	44	45	3.703	3.688	6	6	3
Ecoles étrangères								
Françaises	1	24	25	1.834	1.581	85	124	44
Anglaises	1	5	6	528	426	7	82	13
Italiennes	0	4	4	290	225	13	48	4
Allemandes	0	1	1	50	50	0	0	0
Totaux	2	34	36	2.702	2.282	105	254	61
Total général	5	145	150	11.966	6.813	3.423	1.648	82

Source : le rapport annuel de la SDN, 1935, p. 111.

Sur le budget du Sandjak qui s'élevait à 13.776.000 francs, les dépenses de l'instruction publique étaient de 1.732.726 francs, soit 12,5% en 1935, contre 10,8% en 1934. Les dépenses accordées à l'instruction augmentaient de 20%.

Ecoles islamiques : l'enseignement coranique était donné dans 97 écoles qui accueillaient environ 1.700 élèves.

Le nombre des écoles passa de 65 à 67 et confiées à 99 maitres, 4.393 élèves étaient inscrits contre 4.362 en 1934 et 10 écoles de filles confiées à 27 institutrices qui dispensaient des cours à 979 élèves contre 965 en 1934, soit une augmentation de 45 élèves (31 garçons et 14 filles).

La fréquentation scolaire dans les écoles urbaines atteignait plus de 90% des élèves inscrits. Dans la campagne, 2 écoles étaient ouvertes en 1935 à la demande de la population. 81 écoles privées fonctionnaient et 6.405 élèves les fréquentaient (50 écoles de garçons confiées à 135 instituteurs qui ont inscrit 3.535 élèves et 31 écoles de filles confiées à 76 institutrices avec 2.870 élèves).⁶⁵² De 1921 à 1935, le nombre des écoles primaires officielles passait de 65 à 67 et celui des élèves de 1.550 à 5.372.⁶⁵³ Les minorités linguistiques Tcherkesses de l'Amouk essayaient en 1935 de constituer une société pour l'organisation d'une école Tcherkesse, mais cette tentative échoua.⁶⁵⁴ Les Kurdes ne manifestaient pas le désir d'ouvrir des écoles dans leurs agglomérations.

⁶⁵²Archive Quai d'Orsay, le rapport de la SDN, 1935, p. 111.

⁶⁵³*Ibid. rapport*, p. 108.

⁶⁵⁴*Ibid rapport*, p. 110.

Baccalauréat syrien : 20 élèves du lycée d'Antioche se présentèrent aux épreuves de la première partie du baccalauréat syrien section Lettre (12 de langue arabe et 8 de langue turque) ; 13 candidats furent admis (6 de langue arabe et 7 de langue turque). Un candidat passa avec succès les doubles épreuves de la section Lettre et de la section Sciences.⁶⁵⁵ Un cinématographe et un complément d'appareils de laboratoire pour l'enseignement de la physique et de la chimie furent fondés.

Les étudiants sandjakiens se révélaient être de sérieux candidats pour l'enseignement supérieur. Sur les 4 jeunes qui poursuivaient leurs études aux frais du sandjak d'Alexandrette à l'Université de Damas, trois passèrent avec succès les examens de fin d'études et furent engagés dans les fonctions publiques de l'enseignement et du cadastre ; le quatrième était maintenu à la faculté de droit où il poursuivait ses études.

L'année 1937

	Secondaire normal Technique	Primaire	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Chrétiens	Musulmans	Alaouites	divers
Enseignement primaire	0	55 g 11 f	66	6.169	1.048	3.428	1.658	35
Enseignement secondaire	0	2g 2 f	4	341	57	207	76	1
Totaux pour officielles	0	0	70	6.510	1.105	3.635	1.734	36
Écoles privées								
Écoles grecques orthodoxes	1	36 g 3 f	39	4.011	605	4	5	0
Écoles arméniennes orthodoxes	1	37	38	2.968	2.962	2	1	3
École part divers	0	2	2	121	121	0	0	0
Totaux	1	44	45	3.703	3.688	6	6	3
Écoles étrangères								
Françaises	1	24	25	1.834	1.581	85	124	44
Anglaises	1	5	6	528	426	7	82	13
Italiennes	0	4	4	290	225	13	48	4
Allemandes	0	1	1	50	50	0	0	0
Totaux	2	34	36	2.702	2.282	105	254	61
Totale général	5	145	150	11.966	6.813	3.423	1.648	82

Le budget accordé à l'enseignement représentait environ 11% du budget total, un chiffre largement honorable compte tenu de la période et de la région.

Dans le Sandjak, la fréquentation scolaire restait assez faible chez les musulmans sunnites et chez les Alaouites. Par contre, les chrétiens affichaient clairement leurs ambitions en accordant une attention particulière à l'instruction de leurs enfants. En effet, le nombre d'élèves de confession chrétienne fréquentant régulièrement les écoles restaient très significatif. Pierre Bazantay (l'inspecteur de l'Enseignement du mandat français dans le Sandjak) dressa un tableau des élèves selon leur religion et leur

⁶⁵⁵*Ibid.*

communauté.⁶⁵⁶

La crise économique détournait l'État de son rôle à l'égard des écoles turques. Or selon l'article 7 du traité d'Ankara, l'administration du mandat devait appliquer une politique pour perpétuer la culture turque et rendre l'instruction accessible à tous les enfants turcs.

En 1930, l'administration locale en collaboration avec les techniciens de l'autorité mandataire, faisait construire un nouveau lycée et le dotait d'un matériel moderne.⁶⁵⁷ La plupart des professeurs non diplômés étaient remplacés par des spécialistes et la direction du Lycée confiée en 1928 à un ancien colonel Turc. L'enseignement de la langue et de la littérature turque était donné en moyenne pendant huit heures hebdomadaires suivant un programme inspiré par celui des lycées en Turquie. Les sections turques et arabes étaient réunies dans chaque classe pour recevoir en français l'enseignement des sciences et de l'histoire occidentale suivant la méthode adoptée depuis longtemps au lycée turc de Galata Sérail (Galatasaray Lisesi) à Constantinople (Istanbul). Ils s'appuyaient donc sur le système de l'éducation de Galatasaray pour le lycée d'Antioche⁶⁵⁸.

Ce lycée était le bastion des étudiants nationalistes turcs. Dans les incidents qui éclatèrent durant l'élection dans le Sandjak, il était le fief des irrédentistes. Les étudiants adhéraient au kémalisme et parcouraient les ouvrages importés et qui exaltaient la fibre patriotique. Ces livres formataient idéologiquement les étudiants à travers les grandes réformes qu'entreprenaient Atatürk. Le ministère des Affaires étrangères turc n'a pas encore adopté une politique de transparence vis-à-vis des archives d'où le manque d'informations concernant le contenu des ouvrages expédiés au Sandjak.

Quant à la Turquie, sa politique de l'instruction s'articulait autour de deux axes : D'une part, elle affichait une volonté farouche de diffuser et de faire adopter les réformes kémalistes (ouvrages, livres). D'autre part, elle luttait contre les opposants notamment « les cent cinquante indésirables »⁶⁵⁹ soutenus par les hauts fonctionnaires du mandat. A titre d'exemple, face aux critiques des Turcs à l'encontre du professeur Memduh Selim Bey, membre du comité Hoyboun anti-kémaliste, Bazantay Pierre

⁶⁵⁶ Voir le livre de Bazantay, *La pénétration de l'enseignement.....*

⁶⁵⁷ A.D.N., Ambassade Ankara, carton n° : 138, doc. n° : 4857/6.

⁶⁵⁸ *Ibid.*

⁶⁵⁹ Les cent cinquante est un groupe qui signifie les déportés de Turquie après la révolution kémaliste. Ils se considéraient comme des ennemis du régime kémaliste. Voir le livre d'Ilhami Soysal, *Yüzellilikler*, 1985.

soutenait ce dernier : *« je ne puis juger mes collaborateurs qu'en fonction de leur tenue de leur travail et de leurs aptitudes pédagogiques. A ces trois points de vue, Memduh Selim Bey donne satisfaction. S'il s'agit d'un litige politique, il convient de le régler sur le plan politique ; j'appartiens au plan pédagogique et culturel. Je ne puis en sortir l'inspecteur de l'Enseignement. »*⁶⁶⁰

Naturellement, les Turcs réfutaient ce comité et ses dirigeants qui drainaient de vives critiques envers le kémalisme. A l'inverse, la position de l'inspecteur était très intéressante et montrait que le mandat avait véritablement instrumentalisé l'instruction au même titre que la Turquie. L'autorité du mandat, à travers la création d'établissement scolaire, souhaitait diffuser la culture française et affermir sa position politique.

Le mandat s'opposait tant bien que mal à la propagande kémaliste et tentait de refouler les livres nationalistes hors de la région. Le Délégué du Haut Commissariat, M. Durieux dénonçait le contenu diffamatoire des ouvrages *« on parlait de cruauté commises par les troupes d'occupation en Cilicie, ensuite l'exaltation du laïcisme kémaliste heurtait les sentiments religieux de la population. Enfin les illustrations turques, les drapeaux turcs, les poésies nationalistes turques effrayaient les Syriens de langue arabe qui considéraient ces ouvrages comme des moyens de propagande irrédentiste »*⁶⁶¹

Le mandat se positionnait également en tant que protecteur de la religion et de la culture arabe contre un État laïque. Comble de l'ironie, le mandat français se pressait à dénoncer le caractère laïc des réformes kémalistes, un caractère adopté par la France depuis 1905.⁶⁶² L'instruction était donc un enjeu capital. Les Turcs sandjakiens avaient adopté l'idéologie kémaliste, preuve de la réussite de la Turquie dans la région.

Finalement, le travail du mandat en termes d'enseignement était largement bénéfique pour la population dans la mesure où elle permettait à bon nombre de jeunes d'accéder à la connaissance et à l'ouverture sur la modernité. Par ailleurs, les différences d'instruction entre les filles et les garçons avaient sensiblement chuté.⁶⁶³ Le mandat français poussait le Sandjak sur le chemin de l'occidentalisation avec primauté de l'éducation qui entrouvrait les portes des valeurs telle que l'égalité ou la dignité.

c) La justice et la sécurité

⁶⁶⁰A.D.N., L'Archive diplomatique de Nantes, Ambassade Ankara, carton n° : 138, doc .n° :4857/6.

⁶⁶¹A.D.N., L'Archive diplomatique de Nantes, Ambassade Ankara, carton n° : 138, doc .n° :4857/6.

⁶⁶²*Ibid.*

⁶⁶³Voir le livre de Bazantay qui montre la situation de l'enseignement dans le Sandjak.

Après le traité de Lausanne et la convention de bon voisinage entre la Syrie, sous mandat français, et la Turquie datant de 1926, le calme régnait dans le Sandjak. Les effectifs assurant la sécurité semblaient raisonnables dans un contexte où la criminalité ne marquait pas les esprits. Le tableau suivant est un récapitulatif des effectifs des forces de l'ordre et des condamnés de 1929 à 1937 où le nombre des premiers stagne alors que le nombre des seconds tend à baisser au cours des années. Le sandjak d'Alexandrette devenait une zone où la sécurité était assurée et où la criminalité pouvait être définie comme « frictionnelle » ou en d'autres termes tout à fait normale par rapport à la structure sociale de la région.

L'année	Police	gendarmerie	prisonniers
1929	6 commissaires et 37 gradés et agents	4 officiers et 192 h	229 condamnés 54 pour meurtre
1931	Ibid.	Ibid.	261 condamnés 25 pour meurtre
1933	6 commissaires, 3 brigadiers, 1 secrétaire	6 officiers, 193h	333 condamnés 139 pour homicide
1935	4 commissaires, 3 brigadiers, 42 fonctionnaires 32 agents	6 officiers 195 h	331 condamnés dont 159 pour homicide
1937	Ibid	4 officiers 194 h	214 condamnés, 124 pour homicide

d) Le Mandat et l'industrie

La région était fertile et le climat très favorable à l'agriculture. L'environnement était propice à une industrie principalement agro-alimentaire. Cette manne industrielle se révélait être une zone attrayante et convoitée par les occidentaux à des fins commerciaux et lucratifs. Le port d'Alexandrette facilitait le commerce international par des flux maritimes importants entre l'Empire ottoman et de multiples États (La France, l'Angleterre, l'Italie, la Russie, l'Égypte, la Suède, l'Allemagne).

Le port d'Alexandrette connut un tel essor que sous le Mandat, 21 % du commerce (importation et exportation) transitait par la mer.⁶⁶⁴ Parallèlement, La Banque Agricole (moderne) vit le jour à Antioche ainsi que la Banque des Pays-Bas. Ce système bancaire permettait d'accélérer les investissements et de moderniser l'industrie et la région en

⁶⁶⁴Jabry, *La question d'Alexandrette...*, p. 92.

général. Antioche devenait un centre monétaire et financier reconnu par le milieu des affaires au niveau international. Par ailleurs, deux types d'industrie se côtoyaient dans la région, l'industrie moderne et l'industrie traditionnelle. Les rapports de la SDN permettaient d'archiver explicitement cette double logique industrielle.

L'industrie moderne : Il existait à Antioche une fabrique de cigarettes et des moulins à Alexandrette, le pressage des racines de réglisse, une savonnerie, un pressoir d'huile de sésame, une minoterie, une glacerie, une fabrique de carreaux de ciment, une fabrique de touques à pétrole travaillant pour le compte de la Standard Oil C°. Mais la situation géographique d'Alexandrette était plus encline au développement d'une industrie moderne notamment aux flux maritimes. Après la Première Guerre mondiale, le commerce explosait littéralement.

Le Haut Commissariat s'était activé à développer l'économie des pays sous son hégémonie par des investissements lourds, par les créations d'usines et d'écoles. L'essor de l'industrie moderne alimentait des travaux publics. La construction de la voie publique s'accélérait. Lié à ce progrès, le parc des véhicules à moteur ne cessait de croître. Par conséquent, des nouveaux métiers émergeaient comme garagistes et vendeurs de véhicules.

L'industrie moderne supplantait les activités agricoles. Les initiatives civiles émergeaient et le secteur privé devenait le leitmotiv de l'économie. Les savonneries exportaient leurs produits à l'étranger. Cette transaction internationale développait le domaine de la communication. Les recettes des Postes et Télégraphes, relevant de l'État syrien, étaient rattachées au budget du Sandjak (400.000 Fr.).⁶⁶⁵ Cette manœuvre répondait à une logique de décentralisation. L'internationalisation commerciale contribuait à l'autonomie du Sandjak en matière économique et également politique.

L'industrialisation et la modernisation de la société avaient profondément modifié le niveau et le mode de vie des sandjakiens : usines, électricité (Société Energie Electrique de Syrie),⁶⁶⁶ magasins, urbanisation, télécommunication, travaux publics ...

L'essor économique de la région améliorait également la situation des ouvriers notamment ceux qui travaillaient dans l'industrie moderne. Les ouvriers devaient travailler entre 7 heures et 12 heures par jour dans les moulins, 9 heures dans la savonnerie moderne d'Alexandrette.⁶⁶⁷ Le développement de l'emploi et l'amélioration

⁶⁶⁵ Rapport annuel de la SDN, 1935, p. 116.

⁶⁶⁶ *Ibid.* rapport, p. 117.

⁶⁶⁷ Rapport annuel de la SDN, 1930, p. 108.

des conditions de travail s'accompagnaient d'une urbanisation ou en d'autres termes d'un exode rural.

L'industrie traditionnelle :

L'industrie liée à la terre constituait l'essentiel de l'économie du Sandjak. La production du savon, d'huile et le secteur textile étaient les industries de base.

L'immense majorité des travailleurs étaient employée dans l'agriculture. Trois catégories dans le secteur agricole se côtoyaient :

- 1- Ceux qui exploitaient directement des terres dont ils étaient propriétaires,
- 2- Ceux qui, avec leurs familles, exploitaient sous forme de fermage ou de métayage des terres qui ne leur appartenaient pas. (Surtout les Alaouites)
- 3- Les ouvriers agricoles proprement dits qui travaillaient pour le compte des propriétaires des fermiers ou des métayers.⁶⁶⁸

L'agriculture était basée sur un système corporatif où tous les travailleurs étaient liés. En général, les Alaouites métayers, en contrepartie de leurs travaux, recevaient 50% des produits récoltés déduction faite de la dime. Les ouvriers saisonniers travaillaient dans les métayers Alaouites.⁶⁶⁹

Les salaires pratiqués dans les industries de base étaient assez bas. Les ouvriers gagnaient de 7 à 18 francs dans les années trente. Le salaire variait selon le statut de l'ouvrier au sein de l'entreprise, l'ouvrier qualifié demeurait un poste privilégié. Quant à la situation des femmes ouvrières, le résultat était lamentable. La rétribution des femmes représentait environ 60% du salaire des hommes, et celle des enfants environ 30 % selon l'âge et le sexe.

Dans le secteur de l'industrie, on comptait 3.000 hommes, 7.000 femmes et 400 enfants. Dans un souci d'économie, les investisseurs recrutaient plutôt des femmes, une main d'œuvre bon marché. Dans le secteur agricole, 35.800 hommes, 11.300 femmes et 4.500 enfants travaillaient régulièrement. Le travail d'agriculteur (principalement des hommes) était un métier qui demandait un effort physique considérable dans la mesure où le domaine n'était pas encore modernisé (absence de machines outils et de véhicules mécanisés). Officiellement, en 1930, 60.441 travailleurs étaient recrutés dans l'industrie traditionnelle.⁶⁷⁰

⁶⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁶⁹ Rapport annuel de la SDN, 1930, p. 109.

⁶⁷⁰ Rapport annuel de la SDN, 1930, p. 109.

Le secteur agricole était le poumon économique du Sandjak. La superficie des terres labourées variait selon les années. En général, sur 470.000 hectares, 243.000 hectares de terre étaient labourées toutes les années.⁶⁷¹

Associés à l'agriculture, l'industrie et le commerce donnaient un élan particulier à l'économie sandjakienne. L'autorité mandataire pratiquait une politique de forestation (fruitiers, ricin, lavande et topinambours). Les arboriculteurs demandaient environ 100.000 plants aux pépinières du délégué du Sandjak.⁶⁷² L'administration incitait les agriculteurs à planter tout une série d'arbres. Une prime était allouée pour l'importation de nouvelles variétés d'oliviers. Les sauvageons étaient prélevés et environ 73.000 plants d'arbres fruitiers étaient placés dans les montagnes de l'Amanus. D'autre part, le blé de l'Afrique du Nord et le coton du Texas étaient cultivés dans le Sandjak. Le résultat était satisfaisant pour le mandat. Toutes les activités étaient conseillées et dirigées par le personnel technique des Services Agricoles et Économiques, suivant un plan de travail minutieux et assez technique. Des traitements contre les maladies et les parasites des cultures étaient administrés dans toute la région.⁶⁷³

En outre, l'assèchement des marais aux alentours du lac d'Antioche devenait une priorité parmi les travaux du mandat. Les terres transformées étaient susceptibles d'être labourées et distribuées aux peuples notamment aux Alaouites. Pour la distribution des terres, trois commissions judiciaires fonctionnaient en 1931 pour l'homologation des propriétés.⁶⁷⁴

L'assèchement des marais situé au Sud Ouest d'Alexandrette nécessitait 54.800 mètres cubes de terres.⁶⁷⁵ En 1935, 15.900 mètres cubes étaient employés à ce travail. Le comblement des marais coûtait très chère. Il fallait 12 millions de francs. Finalement, le Haut Commissariat stoppa l'assèchement des marais.⁶⁷⁶

Le mandat consacrait un effort tout particulier dans le secteur de l'agriculture pour le moderniser et injecter des sommes considérables pour pallier aux insuffisances du milieu. A ce titre, les banques présentes dans le Sandjak insufflaient un élan financier tout particulier.

e) Le mandat : la monnaie, les banques et leurs effectifs

⁶⁷¹Yorulmaz Şerife, « Fransız manda yönetiminde İskenderun sancağı'nı sosyo ekonomik ve siyasal durumuna ilişkin bazı kayıtlar », *Atatürk Yolu*, c. 6, n° :22, 1998, p. 242.

⁶⁷²Rapport annuel de la SDN, 1930, p. 105.

⁶⁷³Rapport annuel de la SDN, 1935, p. 112.

⁶⁷⁴ Rapport annuel de la SDN, 1931, p. 107.

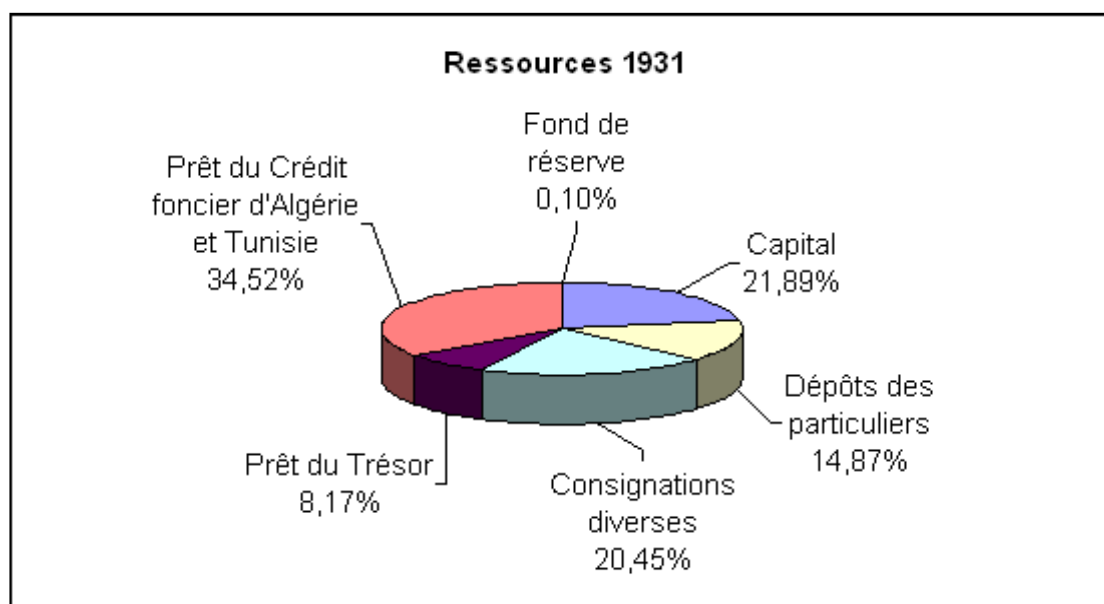
⁶⁷⁵ *Ibid.*, p. 109.

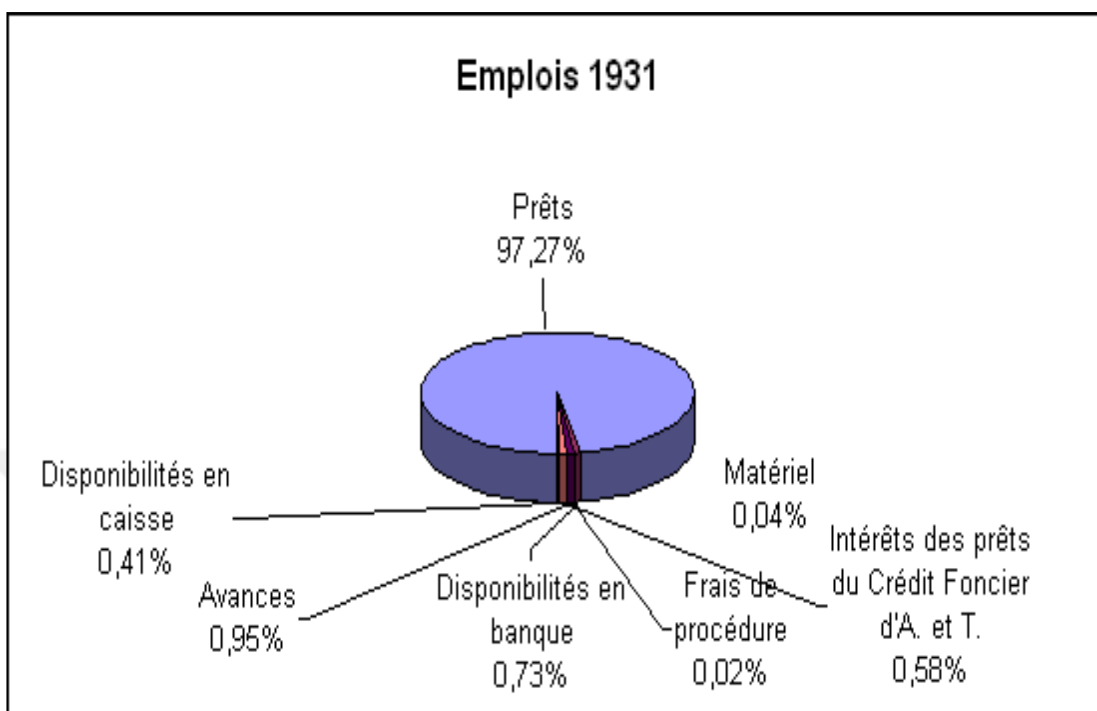
⁶⁷⁶ Rapport annuel de la SDN, 1935, p. 116.

Selon un rapport de la SDN, le secteur bancaire moderne fit son apparition à partir de 1930 et connut un essor sans précédent. Les entrepreneurs passaient obligatoirement par les banques pour investir dans le Sandjak. Le poids des transactions monétaires marque particulièrement les esprits. Les tableaux suivants récapitulent les activités bancaires et les statistiques de 1930 à 1937. Les informations sont tirées des archives de la SDN et exprimées en franc français.

Banque Agricole (1931)			
Emplois		Ressources	
Rubriques	Montants	Rubriques	Montants
Prêts	667 740	Capital	150 283
Disponibilités en banque	5 045	<i>Ressources d'emprunt :</i>	
Matériel	281	Dépôts des particuliers	102 106
Frais de procédure	140	Consignations diverses	140 377
Avances	6 515	Prêt du Trésor	56 071
Intérêts des prêts du Crédit Foncier d'Algérie et Tunisie	3 954	Prêt du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie	236 969
Disponibilités en caisse	2 802	Fond de réserve	676
Total	686 477	Total	686 482

En 1931, les transactions de la Banque Agricole avec les établissements financiers dans les colonies françaises représentent une part importante des ressources. Les fonds reçus permettent à la banque de mettre à dispositions des investisseurs fonciers et agricoles les moyens financiers dont ils ont besoin pour investir au Sandjak. Ces transactions interbancaires permettent d'une part d'assoir les relations financières entre les colonies françaises dans le Maghreb et les mandats français au Proche-Orient et d'autre part de consolider la place de la France dans ces régions via une interdépendance financières.



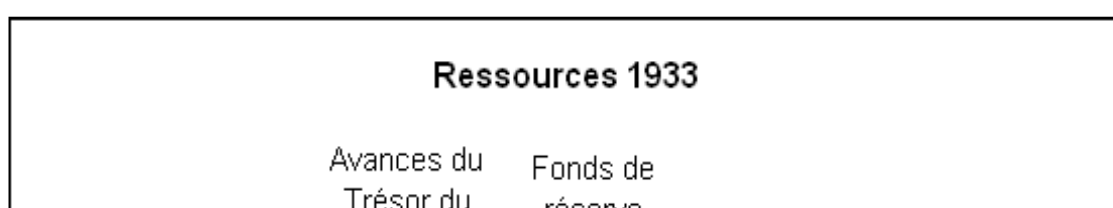
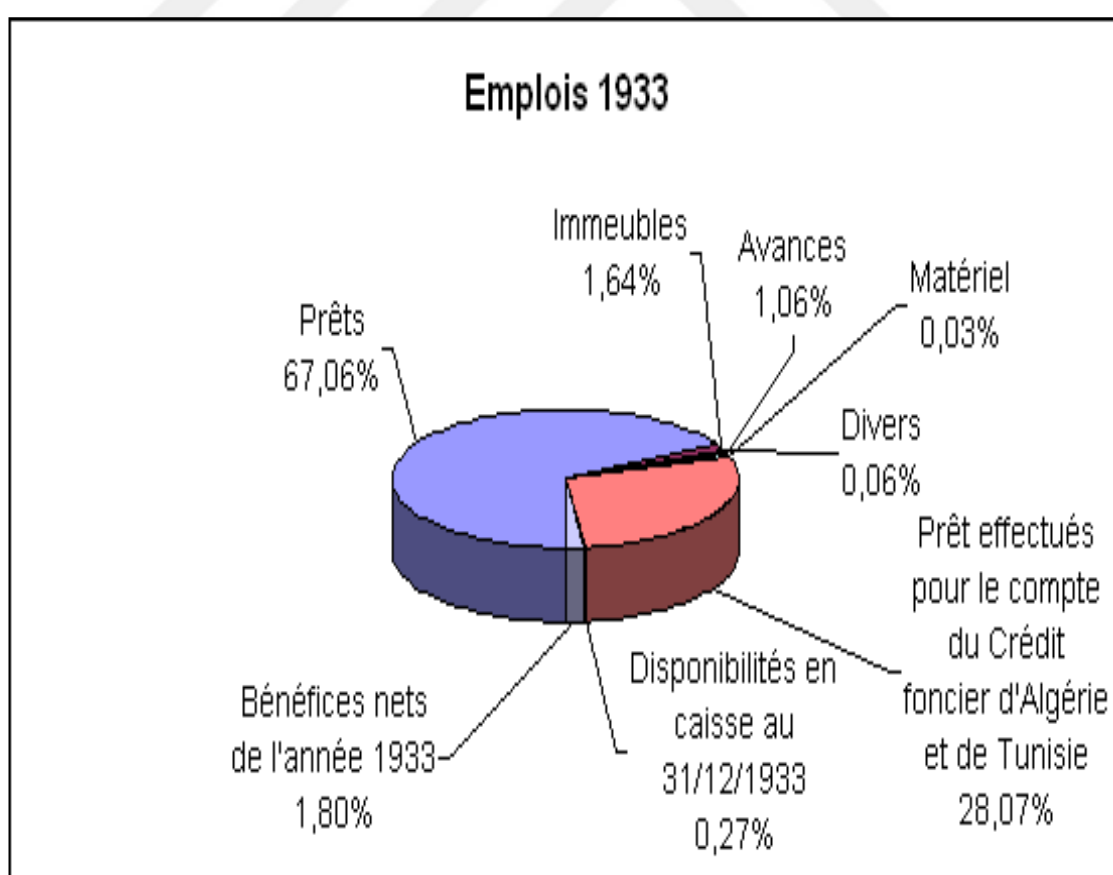


Banque Agricole (1933)			
Emplois		Ressources	
Rubriques	Montants	Rubriques	Montants
Prêts	11 484 973	Capital	3 898 426
Immeubles	280 597	<i>Ressources d'emprunt :</i>	
Divers	10 677	Dépôts des particuliers	2 423 312
Avances	180 889	Consignations diverses	621 035
Matériel	4 325	Prêt de la Banque de Syrie et Grand Liban	2 236 305
Prêts effectués pour le compte du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie	4 807 774	Prêt du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie	3 885 439
Disponibilités en caisse au 31/12/1933	46 987	Prêt du Trésor du Sandjak	2 250 647
Bénéfices nets de l'année 1933	309 094	Avances du Trésor du Sandjak	1 796 630
		Fonds de réserve	13 522
TOTAL	17 125 316	TOTAL	17 125 316

Les chiffres de 1933 montrent à quel point les transactions ont augmenté de

255

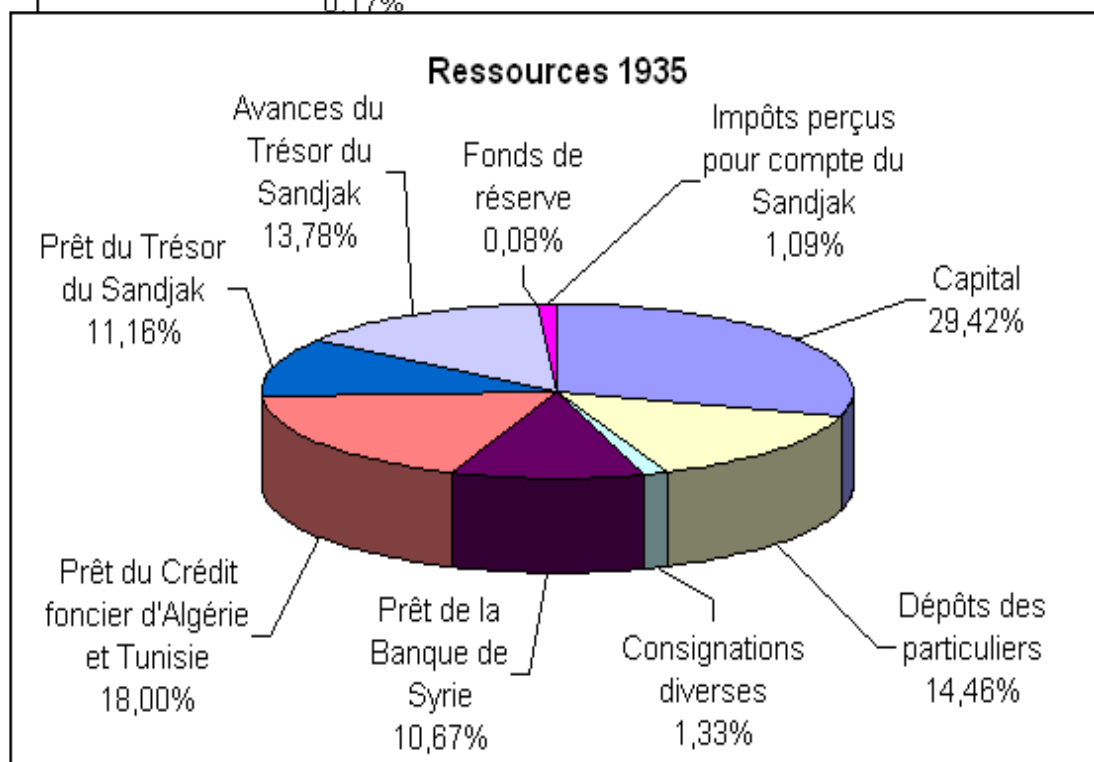
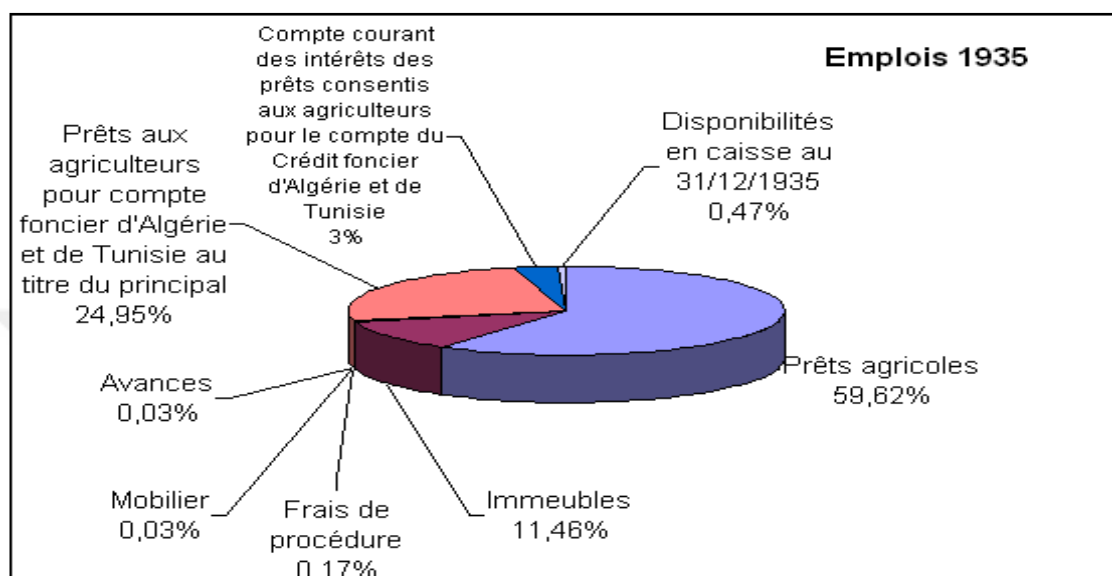
manière exceptionnelle par rapport à 1931. Le développement du système bancaire dans le Sandjak et le climat politique stable ont contribué au développement et à la croissance de la banque. Dotées de moyens financiers plus larges, et en particulier par les prêts accordés des établissements financiers des colonies et mandats français, la Banque Agricole a pu financer de manière substantielle les investisseurs fonciers et agricoles. La participation des Turcs dans les affaires politiques du Sandjak accordée par le mandat français a donné une confiance certaine aux Turcs qui sont les propriétaires des grandes terres dans le Sandjak.



Banque Agricole (1935)			
Emplois		Ressources	
Rubriques	Montants	Rubriques	Montants
Prêts agricoles	9 811 444	Capital	4 841 715
Immeubles	1 886 623	<i>Ressources d'emprunt :</i>	
Frais de procédure	27 537	Dépôts des particuliers	2 380 292
Avances	4 191	Consignations diverses	219 439
Mobilier	4 141	Prêt de la Banque de Syrie	1 756 748
Prêts aux agriculteurs pour compte foncier d'Algérie et de Tunisie au titre du principal	4 105 386	Prêt du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie	2 962 721
Compte courant des intérêts des prêts consentis aux agriculteurs pour le compte du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie	540 475	Prêt du Trésor du Sandjak	1 836 412
Disponibilités en caisse au 31/12/1935	77 155	Avances du Trésor du Sandjak	2 267 127
		Fonds de réserve	13 522
		Impôts perçus pour compte du Sandjak	178 976
TOTAL	16 456 952	TOTAL	16 456 952

La croissance exceptionnelle de 1933 s'est stabilisée en 1935. La seule

particularité subsiste au niveau des immobilisations corporelles où il est à souligner que la Banque Agricole a substantiellement investi dans l'immobilier et a moins prêté aux investisseurs. Cela s'explique par le fait que la banque, dotée de moyens financiers importants, pouvait se permettre d'investir dans ce secteur qui jouit d'une attractivité croissante du fait de la fertilité des terres.

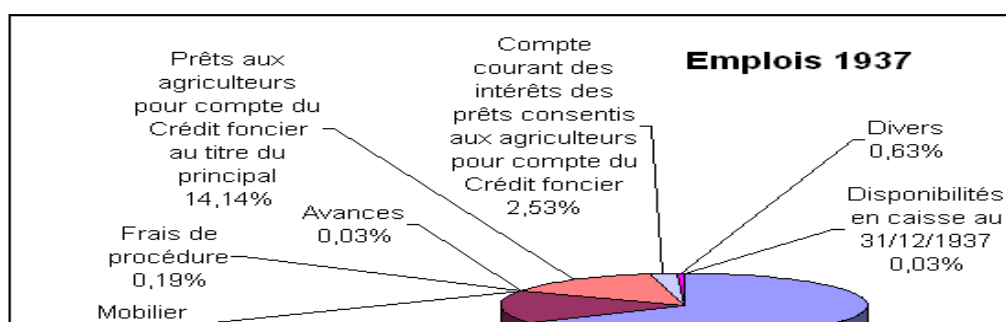


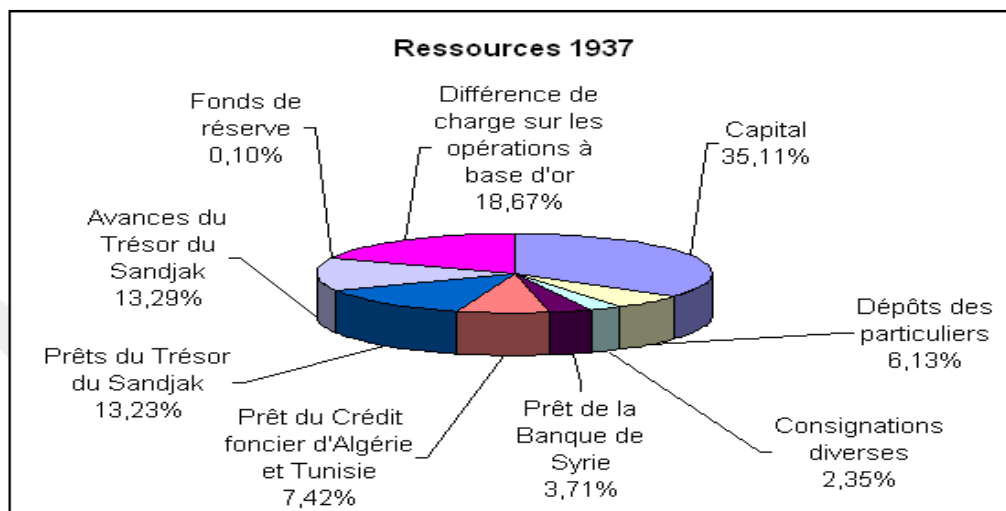
Banque Agricole (1937)			
Emplois		Ressources	
Rubriques	Montants	Rubriques	Montants

Prêts agricoles Immeubles	17 729 200 4 467 480	Capital	9 454 080
Frais de procédure	51 240	<i>Ressources d'emprunt :</i>	1 652
Avances	8 860	Dépôts des particuliers	200
Mobilier	6 860	Consignations diverses	633 100
Prêts aux agriculteurs pour compte du Crédit foncier au titre du principal	3 807 660	Prêt de la Banque de Syrie	998 660
Compte courant des intérêts des prêts consentis aux agriculteurs pour compte du Crédit foncier	681 080	Prêt du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie	1 997 820
Divers	169 220	Prêts du Trésor du Sandjak	3 563 260
Disponibilités en caisse au 31/12/1937	9 220	Avances du Trésor du Sandjak	3 578 300
TOTAL	26 930 820	Fonds de réserve	25 920
		Différence de charge sur les opérations à base d'or	5 027 480
		TOTAL	26 930 820

En 1937, la Banque Agricole a connu le même essor qu'en 1933. Malgré le climat politique tendu au Proche-Orient marquée par la demande officielle de la Turquie à la SDN de résoudre le statut du Sandjak, la vie économique n'en fût pas pour autant déstabilisée, mais au contraire la croissance fût remarquable et en particulier dans le secteur agricole. Proportionnellement au développement agricole, la banque continuait à investir dans l'immobilier malgré le risque d'une rupture politique avec le mandat sur le territoire. Une telle confiance ne peut être assurée que si la France est garante du statut politique du Sandjak. La position de la France sur le statut du Sandjak montre à quel point celle-ci est intransigeante sur une telle concession et cette fermeté se traduit par un essor économique sans précédent.

En 1938, le Sandjak a gagné son indépendance et en conséquence ne faisait plus partie de la SDN. C'est pourquoi nous n'avons pu trouver de données dans les archives de la SDN relatives à l'année 1938, ainsi que 1939, date à laquelle le Sandjak fût rattaché à la Turquie. Notre thèse ne portant que sur la période du mandat, nous limitons cette recherche à cette date.





f) L'état civil

Au même titre que les villes de la métropole, le mandat accordait une attention toute particulière à la démographie du Sandjak. Le système pratiqué en occident était instauré dans la région afin de suivre scrupuleusement l'évolution de la population et d'établir à terme un barème d'imposition. Bien évidemment, à cette époque, le recensement était quasi absent des travaux effectués par les prédécesseurs de l'autorité mandataire. Cette étude démographique permettait un contrôle des structures sociales, économiques et religieuses de la région afin d'anticiper les enjeux à venir et prévenir, éventuellement, les conflits futurs.

A la suite des mesures ordonnées au Moukhtars (maire de village) pour régulariser la situation des personnes non inscrites encore à l'état civil, 774 inscriptions furent faites en 1930. Des bureaux de l'État civil étaient très actifs. Ils inscrivaient, en 1931, 545 personnes qui avaient échappé au dernier recensement. Le total s'élevait à 6.150, dont 3.885 pour acte de naissance.⁶⁷⁷ Les bureaux de l'État civil, bien qu'ils entreprennent un travail de fourmi, omettait d'inscrire certaines populations. Ce dysfonctionnement était le fruit d'une structure sociale et démographique très complexe.

⁶⁷⁷Rapport annuel de la SDN, 1931, p. 101.

En 1933, ils recensaient 1.928 individus non inscrits sur les listes. Pour cette année, le recensement laissait apparaître un chiffre de 15.528 dont 10.463 pour les actes de naissance.

Le recensement devenait une nécessité portée à la connaissance de la SDN. La responsabilité du mandat devant la SDN était un état de fait dans la mesure où l'évolution et l'avenir des populations étaient confiés à l'autorité mandataire. Finalement, le recensement rentrait dans un cadre législatif en 1935 qui associait l'initiative populaire (responsabiliser la population) à la démarche bureaucratique. A partir de 1935, les statistiques démographiques étaient archivées dans les bureaux de la SDN. La structure démographique de la population se présentait ainsi de 1934 à 1937 :

	Année	Effectif
Naissance	1935/1934	71.514/55.514
Décès	Ibid.	25.715/26.285
Mariage	Ibid.	13.979/10.493
Divorce	Ibid.	1.579/1.716

L'année 1937

Domaine	Effectif
Naissance	9.133
Décès	2.330
Mariage	2.349
Divorce	125

Total : l'inscription s'élève à 15.139 contre 16.898 en 1936.

Le recensement de la population n'évitait pas les polémiques entre la France et la Turquie. Cette dernière estimait le nombre de Turcs dans le Sandjak à hauteur de 500 000 alors que le mandat n'en recensait que 235.000. Néanmoins, après le rattachement du Sandjak à la Turquie, le recensement opéré par les Turcs établissait un

chiffre de 254.141(130.870 hommes, 123.271 femmes) dans le Hatay.⁶⁷⁸ Le but non avoué était de mobiliser tout un peuple contre le mandat français et d'ajouter le facteur démographique dans l'optique d'un éventuel rattachement. En outre, les bureaux administratifs du mandat français essayaient d'établir avec certitude le recensement afin de calculer les sommes investies et les sommes redevables (impôts).

g) La municipalité :

Sous le contrôle de l'autorité mandataire, les travaux publics s'effectuaient par les mairies, constructions de nouveaux bâtiments, installation de l'eau et de l'électricité, assèchement des marais grâce au budget accordé par le Haut Commissariat. Les maires et leurs équipes arrivaient à la direction des communautés après des élections organisées par l'administration mandataire. Ces élections étaient considérées comme une occasion de promotion sociale par les habitants dans leur ensemble (chacun avait le droit de s'y présenter à l'exception des femmes).

Voyons de plus près le détail des travaux effectués par les mairies : constructions de nouveaux bâtiments, installation de l'eau et de l'électricité, assèchement des marais grâce au budget accordé par le Haut Commissariat, empierrement des rues, élargissement de rues, comblement des terrains marécageux, nettoyage des égouts etc..

Le comblement des marais arrivait toujours en priorité dans les travaux publics. Une superficie de 12.600 m² environ était asséchée en 1922 et 22.700 m² en 1923. Le cylindrage de la route qui comptait quelques milliers de mètres se faisait régulièrement.⁶⁷⁹

Alexandrette, Antioche et Kırıkhan (le taux d'accroissement de la population était élevé à Kırıkhan) étaient des villes propres et d'une situation financière excellente.

En dix ans, l'administration du mandat assécha 450.000m² de terrains, dont le drainage était assuré par 9 km de canaux. Des dizaines de milliers de plantations d'eucalyptus achevaient d'assainir le pourtour de la ville. Parmi les grands travaux à réaliser, la construction des caniveaux et des égouts d'Alexandrette se plaçaient en première place. La situation basse de la ville ne lui permettait pas d'assurer l'écoulement de ses eaux de surface, le peu de profondeur de la nappe souterraine dans laquelle plongeaient les fosses d'aisance donnait à ces travaux un caractère de

⁶⁷⁸Voir le recensement de la population turque en 1940, Devlet istatistik Enstitüsü

⁶⁷⁹A.D.N., Beyrouth 1842, doc. n°3373/7

nécessité.⁶⁸⁰

Le mandat accordait également une importance capitale à l'électricité du Sandjak, de lourds investissements étaient consentis dans ce projet qui s'étalait jusqu'aux montagnes de l'Amanus.⁶⁸¹

Finalement, l'ensemble de ces travaux eu un coût considérable dans le budget du mandat. Les dépenses des travaux publics qui représentaient 7,47% du budget en 1921, atteignirent 54,84 % en 1928, pour se stabiliser à 25,18 % à partir de 1933. Mais en même temps, grâce aux garnisons, la gendarmerie qui grevait les dépenses de 24,55 % en 1921, ne coûtait plus à la province que 10,37 % en 1933 ; les dépenses de la garde mobile passaient de 19,80 % à 2,96 %.⁶⁸² La baisse des dépenses militaires s'étaient accompagnées d'une augmentation de l'investissement dans le domaine des travaux publics. La modification de la nature des dépenses budgétaires s'était modifiée au cours des années, un changement du notamment à la stabilité des structures sociopolitiques de la région.

Les rapports de la SDN indiquent que le budget des travaux publics accordé à Alexandrette était supérieur à celui d'Antioche. Le mandat présentait le budget municipal de 2.258.000 francs pour Alexandrette, de 1.577.460 pour Antioche, de 450.760 pour Reyhaniye, de 294.280 pour Kırıkhan et de 157.980 pour Beylan (Belen).⁶⁸³

Le port d'Alexandrette était l'atout par excellence qui drainait une grande partie des investissements. Ces sommes allouées dépendaient également des projets présentés par les maires des différentes communes. Les projets et les travaux devaient prendre en considération différents aspects des régions concernées tels que la nature, le climat, l'architecture, la tradition ...

Les matériaux utilisés provenaient de la localité et des alentours. A titre d'exemple, nous pouvons citer les faïences et les mosaïques qui firent la renommée de la région.⁶⁸⁴ On pouvait dans le même temps observer un phénomène presque inédit. Le style architectural à l'occidentale devenait une mode pour les constructions privées. On

⁶⁸⁰A.D.N., Beyrouth 1842, doc. n°3373/7

⁶⁸¹Tekin Mehmet, *Antakya tarihinden yapraklar ve Halefzade Süreyya Bey*, Antakya, Kültür offset basimevi, 1993, pp. 48-53.

⁶⁸²Paul du Véau, *op. cit.*, pp. 33-36.

⁶⁸³Rapport annuel de la SDN, 1933, p. 106.

⁶⁸⁴Aslanoğlu İnci, « Fransız İşgal ve manda döneminde İskenderun sancağı : Kentsel ve mimari değişimleriyle İskenderun, Antakya ve Kırıkhan kazaları », *Atatürk kültür merkezi yayımları*, cilt :1, Ekim 2000, pp. 92-93.

pouvait y voir les signes d'une transition culturelle. Les architectes, comme M. Alfred Benuni d'origine juive, M. Ayvazian d'origine arménienne y étaient pour beaucoup dans l'apport de ce nouveau style architectural dans le Sandjak.⁶⁸⁵

Toutes ces informations rendaient compte des investissements opérés par le mandat français, un travail indéniablement salubre qui permettait le développement social et économique de la région. Toutefois, devant l'incertitude, la France n'apporta à aucun moment une richesse architecturale dans le Sandjak comme ce qu'elle avait pu réaliser dans la ville de Bone en Algérie.⁶⁸⁶

h) L'exploitation des mines

Le sandjak d'Alexandrette était l'une des régions les plus riches en ressources minières. La recherche des mines, notamment en matière pétrolière, constituait le cœur des intérêts français. L'extraction des métaux précieux (or, cuivre, argent ...) était perçue comme un moyen d'enrichissement et de développement de la région et de la France. A ce titre, le Haut Commissariat donnait la permission à ceux qui le souhaitaient de chercher des mines. Dans différents domaines, les demandes se multipliaient et les travaux commençaient à porter leurs fruits :⁶⁸⁷

Ekran Aramian, dans l'Amanus entre Antioche et Alexandrette, Takta Tchai, Ak Tchai, pour le chrome et l'oxyde de fer.

Vernet- Naoum Efendi, Arsouz, près d'Alexandrette, pour le fer, le cuivre, le chrome et le nickel.

Hadkinson, à Arsouz, à Kapo, pour le chrome, le fer, le cuivre.

Par ailleurs, les recherches de pétrole effectuées à Alexandrette ne donnaient aucune satisfaction.

Finalement, les permissions ne cessaient de croître, autorisations facilitées par la quasi absence de tracasserie administrative. D'ailleurs, l'identité des demandeurs ne rentraient pas dans les conditions requises pour l'octroi d'une permission. L'essentiel était d'accroître le nombre des mines et leurs exploitations donc leurs productions. A cet effet, la plupart des demandes étaient acceptées. En 1933, quatre permis pour la recherche du chrome et du cuivre à des Libanais, 2 pour le chrome à des Français, 1

⁶⁸⁵Aslanoğlu İnci, *op. cit.*, p. 93.

⁶⁸⁶Aslanoğlu İnci, *op. cit.*, p. 94.

⁶⁸⁷A.D.N., Beyrouth, 2503, doc. études minières

pour le mercure à un Syrien furent délivrés. En outre, 8 permis de recherche pour l'or délivrés en 1932 à des Libanais étaient renouvelés. Cependant, en 1935, il fut délivré 16 permis de recherches, dont 4 pour l'or, 4 pour le chrome, 7 pour l'amiante et 1 pour le talc.⁶⁸⁸

i) La santé publique

La situation sanitaire était satisfaisante dans l'ensemble à l'exception de la question du paludisme (230 décès); aucune épidémie n'était constatée dans l'année 1923 (à l'exception du typhus exanthématique à Alexandrette).⁶⁸⁹

Le paludisme se multipliait et devenait une priorité pour les autorités publiques. Il était le résultat de la salubrité. Alexandrette, chef lieu de la région et hôte de l'armée française, se devait d'éliminer cette épidémie. Le médecin Major Coeuvy décochait les bases d'une action anti-palustre rationnelle en dissociant l'exécution des grands travaux d'assainissement de la réalisation lointaine et la conduite d'une campagne antipaludique immédiate, limitée simplement aux petites mesures anti larvaires. Une somme de 8.000 livres syriennes était accordée et inscrite au budget de l'assainissement. La campagne antipaludique fut instituée immédiatement.⁶⁹⁰

Les cas de maladies contagieuses étaient rares. Par contre, 5.000 vaccinations environ étaient pratiquées aux émigrés arméniens venant de la Cilicie. Les typhoïdes étaient répandues. Peu habitués à l'étude chimique de cette affection, les médecins du Sandjak qui ne savaient pas établir une courbe de température portaient souvent le diagnostic de paludisme.⁶⁹¹

L'autre maladie, la plus sinistre, causée par la salubrité était celle des yeux, une pathologie répandue notamment chez les réfugiés arméniens.⁶⁹² Les grands travaux tels que le comblement des marais ou encore l'investissement pour la construction d'édifices hospitaliers permettaient de lutter efficacement contre une situation sanitaire préoccupante.

Les dispensaires, appréciés du public, accordaient 11.325 consultations et 2.058 vaccinations antivarioliques furent effectuées. En dehors des dispensaires, les hôpitaux dont la capacité était de 30 lits à Alexandrette, de 25 lits à Antioche, de 10 lits à Harim,

⁶⁸⁸ Rapport de la SDN, 1933, 1935.

⁶⁸⁹ A.D.N., Beyrouth, 1842, doc. n° 3773/7.

⁶⁹⁰ A.D.N., Beyrouth, 1842, doc. n° 3773/7.

⁶⁹¹ *Ibid.*

⁶⁹² Rapport de la SDN, 1930, p. 105.

de 8 lits à Beylan recevaient des malades. Néanmoins, leurs nombres restaient insuffisants.⁶⁹³

L'épidémie de variole disparut après avoir atteint 68 personnes. 17.809 vaccinations en 1929 étaient à l'ordre du jour. Par contre, le paludisme causa à Alexandrette 15 décès contre 36 en 1929. La vaccination et la disparition des marais provoquaient une baisse notable des hospitalisations passant de 48% en 1929 à 24% en 1930.⁶⁹⁴

Au fur et à mesure que le réseau de canalisations asséchait le marais, le paludisme tendait à disparaître. L'ouverture des hôpitaux facilitait l'intervention rapide et freinait la maladie. L'hôpital central d'Alexandrette de 100 lits et l'hôpital d'Antioche de 80 lits qui appartenaient aux Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition ouvrirent leurs portes en 1933. En total, les 9 dispensaires municipaux et régionaux du Sandjak donnaient 98.000 consultations dans l'année 1933⁶⁹⁵ et 48.999 en 1937.

L'effort consenti par l'administration débouchait finalement sur une franche réussite avec un taux de mortalité du paludisme avoisinant les 7%. La santé publique du Sandjak connaissait un bon en avant largement apprécié par la population et la SDN.

C) L'analyse des efforts du mandat

Toutes ces activités étaient faites conformément à la charte du mandat de l'article 11 qui obligeait la puissance mandataire à effectuer une mission de civilisation. La France désirait faire d'Antioche le centre du commerce et de la culture européenne. Les écoles, à dominante françaises, permettaient la création d'un groupe d'intellectuels imprégnés par des valeurs occidentales. Les personnes qui vouaient un culte particulier à la France diffusaient volontiers la culture et la langue de Voltaire.

Une atmosphère de tolérance associée aux réformes kémalistes laissait la porte ouverte à des modifications politiques, sociales et culturelles profondes dans la Sandjak. Les conceptions de droit privé, de droit public, même de droit religieux prenaient la forme de la Déclaration des droits de l'homme. Jadis, ces dernières se donnaient par la bienveillance d'une autorité ou d'une dynastie.

⁶⁹³ Rapport annuel de la SDN, 1930, p. 105.

⁶⁹⁴ *Ibid.*

⁶⁹⁵ Rapport annuel de la SDN, 1933, p. 101.

Les activités du mandat français se déclinaient en trois axes : Le développement de la culture et de l'enseignement, le commerce et l'essor de la municipalité, et la politique et l'administration du Sandjak.

Toutefois, les efforts et les investissements consentis ne permettaient pas à la France d'accéder à ces attentes économiques, culturelles et politiques dans la région. L'occupation française échouait. Présente depuis plusieurs siècles dans la région, elle se heurta à tout un ensemble de facteurs qui refoulait ou refusait sa prééminence. Force est de noter que la complexité ethnico religieuse, exaltée par les nationalismes en présence, rendait extrêmement difficile la tâche. Effectivement, le mandat avait toutes les peines du monde à consolider son influence dans la région tant les contreparties étaient opposées ou contradictoires pour des raisons religieuses et politiques.

En outre, le communautarisme se dédoublait d'un nationalisme religieux dans le Sandjak qui ouvrait la porte à des conflits soudains ou imminents. Évidemment, ces troubles entraînaient des investissements financiers ou humains extrêmement lourds. En outre, la tergiverse de la politique extérieure de la France dans le problème du Sandjak et l'ambition turque précipitaient les événements et accéléraient le processus de concession. Cette pression turque était tellement forte que la France se trouvait face à un dilemme : lutter contre la Turquie ou lui concéder une partie de son mandat.

La volonté d'indépendance des Arabes rendait la tâche plus ardue en Syrie dans la mesure où les promesses françaises étaient arrivées à terme et la charte de la SDN imposait à la métropole de respecter les délais stipulés dans la feuille de route rédigée en 1919, qui prévoyait une domination mandataire s'étalant sur 15 ans. Les Arabes se basaient sur ces engagements passés pour prétendre à l'autonomie et évincer, par la même, la présence française. Le terme arrivait à échéance, la charte du mandat exigeait un départ de l'autorité au bout de 15 ans et le moment fatidique était inexorablement rappelé par les Arabes qui ne manquaient pas de tambouriner les attributs juridiques de la Charte.

Par ailleurs, la structure socio religieuse de la Syrie s'était longtemps opposée aux réformes mandataires qui avaient négligé de prendre en considération la réalité de la rue majoritairement arabe et sunnite. En effet, les applications de la France paraissaient sans nul doute en contradiction avec la volonté d'harmoniser les différentes communautés. Au-delà des considérations ethniques, le Mandat tendait à diviser les uns et à stigmatiser les autres.

Fait révélateur, le Haut Commissariat s'initiait dans le droit islamique et attirait la colère des musulmans. M. le Comte de Martel voulait régler cette question par des arrêtés⁶⁹⁶ créant un statut des communautés religieuses sans réussite. La jurisprudence islamique ne permettait pas les mariages mixtes, un musulman pouvait épouser une chrétienne alors que la réciprocité était illicite. La volonté française était de casser cette loi mais l'opposition des sunnites était telle que bien qu'admis dans les arrêtés du Haut Commissariat, cette directive n'avait eu aucune incidence.

Cette tentative du Haut Commissaire de séculariser les droits islamiques se heurtait à la contestation des ulémas. Ces « hommes de Dieux » protestaient contre ces arrêtés en s'appuyant sur la loi coranique. Le cabinet syrien encouragé par le mouvement des ulémas rédigeait un mémorandum destiné au Gouvernement français. Il annonçait que dorénavant aucun arrêté du Haut commissaire ne serait appliqué s'il n'avait pas été voté au préalable par l'assemblée législative.⁶⁹⁷ Cette prise de position s'affichait clairement comme une tentative d'émancipation de la Syrie. Le cabinet nationaliste savait pertinemment qu'un tel engagement serait refusé par l'Assemblée en dépit de la présence de députés tendancieux occidentalistes.

La présence française attirait la foudre de la population syrienne notamment des Arabes sunnites et nationalistes qui détenaient les reines du pouvoir en Syrie. Fortement fragilisée, dans l'optique de redorer un blason plus que ternie, la France était contrainte de reconnaître l'autonomie syrienne en échange d'une étroite collaboration ou d'un partenariat dans la mesure où les percées italiennes dans le Proche Orient et les menaces allemandes sur la France se faisaient de plus en plus ressentir. Face à une scène internationale en mutation et inquiétante, le Quai d'Orsay devait appliquer une politique de concession (au sujet du Sandjak) tout en essayant de préserver ses intérêts au Proche Orient. L'encerclement militaire et politique de l'Italie par l'Allemagne remettait en cause toute la politique française dans la région et poussait le Quai d'Orsay à revoir sa copie et son statut de pays mandataire tout en se rapprochant de nations autrefois ennemies (la Turquie).

D) La politique de la France face aux tensions communautaires dans les années trente

⁶⁹⁶ Arrêté 60 LR du mars 13 1936, modifié par un arrêté 146 LR publié au Bulletin officiel le 15 décembre 1938.) Puaux Gabriel, *Deux années au Levant*, Paris, Hachette, 1952, p. 32.

⁶⁹⁷ *Ibid.*

Diviser pour mieux régner tel était le leitmotiv de la France dans le Levant.⁶⁹⁸ La complexité ethnico religieuse de la région s'y prêtait fort bien tant cette dernière comptait des communautés extrêmement diverses. L'objectif du Mandat était de réguler la région politiquement en évitant soigneusement la domination d'une ethnie au détriment d'une autre. Cette optique n'empêchait pas forcément l'appui inconditionnel de la France à certaine frange de la population (Arméniens) mais tout en essayant d'établir un équilibre afin de se faire accepter par tous et donc de faire perdurer sa présence dans la région.

L'occupation mandataire s'imposait en l'espace de quelques années dans la région notamment par le biais de concessions économiques et militaires faites auprès des dynamiques locales. Cette présence s'accompagnait donc par des formes d'associations ou de collaborations avec les leaders des différentes communautés. Il s'agissait là d'une forme de politique de clientélisme. La politique mandataire ajustait par moment les concessions afin d'apaiser les tensions entre les différentes ethnies. Sur fond de lutte contre le nationalisme turc, le Mandat s'octroyait les faveurs, à la fois des Arméniens, des Arabes sunnites et des Alaouites. A titre d'exemple, les Syriens reconnaissaient avec humilité que la France avait participé activement à l'indépendance du pays. Mais, cette admiration syrienne n'avait pas eu l'effet escompté dans le temps. A partir de 1936, le contexte international obligeait la France à collaborer avec les nationalistes turcs, prenant une position dominante dans le sandjak d'Alexandrette. Dès lors, la politique mandataire se basait sur une stratégie d'équilibre favorisant les uns (Turcs) et lésant les autres (Arméniens). Le maintien des intérêts français se résumaient par le sacrifice ou le soutien d'une ethnie vis-à-vis d'une autre.

Aux balbutiements du Mandat, l'autorité entretenait des relations privilégiées avec les Arméniens et à ce titre, installait ces derniers dans la région d'Alep et d'Antioche, après l'exode de la Cilicie. Nombreux dans la région, les Arméniens étaient considérés comme les métayers du mandat. Autrement dit, ils se trouvaient au cœur de la politique du clientélisme de la France. Par exemple, M. Pierre Brunier, délégué du Haut Commissariat dans le Sandjak, fit élire M. Moses, Syro arménien et français, comme député de Musadagh en 1928, en dépit de la loi interdisant l'élection d'un candidat doté de la double nationalité.⁶⁹⁹

⁶⁹⁸ Soysal İsmail « Hatay sorunu ve Türk Fransız siyasal ilişkileri », *Belleten*, cilt 49, 1985, p. 90, Doc.dip.Française, série 2, t.X, doc.n° :185.

⁶⁹⁹ A.D.N., le consulat d'Alep, doc. n°, 2297-85, date, 05-05-1938.

Au-delà des concessions économiques et politiques, cette amitié s'inscrivait également dans une logique de militarisation des Arméniens. En 1938, les Tachnaks obtenaient la permission d'acquérir 1.500 armes avec les munitions et ainsi former une bande armée.⁷⁰⁰ Le perpétuel antagonisme turco arménien, enraciné dans le passé et une méfiance réciproque de tous les instants poussaient les Arméniens à s'armer dans l'optique d'éventuels conflits les opposants aux Turcs. En outre, la promesse française d'octroyer la Cilicie aux Arméniens alimentait les tensions entre les deux peuples. A cet effet, un commandant Arménien Adol Leonyan rassemblait un tchéte composé de 300 personnes à Kırıkhan. Cette bande armée causa l'émigration turque.⁷⁰¹

La présence arménienne et la Mission constituaient des éléments d'instrumentalisation des puissances occidentales. L'intervention de ces dernières revêtait à la fois une forme arménienne et une forme religieuse. En ce sens, la Mission et les Arméniens étaient perçues comme des armes utilisées, parfois même, contre l'État mandataire pour tirer profit de telle ou telle situation. Par exemple, le Consul d'Allemagne réclamait en 1931 la reconnaissance officielle de la mission de Septième jour de l'Adventiste et l'Association Friends of Arménia dans la région d'Alep.⁷⁰² L'Allemagne voulait faire bénéficier les dits groupements de l'exonération de taxes et d'impôts etc... Or, il n'existait aucun lien politique entre l'Allemagne et les Arméniens. De plus, Berlin, allié de l'Empire ottoman au cours de la Première Guerre Mondiale, était accusé de la déportation de bon nombre d'Arméniens. Toutefois, ce changement de politique dans le Proche Orient du Reich restait en suspens.

Mais, il n'était pas exagéré de définir cette manœuvre allemande comme une stratégie d'immiscations dans l'échiquier politique dans la région. En réalité, ces interventions occidentales fragilisaient l'administration du mandat et perturbaient l'ordre public.

En 1938, la pénétration de l'armée turque dans le Sandjak coïncidait avec la cessation des relations franco arméniennes. En retour, les Arméniens boycottèrent les élections législatives de 1938. Le comité de Tachnak avait clairement saisi que les Turcs seraient maîtres du Sandjak et que la participation des Arméniens aux élections légitimerait le rattachement du Sandjak à la Turquie. Après les élections, l'armée turque prenait position dans le Sandjak. Les Turcs autochtones se réjouissaient de cet

⁷⁰⁰Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 187.

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰²A.D.N., Beyrouth Diplomatique, carton n° : 1428, doc. n° : PP/JC.

événement. Désormais, le mandat français tournait la page du Sandjak d'Alexandrette au profit des Turcs et au détriment des autres ethnies, notamment des Arméniens et des pro-syriens.

Le Sandjak tombé entre les mains Turcs, les Arméniens désiraient quitter la région, une immigration soutenue par la Mission notamment par quelques Jésuites et le comité de Tachnak composé de certains leaders Arméniens. Moses Derkolosyan, chef des Tachnaks d'Antioche et ses camarades dentiste Kabakyan, Dr. Basmaciyan, Avocat Dikran et Kopelyan, Pharmacien Papasyan diffusaient une propagande pour l'émigration.⁷⁰³ En fait, l'engagement des Jésuites et du comité du Tachnak s'expliquait comme une inquiétude envers leurs coreligionnaires arméniens. Finalement, le mandat facilitait cette émigration en direction du Liban afin de fortifier la population chrétienne contre les musulmans. Dans la continuité de l'amitié franco arménienne, les Arméniens de Musadagh recevaient une aide monétaire. L'administration du mandat payait entre 10 et 20 liras syriens par mois les Arméniens.⁷⁰⁴ Cette contribution fait peser l'hypothèse que la France ait voulu encouragé cette immigration. Six mois après le rattachement, environs 14.500 Arméniens quittaient le Sandjak pour s'installer au Liban. Cependant, il était pertinent de noter que ces subventions financières étaient synonymes d'une politique de corruption opérée par le Mandat. Mais ce sujet restait encore flou. Cette immigration signifiait la fin de l'amitié franco arménienne concernant le Royaume de la Grande Cilicie dans la mesure où ils quittèrent définitivement la région.

Cette politique d'intimidation des ethnies opérée par le Mandat prit fin en 1938 avec les élections législatives et le rattachement du Sandjak à la Turquie, bien que cette politique se prolongea durant ces élections (refus des autorités mandataire d'inscrire les Turcs sur les listes électorales). En outre, le soutien de Club kurde, l'établissement d'une brigade Tcherkesse, les fouilles des habitants turcs et le favoritisme en direction des Alaouites étaient des manœuvres pour déstabiliser l'action turque. D'après les rapports des agents turcs, le mandat distribuait des armes aux Arabes nationalistes. Les habitants du village Mağdele et Keşkint refusaient d'être armé.⁷⁰⁵ Cette tentative de

⁷⁰³ Pehlivanlı, İkinci dünya savaşı öncesi Milli Emniyet Hizmetleri Teşkilatı istihbarat raporlarında Hatay“, 6. *Askeri tarih semineri bildirileri*, cilt:2, Istanbul, 1997, basım evi, Genelkurmay basımevi, 1999, p. 172. Pehlivanlı a élaboré cet article en utilisant le catalogue de l'archive de l'Etat major turc dont l'autorisation oblige des dispositions spécifiques et difficiles. Néanmoins l'auteur ne nous révèle pas les noms de Jésuites qui ont participé au processus.

⁷⁰⁴ Pehlivanlı, *op.cit.*, p. 184.

⁷⁰⁵ Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 177.

militarisation de la région échoua en raison des actions menées par les Turcs et le refus d'obtempérer par les ethnies locales.

Les Arabes nationalistes et les Arméniens encouragés par le mandat français, agissaient comme les nouveaux maîtres de la région. Conscients de telles procédées, certains villages turcs s'armaient selon un rapport présenté au ministère des Affaires étrangères de Turquie. Le rapport soutenait que certains Arabes et Arméniens soutenus par le mandat, appliquaient une politique d'intimidation et de provocation vis-à-vis des Turcs. Le rapport présentait également l'angoisse de ces derniers au sujet d'un éventuel conflit dans le Sandjak.⁷⁰⁶

Les Turcs entamaient des démarches auprès du mandat pour empêcher les activités de l'Association de l'Usbetul Amelil Kavmi. Mais selon le rapport de Saffet Arıkan (adjoint du ministre de l'Intérieur), Zennardi, le commissaire de Dörtayak, ne prenait aucune initiative pour dissoudre cette association.⁷⁰⁷ Toutes ces demandes turques, restées sans réponses, étaient suivies de très près par Ankara, d'ailleurs la présence d'un bon nombre de rapports nous le montre.

Pour éviter d'éventuels troubles, la France fit circuler un bruit concernant l'implantation permanente de l'armée française dans le Sandjak. Il s'agissait également d'un signe de menace pour les Turcs. Il fallait donc éviter toute confrontation contre l'autorité mandataire car la moindre incartade était susceptible d'entraîner un conflit généralisé et le déploiement d'un grand nombre de soldats français dans le Sandjak. Effectivement, le délégué du Haut Commissariat présentait le bail signé avec les entreprises (qui procuraient des nourritures pour l'armée française)⁷⁰⁸ aux représentants des irrédentistes et déclarait qu'en cas d'offensive turque, la France rétorquerait par les armes. Les protestations diplomatiques turques répondaient à la menace mandataire sur fond de médiatisation qui exaltait le peuple turc à organiser des manifestations anti françaises. Les hommes d'État turcs s'étaient pressés à rappeler, fermement, à l'ordre leurs homologues français en stipulant que l'opinion publique nationale décriait les procédés du Mandat.

D'autre part, la communauté tcherkesse qui entretenait des relations de clientélisme très étroites avec le Mandat prenait une position neutre vis-à-vis des

⁷⁰⁶ Archive du ministère des Affaires étrangères de Turquie, II. Daire Reisliği, I. şube, doc. n° :8945/373, avril 1937.

⁷⁰⁷ Archive de la présidence turque, A 4-18-e, D 74-1, F 19-3 rapport de Saffet Arıkan, adjoint du ministre de l'intérieur, date : 15-07-1937.

⁷⁰⁸ Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 183.

événements bien qu'un bon nombre de tcherkesses étaient recrutés comme gendarme. Dans les années trente, ils étaient mobilisés contre la Turquie tout au long du territoire nord syrien.

Curieusement, les archives et les ouvrages turcs ne mentionnent nullement cette position tcherkesse pour éviter, quelque part, la stigmatisation de cette communauté qui avait opté de demeurer dans le Sandjak tout en acceptant la nationalité turque après le rattachement.⁷⁰⁹

D'autre part, ce rapprochement avec les Tcherkesses découlait de l'intérêt que portait personnellement le Colonel Collet, qui qualifiait dans ses souvenirs cette nation de « belliqueuse ». Néanmoins, du point de vue du mandat français, il ne semblait pas opportun d'affirmer que les Tcherkesses avaient la même notoriété que les Arméniens en Syrie et particulièrement dans le Sandjak. Même au sein de la communauté Tcherkesse, on ne pouvait parler d'une réelle fraternité avec le mandat français puisque celle-ci exprimait son estime et sa confiance vis-à-vis de la Turquie dans laquelle une grande partie de la communauté Tcherkesse vivait.

La politique du Mandat fondée sur les dynamiques locales échoua dans le Sandjak. En effet, les communautés ethniques étaient courtisées par les puissances coreligionnaires et de ce fait, elles renonçaient à la subordination française. Les Turcs souhaitaient le rattachement, les Alaouites nourrissaient des sentiments pro syriens, les Tcherkesses et les Kurdes voulaient une large autonomie sociale, les Arméniens optaient pour une présence française ... Finalement, la notion de citoyenneté ne prit jamais forme dans la région tant les distorsions sociales, politiques et religieuses demeuraient insurmontables. Tout au long de l'histoire mandataire, la France était restée loin de ses vocations premières (développement économique et rôle civilisateur) et s'afférait à des nécessités internes comme l'ordre entre les différentes communautés.

E) Le conflit entre les partis politiques sur la question du processus de rattachement.

Ici, l'étude des antagonismes entre les différentes communautés et le paroxysme du nationalisme semble incontournable. Les trois plus grands partis politiques regroupaient en leur sein toutes les ethnies et les communautés du Sandjak. Les Turcs, les Arabes alaouites et sunnites puis les Arméniens s'unissaient autour de ces partis

⁷⁰⁹Selon Mizrahi, le chiffre de gendarmes tcherkesses est 368 cavaliers.

politiques avec des intérêts différents. Les Arabes, membres du parti Vatani, insistaient sur le rattachement du Sandjak à la Syrie, tandis que les Turcs du Parti du Peuple réclamaient une réunification avec la Turquie.

Le comité de Vatani avait une succursale dans le Sandjak, dans laquelle les Arabes nationalistes étaient représentés. Soutenu par les hommes d'État syriens, ce parti organisait des manifestations dans la perspective de rattacher le Sandjak à la Syrie. Pour arriver à ses fins, le comité s'employait à diffuser une propagande anti turque chez les Syriens mais également auprès de l'administration du mandat.⁷¹⁰ Leur stratégie consistait à rallier le soutien des acteurs internationaux qui pouvaient influencer la France. A ce titre, nous pouvons citer l'exemple suivant : En 1938, la France s'approchait de la Turquie. Les membres du Parti de Vatani contactaient, à leur tour, les Italiens en demandant le soutien d'un État signataire de la charte du mandat. Une de leur manœuvre consistait à diffuser des rumeurs pendant les négociations au sein de la SDN à propos de l'intervention italienne qui auraient permis aux Arabes d'annexer cette région à la Syrie.⁷¹¹

Au moment où tous ces bruits circulaient, la visite du club italien d'Alep à Antioche était forte de signification. Elles sous-entendaient que l'Italie se rangeait auprès des Arabes sur la question du Sandjak. Effectivement, l'Italie cherchait une occasion pour consolider sa présence dans la région Méditerranéenne. D'une part, au niveau local, elle entretenait un dialogue avec les Arméniens du parti de Tachnaks de Musadağ, d'autre part, sur le plan religieux, par l'intermédiaire des Peres des Carmes, elle pensait se tailler une place dans la région.

Organisés en bandes armées ou en comités de défense, les Turcs étaient dirigés par les Aghas au niveau local et par la Turquie sur la scène politique tout au long de l'occupation française. Après le traité de Lausanne, ces comités modifiaient leur statut et leur manière de lutter contre le mandat. Effectivement, la politisation des Comités permettait de placer le combat sur le terrain de la confrontation idéologique notamment par la création de partis politiques après 1930.

Du traité de Lausanne jusqu'en 1930, les Turcs étaient politiquement restés inopérants. La publication de certains journaux et l'organisation de quelques manifestations ne changèrent pas fondamentalement la donne. L'organisation civile

⁷¹⁰Sarınay Yusuf, Yıldırım Hüsametdin, Pehlivanlı Hamit, *Türk Dış politikasında Hatay(1918-1939)*, Ankara, Asam yayınları, 2001, p. 54.

⁷¹¹Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 192.

censée unifier les Turcs restait cantonnée à quelques soubresauts sans véritable portée. A l'approche de la fin du mandat, l'idée du rattachement atteignait son paroxysme chez les nationalistes, en ce sens, les Turcs entamaient le processus qui allait précipiter les événements.

Les Arabes, majoritairement sunnites, adhéraient au parti politique turc ou organisaient eux mêmes un comité autonome très proche de l'irrédentisme. Le comité de Hizbullah Ettiirki Elarabi Elankazi Suriye était un exemple révélateur :⁷¹²

*« Un discours général à la jeunesse arabe et une guerre propre sur le chemin de Dieu : Il y a un conflit entre nos frères Arabes et Turcs à propos du sandjak d'Alexandrette. L'honneur et l'entendement nécessitent l'arrêt de ce différend. Il n'y a pas de défis que l'on ne peut relever si l'on agit dans la sincérité et dans la communion. Il n'est pas juste d'être l'arisé du monde occidental par un conflit qui envenime les relations entre des frères, et dont l'Occident en tire tous les bénéfices depuis des siècles. Qu'attendent nos voisins et nos frères de notre part ? Ils réclament justice et équité. Évidemment, nous souhaitons collaborer avec les Turcs éternellement. Nous voulons nous concilier avec le peuple du Sandjak. Étant le grand frère, la Turquie n'omettra surement pas d'apporter les sentiments de gratitude et de bienveillance en direction de la Syrie. O jeunes arabes ! Apportez la paix au sandjak d'Alexandrette. Nous préparons notre délégation, le jour du départ sera fixé sous peu. Il n'est pas nécessaire d'indiquer la sincérité qui nous anime. » **Le Comité du peuple patriote, Beyrouth.***

Cette déclaration s'articulait autour de la réconciliation arabo turque mais ne faisait aucune allusion au rattachement du Sandjak à la Turquie. Le ton amical se voulait conciliateur entre les deux peuples. Cette approche arabe de la question ne reflétait pas forcément les ambitions turques à l'égard de cette région dans la mesure où Ankara exigeait sans compromis le rattachement. L'auteur du discours mentionnait le statut de « grand frère » voire de grande puissance de la Turquie qui instaurait un climat fraternel et ouvrait les portes d'une nouvelle ère. Mais, les affaires diplomatiques ne répondaient pas forcément à l'émotion et au sentiment mais d'avantage à des stratégies. D'ailleurs, Atatürk ne tardait pas à répliquer à cette invitation, à cette entente cordiale proposée par la Syrie en déclarant : « *la Turquie est une force qui peut sauver la Syrie du joug de la France.* »⁷¹³

⁷¹²Pehlivanlı, *op. cit.*, pp. 193-194.

⁷¹³Sarıay, Yıldırım, Pehlivanlı, *op-cit.*, p. 86.

Les tensions locales élaboussèrent la scène internationale en mettant à vif les relations entre la France et la Turquie. La France, quant à elle, tentait d'obscurcir le tableau en menaçant le peuple turc du Sandjak par la mobilisation d'une force militaire sur la frontière commune à la Turquie. Cette tentative d'intimidation relevait plus de coup de poker que d'une certaine réalité. Cette volonté de représailles était instrumentalisée par la Turquie dans ses frontières internes en stimulant le nationalisme et en portant l'affaire au regard et au jugement de l'opinion publique qui condamna sans détour l'attitude française. Cette condamnation n'était que les préliminaires d'un futur conflit entre les nations auquel devait se préparer le peuple turc. Cette prise de conscience de l'opinion publique était le résultat d'une politique diplomatique française maladroite.

L'année 1937 était marquée comme une forte tension entre les Arabes nationalistes et les Turcs à l'occasion des élections législatives. Les Arabes, autrement définis comme des *Usbeci*, organisaient des attaques contre les Turcs. L'intimidation arabe dictait au peuple de voter le parti du Vatani. Les partisans visaient également à montrer que la future Syrie serait une puissance dans la région. Ces actions d'intimidations et de troubles vécus entre les Arabes et les Turcs ne manquaient pas d'être stigmatisées chez les leaders turcs. Tayfur Sökmen informait minutieusement son supérieur, le Ministre des Affaires intérieures, Şükrü Kaya que les Usbeci composés des Alaouites attaquaient les Turcs et leurs biens.⁷¹⁴ Les dirigeants du *Hatay Erginlik Cemiyeti*, tentaient d'apaiser la colère du peuple.⁷¹⁵ La tension était tellement tendue que le contact entre les quartiers alaouites et turcs était totalement bloqué. Selon le rapport de Tayfur Sökmen du mois d'août, au cours des événements, 25 personnes furent blessés.⁷¹⁶

Ces troubles jonglaient sur différentes notions. Le chapeau, symbole de l'occidentalisation, était devenu le symbole des irrédentistes turcs à Antioche. Les Arabes nationalistes ne supportaient pas le port du chapeau de manière ostentatoire. Saffet Arıkan, adjoint du ministre de l'Intérieur, indique dans son rapport que 12

⁷¹⁴Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 20-38, 20-49, 20-50 rapport de Tayfur Sökmen, date : 14-07-1937.

⁷¹⁵Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 20-38, rapport de Tayfur Sökmen, date : 14-07-1937.

⁷¹⁶Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 20-81, rapport de Tayfur Sökmen, date : 23-08-1937.

personnes étaient blessés pendant les élections à cause de ce symbole.⁷¹⁷

Cette tension avivait la colère des Turcs contre l'autorité du mandat. Ils accusaient la France d'avoir favorisé et encouragé les Arabes nationalistes. En plus, dans les rapports des agents turcs, le Haut Commissariat était désigné comme responsable.⁷¹⁸

Quant aux Arméniens, bien que courtisés par le comité Vatani au cours des élections, ils se méfiaient. Et pourtant, cela ne signifiait leur collaboration aux côtés des Turcs. Haçtor Aga et Edvard Leonyan exprimait « *qu'il y a 150.000 Arméniens en Syrie et qu'ils sont obligés de vivre en paix avec les Arabes pour ne pas mettre en danger la présence arménienne. Par contre, il est indispensable qu'ils vivent également en paix avec les Turcs, car on trouve des points communs au niveau de la langue et de la culture. En plus, la nouvelle conjoncture (la mise en place de nouveau régime du Sandjak) nécessite une adaptation au nouveau régime du Sandjak* ». ⁷¹⁹

Les Arméniens insistaient sur le fait qu'ils allaient agir conformément aux orientations françaises. Cette stratégie était un rempart face aux demandes arabes et turques. L'idée de ne pas s'exécuter en tant que communauté isolée était assez logique. Ils argumentaient leur refus de l'autre. Néanmoins, les Arméniens ne montraient pas une structure sociale unie. Ils étaient divisés politiquement en deux groupes : *Tachnak* et *Hinçak*. Selon le rapport de Saffet Arıkan, le Président de la communauté arménienne d'Antioche, Isa Kazancıyan exprimait leur situation ainsi : « *Nous, les Tachnaks, quel que soit les cas, ne pouvons transgressés les ordres Français. Ici quelque soit le régime, notre politique sera ainsi. En même temps, nous avons l'intention de vivre en paix avec les Turcs et les autres communautés. Il est ridicule d'attendre de nous un autre geste en dehors de cette politique* » A la suite, le Président, en accusant les *Hinçak*, continuait ainsi « *les Hinçak sont des éléments pervers. Ils sont sujets à toutes sortes d'hostilités contre nous. Quand on fut informé que Matosyan allait collaborer avec l'association Usbet'ul Kavmi, nous l'avons menacé qu'il ne pouvait agir avec un autre parti au nom des Arméniens.* » ⁷²⁰

⁷¹⁷Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 19-2 rapport de Saffet Arıkan, adjoint du ministre de l'intérieur, date : 12-07-1937

⁷¹⁸Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 20-8, 20-9, rapport de Sükrü Kaya, date : 10-08-1937.

⁷¹⁹Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 19-2 rapport de Saffet Arıkan, adjoint du ministre de l'intérieur, date : 12-07-1937.

⁷²⁰Archive de le présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 19-5 rapport de Saffet Arıkan, adjoint du ministre de l'intérieur, date : 14-07-1937.

F) Le Sandjak : un différend porté sur la scène internationale

Après le traité de Lausanne, les assauts entre l'armée française et les bandes armées se répétaient avec beaucoup moins de vigueur et d'animosité que par le passé. Quelques incartades par ci et par là marquaient les années 30, symboles d'une présence turque forte. A ce titre, Ankara soutenait les bandes armées dans l'optique d'annexer cette région. Par ailleurs, d'autres groupuscules malmenaient les troupes françaises pour des raisons purement personnelles et économiques.

Cette période de troubles mineurs dura jusqu'en 1936. Parallèlement, la France entama des négociations diplomatiques avec la Turquie pour faire respecter la convention de bon voisinage de 1926 et la convention frontalière de 1930 afin d'éviter tout conflit majeur (franchissement de frontière, vols, meurtres...).

La question du Sandjak constituait une plaie dans les relations franco-turques jusqu'en 1936. Après cette date, les deux pays entamaient de nouvelles négociations sur des bases relativement saines. Le traité de Lausanne marquait un tournant historique dans les relations franco-turques dans la mesure où cet accord signait la fin de 13 années de disette diplomatique à l'exception de deux conventions réglant les différends au sujet des frontières turco-syriennes.

La Syrie, en dépit d'un Président et d'un Parlement, était représentée par le haut Commissariat de la France. Néanmoins, elle ne disposait pas du statut d'État indépendant, capable d'entreprendre des négociations directes avec la Turquie. Ce processus de représentativité dura jusqu'en 1934. Le 4 juin de cette année, M. Robert de Caix, haut Commissaire, dans son discours devant la Commission des mandats exprimait la fin de cette fonction française sur la Syrie stipulée par la charte du mandat : *« En tant qu'un Etat mandataire, elle a constitué les deux États et a favorisé au bénéfice du groupe des minorités compactes, le développement de trois entités autonomes : l'une le sandjak d'Alexandrette, dans le cadre de la Syrie et les deux autres Gouvernement de Latakiah et le Gouvernement du Djebel Druze dans le cadre du mandat. »*⁷²¹

Lorsqu'un tel développement politique se manifestait en 1936, les Turcs se mobilisaient au sein des comités et des associations et à terme, ils s'unissaient sous la gouvernance du Parti du Peuple. Ce processus de mobilisation débutait avec l'accord d'Ankara concernant les minorités, par lequel les associations turques furent créées.

⁷²¹ Aïta Adnan, *Le conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas : Librairie Universelle, 1949, p. 99.

Tayfur Bey organisait l'Association de Hatay Erkinlik Cemiyeti à Dörtyol, puis, en partant pour Istanbul, il aménageait le Comité de la défense et du droit d'Alexandrette. Par l'intermédiaire de ce comité, il attira des étudiants sandjakiens à Istanbul afin de faire émerger une nouvelle génération qui allait perpétuer l'idéologie du rattachement du Sandjak à la Turquie.⁷²²

Au-delà des éléments internes qui permettaient aux Turcs de réaliser le rattachement, certains changements politiques au niveau international, notamment en 1936, contraignaient le pays mandataire à revoir ses grandes lignes politiques. L'arrivée au pouvoir du Front Populaire sonnait comme un vent de liberté par rapport au régime précédent. Les actions allemandes et italiennes prophétisaient un éventuel conflit mondial. D'une part, la situation dans les colonies obligeait la France à réviser sa présence dans le Levant. D'autre part, les dépenses du mandat augmentaient le déficit du budget de la France en 1936 estimé à quelques 28 milliards de francs. La conjugaison de tous ces éléments contraignaient la France à cesser toute mission mandataire en 1936, après une période de 15 ans. Elle envisageait sérieusement l'abandon pur et simple de certains territoires dont le Sandjak en faisait partie.

Ce problème était porté à la Société des Nations. C'est au cours de la 93ème session du Conseil de la SDN, le 26 septembre 1936, que M. Viénot, délégué de la France, fit part aux membres du Conseil des récents développements de la politique française en Syrie et des perspectives d'émancipation du territoire.

M. Tevfik Rüştü Aras, délégué de la Turquie, manifestait l'intérêt que portait son pays à l'évolution de ce territoire et fit observer « *qu'en raison d'une question de droit qui découle des actes internationaux, il se plaisait à croire que la France ne manquerait pas de faire bénéficier (la zone d'Alexandrette) d'un traitement qui assure à la population la faculté de régler elle-même les affaires* »⁷²³

M. Aras poursuivait en insistant sur « *la volonté de la Turquie de nouer des liens étroits et amicaux avec la France* ». D'une part, il voulait attirer l'attention des autres pays sur la minorité turque dont ses droits lui étaient conférés par l'accord d'Ankara, par le traité de Lausanne et par les conventions de 1926 et de 1930. D'autre part, M. Tevfik Aras Bey, accentuait ses propos sur la poursuite indéniable des négociations sur la question du sandjak d'Alexandrette.

⁷²²Tekin Mehmet, *Hatay Devlet Reisi Tayfur Sökmen*, Antakya, 2002, p. 56.

⁷²³Adnan Aïta, *la question d'Alexandrette*, pp. 11-12.

Dans la même année, le 10 octobre, l'ambassade de Turquie à Paris remit au ministre des Affaires étrangères français, une note par laquelle il le priait « *de bien vouloir prendre des dispositions nécessaires en vue de décider s'il ne conviendrait pas au Gouvernement français d'arriver à la conclusion, avec les délégués des populations en grande majorité turque de la région d'Alexandrette et d'Antioche, d'un traité analogue à celui signé par la France avec les représentants de la Syrie.* »⁷²⁴

La composition et la répartition de la population du Sandjak animaient les débats au sein des politiques. Selon les Turcs, la population turque était indiscutablement majoritaire. Quant à la puissance mandataire et les Arabes, la situation semblait différente.

Dans cette lutte diplomatique, la Turquie respecta scrupuleusement quatre étapes. D'emblée, elle revendiquait la protection et le respect des droits de la population turque en se référant à l'article 7 de l'accord d'Ankara. Puis, la promesse française quant à l'indépendance syrienne propulsait Ankara à envisager une tournure identique pour le Sandjak. L'autonomie syrienne donnait une légitimité à la requête turque qui désirait que soit octroyé un statut identique au Sandjak. La Turquie justifiait sa thèse par le facteur transition opérée à la suite de la Première Guerre Mondiale, une transition amenait les régions occupées à l'indépendance. Désorienté par cette position, le Gouvernement français fit savoir son mécontentement et dénonçait le caractère de la démarche contraire à l'esprit des accords franco-turcs de 1921 et de 1923. Effectivement, Paris soutenait avec fermeté que le mandat appliquait les directives du Conseil de la S.D.N dans le Levant. Dans une note, le Gouvernement français soulignait « *qu'il n'est pas possible d'aller en 1936, et au moment où elle se proposait de recommander la consécration de l'indépendance de la Syrie en 1921 et qu'il était hors de son pouvoir de prendre prétexte de cette future émancipation pour donner vocation à telle ou telle partie du territoire... qu'elle a été chargée de conduire à l'indépendance ... Cette opération équivaudrait à un démembrement de la Syrie, éventualité contre laquelle la Puissance mandataire est expressément chargée de garantir l'État syrien* ». ⁷²⁵

Cette note tendait davantage à appliquer une stratégie de défense des droits de la SDN que de la protection des intérêts français. L'utilisation diplomatique de la SDN

⁷²⁴ Ibid.

⁷²⁵ Adnan, *op. cit.*, pp. 13-14.

permettait à la France de préserver son droit mandataire en Syrie. Cette politique plaçait volontiers dans un même piédestal les intérêts de la SDN et de la France.

Dans cette même logique, M. Yvon Delbos expliquait que « *la France ne se dérobera pas à des négociations que le Gouvernement turc désirerait engager dans le cadre des accords de 1921.* »⁷²⁶ ». Il indiquait en se référant à l'article 22 de la charte du mandat, que la France pourrait négocier l'avenir du Sandjak. Cette position démontrait que la France était à même de trouver une solution n'incluant pas forcément les directives de la SDN. Force est de constater que Paris menait une politique paradoxale.

Troisième point, la Turquie envisageait le Sandjak comme un État au même titre que la Syrie et le Liban. Cette approche diplomatique présentait la Turquie avec un visage différent, une démarche contraire à la satisfaction d'un bénéfice personnel. Se plaçant délibérément dans un courant de liberté, d'égalité et de valeurs humanistes, Ankara affaiblissait la contre attaque française et gagnait la sympathie d'une grande partie des nations européennes. Désormais, anglais et allemands soutenaient la Turquie.

Enfin, la dernière étape consistait à annexer la région. Ambitieuse, la Turquie organisait au mieux les dynamiques locales et par là, consolidait sa présence. Par ailleurs, la conjoncture de crise européenne crispait les Français et les Anglais. En outre, le péril italien associé à la mobilisation allemande sur la frontière belge précipitait les événements. Quant à la Turquie, elle consolidait sa stratégie sur un contexte local et international favorable à ses ambitions.

Les incidents causés par les dynamiques locales le long de la frontière nord-syrienne aggravaient la sécurité. Face à la multiplication des méfaits et à un environnement de terreur, la Turquie intervenait directement auprès du gouvernement Français en 1936. Elle proposa la création d'une commission mixte chargée de trouver des solutions aux nombreux maux de la région. Effectivement, ce contrôle serait réalisé par les ministères des Affaires étrangères des deux pays.⁷²⁷

Ainsi, la Turquie s'octroyait la question d'Antioche diplomatiquement et militairement. Désormais, elle entamait une série d'action diplomatique dans l'arène internationale et organisait des actions civiles dans le Sandjak auprès des Turcs sandjakiens.

⁷²⁶A.D.N. Ambassade Ankara, carton : 138, doc. N° : 214 documents de la SDN.

⁷²⁷Archive nationale turque, section République, doc. n° :030/10/01/02/61/720.

G) Les activités de la Turquie dans les années trente pour le rattachement

La Turquie dénonçait les groupes armés, originaires de Syrie, qui violaient continuellement le sol national et accusait la France de soutenir les dits tchétes. A ce titre, l'Assemblée Nationale turque consacra plusieurs sessions pour exprimer sa colère quant à ces violations frontalières. M. Mazhar Müfid Kansu, député de Denizli stigmatisait le comportement de la France, non conforme à l'amitié commune.⁷²⁸ Quant à M. Şükrü Kaya, Ministre de l'Intérieur, qualifiait l'attitude de la France d'inadmissible qui visait à affaiblir la victoire turque de 1937.⁷²⁹

La France, quant à elle, prétendait que ces violations révélaient la volonté syrienne de rattacher le Sandjak à la Syrie. Toutefois, la Turquie se heurtait à une complication tendancieuse. Effectivement, l'émergence de la mouvance kurde venait s'immiscer dans la défense de l'intégrité territoriale turque. La tentative d'annexion de Mossoul en 1925 se brisa contre une émeute kurde « rébellion de Cheikh Said ». En 1932, l'engagement turc dans le Sandjak se confronta à l'insurrection kurde à Dersim. Les deux événements étaient liés par le fait que les occidentaux tiraient les ficelles. A Mossoul, les Anglais et à Dersim, les Français dictaient les directives aux leaders kurdes des régions respectives en vue de contrarier les desseins turcs. La demande de la Turquie pour l'indépendance du Sandjak et celle de la France pour la Syrie, étaient les points culminants du conflit. En outre, le glissement de la question du Sandjak sur la scène internationale et la conjoncture conflictuelle de l'Europe déterminaient en grande partie l'avenir de la région.

L'idée du rattachement s'ancrait dans les consciences des comités et des associations fondés par la Turquie. A ce titre, l'examen de l'Association du Hatay Erginlik ou l'indépendance du Hatay est révélateur d'un courant largement favorable à la réunification. Association fondée en 1936, elle constituait la base du Parti du Peuple au Sandjak. Elle agissait systématiquement avec le ministère des Affaires étrangères de Turquie.⁷³⁰ Dans cette perspective, le conseil d'administration de la Maison du Peuple

⁷²⁸TBMM zabıt ceridesi, Procès verbale de l'Assemblée Nationale de Turquie, i.45, c.17, 07-04-1937, p. 17.

⁷²⁹TBMM zabıt ceridesi, Procès verbale de l'Assemblée Nationale de Turquie, i.45, c.17, 07-04-1937, p. 19.

⁷³⁰Kutlu Ayla, *op-cit.*, p. 23.

d'Antioche dans sa lettre expédiée à Atatürk, déclarait leur volonté de se rattacher : *« Notre grand leader... nous avons lu avec une grande joie la nouvelle concernant l'acceptation de la France à négocier le problème du Sandjak avec notre Gouvernement. D'ailleurs, qu'est-ce qui peut nous contenter de plus en dehors du rattachement à la Mère Patrie »*⁷³¹

Une fois le différend porté à la connaissance de la DSN, la Turquie se hâtait d'organiser les dynamiques locales. En outre, les Arméniens et les Alaouites ne s'opposaient pas forcément aux initiatives turques. Face à une posture de laissé-faire, Ankara multipliait les manœuvres.⁷³²

A cet effet, des fonctionnaires et des enseignants étaient dépêchés qui contactaient les dirigeants de l'Association de l'indépendance du Hatay. Rapidement naturalisés, ces derniers devaient établir des rapports mentionnant notamment les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction. Ils servaient avant tout à établir l'union turque dans le Sandjak sous la direction d'Ankara. A l'approche des élections législatives, l'unité serait la clé de la victoire.⁷³³

Toutefois, les désaccords entre les éléments turcs notamment sur l'idéologie kémaliste compliquaient leur tâche. Ils étaient confrontés à un morcellement intracommunautaire. Le groupe des « cent cinquante », actif dans le nord de la Syrie, refusait catégoriquement l'allégeance à Atatürk.

L'atout démographique devenait un enjeu majeur dans le processus de rattachement. La stratégie première de la Turquie reposait sur cet attribut. D'ailleurs selon le rapport de l'agent du Service des Renseignements contre les demandes des notables turcs concernant l'obtention de la nationalité turque, le consul turc d'Alep les conseillait de rester dans le Sandjak, en exprimant que *« la Turquie aurait besoin d'eux et qu'il fallait garder la majorité turque dans l'Amouk »*⁷³⁴

Outre la tentative d'unir le peuple turc sous une même bannière, la Turquie opérait une politique d'intimidation auprès des opposants. Selon Bazantay, les Alaouites et les Arméniens craignaient des représailles s'ils s'offusquaient l'irrédentisme turc. D'ailleurs, les visites du Préfet d'Antep et du consul turc de Beyrouth raisonnaient

⁷³¹ Archive Présidentielle turque, A4-15-e, D74-1, F11, lettre du conseil d'administration de la Maison du Peuple d'Antioche, date : 30-10-1936

⁷³² Archive Présidentielle turque, A4-15-e, D74-1, F12-2, rapport de Sükrü Kaya, date : 02-11-1936.

⁷³³ Sarıay Yusuf, Pehlivanlı Hamit, Yıldırım Hüsamettin, *Türk dış politikasında Hatay*, Avrasya Stratejik Araştırmalar merkezi yayımları, Ankara, 2001, annexe 11a.

⁷³⁴ Archive Château de Vincennes, 4 H 87, doc n° : 2D86 Service Renseignement, bulletin de renseignement n° : 86, date, le 2 août 1926.

comme un hymne à cette propagande. Cette pression commençait à porter ses fruits. A titre d'exemple, les Turcs anti-kémalistes portaient le chapeau au détriment du tarbouche, un couvre-chef symbole ostentatoire kémaliste.⁷³⁵

Le consul de Beyrouth, M. Cemal Erkin acceptait de rencontrer tous les représentants des différentes ethnies du Sandjak durant sa visite. Il reçut respectivement les Turcs sunnites, les Arabes sunnites, les Alaouites, les Druzes, les Ismaïliens, les Juifs, les Grecs et les Arméniens. Ces dialogues lui permettaient de comprendre la psychologie et les intentions de tous les partis ainsi Ankara était susceptible d'anticiper l'orientation politique future. A ce titre, M. Cemal Erkin répertoriait toutes ses conclusions dans un rapport immédiatement transmis à Atatürk. Il préconisait l'annexion immédiate de la région à la « Mère Patrie ». Dans la même logique, Atatürk déclarait sans détour : « *la Turquie va rattacher le sandjak d'Alexandrette* »⁷³⁶

Enthousiasmés par la visite, les Turcs considéraient le consul comme le « saint sauveur ». Ces rassemblements aggravaient les rapports entre la France et la Turquie. Toutefois, certaines initiatives tendaient à adoucir l'atmosphère de crise dans la région. Dans ses souvenirs, Feridun Bey indiquait qu'un officier français exprimait que « *la France allait céder cette contrée moyennant un traité de paix englobant la région de la Méditerranée orientale* »⁷³⁷. Les paroles rapportées ici ne sont attestées par aucune archive mais les dires d'un homme d'État ne peuvent être ignorés.

Outre l'organisation des dynamiques locales, la Turquie orientait systématiquement l'opinion publique nationale. Les intellectuels turcs s'invitaient au débat et exprimaient leurs désirs quant au rattachement. Des meetings, soigneusement organisés et orchestrés par le Ministère de l'Intérieure, réclamaient l'union. Le Ministère publiait un règlement qui donnait les grandes directives et les stratégies durant ces manifestations. Cette prescription présentait sans détour la vision étatique et la volonté de rattacher tout à un peuple à une idéologie.

Le règlement préparé par Şükrü Kaya, ministre des Affaires étrangères, datant du 28 janvier 1937, se présentait comme suit :⁷³⁸

1) *Les slogans seront indiqués et dirigés par les responsables du Parti du Peuple*

⁷³⁵Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

⁷³⁶Erkin Cemal Feridun, *Dışişlerinde 34 yıl, Anılar ve yorumlar*, Ankara, TTK, t. 1, 1980, pp. 88-89.

⁷³⁷Erkin, *op. cit.* p. 96.

⁷³⁸Sarınay Yusuf, Pehlivanlı Hamit, Yıldırım Hüsamettin, *Türk dış politikasında Hatay*, Ankara, Avrasya Stratejik Araştırmalar merkezi yayımları, 2001, annexe, 6 a-d.

et les maires. La participation des fonctionnaires sont obligatoires mais pas de manière officielle. Les bureaux ne seront pas ornés.

- 2) Une forte participation est requise.*
- 3) Les intempéries ne permettent pas la participation massive des écoles primaires et des collèges. Les étudiants souhaitant se joindre au meeting devront se procurer au préalable une autorisation parentale.*
- 4) Les universitaires et les étudiants doivent participer à l'initiative formant un cortège.*
- 5) Le départ, les lieux de passage et l'arrivée de la manifestation seront indiqués par le comité d'organisation. Ces lieux seront précisés dans les journaux.*
- 6) Les discours seront rédigés soigneusement et préalablement.*
- 7) Le contenu des discours reflétera l'identité turque du Hatay, le droit à l'indépendance des Turcs qui est un droit naturel et universel, la protection des droits des autres pour lesquelles la Turquie travaille, le remerciement et la joie des Turcs envers la SDN qui soutient l'indépendance du Hatay, le désir de l'amitié franco turque de même que l'amitié déjà présente entre la Russie, l'Angleterre, la Grèce, la Yougoslavie, la Roumanie se basant sur le respect réciproque. Quelques phrases devraient être prononcées en l'honneur de M. Sandler, rapporteur de la SDN, en raison de son effort appréciable. Les discours doivent également décrire la Turquie garante et protectrice de l'indépendance. Les Arméniens et les Tcherkesses ne doivent pas être injuriés.*
- 8) Les manifestations anti-turques en Syrie ne doivent pas être mises à l'ordre du jour pour éviter tout incident diplomatique. Je vous prie d'en faire part notamment aux enseignants.*
- 9) Durant la manifestation, portez une attention particulière aux personnes susceptibles d'exciter la foule par des propos ou des comportements inopportuns. Je vous prie de faire circuler le message auprès du peuple et notamment auprès des étudiants.*
- 10) La police et la gendarmerie doivent scrupuleusement assurer l'ordre et la sécurité, leurs commandements doivent en être informés.*
- 11) Les slogans et les propos haineux ne doivent pas venir ternir la manifestation.*
- 12) Les discours doivent être immédiatement suivis par des télégrammes de remerciements tout d'abord à Atatürk, fondateur du Turquisme, initiateur de la révolution ayant rendu l'honneur et le rang mérité aux Turcs et du rattachement*

du Hatay à la Mère Patrie par son caractère visionnaire. D'autres télégrammes de gratifications doivent parvenir au Premier ministre Ismet Pacha, diplomate et économiste de tout premier pla, au ministre des Affaires étrangères M. Teyfik Rüşti Aras, au Parti du Peuple et à l'Association de l'indépendance du Hatay.

13) Ces télégrammes concis doivent être lus au préalable devant le peuple pour y être approuvés.

14) La presse doit être informée au préalable et elle doit présenter les débats dans le meilleur des cadres possibles.

15) Je confirme de la réception de ce télégramme et autorise ce meeting. Je souhaite une grande réussite aux amis étudiants et journalistes dans leurs tâches.

Şükrü Kaya

Ce document montre que l'opinion publique turque était constamment interpellée par ces meetings. Le gouvernement instrumentalisait le peuple en soulevant les masses par des démonstrations publiques gigantesques afin de donner l'image d'une population unie et souhaitant ardemment le rattachement du Sandjak et donc l'évacuation totale française de la région. Parallèlement, des informations (soulevées par la presse turque) concernant d'éventuelles violences perpétrées par l'administration mandataire étaient diffusées en boucle par les hauts dignitaires turcs relayées par la presse. L'objectif était de rassembler les foules et d'attiser la colère générale contre la France et ainsi obtenir sans conditions le rattachement. Cette agitation devenait une manivelle politique utilisée par le Gouvernement turc. Les troubles dans le Sandjak et les manifestations en Turquie constituaient des arguments politiques de poids auprès de la SDN. Sur la scène internationale, la Turquie évoquait ces troubles comme des prétextes irréfutables d'une France incompetente et source de tension dans la région. Ces pressions aboutirent à l'entrée de l'armée turque dans le Sandjak afin de rétablir l'ordre aux côtés des forces mandataires.

L'année 1936 était un tournant historique dans l'affaire du Sandjak. Les événements meurtriers à Antioche qui opposaient les nationalistes Arabes et les irrédentistes Turcs débouchaient sur une impasse politique. Sensibilisé par ces troubles, Atatürk décidait de se rendre à la frontière turco syrienne afin de démontrer la volonté de la Turquie d'occuper éventuellement la région pour mettre un terme à ses heurts.

Mais, il fit demi-tour à hauteur d'Ulukışla. Cette initiative fit un grand écho dans l'arène internationale. En outre, la mobilisation de 30000 soldats turcs sur la frontière syrienne inquiétait au plus point la France qui accepta la détermination d'un nouveau statut du Sandjak, un statut proposé par la Turquie reconnu par la SDN le 26 mai 1937 et qui définissait le Sandjak comme une « entité distincte ».⁷³⁹

Dès son retour, Atatürk s'adressait à l'ambassade française pour signifier la détermination et la volonté farouche de son pays d'obtenir le Sandjak : « *La volonté d'accroître les terres n'est pas de ma nature. J'ai promis à ma nation (l'obtention du Sandjak). Si je ne la tiens pas, je ne peux vivre.* »⁷⁴⁰

Certains commentaient ces paroles comme l'ambition démesurée d'Atatürk. Cette région occupait une place privilégiée dans le cœur d'Atatürk et la raison se trouvait dans sa carrière militaire. En 1918, commandant des « **armées foudres** », Mustafa Kemal repliait son armée à l'arrière de la ligne d'Alep d'où il se préparait à la défense finale de cette région. Mais peu de temps après, par un ordre impérial, il était convoqué à Istanbul après avoir dissout l'armée. Cet événement était perçu, par Mustafa Kemal, comme un échec dans son fort intérieur nourrissant ainsi un sentiment de vengeance. Son amour pour la région était tel qu'il avait ordonné par la suite d'enregistrer son lieu de naissance à Hatay auprès des services civils. Cette région occupait donc une place tout à fait particulière pour Atatürk.

Après l'acceptation du nouveau statut du Sandjak, Atatürk dénonça sans ménagement l'autorité mandataire. Il exprimait ses idées dans la presse turque en publiant cinq articles sous le nom d'Asım Us au journal de Kurun (le temps) où il critiquait sévèrement le Front Populaire et les dirigeants français en les qualifiant d'opportunistes.⁷⁴¹ En outre, il attirait l'attention sur l'éventuelle aggravation des relations franco turques mettant en danger les intérêts de la France dans le Levant.

D'autre part, il critiquait la passivité du Gouvernement turc dans la question du Sandjak soutenant l'idée qu'Ismet Pacha n'agissait pas en faveur du rattachement et ne soutenait nullement les droits des Turcs dans la région. Les discours d'Atatürk inquiétaient le Gouvernement d'Ismet Pacha qui observait, impuissant, la montée en puissance de la popularité et de l'influence de Mustafa Kemal. Il était de notoriété

⁷³⁹ Saraç, *op. cit.*, p. 73.

⁷⁴⁰ Sarıay, Pehlivanlı, Yıldırım, *op. cit.*, pp. 86-87.

⁷⁴¹ Budak Ömer, *Hatay meselesi*, Ankara Üniversitesi Türk İnkılap Tarihi Enstitüsü, yüksek lisans tezi, 1986, pp. 33-40.

publique qu'Ismet Pacha opérait une politique passive et effacée, une personnalité marquée par la crainte d'un nouveau conflit. Face à des attaques répétées, Ismet Pacha demanda 15 jours de délai pour conclure les négociations entamées à Genève.⁷⁴² Atatürk expliqua sa prise de position ferme et son engagement notamment en direction de la frontière turco syrienne et de sa visite à Ulukışla par une politique turque timide dans la région.⁷⁴³

A ce propos, il accordait des entretiens que la presse relayait où il dénonçait l'attitude désinvolte du Gouvernement. L'un des plus célèbres discours fut tenu à Samsun le 26 novembre 1930. Au cours d'une visite dans un lycée, Atatürk demanda à un étudiant de venir au tableau et de dessiner la carte géographique de la Turquie. Ce dernier dessina la carte actuelle et Atatürk s'empressa d'ajouter « *aurais tu oublié les frontières de la Turquie datant de quatre siècles* »? Il prit le crayon à son tour et traça les contours du pays en y incorporant la région du Sandjak. L'étudiant répliqua de manière laconique « *Mon Pacha, les frontières de la Turquie sont celles que vous avez indiqué* ». ⁷⁴⁴

Le discours de Konya en 1937 nous révèle que le problème du Sandjak revêtait un caractère tout à fait prioritaire pour Atatürk et en faisait une question personnelle : « *Je n'entraînerai pas le pays dans la guerre, mais la question du Hatay est devenue d'une importance capitale. Je suis prêt à démissionner de mon poste de chef d'État et de député pour me rendre à Hatay en tant que simple citoyen afin de résoudre le problème avec mes amis fidèles et les moujahids présents dans la région. Je suis disposé à rentrer dans l'illégalité (condamnation de la Turquie pour rébellion) si cela le nécessite mais la question ne se posera guère dans la mesure où le problème sera bientôt résolu.* » ⁷⁴⁵

De par le passé, Mustafa Kemal avait adopté une tactique similaire en refusant d'obéir aux ordres de l'autorité ottomane en 1919 qui l'avait missionné de récolter des informations concernant les divergences et les conflits entre les chrétiens et les musulmans dans la région de Samsun. Cette prise de position déclencha le mouvement anatolien en se rebellant contre la Sublime Porte. Cette anecdote, bien connue de la société civile, justifiait et alimentait largement les concessions personnelles que pouvait

⁷⁴²Saraç, *op. cit.*, p. 94.

⁷⁴³Saraç, *op. cit.*, p. 93.

⁷⁴⁴Hatipoğlu Süleyman « Atatürk'ün Hatay meselesindeki barışçı siyaseti » *Atatürk 4. Uluslararası kongresi*, Ankara, t. 1, Atatürk Araştırma Merkezi, 1999, p. 208.

⁷⁴⁵Selçuk Hamdi, *Hatay'ın o günleri*, İstanbul, özdemiş yayınevi, 1971, p. 88.

faire Atatürk pour arriver à ses fins.

D'autre part, la Turquie souhaitait directement traiter l'affaire avec l'État syrien et transmettait cette volonté à la délégation syrienne sous la direction de Cemil Mardam Bey et Emir Adil Arslan arrivant à Ankara après avoir consulté le Quai d'Orsay. Le discours fait le 20 décembre 1937 par Atatürk devant la délégation syrienne reflétait une manœuvre politique qui ouvrait la porte d'une éventuelle collaboration :

« Les Syriens doivent être libres au même titre que tout le monde musulman. Si cette affirmation n'est pas partagée par les Français, il s'agirait là d'une méprisable ignorance. Ils seront, tôt ou tard, obligés d'accepter et de reconnaître cet état de fait. S'ils s'entêtent dans cette issue, ils feront preuve de prétention et de rêverie, je crains que le résultat serait le même et à leur désavantage. J'ai laissé Hatay en 1921 à quelques conditions précises. J'ai abandonné le Hatay pour que la Syrie reste puissante afin de tenir tête à la France et j'ai toujours gardé l'intime conviction que la collaboration avec cette nation serait réalisée un jour.

Les Français ont fait apparaître un Alawisme au Hatay. Les Alaouites sont Turcs. Alaouite signifie, celui qui adore le feu. Le fait que leur langue est l'arabe ne change pas leur racine. Les Syriens appartiennent donc à quel peuple aujourd'hui ? Nous sommes de la même nation. Je n'accepte pas l'arbitrage des Français dans les questions concernant notre monde. Je leur conseille de quitter la région et de nous laisser seuls, libres pour entériner nos divergences. Et ils seront dénués de tout pouvoir dans nos contrées, nous sommes tout à fait capables de régler nos propres problèmes et je suis prêt à en faire la preuve immédiatement et concrètement.

Que la France tire ses propres leçons du passé et qu'elle soit extrêmement prudente à l'avenir. Je le jure sur mon honneur que je n'abandonnerai jamais le Hatay et nous voulons une Syrie islamique et indépendante. Si les Français s'entêtent à tenir la Syrie sous son autorité, il faudrait avant tout que la France soit un véritable état. Un jour, après la guerre des Balkans, j'ai dit à Talat Pacha de donner l'indépendance à la Syrie, il m'a répliqué de ne pas répéter cela à quelqu'un d'autre, sinon c'est la pendaison qui me pendrait au nez. Mais c'était ce qu'il fallait faire.

Qu'est ce que le Hatay ? Une entité restreinte. Notre problème n'est pas une question territoriale, c'est une question d'honneur. Si les Français s'opposent à votre indépendance, notre armée est largement suffisante. Je vous promets, le cas échéant,

*d'entrer en Syrie et d'en ressortir après les avoir chassés ».*⁷⁴⁶

Devant un tel discours, Mardam Bey se contentait de rendre hommage à Atatürk. Les paroles dépeignaient un tableau très précis des relations entre la Turquie, la France et la Syrie. La fermeté et l'engagement du leader turc interpellait avec un sentiment d'ambiguïté quant à sa sincérité et à son objectivité. Par exemple, la définition des Alaouites par Atatürk comme des adorateurs du feu rendait perplexe dans la mesure où nul ouvrage n'admettait une telle constatation. Peut être, il commentait le suffixe « i » comme le complément du nom lié au mot « alaouite » qui donnait effectivement la signification qu'Atatürk évoquait. Indubitablement, si on accepte la racine de mot « Alev » (le feu), associé au « i », étymologiquement le sens donné par Atatürk est tout à fait recevable. Mais, symboliquement il s'agirait là d'une désacralisation.

Le désir de trouver un consensus avec la Syrie était tout à l'honneur d'Atatürk dans la mesure où il prônait une politique de réconciliation et de fraternité dans la région. Il envisageait très objectivement le départ de la France du Proche-Orient et préparait donc le terrain pour une future entente cordiale avec la Syrie. Cette union semblait donc un bloc commun contre la France. Mais, cette invitation turque ne trouva jamais écho dans le camp syrien comme escompté. En effet, les dirigeants syriens imprégnés par la culture française et liés au nationalisme arabe, craignaient un rapprochement avec la Turquie considéré par certains comme l'héritier de l'Empire ottoman, agissant donc dans la même lignée.

Mardam Bey était très proche de la France et refusait de voir en la Turquie un éventuel « Messie ». D'ailleurs, en la jugeant comme porte à feu de l'Allemagne, il mettait un terme à toute éventuelle collaboration turco syrienne.⁷⁴⁷

La Turquie, à son tour, ferma définitivement la porte d'une éventuelle entente avec la Syrie et s'orienta vers le choix de dénouer ce différend avec la France. D'ailleurs, le processus de résolution avançait conformément à cette stratégie bilatérale. Les diplomates français, comme René Massigli s'inquiétant de l'avenir de la France en Méditerranée soutenait cet engagement. De jour en jour, les langues se déliaient et les diplomates multipliaient les rencontres afin de trouver une issue répondant aux impératifs de chaque partie. Tefik Rüşti Aras disait à René Massigli que « *la proclamation de l'État Hatay serait synonyme d'un rattachement à la Turquie. Le*

⁷⁴⁶Soysal, Soysal Ismail, « Hatay sorunu ve Türk-Fransız siyasal ilişkileri », *Belleten*, sayı :193, Nisan 1985, p. 93.

⁷⁴⁷Soysal, *op. cit.*, p. 93.

silence de la France équivaldrait forcément à la résolution du problème du Sandjak ». Malgré une dernière incartade diplomatique syrienne afin de faire échouer les négociations, le processus entamé par la Turquie et la France s'acheminaient surement vers le rattachement du Sandjak à la Turquie.⁷⁴⁸

H) Le rôle de la SDN et les droits juridiques du mandat

Après le traité de Versailles du 28 juin 1919, le pacte de la SDN mentionnait dans son article 22, le futur régime des anciens territoires de l'Empire ottoman. Le mot d'ordre était le mandat. Cette nouvelle forme juridique était née en opposition aux conceptions de la colonisation inspirées par l'idéologie wilsonienne.⁷⁴⁹

Cette logique s'orientait vers une « *mission sacrée de civilisation* ». La SDN dotait donc le pays mandataire de toute une série de devoirs et d'engagement d'ordre humanitaire et démocratique envers les régions ottomanes passées sous sa juridiction. Cette justification écartait donc toute recherche de profits ou d'intérêts personnels liés à cette délivrance d'autorité. Les relations entre le pays mandataire et le territoire mandaté relevaient donc du droit international.

Juridiquement, les territoires sous mandat relevaient surtout de la SDN. En effet, le mandat devait donc appliquer les initiatives adoptées par cette dernière qui devait, elle-même, opérer une politique de suivi et de contrôle vis-à-vis du dit pays. Par ailleurs, les textes prévoyaient une révocation sans condition du pays mandataire s'il n'effectuait pas la mission civilisatrice conférée par la SDN.⁷⁵⁰

Par conséquent, le pays mandataire était obligé de rendre des comptes en présentant un rapport annuel devant le Conseil de la SDN, des pages d'explication concernant les mesures et les initiatives engagées dans les dits territoires sur les recommandations de l'institution internationale suprême. Le conseil de la SDN était donc seul juge dans la validité des propositions et les engagements faits par l'autorité mandataire. Elle acceptait ou abrogeait.⁷⁵¹

La réciprocité des responsabilités de différentes parties permettait à un membre de la SDN de saisir le conseil sur un éventuel contentieux, au titre extraordinaire ou ordinaire, afin de résoudre un problème local sur un plan international.

⁷⁴⁸ Soysal, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁴⁹Barbaro, *op. cit.*, p. 10.

⁷⁵⁰Irfan Jabry, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat syrien*, Lyon, thèse doctorat en droit, Paquet imprimerie, 1940, p. 43.

⁷⁵¹*Ibid.*

La demande de la Turquie était basée sur cette modalité. Par un télégramme adressé au Secrétaire générale de la Société des Nations le 8 décembre 1936, le Gouvernement turc demandait, conformément à l'article 11 du Pacte, l'inscription à l'ordre du jour de la session du litige entre la France et la Turquie. Il demandait au Conseil de se prononcer sur l'adoption des mesures conservatoires tendant à sauvegarder la sécurité des populations turques du Sandjak menacées dans leur liberté et leur vie.⁷⁵² Peu après, le Gouvernement turc, le 10 décembre 1936, transmettait des pièces diplomatiques concernant la négociation avec la France au sujet du sandjak d'Alexandrette stipulant son éventuelle indépendance.⁷⁵³ Cette requête prenait une dimension tout à fait particulière dans la mesure où il s'agissait là d'une première : un État indépendant revendiquant l'indépendance d'une région autonome.

Dans la 95^{ème} session, après avoir soutenu leurs thèses, les Français et les Turcs s'accordèrent sur l'établissement de la commission Sandler et l'envoi d'observateurs à Antioche sous la direction du Conseil. M. Sandler soumit donc le projet de résolution suivant : Constatant que les Gouvernements de la France et de la Turquie convenaient d'ajourner l'examen du fond de la question jusqu'à la session ordinaire de janvier, le Conseil recommandait aux deux administrations de poursuivre dans l'intervalle leurs conversations, en contact étroit avec le rapporteur :

- 1) Le Conseil décidait d'envoyer une commission composée de trois observateurs qui n'auraient pour tâche ni d'étudier le fond de la question, ni d'enquêter sur les faits produits avant leur nomination dans la région, ni non plus, d'intervenir directement pour le maintien de l'ordre ou l'apaisement des esprits ; leur rôle consisterait exclusivement à observer de manière à pouvoir, le cas échéant, renseigner le Conseil. Leur mission serait terminée fin janvier 1937.⁷⁵⁴
- 2) Il priait le Président du Conseil de procéder, sur la position du rapporteur, à la nomination des dits observateurs.
- 3) Il fixait à fin janvier 1937 la durée maximum de la mission des observateurs.
- 4) Il invitait le Secrétaire général, aux termes de l'article 33 du Règlement financier à prélever, s'il y avait lieu, sur le compte d'avances, jusqu'à hauteur de 75.000 francs suisses, les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses

⁷⁵² Adnan Aïta, *op. cit.*, pp. 16-17.

⁷⁵³ Résumé mensuel des travaux de la SDN, vol. XVI, n° :12, déc. 1936.

⁷⁵⁴ Adnan Aïta, *op. cit.* p. 22.

qu'entraîneraient l'exécution de la présente résolution, étant entendu que la France prendrait ces dépenses à sa charge.

- 5) Il précisait que l'adoption de la présente résolution ne saurait préjuger en quoi que ce soit sur le fond de la question, qui reste entièrement ouverte.⁷⁵⁵

Après ce rapport, une période de relative accalmie apparaissait sur la scène internationale. M. Pella, représentant de la Roumanie : « *déclara que son pays, ami et allié de la France et de la Turquie, souhaitait vivement une conciliation* », ainsi que le représentant du Royaume-Uni, Lord Cranborne rappelait l'amitié qui devait qualifier les relations internationales.⁷⁵⁶

Cette résolution fut adoptée à la majorité des voix. L'attitude de l'Angleterre était étonnante. En effet, elle fit preuve d'une volte face caractérisée dans la mesure où, allié inconditionnel de la France en 1916 (l'accord de Sykes-Picot), elle se trouva projetée en 1936 sur l'arène internationale aux côtés des Turcs. Ce renversement de situation répondait probablement aux événements de 1921 où la France signa le traité d'Ankara aux plus grands désarrois des britanniques.

Face à la décision de la SDN d'envoyer des observateurs sur le terrain, un sentiment de perplexité et de doute gagnait la Turquie. En effet, cette dernière estimait que l'engagement de la SDN n'allait pas dans le sens des attentes turques à savoir le rattachement du Sandjak. La pression britannique conduisait la SDN à adopter le rapport de Sandler, un rapport pour lequel la Turquie émettait des réserves plus ou moins fondées. La SDN décida donc d'envoyer une commission pour étudier de près la situation du Sandjak et de déterminer le désir de la population. Après l'adoption du rapport Sandler, le Président du Conseil désigna, quelques jours plus tard, les personnes suivantes pour la constitution de la Commission :⁷⁵⁷

M. Maurice Bourquin-Belge

M. Robert de Caix- Français

Sir James Durmett- Britannique

M. Numan Menemencioglu-Turc

Dr. Kollewijn- Néerlandais

M. Westman- Suédois

Par contre selon le livre de Barbara Jean Elie la liste de commission se compose

⁷⁵⁵ Résumé mensuel des travaux de la SDN, , vol. XVI, n° :12.

⁷⁵⁶ Résumé mensuel des travaux de la SDN, vol. XVI, n° :12, rapport, p. 426.

⁷⁵⁷ Jabry, *La question d'Alexandrette...*, p. 136.

ainsi :⁷⁵⁸

M. Hans Holstad (Norvégien) ancien Président de la Commission d'échange des populations grecque et turque.

M. L. J. Caron (Néerlandais), ancien Gouverneur de l'île Célèbes.

M. Ch. De Watteville (Suisse), Colonel Brigadier.

La Commission arrivait le 31 janvier 1937 à Antioche. Au préalable, le Gouvernement turc présentait un projet sous l'égide d'une confédération composée de la Syrie, du Liban et du Sandjak dont les compétences se borneraient essentiellement aux affaires extérieures, à l'union douanière et monétaire. Ce projet se heurta au refus de la France en raison d'un non conformité à la charte du mandat.⁷⁵⁹

Dans les sessions 95 et 96, le Conseil de la SDN prônait une politique de réconciliation entre la France et la Turquie. D'ailleurs, au cours du mois de janvier 1937, le Conseil de la SDN élaborait le statut du Sandjak, une étape qui allait conduire le Sandjak sur la voie de l'autodétermination puis de l'indépendance en 1938. Maurice Pernot, journaliste et chroniqueur, dévoila les aspects du processus dans son article :

*« La question qui vient d'être résolue à Genève, dit il, avait par elle-même une certaine gravité. Néanmoins, l'intérêt qu'elle a suscité dans toute l'Europe s'expliquerait malaisément si, à l'affaire d'Alexandrette, n'avaient paru liés quelques autres problèmes de plus vaste envergure. Dès qu'eût éclaté le différend entre Paris et Ankara, on a vu les Allemands et les Italiens soutenir à l'envi le point de vue turc, tandis que les Anglais agissaient, simultanément à Ankara et à Paris, en vue de favoriser une solution conforme au système du mandat et respectueuse des droits acquis par la France et la Syrie. A quelles préoccupations ou à quels intérêts correspondent ces attitudes opposées ? Lorsque surgit le conflit d'Alexandrette, il semble que les Allemands et les Italiens aient raisonné à peu près ainsi : ou bien la France cédera aux exigences de la Turquie et elle s'aliénera non seulement les Syriens, mais encore l'ensemble du monde arabe ; ou bien, elle refusera d'y faire droit et elle perdra l'amitié des Turcs. Plus on prolongera, plus on exaspérera le conflit, plus on créera d'embarras à la politique française ».*⁷⁶⁰

La Turquie, animée d'un sentiment de colère, dénonçait la lenteur des

⁷⁵⁸ Barbaro, *op. cit.*, p. 77.

⁷⁵⁹ Sofuoglu (A), Dagistan (A), *Isgalden katilima Hatay*, Ankara, éd: Phoenix, 2008, p. 71.

⁷⁶⁰ Maurice Pernot, l'Europe nouvelle, 1937, p.107-108, Adnan, *op. cit.*, p. 102.

négociations et les comportements français qui bloquaient la situation. Comme une démonstration de force, M. Kemal Atatürk se rendit à Eskişehir où il tint une conférence aux cotés du Président du Conseil et du chef d'État Major. Il proféra des menaces contre la France.⁷⁶¹

Cette dégradation des relations franco-turques prolongea la région d'Antioche dans une fragilité certaine. Les manifestations se multipliaient ce qui arrangeait les affaires de la Turquie qui instrumentalisait ces conflits locaux afin de soutenir une éventuelle intervention militaire. Déstabilisée par cette attaque diplomatique, la France décida de prendre au sérieux les menaces turques bien que protégée par des conventions internationales. Léon Blum, Président du Conseil des Ministres, se saisissait directement et personnellement de l'affaire et contacta M. Suad Davaz, ambassadeur turc à Paris.⁷⁶² Il proposa d'entamer des négociations tout en respectant les directives juridiques afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. De toute façon, l'article 2 de la charte de la SDN comportait une telle initiative. Il est probable que Léon Blum ait choisi la voie diplomatique afin d'éviter d'encourager certains politiciens turcs belliqueux, prêts à employer la solution militaire pour trouver une issue à la crise.

Les négociations perduraient jusqu'au rattachement. Par contre, les pourparlers s'effectuaient en vase clos d'où l'absence totale d'information provenant de ces entretiens. Mais, certains écrivains et journalistes alimentaient les rumeurs notamment la promesse faite par la France à la Turquie concernant la concession du Sandjak. Les seuls détails provenant de ces négociations sont à rechercher dans les mémoires des acteurs et se limitent à quelques expressions juridiques où à quelque mondanité. Par exemple, dans le souvenir de George Bonnet, Mustafa Kemal et le ministre des Affaires étrangères entretenaient de très bons rapports fondés sur une connaissance certaine de la France par le leader turc.⁷⁶³ Dans son ouvrage, Bonnet parlait d'un accord signé en mars 1938 qui débouchait sur un consensus lésant ni la France ni la Turquie.

Bonnet endossa le rôle de conciliateur dans les relations franco turques. Il soutenait l'idée que Paris devait appliquer l'accord de 1938 qui garantissait le recensement de la population, et la création d'une assemblée dans laquelle les Turcs

⁷⁶¹ Aïta Adnan, *op. cit.*, p. 24.

⁷⁶² Aïta, *op. cit.*, p. 25.

⁷⁶³ Bonnet George, *Défense de la paix. De Washington au Quai d'Orsay*, Genève, Edition du Cheval ailé, 1946, p. 149.

devaient être majoritaires.⁷⁶⁴ Les premières élections législatives de 1938, prévues par cet accord, accouchèrent sur des résultats mitigés et ne donnèrent donc pas entière satisfaction à la Turquie.

Face à une France hésitante, la SDN assurait toute une série de mesures afin de mettre un terme à cette affaire sous son égide. Cette politique allait dans un sens purement glorifiant pour la SDN. Elle se référait à l'article qui attestait que « *toutes les guerres et menaces qui mettent en danger la paix, la protection de la paix, les conflits qui troublent l'amitié entre les nations intéressent la SDN.* »

A la fois conciliateur et préventif, la SDN était décrié par certains qui voyait dans son intervention un moyen pour redorer son blason et accroître sa crédibilité et sa légitimité après notamment l'échec de Dantzig, remis à l'ordre du jour par M. Raymond Gicart : « *après tant d'échecs, la SDN remporte une victoire. Une victoire double, puisque le même jour elle résolvait également le problème de Dantzig* »⁷⁶⁵

I) Les thèses turque et française dans ce conflit

La Turquie aspirait continuellement à des rectifications de sa frontière depuis 1921, date à laquelle Franklin Bouillon céda la Cilicie (région la plus riche du Nord syrien et la plus peuplée des chrétiens) à cette dernière. Cette revendication continuait ainsi jusqu'en 1936. Lorsque la France soulevait l'hypothèse de mettre fin à son mandat en Syrie, la Turquie adressait à la France trois notes datées du 10 octobre, du 17 novembre et du 14 décembre de l'année 1936 en prétendant que la situation de statu quo avait changé. C'était donc bien le projet d'indépendance de la Syrie qui justifiait chez le gouvernement turc l'idée de l'indépendance du Sandjak. D'ailleurs, d'après Ankara, le kémalisme n'aurait jamais permis la soumission des Turcs à la Syrie.

Le 9 octobre 1936, l'ambassadeur de Turquie à Paris remit au Quai d'Orsay une note dans laquelle le gouvernement turc demandait à la France que le sandjak d'Alexandrette soit érigé en État indépendant et que soit conclu avec celui-ci un traité analogue au traité franco syrien.⁷⁶⁶

Dans le même temps, la Turquie demandait à la SDN de négocier la question du Sandjak, en se référant à l'article 11 du pacte de mandat. L'article prévoyait les deux cas suivants :

⁷⁶⁴Bonnet, *op. cit.*, p. 150.

⁷⁶⁵Gicart Raymond « Le sandjak d'Alexandrette », *L'Europe orientale*, 1937, p. 65.

⁷⁶⁶Albord Maurice, *L'armée française et les Etats du Levant*, 1936-46, Paris, CNRS, 2000, p. 47.

a) *il déclare d'abord expressément que « toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société des Nations, intéresse la Société toute entière et la Société doit prendre les mesures propres à sauvegarder la paix des Nations. En pareil cas, le Secrétaire Général convoque immédiatement le Conseil à la demande de tout membre de la Société ».*

b) *il est en ordre déclaré que, tout membre de la Société a le droit à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace, par suite, de troubler la paix ou la bonne entente entre nations dont la paix dépend.*

Conformément à cet alinéa deux, la Turquie s'engageait à négocier simultanément avec la France et la SDN à propos de la question urgente sur la protection des droits de la population turque.

Elle présentait ses arguments à la SDN à la 5^{ème} séance de la 95^{ème} session extraordinaire du Conseil de la Société des Nations tenu le 14 décembre 1936 par l'intermédiaire de M. Aras (ministre des Affaires étrangères) dont voici un passage : *« délibérer en premier lieu sur les mesures conservatoires, dont la pénible situation des habitants du Sandjak rendait l'adoption indispensable ».* Deuxièmement, *« créer une solution dans le débat à intervenir sur le fond de la question, l'atmosphère de calme et de sérénité qui convient le mieux pour le règlement de la question ».*⁷⁶⁷

Après avoir expliqué la situation juridique et politique de cette question, M. Aras prétendait que la Turquie n'avait jamais reconnu la France comme État mandataire. En outre, elle refusait catégoriquement l'appartenance du Sandjak au territoire syrien. Devant l'Assemblée Nationale, le ministre Aras expliquait que *« L'article 16 du traité de Lausanne confirma que la Turquie cédait son droit de propriété au profit des parties intéressés. Si l'autorité de la France se limite à la frontière syrienne, les territoires abandonnés reviennent de plein droit au peuple sandjakien selon les traités de 1921 et de 1923. »*⁷⁶⁸ A la suite de ce discours, Aras notifiait que le changement du statut de la Syrie devait nécessairement s'accompagner d'une modification du statut du Sandjak. Pour étayer son argumentation, il définissait le Sandjak comme une entité distincte avec ses propres aspirations : *« dans le protocole de 1921, l'acceptation du drapeau turc hissée sur le sol sandjakien par le délégué de France et la reconnaissance du traité de*

⁷⁶⁷Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 19.

⁷⁶⁸TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 71.

*Lausanne sont le résultat de l'approbation française de la présence et de la légitimité turque. »*⁷⁶⁹.

Par ailleurs, Aras prétendait que « *la France bafouait le droit en modifiant les frontières de la Syrie et du Sandjak* ». Par conséquent, il demandait de rétablir la situation juridique du mandat. Aras reprochait à la France de ne pas appliquer la charte du mandat et *il révélait dans les articles 7, 8, 9, 10 de l'accord de 1921, parmi les droits accordés à la Turquie, une mesure qui accordait la location d'un territoire suffisant à la Turquie en plus des droits accordés de jouir du port d'Alexandrette. Selon l'article 4 de la charte du mandat, la France n'avait pas le droit de louer une partie de la Syrie et du Liban. Il en est de même pour le Sandjak, loué à la Turquie. Ce non respect de l'article 4 par la France place la région dans une position d'autonomie qui aboutirait à l'indépendance. Il est tout à fait légitime que le Sandjak aborde cette question avec nous.* »⁷⁷⁰

Les élus évoquaient sans cesse le droit des Turcs antiochiens à nouer des liens d'amitié avec la France. A ce titre, ils faisaient appel à la tolérance française. M. Rasih Kaplan, député, soulignait l'importance de l'amitié française dans l'Assemblée Nationale : « *le sentiment premier qui nous anime est la fraternité avec la France. Mais, cette dernière doit absolument se conformer à une justice qui réclame le respect vis-à-vis de la nation turque et du peuple turc disséminé partout dans le monde* »⁷⁷¹

Au cours de l'année 1936, la question du Sandjak envenimait les relations turco françaises et le ton ne cessait de durcir. Le non respect des directives adoptées sur la scène internationale (SDN) et l'application de certaines mesures discriminatoires alimentaient l'antagonisme turc vis-à-vis de la France. Les discours de certains se muèrent en une série de menaces, Refik İnce, député de Manisa, énonçait que « *La non application d'un droit reconnu par la France et son silence sont déplorables. Malheureusement, parfois l'homme doit travailler beaucoup pour faire accepter un droit simple et parfois il doit sacrifier sa vie. Travailler est le propre de notre peuple et nul n'hésitera à se sacrifier pour faire reconnaître ses droits le moment venu* ».⁷⁷²

D'une part, il tentait d'exalter le peuple et d'autre part, il visait à mobiliser les Turcs. Hakkı Kılıç, député de Kocaeli, tenait des discours beaucoup plus fermes comme un

⁷⁶⁹TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 71.

⁷⁷⁰TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 72.

⁷⁷¹TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 73.

⁷⁷²TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 73.

rappel à l'ordre : « *Si les politiciens ne tranchent pas ce problème avec le livre blanc, la nation turque est prête à fournir de l'ancre rouge à volonté pour rédiger un livre rouge* ». ⁷⁷³ Il déclarait succinctement son désir de guerre. Le député d'Ankara employait des termes semblables qui fustigeaient le Quai d'Orsay : « *on chasse la perdrix avec l'arme au poing* ». ⁷⁷⁴

Les différents discours prononcés au sein de l'Assemblée nationale turque dévoilaient la politique extérieure du pays. D'après les députés et notamment selon Refik İnce, la politique turque avançait sur trois fronts à la fois : celui de l'international et la portée de la question à la SDN, celui des relations avec la France et enfin, celui de l'éventuelle coopération avec la Syrie afin de mettre un terme au litige. Cette dernière manœuvre prenait une place privilégiée au sein des parlementaires dans la mesure où ils estimaient que le véritable consensus s'établirait avec la Syrie pour arriver à terme à l'obtention du Sandjak. D'ailleurs, les Turcs jouaient carte sur table et affirmaient bien haut la tournure qui allait déterminer toute la suite, C'est-à-dire, le retrait imminent de la France de la Syrie et d'une négociation à venir avec les autorités syriennes. Dans la même logique Refik İnce évoquait : « *les Syriens doivent admettre que l'amitié turco-syrienne prend le pas sur les relations franco-syriennes. Le destin a permis aux deux nations d'avoir des frontières naturelles communes qui doivent déterminer à elles seules la sympathie entre les deux peuples. Cette amitié n'est peut être pas perçue matériellement mais je suis persuadé qu'elle est spirituellement bien réelle.* » ⁷⁷⁵

Ces aveux visaient à atténuer le mécontentement syrien qui semblait avoir pénétré une grande partie des foyers. La stratégie turque se bornait essentiellement à dénoncer la main mise française et à crier haut et fort le droit à l'indépendance de la Syrie. En échange de ce soutien inconditionnel, les Syriens devaient accepter le rattachement du Sandjak à la Turquie.

Un autre argument venait alimenter les discussions parlementaires. Le Sandjak était une région mise à disposition de la France que pour un temps bien limité. Par conséquent, la voie diplomatique devenait l'élément moteur pour résoudre le problème et rendre « *à César ce qui appartient à César* ». ⁷⁷⁶ Les arguments juridiques venaient fortifier la thèse soutenue par la diplomatie turque reprise dans les travaux de Jabry

⁷⁷³TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 76.

⁷⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁷⁵TBMM zabıt ceridesi, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, s. 73-74.

⁷⁷⁶Adnan, *op. cit.* p. 20.

Irfan à travers une analyse empirique. Brièvement les thèses turques étaient les suivantes :

- 1) Le Sandjak n'a jamais fait partie d'une entité syrienne quelconque et le mandat français n'a jamais existé sur le Sandjak.
- 2) La Turquie a confié à la France seule les Turcs du Sandjak, sans lui reconnaître sa qualité de mandataire.
- 3) Le Sandjak a droit, donc, à son entière indépendance du moment que la France décide de mettre fin à son autorité en Syrie.⁷⁷⁷

Par ailleurs, Antioche, sous domination turque depuis quatre siècles et naturellement marquée par tout un ensemble de code culturel, religieux et sociologique ne pouvait pas passer sous autorité arabe. Cet argument prenait également un sens réel dans la mesure où la région était l'apanage de la toute puissance ottomane. L'indépendance du Sandjak était claire comme de l'eau de roche pour la Turquie au même titre ceux du Liban et de la Syrie. Ce discernement et les attaques délibérées turques vis-à-vis de la France, en se positionnant volontiers dans le camp arabe, permettaient quelque part de gagner la bienveillance des Syriens. Finalement, les tensions dans le Sandjak étaient très rapidement véhiculées à la connaissance de la SDN ce qui portait un coup supplémentaire à une image française de plus en plus fragile. La Turquie accusait la France de laxisme et de manquement au devoir d'un état mandataire.⁷⁷⁸

Parallèlement, elle soutenait les dynamiques locales acquises à sa cause. Dans cette logique, Cemal Erkin, consul turc à Beyrouth, fit une visite à Antioche afin de s'entretenir avec les leaders des différentes communautés. Ces initiatives trouvaient un écho tout à fait positif, et pas uniquement du côté turc, et elles inquiétaient sérieusement le Quai d'Orsay. A ce titre, Mr Erkin était reçu par le délégué du Haut commissariat chargé des affaires étrangères. Le premier exprimait la politique de la Turquie et le second évoquait l'éventuel boycottage des élections par les Turcs qui auraient paralysé la vie politique du Sandjak.

Les dialogues diplomatiques entre Cemal Erkin et M. Durieux révèlent les points de vue de deux pays en reflétant également une littérature de la diplomatie à l'égard de

⁷⁷⁷Adnan, *op. cit.*, p. 72.

⁷⁷⁸Gilquin, *op. cit.*, p. 109.

la question du Sandjak. Durieux racontait qu' « *au temps des vieux Osmanlı, un sultan avait l'habitude de commencer chaque matin sa prière, en suppliant Allah d'accorder aux Antiochiens sa bénédiction. Or, un jour, son conseiller intime lui posa cette question : O vous maitre, pourquoi donc demandez vous que toutes les grâces de Dieu pleuvent, comme une pluie odorante sur la ville d'Antioche ? Et le sultan lui répondit : o ignorant, ne sais tu pas que quoique l'on fasse pour cette population, elle ne manifesterait jamais la moindre reconnaissance ? Plus Dieu les comblera et plus espérons le, ils me laisseront en paix au cours de cette journée* ». M Cemal Erkin lui répliqua : « *il faut les excuser, car il existe aussi un proverbe turc qui dit que la nourrice ne donne ses mamelles à son enfant que lorsque celui-ci commence à pleurer* »⁷⁷⁹ Par l'intermédiaire d'une diplomatie intelligente, la Turquie menait à bien la question du Sandjak.

La Turquie ne négligeait aucune partie notamment son voisin direct la Syrie. Tevfik Rüştü manifestait expressément ce soutien au sein de la SDN. Dans sa thèse, il contestait la présence de la France qui hésitait à cesser son mandat sur la Syrie. Contre la thèse française concernant la nécessité de la maturité des peuples pour leur émancipation, Rüştü Aras disait que « *le meilleur moyen d'éduquer politiquement un peuple, c'est de lui laisser le soin de sa propre administration. Il est donc disposé à faire confiance à la Syrie et, en particulier, à la masse compacte de Turcs qui vivent dans ce pays et sur la maturité de laquelle il ne saurait y avoir aucun doute.* »⁷⁸⁰

Paradoxalement, la Turquie ne voulait pas que le Bloc Nationaliste prenne le pouvoir en Syrie. Or, la seule force qui pourrait mobiliser la Syrie contre la France était ce Bloc. Si les Nationalistes prenaient le pouvoir en Syrie, la légitimité de l'autorité mandataire serait entièrement remise en question. Il était probable que la Turquie craignait de contrecarrer ce parti qui était le représentant des nationalistes arabes en Syrie avec qui les Turcs devaient cohabiter.

L'approche primaire de la Turquie vis-à-vis du Bloc Nationalistes ne donnait pas le résultat escompté car les Arabes étaient manifestement contre le rattachement du Sandjak à la Turquie. Déçue du fanatisme arabe et consciente de l'inévitable consensus avec la France, Ankara appelait le peuple à boycotter les élections. La rupture avec les nationalistes arabes était consommée. En dépit de cet appel, une faible participation

⁷⁷⁹A.D.N., série, Ambassade Ankara, carton : 138, doc. N° 4857/6.

⁷⁸⁰A.D.N., série, Ambassade Ankara, carton : 138, doc. N° : 214, document de la SDN.

turque était à notifier durant les élections, point que nous aborderons ultérieurement.

A la fin des élections, les mécontentements des Turcs antiochiens obligeaient la Turquie à intervenir dans les élections.⁷⁸¹ L'atmosphère politique était ombrageuse car la France se trouvait face à un peuple qui demandait l'émancipation de la Syrie en montrant l'exemple du statut de l'Irak octroyer par les Anglais. D'ailleurs à Paris, la délégation syrienne déclarait que « *les droits dont bénéficieront les Syriens ne seront pas inférieures à ceux qui ont été reconnus aux Irakiens dans le dernier traité* »⁷⁸²

On ne peut donc pas nier l'influence de la politique interventionniste d'Ankara. Il était clair que la Turquie préférait sans doute la solution diplomatique. Toutefois, les notes des attachés militaires n'excluaient nullement l'issue militaire. Les interlocuteurs turcs déclaraient très clairement qu'en cas d'intervention d'une puissance tierce dans le Levant, la Turquie accomplirait son devoir. Elle laissait en permanence paraître une éventuelle ingérence militaire qui répondait notamment à l'ambition italienne dans la région. Par cette déclaration, on menaçait l'Italie qui s'immisçait dans le Levant. A vrai dire, le danger italien constituait un argument ou un prétexte pour une intervention militaire, intervention considérée sérieusement par les diplomates turcs.

La France accordait plus d'importance aux élections législatives en Syrie qu'à la question du Sandjak. Le résultat allait déterminer la légitimité de la présence française dans le pays. Le Quai d'Orsay s'interrogeait sur l'avenir des intérêts français. Outre, le danger italien, devait-on également tenir compte du péril turc ? La ligne du nord de la Syrie, « *de l'Oronte à l'Euphrate* », serait-elle annexée par la Turquie ? Conscient de sa présence éphémère, la France devait abattre ses atouts majeurs dans l'optique de conserver ses privilèges.

L'enjeu se trouvait entre le troc du mandat contre les intérêts français. Et à ce titre, le politique M. G. Haye, dans son discours, soulignait « *qu'il faut mettre un terme au mandat et préparer un acte qui tienne davantage compte des intérêts de la Syrie et des intérêts de la puissance protectrice et mandataire.* »⁷⁸³ A la suite de son discours, il exprimait son mécontentement des textes de 1936 ainsi : « *On a avec une hâte fébrile, signé des textes qui tenaient pour nuls les sacrifices matériels consentis par la France ; les 17 milliards non dévalués qu'elle a consacré à l'aménagement et à l'organisation*

⁷⁸¹ Gilquin, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁸² Gilquin, *op. cit.*, p. 96.

⁷⁸³ G. Henri Haye, « Les relations de la France et de la Syrie », *Centre d'étude de politique étrangère*, 1939, p. 6.

de l'État syrien. On a tenu qu'un compte très relatifs des sacrifices sanglants que nous avons consentis, puisqu'il y'a 10.000 des nôtres ensevelis en terre syrienne. On a donné toutes espèces de pouvoirs à l'État syrien, sans compensation véritable. On demeure stupéfait lorsqu'on lit les lettres annexes dans lesquelles le gouvernement syrien condescend simplement à prendre note de la communication obligeante qui consiste à dire que le gouvernement français ne réclamera rien des milliards investis. A quel mobile a-t-on obéi pour se montrer aussi imprudemment généreux et sans aucune compensation ? »⁷⁸⁴

Face à cette vague d'indignation, la Syrie prétendait que le Levant n'était pas une colonie. Le rôle du mandat était de gouverner et d'orienter le peuple syrien sur la voie de l'indépendance. Les discours syriens sur la mission salvatrice de la France marquaient les esprits. Paradoxalement, les mêmes éléments stigmatisaient les relations économiques faibles entre Paris et les pays du Levant n'atteignant pas 250 millions de francs par an. Par ailleurs, ils travaillaient dans l'optique de réduire les bénéfices français dans la région.⁷⁸⁵ M. Viénot contestait ce chiffre et reconnaissait officiellement la somme de 4 milliards 300 millions au titre des dépenses militaires et de 543 millions au titre des dépenses civiles jusqu'en 1936.⁷⁸⁶

Ces débats nous révèlent que l'opinion française ne s'intéressait pas forcément à la question du Sandjak mais qu'elle portait un regard particulier aux gains et aux pertes du mandat en Syrie. Ces éléments étaient employés par les opposants à faire pression sur le gouvernement français.

La France laissait le sentiment d'un retrait temporaire du Levant. Les imbroglios intérieurs dictaient un tel engagement. D'ailleurs, l'incapacité française à proposer une directive solide dans l'optique de pérenniser son existence présentait une relative impuissance.

En 1936, le retour du Bloc nationaliste au pouvoir sous la houlette française en Syrie mettait un terme au contrôle et à la domination de Paris. La victoire des nationalistes aux élections législatives laissait place à une politique de propagande anti-mandataire. Les irrédentistes syriens menaçaient la France pour la signature d'un accord qui propulserait le pays sur la voie de l'indépendance en prétextant le droit accordé aux

⁷⁸⁴*Ibid.*

⁷⁸⁵Pierre Viénot, « Le mandat français sur le Levant », *Politique Etrangère*, Paris, no : 4, avril 1939, p. 14.

⁷⁸⁶Viénot, *op. cit.*, p. 22.

Irakiens par les Britanniques.

Dans cet intervalle, les membres du Bloc nationaliste étaient divisés. Certains proposaient au gouvernement de séparer le point de vue et l'idéologie du nationalisme arabe envers la Syrie et le Liban. Ils voulaient ainsi que le gouvernement prépare deux traités qui visaient à protéger les intérêts du peuple syrien et libanais. Cela était contradictoire à l'idéologie d'unir les Arabes sous un seul État. Les Arabes nationalistes, composés des Arabes chrétiens notamment les Maronites, se référaient au passé de la France au Liban. Le clientélisme maronite servait de base à la politique du Quai d'Orsay.⁷⁸⁷

Cette stratégie avait une logique puisque la situation ethnico sociale de la Syrie était complexe. Les minorités musulmanes groupaient essentiellement 260.000 Alaouites, 80.000 Druzes. En outre, les minorités chrétiennes s'élevaient à environ 200.000 personnes appartenant à des confessions diverses. C'est la raison pour laquelle il était difficile de trouver un interlocuteur pour signer un traité. Toutefois, pour protéger les chrétiens au mont Liban, la France voulait garder son armée au Djebel Druzes, qui se trouvait dans un point stratégique entre la Syrie et le Liban. Cette intervention donnait à la France l'occasion de perdurer sa présence au moins militairement dans la région.

La question du Sandjak glissait ainsi sur le terrain international. Les deux pays cherchaient le soutien politique d'autres acteurs. Dans cet élan, historiquement lié avec l'Empire ottoman, l'Allemagne se complaisait auprès de la Turquie. D'ailleurs, ce rapprochement dictait deux conduites : d'une part, Ankara invitait Berlin dans le Proche Orient et d'autre part, elle liait d'étroites relations économiques avec le pays concurrent direct de la France. Cette dimension rentable inquiétait Paris.⁷⁸⁸ La France devait, sans attendre davantage, briser cette alliance ce qui aboutissait à terme à une politique turco-française de concessions réciproques.

Aux antipodes des arguments turcs, la thèse française se référait à la défense de la charte du mandat. A ce titre, Viénot contestait les accords de 1921 et de 1923 : « *la France en traitant avec la Turquie en 1921 agissait en vertu de son mandat et n'avait d'autre qualité ou d'autres raisons pour le faire que ce mandat. La France ne s'est jamais vu attribuer ses droits de souveraineté sur le territoire syrien et ne pourrait acquérir cette souveraineté sur quelque partie que ce soit du territoire par un accord*

⁷⁸⁷ Viénot, *op. cit.*, p.16.

⁷⁸⁸ Oran Baskın, *Türk Dış politikası...*, p. 305.

*destinée à fixer les frontières. Le Sandjak a fait partie de l'État de Syrie depuis la création de cet État en 1922 et a participé, dès lors, à la vie nationale et parlementaire syriennes, sans qu'aucune protestation ou réclamation, ni de la part de la population, ni de la part du Gouvernement turc, ne soit parvenue au Gouvernement français ».*⁷⁸⁹

Il soutenait devant le Conseil de la SDN, en se référant au statut organique des États du Levant en 1930 et pour étayer ses arguments, que le Sandjak était régi par la Constitution syrienne et par un règlement particulier. Toutefois, il n'excluait pas les propositions turques quant à des négociations amicales entre les deux états.⁷⁹⁰ L'occasion était rêvée pour la Turquie qui envisageait, dorénavant et sérieusement, l'annexion du Sandjak par le biais d'une subtile diplomatie.

Dans les guerres des arguments, la thèse française s'appuyait sur d'autres éléments. Elle considérait la Syrie comme un pays indépendant avec une intégrité territoriale qui devait être assurée. Cet argument était juridiquement contestable. D'ailleurs, la Turquie, s'inspirant de la thèse française, déclarait que la Syrie n'était pas un pays indépendant. Les raisons évoquées sur l'abandon du Sandjak qui équivaldrait au démembrement de la Syrie n'étaient pas cohérents. Contre cette thèse turque, la France se défendait en soutenant l'hypothèse qu'une éventuelle indépendance du Sandjak serait une perte territoriale pour la Syrie, une action également contraire aux dispositions de l'article 4 de l'acte de la charte du mandat.

La politique française était marquée par l'incertitude et l'hésitation. M Thobie définit cette politique ainsi « *La réaction du gouvernement français, tiraillé entre des intentions contradictoires, conduit à remettre l'affaire entre les mains de la SDN* »⁷⁹¹ D'ailleurs, les politiciens français affichaient ces sentiments dans leurs discours.⁷⁹² Henri Haye indiquait : « *afin de perpétuer la relation avec les appuis autrement dit les minorités qui ont accompli tout au long de l'histoire, une mission d'appui, se voulait tenir sous la garanti de la France par les entourages spécifiquement des radicaux* ».

Selon les Français, la thèse d'Ankara paraît juridiquement insoutenable. Par contre, la Turquie disposait d'une supériorité militaire dans la région et engageait par là une politique de dissuasion. Le facteur économique devenait également un enjeu. La

⁷⁸⁹Adnan Aïta, *op. cit.*, p.20.

⁷⁹⁰Adnan Aïta, *op-cit.*, p.75.

⁷⁹¹Thobie Jacques, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relation internationales*, n° 19, automne 1979, p.361.

⁷⁹²G. Henri Haye, *op-cit.*, p.10.

France marquait le pas et la crainte s'emparait des leaders politiques.⁷⁹³

Le milieu politique français prévalait sa présence historique et ses intérêts économiques tout en soulevant la mission de protection et de sauvegarde des minorités. Par ailleurs, le mandat appliquait une politique de discrimination vis-à-vis des Turcs antiochiens proches d'Ankara.⁷⁹⁴ Or, les Turcs représentaient également une minorité selon la charte du mandat dans le Sandjak. Cette politique de distinction démontait la thèse française de la défense des minorités. Ankara entamait des actes de séduction auprès des communautés en octroyant la citoyenneté turque à qui le voulait. Les Turcs sandjakiens arguaient le rattachement tôt ou tard de la région à la Mère Patrie. Un climat d'incompréhension et de discrédit couronnait les actions mandataires auprès des minorités.

La diplomatie turque, efficace et sérieuse, prenait le pas sur les hauts dignitaires français les obligeant à faire des concessions et ainsi abandonner sa politique traditionnelle. Dès lors, la décision de porter cette question à la SDN s'affichait comme un prétexte pour les hommes d'État de France. Yusuf Kemal Tengirsek (signataire du traité d'Angora) dans son commentaire concernant la note de la France, exprimait : « *la France estime que le non respect du traité de Lausanne la conduit à porter la question du Sandjak à la SDN. J'ai beaucoup d'espoir que la SDN va nous donner satisfaction. Quant à la France, elle s'adressera à son opinion publique et rétorquera qu'elle a des ennemis sous le mandat et dans les colonies. Que pouvons-nous faire ? Nous avons saisi les institutions de la SDN et cette dernière a rendu les décisions en faveur de la Turquie.* »⁷⁹⁵ Dans ce discours, la France cherchait un prétexte plus que légitime quant à la cession du Sandjak à la Turquie. Et ce processus prenait tout son sens qu'auprès de la SDN et de l'application de ces directives. La légitimité de la décision de la SDN serait un bienfondé pour l'opinion publique.

Par ailleurs, des événements en Europe et en méditerranée allaient précipiter les événements dans la mesure où les menaces allemandes et italiennes étaient tout à fait prises au sérieux par les autorités françaises. En outre, la Méditerranée et la mer Rouge devenaient enclave italo-britannique, thèse soutenue par la presse française.⁷⁹⁶ Dans un

⁷⁹³ Archive quai d'Orsay, série Levant E, Syrie, vol : 466, p.5.

⁷⁹⁴ Gilquin, *op. cit.*, p. 104.

⁷⁹⁵ TBMM, procès verbal, c.2, inikat. 8 2ième session, 27-11-1936, p. 78.

⁷⁹⁶ Bonnet Georges, *Défense de la paix, de Washington au Quai d'Orsay*, Genève, éd. : Constant Bourquin, 1947, p. 142.

contexte international plus que tendu, un éventuel conflit avec la Turquie ne pouvait être supporté par la France qui tendait d'ailleurs à un rapprochement. M. Bonnet mettait en avant l'intention du Quai d'Orsay à l'égard de la Turquie en exprimant que « ⁷⁹⁷ *il n'est pas question de rentrer en guerre* ». Cette situation de tension était aussi marquée par des problèmes diplomatiques entre l'Angleterre et l'Italie. Finalement, la France entretenait des rapports plus que délicat avec la quasi-totalité de ses voisins européens d'où un risque aggravé d'isolement dans l'arène internationale. Ce climat de troubles mondial et local contraignait la France à entamer des négociations.

J) Le rapprochement de la Syrie sur la question du Sandjak dans le processus de la SDN.

La convention de 1926 coïncidait avec des pourparlers politiques entre la Turquie et la Syrie. Antioche était considéré comme territoire syrien. A ce titre, pour les nationalistes, le Sandjak devait être rattaché à la future Syrie. Une même ambition animait Syriens et Turcs.

Le Parti Bloc Nationaliste dirigeait l'opposition syrienne. Les membres de ce parti rêvaient d'un État arabe composé du Liban, de la Palestine et du sandjak d'Alexandrette. Toutefois, la déclaration de Balfour détachait la Palestine d'un éventuel état arabe.⁷⁹⁸ Dans la même lignée, la proclamation de l'État du Liban par le Général Gouraud amenuisait une fois de plus tout espoir syrien. Seule la préservation du Sandjak pourrait donner satisfaction aux irrédentistes. La thèse du Bloc nationaliste était la suivante : « *Géographiquement, politiquement, ethniquement et historiquement, le Sandjak est une partie de la Syrie* »⁷⁹⁹.

Les représentants syriens soutenaient leur thèse auprès de la SDN, une démarche restée vaine. En fait, l'objectif réel des Syriens reposait sur l'accès à l'indépendance. L'instrumentalisation du Sandjak servait à mobiliser tout un peuple dans le processus. D'ailleurs, la lutte armée contre la Turquie n'était pas envisagée. Bazantay révélait ainsi l'attitude des Arabes « *Les Arabes sentaient leur faiblesse et la nécessité de l'union, mais au lieu de s'en prendre aux mêmes et de s'unir pour être forts, ils accusaient les Français de favoriser l'irrédentisme turc. Les journaux de Damas et de Beyrouth entreprirent une violente campagne, mais à part cette agitation littéraire et un essai de*

⁷⁹⁷ Bonnet Georges, *op. cit.*, p. 151.

⁷⁹⁸ Voir le livre d'Henri Laurens, *L'orient et Arabe* pour la déclaration de Balfour.

⁷⁹⁹ Thobie, *op. cit.*, p. 363.

*création d'un cercle arabe, ils ne réussirent pas à créer l'union qui leur était nécessaire, elle ne devait se former que plus tard, pendant la période aiguë de la crise syro turque, au mois de janvier 1937 ».*⁸⁰⁰

A vrai dire, l'ambition d'ériger un État moderne, reconnu sur la scène internationale et objectif premier, passait par la fin du mandat et loin des considérations sandjakiennes. Le croisement de l'indépendance syrienne et de la question du Sandjak constituait un avantage pour la Turquie. D'ailleurs, l'opinion publique syrienne doutait quant à une force politique et économique susceptible d'engager les débats contre Ankara au sujet d'Antioche.



⁸⁰⁰Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d’Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

CINQUIÈME CHAPITRE
LE RATTACHEMENT DU SANDJAK
D'ALEXANDRETTE A LA TURQUIE

A) Vers la solution sous l'auspice de la SDN et la proclamation du statut du Sandjak

Les parties précédentes étaient consacrées à l'occupation française et à la région d'Antioche située sous le mandat. Force est de constater que la politique du Quai d'Orsay variait en fonction de la conjoncture internationale et de la politique intérieure. Le Front Populaire et les clauses de la charte du mandat (article 22) engageaient la Syrie sur la voie de l'indépendance. Cette vision marquait une tournure radicale en dépit de la présence française en Syrie.

La Turquie saisissait l'occasion pour intervenir et exprimer avec vigueur la remise en question de la responsabilité française sur le Sandjak. Enthousiasmée par les résultats du traité de Montreux et s'appuyant sur une relative confiance de la SDN, la Turquie rappelait la nécessité de négociations pour la région.

A la suite d'âpres discussions, Ankara et Paris décidaient de soumettre le dossier sandjakien à la SDN. Les élections syriennes irritaient les Turcs et le Sandjak fut la proie de troubles entre les deux parties. L'intervention directe de la Turquie dans la région aboutissait à des tractations bilatérales entre les deux pays.

Avant toute initiative auprès de l'Assemblée Générale, la direction de la SDN dépêchait une commission dans la région, chargée d'établir un rapport sur la réalité des faits. Cette directive était qualifiée par certains pays membres comme d'une véritable démonstration de force.

Turcs et Arabes tentaient également de démontrer leur force auprès de la commission. Le 12 janvier 1937, un cortège rassemblant 60.000 Turcs selon la presse, recevait un écho considérable auprès de la SDN. Ce chiffre annoncé par la presse turque était sans nul doute exagéré ⁸⁰¹ dans la mesure où il représentait les deux tiers de la population turque du Sandjak. D'ailleurs, techniquement et logistiquement une telle manifestation ne pouvait voir le jour. A l'ombre des manifestations et dans une atmosphère de tension, la SDN scrutait les moindres informations.

Le rapporteur Suédois M. Sandler présenta son rapport à la cinquième séance de la 96^{ième} session du Conseil. Il stipulait que les deux gouvernements se mirent d'accord pour continuer les négociations quant au futur statut de la région. Ce rapport fut ratifié

⁸⁰¹Saraç, *op. cit.*, pp. 78-79.

à l'unanimité par la SDN et il constituait également l'ébauche du statut du Sandjak.

. Ce rapport est le suivant :

1) Le Sandjak constitue une entité distincte. Il jouit de pleine indépendance dans ses affaires intérieures. Ses affaires extérieures sont gérées par l'Etat de Syrie, sous réserve des dispositions contenues au n° 3 ci-dessous.

2) Dans le Sandjak, la langue turque est une langue officielle et le Conseil déterminera, conformément à la procédure visée au paragraphe 10, le caractère et les conditions d'emploi d'une autre langue.

3) Aucun accord international conclu par l'État de Syrie et de nature à affecter de quelque manière que ce soit l'indépendance et la souveraineté de cet État, non plus qu'aucune décision internationale ayant les mêmes effets, ne pourront s'appliquer au Sandjak sans accord préalable et formel du Conseil de la Société des Nations.

4) Des agents spéciaux assureront entre les deux autorités exécutives la liaison nécessaire pour les affaires laissées à la compétence de la Syrie.

Pour ces mêmes affaires, les Assemblées législatives de la Syrie et du Sandjak auront la faculté d'instituer une liaison interparlementaire et d'en déterminer les modalités.

5) Contrôle du Conseil de la Société des Nations destiné à assurer le respect du statut et de la foi fondamentale du Sandjak, s'exerçant dans les conditions suivantes :

a) Présence sur place d'un délégué nommé par le Conseil de la Société des Nations, et qui sera de nationalité française.

b) Pouvoir du délégué de suspendre, pour un délai maximum de quatre mois, tout acte de législatif au gouvernemental contraire aux dispositions du statut ou de la loi fondamentale. Le délégué sera tenu, dans ce cas, d'en référer aussitôt au Conseil de la Société de Nations, qui prendra, à ce sujet, la décision définitive.

c) Le Gouvernement français et le Gouvernement turc se déclarent prêt à donner suite aux recommandations que le Conseil de la Société des Nations leur adresserait pour assurer le respect des décisions prises par le Conseil.

Au cas où, aux termes de la décision du Conseil, les deux Gouvernements se concerteraient préalablement sur les modalités de cette action.

Les pouvoirs et les droits du Conseil, en ce qui concerne la démilitarisation, seront à déterminer.

6) Le Sandjak n'a pas d'armée. Aucun service militaire obligatoire ne peut y être institué. Aucun ouvrage militaire ne peut y être construit. Seules les forces de police locale, dont le nombre ne dépassera pas 1.000 hommes, peuvent y être organisées, et

aucun armement autre que ceux qui sont nécessaires à la susdite force de police, ne peut être introduit ou maintenu dans le Sandjak. Les modalités techniques seront déterminées par un accord ultérieur.

7) Un traité franco-turc sera conclu. Le traité contiendra des stipulations ayant pour but d'arrêter les formes dans lesquelles la Turquie et la France garantissent l'intégrité territoriale du Sandjak. Cette garantie jouera après consultation des deux parties.

Un accord interviendra entre la France, la Turquie et la Syrie, dont l'objet sera de garantir l'inviolabilité de la frontière turco syrienne et d'interdire sur les territoires turcs et syriens, toutes les organisations ou activités quelconques dirigées contre le régime et la sécurité de l'autre pays.

8) Le statut du Sandjak contiendra une clause spécifiant les droits et avantages à reconnaître à la Turquie dans le port d'Alexandrette afin de lui permettre d'user, dans la plus large mesure, de ce port pour les besoins du transit.

9) Le statut et la loi fondamentale entreront en vigueur aussitôt que le Conseil l'aura décidé.

10) Les décisions et les recommandations du Conseil seront prises à la majorité des deux tiers, les votes des parties en cause n'entrant pas dans le calcul de cette majorité.

11) Le Conseil autorise le Secrétaire général, aux termes de l'article 33 du Règlement financier, à prélever, s'il y a lieu, sur le compte d'avance, jusqu'à concurrence de 75.000 francs suisses, les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'exécution de la présente résolution, étant entendu que la France prendra ces dépenses à sa charge.⁸⁰²

En outre, le rapport accordait le droit de minorité aux habitants des villes de Bayır, de Bucak et de Nahiye détachées du Sandjak en 1932. Nombreux étaient les points dans le rapport de Sandler susceptibles d'inciter l'intervention turque dans le Sandjak. Par exemple, en 1938, l'article 6 octroyait le droit à l'armée turque de pénétrer dans la région. Toutefois, tous les articles n'étaient pas respectés par les différents protagonistes. L'article 7 stipulait l'interdiction du franchissement des frontières mais les conflits territoriaux engendraient des violences entre les Arabes et les Turcs.

La SDN élaborait le statut et accordait l'indépendance au Sandjak. En dépit de la souveraineté territoriale et de l'inviolabilité de la frontière, la France ordonnait à la Turquie de revoir ses ambitions. En dépit des résolutions de la SDN, les négociations

⁸⁰²Adnan Aïta, *op. cit.*, pp. 27-29.

entre les deux pays persistaient. Devant l'initiative française, la SDN réclamait une solution définitive au problème et toute démarche, même en cas d'incompatibilité avec la charte du mandat, n'était pas écartée.

Lors de la séance du 25 mai 1937, la question de la frontière du Sandjak, de la langue et les élections constituaient désormais le sujet de la session du Conseil de la SDN. L'effort de la SDN, d'une part, et les initiatives communes turques et françaises aboutissaient à la proclamation de la loi fondamentale du Sandjak. M. Delbos et M. Aras exprimaient leur satisfaction. Le représentant français révélait son contentement quant au règlement de la question et du rapprochement des deux pays assurant par delà, la sécurité et la paix dans le Proche Orient.⁸⁰³

La première étape franchie, à savoir la proclamation de la loi fondamentale, la Turquie accentuait ses efforts en vue d'un éventuel rattachement. Toutefois, cette décision provoquait une scission au sein des politiques turcs. En effet, Atatürk affichait clairement son désaveu souhaitant la proclamation de l'indépendance de l'État du Hatay. D'autre part, le gouvernement sous la direction d'Ismet Pacha semblait ravi de cette initiative.⁸⁰⁴ Deux clans politiques s'opposaient, les « déçus » et les « satisfaits ». Kémalistes et Ismetistes partageaient donc des opinions contrastées quant à cette loi ce qui laissait planer une atmosphère de tension à Ankara.

Finalement, loin d'un consensus plébiscitaire dans sa politique intérieure, la Turquie entamait sa marche dans le processus du rattachement. Parallèlement, les ambitions pesantes des turcs affaiblissaient l'autorité mandataire.

B) L'élaboration du Statut et de la loi fondamentale du Sandjak

Conformément à la charte du mandat, le Conseil de la Société des Nations constitua le 20 février 1937 le Comité d'experts chargé d'élaborer le statut et la loi fondamentale du Sandjak.

Cette loi réglait les sujets suivants :

- 1) Appartenance communautaires des électeurs ;
- 2) Les cas d'incapacité et en particulier cette situation a été exposée dans l'article 3 ;
- 3) Les pénalités ;

⁸⁰³ Jabry, *Le conflit du Sandjak...*, p. 73.

⁸⁰⁴ Archive de la République turque, la note de félicitation d'Atatürk, doc. no : 030 10 197 350 16

- 4) L'éligibilité. L'article 35-36 concerne les règlements ;
- 5) Le tribunal compétent ;
- 6) La commission ;
- 7) Les amendements.

Les membres de ce comité se composaient les hommes d'État suivants :⁸⁰⁵ M. Maurice Bourquin (Belge), M. Robert de Caix (Français), Sir James Mc Donalds Dunnett (Britannique), Dr. Kollewyn (Néerlandais), M. Numan Menemencioğlu (Turc). Le rapporteur était M. Westmann (Suédois), le Président M. Bourquin.

Les négociations entre les différents commissaires laissaient place à d'âpres discussions. Le représentant français dénonçait avec virulence les requêtes de M. Menemencioğlu. Le britannique James Dunnett tentait tant bien que mal d'apaiser les esprits.⁸⁰⁶ Mais, il se plaçait délibérément dans le camp d'Ankara. Une fois de plus, le soutien britannique à la cause turque interpellait les Français.

A la suite de nombreuses tractations et d'efforts multiples, les experts adoptaient le texte sur le statut et la loi fondamentale du Sandjak. Cependant, une autre divergence apparaissait. Il s'agissait de la question de trois nahiés de Boujak, de Baher et d'El Akrad. Le représentant de la Turquie exigeait l'annexion de ces nahiés (communes) au Sandjak en prétextant la composition ethnique de leur population. Le Comité déclarait « *ne voir aucune raison suffisante susceptible de justifier le tracé anormal et défectueux qui résulterait de l'incorporation totale ou partielle des trois nahiés au territoire du Sandjak* ». ⁸⁰⁷

C'est en date du 29 mai 1937 que la SDN ratifiait le statut et la loi fondamentale du Sandjak. Ce projet stipulait l'appartenance de la région à la Syrie tout en arborant une administration autonome à l'exception de la douane, de la monnaie et des relations extérieurs. Par l'article 10, la population turque obtenait les pleins pouvoirs sur l'administration. Après la promulgation de cette loi, l'écrasant nombre des fonctionnaires turcs renforçait la force des dynamiques locales présentes dans le Sandjak. Il restait aux employés de faire pression sur le mandat pour accéder aux vœux des turcs sandjakiens à savoir le rattachement.

C) - Des règlements au profit des Turcs

⁸⁰⁵Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 31.

⁸⁰⁶Jabry, *La question d'Alexandrette...*, p. 136.

⁸⁰⁷Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 32.

Cette loi équivalait à la constitution du Sandjak. Elle impliquait toute une série de réformes qui passait par le renvoi des cadres administratifs syriens et l'amélioration des conditions turques. Cette nouvelle structure apportait des modifications profondes dans les domaines administratif, social, économique et politique.

Auparavant, la justice, pilier essentiel de la souveraineté, était entièrement dévouée à Damas. Le nouveau statut concédait au Sandjak une Cour suprême.⁸⁰⁸ Le pouvoir législatif était subordonné à une Assemblée prévue à cet effet et organisée par la loi fondamentale.

Le Mohafez (gouverneur), nommé par Damas pour représenter l'État, fut supprimé et remplacé par un délégué du Gouvernement du sandjak et un Commissaire, tous deux désignés par le dit gouvernement sous l'égide du gouvernement central (Article 13). Par cet article, le sandjak d'Alexandrette jouissait d'une entité distincte et de la pleine souveraineté dans ses affaires intérieures et démocratiques. Le tout était basé sur le suffrage universel et sur le système parlementaire représentatif.

a) A propos des affaires étrangères

Le statut des affaires politiques du Sandjak était indiqué dans les articles 19, 20 et 21. Selon la loi fondamentale, les affaires extérieures du Sandjak seraient dirigées par l'État de Syrie. Les représentants diplomatiques et consulaires de Damas seraient chargés de la protection des intérêts du Sandjak et celles de ses citoyens. Le Gouvernement, après la consultation des autorités du Sandjak, allait consacrer l'exéquatour aux consuls étrangers résidant dans le Sandjak.⁸⁰⁹ En outre, les articles 15, 16, 17 et 18 employaient des expressions ambiguës mais par lesquelles le Sandjak aurait droit de signer des traités internationaux comme une entité distincte.

Ces droits signifiaient l'interruption du poids politique de la Syrie sur le Sandjak. A ce titre, le Gouvernement du Sandjak s'octroyait le droit d'accord international ayant pour objet une question relevant directement de la compétence propre du Sandjak. En cas de conflit avec le Gouvernement syrien, le Sandjak disposait également du droit de solliciter l'examen de la SDN selon l'article 17.⁸¹⁰

b) Les questions douanières :

L'un des plus importants domaines au niveau administratif était la gestion

⁸⁰⁸ Barbaro, *op. cit.*, p. 56.

⁸⁰⁹ Barbara, *op. cit.*, p. 57.

⁸¹⁰ *Ibid.*

douanière réglementée par l'article 34. Le régime douanier était le même pour le Sandjak et la Syrie qui formaient un territoire douanier unique à l'intérieur duquel les marchandises circulaient librement.

Toutefois, l'administration douanière de la Syrie et celle du Sandjak seraient distinctes. Des taxes de consommation ne pourraient être instituées qu'avec l'accord de la Commission de la SDN visée à l'article 35. La douane constituait un autre pilier de la souveraineté du pays. La séparation administrative octroyait un droit commercial distinct du pouvoir central et par conséquent assurait au Sandjak le bénéfice des fruits du commerce extérieur. Cette situation était très favorable pour le développement du commerce turco-sandjakien.

c) La gestion monétaire :

La livre syrienne était la monnaie officielle dans le Sandjak.⁸¹¹ Ce cas constituait une particularité découlant du régime spécifique de la Syrie et du Sandjak, conséquence de la politique administrative du mandat.

L'article 41 donnait à la Syrie et au Sandjak la faculté de frapper des monnaies divisionnaires identiques, ayant la même force libératoire fixe entre eux et une banque centrale commune (lieu de la BC et le nombre).

Un accord devait fixer les quotités parts respectives de la Syrie et du Sandjak, dans les avantages et les bénéfices pouvant résulter de la concession du privilège d'émission monétaire et celle du Sandjak ne pouvait être inférieure au dixième.⁸¹²

Finalement, toutes les questions monétaires demandant un accord entre le Sandjak et la Syrie étaient soumises à l'examen des deux Commissaires et faisaient l'objet d'une procédure analogue à celle prévue pour les questions douanières. Effectivement, par ces articles, le Sandjak accédait au rang d'État indépendant capable dans les mois suivants d'adopter la monnaie turque en attendant le rattachement.

d) Les minorités :

La question des minorités dans le Proche Orient remontait à plusieurs siècles. Depuis l'époque de Louis XIV, au nom de la protection des chrétiens, la France disposait de droit et de devoir dans sa fonction de protectrice dans l'Empire ottoman. Dans la quasi-totalité des négociations bilatérales ou multilatérales, la question des minorités alimentait l'intervention européenne dans les affaires intérieures de la Sublime Porte.

⁸¹¹Barbaro, *op. cit.*, p. 59.

⁸¹²Barbaro, *op. cit.* p. 61.

La période du Tanzimat (occidentalisation de l'Empire), sous l'égide des puissances européennes, coïncidait avec un accroissement des requêtes minoritaires par crainte d'éventuels massacres. La perte du poids politique et économique de l'Empire laissait croire aux minorités qu'elles seraient davantage protégées. Cette exigence atteignait son paroxysme durant les signatures de Moudros et de Sèvres qui octroyaient une relative indépendance aux Arméniens dans l'Anatolie. Le sujet envenimait les débats au cours de l'accord d'Ankara en 1921 et du traité de Lausanne en 1923.

La question de la protection des minorités constituait un point déterminant dans les fonctions de la SDN. Mais une fois n'était pas coutume, Ankara imposait cette dynamique auprès des institutions internationales pour les Turcs et les musulmans dans la région. Elle se positionnait en tant que protectrice des frères sciemment détachés de l'Empire. A ce titre, le Conseil désignait un délégué et lui confiait la mission. La loi fondamentale stipulait que les minorités « *jouiront de la pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté ; sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion (voir l'article 25 de la loi)* ».

Le Sandjak s'affichait comme un état démocratique respectueux des droits de l'homme et de la liberté : *les peuples disposaient du libre exercice de culte tant que la pratique de cette croyance ne serait pas incompatible avec l'ordre public. L'égalité de tous les citoyens du Sandjak devant la loi, quelque soit la race, la langue et la religion, était proclamé* (article 26).

L'article 27 assurait la liberté d'enseignement aux minorités. Toute restriction au libre usage d'une langue était condamnée. *Le gouvernement facilitait la transparence quant aux renseignements des minorités. Il devait également assurer financièrement et équitablement l'établissement des lieux de culte et de culture* (L'article 29). Cet article prévoyait également la préservation des édifices et des cimetières accordant à la France un droit d'ingérence dans l'entretien des ossuaires dédiés aux notables français. Il est pertinent, ici, de souligner l'importance accordée au droit de culte et à l'équité entre tous les ordres religieux.

Néanmoins, l'article 30 interdisait au Gouvernement du sandjak de prendre des dispositions qui pourraient restreindre la faculté des minorités de régler leur statut familial et personnel conformément aux règles imposées par les confessions auxquelles elles appartenaient.⁸¹³

⁸¹³ Barbaro, *op. cit.*, pp. 62-63.

Nous trouvons l'article 30 contradictoire par rapport à l'article 26. Dans ce dernier, l'égalité était assurée par la loi alors que l'article 30 préservait le statut social vieux de plusieurs générations et propre à chaque communauté.

Finalement, la catégorisation de la population selon leur religion et leur rite était légitimée par la SDN. La religion était dominante dans cette classification. D'ailleurs, cette dernière était une copie conforme des lois concernant le statut des minorités en Turquie. Toutefois, il était difficile de parler d'une définition complète concernant la notion de minorité dans le Sandjak. Considérés comme une minorité religieuse par le mandat et la SDN, les Alaouites perdaient cette reconnaissance avec le rattachement. Effectivement, les Arabes sunnites et les Alaouites accédaient à la nationalité turque donc l'application d'une loi différente devenait ainsi caduque.

e) Le Port d'Alexandrette :

Par l'article 43, la Turquie bénéficiait d'une zone maritime dite la zone turque. Elle exploitait une partie considérable du port d'Alexandrette pour l'exportation et l'importation. Le Gouvernement du sandjak devait concéder un bail de 50 ans à Ankara moyennant une redevance d'une livre d'or. Les autres formalités étaient indiquées dans les articles de 45 à 53.

f) La démilitarisation du Sandjak :

L'un des plus importants ajustements faits au profit des Turcs était la démilitarisation du Sandjak. L'article 22 stipulait la démilitarisation du Sandjak et les interdictions suivantes :

1. *L'entretien et le rassemblement de forces armées terrestres, aériens, navales ainsi que l'introduction de telle forces pour quelque motif que ce soit, même aux fins de transit.*
2. *L'institution de tout service militaire obligatoire.*
3. *La fabrication, l'introduction, même aux fins de transit et l'entretien, par les autorités publiques ou par des particuliers, d'armes, de munition, et de matériel servant ou destinés à servir à la guerre sur terre, sur mer ou dans les airs.*
4. *La construction et l'entretien d'ouvrage servant ou destinés à servir à la guerre sur terre mer ou dans les airs.*

Toutefois, le gouvernement disposait d'un droit de recrutement de 1500 hommes destinés à assurer la sécurité intérieure. En cas de besoin, l'octroie d'une force militaire passait par une autorisation préalable de la SDN. En outre, les Gouvernements turc et

français avaient le droit de saisir le Conseil si de tels manquements venaient à se produire.⁸¹⁴

Bien que la Turquie aie menacé la France, elle s'inquiétait que le Quai d'Orsay ferait armer les Arméniens. D'une part elle s'abstenait de faire la guerre et d'autre part elle voulait montrer sa force. Cette dichotomie apparaît même dans le discours d'Atatürk. Un jour, il répondait à Cemal Erkin « *Mon pacha, on est très fort si on veut, on peut prendre le Sandjak* », « *Oui je sais, si la France considère ce problème comme une question d'honneur et qu'elle intensifie sa force ici. Je sais très bien ce que les nations font, quand elles ont une telle psychologie* »⁸¹⁵

Toutefois, cette clause estompait ce sentiment d'inquiétude. L'armement des tchétes arméniens n'était pas l'ordre du jour. D'ailleurs, la France coupait le lien en démilitarisant le Sandjak. L'éventuelle occupation turque de la région ne serait obstruée par aucune résistance. Démunie de sa force militaire, Paris laissait la place de première puissance à la Turquie dans la région.

g) La langue :

La loi fondamentale du Sandjak officialisait désormais les deux langues, le turc et l'arabe. Elles étaient employées dans tous les tribunaux y compris dans la cour suprême. Les minorités pouvaient s'exprimer dans leur langue maternelle. Toutefois, l'enseignement était donné dans l'une des deux langues mais le choix dépendait de l'importance de la communauté en question dans le village ou le quartier où se situait l'établissement scolaire.

Les deux langues étaient employées à l'Assemblée. Les procès verbaux, les lois, les règlements et les instructions étaient publiées à la fois en turc et en arabe.⁸¹⁶

h) L'administration et la constitution

La loi fondamentale redéfinissait les cadres législatifs, exécutifs et judiciaires. Le législatif était assuré par l'Assemblée composé de 40 membres élus pour 4 ans

⁸¹⁴Barbaro, *op. cit.*, p. 65.

⁸¹⁵Hatipoglu Süleyman, "Atatürk ve Hatay'ın Anavatan'a katılması", *Türk Dünyası Araştırmaları*, no: 102, juin, p. 21.

⁸¹⁶Barbaro, *op. cit.*, pp. 66-67.

représentants le peuple sandjakien. Les articles 7 et 8 définissaient les règlements qui seraient appliquées durant l'élection. Toutes les lois seraient élaborées par l'Assemblée et publiées au journal officiel. Les lois concernant les impôts et les dépenses budgétaires faisaient partie de la mission de l'Assemblée.

Le pouvoir exécutif serait effectué au nom du peuple par le Président du Sandjak, élu par l'Assemblée pour 5 ans, et un Conseil exécutif. Il bénéficiait de l'immunité non modifiable sous son mandat et désignait les ministres et le Premier Ministre. Il pouvait dissoudre l'Assemblée et faire entamer une nouvelle élection sans délai. Il avait le droit de demander à l'Assemblée un nouvel examen de la loi à promulguer. Après ce deuxième examen, il devait impérativement promulguer la loi votée telle qu'elle.

Détachée de Damas, la justice avait une Cour Suprême et ses membres étaient désignés par le Président. Basées sur la séparation des pouvoirs, les décisions judiciaires ne pouvaient pas être réformées ou modifiées par aucune autre institution. En outre, l'article 27 stipulait que la Cour Suprême et les tribunaux n'avaient pas de compétence pour vérifier la constitutionnalité des lois.⁸¹⁷ La loi fondamentale du Sandjak précisait non seulement des règlements administratifs mais également les droits de l'homme. Ces droits étaient les suivants :

Nul ne peut être arrêté, interrogé ou privé de sa liberté, ni subir de condamnation que dans les cas et formes prévus par la Loi. (L'article 28)

Le domicile est inviolable. Aucune perquisition ou enquête ne peut y avoir lieu que dans les cas et formes prévus par la Loi. (L'article 29)

La liberté de conscience est absolue. Les citoyens ont le droit de choisir la religion qu'ils désirent. Le Sandjak n'a pas de religion officielle. Il ne peut être accordé aucun avantage à une religion ou confession au détriment d'une autre. (L'article 30). L'article évoquait la notion de laïcité bien que la loi fondamentale ne la mentionnait pas.

Lié à l'article 30, l'article 31 stipulait que les ministres des cultes ne pouvaient, dans l'exercice de leurs fonctions, user de leur autorité religieuse à des fins politiques. Toute autorité recevant une pétition devait y répondre dans un délai convenable. (L'article 32)

L'enseignement primaire était obligatoire, il pouvait être assumé par des écoles publiques ou privées, un choix laissé à la discrétion du peuple. (L'article 33).

La liberté de la presse et de l'imprimerie, la liberté d'association et de réunion

⁸¹⁷Barbaro, *op. cit.*, p. 71.

étaient garanties dans les conditions prévues par la loi (l'article 34). Cette loi n'était pas très claire vis-à-vis des obligations de la presse et de la responsabilité de l'administration. Elle pouvait donc être commentée au sens large. Le vide juridique pouvait conduire l'administration à dissoudre une association ou bâillonner la presse.

Nul ne peut être privé de sa propriété que moyennant une juste et préalable indemnité, pour cause d'utilité publique et dans les cas et formes prévus par la loi. La voie judiciaire est ouverte en cas de contestation sur le montant de cette indemnité. (L'article 35)

Tout abus de pouvoir commis par les agents de la puissance ou par les administrations locales et ayant causé un dommage à la personne ou aux biens d'un citoyen, donne celui-ci le droit de recourir à la juridiction compétente. (L'article 36)

Finalement, en cas de désordre ou d'insurrection, l'Assemblée pouvait par une loi spéciale, suspendre ou retreindre provisoirement les libertés individuelles dans tout le territoire ou une région précise. (L'article 37)

i) Les prérogatives de cette loi pour les Turcs

La similarité de la loi fondamentale du Sandjak avec celle de la Turquie nous interpelle. Cette analogie notamment l'article sur la laïcité était une forme de rattachement à la Mère Patrie. En outre, les articles limitant les libertés personnelles favorisaient les dirigeants du Sandjak composés majoritairement de Turcs. Par ailleurs, le mandat devenait une autorité symbolique. La crainte des Turcs de voir Damas à la tête de la région disparaissait.⁸¹⁸

La France, fidèle à la charte du mandat, abandonnait sa mission. A ce titre, certains commentaient cette résolution comme un sacrifice ou encore comme une concession française dans l'optique d'assurer la paix. D'ailleurs, les commentaires ne manquaient pas à ce sujet : la détérioration de la situation dans les colonies, les déficits budgétaires ... Bref, la France signait cette loi en 1937 pour des raisons multiples.

En position de supériorité, la Turquie porta le problème du Sandjak sur la scène internationale. M. Sperdutti expliquait ce choix d'une manière tout à fait objective en affirmant que « *la communauté qui résulte de l'association du Sandjak et de la Syrie constitue une « union non internationale d'État » ayant pour caractéristique que les États qui le composent sont égaux entre eux et non subordonnés à une tierce unité. Un seul des États membres est une entité internationale et couvre avec sa personnalité*

⁸¹⁸ Barbaro, *op. cit.*, p. 73.

internationale l'autre État, sans toute fois troubler leur position d'indépendance réciproque »⁸¹⁹. Les dynamiques locales pro-turques, sous estimées par le mandat, permettaient à la Turquie de perpétuer sa politique irrédentiste au niveau européen et auprès de la SDN.

Des réformes étaient opérées au profit des dynamiques locales. Les comités et les associations travaillaient dans le sens d'un rattachement. Les Turcs étaient convaincus qu'une victoire aux élections législatives achèverait le processus. Les quelques manifestations arabes ne donnaient aucun élan au nationalisme. Les Arabes se résignaient de jour en jour à l'annexion de la région par la Turquie.

D) La situation générale après la loi fondamentale

Ankara définissait cette loi comme une victoire et l'introduction du processus de rattachement. Atatürk ne dissimulait pas sa joie et félicitait son Premier Ministre Ismet İnönü. Il soulignait, dans les notes destinées au Gouvernement, l'importance de la stratégie qui permettait de porter la question à la SDN. Par ailleurs, cette diplomatie contribuait à la paix et méritait d'être saluée. Cette initiative démontrait la primauté de la diplomatie sur le conflit armé.⁸²⁰ En outre, le leader turc pointait du doigt l'amitié franco-turque tout au long du processus. Toutefois, en cas de défaite diplomatique, la solution militaire était réellement envisagée. Les discours des politiques turcs laissaient présager une telle tournure si l'issue politique n'accouchait pas d'un résultat satisfaisant.⁸²¹

Considérant la loi fondamentale comme partie intégrante du rattachement, les Syriens condamnaient fermement le projet. La colère syrienne s'articulait autour d'un sentiment de trahison française. Cette exacerbation se matérialisait par des meetings : par exemple, la visite de l'ambassadeur de France et du Haut commissaire à Alexandrette était confrontée à des manifestations organisées à la fois par le Bloc National, la Ligue d'Action Nationale et le Parti Communiste. A l'exception de certains faits mineurs, l'ambassadeur notifiait dans son rapport un environnement plutôt calme.⁸²²

A Antioche la situation était identique. A Reyhaniye, par contre, lieu où les

⁸¹⁹ Sperdutti, « Aspetti Giuridici della questione », p. 115, et Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 41.

⁸²⁰ Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D74-1, F34-14,15, la note d'Atatürk, date : 27-01-1937.

⁸²¹ Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D74-1, F12, 12-1, document de la conversation téléphonique faite avec Atatürk et Ismet İnönü, Fevzi Cakmak date : 05-01-1937.

⁸²² Quai d'Orsay, série Levant E, Syrie, vol : 469, doc. n° : 685.

kémalistes étaient majoritaires, le représentant français était accueilli amicalement. La foule, composée de Kurdes, de Tcherkesses et de Turcs, manifestait une clameur assourdissante au passage du cortège. Le même ambassadeur expliquait ses sentiments ainsi :⁸²³

« Le Mohafez(Préfet) du Sandjak, docile aux instructions de Damas, celui-ci, au cours des mois écoulés, s'est trop ouvertement appuyé sur les groupements de jeunesse dans lesquels le Gouvernement syrien a cru voir l'élément essentiel d'un arabisme agissant. Or les écarts de langage et les maladresses de ces jeunes gens risquent d'aboutir à un résultat diamétralement opposé à celui que nous recherchons. Si la Syrie continue à être représentée dans le Sandjak par quelques exaltés, la propagande turque aura beau jeu et attirera facilement dans son orbite les éléments pondérés, ou timorés des autres communautés. Au contraire, il ne manque, ni chez les Alaouites, ni chez les Grecs orthodoxes de notables capables de défendre les positions syriennes dans le cadre du statut et sans agressivité à l'égard de la population turque dont la plus grande partie ne demande qu'à vivre en paix avec les autres minoritaires comme elle l'a fait depuis quinze ans sous notre égide ».

L'attitude des Turcs aspirait avant tout à une paix durable souhaitée également par la France. Bien que cette dernière tentait de dissuader les Arabes d'éviter toute action maladroite, elle mettait en exergue le caractère tolérant et fraternel de la communauté turque. Le respect des droits des Arméniens et des Arabes par la Turquie assurait une politique française bienveillante dans le Sandjak.

A l'aube des élections, les tensions étaient palpables entre les différentes ethnies. L'adoption de la loi fondamentale en 1937 bouleversait la société sandjakienne et les conflits entre les nationalistes turcs et arabes ne faisaient qu'envenimer les débats. Les rumeurs et les provocations orchestrées par les leaders divisaient le peuple. Les injures et les propos fascistes des uns et des autres intensifiaient les réactions intracommunautaires. Néanmoins, des tentatives d'apaisement par un certain nombre de personnalités étatiques prévenaient les dérives extrêmes. Le discours injurieux de Sekip Arslan à l'égard des Catholiques en est un exemple marquant. Sadullah Cabiri, Ministre des Affaires intérieures et extérieures de la Syrie, condamnait fermement les propos d'Arslan.⁸²⁴

⁸²³ *Ibid.*

⁸²⁴ Archive présidentielle turque, A. 4-18-e, D74-1, F 19-6, rapport de Saffet Arıkan, date : 13-07-1937.

Les conflits entre leaders syriens entravaient la réalisation d'une union nationale syrienne. Cette ligature permettait à la Turquie d'agir en conformité avec ses ambitions et sa feuille de route. La position ferme d'Ankara pour le Sandjak dans une telle situation de discordance politique nationale syrienne conduisait une partie des politiques syriens à se rapprocher de la Turquie, considérée comme un partenaire privilégié pour la survie du pays.

Certains journaux, comme Elliva et Urube, diffusaient des articles anti turcs. Elliva soutenait l'idée d'un rapprochement avec le mandat français. La désignation des fonctionnaires, la proposition d'une personne à une mission, les propagandes antiturques étaient attentivement disséquées par la Turquie.⁸²⁵ Dans la même lignée, les diplomates turcs intervenaient auprès de l'administration française pour éradiquer cette tendance.

Les membres du parti Vatani (national) diffusaient un endoctrinement antitürk. Ils considéraient les Turcs comme des traîtres et la Turquie comme écumeur des terres syriennes. Ils se basaient notamment sur des notions islamiques pour tenter de séduire les personnes sensibles à ce type de discours. Nazif de Dörtüol (Dörtüollu Nazif), Muallim Mehmet (enseignant) de Malatya, Ali Kutsi de Konya distribuaient des turbans au peuple notamment aux villageois, les persuadant de les porter pour gagner la bénédiction divine.⁸²⁶ Il est important, ici, de souligner que les propagandistes étaient Turcs. La révolution kémaliste n'avait pas été acceptée par tous. L'un des membres de la liste connue sous le nom des « cent cinquante » (cent cinquante rebelles) se trouvaient à Antioche. Ils collaboraient avec les nationalistes arabes contre la Turquie.

Mais les Turcs irrédentistes qui avaient boycotté la première élection dans le Sandjak subissaient des pressions. Le rapport des agents turcs stipulait que les habitants des villages de Cığbe, Sakit et Karayilan étaient victimes d'impôts supplémentaires. En s'appuyant sur quelques chefs des tribus turques disposant d'une force considérable sur le peuple, l'administration du mandat visait à affaiblir le bloc türk. Parallèlement, elle armait les villageois arabes prétextant de l'imminence d'une attaque armée türk.⁸²⁷

L'annonce des résultats des élections présentait la victoire du Bloc Nationaliste.

⁸²⁵ Archive présidentielle türk, A. 4-18-e, D74-1, F 23-48, 23-47rapport de Saffet Arıkan, date : 13-07-1937.

⁸²⁶ Pehlivanlı Hamit, "İkinci dünya savaşı öncesi Milli Emniyet Hizmetleri Teşkilatı istihbarat raporlarında Hatay", 6. *Askeri tarih semineri bildirileri*, cilt:2, İstanbul, 1997, basım evi, Genelkurmay basımevi, 1999, p. 175.

⁸²⁷ Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 177.

Une gigantesque manifestation turque à Antioche répondait à cet épilogue législatif. Les sources françaises faisaient état de 3 décès et de quelques blessés.⁸²⁸ Les quotidiens turcs présentaient les événements avec démesure. Le journal Tan rapportait la mort de 50 individus alors que le Cumhuriyet comptabilisait 3 décès et 50 blessés.⁸²⁹ L'objectif inavoué était de mobiliser tout un pays. D'ailleurs, les journaux n'hésitaient pas à hausser le ton et à condamner la France : « *Après l'effusion du sang turc à Antioche, la France doit se rendre compte qu'il ne nous est impossible de laisser sans châtement les criminels si elle ne veut pas les punir elle-même. Le sang des innocents ayant coulé, il nous importe peu d'aller devant la SDN ainsi qu'il avait été convenue à la suite de la proposition française* »⁸³⁰

A la veille des premières élections dans le Sandjak, l'armée française se déployait en nombre. Cette manœuvre tendait à accroître l'action de la propagande arabe au sein du peuple. Les Arabes nationalistes berçaient dans l'espoir alors que les Turcs sombraient dans la déception.

En raison des efforts du service renseignements turc, Ankara suivait attentivement les provocations. D'ailleurs, elle ne tarda pas un instant pour dénoncer le déroulement des élections auprès de la SDN. Finalement, s'appuyant sur les applications du mandat, elle recevait gain de cause. Ankara ne souhaitait pas perdre la primauté acquise sous l'impulsion de la loi fondamentale. Les services secrets turcs intensifiaient leur mission et les rapports transmis devenaient une véritable base de stratégie turque. Un comité au sein du Ministère des Affaires extérieures était chargé de traiter la question sandjakienne. A ce titre, ce comité se réunissait en date du 28 juillet 1937 pour élaborer une stratégie électorale.

Les décisions prises étaient :⁸³¹

- 1- *Créer une succursale de la Banque de Travail pour améliorer la situation sociale et économique. Une somme de 50.000 liras y serait allouée. Cet investissement servirait à endiguer les carences économiques provoquées par le Sandjak. La fonction bancaire serait qu'un rôle secondaire.*

⁸²⁸ Ada Serhan, *Türk Fransız ilişkilerinde Hatay sorunu (1918-1939)*, Istanbul, Bilgi Üniversitesi yayınları, 2005, p. 119.

⁸²⁹ *Ibid.*

⁸³⁰ Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche-Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

⁸³¹ Archive de la Présidence turque, A4-18-e, D 74-1, F 19/32, le procès verbal du comité chargé des affaires du Sandjak, date : 28-07-1937.

- 2- *Ce qui est difficile pour les Turcs, c'est leur endettement à la banque de Tunisie et à la agricole de Syrie. Des investissements étaient assurés avant les élections pour donner encore plus de poids au camp turc. A cet effet, des dispensaires voyaient le jour à Antakya (30 lits), Beylan (20 lits), Ordu, Reyhaniye, Kirikhan et Süveydiye. Le coût total s'élevait à environ 60.000 liras. Ankara recrutait des médecins et des pharmaciens turcs originaires d'Hatay. Dans le même temps, 12 kg de médicaments étaient envoyés.*
- 3- *Les ressortissants d'Hatay résidants en Turquie étaient invités à participer aux élections. Ils devaient également contribuer à l'élaboration et à la gestion du nouvel Etat. On estimait leur nombre à environ 10.000 individus. Cette participation incombait au préalable une dénaturalisation. Par ailleurs, la Turquie s'engageait à préserver tous les droits de ceux qui perdaient la nationalité. Des subventions étaient prévues aux personnes démunies se rendant dans la région.*
- 4- *Des séminaires étaient organisés à l'attention des plus éduqués et des fonctionnaires en vue de leur octroyer les directives nécessaires.*
- 5- *Le rôle des Alaouites semblait primordial durant les élections. A cet effet, Ankara tentait de conserver cet électorat en leur concédant des prérogatives et en organisant des activités en leur direction. Par exemple, des Alaouites d'Hatay souhaitaient se rendre à Adana à des fins professionnelles. Les autorités turques écartaient les démarches administratives. Les passeports n'étaient même pas réclamés lors des franchissements de la frontière. Les douaniers leurs procuraient des laissez passés en bonne et du forme pour éviter tout problème à l'intérieur du pays.*
- 6- *Un projet prévoyait l'ouverture d'un lycée à Hatay. Mais, dans cette attente, des étudiants se rendaient en Turquie pour suivre l'enseignement de leur choix. Leur nombre d'élevait à 30 d'Hatay, 5 de Bayir Bucak et 5 des Turcomans de Kürtdag.*
- 7- *Une somme de 54.000 liras était allouée aux établissements turcs de la région pour dispenser des cours aux populations arabes et alaouites. En outre, 9.410 liras étaient affectées aux services chargés d'établir des ouvrages de propagande et aux institutions civiques.*

- 8- *Damas tentait également par des investissements financiers de gagner la faveur de la population. Ankara ripostait par la création d'hôpitaux et de dispensaires mais également par l'ouverture d'une banque nationale. Cette dernière œuvrait auprès des populations pro turques. De plus, une somme de 60.000 liras permettaient aux Turcs de Bayir-Bucak et de Kürdag de s'installer à Hatay.*

Les autorités locales turques, orientées par Ankara, demandaient aux Turcs de modérer les initiatives perfides tout au long des élections. Cette directive gagnait la sympathie de l'administration du mandat. D'ailleurs, M. Durieux appréciait les comportements turcs dans cette effervescence. Du coup, il prenait la décision de libérer les prisonniers Turcs.⁸³²

Les résultats du premier tour ne réalisaient pas les attentes d'Ankara. La division des Turcs et une faible inscription des Alaouites sur les listes électorales étaient autant de points qui affaiblissaient la réussite. D'ailleurs M. Durieux exprimait à M. Feridun Cemal Erkin que les Turcs du Sandjak se divisaient en deux catégories : « *ceux qui sont partisans du régime kémaliste et ceux qui sont attachés à la loi coranique et au Khalifat* ». ⁸³³

Dès la fin des élections, la Turquie s'empressa de condamner les résultats auprès de la SDN prétextant qu'ils ne reflétaient pas la réalité de la région. Dans cet intervalle, les incidents éclataient à Antioche. Les autorités avaient une grande peine à contenir les heurts. En entretien avec le Consul Général de Turquie, Feridun Cemal Erkin, M. Durieux fustigeait les manifestants et la propagande dont ils étaient l'objet : « *la propagande s'est étendu jusqu'aux milieux Alaouites, Arméniens, Orthodoxes, Kurdes, Tcherkesses avec la complaisance et la complicité de la Maison du Peuple. A la suite pour empêcher les élections de se produire, au deuxième tour, on apprenait subitement que, à la veille du scrutin, les garagistes d'Antioche avaient décidé la grève générale des moyens de transport, que des groupes turcophiles se porteraient en armes à certains carrefours, pour empêcher les électeurs de se rendre aux bureaux de vote* ». ⁸³⁴ M. le Délégué répliquait : « *c'est pour ces diverses raisons que les autorités locales crurent de voir réagir en louant des autocars à Alexandrette, en vue d'assurer le transport*

⁸³²Pehlivanlı, *op. cit.*, pp. 170-175.

⁸³³A.D.N., Ambassade Ankara, carton 138, doc. N° 4857/6

⁸³⁴A.D.N., Ambassade Ankara, carton 138, doc. N° 4857/6

éventuel des électeurs et non pour les obliger à voter, comme on s'est plu à l'écrire dans les journaux turcs »⁸³⁵

Finalement, la décision de renouveler les élections mettaient un terme aux troubles. Le Sandjak se préparait à vivre un nouveau scrutin. Pour éviter une nouvelle déconvenue, la Turquie entreprit de collaborer avec la France dans l'optique de disposer d'une assemblée à majorité turque. Elle réclamait 22 sièges sur les 40 disponibles au sein de l'Assemblée Nationale. S'accaparer de cette institution devenait une condition sine qua non indispensable au processus de rattachement.

E) Les élections dans le Sandjak

Une fois la Loi fondamentale adoptée, le Conseil de la SDN organisait les élections législatives conformément aux dispositions du statut du Sandjak. Il formait une commission composée de M. Jacques Lagrange, M. H. van der Mandere, M. T. Reid, M. H. Reimers et M. Roger Secretan.⁸³⁶ La commission arriva le 20 octobre 1937 au Sandjak. Elle contacta les autorités locales pour qu'elles facilitent aux populations l'accomplissement des formalités qu'exigeait cette première démarche de sa mission. Le Sandjak connut trois élections en autant d'années.

A Paris, le Comité syrien souhaitait faire ratifier le traité de 1936 par le Parlement français mettant un terme à la mission du mandat sur la Syrie. Par ailleurs, le renouvellement du parlement syrien, synonyme de souveraineté du pays, était à l'ordre du jour. Le Sandjak autonome, considéré à juste titre comme une partie de la Syrie, se trouvait face à un dilemme : devait-il participer aux élections syriennes ? Toutefois, à partir de 1936, les sandjakiens turcs ravivaient l'espoir d'un éventuel rattachement. Dans cette optique, Ankara conviait une délégation représentant les Turcs antiochiens pour recueillir leur sentiment et delà déterminer la politique à suivre. L'entretien réalisé à Ankara sous la direction d'Ismet İnönü, Numan Menemencioğlu, Saffet Arıkan (Ministre de l'éducation), Selim Çelenk et Tayfur Sökmen, enfanta de la décision de ne pas participer.⁸³⁷ Dans la même lignée, les dirigeants Turcs d'Antioche démissionnaient pour prouver leur indifférence vis-à-vis de la Syrie.

Conformément à la charte du mandat, les élections devaient être orchestrées par la SDN. Selon les rapports turcs, le comité de la SDN, chargé des affaires du Sandjak,

⁸³⁵A.D.N., Ambassade Ankara, carton 138, doc. N° 4857/6.

⁸³⁶Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 43.

⁸³⁷Saraç, *op. cit.*, p. 56, Tayfur, *op. cit.*, pp. 93-94.

agissait conformément aux directives du Délégué du Sandjak. En étroite relation avec les communautés, à l'exception des Turcs, il soulignait l'impossibilité d'un groupe de voter pour une communauté ethnique différente.

En outre, l'équilibre démographique était un des piliers de la stratégie du mandat français. Encouragé par la présence d'un bon nombre d'éléments non turcs, l'administration du mandat mettait en œuvre certaines actions destinées à modifier l'équilibre démographique en vigueur (augmenter le nombre de la population arménienne à 30.000) et la désignation des hauts fonctionnaires (gendarmerie, médecins, etc.). Cette disposition tendait à faiblir la représentativité des Turcs dans les élections.⁸³⁸

Le mandat influençait les dynamiques locales. Conscient du danger, la Turquie agissait en conséquence. Le pion des dynamiques locales devenait l'élément déterminant de l'échiquier où Français et Turcs les incitaient, respectivement, à s'engager pour l'une ou pour l'autre politique. L'attribut démographique devenait l'enjeu par excellence.

Le Ministère de l'intérieur turc usait de la presse pour présenter les effets néfastes de la politique française dans la région. Effectivement, le comportement tendancieux du Quai d'Orsay au détriment des Turcs du Sandjak était porté à la connaissance de tout un peuple. Cette feuille de route nécessitait un investissement financier. D'ailleurs, le Ministre souhaitait débloquer 200.000 livres pour anticiper les dépenses liées aux affaires sandjakiennes.⁸³⁹ Parallèlement, les populations de la région de Kürt Dağı et El Cezire étaient poussées à se révolter contre le mandat. La situation devenait difficile à gérer pour l'administration mandataire. En outre, le Délégué du Sandjak devait prendre acte des ces agissements.

En définitif, les Turcs boycottaient les élections. L'autorité française estima le taux de participation à 2.5 %.⁸⁴⁰ Ce refus de vote fut commenté par la presse turque comme « *la victoire du peuple* ». Les quotidiens notamment Cumhuriyet (République) et Akşam (Le soir) suivaient méticuleusement les événements et tout incident était immédiatement inséré en première page. Un char qui causa le décès de deux Turcs était d'emblée commenté par « *le pillage, le massacre et la violence qui commencent dans*

⁸³⁸ Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D 74-1, F 23-49, le rapport du ministre de l'intérieur şükrü Kaya présenté au secrétariat du Président, date : 24-11-1937.

⁸³⁹ Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D 74-1, F 23-50,51, le rapport du ministre de l'intérieur Sükrü Kaya présenté au secrétariat du Président, date : 24-11-1937.

⁸⁴⁰ Erkin Cemal, *op. cit.*, pp. 91-92.

le Sandjak »⁸⁴¹. D'ailleurs, Ankara transmettait son mécontentement au délégué du mandat, M. Durieux.

Quant aux communautés, elles agissaient en fonction de leur moyen et suivaient la politique qui leur semblait la plus favorable. Faiblement représentés dans la région, les orthodoxes s'abstenaient de voter dans la mesure où ils estimaient que l'élection d'un des leurs était utopique.

Plusieurs tendances politiques se côtoyaient. Les Alaouites refusaient de légitimer leurs candidats.⁸⁴² Une proportion des Nusayrîs soutenait l'irrédentisme turc. A la veille des élections, les Arméniens se divisaient en deux fractions : Tachnak et Hinçak. Loin du consensus, aucune décision commune ne fut adoptée. Cette divergence trouvait un écho tout à fait positif en la personne du patriarche arménien installé en Turquie, Mesrub Naroyan : « *les Turcs et les Arméniens ont vécu dans l'histoire en une seule nation. Je me félicite, moi le plus haut dignitaire religieux de la communauté arménienne que les Arméniens d'Antioche agissent aux côtés de leurs frères Turcs.* »⁸⁴³ Ce type de discours sustentait l'effort de paix entre les deux nations. Force est de constater l'absence de conflits entre les deux communautés durant les années trente.

La Turquie agissait en deux directions. D'une part, elle tentait de faire pression sur la SDN et d'autre part, elle négociait avec la France si les directives du Conseil ne lui donnaient pas entière satisfaction. Cet imbroglio diplomatique nuisait à la SDN, déjà périllicité par l'affaire de Dantzig.⁸⁴⁴

Le 25 décembre 1937, Ankara réclamait de la SDN l'inscription de la question du Sandjak à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.⁸⁴⁵ Le représentant turc, M. Sadak, demandait un ajustement sur les procédures appliquées sur les élections par la commission.

La préparation de la liste des électeurs, le droit représentatif appartenant à chaque communauté, la concordance avec les autorités locales étaient tâches difficiles de la commission des élections. La complexité démographique et sociale du Sandjak la rendait encore plus délicate. De plus, les ambitions turques concernant l'annexion de cette région impliquait une débauche d'énergie de la part de la commission chargée de

⁸⁴¹Voir le mémoire de DEA de Kara Hüseyin, *Hatay sorununda Türk basını 1936-1939*, Ankara Gazi Üniversitesi, Sosyal Bilimler Fakültesi, 1985.

⁸⁴²Erkin Cemal, *op. cit.*, p.94.

⁸⁴³Saraç, *op. cit.*, p. 56, Journal *Akşam*, 21 novembre 1936, n° 6501, p.2.

⁸⁴⁴Mameli, *op.cit.*, p. 9964-965.

⁸⁴⁵Journal officiel de la S.D.N., février 1938, p.137.

préparer le Sandjak au suffrage universel. Une fois le travail achevé, elle quitta le Sandjak le 19 novembre pour Genève.

La France ne s'y opposa pas. Curieusement, et aussi contrairement à ce qu'on pense, la Turquie répondait favorablement. La France s'engagea le 10 mars 1938 à tout faire pour donner une majorité au clan pro turc bien qu'auparavant le délégué français et même le haut commissaire, M. De Martel, favorisait les camps adverses à savoir les Alaouites, les Arméniens et les Kurdes.

Le Conseil décida alors d'entendre le rapport de M. Unden concernant une assistance du Conseil et des modifications sur le règlement électoral. Un autre comité fut fondé et se réunit du 7 au 19 mars 1938 à Genève. Il parapha une décision prévoyant le 15 juillet l'élection définitive dans le Sandjak.⁸⁴⁶

Désormais, toutes les affaires politiques dans le Sandjak étaient directement dirigées par la Turquie. Les irrédentistes semblaient plus que jamais détenir les clés de l'unification. L'absentéisme turc aux élections syriennes obstruait l'intervention d'Ankara à Damas. Les troubles en Syrie et au Sandjak donnaient à la Turquie les prétextes nécessaires à un renouvellement des élections. La SDN donna son accord et les listes électorales organisées selon les tendances ethniques prenaient formes. L'absence de recensement dans la région nous conduit à prendre en considération les chiffres annoncés par les sources mandataires :

Turcs : 85.245

Alaouites : 62.095

Arabes sunnites : 22.461

Chrétiens orthodoxes : 10.051

Arméniens : 24.911

Kurdes : 4.851

Tcherkesses : 954

Ismaélites : 98

⁸⁴⁶ Barbaro, *op. cit.*, p. 80.

Israélites : 474⁸⁴⁷

Toutefois, les statistiques relatives à la population sandjakienne sont à prendre avec réserve dans la mesure où les discordances en terme de chiffre formaient une certaine réalité. Les Turcs prétendaient leur représentativité à hauteur de 90%,⁸⁴⁸ constat largement exagéré dans la mesure où le recensement de 1940 établissait un nombre de 260 000 habitants. Toutes les communautés en présence participaient aux élections : Turcs, Alaouites, Arabes, Arméniens, Grecs orthodoxes, Kurdes ... en conformité avec l'article 9 de la Loi fondamentale. D'ailleurs, la SDN présentait les différents groupes en fonction de l'appartenance ethnique et religieuse. Cette initiative était, du reste, contestée par Ankara en raison de la volonté de morceler la région sur une base communautaire contraire à l'éthique démocratique. Le 31 janvier 1938, la SDN rectifiait le tir et apportait quelques modifications dans le règlement relatif aux élections. Conformément à la requête turque, la réglementation finale prenait forme en date du 7 mars 1938.⁸⁴⁹

La Commission acceptait le système à deux tours avec un droit de vote accordé à tout individu âgé de 20 ans et plus. S'inspirant du système électoral français, la SDN n'accorda pas le droit de vote aux femmes bien que les dispositions turques leur octroyaient ce devoir depuis 1935. D'ailleurs, il semble étonnant qu'Ankara n'ait pas demandé la participation de la gente féminine. La présence mandataire n'était pas étrangère à la chose.

La loi de la SDN prévoyait une composition de 40 députés quant au Parlement du Sandjak et stipulait tout individu souhaitant être élu un âge minimum de 25 ans et disposant d'un minimum d'éducation scolaire. La commission enregistrait les inscriptions en fonction des communautés. Les listes électorales étaient préparées selon le questionnaire suivant :⁸⁵⁰

- 1) Nom et prénom. Le nom de père
- 2) Lieu de naissance.
- 3) La date de naissance.
- 4) Depuis le 31 mars 1938, l'adresse actuelle.

⁸⁴⁷Jabry Irfan, *Le conflit du sandjak d'Alexandrette*, Grenoble, faculté de droit, mémoire pour le certificate d'Etudes politiques et administratives, 1938, p. 3.

⁸⁴⁸Barbaro, *op. cit.*, pp. 50-51.

⁸⁴⁹Sarınay Pehlivanlı, Yıldırım, *Türk dış politikasında Hatay*, Avrasya stratejik araştırmalar merkezi yayımları, Ankara, 2001, p. 95.

⁸⁵⁰Saraç, *op. cit.*, p. 111.

5) La communauté ou l'ethnie.

Le 3 mai 1938, la préparation des listes s'engageait sous le contrôle de la SDN. La primauté de la communauté devenait l'argument et une concurrence acharnée envenimait les préliminaires. Une propagande anti turque s'étalait dans toute la région. Tayfur Sökmen dénonçait les attaques virulentes de l'union Usbet'ul Kavmi et Ittihad-i Vatani intitulée « Cephe-i Müttehide-i Vataniyye ». Ce comité tentait d'intimider la population à travers l'installation de mitrailleuses dans la montagne Habibulneccar.⁸⁵¹ Les membres de ses associations occupaient le siège de la Maison du Peuple et déchiraient les photos des leaders turcs.⁸⁵² Tayfur Bey prétendait également que M. Roger Garreau avait connaissance de ces agissements.⁸⁵³ Cette passivité laissait tout à croire que le mandat autorisait la propagande et la violence des éléments antiturcs. M. le Consul Karasapan présentait l'incapacité mandataire à sécuriser la région.⁸⁵⁴

L'argument servait à monter le peuple turc à l'égard du mandat. L'union autour de la Maison du Peuple devenait par la même une nécessité. Certains Arabes et Arméniens qui demeuraient en dehors du Sandjak furent inscrits comme citoyens. Dans le même temps, ce droit ne fut pas accordé aux Turcs résidants hors de la région.⁸⁵⁵ La Turquie protestait vivement les applications de la commission et prétextait que la bonne conduite des opérations relevait d'une collaboration franco-turque sur le terrain. D'ailleurs, les Turcs sandjakiens refusaient de participer à des élections jugées injustes.⁸⁵⁶

Ankara souhaitait contrôler au mieux les événements avant et durant les élections. A ce titre, elle dépêcha des personnes qualifiées pour orienter le peuple dans ses choix. Elles encouragèrent les Turcs à s'inscrire sur les listes électorales. Des étudiants et des fonctionnaires originaires de la Mère Patrie agissaient secrètement dans ce sens.⁸⁵⁷

La Turquie appliquait également une politique de séduction auprès de différentes

⁸⁵¹Archive Présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 28-37, le rapport de Tayfur Sökmen, date : 09-05-1938.

⁸⁵²Archive Présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 30-72, le rapport de Tayfur Sökmen, date : 26-05-1938.

⁸⁵³Archive Présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 30-74, le rapport de Tayfur Sökmen, date : 26-05-1938.

⁸⁵⁴Archive Présidentielle turque, A 4-18-e, D 74-1, F 30-76, le rapport de Celal Karasapan, date : 28-05-1938.

⁸⁵⁵Sarınay, *op. cit.*, p. 96.

⁸⁵⁶Adnan, Aïta, *op. cit.*, p.44.

⁸⁵⁷Archive Nationale turque, section République, 030/18/01/02/83/40/6, 4775, décret loi, 05-05-1938.

communautés par l'intermédiaire du Parti du Peuple. Au regard du rapport du Consul turc d'Antioche, M. Karasapan, le bureau de Suveydiye agissaient auprès des Alaouites et des Arabes sunnites. Les partisans du Parti opéraient une contre propagande face à l'endoctrinement antiturc. Bazantay dans son article confirmait un tel engagement : « *les Turcs, pour gagner les Alaouites, des sommes considérables furent dépensées auprès des cheikhs en renom : Cheikh Marouf de Souédié, Cheikh Abdullah Ghaly d'Antioche, Cheikh Hamit d'Alexandrette, et pendant un moment l'on put penser que grâce à l'influence des cheikhs, la Communauté alaouite de langue arabe, allait glisser du côté turc.* »⁸⁵⁸ Le budget de 200 000 liras alloué aux affaires sandjakiennes peut éventuellement authentifier un tel procédé. Effectivement, nul ne peut démentir des tentatives de séduction entre les communautés, les chefs spirituels et Ankara.

Les milieux nationalistes français réagissaient aux initiatives turques et évoquaient l'envoi de 25 000 personnes pour une inscription sur les listes électorales. Ils dénonçaient également les tentatives d'attentat et d'intimidation turques.⁸⁵⁹ Effectivement, Bazantay évoquait quelques 2 402 électeurs originaires d'Ankara le 16 mai 1938.⁸⁶⁰

Les efforts d'Ankara étaient en partie récompensés : 73 arabes sunnites de la région de Kousseir, originaires du village de Babetrun, se joignaient aux Turcs. La direction du Parti du Peuple tentait de persuader les Aghas Kuseyri Mustafa, Suphi Berekat, Adalı Mehmet, et Rasim a essayé de s'inscrire sur les listes électorales turques. La colère exprimée devant le siège du C.H.P à Antioche par les nationalistes arabes poussait le Colonel Collet à fermer le bureau de Suveydiye pour éviter tout incident.⁸⁶¹

Les interventions turques se heurtaient à l'administration mandataire et aux communautés antiturques. Le Parti du Peuple expédia une lettre au consulat d'Antioche dans lequel il condamna les applications mandataires.⁸⁶²

Au bout de multiples tractations pour la préparation des listes électorales, le Sandjak se préparait à vivre ses élections. Le 23 mai 1938, les listes se composaient ainsi :

⁸⁵⁸Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

⁸⁵⁹ Cressaty, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁶⁰Bazantay Pierre, « Un conflit de nationalité au Proche –Orient, Le sandjak d'Alexandrette 1934-1939 », document inédit, <http://bazantay.p.chez-alice.fr>.

⁸⁶¹Archive Nationale turque, section République, 030/10/223/545/13, rapport de Karasapan, 18-6-1938.

⁸⁶²Archive du ministère des Affaires étrangère, la lettre du conseil d'administration de Parti du Peuple, Antakya, date, 23-06-1938.

Antioche, le quartier de Kilise (église)

5 Turcs, aucun Alaouite, 11 Arméniens, 55 Grecs orthodoxes.

La filière d’Affan

3 Turcs, 89 Alaouites, 6 Arabes, 2 Arméniens, 1 Grec orthodoxe, 1 Syriaque.

La filière de Habibülneccar

99 Turcs, 1 Alaouite, 2 Arméniens, 1 Grec orthodoxe.

La filière de Kantara

179 Turcs, 1 Arménien, 1 Grec orthodoxe.

La filière de Cheikh Mehmed

39 Turcs.

Le 24 mai dans la filière d’Affan

234 Alaouites, 4 Arabes, 1 Arménien.

Habibülneccar

173 turcs et 29 Alaouites.

Dans la filière de Kantara

123 Turcs.

Dans la filière de Cheikh Mehmed

68 turcs.

Dans la filière de Camii Kebir (la plus grande mosquée)

28 Turcs et 1 Arménien.

Dans la filière d’Orhaniye

43 Alaouites.

İskenderun(Alexandrette) dans le quartier de Cay

28 Turcs, 1 Arabe, 2 Kurdes, 1 Grec orthodoxe (inscrit en tant que Turc), 7 Alaouites, 6 Arabes, 1 Arménien, 1 Grec orthodoxe.

Dans la filière de Yenişehir

16 Turcs et 1 Grec catholique.

Le 25 mai dans la filière de Kantara

179 Turcs, 1 Arménien, 1 Grec orthodoxe.

Source : l’Archive de la République, Ankara, doc. n° 30/10/223/505/57

En dépit des renseignements relatifs à la population sandjakienne, l’absence d’information précise sur le taux de participation nous fait défaut. Nous supposons que

ce taux était élevé et que la coopération turque était écrasante.

Cet élan démocratique fut d'ailleurs freiné par le mandat. En effet, un rapport du Parti du Peuple stipulait que les gendarmes empêchaient l'inscription des Turcs sur les listes électorales.⁸⁶³ L'agissement mandataire se heurtait à l'indignation et à la contestation du peuple. Ankara se saisissait de l'occasion pour intervenir une énième fois prétextant l'insécurité de la région. Elle condamnait également les modalités électorales.

La théorie « *solaire de la langue* »⁸⁶⁴ avancée par Ankara considérait les Antiochiens notamment les Nusayrîs comme les descendants des Hittites. Cette logique souhaitait incorporer toutes les ethnies présentes dans la nation turque. Parallèlement, la SDN démontait cette hypothèse en différenciant l'Alaouite ou l'Arménien du Turc. La commission prétendait que cette différence ethnique n'était que la conséquence de l'histoire et la succession des peuples.⁸⁶⁵ Ainsi la SDN instituait le règlement de l'inscription sur les listes électorales : « *Il existe dans la Loi fondamentale une disposition (article 10) assurant à certaines communautés un nombre minimum de députés, quel que soit le nombre d'inscrits dans ces communautés* ».

Les directives démocratiques n'empêchaient nullement les inquiétudes. Adnan Aïta soulignait le problème : « *Dans ces conditions, était-il admissible que des électeurs aient la faculté de s'inscrire dans n'importe quelle Communauté ? Par exemple les Alaouites qui sont de langue arabe étaient-ils libres de se joindre aux Arabes pour constituer la communauté arabe, alors que la communauté alaouite est expressément mentionnée dans la loi ?* ».⁸⁶⁶

En effet, la notion d'alaouite ne fut jamais mentionnée dans la charte du mandat relatif aux minorités ni également dans une des clauses du règlement électoral. Les Alaouites n'étaient pas considérés comme une minorité.

Les Turcs contestaient la préparation des listes et les Arabes dénonçaient les élections par crainte de voir une victoire turque. L'Association de Hoybun distribuait des tracts antiturs. Le journal El İnşa publiait une déclaration de 15 articles appelant

⁸⁶³Archive Nationale turque, section République, 30/10/223/508/28.

⁸⁶⁴Après les réformes linguistiques, les efforts des kémalistes se sont concentrés sur cette théorie qui cherchait à faire la preuve de l'exactitude des thèses d'histoire concernant le fait que la plupart des nations était d'origine turque. Voir le livre de Copeaux Etienne, *Espace et temps de la nation turque*, Paris, CNRS, 1997.

⁸⁶⁵Document de la SDN, c. 261, date : 1938, p. 28.

⁸⁶⁶Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 48.

les Arabes à s'unir et à agir dans le Sandjak.⁸⁶⁷ Les symptômes d'une guerre civile se manifestaient.

Le 29 juin 1938, la Commission de la SDN quittait le Sandjak et les querelles qui y dominaient. Dès lors, les négociations bilatérales entre Paris et Ankara prenaient la relève.

Finalement, les Alaouites, force démographique incontestable, influencèrent le processus en s'inscrivant sur les listes électorales turques. Le choix politique alaouite nous pousse à la réflexion. Les relations entre les Nousairites, la Mission et les occidentaux déterminaient une volonté de vivre dans une société moderne à l'image de la jeune République turque. En outre, les Arabes sunnites les méprisaient alors qu'ils partageaient une langue identique. Le kémalisme se présentait comme une alternative tout à fait crédible dans la mesure où elle souhaitait unifier toutes les dynamiques locales autour d'un même idéal, la citoyenneté turque.

Par ailleurs, l'affaiblissement mandataire dans le Levant conduisait les Alaouites à se rapprocher d'Ankara, puissance montante dans la région. Ils devenaient une force électorale de tout premier ordre donc leur inscription sur les listes électorales augmentait le taux de représentativité des Turcs. Ainsi André Larousse interprétait la chose : *« la population turque ne constituait guère plus de 40% de la population totale ; on voit mal comment elle aurait pu normalement obtenir la moitié et, a fortiori, plus de la moitié des mandats. Pour qu'il pût en être ainsi, il eut fallu que les non Turcs renonçassent à se faire inscrire dans leur propre communauté ou même se fissent inscrire dans la communauté turque. Mais en outre qu'une telle opération supposait soit un miracle, soit une pression éhontée, elle exigeait d'abord que les électeurs fussent libres de s'inscrire dans une communauté ainsi que leur communauté d'origine »*⁸⁶⁸

Fazil Cavuş Agha et Şelhum Devrim, tous deux alaouites, contribuaient largement à l'inscription de nombreux Nousairites sur les listes électorales turques. Le second apparaît d'ailleurs comme un nationaliste turc occupant une fonction administrative dans le Parti du Peuple à Antioche.⁸⁶⁹ Conjointement, des Kurdes optaient pour un positionnement politique identique. La lutte armée aux côtés des Turcs engendra une profonde solidarité entre les deux communautés qui perdura tout au long du processus de rattachement. Toutefois, le nationalisme kurde était bien présent notamment à travers

⁸⁶⁷ Sarinay, *op. cit.*, pp. 98-99.

⁸⁶⁸ André Larousse, « Histoire d'Alexandrette », *Europe nouvelle*, avril 1939, p. 371.

⁸⁶⁹ Sarinay, *op. cit.*, annexe : 35, p. 251.

les leaders Reşit Agha et Mennan Niyazi.⁸⁷⁰ Relativement faible, le mouvement n'a jamais accédé à la notoriété de celui d'Irak car les soutiens étrangers au nationalisme kurde dans la région étaient quasi inexistantes. L'absence également d'un parti kurde nous interpelle en dépit d'un certain intérêt occidental.

E- 1) Les partis politiques en présence

Les ultranationalistes des différentes communautés étaient extrêmement actifs dans le Sandjak. Et leurs activités s'intensifiaient tout au long du processus de rattachement. Par exemple, le comité de la Ligue nationale du Sandjak réclamait l'indépendance totale de la Syrie après 1936.

Les partis politiques naissaient suite à l'intervention de la Commission de la SDN. Après examen des particularités des autorités locales, cette dernière octroya des bureaux à chaque entité et ainsi légitimait, quelque part, leur présence.⁸⁷¹ Elle détermina les groupements politiques suivants participant aux élections.

a) La Ligue d'Action Nationale⁸⁷² : établi en 1932, le parti est devenant *comme un appendice* de la jeunesse nationaliste qui regroupait les Arabes et les Alaouites opposés aux élections du Sandjak comme entité distincte.⁸⁷³ Ce mouvement était le plus radical des comités dans le Sandjak. Il était très influent chez les Arabes nationalistes tant sunnites qu'Alaouites. Il unifiait les deux races.

Sous la direction de Zeki Arsuzi, le mouvement dirigeait notamment des gens instruits et organisait des manifestations contre l'hégémonie de *l'aristocratie terrienne sunnite sur la paysannerie pauvre alaouite*.⁸⁷⁴ Dans ce sens, Arsuzi incarnait un mouvement gauchiste. Ce combat ripostait bien évidemment contre les Turcs irrédentistes, grands propriétaires fonciers. Toute initiative turque entraînait mécaniquement une contremanifestation du parti, ce qui avait pour effet de véhiculer une atmosphère d'insécurité et des conflits permanents. Néanmoins, quelques démarches de réconciliation des deux cotés se faisaient, dialogue que le bloc alaouite

⁸⁷⁰ Sarıay, Pehlivanlı, Yıldırım, *op. cit.*, p.59.

⁸⁷¹ Adnan Aita, *op. cit.*, pp. 52-54.

⁸⁷² La ligue d'action nationaliste ('*Usbat Al-Amal al-Qawmî*) était un parti politique nationaliste syrien, crée par Zeki al-Arsuzi. Le parti a été crée en 1933, en réaction aux velléités turcs sur la région d'Alexandrette. Le parti était opposé au Bloc national (principal parti syrien de l'époque) et aux forces coloniales françaises. La ligue devait devenir un parti de masse, qui devait mobiliser les syriens au delà des élites traditionnelles. Mais le parti ne dépasse pas le cadre du groupuscule, sauf dans la région d'Alexandrette. Dans cette ville, les militants du parti écumaient les clubs littéraires et sportifs, les écoles et les cafés, ce fut des lieux de propagation du nationalisme arabe et de recrutement de militant. Le parti était particulièrement actif de 1936 à 1938, quand les autorités françaises ont accordé la région d'Hatay à la Turquie. La ligue est dissoute en 1938 par Arsuzi, qui la remplace par le *Club de l'arabisme, Nadi al 'uruba*. www.wikipedia.org/bloc-nationaliste. le 05-02-2007.

⁸⁷³ Gilquin, *op. cit.*, p. 91.

⁸⁷⁴ *Ibid.*

du parti refusait fermement.

b) Le parti du Peuple (Halk Partisi) : La date de création du parti n'est pas précis. Selon Stéfanos Yerasimos, le Parti du Peuple fut fondé en 1934.⁸⁷⁵ Avant, les Turcs se réunissaient sous quelques différentes associations présentées dans les chapitres précédents.

En 1936, l'effort d'Ankara pour engager les Turcs à s'unir sous un même toit était considérable. Sous la présidence de Tayfur Sökmen, également député d'Antalya à l'Assemblée Nationale, les Turcs fondèrent Hatay Egemenlik Cemiyeti. Il désigna la Maison du Peuple sous le nom d'Hatay Erginlik Cemiyeti, bien qu'officiellement aucun lien ne les unisse.⁸⁷⁶ Juridiquement, les deux entités étaient distinctes mais leur but restait similaire.

Tayfur Bey contactait régulièrement Şükrü Sökmensüer, directeur de la sécurité intérieure de Turquie, et également M. Soyak, responsable des affaires d'Hatay au sein du Parti du Peuple à Ankara. En évaluant les rapports venant d'Antioche, ils planifiaient une stratégie que les Turcs devaient impérativement suivre.⁸⁷⁷

Ces derniers ne disposaient pas de structure officielle et ce jusqu'au début des négociations au sein de la SDN en 1936. Dès lors, l'initiative française accéléra l'unification turque avec la création du parti du Peuple. L'Association Hatay Egemenlik devenait le parti du Peuple. Abdulgani Türkmen en devenait le président et Vedi Münir Karabay, le secrétaire.⁸⁷⁸ Le Consul de Turquie à Antioche, Cevad Karasapan travaillait comme conseiller du parti. Les membres étaient issus de l'association de Hatay Erginlik Cemiyeti. La structure sociale du Parti du Peuple se distinguait des autres partis politiques. Les leaders se composaient d'intellectuels et des aghas lettrés. Bazantay qualifie ce parti comme l'aristocratie des aghas (Derebey).

Le profil de ses membres concentrait une richesse pécuniaire importante dans la mesure où ils disposaient des grandes terres fertiles d'Antioche. Ils représentaient les piliers du kéralisme et de l'annexion du Sandjak.

c) L'Union Sandjakienne : Bloc constitué en 1937 par des éléments appartenant à toutes les communautés à l'exception de Turcs. Le parti se contentait du nouveau

⁸⁷⁵Sarınay, *op. cit.*, p. 86.

⁸⁷⁶Tekin, *Hatay Devlet Reisi*, pp. 68-69.

⁸⁷⁷Sarınay, *op. cit.*, p. 87.

⁸⁷⁸Sarınay, *op. cit.*, p. 88.

statut du Sandjak et refusait l'annexion de la région. Par le biais de corruptions et de propagandes, il tentait d'arracher la victoire aux élections.⁸⁷⁹

Selon le Général Brémond, l'Union Sandjakienne comptait 25.000 membres représentant presque un tiers des voix dans le Sandjak.⁸⁸⁰ En dépit d'un poids important, le parti ne disposait pas réellement de puissance politique.

Les partis politiques s'affichaient davantage comme des organisations conflictuelles. Dans les années, le moindre événement culturel était politisé et entraînait immédiatement des querelles. Chaque force en présence tentait d'imposer ses propres convictions sur fond de menaces et d'embrigadement. Toutes les fêtes et les rencontres culturelles étaient l'objet de démonstration de force. Le visuel devenait une arme et un moyen d'affirmer sa puissance.

d) Le Parti El Islah : Présidé par Hakkı El Azm, le parti créait une succursale à Antioche par l'intermédiaire de Mached Efendi en 1929. Lié de près aux courants monarchistes, El Islah soutenait la puissance mandataire par le biais des hauts fonctionnaires d'origines arabes.⁸⁸¹ Les membres de ce parti étaient les suivants :⁸⁸²

Hacı Mesut Efendi, Nazif Efendi ben Ahmed Taivil, Naaman Sahili, frère de Fouad Efendi, l'Inspecteur-Adjoint des Finances du Sandjak, Muhammed Safouat Hocazade, ex-président du Club d'Antioche, Muhammed Souni Attar, avocat, Salahaddin Kouseiri, Ihsan Bey, Moudir du Karamurt, Nafi Bey Adalı, Ahmet Efendi Garib.

Le 26 septembre 1929, le parti tenait sa première élection et le conseil d'administration fut composé ainsi : Hacı Muhammed Adalı, Président, Necip Arsuzi, Secrétaire, Nafi Adalı, Trésorier. Tous trois étaient nousairites. Le droit d'admission était de 20 francs et la cotisation mensuelle de 5 francs.

La notoriété politique du parti devenait de plus en plus importante. Il approchait des personnalités dans les mondes arabe et turc. Il réussissait même à convaincre le Prince Cemaleddin, petit fils du Sultan Abdülhamit II de se joindre au mouvement, une réussite hautement symbolique.⁸⁸³ Cette initiative devenait par la même une invitation

⁸⁷⁹ Aita, *op. cit.*, p. 53.

⁸⁸⁰ *Ibidem*.

⁸⁸¹ Chateau de Vincennes, 4H 88, rapport de S. R., section Renseignements politiques, doc n° : 72, date : 10/09/1929, p 2.

⁸⁸² Chateau de Vincennes, 4H 88, rapport de S. R., section Renseignements politiques, doc n° : 5585, date : 03/10/1929

⁸⁸³ Chateau de Vincennes, 4H 88, rapport de S. R., section Renseignements politiques, doc n° : 5585, date : 03/10/1929

à tous les Arabes et à tous les Turcs sunnites, pro-ottomans.

L'objectif était d'unifier tous les partis politiques d'Alep et de les rattacher au siège central du parti à Damas sous la direction de Damad Ahmed Nami Bey.

e) Le Parti du Khalifat : Muhammed Safout Berek, ex-moufti d'Antioche, était le leader du parti à Antioche. Selon le rapport de S.R, les membres étaient les suivants : Müderris Kürd Hacı Muhammed Efendi, Faik Efendi Kousseiri, Attarzade Cemil, Semseddinzade Hüsni, Bereketzade, Bekir Efendi, Cincinzade Abdulcelil, Melekzade Sadık Efendi.⁸⁸⁴

L'objectif du parti reposait sur les principes suivants :⁸⁸⁵

- 1- Unité du pays sur base de la décentralisation.*
- 2- La souveraineté nationale, la représentation progressive à l'étranger et l'admission à la SDN.*
- 3- Gouvernement monarchiste constitutionnel. L'islam est la religion d'Etat. La langue arabe est la langue officielle.*
- 4- Conclusion d'un accord avec le Gouvernement Français.*
- 5- Création d'une armée nationale composée des enfants du pays.*
- 6- Le roi est choisi en accord avec le Gouvernement Français, d'une famille arabe, noble, connaissant bien la situation du pays.*
- 7- Le parti ne présentera son candidat qu'après le vote de principe, du régime monarchique dans la constitution.*

Les services secrets scrutaient toutes les organisations associatives politisées en déterminant notamment leur lien avec l'étranger et leur tendance politique. La quantité des rapports trouvés en ce sens nous confirme la chose. Le S.R. répertoriait tous les événements du Sandjak.

E- 2) La situation générale à la veille de la seconde vague d'élections

Les résultats des premières élections donnaient 13 sièges aux Turcs dans l'Assemblée du Sandjak ce qui mécontentaient Ankara et les annexionnistes. La Turquie engageait très vite des initiatives diplomatiques auprès de la France et de la SDN. Les leaders turcs s'empressaient d'affirmer qu'une occupation militaire de la région serait

⁸⁸⁴Chateau de Vincennes, 4H 88, rapport de S. R., section Renseignements politiques, doc n° : 72, date : 13/07/1929. p. 2.

⁸⁸⁵Chateau de Vincennes, 4H 88, rapport de S. R., section Renseignements politiques, doc n° : 6471 date : 13/11/1929.

inévitables.

La propagande reprenait de plus belle. Sous la direction d'Abdulgani Türkmen et Tayfur Mürselöglu, les Turcs organisaient des manifestations dans les rues d'Antioche. Les accords entre Ankara et le Sandjak permettaient de franchir la frontière. Cette disposition rétablissait les relations avec la population turque d'Antioche. Ainsi, les dirigeants de la communauté turque se rendaient auprès de Tayfur Mürselöglu, député d'Antalya à l'Assemblée Nationale, dans le but de prendre les directives venantes d'Ankara.⁸⁸⁶

Les incidents causés par les nationalistes turcs occasionnaient une instabilité grandissante et donnaient une probable intervention turque. D'ailleurs, Ankara s'adressa à la SDN pour assurer la sécurité des populations turques mettant en exergue l'incapacité de l'administration mandataire à l'instaurer.

En outre, les Turcs d'Antioche admettaient volontiers la pression politique faite par le mandat. A ce titre, Ankara réclamait de l'autorité mandataire d'apporter des justifications. M. Erkin demandait à M. Durieux les raisons pour lesquelles les Turcs étaient mis en garde à vue : « *l'armée contribuant au maintien de l'ordre, il est possible que des militaires aient été appelés à assister les « Services de police » au cours de perquisitions domiciliaires et en ajoutant qu'aucune réclamation ne lui a été présentée jusqu'à ce jour concernant des abus qui auraient été commis* ». ⁸⁸⁷

La pression turque reposait sur des faits réels et non contestés par la France. Face à la pression, le Quai d'Orsay réagissait timidement et apportait toute justification à toute demande.

La Turquie exigeait la représentation de 22 députés sur 40 à l'Assemblée Nationale du Sandjak. Un message transmis par l'ambassadeur, Suad Davaz à Paris à M. Bonnet est très surprenant. Dans le message, la Turquie réclamait : « *quelque soit le résultat de l'élection, les Turcs doivent gagner 22 sièges sur 40 pour qu'on vive en paix* ». ⁸⁸⁸ Il semblait évident qu'une majorité à dominante turque dans l'Assemblée ne tarderait pas à rattacher le Sandjak à la Turquie.

Paris répondait favorablement et intervenait auprès des communautés via le Haut Commissariat pour influencer sur les élections et ainsi donner une majorité de députés turques. Le mandat était d'ailleurs conscient que si les Turcs n'obtenaient pas

⁸⁸⁶Sökmen Tayfur, *op. cit.*, p. 91.

⁸⁸⁷ADN, Ambassade Ankara, carton n°138, doc. N° 4857/6.

⁸⁸⁸Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 54.

satisfaction, les insurrections ne cesseraient pas. La France risquait à terme de perdre sa position dans le bassin méditerranéen par la fermeture de ses écoles et de ses établissements financiers.

André Larousse écrit dans son article pour définir cette situation : « *le choix était-il donné au Gouvernement français ou résister aux menées évidemment abusives de la Turquie ou mettre sa force au service de l'injustice. C'est à la seconde solution qu'il s'arrêta* ». ⁸⁸⁹

Ankara évitait soigneusement de ne pas intervenir directement auprès des communautés non turques. Elle refusait d'appliquer une politique interventionniste qui la mettrait sur le banc des accusés. Elle accentuait ses arguments sur « le vivre ensemble » notamment en direction des Arméniens. Cette position recevait un écho plus que positif et, à l'exception de quelques manifestations arabes, les minorités exprimaient une réelle sympathie pour la Turquie.

Au terme de la première vague d'élection, Ankara s'adressait au conseil de la SDN par son représentant, M. Sadak, afin qu'il revoie le nombre de députés turcs. Cette requête datant du 28 janvier 1938 se heurtait à l'opposition d'Yvon Delbos.

Face à la contestation française, le rapporteur Unden proposa une solution définitive :

- a) *Faire subir aux textes élaborés par la Commission des ajustements dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil le 29 mai 1937.*
- b) *Donner une interprétation, faisant autorité, du dit texte ; dans ce cas bien entendu, le Conseil devant instituer une procédure appropriée.*

Paris et Ankara convenait d'un consensus qui prévoyait la création d'un comité composé de représentants belges, britanniques, français, suédois et turcs pour préparer les futures élections.⁸⁹⁰ Le travail de la commission semblait d'autant plus difficile que toute décision devait être l'objet d'une unanimité. Le 29 juin 1938, elle quittait le Sandjak après avoir achevé un rapport présentant la situation de la région.

Par ailleurs, Ankara remettait en cause la structure des listes électorales établies par la commission dépêchée par la SDN. Elle souhaitait la modification totale de ces dernières.⁸⁹¹

En réalité, tous les groupements politiques s'opposaient aux directives de la SDN et ambitionnaient un règlement susceptible de favoriser chaque courant. Cette réfutation

⁸⁸⁹ André Larousse, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁹⁰ Barbaro, *op. cit.*, p. 80.

⁸⁹¹ Saraç, *op. cit.*, pp. 108-109.

se matérialisait par des troubles graves. Ces événements étaient instrumentalisés par la presse turque qui dénonçait l'incompétence de l'autorité mandataire la qualifiant même « d'assassin et de pauvre ».⁸⁹² Atatürk lui-même rédigea un article intitulé « *la pauvre France* » publié dans le journal de Kurun en utilisant le nom d'Asım Us., un autre écrivain. Il fit publier également quatre autres papiers sur la question d'Antioche, dans lesquels il critiquait sévèrement la France et son gouvernement.

En conformité avec sa ligne directrice, la Turquie collaborait avec les dynamiques locales à l'origine des troubles. L'idée voulait que ces associations agissent au nom de tout un peuple. Parallèlement, Ankara endossait le rôle de « soupape sécuritaire ». Un parti était créé à l'initiative des irrédentistes turcs se positionnant comme le défenseur des minorités et des droits de l'homme. L'image politique dégagée par le parti CHP donnait un prestige indéniable à la Turquie sur le plan international. Les initiatives turques portaient ses fruits dans la mesure où la SDN prenait la décision de renouveler les élections.

L'effervescence marquait les mois de mai et de juin. L'insécurité demeurait à Antioche. Ankara positionnait 30 000 militaires⁸⁹³ sur la frontière sandjakienne, conformément au statut du Sandjak élaboré en 1937 et qui permettait à la Turquie de coopérer avec l'État mandataire pour assurer la sécurité.⁸⁹⁴ Cette concentration militaire signifiait davantage une démonstration de force que d'une volonté d'apporter un soutien au mandat. L'occupation était réellement envisagée. Le Général Huntziger commentait la note turque selon les termes suivants : « *les Turcs veulent avoir un prétexte pour faire entrer leurs troupes* ». Les initiatives franco-turques écartaient la SDN alors même que les deux pays sollicitaient le Conseil pour trancher la question sandjakienne.

Le départ de la Commission vers Genève encourageait la Turquie pour entamer des négociations bilatérales avec Paris tout en isolant la SDN. Les attentes des deux pays divergeaient mais passaient par un accord mutuel. Ankara souhaitait changer le règlement des élections qui lui permettrait d'obtenir la majorité à l'Assemblée. La diplomatie française aspirait à s'octroyer la bienveillance turque au détriment de Berlin. Ainsi, elle dénonçait, à son tour, le contour des élections. Cette contestation semblait tout à fait contradictoire dans la mesure où Paris refusait l'idée d'un éventuel

⁸⁹²Kara Hüseyin, *op. cit.*, p. 35.

⁸⁹³Ada Serhan, *Türk Fransız ilişkilerinde Hatay sorunu (1918-1939)*, İstanbul, İstanbul Bilgi Üniversitesi yayınları, 2005, p. 132.

⁸⁹⁴Barbaro, *op. cit.*, p. 83.

rattachement du Sandjak mais elle participait, par un tel engagement, activement au processus. Les revendications turques ouvraient la porte à de nombreux débats au sein de la SDN. Certains milieux politiques français considéraient la décision gouvernementale comme une duperie.⁸⁹⁵ « *L'abandon d'Alexandrette est une seconde édition de l'abandon de la Cilicie, une seconde capitulation, d'autant moins excusable que nous avons l'expérience de la première. En 1938 comme en 1921 nous jouons un jeu de dupe, nous cédon contre des garanties illusoires à la brutale pression Turquie* » D'autres mettaient en exergue la pression d'Ankara faite sur les Alaouites et les Arabes pour les inscrire sur les listes turques.⁸⁹⁶

Cette seconde vague d'élection symbolisait la résistance mais également une victoire pour la Turquie. En revanche, les nationalistes syriens la percevaient comme une véritable injustice.⁸⁹⁷

L'impulsion d'Ankara obligea Georges Bonnet à discuter les modalités de l'introduction des troupes turques dans le territoire sandjakien.⁸⁹⁸ Par ailleurs, les deux parties s'accordaient sur le contingent des députés. Mameli parle d'un accord secret datant du 10 mars 1938.⁸⁹⁹ Les allégations de Mameli nous amène à cette question. Pour quelle raison avait-on attendu l'entrée des troupes turques pour confirmer le contingent de 22 sièges, soit 60% de voix ?

Cet engagement signifiait implicitement une concession à venir à savoir le rattachement du Sandjak à la Turquie. Jusqu'à présent, la diplomatie française s'efforçait de respecter la charte mandataire en se référant aux articles 22 et 11. Mais, le destin de la région basculait à travers notamment la pression exercée par Ankara sur la scène internationale.

Les négociations aboutissaient à l'accord du 4 juillet qui autorisait l'intervention de 2500 soldats pour soutenir la France et ainsi garantir la sécurité des populations turques.⁹⁰⁰ Les troupes turques occupaient très vite les zones stratégiques.

F) L'entrée des troupes turques et ses échos

Les pourparlers militaires entre Français et Turcs débutaient à Antioche au mois de juin

⁸⁹⁵ J. Delboque, "Alexandrette et l'illusion de l'alliance turque", *Action française*, 17 décembre 1938.

⁸⁹⁶ Barbaro, *op. cit.*, p. 84.

⁸⁹⁷ Ada Serhan, *op. cit.*, p. 130.

⁸⁹⁸ Albord Maurice, *op. cit.*, p. 49.

⁸⁹⁹ Mameli, *op. cit.*, p. 947.

⁹⁰⁰ Budak Ömer, *Hatay meselesi*, Ankara, mémoire de DEA, 1986, pp. 50-51.

1938. Le Général Huntziger, membre du Conseil supérieur de la guerre depuis le 17 mai 1938, représentait l'état Major de l'armée française. Entre le 15 et le 20 décembre 1937, avaient lieu à Ankara, des tractations avec l'état Major turc. Puis, au cours des conférences interministérielles des 8 et 9 février, un projet fut élaboré avec le consentement de Huntziger. Entre le 13 et le 25 juin 1938, pas moins de 20 négociations réunirent Ankara et Paris.⁹⁰¹

La Turquie martelait les débats par le discours de l'insécurité dans la région. La Commission chargée de veiller au bon déroulement des opérations établissait un constat identique y dénonçant également la forte influence de l'autorité mandataire sur les communautés non turques.⁹⁰² La France et la Turquie y voyaient donc la nécessité d'un renouvellement électoral sous une surveillance commune.

Dans un autre rapport, la Commission présentait la situation ainsi :

*« La Commission électorale respectueuse de la mission de la Puissance mandataire, est obligée, d'autre part, de constater unanimement que l'attitude des autorités locales, depuis environ le 31 mai, risque de fausser le jeu des opérations en portant une grave atteinte à la liberté de détermination d'une partie de la population. La Commission électorale et ses délégués, étant sur place, peuvent constater que les mesures prises constituent des pressions et une intimidation qui dépasse le cadre d'une simple orientation de la population, telle que l'invoquent les autorités mandataires et sont incompatibles avec le Règlement électoral ».*⁹⁰³

Le mandat risquait d'altérer les élections et la Commission, se référant aux normes démocratiques, intervenait auprès du Haut Commissariat pour remédier à ces manquements. Toutefois, sur les directives du Ministère des Affaires étrangères, ce dernier maintenait les applications précédentes, une politique que les Turcs appréciaient au plus haut point.

Après le départ de la Commission, les plénipotentiaires respectifs de la Turquie et de la France, M. Cevad Açıkalin et le Colonel Collet, négociaient la question du Sandjak et ratifiaient la décision suivante le 28 juin 1938 qui dessinait l'avenir du Sandjak :

« Les représentants des deux gouvernements, en vertu de la décision de leur gouvernement respectif et des pouvoirs qui leur ont été conférés, ont décidé de reprendre les opérations. Les représentants des deux Puissances amies sont convaincus

⁹⁰¹ Albord Maurice, *L'armée française et les Etats du Levant, 1936-1946*, Paris, CNRS, 2000, p. 49.

⁹⁰² Document de la SDN, c. 261, 1938, p. 49.

⁹⁰³ *Ibid.*, rapport, p. 62.

*qu'ils peuvent compter sur l'esprit d'union et de fraternité qui doit essentiellement caractériser les relations des citoyens du Sandjak, quel que soit leur appartenance communautaire, et ne doutent pas que cette phase de la consultation électorale revêtira le caractère de dignité qu'impose au pays sa transformation récente en une entité politique distincte la moindre infraction pouvant perturber les opérations qui seront ainsi entreprise étant de nature à gêner la tâche assumée par les deux Puissances garantes. Les représentants des gouvernements Français et Turc n'hésiteront pas à prendre les mesures les plus sévères pour réprimer tout désordre et poursuivre par devant la loi tous ceux qui chercheraient à exploiter la situation au bénéfice d'intérêt personnels d'idéologies politiques contraires aux véritables intérêts politiques du Sandjak ».*⁹⁰⁴

Ce document révèle que la question du Sandjak serait désormais tranchée par les négociations bilatérales. La Turquie et la France prenaient l'initiative de résoudre ce différend en écartant la SDN. Entre les lignes, une volonté commune de créer les bases d'un futur État turc était à l'ordre du jour. A cet effet, les communautés opposées à une telle démarche devaient faire l'objet d'une pression militaro-diplomatique. La crédibilité d'un tel projet passait inexorablement par une intervention militaire dans le Sandjak pour asseoir la suprématie turque.

Les gouvernements turc et français donnaient leur accord sur un texte qui permettait aux négociateurs de parapher le 3 juillet 1938 l'accord général des états Majors turcs et français relatif au Sandjak.

Ces accords renfermaient :

- 1- un traité politique d'amitié.*
- 2- un accord plaçant la sécurité et l'ordre intérieur du sandjak sous la double garantie de la Turquie et de la France.*
- 3- un protocole d'application négocié entre les deux états majors et fixant à un nombre égal les effectifs français et turcs qui contribueront au maintien de l'ordre.*
- 4- une déclaration provisoire qui permettra d'attendre le règlement définitif des rapports entre la Syrie, la Turquie et la France.*⁹⁰⁵

Ces négociations s'intensifiaient sur la pénétration, le stationnement et l'intervention des effectifs turcs dans le territoire sandjakien. Cette entente était peut-

⁹⁰⁴ Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/10/224/511/10, la note de Cevad Açıklan.

⁹⁰⁵ Barbaro, *op. cit.*, p. 84.

être considérée comme l'étape préalable de l'accord de 1939 qui prévoyait l'assistance mutuelle franco-turque dans la région de la Méditerranée.

D'emblée, cette initiative militaire était perçue comme une action de protection des ressortissants turcs. Quelques mois après, la France condamnait cette intervention, loin des attributs pacifiques conférés auparavant, comme une manœuvre destinée à encourager les irrédentistes turcs. D'ailleurs, il est légitime de s'interroger sur la stratégie du Quai d'Orsay qui aurait pu anticiper les conséquences d'une telle action.

Finalement, les négociations bilatérales aboutissaient à un compromis de 32 articles sur l'entrée de l'armée turque au Sandjak :

a) Conditions de l'entrée et stationnement initial des troupes turques

1- Les forces turques à introduire dans le Sandjak en exécution du présent protocole ne devront pas avoir un effectif supérieur à 2.500 hommes, placés sous le commandement d'un Colonel.

2- Les deux gouvernements fixeront d'un commun accord la date d'entrée de ces forces dans le Sandjak.

Elles franchiront la frontière d'une part à Payas, d'autre part à Hassa.

3- Les forces turques stationnent initialement dans la zone : Alexandrette, Beylan, Kirikhan avec un élément à Antioche. (Le détail du stationnement est donné à l'annexe n° 2 ci-jointe)

4- Les forces françaises actuellement présentes dans le Sandjak pourront être renforcées jusqu'à concurrence d'un maximum de 2,500 hommes.

b) Rôle des forces turques-commandement

5- Les forces turques peuvent coopérer éventuellement au maintien de l'ordre dans le Sandjak.

L'autorité qualifiée fait appel à leur concours, dans les conditions définies sur article 6 et 8 ci-après, lorsque les forces de police du Sandjak chargées normalement du maintien de l'ordre se trouvent dans l'impossibilité de remplir leur mission.

6- L'initiative de cette coopération éventuelle appartient au Délégué du Haut Commissaire de la République Française responsable de l'ordre dans le Sandjak. Un représentant permanent du Commandement des forces turques dans le Sandjak est désigné pour régler les questions relatives à cette coopération éventuelle.

La Délégué fait connaître à ce Représentant sa décision de faire appel aux troupes turques; il arrête l'accord et signe avec lui les instructions à donner.

Ces instructions sont exécutoires des réceptions. Le Commandant militaire turc rend compte de leur exécution pour laquelle il est seul juge du choix des moyens.

Le Représentant turc est qualifié pour provoquer l'initiative du Délégué dans le cas qui lui paraîtrait intéresser la sécurité immédiate des troupes turques.

7- Hors le cas visé à l'article – ci- dessus, aucune mission de police ne saurait incomber aux troupes turques. Toutefois, dans un cas d'urgence où la sécurité immédiate prend de sa propre autorité les mesures appropriées. Il en rend compte dans le plus bref délai possible.

8- Les troupes turques peuvent être requises de coopérer au maintien de l'ordre dans les conditions définies aux articles 5 et 6 ci-dessus :

-normalement, dans les zones d'intervention No: I et II figurant sur la carte annexée au présent protocole (annexe N° 3); la ville d'Antioche ne fait pas partie de ces zones.

- éventuellement, dans le reste du territoire où elles apportent alors leur concours aux troupes françaises.*
- Inversement, les troupes françaises peuvent être requises d'apporter leur concours aux troupes turques dans les zones d'intervention N°: I et II.*

9-L'état-major Général turc désigne un commandant des forces turques dans le Sandjak.

Celui-ci exerce son commandement dans les conditions fixées par les Règlements turcs, sauf en ce qui concerne :

-La coopération éventuelle de sa troupe au maintien de l'ordre, visée par les articles 5, 6, 7, 8 et 10n, pour la quelle il est tenu de se conformer aux instructions qu'il reçoit en application des dispositions de l'article.

- Le service de place dans les garnisons mixtes, question visée par l'article 11.*

10- Lorsque, en vertu des dispositions de l'article 8,

a) Les troupes turques coopèrent seules au maintien de l'ordre, elles opèrent sous les ordres exclusif de leurs chefs.

b) Les troupes turques coopèrent au maintien de l'ordre de concert avec les troupes françaises, le Commandant de l'ensemble de ces forces est désigné par le Délégué en accord avec le représentant du Commandement des forces turques dans le Sandjak.

11- Dans les localités où stationnent des troupes turques et où existe un commandant d'arme français, celui-ci conserve ses attributions, définies par le règlement français sur le service de place.

Toutefois, le commandant local des forces turques peut prendre les mesures qu'il jugerait utiles pour la sécurité immédiate de sa troupe, à charger d'en informer le commandant d'armes français.

Une liaison étroite est établie entre le commandant turc local et le Commandant d'armes français. Toutes les mesures de caractère général ne sont prises qu'après échange de vues entre eux.

En cas de désaccord, les intéressés en réfèrent à leur commandement respectif.

12- Un officier de liaison est détaché en permanence par le Commandant des forces turques du Sandjak auprès du Commandant Militaire Français du Sandjak.

Réciproquement celui-ci détache un Officier de liaison auprès du Commandant des forces turques.

Les Commandants des forces françaises et turques du Sandjak échangent journellement par l'intermédiaire de ces Officiers de liaison tous renseignements utiles et tous les quinze jours, des situations d'effectifs de leurs forces respectives.

c) Respect Des Prérogatives Et Attributions Du Pouvoir Civil

13-La présence des troupes turques dans le Sandjak n'apporte aucune modification aux prérogatives et attributions représentants dans tous les domaines de leur activité et à la composition des forces de police fixée par le Statut.

d) Privilèges et Juridiction

14- Dans le Sandjak les militaires turcs doivent le salut aux Officiers français de grade supérieur au leur et réciproquement, les militaires français doivent le salut aux Officiers turc de grade supérieur au leur.

Le salut est obligatoirement rendu.

15- Les forces turques peuvent arborer leur drapeau national sur les locaux occupés effectivement par elles.

16- Les privilèges dont jouissent, en matière de douane, les forces françaises stationnées dans le Sandjak sont étendus aux forces turques également stationnées dans le Sandjak.

17- Les infractions portant atteinte à la sécurité, à l'honneur des forces turques, ainsi que les services graves commis à l'égard des membres de ces forces, par une personne non militaire étrangère aux dites forces, relèvent de la juridiction militaire turque.

Les autres infractions sont laissées à la compétence des tribunaux locaux.

La juridiction locale, après avoir jugé l'affaire, informe l'autorité militaire turque de la sentence prononcée.

Les délinquants condamnés à des peines privatives de liberté, par le Tribunal militaire des forces turques du Sandjak en application des dispositions du présent article, subissent leur peine dans les établissements pénitentiaires locaux.

18- Les infractions commises par les membres des forces turques vis à vis d'une personne non militaire étrangère à ces forces, relèvent de la juridiction militaire turque.

19- Les infractions commises par les membres des forces turques à l'égard des membres des forces françaises et les infractions commises par ceux-ci à l'égard des premiers, relèvent des Tribunaux de l'armée à laquelle appartient le délinquant.

20- Lorsque les membres des forces turques sont coauteurs ou complices dans des infractions prévues aux articles 18 et 19, commises par des membres des forces françaises et réciproquement, une enquête est menée en commun par les organes compétents français et turcs. Les conclusions de cette enquête sont transmises de part et d'autre à l'autorité qualifiée pour saisir la juridiction militaire compétente. Les autorités françaises et turques se tiennent réciproquement informées des décisions prises. Les juridictions françaises d'une part, turque d'autre part, instruisent ensuite l'affaire, chacune pour ce qui la concerne ; elles gardent entre elles les liaisons nécessaires.

21- Dans les cas visés à l'article 19 ci-dessus, l'autorité militaire qui exerce les poursuites doit tenir l'autorité au courant des poursuites engagées et des sentences prononcées.

22- Les infractions commises par des membres des forces turques à l'égard d'autre membres des forces turques sont laissées à la connaissance de la juridiction turque, qui en connaîtrait normalement en Turquie.

23- Les conséquences civiles résultent de toutes les infractions qui précèdent, lorsque la responsabilité de l'une et l'autre armée n'est pas engagée, sont portées, suivant la nationalité des justiciables, devant les Tribunaux compétents du Sandjak.

Celles qui résultent des infractions engagent la responsabilité de l'une et de l'autre armée, sont réglées par voie administratives selon la réglementation en vigueur dans chaque armée et par les soins de l'état-Major de chacune d'elles. En cas de contestation, le litige est traité par voie diplomatique.

La composition des troupes turques introduites dans le Sandjak était telle que citée ci-dessous :

L'armée turque était dirigée par le commandement du colonel de la 48^{ème} Brigade de montagne. La caserne du 48^{ème} Régiment, le 48^{ème} Régiment de montagne et son 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} bataillons, le 1^{er} bataillon du 41^{ème} Régiment et le 2^{ème} bataillon d'infanterie, la 6^{ème} Compagnie de génie, la 1^{ère} Compagnie du 6^{ème} bataillon de communication, la branche d'automobile du 6^{ème} bataillon du transport, le département de la santé de Brigade, l'équipe de boulangerie du Régiment composaient les unités.⁹⁰⁶

Or, les données d'Arnold Maurice mentionnaient que les effectifs de l'armée turque se composaient de 4 bataillons d'infanterie, 1 escadron de cavalerie et des troupes de service.⁹⁰⁷ Il est fort probable que la non mise à disposition de toutes les archives turques ne lui pas permit de faire acte de toute la présence militaire.

Dans un délai très court, l'armée turque se préparait à se mobiliser vers le Sandjak. Dans un décret-loi signé par M. Kemal Atatürk lui-même, 20.000 liras étaient octroyés comme avance.⁹⁰⁸ Liées à cette mobilisation, toutes les démobilisations au sein de l'armée étaient reportées. Les actions menées prévenaient d'un éventuel conflit et les préparatifs allaient dans ce sens.⁹⁰⁹

D'ailleurs, cette intervention militaire imposait à Ankara quelques agencements notamment le recrutement des soldats apprentis attachés à la 39^{ème} Brigade de montagne et la préparation de la 17^{ème} Division. Pour les nouveaux engagés, un décret-loi était promulgué et allouait une somme de 500 liras de budget extirpé de la Défense Nationale.⁹¹⁰

Un petit retour s'impose quant à la négociation franco-turque. Par cet accord, Paris donnait un droit de défense sur la région. Ce partage des devoirs mandataires mentionnait également une assistance mutuelle en cas d'agression d'un état tiers. Cette expression désignait au regard de tous l'Italie.

L'entrée des troupes turques engendrait immédiatement des conséquences. Le 1^{er} juin 1938, M. Abdurrahman Melek, un des leaders du Parti du Peuple, fut nommé à la fonction de Directeur des Affaires intérieures du sandjak d'Alexandrette. La majorité

⁹⁰⁶ Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/10/224/510/12 date : 04-07-1938.

⁹⁰⁷ Albord Maurice, *L'armée française et les Etats du Levant 1936-1946*, éd. CNRS, 2000, p. 50.

⁹⁰⁸ Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/13/01/02/83/43/4, 21-05-1938.

⁹⁰⁹ Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/18/01/01/84/84/4.

⁹¹⁰ Archive nationale turque, section République, 030/13/01/02/81/152/2, le décret loi date : 14-12-1937.

des fonctions publiques et administratives était confiée aux Turcs à l'exception de quelques postes peu importants. La gendarmerie tombait également aux mains turques. Dans la même logique, des leaders arabes et alaouites étaient arrêtés pour le motif d'instigations futures pouvant provoquer des incidents dans le Sandjak.⁹¹¹

L'entrée des troupes turques était un tournant historique notamment concernant son avenir au Proche Orient. Elle était saluée par des slogans de victoire. En conformité avec la politique d'appui des dynamiques locales, les Turcs d'Antioche organisaient une grande cérémonie de bienvenue à l'armée, présentant ainsi leurs sentiments vis-à-vis de la Mère-Patrie.⁹¹²

Nul ne peut ignorer que l'intervention militaire dans le Sandjak équivalait également mais surtout, à la victoire du kémalisme en Turquie mais aussi dans toute la région. Le drapeau du parti du peuple, associé à l'étendard turc, était arboré par les troupes turques. Cette démonstration de force présentait à la face du monde toute l'étendue de la puissance turque. Le Parti du Peuple n'était pas qu'un simple parti politique, il symbolisait également la renaissance kémaliste. Le drapeau national était toujours hissé avec les couleurs du parti. L'idéologie officielle s'articulait autour de certaines notions : le kémalisme, le Parti du Peuple, de drapeau et l'armée. L'entrée des troupes turques dans la région impliquait la proclamation du règne d'Ankara dans toute la région.⁹¹³

Le peuple acclamait les militaires turcs. Cette ferveur était reprise à l'unisson par la littérature. L'émotion atteignait son paroxysme. L'entrée de l'armée n'était pas seulement psychologique mais elle répondait avant tout à un impératif stratégique comme l'indiquait le président de l'État Hatay dans son discours au sein de l'Assemblée du Sandjak : « *Après cette date, le gouvernement s'engageait dans la région. Les formidables comportements des hommes d'État turcs et de l'armée permirent la restauration de la confiance et la sympathie pour la Turquie n'était que plus élevée* ». ⁹¹⁴ La réalité des manœuvres militaires turques bouleversait le sens de l'histoire.

La convention autorisait le concours des troupes turques à hauteur de 2500 hommes équivalents à la présence française. Toutefois, la gendarmerie devenait un

⁹¹¹Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 55.

⁹¹²Sökmen Tayfur, *op. cit.*, p. 95.

⁹¹³Voir l'image de l'entrée des troupes turques dans le Sandjak, T.C.'nin 75. yılı Ankara, Türkbasım, 1998.

⁹¹⁴Voir la dernière session du Parlement du Hatay, le discours du Président de l'Etat d'Hatay, Tayfur Bey, Bibliothèque de l'Etat-major de la Turquie, 1939.

point de discorde. Celal Karasapan, Consul de la Turquie à Antioche, rapportait que cette structure était composée d'Arabes, d'Alaouites, d'Arméniens et de Grecs Orthodoxes. Pour couronner le tout, la gendarmerie était sous le commandement de l'armée française. L'intervention du Consulat permettait de modifier sa structure. Dorénavant, un certain nombre des 2500 soldats français devait former la gendarmerie du Hatay.⁹¹⁵ Autrement dit, les forces françaises ne compteraient plus dans ses rangs d'autochtones. Il était fort probable que les Arméniens et les Alaouites armés devenaient une réelle menace. D'ailleurs, M. Karasapan exprimait toutes ses inquiétudes quant à d'éventuelles provocations en se référant à la parole d'Ibrahim Hakkı, commandant de la gendarmerie du Sandjak, recruté par le Colonel Collet.⁹¹⁶

L'effectif de l'armée turque alimentait les débats. Le Maréchal Fevzi Cakmak estimait qu'un contingent de 3.000 soldats était indispensable avec un bataillon d'infanterie stationné à Beylan.⁹¹⁷ La France contestait une telle vision en estimant qu'une telle mobilisation obligerait l'armée française à modifier son implantation en Syrie. Outre les désagréments matériels, un tel engagement provoquerait des coûts importants pour la France. Les négociations entre les deux gouvernements prenaient des dimensions sérieuses. Les rapports des responsables militaires et politiques affichaient clairement la volonté des deux parties de ne pas céder de concession, acte qui serait perçu comme une mise à mal de l'accord signé antérieurement. Les uns et les autres se méfiaient⁹¹⁸ et seul, Atatürk pouvait y percevoir une sortie de crise : « *même si cette situation pose un problème, cela peut se résoudre* »⁹¹⁹

Le nombre de soldats fixés, restait le problème de la sécurité de l'entrée des troupes turques. Ainsi, un protocole était signé où la France garantissait l'accès de ces dernières dans le Sandjak. Cet accord apaisait également l'inquiétude des ressortissants turcs demeurant à proximité de l'itinéraire.

En outre, la Turquie refusait que les dépenses militaires françaises, des troupes composées notamment d'arméniens, d'alaouites et d'anti turcs, soient imputées au budget du Sandjak.⁹²⁰ Elle exigeait la dispersion des forces militaires irrégulières dans

⁹¹⁵Archive nationale turque, section République, doc. n° 030/10/224/511/2, 10-7-1938.

⁹¹⁶Archive nationale turque, section République, doc. n° 030/10/224/511/3, date du rapport, 10-7-1938.

⁹¹⁷Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D74-1, F110-9,10 rapport de l'Etat-major, Fevzi Cakmak, date : 26-07-1938.

⁹¹⁸Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D74-1, F110-110-10, rapport du ministère de l'équipement, Celal Bayar date : 25-07-1938.

⁹¹⁹Archive Présidentielle turque, A4-18-e, D74-1, F110-8 la réponse d'Atatürk, date : 26-07-1938.

⁹²⁰Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/10/224/511/2, 10-07-1938.

l'optique que l'armée turque effectue sa mission dans les meilleures conditions possibles. Effectivement, les inquiétudes demeuraient palpables d'autant plus que les rapports des agents turcs infiltrés dans la région allaient dans le même sens. Finalement, aucun incident ne fut à déclarer. Bien au contraire, l'article de Mme Ayla Kutlu présentait le passage des troupes dans une vision pittoresque. En effet, des bouquets de fleurs étaient déposés tout au long du trajet par les soldats d'origine algérienne et tunisienne, un acte qui prouvait la bienveillance des hôtes.⁹²¹

En dépit d'un conflit qui remontait à 21 ans, les deux armées entamaient un début de rapprochement. La célébration du 14 juillet permettait à ces dernières de défiler côte à côte à Antioche.⁹²² Ces gestes de mansuétude facilitaient les négociations bilatérales. Le Colonel Collet et M. Cevad Açıkalın participaient à la cérémonie⁹²³. Ce tableau affectait les Arabes nationalistes mais nourrissait les Turcs dans leur volonté de rattacher le Sandjak à la Turquie.

L'entrée des troupes turques achevées, les listes électorales étaient accomplies. En lieu et place du comité de la SDN chargé de gérer les élections, une Commission mixte était créée à l'initiative des gouvernements turcs et français. Cette initiative était plébiscitée par certains.⁹²⁴

Côté turc, M. Açıkalın était désigné pour la création de la commission. D'emblée, elle fut fixée à 4 spécialistes et un seul serait chargé des affaires électorales. Subitement et curieusement, les troubles cessaient. L'entrée de l'armée turque dans le Sandjak était perçue comme la démarche préalable à une annexion totale. Il ne restait pour Ankara qu'à faire approuver par le peuple ce dit rattachement par le biais des urnes.

Devant les dangers italien et allemand, l'opinion française prenait une tournure différente. En effet, le désir de passer un accord de bonne entente avec la Turquie alimentait les débats. L'abandon du Sandjak était envisagé pour la première fois. Le pardon pour un désengagement français dans la région se lisait sur les lèvres. L'un des concepteurs de l'accord, Maurice Pernot, décrivait son opinion à travers un article dans l'Europe Nouvelle :

« Le plus important de tous ces accords, c'est évidemment l'accord politique. La

⁹²¹Kutlu Ayla, *op. cit.*, p. 25.

⁹²²Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/10/224/51/9, le rapport de Karasapan, 16-7-1938.

⁹²³Archive nationale turque, section République, doc. n° : 030/10/224/511/9.

⁹²⁴Plébiscite : Vote direct du peuple sur un programme ou sur la confiance donnée à un homme ayant accédé au pouvoir

*France et la Turquie s'engagent réciproquement à n'entrer aucune combinaison politique ou économique dirigée contre l'une d'entre elle. Si l'un des États est attaqué, l'autre ne devra prêter à l'agresseur aucune aide ni assistance. La France et la Turquie qui se proclament également attachées au maintien de la paix générale, et particulièrement à celui de la sécurité en Méditerranée orientale, se concerteront en vue des mesures à prendre pour les assurer ; enfin, le traité confirme l'acte général d'arbitrage déjà en vigueur entre les deux pays. Il est conclu pour dix ans et renouvelable. Bien que le mot d'alliance ne soit pas inscrit, l'accord de juillet 1938 associe étroitement la Turquie et la France, établit un lien solide entre leurs deux politiques et surtout tend à rendre solidaires leurs intérêts et leur action en Méditerranée. »*⁹²⁵

Un dilemme était marquant dans le processus déroulé après l'entrée de l'armée turque. D'une part, bien que la France ait été réticente à faire quelques concessions envers le Sandjak, la Turquie suspectait l'assouplissement français. D'autre part, si bien qu'une aire d'amitié régnait dans les relations franco-turques, la France n'avait pas cédé le Sandjak à la Turquie. Les politiciens affichaient sans réserve que la paix dans le bassin orientale passait par le rattachement du Sandjak à la Turquie.

La France souhaitait signer dans les plus brefs délais un accord d'assistance en vue d'un éventuel péril italien. La Turquie retardait l'échéance et obligeait par la même la France à céder la concession sandjakienne. Puis, elle conviait volontiers l'Allemagne à investir dans le pays. L'importation de Turquie s'élevait à 45% avec l'Allemagne.⁹²⁶ En dépit d'un article stipulant l'interdiction des contributions allemandes, Berlin considéré comme agresseur, la Turquie poursuivait sa politique de séduction auprès de la Bundestag. Cette stratégie visait à casser les dernières réticences du Quai d'Orsay.

Une manœuvre différente ambitionnait de diviser le bloc franco-anglais paraphant un accord turco-britannique. La crainte d'un isolement inquiétait Paris. Par conséquent, la coopération avec la Turquie semblait inévitable. D'autre part, l'ambition italienne dans la Méditerranée conjecturait, indéniablement, l'absence d'une autorité forte dans la région. L'appétence des uns et des autres de s'octroyer une place dans la contrée engendrait des accords multiples et contre natures. A titre d'exemple, le refus de voir un territoire militarisé face à Chypre encourageait les Britanniques à soutenir la thèse

⁹²⁵Pernot Maurice, « L'accord franco-turc et ses incidents », *L'Europe Nouvelle*, n°1068, 30 juillet 1938, p. 813.

⁹²⁶Oran, *op. cit.*, p. 305.

turque dans le Sandjak.

Désormais, cette question devenait un conflit qui ne pouvait être résolu que par les négociations multilatérales, c'est-à-dire entre la France, la Turquie et l'Angleterre. Côté français, l'interlocuteur était le Haut Commissariat et le ministère des Affaires étrangères, et côté turc, M. Cevad Açıkalin, le délégué du Gouvernement turc et le ministère des Affaires étrangères. Ils se mirent à préparer les listes de l'élection le 22 juillet 1938.⁹²⁷

G) La nouvelle élection : le plébiscite et la liste des députés selon leurs communautés

Les nouvelles listes s'établissaient à l'ombre de l'armée turque qui soutenait activement les annexionnistes tout en intimidant les populations non turques. Une commission sous la présidence de Cevat Açıkalin et du Colonel Collet achevait de préparer la liste électorale.⁹²⁸ Les élections du Sandjak étaient singulières car à deux tours. Les premières listes électorales étaient composées de la population qui désignerait les secondes.

Les premières listes étaient composées ainsi :⁹²⁹

Les Turcs : 35.847

Les Alaouites : 11.319

Les Arméniens : 5.504

Les Arabes : 1.845

Les Grecs- orthodoxes : 2.098

Un dilemme envenimait les débats. Bien que nombreux, les Arabes sunnites n'étaient pas représentés en fonction de leur importance démographique. L'absence de recensement n'améliorait pas la situation. Sans doute, l'exil des arabes du Sandjak jouait plus que sensiblement sur la démographie de la région et leur représentativité.

Le 20 août 1938, la première vague de vote aboutissait à la formation de la seconde liste. Cent voix étaient égales à une personne définie comme « délégué supérieur ». La seconde liste se composait ainsi : 358 Turcs, 113 Alaouites, 55 Arméniens, 18 Arabes sunnites, 20 Grecs orthodoxes.⁹³⁰ Ils étaient chargés d'élire les 40 députés du Parlement.

⁹²⁷ Adnan Aïta, *op-cit.*, pp. 57-58.

⁹²⁸ Sarıay, Pehlivanlı, Yıldırım, *op-cit.*, p.108.

⁹²⁹ *Ibid.*

⁹³⁰ *Ibid.*

Les votes donnaient les résultats suivants en fonction des communautés en présence :⁹³¹

Les Turcs : 22 sièges

Les Alaouites : 9 sièges

Les Arabes sunnites : 2

Les Arméniens : 5

Les Grec orthodoxes : 2

La situation des Arméniens sur la liste électorale témoigne d'une faible représentativité. Le statut d'immigrant pouvait expliquer le faible taux d'inscription. Par ailleurs, les Arméniens avaient-ils anticipé le futur rattachement de la région à la Turquie ? A en croire leur comportement, la réponse est positive. La simple idée que le Sandjak serait rattaché à la Turquie les incitait à quitter la ville. Présents depuis des siècles, ils craignaient d'éventuelles représailles turques alors même que la France avait obtenu une garantie préalable auprès d'Ankara quant à leur protection. Finalement, ils décidaient de quitter le Sandjak en dépit d'engagement juridique turc leur octroyant une immunité.

1) La liste des députés de l'Assemblée du Hatay⁹³²

a) Les députés Turcs :

Abdulgani Türkmen, Dr. Vedi Bilgin, Mehmed Kamil, Karasulu, Nafi Miski Cevat, Suphi Berekat, Dr. Arif Hikmet (poussé à la démission par Cevat Bey à Antioche), Mehmet Adalı, İzzet Zekeriya Güçlü, Dr. İbrahim İnal, Nuri Aydın Konuralp, Bekir Sıtkı Kunt, Vedi Münir Karabay, Ali Mısırlı, Hamdi Selçuk, Pharmacien Abbas Efendi, Mercan Büstan (İskenderun), Abdullah Mürsal, Abdurrahman Mürsal, Cirkinzade Reşit Ağa, le neveu de Yunus Nadi Cevat Abalı, Seydi Efendi (le leader de la maison du Peuple de Beylan), Seyhlizade Bahri Bahadır, Arif Hikmet Sural (Kırıkhan).

b) La communauté alaouite :

D'Antioche :

Mehmet Sait Tüleyli, Hasan Ali Davut, Süleyhan Tuhani, Mehmet Köse Diyop, Zeynel Abidin Cilli, Selim Mahmut, Salih Güzel.

D'Alexandrette : Cheikh Davut Mehmet Reyhani, Ahmet Celal Abdulhamit

⁹³¹ Saraç, *op. cit.*, p. 125.

⁹³² Saraç, *op. cit.*, p. 126

(Tümkaya)

c) **La communauté arménienne :**

D'Antioche : İsa Kazancıyan, Agop Davutyan.

De Kırıkhan : Haçadır Karabacakyan

D'Alexandrette : Marsel Balit, Mihran Keşisyan.

d) **La communauté grecque :**

D'Antioche: Dr. Basil Hurri, Kamil Ziyrek.

e) **La communauté arabe sunnite**

Bahsanuslu Hacı Rezzuk, Hacıpaşalı Mustafa Fansa.

Les autres communautés (Tcherkesses, Kurdes, Juifs, Syriques) n'étaient pas représentées durant les élections car elles n'obtenaient pas le nombre de voix suffisant. En effet, il fallait 1.000 voix pour obtenir un délégué susceptible d'élire les députés. Les 18 députés représentant les diverses ethnies étaient rapportés par le Dr. Abdurrahman Melek.⁹³³ Suleyman Hatipoğlu incorporait les 9 députés alaouites dans le groupe parlementaire turc et ainsi il obtenait 31 députés.⁹³⁴ Toutefois, les intellectuels turcs refusaient une telle alliance politique. Les Alaouites, bien que reconnue par la SDN comme communauté ethnico-religieuse, ne disposait pas de la même considération politique auprès de la Turquie.

A l'ouverture de la première session parlementaire, les députés prêtaient serment en turc et reconnaissaient à l'unanimité la primauté des lois turques dans le Hatay. Cette configuration politico-juridique légitimée par les députés se déclinait comme une preuve substantielle de la volonté commune de rattacher le Hatay à la Mère Patrie.

Dans sa thèse, M. Adnan Aïta soutenait que les résultats des élections avaient été conclus avant même le scrutin.⁹³⁵ Effectivement, les contingents définis au préalable, on connaissait d'ores et déjà les noms des députés. Il ne restait qu'à faire valider cette proposition par le peuple, un acte démocratique en quelque sorte mais qui était loin de l'être. On était parvenu à un accord de principe dans la mesure où le taux de participation ne serait pas déterminant. Par exemple, un faible taux de participation de

⁹³³Kutlu Ayla « Hatay Devleti'nden Hatay İli'ne » *Tarih ve Toplum*, c. 8, n° : 43, 1987, p. 26.

⁹³⁴Hatipoğlu, "Atatürk'ün Hatay meselesindeki barışçı siyaseti", *Atatürk IV. uluslararası kongresi*, t. 1, 1999, p. 213.

⁹³⁵Adnan Aïta, *op. cit.*, p. 58.

la communauté turque n'aurait influé que sur le bilan électoral et non sur le nombre de députés turcs.

2) La proclamation de l'Etat du Hatay

L'Assemblée du Hatay, composé de 40 députés, entama sa première session le 2 septembre 1938 avec les vœux de serment formulés en turc bien qu'aucun article ne le contraignait. Le Sandjak devenait l'État du Hatay (le pays des hittites) et l'ancien député indépendant d'Antalya, Tayfur Sökmen (considéré par la France comme un affranchi) en devenait le dirigeant. Le drapeau fut dessiné par Atatürk lui-même, une note rouge était frappée au milieu d'une étoile blanche. Antioche était proclamé chef-lieu de l'État.⁹³⁶

Au même titre que le déroulement des élections, tous les cadres administratifs et les fonctionnaires étaient dictés par Ankara. La date d'ouverture de l'Assemblée et le protocole étaient formulés par la Turquie. Un rapport numéroté 422 appartenant au ministère des Affaires étrangères turque détaillait le règlement concernant l'organisation de l'administration de l'État du Hatay. Ce règlement se composait ainsi :

⁹³⁷

- 1- *L'ouverture de l'Assemblée est le 2 septembre.*
- 2- *Les discours exprimés sont en cours de préparation pour le jour de l'ouverture de l'Assemblée.*
- 3- *L'Assemblée sera ouverte par le plus vieux membre Mehmet Adalı.*
- 4- *Le Président de l'Assemblée est Abdulgani Türkmen, le vice-président est Vedit Münir Karabay, le deuxième vice-Président sera un Alaouite.*
- 5- *Les secrétaires sont Dr. Vedit Bilgin et Bekir Sıtkı Kunt.*
- 6- *Le Président de l'État sera Tayfur Sökmen. Il faudra l'élire à l'unanimité.*

Abdurrahman Melek conseillait le cabinet du gouvernement turc. Apprécié par le mandat, le personnage vouait un culte particulier à la République. Ankara ne négligeait pas de prendre acte auprès du mandat. C'est pourquoi, certains protagonistes, respectés par l'autorité française, étaient immédiatement portés dans le leadership de l'État du Hatay. Toutefois, la prudence était de mise et le remplacement d'un des acteurs était anticipé au cas où. Par exemple, en cas de différend, İnayet Mürsel pouvait prétendre

⁹³⁶Saraç, *op. cit.*, p. 134.

⁹³⁷Pehlivanlı, Sarıay, Yıldırım; *op. cit.*, annexe: 28 a, p. 241

au poste d'Abdurrahman Melek.

À la tête du ministère de la justice, Cemil Yurtman, Abdullah Feyzi, pour le ministère de la culture, Ahmet Faik Türkmen, pour l'économie (*Bankacı*), Cemal le banquier, pour la santé on ne proposa personne car il serait attaché au ministère de l'économie, pour la construction, Kemal Alpar étaient désignés⁹³⁸

Dans la nomination du Président, la Turquie insistait sur Tayfur Bey. Une bonne dose de notoriété additionnée à une intense activité dans le processus de rattachement lui conférait un ballottage favorable. La présidence de Tayfur Bey propulserait le Hatay dans la voie satellite. La France ne souhaitait pas reconnaître la direction d'un individu condamné à mort par contumace. Collet condamnait fermement cette nomination. Finalement, au bout de tractations incessantes, la France acceptait cette nomination à la seule condition que les Turcs n'organisent pas une grande cérémonie lors de son intronisation.

Le 2 septembre 1938, le parlement Hatayen tenait sa première séance. Mehmet Adalı, le doyen, prononça le discours d'ouverture.⁹³⁹ Le 7 septembre, le parlement tenait deux séances dans lesquelles il votait à l'unanimité le statut organique concernant l'indépendance totale pour les affaires intérieures de l'État républicain, s'appuyant sur la majorité officielle turque et sur l'égalité absolue devant la loi. Le kémalisme prenait sa place officiellement dans le Hatay en tant qu'idéologie. Le Parti du Peuple devenait donc le parti qui détenait les pleins pouvoirs. Vers la fin du mois de février 1939, le Parti du Peuple ordonnait directement la nomination des cadres administratifs.⁹⁴⁰

La proclamation de l'État du Hatay, deuxième république turque dans le monde, marquée par la réussite diplomatique, émouvait la nation. Une diplomatie constante érigea un état indépendant. Cette souveraineté obtenue sans conflit armé n'engendrait nul incident entre les ethnies du Hatay. Au contraire, la plupart des peuples d'Antioche laissaient éclater leur joie après la proclamation. La minorité juive déclarait son contentement. Dans un télégramme envoyé à M. Erkin, les Juifs exaltaient les valeurs de la culture et de la diplomatie turque par lesquelles la victoire demeurerait incontestable.⁹⁴¹

La Turquie parachevait la troisième étape de la question sandjakienne. Désormais,

⁹³⁸ Melek Abdurrahman, *Hatay nasıl kurtuldu ?*, Ankara, TTK basım evi, 1991, p. 65.

⁹³⁹ Selçuk Hamdi, *Hatay'ın o günleri*, İstanbul, özdemir yayınevi, 1971, pp. 52-53.

⁹⁴⁰ Saraç, *op. cit.*, p. 135.

⁹⁴¹ Archive nationale turque, section République, n° : 030/10/197/350/16.

le rattachement était à bout de portée. La conjoncture européenne n'allait pas tarder à donner raison à Ankara. Dans le même sens, le Parlement facilitait le processus en calquant les lois turques à travers des réformes dans les domaines de la culture, de la justice, de l'économie et de la politique. La lire turque devenait monnaie officielle, les timbres et les règlements douaniers donnaient un élan particulier à l'artifice.

Le nouvel État ne faisait pas que des heureux. Même au sein des communautés turque et kurde, certains affichaient clairement leur réticence quant à un rattachement. Les anti-kémalistes, *les cent cinquantes*, organisaient une propagande active depuis Alep. Cette ville était le siège du groupe après son départ du Sandjak. Les nombreuses associations créées par cette structure agissaient comme des bras de revendication. Parmi elles, Isafi Muhacirun était la plus énergique. Les membres de cette association étaient hétérogènes : le président Albert, le secrétaire générale Memduh Selim (Turc), Ihsan (Alaouite), le directeur de Suveydiye Süleyman (Alaouite), le comptable d'Antioche Sadık Mukayyer (Arabe sunnite), Zeki Arsuzi (Alaouite), Nedim Verd (Alaouite), Zeki Kavvas (Alaouite), Moses (Arménien).⁹⁴²

Réellement dirigée par Hasan Cebbare, l'association ne mentionnait pas son nom. Pehlivanlı, dans son article, prétendait que ce type d'association était subventionné par des hommes riches et influents, pro-français ou plutôt anti-kémalistes. Les investissements opérés étaient importants mais nul document ne précise avec certitude les sommes allouées.

Le franchissement de la frontière par les bandits et la propagande anti turque pendant les commémorations des leaders arabes devenaient des faits quotidiens. Dans la région d'Harim, les brigands, composés de Kurdes et d'Arabes, organisaient quelques intrusions en échange de 25 liras. Şeyh Yusuf et Kürt Halil en étaient les principaux instigateurs.⁹⁴³

Ces activités inquiétaient la jeune République. La fragilité du cadre administratif rendait difficile l'application des mesures pour contrecarrer les menaces originaires, essentiellement, de Syrie. D'ailleurs, Damas refusait également l'indépendance du Hatay. Elle adoptait des programmes dans l'optique d'isoler économiquement la région. A ce titre, une série d'initiatives syriennes et des bandes armées paralysaient la région. Ankara saisissait l'occasion pour intervenir économiquement dans la région.⁹⁴⁴ Les

⁹⁴²Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 196.

⁹⁴³Archive nationale turque, section République, n° : 080/16/01/92/85/95/8.

⁹⁴⁴Pehlivanlı, *op. cit.*, p. 201.

taxes douanières étaient supprimées à hauteur de 99% ou autrement dit, Ankara accordait aux commerçants la libre circulation et le libre échange.⁹⁴⁵

En termes de soins médicaux, les populations se dirigeaient habituellement à Alep. Mais, devant la non coopération syrienne, la Turquie accentuait ses efforts en direction des populations sans distinction d'origine et de confession. Face au maintien de la politique syrienne d'isoler le Hatay, Ankara s'empressait de réagir et la notoriété de la Turquie ne faisait que croître. Elle accorda 1 million de liras pour instaurer la sécurité et payer les fonctionnaires, en monnaie turque.⁹⁴⁶ Ce type de paiement tendait à familiariser les populations à la devise nationale.⁹⁴⁷ Outre le déploiement administratif, la Turquie accordait des sommes allant de 10 à 20 liras pour les familles de martyres. En quelque sorte et pour un temps, Ankara se donnait les moyens d'agir en État providence.⁹⁴⁸

Les contributions financières turques et la popularité galopante d'Ankara tiraient les ficelles d'un futur rapprochement. Damas mettait un terme à toute relation avec le peuple du Hatay. L'annexion se faisait de plus en plus désirée.

H) Les activités parlementaires et ses conséquences

La pression syrienne facilitait le dialogue et le rapprochement entre le Hatay et la Turquie. Économiquement et socialement, Ankara tirait son épingle du jeu en s'octroyant la sympathie de tout un peuple. Un soutien inconditionnel orientait les directives de l'Assemblée National du Hatay. Cette dernière promulguait toute une série de lois identiques à celles de la *Mère Patrie* dans l'optique de faciliter l'intégration. L'une des réformes reposait sur un signe ostentatoire à savoir la loi du chapeau qui prohibait le port du fes. Le couvre-chef représentait le symbole des kémalistes irrédentistes. Les Arabes et les anti-kémalistes y percevaient un signe d'infidélité.⁹⁴⁹

Une fois la loi anti-fez adoptée, l'hymne national turc devenait le psaume national. Le 22 janvier 1939, le gouvernement autonome du Hatay officialisait l'utilisation des timbres et la monnaie turque dans tout le pays.⁹⁵⁰

L'adoption à l'unanimité du code civil turc le 17 février devenait un véritable

⁹⁴⁵ Archive nationale turque, section République, n° : 080/16/01/92/85/95/8.

⁹⁴⁶ Archive nationale turque, section République, n° : 030/10/225/515/1, la date de décret, 23-12-1938.

⁹⁴⁷ Archive nationale turque, section République, n° : 30/18/01/02/85/95/11, la date de décret, 12-11-1938.

⁹⁴⁸ Pehlivanlı, Yıldırım, Sarıay, *op-cit.*, annexe, 28-11-1939.

⁹⁴⁹ Budak Ömer, *op. cit.*, p. 46., Selçuk Hamdi, *Hatay'ın o günleri*, p. 100.

⁹⁵⁰ Barbaro, *op. cit.*, p. 88.

tournant.⁹⁵¹ L'annexion était effective d'un point de vue législatif. Plus le Hatay se rapprochait de la Turquie plus il tendait à s'éloigner des valeurs syriennes. D'ailleurs, Barbaro soulignait l'interdiction pour les Syriens de pénétrer dans le territoire. Politiquement isolée, la Syrie n'en était pas moins militairement et économiquement.

La France contestait les réformes du Parlement. Elle insistait sur sa fonction de prédilection, à savoir, la protection des minorités. Conscient d'une annexion imminente, Gustave Gautherot, Sénateur, tentait de convaincre l'opinion publique sur le bien fondé du respect des intérêts français dans la région et prétendait que l'annexion ne pouvait être qu'allégation. Le Ministre des Affaires étrangères reprenait un discours identique et lorgnait la garantie des privilèges français. Conformément à la note de M. Bonnet, les négociations entre la France et la Turquie étaient maintenues.

Lors d'une réunion organisée à Paris, Daladier, Bonnet et les généraux Gamelin, Colson et Huntziger annonçaient que les dépêches du Sandjak faisaient état du souhait du Parlement de promulguer une loi pour rattacher le Hatay à la Turquie. Huntziger préconisait de renforcer l'armée française dans le Levant en lui octroyant un navire de guerre. Bonnet présentait une politique impliquant la cession de la région en contrepartie de compensations diplomatiques. Cette proposition fut acceptée à l'unanimité et la commission dépêchait un télégramme à Massigli, ambassadeur de France à Ankara pour poursuivre les négociations tout au long de l'année 1939.⁹⁵²

I) Les démarches et les efforts pour le rattachement après la proclamation de l'État du Hatay

Après la proclamation de l'État du Hatay, le climat diplomatique se calquait sur les désirs turcs. Profitant de l'occasion, le ministère des Affaires étrangères de la Turquie décidait de créer un comité le 24 février 1939 pour parachever et gérer les contours de l'administration du nouvel État. Le comité se composait ainsi :

Kemal Köprülü, conseiller juridique, ministère des affaires étrangères.

Du ministère de l'intérieur : Şükrü Sökmensüer, directeur générale de la sécurité nationale, ministère de l'intérieur.

Capitaine Sıdkı Ulay, de la 3^{ème} filiale, État-major.

Les spécialistes en cas de nécessité :

⁹⁵¹Voir les procès verbaux de la dernière cession du Parlement du Hatay, La bibliothèque de l'état-major turque, Ankara. L'archive de Türk Tarih Kurumu, les procès verbaux, Ankara.

⁹⁵²Albord, *op. cit.*, p. 65.

Hüsnü Yümel, expert-adjoint, ministère de l'économie.

Celal Yermen, adjoint de Türkofis, bureau d'investissement.

Celadet Barborosoğlu, ministère de la douane.

Salih Tezcan, ministère de la santé.

Fatin Rüştü Zorlu, directeur de la première filiale du premier département du ministère des Affaires étrangères, Bureau du Hatay.

Les fonctionnaires : Reşad Akdur, Hulusi Arpacıoğlu, İhsan Ersöz, Yusuf İlterberk.⁹⁵³

Le comité fondé au sein du ministère des Affaires étrangère collaborait avec le Parlement du Hatay pour son intégration. Tout d'abord, l'officialisation du passeport et du timbre turcs devenait réalité. Le saufconduit visait à rapprocher les citoyens des deux pays. Les démarches en ce sens fomentaient l'idée que les deux populations formaient une même nation. Les allés et venus étaient facilités. Toutefois, tout citoyen devait informer les services de sécurité de la localité en question de leur présence en apportant des justifications pour l'habitation, l'identité et la nationalité.⁹⁵⁴

Cette volonté d'épauler les contacts entre les deux populations provoquait des exodes. Des familles alaouites (6 000 Arabes fellah) et la plupart des Arabes demeurant près du lac d'Antioche quittaient la région au même titre que les familles arabes sédentaires.⁹⁵⁵ La fin des élections modifiait le destin de la région au profit des Turcs. Comme Adnan Aïta disait : « *il ne restait donc plus qu'une question de formalité pour l'annexion de la République d'Hatay à la Turquie* »⁹⁵⁶

J) L'influence de la conjoncture européenne et de la politique extérieure française dans le processus du rattachement

a) La situation en Europe

Les événements sur la scène européenne influaient sur la politique française dans le Levant. Les années 30 modifiaient l'échiquier international notamment par le réarmement allemand, la forte mobilisation italienne dans la Méditerranée et l'agitation britannique craignant la perte de sa suprématie dans le monde indien. L'incertitude dans

⁹⁵³Pehlivanlı, Yıldırım, Sarıay, *op-cit.*, annex, 29.

⁹⁵⁴Archive nationale turque, section République, n° : 030/10/224/514/5.

⁹⁵⁵Paul Du Véou, *le Désastre d'Alexandrette*, p. 101, Adnan Aïta, *op-cit.*, p. 61.

⁹⁵⁶Aïta, *op. cit.*, p. 108.

l'avenir et une concurrence accrue entre les belligérants conduisaient les États à former des ententes stratégiques. En mars 1938, les Britanniques engageaient des négociations avec Rome pour arriver à la signature d'un accord sur la question de la Méditerranée orientale. La France y était également représentée. La Mer rouge devenait propriété anglaise. Londres fortifia la route des Indes.⁹⁵⁷ En contrepartie, l'Italie se voyait attribuer une hégémonie sur l'Éthiopie espérant construire un bastion pour des dividendes économiques. L'Espagne était à l'aube d'une guerre civile.

Depuis le traité de Stresa⁹⁵⁸, le 13 Avril 1935, les Alliés d'autrefois étaient désormais liés par un esprit de concurrence et de méfiance. Avant cet accord, les Italiens luttèrent en Espagne. Mais après, Rome retira ses combattants de la péninsule ibérique. La presse française exaltait l'opinion publique pour que le Quai d'Orsay se saisisse de la question espagnole. La France gauchiste et l'Italie fasciste était tout proche de la confrontation en terre espagnole. En outre, Rome se préparait à revendiquer un droit sur la Tunisie.

Parallèlement, les relations franco-turques se normalisaient à l'exception de la question du Hatay, problème qui se trouvait au cœur de la connexion. En France, le rapprochement franco-turc enthousiasmait à défaut d'une association avec l'Italie.⁹⁵⁹ La parfaite connaissance des politiques français par Atatürk n'était pas étrangère à la chose comme le soulignait M. George Bonnet.⁹⁶⁰ Cette affirmation montrait l'intérêt profond que portait le Père des Turcs à la France. D'ailleurs, la suprématie diplomatique turque découlait d'une maîtrise des manœuvres diplomatiques françaises.

En 1934, sur invitation d'Ankara, M. Bonnet se rendait en Turquie où la question d'Antioche fut longuement débattue. Dans son ouvrage, il relatait cet entretien avec un langage simpliste et soulignait la menace turque d'occuper militairement le Sandjak, une action qu'il qualifiait d'inquiétante. Il raisonnait en termes de stratégie et de constat présent où un éventuel conflit avec Ankara ne pouvait être à l'ordre du jour :

« Mais pourtant la France était en pleine bagarre avec l'Allemagne à propos de

⁹⁵⁷Bonnet George, *défense de la paix*, p. 142.

⁹⁵⁸Le 11 avril 1935, La France, le Royaume-Uni et l'Italie se réunissent en réaction à la remise en cause du traité de Versailles par Hitler. Les trois représentants se rencontrent à Stresa pendant quatre jours. Ils décident de créer le "front de Stresa", afin que nulle violation du traité de Versailles ne puisse être accomplie. Toutefois, lorsque l'Italie de Mussolini se lancera dans la guerre d'Éthiopie peu de temps après, le front sera dissout. Mussolini entreprendra alors un rapprochement progressif avec Hitler. Disposersur :http://www.linternaute.com/histoire/categorie/evenement/68/1/a/54406/0/ouverture_de_la_conference_de_stresa.shtml, le 7 septembre 2008.

⁹⁵⁹Bonnet, *op. cit.*, p. 148.

⁹⁶⁰Bonnet, *op. cit.*, p. 49.

*la Suède et de la Tchécoslovaquie. Ce n'était pas l'heure d'avoir un conflit grave, sanglant peut-être avec la Turquie dont la situation stratégique dans le bassin oriental de la Méditerranée avait une importance capitale. Nous avons pu la mesurer lors de la guerre de 1914-1918. Il fallait à tout prix éviter de renouveler l'erreur qui, à cette époque, avait failli être fatale à la cause des Alliés. L'amitié turque nous était indispensable aussi pour obtenir l'appui de la Russie, car les rapports des deux pays à cette époque étaient excellents. J'exprimai donc à M. Suad Davaz le désir du gouvernement français d'arriver à une entente avec son pays, et, pour commencer, je lui demandai de proposer à son Gouvernement de rétablir l'ordre en commun. Cette coopération amicale serait consacrée par un traité et des accords d'état Major relatifs à Alexandrette ».*⁹⁶¹

Ce témoignage nous révèle l'importance de la conjoncture politique européenne extrêmement fragile et alarmante. M. Bonnet évoquait, lors de sa comparution devant la commission chargée d'enquêter sur les événements de 1933 à 1945 (21 mars 1951), que « *c'est toujours parce que nous redoutons la guerre avec Hitler que nous nous préoccupons d'aplanir tous nos différends à l'Orient, en particulier en Syrie et en Turquie* ». ⁹⁶²

La garantie des intérêts français assurée en Syrie et en Turquie éradiquait tout conflit dans la région. En effet, Ankara resta fidèle aux promesses faites à la France quant à sa neutralité dans le bassin Méditerranéen après le traité de 1939 et soutena l'effort français contre l'occupation allemande en Tchécoslovaquie. ⁹⁶³

Les Britanniques, eux, semblaient plus que favorables à d'éventuels accords avec la Turquie d'autant plus que, le 15 mars 1939, les troupes allemandes envahissaient la Tchécoslovaquie. Le péril risquait de s'étendre dans les Balkans. Français et Anglais s'entendaient pour sécuriser la frontière roumaine lors d'un accord qui prévoyait également une assistance mutuelle en cas d'attaque. Le 7 avril, l'intervention militaire italienne en Albanie précipitait les événements. Londres et Ankara signaient un traité qui stipulait que la Turquie devait garantir les frontières grecques et roumaines en contrepartie d'un soutien britannique auprès de la SDN pour la cession du Sandjak.

Les Britanniques souhaitaient isoler le Reich en mettant un terme aux relations économiques avec la Turquie qui représentaient 60% de son commerce infligeant du

⁹⁶¹Bonnet, *op. cit.*, p. 151.

⁹⁶²Albord, *op. cit.*, p. 65.

⁹⁶³Bonnet, *op. cit.*, p. 152.

coup une claque au budget turc. L'Allemagne proposa 150 millions de marks à Ankara contre sa participation au conflit à ses côtés. L'Angleterre finançait la construction d'une aciérie et d'une fonderie à Karabük dans l'optique d'estamper le déficit budgétaire turc.⁹⁶⁴

Face aux propositions financière et arsenal allemandes, les Britanniques rétorquaient par un appui économique et politique. La France se positionnait par son silence dans cet imbroglio diplomatique. M. Thobie explique ce mutisme par une situation économique française bien fragile.⁹⁶⁵ Toutefois, ne pouvait-elle pas courtiser Ankara en cédant le Hatay à la Turquie ?

b) La situation intérieure de la France

Outre les événements internationaux, la situation intérieure des pays leur dictait les directives à adopter sur la scène mondiale. La démographie, la récession économique et le taux de chômage influaient sur les prises de position des États dans l'arène internationale. Il convient donc de mettre à plat quelques éléments qui incitaient la France à modifier sa politique extérieure la poussant à la concession territoriale dans une région où elle était ancrée depuis bien des siècles. La crise socio-économique des années 30 amenait la France à tergiverser sur sa politique internationale notamment au Proche-Orient. Cette crise financière est à mettre en corrélation avec l'instabilité ministérielle où la France allait voir se succéder 6 gouvernements en l'espace d'un an et demi. Cette précarité politique est commentée par certains spécialistes comme une cause réelle de l'incertitude de sa diplomatie internationale.

Bien évidemment, la structure sociale influençait également la politique des pays. Avant la crise, « *la société française se grisait des rythmes des divertissements* » comme Serge Bernstein l'évoquait dans son livre.⁹⁶⁶ D'une société de production, la France était passée à une phase de consumérisme, une situation extrêmement sensible aux crises. Avant 1929, elle enregistrait 1.700 chômeurs et le revenu national en 1930 était de 245 milliards de francs.⁹⁶⁷ La réserve bancaire était de 64 milliards de francs.

La crise toucha de plein fouet les investissements privés. Les bénéfices s'estompaient et les entreprises s'endettaient ayant pour effet un déficit commercial. En

⁹⁶⁴Thobie Jacques, *op. cit.*, p. 370.

⁹⁶⁵ *Ibid.*

⁹⁶⁶Bernstein Serge, *La France des années 30*, Paris, éd :Armand Colin, 1988, p. 21.

⁹⁶⁷ Bernstein, *op. cit.*, p. 26.

1930, le déficit budgétaire atteignait 5 milliards de francs, 10 milliards en 1935 et 28 milliards en 1937. Berstein classifie 3 types de couche sociale sévèrement touchés par la grande crise : les salariés, la bourgeoisie d'affaires et la classe moyenne indépendante.⁹⁶⁸

Cette dernière joua un rôle déterminant durant les élections. Toujours en pareil cas, la démocratie et le libéralisme étaient remis en question. Le parti radical menaçait les institutions de la République. Les socialistes Daladier, Sarraut et Chautemps étaient directement visés. Ce dernier démissionnait de sa fonction de Président du Conseil le 28 janvier 1934 suite à des émeutes. L'extrême droite et les journaux de la même tendance menaient une propagande anti-gauchiste et organisaient des manifestations.⁹⁶⁹

Les milieux religieux participaient également à ces cortèges. La France se dirigeait vers un chaos social et politique. La fameuse émeute du 6 février était révélatrice de la crise des années trente. M. Berstein explique cette secousse ainsi : « *Si bien qu'après le choc du 6 février on en est revenu à la situation de 1933 : un gouvernement paralysé, sans initiative, confronté à la crise économique. Et l'avenir du régime paraît d'autant plus menacé qu'à la crise des institutions s'ajoute une crise intellectuelle et morale, une crise des valeurs et des doctrines politique, qui prive le pays de perspectives autres que la fuite vers l'extrémisme.* »⁹⁷⁰

La gauche réagissait en formant une union. Le parti communiste, le SFIO et les Jeunes Turcs se mobilisaient à l'aube des élections. De l'action commune des communistes et des socialistes émergea le Front Populaire et sa victoire en 1936. Léon Blum entamait immédiatement toute une série de réformes en direction, notamment, des paysans et de la classe moyenne (ouvriers) éradiquant les grèves et l'occupation des usines.

Cette brève et générale présentation de la politique intérieure française nous achemine vers la rupture de la politique extérieure traditionnelle française. L'après mandat Blum était une période marquée par une tension au sein des colonies et des mandats. A cet effet, le choix de négocier avec les dits pays devenait incontournable dans la politique internationale française. M. Marius Moutet était le plénipotentiaire

⁹⁶⁸Berstein, *op. cit.*, p. 49.

⁹⁶⁹Berstein, *op. cit.*, p.71. Voir l'appel de manifestation.

⁹⁷⁰Berstein, *op. cit.*, p. 77.

pour les pays colonisés et M. Pierre Viénot l'était pour les pays du Levant.⁹⁷¹

Cette politique devait également éviter d'agiter la colère des généraux et des radicaux. Les troubles sociaux, les propagandes antisémites et anti gauches menés par l'Action française écartaient le cabinet de Léon Blum du pouvoir en juin 1937. Les communistes participaient également à la campagne de propagande antigouvernementale.⁹⁷²

Le gouvernement Chautemps succédait à Blum et débutait, dès lors, un processus d'immobilisme dans la politique étrangère française. Le projet de Léon Blum-Violette interrompu, la diplomatie internationale était au point mort. Seul, Edouard Daladier semblait convaincu par l'État-major et le Général Gamelin.⁹⁷³

Le 11 mars 1938, l'Anschluss ou autrement dit l'annexion de l'Autriche, accentuait la crise internationale alors que la diplomatie française restait dans une configuration de paralysie. Inertie conclue par la chute de Chautemps, Léon Blum reprenait les rênes du pouvoir mais pour seulement un mois. L'échec du projet de l'Union nationale scellait définitivement la fin de la vie politique de Blum. L'ascension de Daladier devenait inévitable. Dès sa nomination à la tête du gouvernement, il signait l'accord de Munich le 29 novembre 1938 avec l'Allemagne reconnaissant l'annexion de la Tchécoslovaquie, ancien allié. Paris optait pour une stratégie défensive dans l'optique d'éviter tout nouveau conflit. Le Quai d'Orsay faisait preuve d'un silence de cathédrale.

c) La politique française limitée par la conjoncture européenne et le rapprochement de la France dans ce différend

Dans cette conjoncture de crise internationale, la France considérait le Levant comme une base servant à protéger les Balkans en cas de guerre contre le Reich à condition de disposer de l'appui turc.⁹⁷⁴ Dès le 10 novembre 1936, le gouvernement français répondait à la note du pouvoir turc en faisant valoir que la reconnaissance de l'indépendance du Sandjak modifierait le statut territorial de la Syrie, ce qui serait contraire aux dispositions mandataires.

Une partie des politiques français pensaient qu'il fallait soutenir les Syriens dans

⁹⁷¹Berstein, *op. cit.*, p. 127.

⁹⁷²Berstein, *op. cit.*, pp. 130-133.

⁹⁷³Berstein, *op. cit.*, p. 146.

⁹⁷⁴Albord Maurice, *op. cit.*, p. 48.

la question du Sandjak. Ils argumentaient la chose en prétendant que l'indépendance du Hatay aurait trouvé un écho de taille dans les possessions nord-africaines.⁹⁷⁵

Bien que le mandat prenne fin juridiquement, la France tentait de préserver sa suprématie dans le Levant en invoquant sa responsabilité dans la protection de l'intégrité territoriale syrienne contre Ankara.

Finalement, les longues négociations bilatérales aboutissaient à la SDN. L'affaire était portée devant le Conseil, qui, le 26 janvier 1937, déterminait le cadre des futures tractations franco-turques à travers les éléments suivants :

Un traité franco-turc stipulant les modalités de la garantie franco-turque portant sur l'intégrité territoriale du Sandjak.

Un accord tripartite franco-turco-syrien garantissant l'inviolabilité de la frontière syro-turque.

Une première négociation diplomatique a abouti, le 29 mai 1937, à un accord à quatre composantes :

Un traité garantissant l'intégrité territoriale du Sandjak ;

Un accord garantissant la frontière turco-syrienne ;

Une déclaration des deux parties, française et turque, du respect des territoires libanais et syriens ;

Un protocole assurant à la Syrie le bénéfice des accords conclus par la France avec la Turquie, au nom et pour le compte de la Syrie.

La France s'engageait à ne pas céder la Turquie et proposa à cette dernière de soutenir la candidature de la Syrie auprès de la SDN.⁹⁷⁶ Ankara souhaitait entériner la question du Sandjak au contact exclusif de la France mais le Quai d'Orsay s'entêtait à y incorporer la Syrie. Cette démarche rentrait dans une logique de protection et de pérennisation des affaires françaises dans le Levant. Les politiques français insistaient inlassablement sur ce point.

Le traité franco-turc du 3 juillet autour de la Méditerranée, signé sans les Britanniques, handicapait l'alliance dans la mesure où une convention tripartite était nécessaire pour isoler l'Italie dans la région. Le danger germano-italien obligeait la France et l'Angleterre à lier un pacte avec Ankara. Cette exigence était notée dans les mémoires des politiques français notamment dans celui de M. Bonnet. Ankara semblait

⁹⁷⁵Rapport, à la ministère des affaires étrangères, Série, Levant, Syrie, vol :466, p. 6.

⁹⁷⁶Barbaro, *op. cit.*, p. 50.

relativement d'accord avec le principe à condition que Paris retire ses troupes militaires d'Alexandrette.⁹⁷⁷

Au début de l'année 1936, la France résistait aux assauts diplomatiques turcs. Les dépenses liées aux activités mandataires devenaient insupportables. La crise économique des années 30 accentuait le déficit budgétaire. Outre l'aspect financier extrêmement lourd, la mobilisation militaire allemande sur la frontière alsacienne risquait de diviser militairement Paris. Ce déploiement imposait à la France de se focaliser entièrement sur le Rhin. Dans l'optique d'un conflit et face à une Turquie soutenue économiquement et militairement par l'Allemagne dans le Levant, la France était menacé intérieurement mais également dans les territoires sous l'autorité de son mandat.

Effectivement, la proposition financière allemande d'un montant de 150 millions de marks à Ankara et un puissant arsenal devenait des arguments de poids. Dans une telle situation, rares seraient les pays à refuser une telle offrande. La Turquie mettait en application un vieil adage : « *celui qui se brûle la langue avec du lait, mangera, dorénavant, son laitage en le refroidissant* ». Comme M. Dumont l'a évoqué dans une de ses conférences, « *les politiciens turcs savaient très bien que la Première Guerre coutait chère. Ils exprimaient eux même que répéter la même erreur serait une stupidité* ».

La Méditerranée était en proie à une vague de tension. Rome désirait ardemment le conflit direct. L'ambition italienne impliquait et visait de front l'Angleterre, la Turquie et la France. Alors que Paris tendait à faciliter la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle avec Ankara. M. Rappard déclarait devant la commission des mandats, le 23 juin 1939 : *la cession par la Puissance mandataire, dit il, n'est-elle pas en effet en violation flagrante avec l'article 4 du mandat... le tuteur, dans un intérêt qui est essentiellement le sien propre, a abandonné à un tiers une partie du patrimoine du pupille dont la défense lui été confiée.*⁹⁷⁸

Ankara n'était pas disposé à signer un traité avec la France semblable à celui paraphé avec Londres tant que la question du Sandjak ne serait pas réglée. L'Angleterre solutionna le problème irakien en gagnant le soutien de la Turquie moyennant sa

⁹⁷⁷Bonnet, *op. cit.*, p. 50. Aïta Adnan, *op. cit.*, p. 62.

⁹⁷⁸Procès verbaux de la 36^{ième} session de la Commission Permanente des mandats, 1939, p. 222, Aïta, *op. cit.*, p. 101.

neutralité.⁹⁷⁹ L'isolement français dans le Proche-Orient donnait une prépondérance aux Britanniques qui risquaient à terme de mettre en péril les intérêts français au même titre que Paris l'avait fait en émergeant le traité d'Ankara qui annulait celui de Sykes-Picot. Cette menace était d'autant plus pressante que Londres invitait Paris à octroyer des concessions à la Turquie. *Le Temps* du 6 juillet mentionnait : « M. Puaux n'ignorait pas que les négociateurs français savaient que les Turcs n'ouvriraient pas des négociations en vue d'un traité avant d'avoir obtenu une promesse à propos du Sandjak »⁹⁸⁰

Dans son ouvrage, M. Lipschits restituait l'interview faite avec M. Puaux. Il prétendait que le Sandjak serait le tribut que devait consentir la France à la Turquie pour enfin aboutir à une alliance.⁹⁸¹ M. Bonnet, ministre des Affaires étrangères, évoquait, sans concession, que le danger allemand dessinait les contours des politiques extérieures aussi bien en Europe qu'au Moyen-Orient. « C'est toujours parce que nous redoutons la guerre avec Hitler que nous nous préoccupons d'aplanir tous nos différends à l'Orient, en particulier en Syrie et en Turquie ».⁹⁸²

La conjoncture internationale, les maux dans les colonies, les interventions militaires allemandes et le péril italien dans la Méditerranée ne laissaient pas au Quai d'Orsay une marge de manœuvre large. La diplomatie turque allait être récompensée dans ses initiatives de rattacher le Sandjak à la *Mère patrie*.

K) Le traité de 1939 : vers la solution du rattachement

En dépit de la promulgation par le Parlement du Hatay de lois identiques à celles de la Turquie, l'intégration de ce petit État ne pouvait se réaliser que par le droit international. La politique française était marquée par l'incertitude et l'hésitation. Néanmoins, l'accord turco-britannique du 12 mai 1939 et l'annexion de la Pologne par l'Allemagne obligeaient la diplomatie française à revoir la question sandjakienne en visant, surtout, à consolider ses liens avec Ankara.

L'accord tant attendu fut signé à Ankara le 23 juin 1939 et ratifié à Paris le 13 juillet. Cet accord concernait trois chapitres essentiels.

La Déclaration commune d'assistance mutuelle : cette déclaration était le

⁹⁷⁹Pehlivanli, Sarinay, Yildirim, *op. cit.*, p. 133.

⁹⁸⁰Albord, *op.cit.*, p. 66.

⁹⁸¹Lipschits Isaac, *La politique de la France au Levant, 1939-1941*, Amsterdam, 1962, p. 49.

⁹⁸²Rapport événements survenus en France de 1933 à 1945 Annexes, t. IX, p. 2661.

troisième pied du traité du 12 mai passé entre la Turquie et l'Angleterre. Elle envisageait que « *les deux gouvernements s'accorderont mutuellement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir dans le cas d'une agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne* »⁹⁸³ Pour la France, la neutralité d'un pays fort comme la Turquie en Méditerranée était la meilleure position. Écarter Ankara du champ de bataille permettait à Paris de concentrer ses efforts que sur Berlin et éviter ainsi une généralisation du conflit dans le Moyen-Orient.

L'ambition italienne pour le Levant semblait réelle et démesurée. Bien que membre de la SDN et signataire de la charte du mandat, elle organisait secrètement une propagande anti-française en Syrie.⁹⁸⁴

Les propositions financières colossales du Reich portaient également assistance à Ankara dans sa politique. Paris devait dorénavant traiter 3 enjeux essentiels : l'alliance avec la Turquie, éradiquer le péril italien et s'opposer à l'Allemagne. Le Royaume-Uni ne semblait pas en reste non plus.

Quel était l'intérêt de cet accord d'assistance pour la France ?

Premièrement, l'abandon du Sandjak ne relevait pas d'une primauté qui d'ailleurs n'avait procuré aucun bénéfice notable. La mobilisation allemande dans la région de l'Alsace-Lorraine inquiétait d'autant plus que l'intégrité territoriale était menacée. La perte du Sandjak ne pouvait être assimilée à la cession de l'Alsace-Lorraine, l'argument serait sans nul doute saugrenu.

Deuxièmement, l'accord prévoyait également d'assurer la sécurité dans les Balkans.⁹⁸⁵ Cet argument visait à stopper l'avancée allemande. Et enfin, cette déclaration préservait la présence et l'avenir français dans le Levant.

La Deuxième déclaration concernait l'intérêt français sur la Syrie et sur le Liban. La France souhaitait garantir ses prérogatives dans le Levant. La déclaration impliquait que « *le Gouvernement de la République déclare qu'il n'entre aucunement dans les intentions de la France, de renoncer, en faveur d'un tiers, à la mission qu'elle assume en Syrie et au Liban* ». Dans ses écrits, M. Barbaro se saisissait de la démarche en se référant à la position du Quai d'Orsay : « *la France a saisi cette occasion de dégager de toute incertitude et de tout doute sa propre politique au Levant. C'est à cette fin que tend la déclaration par laquelle, elle affirme qu'il n'entre aucunement dans ses*

⁹⁸³Barbaro, *op. cit.*, p. 92.

⁹⁸⁴Lipschits, *op. cit.*, p. 51.

⁹⁸⁵Voir l'article 3 de l'accord du 19 octobre fait entre la Turquie et l'Angleterre.

*intentions, de renoncer, en faveur d'un tiers, à la mission qu'elle assume en Syrie et au Liban. Spontané et unilatérale, cet acte a une valeur « rega omnes ». Il vaut à l'égard des tiers, ce terme étant pris dans son acception la plus large. En même temps donc, que la Syrie proclame son avenir, la France proclame la pérennité de ses objectifs au Levant »*⁹⁸⁶

La sauvegarde des intérêts français dans le Levant devenait un enjeu capital à la veille de la deuxième guerre mondiale. Néanmoins, l'ambition turque à l'égard de la Syrie remettait, en partie, en cause la volonté française. A partir des années 30, Ankara souhaitait rattacher le nord de la Syrie à la Turquie. L'importance des populations turques, les démarches économiques et culturelles allaient en ce sens.

Alep, considéré comme le cœur commercial de la Syrie, était à dominante turque. Le contexte favorisait le rattachement. Conscient de l'ambition turque, la France par l'intermédiaire de M. Puaux envisageait de mettre à nu le désir du gouvernement turc. Les politiques français se souciaient de l'avenir de la Syrie.⁹⁸⁷ Ce désir se calquait sur la défense des prérogatives françaises dans le Levant. L'exigence absolue de préserver la région de certains politiques s'opposait à la légèreté d'autres qui ne percevaient pas la chose comme une priorité en soi. D'ailleurs, les confrontations entre deux diplomaties diamétralement opposés portaient à la connaissance de toute la division au sein des politiques français quant aux directives à engager dans le Levant.

Paris et Ankara entamaient discrètement les négociations pour résoudre la question du Hatay. Les interlocuteurs s'entendirent sur une période de 4 mois. Les opposants à l'initiative tentaient tant bien que mal de contrarier les pourparlers. Puaux avouait « *j'y jouais le rôle de frein, cherchant à défendre ce que j'espérais pouvoir être sauvé* ». L'opinion publique française, et surtout les courants nationalistes, dénonçaient vigoureusement la tentative d'alliance avec Ankara. L'inquiétude gagnait les politiques craignant d'être considéré comme des scélérats.⁹⁸⁸

Au final, la France obtenait l'incorporation d'un article qui garantissait l'intégrité territoriale de la Syrie et la règle du « win win » était de rigueur. Loin de faire l'unanimité, le principe était dénoncé notamment par le meilleur intellectuel. Dans son ouvrage, censuré pour atteintes à la personne d'Atatürk et aux militaires turcs, Paul du Véau s'indignait : « *aux profits matériels que les Turcs retireraient des biens que nous*

⁹⁸⁶Barbaro, *op. cit.*, p. 93.

⁹⁸⁷Puaux Gabriel, *Deux années au Levant, souvenir de Syrie et du Liban*, Paris, hachette, 1952, p. 52.

⁹⁸⁸*Ibid.*

volerions à la Syrie pour les leur donner.... Des nappes de pétrole, des mines dont nous aurions laissé la richesse en réserve que pour eux, à la puissance militaire que leur apporterait la possession d'Alexandrette et du col de Beylan, ils ajouteraient le prestige d'avoir jamais renversé l'ordre des valeurs entre nous et eux. Le seul effet moral de notre défaillance, leur livrerait sans combat, le Kurdagh, le chemin de fer de Bagdad, la Djézireh, la Syrie ».⁹⁸⁹ En dépit de vives contestations, Paris et Ankara poursuivaient les négociations.

Troisièmement, le traité du 23 juin fixait définitivement la frontière turco-syrienne. S'appuyant sur les conventions de 1926, 1929 et 1930, la Turquie réclamait une modification du territoire du Hatay. L'arrangement prévoyait trois secteurs.⁹⁹⁰

- a- depuis le point où le Kara Sou franchit la frontière actuelle jusqu'à la borne portant le n° 230, de manière à coïncider avec la limite dont l'abornement sur le terrain se trouve consigné dans le protocole souscrit à Antioche le 19 mai 1939, étant entendu que le village de Guemid, entre les bornes 17 et 20, sera entièrement attribué à la Turquie ; et que de la borne n° 224, la ligne rejoindra directement la borne n° 230, laissant en territoire turc, la route allant à Yenichéir à Antioche.
- b- De la borne, portant le n° 419 suivant une ligne se dirigeant vers le Nord Est jusqu'à un point à environ 1.200 mètres Sud Ouest d'Askorane, de ce point passant à l'Est d'Askorane et de Qodja Qairaq, elle se dirigera vers le Nord, jusqu'à un point situé environ 1 kilomètre Nord Est de Qodja Qairaq.
- c- De ce point, la ligne se dirigera vers l'Ouest jusqu'à 1 km au Nord du Château ruiné. La cote 1010 elle va ensuite en direction du Sud Ouest, le fond du ravin au Nord de Bachourte qui aboutit vers le ruisseau de Kara Dourane, et suivra enfin ce ruisseau jusqu'à la mer.

Toutefois, les régions de Bucak et de Bayir⁹⁹¹ à majorité turcomane n'étaient pas sujettes au traité au même titre que Kessab à forte tendance arménienne, séparé du Sandjak en 1932. D'ailleurs, la mise à l'écart d'Akrad, de Bayir et de Bucak est toujours encline à débats entre les historiens. Quelle fut la raison qui poussa les turcomans des

⁹⁸⁹Du Véau Paul, *Chrétiens en péril au Musadagh*, Baudinière, 1939, pp. 170-171., Barbaro, *op. cit.*, pp. 93-94.

⁹⁹⁰Barbaro, *op. cit.*, p. 95. Voir en détail Sengir Turgut, *La frontière de la Turquie*, thèse de droit, Paris, 1953.

⁹⁹¹Voir Gökoğlu Nadir, *Hatay'ın Anavatan'a katılmasının ardından Suriye'de kalan Bayır ve Bucak Türkmenleri ve ilhak sürecine katkıları*, Hacettepe Üniversitesi Atatürk ilke ve inkılapları tarihi enstitüsü, y.l. tezi, Ankara, 2002.

aits régions à renoncer au Sandjak ? Pourquoi la Turquie n'avait-t-elle pas accentuée ses efforts auprès de ces populations ?

Le rapport rédigé par le Colonel Rieger nous apporte un éclaircissement quant à ces questions. L'auteur précisait que les populations des dites régions étaient avant alaouites. Au début de l'occupation, ils luttèrent contre les Français en collaboration avec les Alaouites de Latakiah. Peu après, les forces militaires françaises avaient raison de leur combativité, ils déposèrent les armes et coopéraient désormais avec l'occupant. D'ailleurs, le 30 janvier 1921 à Latakiah, une réunion composée des leaders alaouites accouchait de la décision de collaborer avec les Français.⁹⁹²

Turcomans et Arabes alaouites vivaient harmonieusement autour du mandat. Leur silence quant à un éventuel rattachement de leurs régions au Sandjak est révélateur d'un fait symptomatique : la suprématie du religieux sur l'identité nationale. Effectivement, les Alaouites turcomans obéissaient corps et âmes à leur chef spirituel.

Finalement, Paris optait pour une alliance avec Ankara en contrepartie de la cession du Sandjak le 23 juin 1939. L'accord d'assistance mutuelle était signée dans la foulée le 19 octobre 1939. L'accord provoqua la colère de l'Italie et de l'Allemagne. Le 10 juillet 1939, la première dépêcha une note condamnant l'annexion du Sandjak.⁹⁹³ En dépit des condamnations, le traité définitif était définitivement ratifié par un accord tripartite entre l'Angleterre, la France et la Turquie en date du 19 octobre 1939. Cette signature fut l'objet d'un écho considérable dans le monde, considérée comme un réel succès diplomatique franco-anglais.

Ces accords allaient avoir des répercussions profondes sur le cours des événements dans les Balkans, la Méditerranée Orientale et le Proche-Orient. L'objectif était de contrarier la domination allemande dans les Balkans et de contraindre l'Italie à rester neutre dans la Méditerranée.⁹⁹⁴

Le 23 juin 1939, le traité franco-turc scella définitivement la frontière sud. Entre spéculations et légitimité juridique, le Sandjak était rattaché à la Turquie. Certains considéraient la démarche comme une annexion, d'autres justifiaient une telle mesure par le biais de la diplomatie. Néanmoins, nul ne peut nier ce rattachement au regard du droit international. Le 29 juin 1939, l'Assemblée Nationale du Hatay se réunissait une dernière fois. Les députés promulguaient à l'unanimité la réunification et la dissolution

⁹⁹² Château des Vincennes, SHAT, série 4 H 247, doc. n° : 3. bureau, 207, 208.

⁹⁹³ Voir le livre de Barbaro pour cette note italienne, pp. 100-101.

⁹⁹⁴ Barbaro Jean Elie, *La question du sandjak d'Alexandrette*, p. 108.

de l'Assemblée. Le même jour, les drapeaux du Hatay étaient remplacés par ceux de la Turquie lors de commémoration officielle accompagnée de l'hymne national turc.⁹⁹⁵

Le 23 juillet, les troupes françaises quittaient le territoire ainsi que 14.500 Arméniens.⁹⁹⁶ En lieu et place d'immigrants, Ankara déplaçait les tatars de Roumanie.

Les protestations ne cessaient pas. M. Rappart, Directeur de la commission des mandats, émettait ses réserves sur le traité prétextant que l'abandon de la région nuirait sans nul doute aux desseins militaires de la France au Moyen-Orient. Damas exprimait son mécontentement. Le 27 juin, le Colonel Colet et Cevat Açıkalın partaient à Antioche pour finaliser les accords du 23 juin. Paris et Ankara précipitaient le processus et adoptaient des directives afin de contrecarrer cette vague croissante de contestation. Des engagements endiguaient les manifestations syriennes et l'attitude des fonctionnaires turcs étaient minutieusement réfléchi au préalable. Les Syriens étaient également invités à cet entretien pour résoudre les problèmes de frontières.⁹⁹⁷

Le 17 juillet, le général Huntziger était chargé de conclure une convention militaire à Ankara. Le 11 août, se trouvaient autour d'une même table Fevzi Tchakmak (Etat-major), Massigli (ambassadeur de France) et le colonel Ross (attaché militaire britannique).⁹⁹⁸

La Turquie réclamait une quantité d'armes importante que la France ne pouvait lui procurer. Massigli écrivait dans son livre⁹⁹⁹ que « *l'armée turque réclamait 115 millions de cartouches ; nous permettons de lui en fournir 2 millions par mois à partir de janvier, sur 6.500 fusils mitrailleurs demandés, nous ne pouvions en livrer que 200 par mois, au plus tôt à compter de janvier au plus tard à partir d'avril 1940 ; de même, l'expédition de 500 mortiers devrait s'échelonner sur dix mois ; pour des simples fusils, les délais de livraison étaient encore plus longs. Quant aux canons antichars, nous n'en promettions que 50 et nous nous déclarions hors d'état de ne fournir aucun canon anti aérien. Les 30 avions Morane que l'écrasement de la Pologne rendait disponible que nous avions offerts spontanément à l'État-major turc au lendemain de la signature du traité* ».

Outre l'arsenal militaire, Ankara souhaitait une aide financière conséquente. Le 8

⁹⁹⁵Budak Ömer, *op. cit.* p. 55.

⁹⁹⁶Voir l'article de Demir Yasar sur « l'implantation des Arméniens par le mandat français », *Genelkurmay Askeri Tarih Stratejik Araştırmaları Dergisi*, 2007.

⁹⁹⁷Archive Quai d'Orsay, série Levant, Syrie, vol : 470, doc. n° 1043, p. 178-179.

⁹⁹⁸Albord, *op. cit.*, p. 67.

⁹⁹⁹Massigli René, *La Turquie devant la guerre*, Paris, Plon, pp. 307-308.

janvier 1940, à Paris, un accord était signé qui prévoyait un crédit de 29 millions de livre sterling à un taux de 4 % équivalant à 264.750.000 de Francs, cet argent servirait à l'achat d'armement. Le remboursement devait s'effectuer du bénéfice tiré de la vente de matières premières et de ressources minières notamment du chrome.¹⁰⁰⁰

Le 16 octobre 1939, Paris et Ankara déterminaient les contours et le contenu du traité. Ce succès diplomatique était perçu par certains comme une révision du traité de Moudros. Il fallut attendre 18 ans pour réparer l'injustice faite aux Turcs.

Après le traité du 23 juin 1939, les plénipotentiaires turcs se rendaient à Kessab les 2 et 3 septembre. L'objectif était de déterminer la valeur stratégique et économique de la région. Kessab était à dominante arménienne. Mameli écrit dans sa thèse que « *la délégation turque avait pour mission d'examiner sur place, les possibilités de ravitaillement en eau de Kessab, ainsi que le débit de la source Teknajouk. Cette source, avec un débit de 500 litres par jour constituait un appoint non négligeable pour les habitants de Kessab, d'autant plus que les villages turcs de proximité avaient des ressources en eau suffisantes* »¹⁰⁰¹

Ankara n'insistait pas sur l'annexion de la région de Kessab au détriment de Musadagh et Djebel Akra qui furent rattachés à la Turquie à l'issue d'après négociations. La Syrie se voyait octroyer Kessab. Le village de Köminid, à cheval entre le Hatay et Kessab, était concédé à Ankara sous la pression des villageois. En effet, outre la volonté des autochtones de positionner le village dans le territoire turc, lors des travaux du tracé de la frontière du Hatay, les villageois modifiaient les bornes d'emplacement afin d'élargir le territoire. La presse turque s'enthousiasmait et s'empressait de diffuser l'information. Les députés turcs semblaient également partager ce sentiment à l'image de Şükrü Saraçoğlu qui exprimait sa joie au sein de l'Assemblée Nationale.¹⁰⁰² Les villageois obtenaient gain de cause et Köminid fut considéré comme territoire turc.

Le traité du 23 juin 1939 fut le théâtre de scènes de joie indescriptible dans tout le pays. Les intellectuels encensaient la diplomatie et les réformes kémalistes sur fond de fierté nationale. A l'issue du processus, les politiques turcs exprimaient que cette résolution était la preuve de la volonté turque d'œuvrer pour la paix notamment à travers la diplomatie. Par ailleurs, ils désiraient ardemment la reconnaissance et la légitimité de

¹⁰⁰⁰Massigli, *op. cit.*, p. 337.

¹⁰⁰¹Mameli, *op. cit.*, pp. 963-964.

¹⁰⁰²TBMM Zabıt ceridesi, i.33, 30-06-1939, c. 2, sayfa (page), 430.

la Turquie sur la scène internationale. En fait, la politique extérieure se basait sur deux axes : rattacher le Hatay et conclure un pacte d'amitié avec la France. D'ailleurs, ils étaient persuadés d'avoir gagné la bienveillance de Paris et les discours dans ce sens ne manquaient pas, celui de Muhiddin Baha Pars, le député de Bursa, en était le meilleur exemple.¹⁰⁰³

Les discours prononcés dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale étaient emprunts de sentiments affables. Dans la session datant du 30 juin 1939, ce traité était ratifié dans l'Assemblée Nationale de la Turquie sous le titre de « *la loi concernant le traité passé entre la France et la Turquie tranchant définitivement le problème du territoire entre la Turquie et la Syrie.* »¹⁰⁰⁴ Sur 424 députés, 334 participaient au vote et à l'unanimité des présents la loi fut adoptée.¹⁰⁰⁵

Les stratégies et les événements qui conduisaient le sandjak d'Alexandrette au rattachement ne s'expliquent pas uniquement par la recherche d'intérêts personnels. Des éléments extérieures aux ambitions turques et françaises participaient à cette inclinaison comme les dynamiques locales, la conjoncture internationales ou encore l'instabilité politique française.

Lors de cette session, les députés statuaient sur l'abandon de l'arsenal militaire français en contrepartie d'une somme avoisinant les 3 millions de francs versée à Paris sur les succursales des banques du Liban et de la Syrie troqués contre un million de francs mais également sur les autorisations accordées pour les fouilles archéologiques par l'administration mandataire. Une fois les travaux recensés, les dites autorisations étaient maintenues en dépit du mécontentement de certains députés.¹⁰⁰⁶ En effet, le soutien du ministre des Affaires étrangères Şükrü Saraçoğlu permettait l'exploitation archéologique des institutions présentes sous le mandat.¹⁰⁰⁷ Les personnages et les institutions chargés des travaux archéologiques étaient les suivants :¹⁰⁰⁸

- Université de Princeton, date de permission le 8 avril 1937, pour 6 ans ;
- Sir Leonard Woolley, 1 Teşrinievvel (septembre) 1936, pour 5 ans ;
- Dr. Calvin Mac Ewan, l'Institut de Chicago 20 septembre 1935, pour 6 ans.

¹⁰⁰³ TBMM Zabıt ceridesi, i.33, c.3, 30-06-1939, p. 433.

¹⁰⁰⁴ TBMM Zabıt Ceridesi, i.33, c.3, p. 436.

¹⁰⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁰⁶ TBMM Zabıt Ceridesi, i.33, c.3, p. 436.

¹⁰⁰⁷ Archive de l'Assemblée nationale de Turquie, 04-07-1939, la lettre du remerciement, n° : 3658.

¹⁰⁰⁸ Archive de l'Assemblée Nationale de Turquie, doc n° : 3658, t. 3, la date de (tezkere) 01-07-1939 et 1/192.

Ces permissions restaient les seuls traces vivaces de l'ancienne administration sandjakienne car tous les établissements étaient nationalisés par la loi 3711.

Après l'adoption de la dite loi, les questions relatives à l'état civil, aux biens des étrangers et à leurs finances, au droit à la retraite, à l'enseignement, aux terres et à la sécurité du Hatay, et à la frontière de la Syrie furent débattues lors des séances ultérieures.

Finalement, le 5 juillet 1944, le ministre des Affaires étrangères de la Syrie reconnaissait la légitimité de tous les traités signés par la France ainsi que tous les accords paraphés par Paris au nom de la Syrie. Par analogie, la question du Sandjak devait également avoir l'approbation de Damas mais, loin d'une telle reconnaissance, la Syrie nourrissait le débat au sein de son opinion publique. Cette manœuvre politique ne servait qu'à la poursuite du bien-fondé de la position parlementaire syrienne.

L) La situation générale dans la région d'Antioche après le traité de 1939

a) Après le rattachement, la confrontation syrienne

Au lendemain du rattachement, les syriens accusaient la France de trahison. Une protestation écrite était dépêchée au mandat. Farès El Khoury lorgnait la remise en cause de l'honneur de la France ainsi que la perte de toute sa crédibilité auprès des peuples du Proche-Orient. Le Bloc national remarquait que le refus de la proposition turque de créer une fédération composés du Liban, de la Syrie et du Sandjak d'Alexandrette n'était que la cause du rattachement du Hatay.¹⁰⁰⁹ Cet argument semblait contradictoire au regard de la position du parti avant la loi fondamentale qui exigeait sans condition le rattachement du Sandjak à la Syrie.¹⁰¹⁰

En dépit de la garantie turque d'assurer l'intégrité territoriale, l'inquiétude à Damas était palpable. M. Farès révélait les raisons de cette appréhension ainsi : « *La consolidation définitive des frontières syro-turques présentée comme un avantage suprême dont la Syrie serait appelée à bénéficier n'est pas susceptible de dissiper les appréhensions : une longue et douloureuse expérience autorise à demeurer sceptique sur la valeur des renoncements de cette nature. En effet, des engagements semblables ont déjà été exprimés dans les accords d'Ankara du 20 octobre 1921, le Traité de Lausanne du 24 juillet 1923, la convention turco-syrienne d'amitié et de bon voisinage*

¹⁰⁰⁹ Archive Quai d'Orsay série Levant, Syrie, vol : 470, p. 197.

¹⁰¹⁰ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol :471 doc.n°: no 410, p. 9.

*du 30 mai 1926 ; les frontières syro-turques ont été définitivement abornées le 3 mai 1930 ; enfin, dans les accords de Genève de 1937 qui maintenaient la souveraineté syrienne sur le sandjak d'Alexandrette, les revendications turques sur cette région passaient pour être totalement satisfaites. Or, en dépit de tous ces engagements, l'opinion syrienne constate avec la plus grande amertume que les frontières ne font que glisser depuis 1920 ».*¹⁰¹¹

Effectivement, il subodorait, au même titre que les politiques syriens et français, qu'Ankara ne respecterait nullement ses engagements. Les contestations des étudiants syriens à Paris étaient extrêmement révélatrices d'un sentiment d'abandon et de sacrifice :

« La France n'a fait de la Syrie qu'une monnaie d'échange et ne cherche qu'à l'affaiblir pour l'anéantir par des morcellements fantaisistes et par le maintien d'un état permanent de troubles et d'incertitude.

La France qui se vante d'être la protectrice séculaire des minorités au Levant, rejette entre les mains de leurs assassins la majorité de la population du Sandjak et prive la Syrie injustement de son indépendance sous le prétexte imaginaire de protéger les minorités.

La France applique en Syrie les mêmes méthodes dont les États totalitaires ont usé envers leurs victimes : mutilation de territoires, camp de concentration pour la jeunesse syrienne cultivée, encouragement des éléments minoritaires à la rébellion et aux actes d'agression, dépouillement des autorités locales de tout pouvoir etc... Actes que les États démocratiques ont formellement condamnés et dédaigneusement réprouvés.

Les Syriens s'étonnent de voir que ceux qui s'indignent de la violation des traités et de l'asservissement des États indépendants violent eux même leurs engagements et asservissent sous leur joug le peuple arabe, leur allié pendant la Grande Guerre.

Le peuple syrien, secondé énergiquement par le monde arabe résiste et résistera indéfiniment à cette politique néfaste qui fait perdre au monde arabe toute confiance et tout espoir dans les démocraties et dans la sincérité de leurs bonnes intentions.

Les traités, les assurances, les engagements n'ont donc plus aucune valeur. Les nouvelles clauses ne lient nullement le peuple syrien qui gardera son droit sur le Sandjak intact en dépit de la nouvelle cession vu que la France a disposé indûment des

¹⁰¹¹ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol :471 doc.n°: no 410, pp. 8-12.

territoires qui ne lui appartiennent pas et s'est érigée en défenseur.

La seule politique qui pourra ramener la confiance et la collaboration entre le monde arabe et les démocraties dans un moment aussi critique c'est la reconnaissance des droits de la Syrie à la vie et à l'indépendance définis par le traité de 1936. Une Syrie forte et alliée à la France sera un facteur de paix et non une charge hérissée d'obstacle et ouverte à toutes les menées antidémocratiques.

*Douloureusement frappée par la perte du sandjak d'Alexandrette, la nation arabe a pleine conscience du rôle qu'elle pourra jouer et saura au moment opportun collaborer fidèlement avec ceux qui respecteront avec sincérité ses droits, son intégrité territoriale et son indépendance ».*¹⁰¹²

Certains nationalistes souhaitaient l'établissement d'un mandat britannique en lieu et place du français. L'indépendance de l'Irak et la perte du Sandjak conduisaient les Syriens à reconnaître l'équité du Royaume-Uni et à dénoncer l'injustice française. Cette manœuvre politique tendait à briser le statut international de la France et sa crédibilité.¹⁰¹³

Nous pouvons lire entre les lignes que cette contestation impliquait d'avantage un désir d'indépendance qu'une vague d'indignation envers Ankara. Paris était seul considéré comme le responsable des maux syriens. Cette manifestations devenait très vite une action visant à créer une hostilité vis-à-vis de la France et s'affichait clairement comme un fort désir d'indépendance.

b) La question des biens français

L'établissement du mandat s'était accompagné de lourds investissements dans la région à travers notamment de la construction de bâtiments administratifs, d'écoles, d'hospices ... Ce financement colossal devenait sujet de dialogue entre Paris et Ankara. A la veille du traité de 1939, la France réclamait 36 millions de francs en contreparties des investissements réalisés.¹⁰¹⁴ Ankara répondait favorablement et versa 1.5 millions de francs en guise d'acompte. La liste suivante extirpée des documents officiels du mandat nous présente les dépenses liées à chaque investissement :

- Dépenses de domaine militaire : 3 millions
- Immeubles des sœurs de St Joseph : 14 millions

¹⁰¹² Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol : 471 doc.n°: E.412 p. 168.

¹⁰¹³ G. Henry Haye, P. Viénot, *op. cit.*, p. 38.

¹⁰¹⁴ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol :470, doc n° :1025, pp. 55-56.

- Biens des frères : 1.5 millions
- Biens des Jésuites : 1.2 millions
- Biens des Capucins : 950.000 francs
- Crédit foncier : 1.906.000 francs.
- Administration des phares : 1.110.000 francs.
- Société d'électricité : 7.2 millions.
- Banque de Syrie : 50.000 francs.
- M. Desmoulins : 1.1 millions.
- M. Fourets : 250.000 francs.
- Société du port : 3.010.000 francs.
- Mise de fonds du trésor français dans la société du port : 3.769.000 francs.
- Régis des tabacs : 2 millions.

La source : Archive Quai d'Orsay, Levant Syrie, vol : 470, pp. 60-61.

Toutefois, quelques abattements financiers furent opérés. Par exemple, les sœurs de St-Joseph acceptaient 500.000 francs et la société d'électricité 800.000 francs.¹⁰¹⁵ En outre, les banques de l'Algérie et de Tunisie étaient créancières auprès du peuple d'une somme de 1.8 million de francs. Mais nous ne connaissons pas le montant de la réduction appliquée aux créances de cette banque.

En tout début de négociations, Paris exigeait 52 millions de francs mais les deux parties se mirent d'accord sur une somme avoisinant les 35 millions de francs. Une grande partie de cette dette fut payée par le biais de devise et le reste par le système du clearing.¹⁰¹⁶ Le refus de payer la somme initiale répondait à un argument politique dans la mesure où la Turquie estimait que cette dette appartenait à l'État du Hatay dissemblable de la Turquie. Par ailleurs, ces investissements étaient la conséquence des travaux réalisés par l'administration mandataire distincte de la métropole pour le Hatay.¹⁰¹⁷

Ce différend financier était sciemment utilisé par certains milieux politiques pour semer la discorde entre les deux nations dans le processus de rattachement. Toutefois, les dirigeants des deux gouvernements dissociaient la question du Sandjak et celle des biens pour éviter toute confusion.¹⁰¹⁸

¹⁰¹⁵ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol :470, pp. 60-61.

¹⁰¹⁶ TBMM zabıt ceridesi, i. 3, c.3, 30-06-1939, p. 431.

¹⁰¹⁷ TBMM zabıt ceridesi, i. 3, c.3, 30-06-1939, p. 431.

¹⁰¹⁸ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol : 470, doc. N° : 1054, p. 71.

En outre, l'avenir des ressortissants français posait un problème juridique. Les négociations scellaient également cet écueil ainsi que les affaires liées aux établissements, presbytères, églises, cimetières et autres par l'application des dispositions de l'article 2.¹⁰¹⁹

L'article 2 impliquait deux chapitres essentiels :

- a) *trois millions versés dès la mise en vigueur de l'accord en contre valeur des biens visés à l'annexe 1 du protocole, immeuble sis à Alexandrette, dénommé Caserne Dérjoui, le réseau téléphonique de l'Armée du Levant.*
- b) *vingt cinq millions seront versés dans un mois qui suivra la mise en vigueur du protocole.*

Les entreprises privées ne trouvaient pas un écho aussi réfléchi que celui rencontré par les congrégations religieuses. Le sujet fut tranché en fonction des lois turques de l'époque. Selon l'article 4 du traité du 23 juin, un citoyen du Hatay devait décider de sa nationalité dans un intervalle de 18 mois. Le renoncement à la nationalité turque équivalait, dans le même laps de temps, à une vente totale de tous ses biens et le retrait du territoire. Celui qui possédait des devises pouvait quitter le pays en les emportant avec lui. Bien évidemment, les Turcs dépendaient dorénavant des lois du pays.¹⁰²⁰ Cette application visait à préserver les devises. D'ailleurs M. Montaigu directeur de la Compagnie française des pétroles exprimait que « *le régime des intérêts étrangers dans la zone en cause trouvera désormais respectivement par le statut contractuel des intérêts de chacune des puissances en Turquie ou, à défaut par le droit commun* ». ¹⁰²¹ Les entreprises françaises exprimèrent leur souhait de quitter le pays. Elles craignaient des entraves économiques du notamment à une nouvelle direction administrative, à la fragilité de la région et à un environnement jugé néfaste.¹⁰²²

Le traité octroyait à la France le maintien d'un gardien pour le cimetière français, un terrain, d'ailleurs, qui devait être propriété française.¹⁰²³ (Article 6). Il s'agissait là du seul élément capable d'immortaliser la présence française vieille de plusieurs siècles

¹⁰¹⁹ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol : 470, doc. N° : 1054, p. 226.

¹⁰²⁰ Voir la loi 3658 et la loi concernant le traité fait entre la France et la Turquie qui tranche définitivement le problème de territoire entre la Turquie et la Syrie, le mémorandum et le procès verbaux de l'annexion de la ratification n° : 1 /92., p. 146, date : 26-06-1939.

¹⁰²¹ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol : 470, p. 232.

¹⁰²² *Ibid.*

¹⁰²³ Voir l'article 6 du traité du 23 juin 1939.

à Antioche. Aujourd'hui, l'absence d'établissement charitable et d'écoles français à Hatay nous interpelle.

c) L'approche de la France sur le traité de 1939

Le rattachement du Sandjak à la Turquie divisait l'opinion publique française. Bonnet et confrères y préféraient l'amitié franco-turque alors que les membres des partis de droite à l'image de Gustave Gautherot, Cressaty et les antisémites y percevaient un déshonneur.

Signataire du traité du 23 juin, Massigli exprimait son désarroi quant aux concessions accordées à Ankara et stigmatisait la crédibilité de la France sur la scène internationale. Cette scission politique conduisait le gouvernement à informer le peuple tardivement sur le processus par crainte d'une opposition généralisée. Jacques Thobie s'y réfère ainsi : *« la France a décidé de ne pas rendre publique la décision, avant la fin de la cession de juin, pour que la Commission n'ait pas à connaître l'affaire du Sandjak avant la cession du printemps 1940. »*¹⁰²⁴ Par contre, les innombrables articles parus dans la presse française sur le rattachement nous incitent à nous interroger sur l'explication de M. Thobie. Effectivement, plus de deux cent articles traitent du sujet et présentent la chose à l'opinion publique française. Dans l'optique de minimiser cette humiliation nationale, le gouvernement appliquait une politique de censure auprès de la masse. D'ailleurs, la presse se focalisait volontiers sur la mobilisation allemande en Alsace-Lorraine. Toutefois, nul ne pouvait nier la place importante qu'occupait la région dans le cœur des politiques, une région sujette à tant d'efforts et à tant d'investissements à travers des siècles. D'ailleurs, Massigli rapportait l'émoi français ainsi :

« Il est déplorable que l'élan très réel d'attitude qui pousse ce pays vers nous n'ait pu faire fléchir l'intransigeance nationaliste à l'égard de nos écoles. Mais tout bien pesé, je ne pense pas que là non plus nous ayons regretté la partie que nous avons adoptée. La situation n'aurait pas été à Alexandrette ou à Antioche ce qu'elle est à Istanbul... »

Ne pouvant compter sur la clientèle musulmane, réduites à recruter leurs élèves parmi les éléments minoritaires destinés eux même à diminuer peu à peu et sans avoir l'espoir de recevoir un nombre appréciable d'élèves étrangers, nos écoles étaient

¹⁰²⁴ Thobie, *op. cit.*, p. 373.

*destinées à s'étioler. Notre prestige n'y aurait rien gagné. Mieux vaut, sans doute, qu'elles disparaissent laissent la voie libre peu d'autres formes de collaboration intellectuelle et morale entre la France et la Turquie ».*¹⁰²⁵

Lors d'une conférence le 3 mars 1939, Cressaty contestait publiquement le positionnement français et s'invitait volontiers au débat se plaçant délibérément comme le leader de l'opposition : *« En accordant aux Turcs ce précédent inouï d'une occupation militaire par moitié et cela sur un territoire où ils ne sont qu'une minorité, la puissance mandataire contrevenait gravement à la convention du 29 mai 1937, elle sacrifiait les droits des populations confiées à sa tutelle. Elle commettait une faute infiniment plus lourde. Quelle que soient les considérations politiques qui puissent atténuer une telle humiliation, la France en acceptant l'installation des forces ottomanes sur un territoire placé sous son mandat et couvert de son drapeau, semblait avouer son impuissance à maintenir seule l'ordre et la sécurité dont elle avait la garde. Ah ! Messieurs, en apprenant que les régiments turcs foulaient ce sol deux fois sacré pour nous Syriens de naissance et Français d'adoption nous avons senti frémir au fond de nos cœurs une douleur, une colère, une indignation dont aucune parole humaine ne pourrait traduire la profondeur et l'intensité ».*¹⁰²⁶

Ce discours interpelle par sa fermeté et exprime clairement l'opinion de la droite française. L'auteur confond la République de Turquie marquée par les nombreuses réformes kémalistes et l'Empire ottoman, preuve délibéré ou non que la rupture avec le passé peut laisser des traces vivaces dans les mémoires de l'époque. En dépit des mutations sociales, culturelles et économiques, le peuple turc était toujours présenté comme le dernier ottoman.

L'Assemblée nationale de la France devenait le théâtre d'un débat tendu autour d'une question décisive : faut-il donner Antioche à une Turquie qui noue des liens stratégiques avec l'Allemagne ? Briand, auteur de l'accord d'Ankara, soucieux de l'avenir d'une telle problématique, relatait ses émotions à l'Assemblée nationale : *« Alexandrette c'est quelque chose de formidable dans la Méditerranée. Sa possession est essentielle à l'avenir de la France. »*¹⁰²⁷ Les mêmes milieux politiques prétendaient en corroborant Briand, qu'*« à l'avenir, si une guerre éclate, par l'affinité profonde avec*

¹⁰²⁵ Archive Quai d'Orsay, série Levant Syrie, vol : 470, doc. n° : 1038, p. 94-97.

¹⁰²⁶ Cressaty, *Intérêts et devoirs de la France en Syrie*, conférence sous la présidence de M. Louis Marin, Paris, 1939, p. 15.

¹⁰²⁷ Cressaty, *op. cit.*, p. 17.

l'Allemagne, encore une fois la Turquie va retourner ses canons contre la France ».

Ce dilemme traçait le segment politique intérieur de la France provoquant dans sa lignée une guerre d'argumentations entre la droite et la gauche sur la qualification de la cession du Sandjak à la Turquie : Manœuvre stratégique efficace ou trahison ?

Les milieux politiques de droite affichaient leurs inquiétudes quant à la répercussion du processus dans les colonies françaises.

Avant le rattachement, le 3 avril 1939, Gustave Gautherot, sénateur, président de la section des États de Syrie et du Liban du Comité de la Méditerranée, envoya une lettre à M. Bonnet qui présentait très clairement le devenir des colonies françaises : *« Un tel événement marquerait le terme des manœuvres qui se développent depuis de trop longues années contre le mandat français, contre les droits de la Syrie, contre le statut adopté à Genève par la Société des Nations, contre la volonté même de la population du Sandjak. L'annexion du Sandjak par la Turquie aurait d'ailleurs les plus funestes répercussions dans les pays du Levant et dans toute l'Afrique du Nord ».*¹⁰²⁸

M. Gautherot reflétait parfaitement le désarroi français. Nul doute que les politiques coloniales primaient sur celles des mandats. Le bénéfice perçu par les colonies était colossal alors que les mandats n'étaient sujets avant tout qu'à des investissements donc à des pertes.

Parallèlement aux politiques, les journaux tendancieux de droite comme le *Temps* et *l'Action française* contribuaient à perpétuer cette idée par leurs récits. L'instrumentalisation du rattachement du Sandjak était le lot quotidien de la droite française contre le Front Populaire. Elle accusait les dirigeants gauchistes d'humilier la France et de nuire aux prérogatives françaises dans le Levant.

La question des minorités, notamment des chrétiens antiochiens, se lisaient dans les lèvres. Cressaty évoquait, à ce titre, lors d'une conférence l'avenir de ces concitoyens dans la région :

*« Le gouvernement turc, au mépris de ses engagements, les plus formels, eut la scélératesse, immédiatement après le départ de vos troupes, d'égorger vos protégés chrétiens, de chasser vos consuls et vos missionnaires, de fermer vos églises et vos établissements scolaires, de s'approprier votre patrimoine, de violer, de profaner et de souiller les tombes de vos héroïques soldats ».*¹⁰²⁹

¹⁰²⁸Lipschits, *op. cit.*, p. 51.

¹⁰²⁹Cressaty, *op. cit.*, p. 12.

En réalité, les inquiétudes n'étaient pas fondées, reposant essentiellement sur des préjugés conséquence d'une ignorance totale. Durant nos recherches, aucun document ne mentionne la perpétration d'actes ignobles contre les établissements français. Quant aux minorités, à l'exception de quelques conflits localisés basés sur des soucis économiques et l'intervention de tchéts, aucune opposition généralisée entre musulmans et chrétiens n'est à noter. Les discours de la droite française n'est que le prolongement d'une propagande anti-gauchiste.

d) La question de la nationalité

L'article 2 du traité stipulait l'obtention de la nationalité turque pour tous les citoyens du Sandjak. Les adultes disposaient de la faculté de choisir la nationalité syrienne ou libanaise dans les 6 mois suivant l'application de l'article dans le Sandjak. Après le rattachement, la question des minorités ne paraissait pas problématique dans la mesure où la Turquie avait signé, auparavant, le traité de Lausanne qui préservait les droits des minorités. Il ne restait plus qu'à adapter la situation des minorités du Sandjak aux lois turques, conformément au traité de Lausanne. En fait, les ressortissants qui renonçaient à la nationalité turque devaient liquider les avoirs immobiliers et quitter le Sandjak. Ils disposaient du droit de transférer leur argent en obtenant un compte sur la Banque Centrale de la République Turque à Alexandrette.¹⁰³⁰

Pour la question d'indemnisation des entreprises, Barbaro indique que « *les biens fonciers et les droits incorporels de français, sont cédés à la Turquie, contre le versement d'une indemnité globale et forfaitaire, qu'il incombera au Gouvernement français de répartir les œuvres ou entreprises dépossédés ou évincées. Il en est de même pour les dépendances du domaine privé de la France dans le Hatay*¹⁰³¹ ».

Toutefois, aucune source officielle ne nous permet de nous positionner quant à un éventuel dédommagement de Paris aux entreprises quittant la région. La seule certitude repose sur le paiement des 36 millions de francs de la Turquie pour les investissements français à Antioche ou en d'autres termes, il s'agissait de l'achat de tous les édifices érigés par la France sous le mandat.

e) L'écho du rattachement auprès des Chrétiens d'Orient à Antioche

¹⁰³⁰ Barbaro, *op. cit.*, p. 96.

¹⁰³¹ Barbaro, *op. cit.*, p. 97.

Dans cette contrée, les chrétiens avaient toujours vécu sous domination musulmane arabe puis turque. Néanmoins, depuis Louis XIV, les chrétiens d'Orient étaient protégés par la France. Il semble intéressant de présenter leur tendance durant le processus de rattachement. Avant tout, il est indispensable de distinguer les chrétiens attachés au patriarcat d'Antioche du rôle de la Mission en y incorporant l'influence de certains milieux français. Attachée aux valeurs catholiques du Vatican, la Mission était dominée politiquement par la France. Cette considération permettait à une certaine classe politique française d'invalider le rattachement des chrétiens d'Antioche à la Turquie.

M. Puaux évoquait que « *pour les chrétiens d'Orient, la cession d'Antioche à un gouvernement, dont la laïcité peu tolérante contrastait avec l'indifférence, légèrement méprisante, mais relativement libérale du vieil Islam ottoman, paraissait un coup dur.* » A la suite de son discours, il reflétait également le caractère sacré de la région et sa vénération par tout le monde chrétien : « *N'était-ce pas à Antioche que, pour la première fois, les disciples de Jésus avaient été appelés chrétiens ? De grands souvenirs ecclésiastiques s'attachaient à la ville de Daphné ? Saint Jean Chrysostome y avait prêché pendant douze ans, répandant un fleuve d'éloquence claire, d'une élégante simplicité. (Mgr Duchesne) C'est du siège Antioche que se réclamaient les patriarches des Eglises orientales : « Patriarchus **Antiochiae et totius Orientis** » (Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient).*

Cette vieille métropole de la Chrétienté allait, une fois de plus, retomber in partibus infidelium. (Aux mains des infidèles)¹⁰³² Le rattachement de la ville à la Turquie donc était perçu comme une conquête de l'Islam.

D'autres milieux religieux exprimaient également leur dédain quant à ce processus. Toutefois, la généralisation n'était de mise dans la mesure où le patriarcat arménien d'Istanbul présenta sa joie à l'égard de la réussite turque.

Enfin, les chrétiens locaux acceptaient le rattachement à l'exception de 20.000 Arméniens qui quittèrent le Sandjak. Les premiers acceptèrent la nationalité turque et obtenaient à cet égard les mêmes droits et devoirs que n'importe quel citoyen.

M) L'ambition de la Turquie pour rattacher la Syrie du nord sous l'égide de la question sandjakienne

Une fois le rattachement du Sandjak à la Turquie effectif, l'ambition d'Ankara ne

¹⁰³² Puaux, *op. cit.*, pp. 52-53.

semblait pas être assouvie. Consciente de la situation socioculturelle du nord de la Syrie et la considérant comme un hinterland de l'Anatolie, Ankara souhaitait également l'annexer. Les Kurdes, nombreux dans la région, ne cachaient pas une certaine complaisance vis-à-vis de la Turquie tout en réclamant une certaine autonomie via Damas.

Cette ambition était directement évoquée par Yusuf Kemal Tengirşek dans son discours à l'Assemblée Nationale : *« Je vous l'affirme directement. Soit le Gouvernement le dément, soit il se comporte différemment. Je ne peux le trancher avec certitude. J'exige la frontière qui commence du bassin de la Méditerranée s'inclinant de l'Oronte jusqu'à l'Euphrate ! (Acclamations). Il s'agit là de la frontière naturelle de la Turquie ! (Acclamations) Mes amis ! L'ancien Yusuf n'est plus d'actualité et ne se contentera pas d'apriori. Toute la lumière sur les vérités de l'histoire turque est là. Depuis 15 ans, la force turque n'a cessée de croître et un retour dans le passé est inenvisageable. Le progrès est à porté de bras. Notre avenir ne repose pas sur des requêtes insurmontables, nous réclavons ce qui nous vient de droit ! » (Applaudissements).*¹⁰³³

Loin de se satisfaire du Sandjak, Ankara tentait de remonter les Kurdes contre la Syrie. Ils vivaient dans la région du Haut Djézireh. Cette stratégie permettrait d'élargir les frontières turques. Les nombreuses propagandes sont d'ailleurs répertoriées dans les archives du Quai d'Orsay. L'un des documents les plus intéressants est la déclaration turque transmise par le consul de Damas Cemil Bey à Muhammad Pacha, l'un des leaders kurdes.

Dans cette déclaration, l'accent était porté sur la fraternité turco-kurde, la nécessité de vivre ensemble en raison d'une histoire commune et d'une garantie donnée par la Turquie sur une telle politique. Prétextant le fait que les Français allaient implanter des institutions chrétiennes à Alexandrette risquant, à terme, de modifier la structure démographique de la région et l'exil des Kurdes, la Turquie s'engageait à garantir l'intégrité territoriale des Kurdes par des aides logistiques et humanitaires. Après la présentation du projet de rattachement du nord de la Syrie à la Turquie, une mesure exposée comme obligatoire, les leaders turcs s'adressaient aux Kurdes : *« aidez nous en Syrie et préparez, avec nous, le terrain. N'attribuez aucune importance à l'accord franco-turc. C'est une entente générale n'ayant aucun impact sur cette affaire,*

¹⁰³³ TBMM, procès verbal, c.2, inikat. 8, 27-11-1936, p. 79.

et nous sommes décidés à tout faire pour atteindre notre but.

*Notre plus grand objectif est de ne pas avoir de frontière commune avec les Français. Nous ne pouvons nullement être garants des européens comme nous ne pouvons point avoir de confiance en leurs paroles et en leurs engagements ».*¹⁰³⁴

Sans omettre de menacer les Kurdes révolutionnaires contre d'éventuelles atteintes aux intérêts turcs, la *Turquie précise également la présence d'individus, dans les rangs kurdes, dans ce processus, pouvant nuire à la bonne marche de cette initiative commune. A cet égard, il est indispensable que vous trouviez une issue favorable auprès de votre peuple afin d'éviter une grande catastrophe ».*¹⁰³⁵

Selon le Capitaine Deangeli, inspecteur adjoint du Mohafazat de Djézireh, le chef kurde Mohammed Djemil Pacha présentait plusieurs objections au cours de cette conversation, doutant de la sincérité des Turcs. Le consulat exigeait de Djemil Bey de préparer des désarrois au Djézireh afin de motiver l'entrée des troupes turques. Le rassurant du bien fondé des choses, il leur précisait que l'armée ne faillirait nullement à son engagement donc toute crainte ni résistance seraient absurdes. Les Kurdes bénéficieraient du soutien des Turcs.¹⁰³⁶

Cette initiative offusquait les grandes puissances européennes. Dans la continuité, le Capitaine Deangeli indiquait dans son rapport que le traité du 23 juin n'entravait la détermination turque. Les occidentaux déchiffraient cette volonté comme une tentative d'Ankara de s'approprier les riches gisements pétroliers de la région. Prof. Hasan Koni, dans son article élaboré en utilisant des sources américaines, étudie la relation des entreprises Anglo-Iran Compagny, Royal Dutch, Socony Vacuum, Standart Oil of New Jersey avec les entreprises françaises, ces dernières condamnant l'initiative turque dans le but de se rendre maître des gisements pétroliers de la région.¹⁰³⁷

Devant la montée en puissance de l'inquiétude occidentale, la Turquie agissait et garantissait à l'opinion publique internationale l'intégrité territoriale de ses voisins. Rüştü Aras, avec l'appui britannique, tentait de rassurer les diplomaties étrangères sur le bien fondé de la politique turque dans la région.

En réalité, la Turquie désirait englober la région dans une structure fédérative. Alep et Mossoul faisaient partie intégrante du Pacte nationale. La composition

¹⁰³⁴ Archive Quai d'Orsay, série Levant E, Syrie Liban, vol :471, doc. N° 1355/HA/28, pp. 85-89.

¹⁰³⁵ Archive Quai d'Orsay, Levant serie E, Syrie Liban, vol :471, doc. N° 1355/HA/28, pp. 85-89.

¹⁰³⁶ *Ibid.*

¹⁰³⁷ Köni Hasan, "Hatay sorunu yeni bir bakış", *Atatürk Yolu*, l'année 2, n°: 4, 1989, p. 539.

démographique d'Alep se prêtait fort bien à une tentative de rattachement. Mais, les raisons de cet échec de la diplomatie turque restent encore inexplorées pour notre part. Il semble probable que l'appréhension des alepins ne soit pas étrangère au déboire.

N) La période de transition : Le passage d'un Etat à une ville turque

L'Etat d'Hatay devenait 63^{ème} et dernière ville de la Turquie le 7 juillet 1939 par la loi 3711. Cette nouvelle ville était juridiquement et administrativement adaptée à la loi 3132 (voir la loi). Cette loi se compose de 12 articles. Toutes les acquisitions concernant les impôts et les responsabilités juridiques que les citoyens d'Hatay devaient se conformer furent indiquées dans la loi 3711.

Şükrü Sökmensüer, l'ancien chef de la Sécurité nationale, fut nommé comme le préfet de la ville d'Antioche le 11 juillet en 1939.¹⁰³⁸ En effet, l'Assemblée Nationale de la Turquie se mettait à adapter juridiquement cette nouvelle ville en adoptant de nouvelles lois.

L'adaptation de la ville d'Hatay aux directives turques posait des turpitudes juridiques internationales. En effet, toute une série de loi devenait nécessaire pour éclaircir la situation des ressortissants étrangers, des congrégations religieuses et des entreprises. D'emblée, la Turquie adoptait une loi pour éviter que les devises quittent le territoire national.¹⁰³⁹

La situation des retraités syriens et hatayens posaient également un certain nombre de problèmes notamment le versement des allocations. En effet, la Syrie octroyait les indemnités à des retraités d'Antioche et le Hatay à des pensionnées syriens. Les négociations entre Ankara et Damas réglaient le dilemme. Dorénavant, chaque pays prendrait en charge les retraites de ses ressortissants.¹⁰⁴⁰ Cette clause était stipulée dans la loi de la fondation de la ville d'Hatay.¹⁰⁴¹

Le Hatay devenu ville turque à part entière, devait être représenté au sein de l'Assemblée Nationale. A cet effet, le 28 octobre 1939, des élections législatives voyaient la participation d'un parti unique, le Parti du Peuple. Le taux de participation y était particulièrement élevé. Il avoisinait 76% à Antioche, 93% à Iskenderun, 96% à

¹⁰³⁸ Archive nationale turque, section République, doc., 080/18/01/02/87/68/6.

¹⁰³⁹ La loi de devise en 1939.

¹⁰⁴⁰ TBMM zabıt ceridesi, i. 33, ictima F, c. 3, 30-06-1939, p. 431.

¹⁰⁴¹ La loi de retraité en 1939.

Reyhaniyé, 94% à Kirikhan et 95% à Yayladag (à dominante Nousayrites). La moyenne était de 83%.¹⁰⁴²

Curieusement, Antioche, bastion turc, était sujet à un taux de participation moindre comparé aux autres villes. Ce constat s'explique, peut être, par un nombre important de mécontent vis-à-vis du rattachement.

Finalement, 5 nouveaux députés se joignaient à l'Assemblée Nationale de Turquie. Mais en réalité, leur nombre était de 6 en comptabilisant l'ancien président du Hatay et député d'Antalya, M. Tayfur Sökmen. Les nouveaux venus étaient : Mehmet Tecirli, Bekir Sıtkı Kunt, Abdulgani Türkmen, Abdullah Mürsal et Hamdi Selçuk. Le 9 novembre, ils recevaient leurs *mazbatas*.¹⁰⁴³ Autrement dit, ces nominations étaient une forme de récompense attribuée aux députés à titre de service rendu à la patrie.

¹⁰⁴²Archive nationale turque, section République, 030/10/76/501/6.

¹⁰⁴³Archive nationale turque, section République, 030/10/76/501/6.

Conclusion

Antioche se trouvait au cœur des relations franco-turques dans l'après première guerre mondiale. La question du sandjak d'Alexandrette s'articulait autour de plusieurs axes à savoir la politique du clientélisme chrétien, l'intérêt économique et politique de la France dans le Levant et les corrélations entre les Turcs et les Arabes. Par ailleurs, les conflits provoqués par la confrontation du panarabisme et du nationalisme turc issu du kémalisme dictaient, en quelque sorte, la tournure des événements franco-turcs. A juste titre, il convenait donc de distinguer l'histoire des relations entre Paris et Ankara en deux étapes, l'avant et l'après Empire ottoman, en évitant, soigneusement, de ne pas négliger la période s'étalant de 1914 à 1921, période de conflit.

Émaillées à la fois d'amitié et d'hostilité, les relations franco-turques prenaient une dimension conflictuelle tout à fait particulière durant l'occupation française de l'Anatolie du sud. Après de longues années de véhémence et de méfiance réciproques, les événements de 1938 contraignaient les deux pays à revoir leur copie diplomatique en vue d'un rapprochement. A ce titre, Antioche devenait le champ de cette nouvelle politique.

Berceau de nombreuses civilisations, Antioche se distinguait par une structure sociale hétérogène et complexe. D'ailleurs, il était possible de retracer les premiers signes de l'humanité dans la région. Centre religieux du judaïsme et du christianisme, la région basculait dans l'Islam après les conquêtes musulmanes. Arabe puis Mameluk, la région passa sous contrôle ottoman et la physionomie sociologique de la région se calqua sur les nouveaux arrivants à savoir les Turcs.

Les directives turques, bien loin de s'opposer aux traditions multiethniques, tendaient à satisfaire tous les parties en présence dans une atmosphère pacifique générale. La multitude des missionnaires ainsi que la diversité des ethnies composait la

pax-ottomane, reflétant ainsi l'esprit de respect et de tolérance des autorités.

Les Turcs sunnites endossaient le rôle de leader politique. Grands propriétaires fonciers, ils se positionnaient en maîtres incontestables de la région et constituaient une structure sociale semi-fermée. En effet, en dépit d'un mode de vie à caractère tribal, la privatisation des terres était une réalité.

Seconde force démographique d'Antioche, la communauté alaouite se définissait par une vie tribale et une structure sociale faiblement mobile. Les Alaouites travaillaient en tant que métayers dans les propriétés turques. Totalement soumis à leur chef religieux, les Nusayrîs disposaient de rites différents de l'islam sunnite. Dépourvus de force politique et économique durant toute l'existence de l'Empire ottoman, ils dépendaient foncièrement de la puissance turque.

Complexes et nombreux, les chrétiens vivaient sous l'égide des dîmes et du droit des étrangers sous l'Empire. Tout un ensemble d'éléments chrétiens autochtones, arméniens, arabes orthodoxes, syriaques et arméniens protestants (convertis par les missionnaires), côtoyait des missions originaires d'Europe à savoir les dominicains, les Franciscaines, les pères des Carmes, la fille de la Charité, la confrérie des latins et des levantins.

Enfin, à côté d'une minorité de juifs, les Yezidis et les Ismaéliens, considérés comme des non musulmans par les Sunnites, représentaient la tendance chiite dans la région d'Antioche.

La configuration sociale se caractérisait avant tout par une forte structure communautaire. Les quartiers étaient découpés en fonction des sensibilités rituelles. Les échanges commerciaux et les fêtes religieuses jouaient un rôle moteur dans le dialogue interreligieux.

Ces peuples vivaient en harmonie et l'éveil du nationalisme à l'aube de la Première guerre Mondiale allait semer les graines de la discorde et de l'intolérance. Les événements de la grande guerre déréglaient entièrement la structure sociale du Proche-Orient. Le recrutement des Arméniens, des Arabes et des Tcherkesses par l'armée française contaminait l'influence turque sur les dynamiques locales. Les militaires français succédaient aux troupes turques dans le nord de la Syrie. Cette occupation désorientait également les Fayçaliens croyant pouvoir obtenir la souveraineté du pays. Désormais, le flirt franco-arabe arrivait à terme, pis encore, il tendait à se transformer en une farouche hostilité. Les Arabes considéraient Antioche comme une ville du royaume arabe. A cet effet, ils occupèrent pour un moment la région, hissant même le

drapeau national. Mais, les forces nationales turques composées de l'armée ottomane non dissolue intervenaient et chassaient les Fayçaliens.

Cet événement provoquait une scission au sein de la communauté arabe : les pro nationalistes désiraient ardemment le Sandjak et le nord de la Syrie et un groupe, composé essentiellement de sunnites et dirigé par Sanusi, soutenait l'idée de rester fidèle à l'Empire ottoman. D'ailleurs, ce dernier organisait des bandes armées contre l'occupation française. Cette alliance arabo-turque reposait essentiellement sur le religieux mais pas uniquement dans la mesure où l'attrait économique devenait également un élément de cohésion. Effectivement, une éventuelle domination arménienne inquiétait les aghas arabes et turcs. Les dits dynamiques sur les directives d'Ankara s'opposaient, arme au poing, aux Français. Les leaders emblématiques Tayfur Sökmén (turc) et Ibahim Hannano (arabe) apparaissaient comme des héros. D'ailleurs, le premier s'accaparait un poids politique de tout premier plan dans la région. La structure complexe d'Antioche se prêtait fort bien à ce type de lutte armée. Comme souvent, les leaders des bandes armées, une fois la renommée militaire reconnue, se projetaient dans le milieu politique. Le peuple, extrêmement fragilisé économiquement par le contexte de l'époque, pénétrait très rapidement dans la politique de clientélisme de la Turquie.

La victoire de Sakarya modérait les relations entre Paris et Ankara. Et, la France donnait l'impression qu'elle reconnaissait le gouvernement d'Ankara. Les troupes grecques étaient défaites. A l'aube d'une période d'apaisement, Yusuf Tengirşek et Aristide Briand signaient les accords d'Ankara qui définissaient la frontière sud de l'Anatolie.

Antioche restait sous l'autorité française et Payas devenait la zone tampon entre le TBMM (Grande Assemblée Nationale turque) et le mandat. Néanmoins, les Turcs antiochiens accédaient à une relative autonomie notamment dans le libre exercice de la langue et de la culture. Cet accord revêtait une importance capitale pour Ankara dans la mesure où il mettait un terme à l'occupation française en Anatolie et signifiait par la même la fin des antagonismes franco-turcs dans le pays. Toutefois, il fallait attendre la ratification du traité de Lausanne et la reconnaissance de la jeune République sur le plan international pour stopper la résistance turque. Lausanne légitimait plus que jamais la présence française à Antioche, région riche en matières premières et propice à une agriculture variée. Les besoins et les intérêts rapprochaient Paris et Ankara.

Une fois l'autorité mandataire reconnue, en partie, par le peuple, les Français

s'employaient dans les domaines de l'industrie, la presse, l'agriculture, l'enseignement et la banque. A ce titre, des investissements considérables étaient consentis dans l'assèchement des marécages, de la santé publique, l'élargissement du port d'Alexandrette, l'électricité et les travaux publics. Toutefois, les efforts colossaux ne suffisaient pas à légitimer totalement la présence française. Les Turcs nourrissaient le désir d'un rattachement. Les nouvelles générations étaient imprégnées par le kémalisme. En conformité avec l'article 7 de l'accord d'Ankara, un groupe pro kémaliste s'octroyait les brides des affaires politiques dans le Sandjak. D'ailleurs, Ankara accordait des visas pour les étudiants sandjakiens désireux d'étudier en Turquie. L'influence de l'idéologie était si importante que le port du chapeau, symbole de la révolution turque, était extrêmement répandu dans la région.

L'une des raisons de l'échec du mandat résidait dans l'incapacité des Français à unir et à placer les aghas sur leur autorité. Appréhendant la communauté arménienne, ces derniers étaient persuadés que leur avenir serait assuré par la Turquie. Le clientélisme à la fois arménien et alaouite orchestré par Paris inquiétait les Sunnites Arabes, Kurdes et Turcs. Le risque de perdre les grands domaines fonciers semblait à l'ordre du jour. Consciente de cette psychose, Ankara répondait favorablement aux requêtes sunnites sans appliquer une politique de partialité laissant la porte ouverte aux Alaouites longtemps mis à l'écart socialement et économiquement.

La thèse soutenue par Atatürk lui-même présentant les Nusayrites comme les descendants des Hittites séduisait la communauté. Cette théorie était déclarée comme réalité par le biais de recherches scientifiques dans le processus de rattachement.

Une autre raison de l'échec mandataire était à rechercher dans l'attribut religieux de la structure sociale du Sandjak. Les leaders religieux interpellaient l'opinion publique par des notions morales et se référaient à la guerre sainte. Les prêches de Sanusi exaltaient la fibre religieuse des musulmans contre la présence française. Il glorifiait les temps jadis et l'Empire ottoman. Sanusi était la plus grande autorité religieuse sunnite de l'époque dont l'influence était considérable.

L'environnement politique et social alimentait l'ambition turque à l'égard du Sandjak au détriment de la France dont la fébrilité économique n'égalait que son instabilité politique. Le consensus avec Ankara semblait inévitable. L'incertitude dans les colonies, les intimidations allemandes et italiennes dictaient à la France une politique de rapprochement avec la Turquie, courtisée par le Reich. D'ailleurs, le Ministre des affaires étrangères, Georges Monnet donnait le ton : « *Aujourd'hui, c'est*

le temps de la paix et non celui de la guerre ». Entre espoir et méfiance, la Turquie agissait en conséquence notamment à travers les dynamiques locales.

D'autre part, elle ne cachait pas ses craintes vis-à-vis de la France. Le Sandjak accédait à l'autonomie par le biais de la diplomatie et des négociations bilatérales. La SDN ratifiait la décision et préparait une loi fondamentale le 29 mai 1937 qui octroyait à la région un statut d'entité distincte. Tournant historique, la marche vers l'indépendance semblait irrémédiable. La démilitarisation de la région contentait Ankara et indisposait les communautés arménienne et alaouite. D'ailleurs, Ankara craignait les ripostes des tchétes liés aux groupes précédemment cités.

La réussite diplomatique résultait également d'un plébiscite international. La Turquie devait légitimer sa souveraineté et la France convaincre que les principes démocratiques étaient respectés à savoir la volonté du plus grand nombre. Des heurts éclataient opposant les Arabes nationalistes et les Turcs. La conjoncture conflictuelle contraignait les deux pays à résoudre la question autour de la table des pourparlers. Finalement, l'État du Hatay était proclamé sur fond de crise internationale et de tension locale. L'Allemagne essayait jusqu'au bout de s'attirer les faveurs d'Ankara mais en vain.

Les premières élections étaient annulées après contestation turque réfutant la légitimité du système de vote. La deuxième vague d'élections voyait la victoire turque avec le soutien alaouite. Le 2 juillet 1938, les troupes turques pénétraient dans la région avec le consentement français pour assurer la sécurité.

Une décennie après l'entrée des quelques 2500 militaires turcs, une nouvelle vague d'élections était à l'ordre du jour. Sur les quarante sièges de l'Assemblée, les Turcs sunnites obtenaient 22, les Alaouites 9, les Arabes sunnites 2, les Arméniens 5 et les Orthodoxes 2.

L'identité nationale des députés n'était que symbole dans la mesure où tous étaient pro-turcs. D'ailleurs, ils prêtaient serment dans la langue d'Atatürk. Ankara était prête à refuser la liste composée d'opposants.

L'État du Hatay proclamé, Ankara engageait une stratégie pour intégrer la jeune République au territoire national, autrement dit au Pacte National. L'expédition d'enseignants et de fonctionnaires accélérait le processus. La propagande exaltait le peuple martelant les esprits par les discours nationalistes des politiques turcs.

Parallèlement, l'instrumentalisation des réussites diplomatiques entérinaient les réformes kémalistes. La légitimité du pays sur la scène internationale devait persuader

que le nouveau régime était le système par excellence en lieu et place de l'Empire ottoman, un Empire religieux. La question d'Antioche se trouvait au cœur de l'avenir du kémalisme. Cette réussite signifiait en même temps une démonstration de force face aux opposants intérieurs.

Quant à la France, elle désirait perpétuer sa présence dans le Levant notamment par la signature d'un traité d'alliance avec la Syrie. A ce titre, la souveraineté syrienne était évoquée par certains milieux politiques français. Toutefois, cette ambition relevait davantage de l'utopie que de la réalité dans la mesure où les nationalistes arabes exprimaient violemment leur mécontentement quant à la tournure des événements autour du Sandjak. Le nationalisme, autrefois utilisé pour éclater l'Empire ottoman, devenait une arme utilisée sciemment contre la France.

Il est clair que les événements en Europe, en Méditerranée et dans le Levant déstabilisaient sérieusement Paris. L'éventualité d'un conflit avec la Turquie était inenvisageable. Ankara s'engageait à conclure un traité tripartite en cas d'obtention du Sandjak. La France craignait la démarche turque de constituer une fédération englobant Alep et le nord de la Syrie confiée aux Kurdes syriens. Les gisements pétroliers devenaient un enjeu majeur.

En outre Alep, Bayır, Bucak et Nahiye n'intégraient pas le Pacte National. Composés essentiellement d'Alaouites, ces lieux étaient rattachés à Lazkiye à forte majorité nusayrites. Leur leader spirituel, Cheikh Salih, statuait en leur nom. Il semblait tout à fait légitime que les populations alaouites désiraient vivre parmi leur coreligionnaire. Massigli explique dans son ouvrage que la restitution des dits lieux aurait totalement anéanti la présence française au sein des Arabes. L'humiliation serait complète. Mais, cette dimension reste un sujet à explorer.

En dépit de la souveraineté de l'État du Hatay, la jeune République mutait très vite en un pays satellite par l'adoption de la législation turque. Parallèlement, la tentative d'isoler le Hatay par la Syrie accélérait le processus. Ankara comblait les brèches ainsi créées par Damas dans les domaines économiques, sociales et politiques. La politique syrienne permettait l'entame des négociations franco-turques.

L'approbation seule du peuple ne suffisait pas à la Turquie. L'agrément français semblait indispensable. Finalement, en date du 23 juin 1939, l'accord franco-turc traçait définitivement la frontière entre Ankara et Damas. Annexion ou réussite diplomatique, les avis étaient partagés mais le résultat était une réalité certaine respectueuse du droit international. Le 29 juin de la même année, l'Assemblée Nationale du Hatay, lors de sa

dernière cession, paraphait à l'unanimité le rattachement et sa dissolution. Le même jour, les drapeaux turcs remplaçaient ceux du Hatay. Le 30 juin 1939, l'Assemblée Nationale turque ratifiait le traité sous la dénomination de *« la loi concernant le traité passé entre la France et la Turquie tranchant définitivement le problème de territoire entre la Turquie et la Syrie. »*.

En contrepartie des investissements français dans la région, Ankara s'engageait à régler la somme de 36 millions de francs (initialement 52 millions). Le 7 juillet 1939, la loi 3711 stipulait que le Hatay devenait la dernière et 63^{ème} ville du pays. Le 23 juillet, les troupes françaises se retiraient du territoire turc en compagnie de 14 500 Arméniens. Cette immigration signifiait également la fin de la présence arménienne dans la région. Il reste actuellement seulement un village intitulé Vakıflı à Antioche qui se compose de 1000 habitants arméniens.

Le rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie causait un certain nombre de problèmes ethniques, économiques et politiques. Au regard des documents en notre possession, 20 000 arméniens et 6 000 Alaouites émigrèrent. En dépit des garanties de sécurité apportées par Ankara, l'émigration était le fruit d'allégations et de craintes infondées. Peut-être, la France encourageait le départ des Arméniens pour éviter des heurts et éventuellement accroître la population chrétienne du Liban au détriment des Druzes.

Parallèlement, Ankara entamait une politique qui incitait les Turcs à s'installer à Hatay fortifiant par le même son rempart au bord de la Méditerranée. Aujourd'hui, les autochtones ne sont pas plus nombreux que les autres. La structure multiculturelle est toujours d'actualité. L'arabe est couramment parlé. Toutefois, le nombre des éléments non musulmans est plus que symbolique. Effectivement, le Hatay est composé d'un village arménien de mille âmes, de 80 familles juives et de 500 chrétiens arabes. Néanmoins, la communauté alaouite est influente dans les domaines économique, social et politique. Les Kurdes, les Albanais, les Tcherkesses et les Tatars vivent en parfaite symbiose dans la région.

A partir de 1923, les Arabes nationalistes accentuaient la lutte contre les Turcs dans la région. Les confrontations perdurèrent jusqu'au rattachement d'Antioche à la Turquie. Mais après la proclamation de l'indépendance syrienne en 1946, Damas adopta une politique officielle de dissension envers Ankara qui ne cessa de raviver le nationalisme arabe dans tout le pays. Le rattachement du Hatay était l'un des facteurs de maintien du nationalisme en Syrie.

Les événements du début du 20^{ème} siècle jetteront les bases d'une guerre froide qui durera 57 ans entre les deux nations. Ce désaccord diplomatique durera jusqu'en 2003 et la visite du Président Beşar Essad en Turquie. Depuis ces récents événements, la normalité qualifie la diplomatie entre les deux nations. Néanmoins, le rapprochement syrien coïncide avec les pressions américaines et juives accusant Damas de soutenir le Hezbollah et sa mainmise au Liban (l'assassinat du premier ministre Rafik Hariri). Ce lien semble marquer un tournant historique qui permettrait quelque part à la Syrie de s'octroyer l'appui turc. Quant à la Turquie, devant la désinvolture de la diplomatie américaine face au dilemme du PKK, elle tend à s'affirmer comme une véritable puissance au Proche Orient en sympathisant avec l'ennemi d'hier. La visite du Président Ahmet Necdet Sezer à Damas et ainsi que celle du Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan sont autant d'activités diplomatiques qui inaugurent, sans nul doute, un apaisement voire un début de collaboration entre les deux nations sur la scène internationale notamment dans la poudrière qu'est le Proche Orient.

Les balais diplomatiques marquent, avant tout, une tentative d'atténuer les tensions d'hier et d'assurer une stabilité dans les relations politiques afin de devenir de véritables acteurs au Proche Orient en tenant compte des enjeux économiques et politiques. Les alliances se tissent et se détruisent au gré des sensibilités géopolitiques de chacun mais force est de constater qu'une remise en question de la suprématie américaine est à l'ordre du jour.

Les dynamiques locales constituent encore un segment politique. Les problèmes relatifs à l'intégrité territoriales de la Syrie est toujours d'actualité.

Chronologie de la question du sandjak d'Alexandrette

18 Juin 1913	Le congrès arabo syrien à Paris.
3 Août 1914	Début de la première guerre mondiale.
Août 1915	Répression de Djemal Pacha à Damas et à Beyrouth contre les nationalistes arabes.
Octobre 1916	Début de correspondance Mac Mahon-Sherif Hussein.
Janvier 1916	Accord équivoque Mac Mahon-Hussein.
Avril-Mai 1916	Exécution de Djemal Pacha à Beyrouth et à Damas des nationalistes arabes, chrétiens et musulmans.
9-16 Mai	Accords Sykes-Picot à Londres.
5 Juin 1916	Appel à la révolte arabe lancé par le Cherif Hussein de la Mecque.
Novembre 1916	Cherif Hussein se proclame « roi des arabes »
Novembre 1916	Bombardement anglais à Alexandrette.
3 octobre 1918	Entrée de Fayçal à Damas.
26 Octobre 1918	Entrée à Alep des forces britanniques et chérifiennes.
26 Octobre 1918	Etablissement d'un gouvernement arabe à Antioche.
9 Novembre 1918	Occupation britannique à Alexandrette.
10 Novembre 1918	Occupation française à Alexandrette.
3 Décembre 1918	Abolissement de la fonction de gouverneur arabe.
5 Décembre 1918	Rétablissement de cette même fonction à Antioche.
7 Décembre 1918	Occupation française à Antioche.
11 Décembre 1918	Occupation française à Dörtyol.
19 Décembre 1918	Conflit entre les français et les milices tures.
2 Juillet 1918	Congrès national syrien à Damas.
15 Septembre 1919	Un accord franco-britannique est signé à Londres pour régler l'occupation militaire du levant.
21 Octobre 1919	Nouveau haut commissaire français et le chef de l'armée du Levant arrivent à Beyrouth.
27 Novembre 1919	Unification des anciens cazas sous l'appellation sandjak d'Alexandrette.
6 Janvier 1920	Un projet de traité intitulé accord Fayçal et Clemenceau.
8 Mars 1920	Congrès syrien proclame l'indépendance de la Syrie.
24-25 Avril 1920	Accord de San Remo franco-britannique concernant les pétroles et l'attribution des mandats.
30 Mai 1920	Armistice entre les Français et les Turcs à Antioche.
14 Juillet 1920	Ultimatum du Général Gouraud à Fayçal.
24 Juillet 1920	Défaite de l'armée chérifienne à Maysaloun.

25 Juillet 1920	Entrée des troupes françaises à Damas.
26 Juillet 1920	Etablissement de la force nationale turque après le congrès de Kousseir.
10 Août 1920	Traité de Sevrès avec l'Empire Ottoman.
31 Août 1920	Rattachement du Sandjak autonome d'Alexandrette au gouvernement d'Alep.
1 Septembre 1920	Dissolution des zones Est et Ouest et la création de 4 entités nationales.
Septembre 1920	Rattachement de la force nationale d'Antioche au commandement de Maras.
20 Octobre 1921	Accord d'Angora entre la France et la Turquie Kémaliste, l'évacuation de l'armée française de la Cilicie. L'abandon d'Antioche aux français.
9 Mars 1921	Abandon de la France la Cilicie à la Turquie ainsi que la partie septentrionale du golf d'Alexandrette.
12 Septembre 1921	Rattachement du Sandjak au gouvernement d'Alep.
3 Février 1922	Accord Paulet-Newcomb sur la définition de la frontière Syrienne- Libanaise- Palestinienne.
24 juillet 1922	Promulgation de la charte mandataire par la SDN.
24 juillet 1923	Traité de Lausanne.
29 Septembre 1923	Entrée en vigueur du mandat en Syrie et au Liban.
29 Décembre 1924	Annexion du Sandjak à la Syrie.
20 Octobre 1925	Insurrection de Damas.
14 Janvier 1925	Souphi Bey Barakat devient président du nouvel état de Syrie, fusion des états d'Alep et de Damas.
4 Février 1925	Visite du haut commissaire à Damas.
18 Juillet 1925	Début de l'insurrection de Druze.
21 Décembre 1925	Démission de Souphi Barakat.
30 Mai 1926	Convention d'amitié et de bon voisinage entre la Turquie et la Syrie, signé à Ankara.
26 Juin 1926	Accapuration du pouvoir en Syrie par Damad Ahmed Nami Bey.
26 Juillet 1926	Fin de l'insurrection en Syrie.
8 Février 1928	Démission du Damad Ahmed Nami Bey. Cheikh Tageddine est porté au pouvoir.
9 Juin 1928	Réunion de l'Assemblée Constituante Syrienne à Damas.
5 Février 1929	Ajournement sine die par le Haut-commissaire H.Ponsot de l'Assemblée constituante syrienne.
22 Mai 1930	Henri Ponsot promulgue le « Statut organique » des états du Levant sous mandat français.
19 Novembre 1931	Démission du cheikh Tageddine
7 Juin 1932	Moh. Ali Bey Abed est élu Président de la République.
31 Août 1932	Entrée de la Turquie à la Société des Nations.
Avril 1933	départ de Djemil Mardam du gouvernement de Mazhar Pacha et Hakki Al Azm.
27 Avril 1934	Négociation du problème du Sandjak par une commission turque composée du caïmacam de Cilicie, préfet et police d'Aintab à Alep.

2 Novembre 1934	Suspension de la Chambre syrienne par le Haut-commissaire Damien de Martel.
31 Mars 1935	Visite du Haut Commissaire M. de Martel à Ankara avant le traité d'amitié entre la France et la Turquie.
1 Novembre 1935	Discours du chef du gouvernement turc sur la parenté du Sandjak avec la Mère patrie.
10 Janvier 1936	Manifestation de l'Université de Damas. Suivent plusieurs jours d'émeutes en Syrie et 60 jours de grève générale.
Mars-Mai 1936	A Paris, première phase des pourparlers franco-syriens sur le projet de traité.
Mars-Avril 1936	Signature du décret relatif à la composition de la délégation syrienne devant se rendre à Paris pour les négociations syro françaises par le Président de la République Ali Bey Abed.
Avril 1936	Constitution d'un comité de Défense à Damas.
9 Septembre 1936	Signature d'un accord cédant le Sandjak à la Syrie avec la présence du ministre des Affaires étrangères à Paris.
28 Septembre 1936	Réunion du Conseil de la Société des Nations sur la question mandat.
10 Octobre 1936	Présentation d'une note officielle au Ministres des Affaires étrangères concernant les territoires autonomes syriens par l'Ambassadeur Turc à Paris Souad Davaz.
Novembre 1936	Création de l'association « société pour la défense du Hatay »
4-15 Novembre 1936	Boycotte de la communauté turque des élections organisées par le gouvernement syrien.
17 Novembre 1936	Note de la France à la Turquie.
30 Novembre 1936	Victoire des nationalistes syriens aux élections.
2 Décembre 1936	Arrêté de rattachement du Djebel Druze à la Syrie.
4 Décembre 1936	La réponse de Turquie à la note française.
5 Décembre 1936	Arrêté du rattachement de l'État des Alaouites à la Syrie.
10 Décembre 1936	Proposition turque d'ériger le Sandjak en un état indépendant au cours de la session du Conseil de la S.D.N.
14 Décembre 1936	Ouverture de la 95 ^{ème} session extraordinaire du conseil de la S.D.N à Genève.
22 Décembre 1936	Réunion du Parlement syrien. Élection de Hachem al-Atassi à la présidence de la république, formation du cabinet Djemil Mardam Bey. Signature du traité d'amitié entre Djemil Mardam Bey et Comte de Martel à Damas.
26 Décembre 1936	Ratification du traité franco-syrien par le Parlement syrien.
25 Février-17 Mars,	Réunion du comité d'experts à Genève.
29 Mai 1937	Rapport du comité d'experts est transmis au conseil de la S.D.N

29 Mai 1937	Reconnaissance d'un statut temporaire à Hatay par la S.D.N pour établir un nouvel état.
3 Juin 1937	Vote d'une loi par le Parlement Syrien stipulant la souveraineté de la Syrie et une entité politique indivisible.
3 Juin 1937	Fermeture des souks d'Antioche à la suite d'incidents opposant les Turcs et les Arabes.
8 Juin 1937	Déploiement des notables turcs et arabes pour rétablir le calme.
18 Juillet 1937	Départ du Délégué adjoint du Haut commissaire du Sandjak.
6 Septembre 1937	Arrivé du nouveau Délégué du Haut commissaire de France à Alexandrette.
19 Novembre 1937	Début de l'abandon de la souveraineté syrienne sur le Sandjak.
5 Octobre 1937	Installation de deux consulats turcs dans le Sandjak à Antioche et à Alexandrette.
16 Octobre 1937	Départ de la la commission chargée de l'organisation et du contrôle les premières élections dans le Sandjak de Genève.
5 Novembre 1937	Déclaration du Président de la Commission de la S.D.N sur la conservation d'une entité distincte du Sandjak d'Alexandrette dans le cadre des frontières syriennes.
17 Novembre 1937	Invitation de tous les représentants des communautés par la commission en vue des élections.
19 Novembre 1937	Retrait de la Commission à Genève.
29 Novembre 1937	Interdiction de hisser le drapeau syrien à côté de celui des français sur les bâtiments officiels.
15 Décembre 1937	Protestation turque auprès de la SDN de la procédure opérée par la Commission électorale.
25 Décembre 1937	Requête turque pour l'inscription de la question sandjakienne pour la prochaine session du Conseil.
10 Mars 1938	Accord franco-turc indiquant le nombre du membre de député dans l'Assemblée du Sandjak.
22 Mars 1938	Présentation de la question du drapeau par la commission à Genève
Mars 1938	Démission du gouvernement Choukri-Al-Kouatly.
20 Avril 1938	Arrivée à Antioche de la Commission de la SDN chargée de l'organisation et du contrôle des premières élections dans le Sandjak.
22 Mai 1938	Echauffourées à Antioche.
1 Juin 1938	Nomination d'Abdul-Rahman Malek comme Directeur des Affaires Intérieures du Sandjak.
3 Juin 1938	Heurts entre le délégué du Haut Commissaire, le commandant Collet et la commission sur l'application du règlement électoral.
4 Juin 1938	Assassinat d'un portefaix turc à Antioche et arrestation de Zaki Al Arsouzi Selim Khoury.
4 Juillet 1938	Traité d'amitié franco-turque.

5 Juillet 1938	Entrée du premier bataillon turque à Hatay.
18 Juillet 1938	Accord commercial franco-turque mise en place pour cinq ans.
2 Septembre 1938	Réunion de la Première Assemblée et proclamation de l'Etat du Hatay.
4 Septembre 1938	Nomination d'Abdurrahman Melek comme le Premier ministre par le chef d'Etat Tayfur Sokmen.
7 Septembre 1938	Adoption d'une loi fondamentale par l'Assemblée octroyant au Sandjak une entité spécifique et indépendante.
25 Septembre 1938	Assassinat d'un officier français par un sous-officier turc à Antioche.
4 Novembre 1938	Signature d'un traité d'amitié entre Jamil Mardam Bey et le Ministre des Affaires étrangères de France M. Bonnet Georges à Paris.
10 Novembre 1938	Décès d'Atatürk.
30 Novembre 1938	Nomination de René Massigli comme Ambassadeur de France en Turquie.
10 Décembre 1938	Proposition du traité au Parlement par le gouvernement français.
7 janvier 1939	Arrivée de M. Puaux à Beyrouth.
17 Février 1939	Fin du gouvernement de Mardam Bey et naissance du gouvernement Lotfi Al Haffar, nationaliste.
2 Mars 1939	Crainte de René Massigli auprès du ministre des Affaires étrangères sur l'éventualité d'une accélération de la turquisation du Sandjak devenue Hatay. »
13 Mars 1939	Promulgation de l'Assemblée du Hatay aux termes de laquelle la lire devient la monnaie officielle.
28 Avril 1939	Directives données à René Massigli relatives au Sandjak.
23 Juin 1939	Adoption de la décision de l'Assemblée du Hatay de rattacher à la Turquie. Accord franco-turc concernant la frontière du Hatay.
7 Juillet 1939	Démission du président de la République Syrienne Hachem Al Atassi.
7 Juillet 1939	Fondation de la ville Hatay avec la loi 3711.
24 Juillet 1939	Retrait de la dernière troupe française.

SOURCES

Archives

Archives françaises :

Archives du ministère des affaires étrangères (Quai d'Orsay):

Bulletin économique trimestriel du pays du Levant, 1927, série SDN, série levant E 1918-40, vol : 122, fond E, série SDN, dossier n° 582 , *série Levant E, Syrie Liban* vol : 123, Levant E, Syrie, vol :126, série Levant E, vol : 198, Bulletin économique trimestrielle du mandat, 1930, Rapport de la SDN, 1930, 1933, 1935, 1937, 1938, Résumé mensuel des travaux de la SDN, , vol. XVI, n° :12, Levant E, Syrie, vol : 466, Levant E, Syrie, vol : 469, Levant, Syrie, vol : 470, Levant Syrie, vol :471

Service historique de l'armée de terre (SHAT)-Château de Vincennes:

Série Levant, carton n° 4 H 247, 4H88, Rapport de S.R, 4H 87, doc n°: 1438, 4H 89, Service Renseignement.

Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN):

Beyrouth, fonds du cabinet politique, affaires diverses, 1065, 1000, 141, Beyrouth, bureau diplomatique, 2522, 2511,2521, 2540, 1428, 1419,1417, 2503, 1373, 2541, Beyrouth, renseignement et presse, 1842, Beyrouth, documents politiques, 2379, 2376, 2490, 2491, 2384, 2894, 2959, O.B.I.P, 6, 9, 25, Ambassade Constantinople série E, 635,628, 630, 631, 634, 633, 632, 633, 626, 627, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 618, 612, 687, 688, 689, 690, 691, Alep série A, 27,28, Ambassade Constantinople, Ankara, série D, 98, 85, 93, Alexandrette 2, 3.

Archives turques :

Archives de la Grande assemblée nationale : (TBMM-Türkiye Büyük Millet Meclisi)

Zabıt ceridesi, devre 4, c.9, ictima 1, 25-6-1932, devre 4, c.9, ictima 1, 69. inikat, 25-6-1932, c. 2, inikat. 8, 27-11-1936, i.30, c.2, 29-01-1937, c.2, inikat. 8, 27-11-1936, i. 7-, c. 1, 14-06-1937, i.45, c.17, 07-04-1937, i.33, c. 2, 30-06-1939, , i.33, c.3, 30-06-1939, la lettre du remerciement, n° : 3658, doc n° : 3658, t. 3, la date de (tezkere) 01-07-1939 et 1/192, , i. 3, c.3, 30-06-1939, i. 33, ictima F, c. 3, 30-06-1939.

Archives de l'État-major (ATASE-Askeri Tarih ve Stratejik Etüd Başkanlığı):

ISH boîte 800, , ISH, boîte : 198, chemise : 233, ISH, boîte, 624, ISH boîte 627 chemise 102, ISH, boîte : 2089, chemise

Archives de la République (Cumhuriyet Arşivi):

030 /18/01/02/33/10/7, 030/18/01/02/67/61/2, 030/13/01/02/25/44/46,
030/10/264/776/15, 030,82 24 8, 030/10/197 350/16, 030/10/01/02/61/720,
030/18/01/02/83/40/4775, 30/10/223/545/1, 30/10/223/508/28, 030/10/224/511/10,
030/10/224/510/12, 030/13/01/02/83/43/4, 030/18/01/01/84/84/4,
030/13/01/02/81/152/2, 030/10/224/511/2, 030/10/224/511/3, 030/10/224/511/2,

030/10/224/51/9, 030/10/224/511/9 ; 030/10/197/350/16, 080/16/01/92/85/95/8,
: 030/10/225/515/1, 30/18/01/02/85/95/11, 030/10/224/514/5, 080/18/01/02/87/68/6,
030/10/76/501/6.

Archives du ministère des Affaires étrangères (T.C. Dışişleri Arşivi) :

N° : 42-343, décret n° 9592, II. Daire Reisliği, I. şube, doc. n° :8945/373, la lettre du conseil d'administration de Parti du Peuple, Antakya, date, 23-06-1938.

Archives de Présidence de Turquie (Cumhurbaşkanlığı Arşivi) :

A 4-18-e, D 74-1, F 19-3 rapport de Saffet Arıkan, A 4-18-e, D 74-1, F 20-38, 20-49, 20-50 rapport de Tayfur Sökmen, A 4-18-e, D 74-1, F 20-38, rapport de Tayfur Sökmen, A 4-18-e, D 74-1, F 20-81, rapport de Tayfur Sökmen, A 4-18-e, D 74-1, F 19-2 rapport de Saffet Arıkan, A 4-18-e, D 74-1, F 20-8, 20-9, rapport de Sükrü Kaya, A 4-18-e, D 74-1, F 19-5 rapport de Saffet Arıkan, A4-15-e, D74-1, F11, lettre du conseil d'administration de la Maison du Peuple d'Antioche, A4-15-e, D74-1, F12-2, rapport de Sükrü Kaya, A4-18-e, D74-1, F34-14,15, la note d'Atatürk, A4-18-e, D74-1, F12, 12-1, document de la conversation téléphonique faite avec Atatürk et Ismet İnönü, Fevzi Cakmak, A. 4-18-e, D74-1, F 19-6, rapport de Saffet Arıkan, A. 4-18-e, D74-1, F 23-48, 23-47 rapport de Saffet Arıkan, A4-18-e, D 74-1, F 19/32, le procès verbal du comité chargé des affaires du Sandjak, A4-18-e, D 74-1, F 23-49, le rapport du ministre de l'intérieur Sükrü Kaya présenté au secrétariat du Président, A4-18-e, D 74-1, F 23-50,51, le rapport du ministre de l'intérieur Sükrü Kaya présenté au secrétariat du Président, A 4-18-e, D 74-1, F 28-37, le rapport de Tayfur Sökmen, A 4-18-e, D 74-1, F 30-72, le rapport de Tayfur Sökmen, A 4-18-e, D 74-1, F 30-74, le rapport de Tayfur Sökmen, A 4-18-e, D 74-1, F 30-76, le rapport de Celal Karasapan, A4-18-e, D74-1, F110-9,10 rapport de l'Etat-major, Fevzi Cakmak, A4-18-e, D74-1, F110-110-10, rapport du ministère de l'équipement, Celal Bayar, A4-18-e, D74-1, F110-8 la réponse d'Atatürk,

Archives de la fondation d'histoire turque (TTK- Türk Tarih Kurumu):

Les procès verbaux de l'Assemblée nationale de l'Etat du Hatay sont classés à l'Archive de Türk Tarih Kurumu écrits en alphabet arabe, tandis que l'alphabet latin s'utilisait dans tout le sandjak d'Alexandrette. Voir les discours de Tayfur Bey, Hatay Meclisi'nin tutanakları, l'année 1939, , la lettre de Şükrü Sökmensüer, fond de Tayfur Sökmen,

Archives de l'Institut de l'histoire de la Révolution (TITE- Türk İnkılap Tarihi Enstitüsü): Série Antakya.

Sources imprimées

Sources imprimées en langues européennes :

- « Actes officiels » (France et Turquie), *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année, 1937.
- « Actes officiels » (Les accords franco-turcs relatifs aux biens), *Correspondance d'Orient*, 23^{ème} année, 1931.
- « Amitié franco-turque », *Correspondance d'Orient*, 27^{ème} année, 1935.
- « Document de mois » (Syrie et Liban), *Correspondance d'Orient*, 29^{ème} année, 1936.
- « Documents du mois » (La visite de M. de Martel en Turquie, les relations franco-syriens, Le haut commissaire dans le Sandjak d'Alexandrette, Le régime du Sandjak), *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année, 1937.
- « L'accord sur Alexandrette », *L'Asie française, Bulletin mensuel de comité de l'Asie française*, M. Henri Froidevaux, n° 372, 39^{ème} année, 1939.
- « L'affaire d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année, 1937.
- « L'Affaire d'Alexandrette », *L'Asie française*, n°345, décembre 1936.
- « L'assemblée législative du Sandjak d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, n° 189, 31^{ème} année, 1938.
- « L'organisation de la Syrie sous le mandat français », *Revue des deux mondes*, 1923, p.633-663.
- « La France et le mandat syrien », *Correspondance d'Orient*, n° 397, 23^{ème} année, 1931.
- « La question d'Alexandrette », *L'Europe Nouvelle*, n°989, 23 jan. 1937.
- « La question d'Alexandrette devant la S.D.N. », *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année, 1937.
- « La question d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année, 1938.
- « La question d'Alexandrette », *L'Asie française*, n°363, 38^{ème} année, sept. 1938.
- « La Question de Sandjak vue par l'opinion turque », *L'Europe Nouvelle*, n°987, jan 1937.
- « Le Comte de Martel à Ankara », *Correspondance d'Orient*, 27^{ème} année, 1935.
- « Le litige d'Alexandrette devant la Société des Nations », *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année 1937.
- « Le litige d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année, 1937.
- « Le mandat à la Société des Nations », *Correspondance d'Orient*, 29^{ème} année, 1936.
- « Le règlement de l'affaire d'Alexandrette et le traité franco-turc », *Politique*, n°12, oct. 1938.
- « Le règlement du litige d'Alexandrette à la (S.D.N.) », *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année, 1937.
- « Le statut d'Alexandrette » (rapport adopté par le Conseil de la Société des Nations), *L'Europe Nouvelle*, 1937.
- « Les Tcherkesses en Syrie », *Correspondance d'Orient*, 23^{ème} année, 1931.

« Les traités de la France avec la Syrie et le Liban », *L'Europe nouvelle (documentaire)*, n°981, 19^{ème} année, 28 Nov. 1936.

« Règlement organique du sandjak d'Alexandrette promulgué le 14 Mai 1930 », *L'Europe Nouvelle*, n°981, 19^{ème} année, 1936.

« Sandjak d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année, juin 1938.

« Sandjak d'Alexandrette », *Documentation Internationale*, n°4, 1937.

« Statut et loi fondamentale du sandjak d'Alexandrette », *L'Asie française*, n°360, 38^{ème} année, avr.-mai 1938.

« The Hatay (autonomus Sandjak of Alexandretta) », *Documents on internationale affaire*, 1937.

« Traité d'amitié et d'alliance entre la France et la Syrie », *Correspondance d'Orient*, 29^{ème} année, 1936.

Alexandre A. « Le conflit syro turc du sandjak d'Alexandrette d'octobre 1936 à juin 1937, vu d'Antioche, in, Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe (2^{ème} année) », *Centre d'étude de politique étrangère*, Paris, 1938.

Arslan Chekib, « Entre Arabes et Turcs, la question d'Alexandrette », *La nation arabe*, VII, no: 14-15, 1938, p.724-734.

Balasko A., « Sandjak d'Alexandrette », *Documentation Internationale*, t.5, 1938.

Barde Henry « La France « musulmane » doit ratifier le traité franco-syrien », *L'Europe Nouvelle*, n°1092, 14 janvier 1939.

Barrès Maurice, *Enquête aux Pays du Levant*, Paris, Librairie Plon, t.2, 1934

Basdevant P., « La question du Sandjak d'Alexandrette »: *l'Europe Nouvelle*, n° 4, 1938.

Bazantay Pierre, *La pénétration de l'enseignement dans le Sandjak d'Alexandrette*, thèse doctorat, Beyrouth, 1935.

Bérard Maurice, « Les relations entre la France et les territoires du Levant dans l'histoire », *Correspondance d'Orient*, 29^{ème} année, 1936.

Bérenger Henry « Le mandat français en Syrie et au Liban », *Correspondance d'Orient*, n° : 392, 22^{ème} année, 1930.

Brémond E., « La défense de la Syrie », *Revue des ambassades*, 1939.

Bruneau André, *La France au Levant*, Paris, 1932.

Bruneau André, *Traditions politiques de la France au Levant*, Paris, 1936.

Caix de Saint Eymour, Robert comte de, *La France dans le Levant : La Syrie*, Paris, éd, Plon, 1931.

Caix Robert, « Les conditions politiques du traité franco-syrien », *politique étrangère*, éd : centre d'études de politique étrangère, 1937, p.65-81.

Cittone David, « Aspetti economici et strategici de la questione di Alexandrette », in *Rassegna internazionale*, fév. 1938.

Cressaty le Comte, *Intérêts et devoirs de la France en Syrie*, conférence sous la présidence de M. Louis Marin, Paris, 1939.

- Dargent J., « Un succès de la S.D.N. Le règlement de litige d'Alexandrette », *Terre d'Islam*, n° 12, août 1937.
- Darnac Pierre, « Pages d'histoire en Syrie », *Revue des deux mondes*, t.30, 1925, p. 680-692.
- Delebecque J., « Le sandjak d'Alexandrette », *Frontières*, 1937, p. 88-92.
- Delebecque Jacques, « Le sandjak d'Alexandrette », *Frontières*, année 5, no: 45, 1937, p.88-92.
- Djabry Omar, *La Syrie sous le régime du mandat*, thèse, Toulouse, 1934.
- Eccard Frédéric (Sénateur du Bas Rhin), « La France dans le Proche-Orient », *Revue politique et parlementaire*, t.129, 33^{ème} année, 1926.
- Eccard Frédéric, *Discussion du budget des affaires étrangères de l'exercice 1930-1931 et réponse de M. Aristide Briand*, imprimerie des journaux officiels, Paris, 1930.
- Fidés Paul, « La politique française en Syrie », *Correspondance d'Orient*, 25^{ème} année, 1933.
- Folchi A.E., « La cessazione del mandato siriano e la questione di Alessandrette », in *Rassegna internazionale*, août 1937.
- Fontanier H., « La France et La Turquie et le Sandjak », *Correspondance d'Orient*, n° 31, 1938.
- Fontanier Henry, « La ratification du traité franco-syrien », *Correspondance d'Orient*, n° 481, 31^{ème} année, janvier 1938.
- Fontanier Henry, « Le conflit d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, n° 470, 30^{ème} année, fév. 1937.
- François de Tessan, « Les relations franco-turques », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année, 1938.
- Gautherot G., « La question d'Alexandrette », *Revue des ambassades*, n° 1, juin 1939.
- Général Weygand, « La France en Méditerranée orientale », *Revue des deux mondes*, t.38, 1937, p. 515-536.
- Général Weygand, « Méditerranée Orientale », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année 1937.
- Genton René, « France et Turquie », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année, 1938.
- Genton René, « Les prochaines élections dans le Sandjak d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année, mai 1938.
- Gigart Raymond, « Le sandjak d'Alexandrette », *l'Europe orientale*, 1937, p.56-61.
- Giscard René V., « La Syrie et le Liban sous le mandat français », *Revue des deux mondes*, 1924, p.838-865.
- Graves P. « The question of *La montagne du sang : histoire, rites, et coutumes des peuples montagnards du Caucase* Alexandretta », *Nineteenth century*, août 1938.
- Guitard L., « La France, la Syrie, et le traité franco-syrien », *Revue de France*, t. 19, avril 1939.
- Hansson Michael, « Quel sera le sort des minorités chrétiennes en Syrie », *Revue de Christianisme social*, 1937.

- Henry-Haye G., Viénot Pierre, *Les relations de la France de la Syrie*, Paris, 1939.
- Homet M., « L'alliance turque et ses surprises possibles. La question d'Alexandrette. », *Revue Hebdomadaire*, n° 48, 1937.
- Homet Marcel, *Syrie Terre Irrédente, L'histoire secrète du traité franco-syrien, Où va le Proche-Orient*, Paris, éd : J. Peyronnet, 1937.
- Hussein Nafiz, « Coup d'œil sur la politique extérieur de la Turquie nationale », *L'Europe Nouvelle*, n° 1105, 15 avril 1939.
- Jacquot Paul, *Antioche, centre de tourisme*, Beyrouth, éd : Imprimerie catholique, 1931.
- Jalabert Louis, *Syrie et Liban réussite française ?*, Paris, Plon, 1934.
- Jenks C.W., "The statue and fondamental law of the Sandjak of Alexandretta" *Friedanswarte*, n°32, vol:1, 1938.
- Jones John Morgan, *La fin du mandat français en Syrie et au Liban*, Paris, éd: A. Pedon, 1938.
- Kaouly Michel, « En marge du traité syrien », *Correspondance d'Orient*, 29^{ème} année, 1936.
- La calvaire du Hatay*, publication de la société de l'indépendance de Hatay, no: 3, imprimerie Tsitouris frères, 1937.
- Labrousse André, « Le renversement de notre politique syrienne », *L'Europe Nouvelle* n°1118, 22^{ème} année, 15 juillet 1939.
- Labrousse André, « Histoire d'Alexandrette », *L'Europe Nouvelle*, vol : 1104, 8 avril 1939.
- Labrousse André, « L'histoire d'Alexandrette » *L'Europe Nouvelle*, n°1104, 8 avril 1939.
- Lassus Jean, « Dans les rues d'Antioche », *Bulletin d'études orientales*, t. 6, 1936.
- Lemery H., « Le traité franco-turc », *Revue des ambassades*, n°3, 1938.
- Lieutenant-Colonel Besnard G., « Antioche », *L'Asie française*, n°299, Avril 1932.
- Lieutenant-Colonel Besnard G., « Race et religion dans le Sandjak d'Alexandrette », *L'Asie française*, n°290, 1931.
- Lyautey Pierre, « Notre mandat syrien », *Correspondance d'Orient*, 22^{ème} année, 1930.
- Madelin Louis, « La Syrie franque », *Revue des deux mondes*, 1917, p.314-358.
- Meyer G., « La France et Le Levant », *Revue Politique Parlementaire*, n° 44, 1937.
- Meyer G., « Le conflit des impérialismes au Levant », *Affaire Etrangères*, 1937.
- Meyer G., « Les minorités chrétiens de Syrie et la France », *Tribune des Nations*, n°4, 1938.
- Meyer Georges, « La France et La Syrie », *L'Europe Nouvelle*, n°1035, décembre 1937.
- Meyer Georges, « La position du gouvernement d'Ankara dans le différent turco-syrien », *L'Europe Nouvelle*, n°984, 19^{ème} année, 19 Décembre 1936.
- Meyer Georges, « Position du Proche-Orient » *L'Europe Nouvelle*, n°1083, 12 novembre. 1938.

Mme. La Princesse de Belgiojoso, *Asie mineure et Syrie, souvenirs de voyages*, Deuxième édition, Michel Lévy frères, 1861.

Montagne Robert, « Le traité franco-syrien », *politique étrangère*, éd : centre d'études de politique étrangère, 1936, p. 34-54.

O' Zoux Raymond, *Les Etats du Levants sous mandat français*, Paris : Larousse, 1931.

P. Constant O.M.C., *Capucins missionnaires Syrie, Liban, Turquie*, Massilia, janvier 1931.

Pernot Maurice, « Alexandrette, La France et la Méditerranée », *L'Europe Nouvelle*, vol : 99, 30 janvier 1937.

Pernot Maurice, « Angora, les Turcs entre l'occident et l'orient », *Revue des deux mondes*, t.1, 7eme période, 1921, p.549-579.

Pernot Maurice, « L'accord franco-turc et ses incidents », *L'Europe Nouvelle*, n°1068, 30 juillet 1938.

Pernot Maurice, « les intérêts Britanniques en Méditerranée », *Correspondance d'Orient*, 30^{ème} année 1937.

Pertinax, « Pour la ratification rapide des accords franco-syriens », *L'Europe Nouvelle*, n°1090, 31 décembre 1938.

Philipar Edmond, « La Syrie de 1930 », *Correspondance d'Orient*, 22^{ème} année, 1930.

Pignarre, *Les marais de la plaine de l'Amouk et le problème de leur assèchement*, Beyrouth, éd : Imprimerie catholique, 1932.

Pinon R., « Le Proche Orient après la signature des traités franco- syrien et franco-libanais », *Affaires Etrangères*, n° 8, Mars 1938.

Pinon René, « L'avenir de l'entente franco-britannique », *Revue des deux mondes*, t.1, 1921.

Pinon René, *Fièvre d'Orient*, Lyon, Éditions de la plus grande France, 1938.

Pinon René, " La Turquie et le sandjak d'Alexandrette", *Revue des deux mondes*, volume 37, fév 1937.

René Genton, « Les événements du sandjak d'Alexandrette », *Correspondance d'Orient*, 31^{ème} année, 1938.

Saint René Taillandier, « La France et la Syrie » *Revue des deux mondes*, t.1, 49^{ème} année, 6^{ème} période, 1919.

Samné Georges, « Le traité franco-syrien », *Correspondance d'Orient*, n°432, 23^{ième} année Décembre 1931

Testis, « L'œuvre de la France en Syrie 2 », *Revue des deux mondes*, t.62, 1921, p.97-136.

Tharaud Jérôme et Jean, « Syrie 1938 », *Revue des deux mondes*, 1938, p.873-890.

Urden Osten, « Le différend d'Alexandrette entre la France et la Turquie », *New commonwealth quarterly*, 1937, p. 116-125.

Véou Paul du, *Chrétiens en péril au Moussadagh*, Paris : Baudinière, 1939.

Véou Paul du, *Le Désastre d'Alexandrette (1934-1938)*, Paris : Boudinière, 1938.

Viénot P., « Le mandat français sur le Levant », *Politique Etrangère*, n°4, Paris, avril 1939.

Sources imprimées en turc :

« Hatay kronloji », *Türkiye yayınevi*, ed. komisyon, Temmuz 1936.

« Milli Hatay zaferi mitingi », *Altan*, sayı :33, 1937, s. 16-18.

Ardıç Nurettin, *Antakya İskenderun etrafındaki Türk davasının tarihi esasları*, Tecelli basımevi, İstanbul, 1937.

Atay Falih Rıfki, « Fransa ve Sancak », *İller ve belediyeler dergisi*, sayı :17, 1937, s. 22-23.

Basgelen Nezih, *Bir zamanlar Antakya (fotograf albümü)*, İstanbul, Arkeoloji ve sanat yay., 1998.

Bilgili Mesud Fani, *Hatay kültür hayatı*, Antakya, 1939.

Esmer Ali Şükrü, « Cumhuriyet ve dış politikamız-Lozan-Montrö-Hatay », *Siyasi ilimler*, yıl :8, n° :91, 1938, s. 332-335.

Göker İbrahim Necdet, *Esaret zincirlerini kıran arslan*, Mersin, ata çelebi basımevi, 1937.

Habib İsmail, « İskenderun ve Antakya için tarihi bir hatıra », *İller ve belediyeler dergisi*, sayı :16, 1937, sayfa :5-7.

Hatay ajansı, (Osmanlıca)1938-1939.

Hatay, TBMM kütüphanesi, döküman, 1939.

İskenderon-Antakya Meselesi, TBMM kitaplığı, Ankara, 24 Kanun-ı Evvel 1936.

Karakulak Kemal Irmak, *Atatürk'ün büyük hediyesi ve Türk Hatay zaferi ve tarihi*, İstanbul, tecelli basımevi, 1937.

Mayakon İsmail Müştak, « Açık konuşalım », *İller ve belediyeler dergisi*, sayı :16, 1937, s. 20-21.

Mayakon İsmail Müştak, « Fasid bir intihab », *İller ve belediyeler dergisi*, sayı :17, 1937, s. 17-19.

Mayakon İsmail Müştak, « Hata-Hatay ve Oronte », *İller ve belediyeler dergisi*, sayı :17, 1937, s. 13-16.

Menderes B. Ethem, *Hatay hakkında bir konferans*, Aydın, CHP Aydın basımevi, 1939.

Özler İsmail, *Atatürk'ün Hatay zaferi*, İzmir, itimat basımevi, 1938.

Siliöz Remzi, *Hatay ili ve milli mücadele yılları*, Bursa, emek basımevi, 1937.

Türkmen Ahmet Faik, *Hatay manda tarihi*, İstanbul, 1939.

Ünal Kemal, « Cumhuriyetin onbeş yılında ekonomi », *Ülkü*, 1938, s. 217-219.

BIBLIOGRAPHIE

Travaux en langues européennes :

Aita Adnan, *Le conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas : Librairie Universelle, 1949.

Albord Maurice, *L'armée française et les Etats du Levant 1936-1946*, éd. CNRS, 2000.

Bandazian Walter Charles, *The Crisis of Alexandretta*, Michigan, Ann Arbor University, inédit, 1967.

Barbaro Jean Elie, *La question du Sandjak d'Alexandrette*, Alep : Imprimerie Rotos, 1941.

Berstein Serge, *La France des années 30*, Paris, éd : Armand colin, 1993.

Bianquis Thierry, « Damas et l'espace syrien à travers l'histoire », *Série monde hors série*, n° 59, 1992, p. 61-253.

Bitterlin Lucien, *Alexandrette « le Munich de l'Orient » ou Quand la France capitulait*, Paris : Jean Picollec, 1999.

Bokova Lenka, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat (1925-1926)*, l'harmattan, Paris, 1990.

Bonnet Georges, *Défense de la paix. De Washington au Quai d'Orsay*, Genève : Edition du Cheval ailé, 1946.

Bouery Emile, *La Turquie moderne Antakya : l'ancienne capitale de l'Orient*, İstanbul, 1957.

Corm Georges, *L'Europe et l'Orient (de la balkanisation à la libanisation, Histoire d'une modernité inaccomplie)*, Paris, la Découverte, 2002.

Doğruel Fulya, *The dynamics of living together and abstaining from conflict: A case study of Nusayri Alawite, Arab Christian and Armenian communities in Hatay*, mémoire de DEA, University Middle East, Ankara, 2002.

Dominique Jimenez, *Les missionnaires franciscaines et la Cilicie : regard d'un franciscain de Terre Sainte, 1884-1922*, thèse de 3^{ème} cycle, université Jean Moulin ; Lyon, 1986.

Downey Glanville, *A history of Antioch in Syria, from Seleucos to the Arab conquest*, Princeton University presse, 1961.

Dumont Paul, « A l'aube de rapprochement franco-turc: le Colonel Mougin, Premier représentant de la France auprès du gouvernement d'Ankara, La Turquie et la France à l'époque d'Atatürk », Paris, *Turcica*, 1981, 9. 75-108.

Dumont Paul, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Bruxelles, édition complexes, 1983.

Fabre Luce Alfred, *Deuil au Levant*, Paris, éd : Fayard, 1950.

Fleury A., *La pénétration allemande au Moyen-Orient, 1919-1939, Turquie, Iran, Afghanistan*, thèse, Leiden-Genève, 1977.

Gaderi Soheila Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient ? Les frontières des états nés de la partie Asiatique de l'Empire Ottoman. 1913-1939*, Paris : thèse de doctorat, Université de Paris Pantheon-Sorbonne, 1996.

Georgon François, « Les Foyers turcs a l'époque kémaliste », *Turcica*, t.16, 1982, pp.168-215.

Gilquin Michel, *D'Antioche au Hatay (L'histoire oubliée du Sandjak d'Alexandrette)* Paris : Harmattan, 2000.

Gouraud Philippe, *Le Général Henri Gouraud au Liban et en Syrie (1919-1923)*, Paris : l'Harmattan, comprendre le Moyen- Orient, 1993.

Guérillot Claude, *L'Eglise d'Antioche syriaque orthodoxe*, Paris, éd :Véga, 2008.

Hays Général du, *Les armées françaises au Levant 1919-1939: L'occupation française en Syrie et en Cilicie sous commandement britannique (novembre 1918-novembre 1919)*, Paris, t.1, 1978, t. 1979.

Irfan Jabry, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat syrien*, Lyon : thèse doctorat en droit d'Université de Grenoble, Paquet, 1940.

Joly Vincent, « Ce qu'il faut savoir de l'armée turque : L'armée turque vue par les militaires français dans les années trente », *VariaTurcica*, XXXII, Harmattan, 1998, p. 101-119.

Joly Vincent, « La place du Levant dans les plans d'opération français 1939-1940 », *Varia Turcica XXXIV, Méditerranée et Mer noire entre mondialisation et régionalisation*, Harmattan, 2000, 333-359.

Kanaan Abi Fares, *Le commerce de Beyrouth (1920_1939) d'après les archives françaises et libanaises*, t.1, thèse doctorat, Université de Paris- Sorbonne, 1986.

Kange Al Jafar, *Ismaéliens, Nousairites et Druzes en Syrie, structure socio-religieuse et histoire de 1920 à nos jours*, Strasbourg, thèse de doctorat, Université des Sciences humaines de Strasbourg, Faculté des langues, littératures et civilisations étrangères, Institut d'Etude arabes et islamiques, 1983.

Kassem Samih, *Le sandjak d'Alexandrette entre la France, la Turquie et la Syrie de 1918 a 1940*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 8, 1982.

Khadduri Majid, « The Alexandretta Dispute », *American journal of international law*, volume 39, 1945.

Kocakaya Gürcan, *Le sandjak d'Alexandrette sous le mandat français (1918-1939)*, mémoire de DEA, UMB, 2001.

Laurent Annie, « Les promesses oubliées », *Politique internationale*, n°59, 1993, p. 145-158.

Lipschits Isaac, *La politique de la France au Levant, 1939-1941*, Amsterdam, 1962.

Mantran Robert, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, 1989.

Mardam Bey Salma, *La Syrie et La France ; Bilan d'une équivoque*, Paris : l'Harmattan, 1994.

Massigli René, *La Turquie devant la guerre (Mission à Ankara)*, Paris : Plon, 1964.

Mizrahi Jean David, « Un nationalisme de la frontière, les organisations nationaliste turques entre Alep et Adana au debut des années 1920 » *Varia Turcica XXXIV*,

Méditerranée et Mer noire entre mondialisation et régionalisation, Paris, Harmattan, 2000, pp. 213-232.

Mizrahi Jean David, *Genèse de l'Etat mandataire*, Paris, publication de Sorbonne, 2003.

Mizrahi Jean David, « L'insécurité sur la frontière turco syrienne au début des années 1920 : L'exemple des bandes armées de la région de Kilis(1922-1924) », *Varia Turcica XXXII*, Paris, Harmattan, 1998, p. 81-103.

Moreau Odile, « La dimension religieuse de la guerre d'indépendance », *Varia Turcica XXXII, La Turquie entre trois mondes*, Paris, Harmattan, 1998, p.

Picard Elisabeth, "Retour au Sandjak", *Maghreb-Machrek*, jan. fév. 1983.

Puaux Gabriel, *Deux années au Levant, souvenir de Syrie et du Liban*, Paris, Hachette, 1952.

Riffier Jean, *Les Œuvres Françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris : Harmattan, 2000.

Rondot Pierre, « L'expérience du Mandat Français en Syrie et au Liban (1918-1945) », *Public Revue Générale de Droit International*, 1948.

Salkin Yves, *Collet au galop des Tcherkesses*, éd. Economica, Paris, 1999.

Salma Mardam Bey, *La Syrie et la France, bilan d'une équivoque (1939-1946)*, l'harmattan, Paris, 1994.

Sanjian Avedis K., "The sandjak of Alexandretta: its impacte on Turkish Syrian relations 1939-1956", *Middle East journal*, n° 4, vol. 10, automne 1956.

Sanjian Avedis Krikor, *The Sanjak of Alexandretta, a study in Franco-Turco-Syrian Relations*, (thèse inédite)Michigan, Ann Arbor University, 1956.

Sengir Turgut, *La frontière de la Turquie*, thèse de droit, Paris, 1953.

Steuerwald Arthur Philippe, *The Statud of the Sanjak of Alexandretta im International Law*, (thèse inédite), Chicago, University of Chicago, 1942.

Tachjian Vahé, *La France en Cilicie et en Haut-Mésopotamie, aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004.

Telius l'encyclopédie du monde, 4^{ème} éd. 2002.

Thobie Jacques, *Ali et ses 40 valeurs. Impérialisme et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Paris, 1985.

Thobie Jacques, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relation internationales*, n° 19, automne 1979, p. 355-374.

Watenpugh Keith, "Creating phantoms: Zeki Al Arsouzi, the Alexandretta crisis, and the formation of modern arab nationalism in Syria", *International journal of Middle east studies*, éd: Cambridge Univercity Press, n°3, vol. 28, august 1996.

Weisband Edward, "The sanjak of Alexandretta, 1920-1939: a cause study", *Near eastern roundtable, 1967-68*, éd: R. Bavly Winder, 1969, p-1-54.

Wetterlé abbé, *En Syrie avec le général Gouraud*, Paris, 1924.

Weuleresse Jacques, *Le pays des Alaouites*, Tours, 1940.

Wilson Jeremy, *Lawrence d'Arabie*, Denoël, Paris, 1994.

Yerasimos Stéphane, *Question d'Orient, Frontières et minorités des Balkans au Caucase. Le sandjak d'Alexandrette. Formation et intégration d'un territoire*, Paris : La Découverte, 1993.

Travaux en turc :

“Hatay“, *Yurt Ansiklopedisi*

Ahmet Niyazi, « Hatay’ın kurtuluşu », *Yeni Mecmua*, cilt :6, sayı :13, 1941, s. 3-4.

Akçimen Mehmet, *Mustafa Kemal Paşa ve İskenderun sancağı 1915-1921*, y.l. tezi, İstanbul Üniversitesi sosyal bilimler enstitüsü, İstanbul, 2001.

Akçora Ergunöz, *Hatay’ın anavatana ilhakının Türk dış politikasında yeri*, Avrasya stratejik araştırmalar merkezi yayımları, Ankara, 2000.

Akyüz Jülide, “19. Yüzyılda Antakya-İskenderun bölgesinde nüfus hareketliliği” , Elazığ, *Fırat Üniversitesi Sosyal Bilimler Dergisi*, 2008, pp. 379-402.

Arslan Ali, *İngilizler’in İskenderun’un işgal projesi ve Osmanlı Devleti’nin aldığı tedbirler*, Hatay folklor araştırmaları derneği, Antakya, 1997.

Arslan Kadir, *Milli mücadelede Dört yol*, Hatay, kültür ofset basımevi, 1991.

Aslanoğlu İnci, « Fransız İşgal ve manda döneminde İskenderun sancağı : Kentsel ve mimari değişimleri İskenderun, Antakya ve Kırıkhan kazaları », *Atatürk kültür merkezi yayımları*, cilt :1, Ekim 2000, sayfa :89-93.

Başak Ümit, *1890-1930 Hatay’da yaşayan Ermenilerin faaliyetleri ve genel durumları*, Kütahya, Dumlupınar Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü, basılmamış yüksek lisans tezi, 2008.

Basgelen Nezih, *Bir zamanlar Antakya (fotograf albümü)*, İstanbul, Arkeoloji ve sanat yay., 1998.

Bostan İdris, “Osmanlı topraklarında petrolün bulunuşu ve İskenderun’da ilk petrol işletme çalışmaları“, *Coğrafya araştırmaları*, sayı :2, 1990.

Budak H. Ömer, *Hatay sorunu*, Ankara Üniversitesi Türk inkılap tarihi enstitüsü, y.l. tezi, Ankara, 1986.

Canbolat Atilla, *Hatay Türkmen aşiretleri ve bu aşiretlerin iskânı (18. Ve 19. Yüzyıllar)*, Kahramanmaraş, T.C. Sütçü İmam Üniversitesi, Sosyal Bilimler Enstitüsü Tarih Anabilim Dalı, basılmamış yüksek lisans tezi, Eylül 2006.

Çabuk Vahit, *Birinci dünya savaşı öncesinde İskenderun'un stratejik durumu*, Antakya, kültür ofset basımevi, 1991.

Cengiz Alim Koray, *Dil-kültür ilişkisi açısından iki dillilik*, Hatay, Mustafa Kemal Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Antropoloji anabilim dalı, basılmamış yüksek lisans tezi, 2006.

Ceylan Pınar, *Türk basınında Hatay Devleti'nin kurulması meselesi*, Ankara, Gazi Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Tarih anabilim dalı, basılmamış yüksek lisans tezi, 2010.

Çelenk Selim, *Hatay'ın kurtuluş mücadelesi anıları*, Antakya, AGC yayını, 1997.

Dağıstan Adil, *Türk Fransız ilişkileri 1918-1939*, doktora tezi, Hacettepe Üniversitesi Atatürk ilke ve inkılapları enstitüsü, Ankara, 1992.

Dedebeyoğlu Hakkı, *İşgalde Antakya basını*, Adana, Yurt matbaası, 1953.

Demir Ataman, *Çağlar içinde Antakya*, İstanbul, Akbank yayınları, 1996.

Doğan Ayhan, *Hatay ili Yayladağı İlçesi'nin sosyo-kültürel yapısı*, Niğde, Niğde Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü ilköğretim Anabilim dalı, basılmamış yüksek lisans tezi, Haziran 2006.

Egilmez Mustafa, *II. Meşrutiyet'ten sonra Hatay tarihi*, Selçuk Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Tarih Anabilim Dalı, Konya, 1993.

Erat Muhammet, *1909 Adana Ermeni olaylarının Antakya ve havalisine etkisi*, Antakya, HAFAD yayını, 1997.

Erkin Cemal Feridun, *Dış işlerinde 34 yıl anılar yorumlar*, t.1, Türk Tarih Kurumu, 1980.

Eroğlu Bahtiyar, *Hatay'da Osmanlı dönemi kültür yapılarından birkaç örnek*, Antakya, HAFAD yayını, 1999.

Erol S. Muhammed Saki, *Arifler yolunun edepleri*, İstanbul, Semerkand yayınları, 2008.

Gökoğlu Nadir, *Hatay'ın Anavatan'a katılmasının ardından Suriye'de kalan Bayır ve Bucak Türkmenleri ve ilhak sürecine katkıları*, Hacettepe Üniversitesi Atatürk ilke ve inkılapları tarihi enstitüsü, y.l. tezi, Ankara, 2002.

Güney Nur, *Hatay milli mücadelesinde Özdemiş Bey ve Revanduz savunması*, y.l. tezi, Mustafa Kemal Üniversitesi sosyal bilimler enstitüsü, Hatay, 2002.

Halaçoğlu Ahmet, *Hatay'ın Anavatan'a katılmasında Dörtöl'un önemi*, Öztürk Mustafa, *Suriye olayları ve Halil İbrahim Efendi'nin faaliyetleri*, Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1995.

Halaçoğlu Yusuf, « Hatay ve yöresinde Türk aşiretlerinin yerleştirilmesi », *Türk kültürü*, cilt :25, sayı :296, 1987, sayfa :719-722.

Hatipoğlu Süleyman « Hatay'ın kurtuluşunun fikri temelleri », *Atatürk araştırma merkezi araştırmalarının katkısıyla 60. yıldönümünde Hatay* (Berrin Türkdöğän), Ankara, 2001.

Hatipoğlu Süleyman, *Orta Toros geçitlerinde Türk-Fransız mücadelesi (1915-1921)*, Antakya, 1999.

Hatipoğlu Süleyman, « Atatürk ve Hatay'ın Anavatan'a katılması », *Türk dünyası araştırmaları*, sayı:102,sayfa:13-23.

Hatipoğlu Süleyman, « Atatürk'ün Hatay meseleindeki barışçı siyaseti », *Atatürk 4. uluslararası kongresi*, Atatürk araştırma merkezi, cilt:1, 1999, s. 205-215.

Iris Muzaffer, *Bütün yönleriyle Süryaniler*, İstanbul, Ekol yayıncılık, 2002.

Kanbolat Yahya, *Reyhanlı tarihinde Türkmen aşiretlerinin durumu*, Ankara, Akademi matbaası, 2000.

Kara Hüseyin, *Hatay sorununda Türk basını 1936-1939*, y.l. tezi, Gazi Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü, Ankara, 1985.

Karasu Mehmet, *Nusayrılık Alevilik ve çok kültürlülük*, Ankara, Kesif yay., 2006.

Kıymat Zeynep, *Hatay'ın Anavatan'a katılmasından sonra İskenderun ilçesinde eğitim alanında gelişmeler (1939-2000)*, Konya, Selçuk Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü İlköğretim Anabilim dalı, basılmamış yüksek lisans tezi, 2007.

Köni Hasan « Hatay sorununa yeni bir bakış », *Atatürk yolu*, yıl :2, sayı :4, 1989, s. 535-540.

Konuralp Nuri Aydın, *Hatay: Kurtuluş ve kurtarılış mücadelesi tarihi (eklerle yeni düzenleme)*, İskenderun, Hatay postası basımevi, 1996.

Konyalı İ.H., « Futbolu Hataylılar icat ettiler », *Tarih hazinesi*, sayı :9, 1951, s. 457-458.

Kutlu Ayla, « Hatay devleti'nden Hatay iline », *Tarih ve toplum*, cilt : 8, sayı :43, 19 Lör İpek, *Hatay'ın Anavatan'a katılması stratejisinin analizi*, İstanbul, Genelkurmay Başkanlığı Harp Akademileri Komutanlığı Stratejik Araştırmalar Enstitüsü, basılmamış yüksek lisans tezi, 2010.

87, s. 19-26.

Melek Abdurrahman, *Hatay nasıl kurtuldu ?*, Türk Tarih Kurumu yayımları, Ankara, 1991.

Mert Timuçin, *Atatürk'ün yanındaki Mehdi*, İstanbul, Karakutu yayımları, 2006.

Özdemir Rıfat, “Osmanlı döneminde Antakya'nın fiziki ve demografik yapısı(1709-1806)”, *I. Hatay Tarih ve Folklor sempozyumu*, Antakya, 1990, *Belleten*, sayı: 221, 1994.

Özgiray Ahmet, “Türk Fransız siyasi ilişkileri“, *Tarih incelemeleri dergisi*, sayı:9,1984, s.31-44.

Öztürk Mustafa, “XVIII. yy'da Antakya ve çevresinde eşkıyalık olayları”, *Belleten* sayı: 211, 1990.

Payaslı Volkan, *Atatürk dönemi eğitim-kültür politikalarının Hatay'a yansımaları (1921-1938)*, Ankara, Ankara Üniversitesi Türk İnkılap Tarihi Enstitüsü, basılmamış yüksek lisans tezi, 2009.

Pehlivanlı Hamit, “İkinci dünya savaşı öncesi Milli Emniyet Hizmetleri Teşkilatı istihbarat raporlarında Hatay“, *6. Askeri tarih semineri bildirileri*, cilt:2, İstanbul, 1997, basım evi, Genelkurmay basımevi, 1999, sayfa:151-185.

Pehlivanlı Hamit, « Eski çağdan günümüze Antakya ve İskenderun bölgesinin jeopolitik önemi », *Atatürk araştırma merkezi araştırmalarının katkısıyla 60. yıldönümünde Hatay* (Berrin Türkdogan), Ankara, 2001.

Pekaçar Mehmet, *Türkiye Suriye ilişkilerinde Hatay'ın hukuki ve siyasi konumu*, y.l. tezi, Diyarbakır, Dicle Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü, , 1997.

Saraç Serdar Yılmaz, *Türk kamuoyunda Hatay sorunu*, İstanbul, y.l. tezi, İstanbul Üniversitesi sosyal bilimler enstitüsü, 1989.

Sarı Zafer, *Hatay kurtuluş savaşında*, Antakya, Temiz yürek ofset, 2002.

Sarı Zafer, *Hatay kurtuluş savaşında: Şenköy*, Antakya, Temiz yürek ofset, , 2002.

Sarı Zafer, *Hatay'ın kurtuluş albümü*, Antakya, Rotary kulübü, Temiz yürek ofset, 2000.

Sarınay Yusuf « Atatürk dönemi Türk dış politikası », *Atatürk Araştırma Merkezi araştırmalarının katkısıyla 60. yıldönümünde Hatay* (Berrin Türkdoğan), Ankara, 2001.

Sarınay Yusuf, Pehlivanlı Hamit, Yıldırım Hüsametdin, *Türk dış politikasında Hatay*, Ankara, Avrasya Stratejik Araştırmalar Merkezi yayınları, 2001.

Savcı Nergis, *Hatay Cumhuriyeti kuruluşu ve Anavatan'a katılımı*, İstanbul, İstanbul Üniversitesi Atatürk İlkeleri ve İnkılapları Enstitüsü Anabilim dalı, basılmamış yüksek lisans tezi, 2007.

Selçuk Hamdi, *Hatay'ın o günleri*, İstanbul, Ozdemir yayınevi, 1971.

Selim Çelenk, *Hatay'ın kurtuluşu mücadelesi anıları*, Antakya, Zirem basımevi, 1997.

Sertel Engin, *Dini ve etnik kimlikleriyle Nusayriler*, Ankara, Ütopya yay., 2005.

Seyfeli Erol, *Milli Mücadele'de Hatay (Silahlı mücadele devri 1918-1923)*, Ankara, Ankara Üniversitesi TİTE kitaplığı, doktora tezi, 1988,

Sökmen Tayfur, *Hatay'ın kurtuluşu için harcanan çabalar*, Ankara, Türk Tarih Kurumu yayımları, 1992.

Sökmenoglu Murat, Semendereoglu Sevdâ, *Dogumunun yüzüncü yılında eski Hatay Devleti ilk ve son Cumhurreisi Tayfur Sökmen diyor ki*, Ankara, TBMM kütüphanesi, 1992.

Soysal İsmail « Türk-Fransız ilişkileri », *İstanbul Üniversitesi Siyasi Bilimler Fakültesi dergisi*, cilt :2,sayı :2, 1984, sayfa :315-365.

Soysal İsmail, « Hatay sorunu ve Türk-Fransız siyasal ilişkileri », *Belleten*,sayı :193, İstanbul, Nisan 1985.

Soysal İsmail, «Hatay sorunu ve Türk Fransız ilişkileri »,*Belleten*, cilt 49, 1985, sayfa :79-109.

Tekin Mehmet, *Antakya tarihinden yapraklar ve Halefzade Süreyya Bey*, Antakya, Kültür offset basımevi, 1993.

Tekin Mehmet, *Hatay devlet reisi Tayfur Sökmen*, Antakya, M. Kemal Üniversitesi, color ofset, 2002.

Tekin Mehmet, *Hatay Tarihi*, Antakya, 1999.

Tekin Mehmet, *Hatay'ın basın tarihi, 1922-1982*, Antakya, 1983.

Tekin Mehmet, *İşgal yıllarında Gaziantep valisinin ziyareti*, Antakya, özel kültür eğitim tesisleri, 1989.

Tekin Mehmet, *Mehmetçik Hatay'da: Basında 5 Temmuz 1938*, Antakya, Kültür eğitim tesisleri, 1988.

Tekin Mehmet, *Tarihte Hatay ve Hatay devleti*, Antakya, 1986.

Tekin Mehmet, « Harf inkılabı ve Hatay'da yeni yazı », *Türk dili*, cilt :58, sayı :453, 1989, s. 160-165.

Toksoy Ali Enver, « Hatay toprakları », *İktisadi yürüyüş*, 1941.

Toksoy Ali Enver, « Dünkü ve bugünkü Hatay », *Yarım Ay*, 1938, s. 17-26.

Tosik Fadime, *Tevfik Rüştü Aras'ın siyasi kişiliği*, y.l. tezi, Malatya, İnönü Üniversitesi sosyal bilimler enstitüsü, 2002.

Tozlu Selahattin, “Osmanlı arşiv belgelerinde Antakya ve İskenderun Nusayrileri 19. Yüzyıl”, *Türk kültürü ve Hacı Bektaş Veli araştırma dergisi*, 2010, pp. 79-110.

Tünay Bekir, *Atatürk ve Hatay*, Ankara, Türk Tarih Kurumu basımevi, 1986.

Tüzün Süleyman, *İki büyük savaş döneminde Hatay tarihi (1918-1939)*, Ankara, Hacettepe Üniversitesi Atatürk ilke ve inkılapları tarihi enstitüsü, y.l. tezi, 1989.

Ünal Ertan, « Hatay mitingleri ve tan olayı », *Hayat tarih mecmuası*, sayı :4 Mayıs 1969, s. 56-61.

Umar Ömer Osman, « Hatay ve çevresinde Ermeniler'in faaliyetleri », *Türk dünyası araştırmaları*, n° :146, Ekim 2003, pp., 121-143.

Umar Ömer Osman, “Hatay meselesi ve Atatürk“, *Askeri tarih bülteni*, Genelkurmay basımevi, yıl:25, n°:48, 2000, s. 71-87.

Uysal Selim Seyfeddin, *Nifakın maskelerini yırtıyoruz*, Antakya, İktisat basımevi, 1949.

Yorulmaz Şerife, « Fransız manda yönetimi döneminde İskenderun sancağı sosyo-ekonomik ve siyasal durumuna ilişkin bazı kayıtlar », *Atatürk yolu*, t.6, n° : 22, Kasım 1998, s. 239-260.

Périodiques

Le Temps

Action française

Journal des débats

Le Figaro

Correspondance d'Orient

Europe nouvelle

Revue chrétien d'orient

Levant

Cumhuriyet

Kurun

Altan

Table des matières

Couverture

Remerciement

Abréviation

Avant propos

Introduction..... 1

PREMIER CHAPITRE

LA REGION DU SANDJAK ET LES PUISSANCES DOMINANTES : L'INTERET
DES ALLIES AU MOYEN ORIENT, LES RELATIONS ARABO TURQUES EN
TERMES DE DIVERGENCES ET DE CONVERGENCES, LE MANDAT
FRANÇAIS DANS LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE..... 12

A-L'importance stratégique et géographique du Sandjak..... 13

B- La France dans le Levant 20

C- L'appétence des alliés pour la région durant la Première Guerre Mondiale.....26

1-La Présence allemande dans le Sandjak.....28

D-« Le Temps de la Séparation » :

Les divergences entre les Arabes et les Turcs dans le processus d'annexion..... 30

1- Les comités fondés contre l'Empire ottoman : 30

2- Le traité de Sykes Picot et l'émergence du nationalisme arabe sous la direction de
Shérif Hussein et son fils Fayçal dans la région d'Alep 34

3-L'échec de l'accord Sykes-Picot et ses conséquences..... 38

E-Le mandat français et l'occupation du Sandjak par les Alliés..... 48

1- L'occupation du Sandjak..... 48

2-Les convergences entre les Arabes et les gardes nationaux turcs pendant l'occupation
.....52

3-Le mandat français..... 53

4-Le sandjak d'Alexandrette sous le mandat français 66

5- La présence militaire et les dépenses françaises dans le Sandjak et au Proche-Orient
sous le mandat..... 70

6- La résistance musulmane soutenue par les bandes armées et les opérations militaires
du mandat..... 72

F) La normalisation des relations franco-turques à court terme et les traités concernant
la question du Sandjak..... 85

1-L'accord d'Ankara et le statut du sandjak d'Alexandrette 85

2-Le traité de Lausanne et ses conséquences sur le sandjak d'Alexandrette..... 93

DEUXIEME CHAPITRE

LES AMBITIONS TURQUES POUR LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE DEPUIS L'ARMISTICE DE MOUDROS..... 99

A) Les sources d'une ambition constante.....	100
B) Les outils de l'ambition turque : les associations et les comités dans le Sandjak	107
C) L'opinion publique turque envers l'origine de peuple majoritaire du Sandjak...	121
D) Le rôle de la presse.....	128
E) Les efforts turcs pour le rattachement.....	131
F) Les échos des efforts turcs auprès des peuples sandjakiens.....	138

TROISIEME CHAPITRE

LES DYNAMIQUES LOCALES, LES ETHNIES, LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES, LEURS RELATIONS ET LEURS INFLUENCES SUR LE RATTACHEMENT DU SANDJAK..... 143

A) Les Turcs et leurs statuts, leurs origines et leur vie sociale.	146
a) Les Beys d'Amouk et leur rôle dans le rattachement.....	157
b) Les liens entre les communautés et leur structure sociale à Antioche.....	161
B) Les Alaouites et leur rôle pendant le rattachement.....	166
C) L'arabisme dans le processus du rattachement.....	175
D) Les Arméniens et leurs rôles.....	179
E) Les Chrétiens Syriaques, Melchites, Chaldéens et les Grecs orthodoxes.....	187
1-L'Église Melchite.....	187
2- Les Syriaques.....	189
3-L'Église chaldéenne.....	190
4-L'Église chaldéenne	191
5-Les Grecs orthodoxes dans le Sandjak, leur vie sociale et leur influence sur le rattachement	192
F) Les Tcherkesses, leur implantation et leur présence.....	196
G) Les Kurdes dans la région d'Antioche et leur rôle pendant le rattachement.....	201
H) Les Juifs, leur présence sociale et politique.....	202
I) Le rôle de la Mission et des missionnaires.....	203

J) La Mission (l'ordre religieux), son implantation et ses activités.....	204
J-1) L'origine et l'activité de la Mission dans l'Empire ottoman.....	204
J-2) La Mission et ses institutions dans le Sandjak sous le protectorat français et sous le mandat français.....	208
J-2-a) Les fondations catholiques.....	211
J-2-b) Les fondations protestantes.....	211
J-3) La Mission Anglo-saxonne.....	212
J-4) Les ordres religieux.....	213
a) Les Capucins.....	213
b) Les Franciscains.....	214
c) Les Frères des Écoles Chrétiennes.....	217
d) Les Sœurs de St. Joseph de l'Apparition.....	218
e) Un missionnaire allemand dans le sandjak d'Alexandrette.....	221
f) La Mission des Pères Carmes.....	222
K) L'analyse de la Mission dans le Sandjak.....	223
L) Présentation de l'analyse sociologique de chaque ethnie et de chaque dynamique locale.....	228

QUATRIEME CHAPITRE

LE MANDAT FRANÇAIS : DU TRAITE DE LAUSANNE (1923) AU DEBUT DU CONFLIT (1934) ET LA PORTEE DE LA QUESTION A LA SDN.....

A) Le peuple sandjakien et le mandat.....	231
1) Le peuple sandjakien et le mandat français après le traité de Lausanne.....	231
2) Le rapprochement politique de la France auprès des autres communautés.....	235
B) Les Activités du mandat français	239
a) Les Frontières du Sandjak redessinées, une politique territoriale reformulée....	239
b) Les activités du mandat dans le secteur de l'enseignement.....	244
c) La justice et la sécurité.....	251
d) Le Mandat et l'industrie.....	252
L'industrie moderne.....	252
L'industrie traditionnelle.....	253

e) Le mandat : la monnaie, les banques et leurs effectifs.....	255
f) L'état civil	262
g) La municipalité.....	263
h) L'exploitation des mines.....	266
i) La santé publique.....	266
C) L'analyse des efforts du mandat.....	268
D) La politique de la France face aux tensions communautaires dans les années trente.....	270
E) Le conflit entre les partis politiques sur la question du processus de rattachement.....	275
F) Le Sandjak : un différend porté sur la scène internationale.....	279
G) Les activités de la Turquie dans les années trente pour le rattachement.....	284
H) Le rôle de la SDN et les droits juridiques du mandat.....	293
I) Les thèses turque et française dans ce conflit.....	298
J) Le rapprochement de la Syrie sur la question du Sandjak dans le processus de la SDN.....	309

CINQUIÈME CHAPITRE

LE RATTACHEMENT DU SANDJAK D'ALEXANDRETTE A LA TURQUIE 311

A) Vers la solution sous l'auspice de la SDN et la proclamation du statut du Sandjak.....	312
B) L'élaboration du Statut et de la loi fondamentale.....	315
C) -Des règlements au profit des Turcs	317
a) À propos des affaires étrangères.....	317
b) Les questions douanières.....	318
c) La gestion monétaire.....	318
d) Les minorités.....	318
e) Le Port d'Alexandrette.....	320
f) La démilitarisation du Sandjak.....	320
g) La langue.....	321
h) L'administration et la constitution.....	322

i) Les prérogatives de cette loi pour les Turcs.....	323
D) La situation générale après la loi fondamentale.....	324
E) Les élections dans le Sandjak.....	330
E- 1) Les partis politiques en présence.....	340
a) La Ligue d'Action Nationale.....	340
b) Le parti du Peuple (Halk Partisi).....	341
c) L'Union Sandjakienne.....	342
d) Le Parti El Islah.....	342
e) Le Parti du Khalifat.....	343
E- 2) La situation générale à la veille de la seconde vague d'élections.....	344
F) L'entrée des troupes turques et ses échos.....	348
G) La nouvelle élection : le plébiscite et la liste des députés selon leurs communautés.....	359
1) La liste des députés de l'Assemblée du Hatay.....	361
a) Les députés Turcs.....	361
b) La communauté alaouite.....	361
c) La communauté arménienne.....	361
d) La communauté grecque.....	361
e) La communauté arabe	361
2) La proclamation de l'Etat du Hatay.....	362
H) Les activités parlementaires et ses conséquences.....	366
I) Les démarches et les efforts pour le rattachement après la proclamation de l'Etat du Hatay.....	367
J) L'influence de la conjoncture européenne et de la politique extérieure française dans le processus du rattachement.....	368
a) La situation en Europe.....	368
b) La situation intérieure de la France.....	371
c) La politique française limitée par la conjoncture européenne et le rapprochement de la France dans ce différend.....	373
K) Le traité de 1939 : vers la solution du rattachement.....	376
L) La situation générale dans la région d'Antioche après le traité de 1939.....	384
a) Après le rattachement, la confrontation syrienne.....	384
b) La question des biens français dans le Sandjak.....	386

c-) L'approche de la France sur le traité de 1939.....	388
d) La question de la nationalité dans le Sandjak.....	392
e) L'écho du rattachement auprès des Chrétiens d'Orient à Antioche.....	392
M) L'ambition de la Turquie pour rattacher la Syrie du nord sous l'égide de la question sandjakienne.....	393
N) La période de transition : Le passage d'un Etat à une ville turque.....	395
Conclusion	398
 Chronologie de la question du Sandjak d'Alexandrette.....	406
 Sources.....	411
 Bibliographie.....	419
 Table des matières.....	429
 Annexes	435
 Photos.....	472

ANNEXES



7. 822
(Colonne à réserver pour
l'enregistrement du Chiffre)

Beyrouth, le 17 Décembre 1921.

Télégramme

(DÉPART)

N° 22434

Enregistré le 17/12/21 à 2 H.

OBJET :

Adresse: Conseiller Gouvernement ALEXANDRETTE. -

N° du Télégr 1421-1422/6

Un missionnaire anglais qui vient d'arriver d'Alexandrette déclare qu'il y a sur ce point de nombreux réfugiés sans abri. Je vous prie de me renseigner à cet égard par télégramme.

Comme je vous l'ai dit dans mon télégramme N° 1283-1285 du 9 Décembre nous n'avons pas à organiser l'installation durable des réfugiés à Alexandrette. Mais nous devons prendre des mesures pour abriter d'une manière ~~essentiellement~~ provisoire ceux qui ne trouveraient pas de couvert et c'est à ces abris de fortune que je faisais allusion en parlant de préparatifs dans le dernier paragraphe de mon télégramme du 9 Décembre.

Je vous prie donc de ne pas hésiter à faire les installations légères indiquées dans le quarto de votre télégramme n° 479, sans achat toutefois de matériel agricole, et je vous autorise à engager les dépenses nécessaires.

Rédacteur: Secrétariat Général - J'ai créé sous la direction du Médecin Inspecteur

MMIX un service de réfugiés qui enverra en mission un officier à Alexandrette pour me rendre compte de vos préparatifs et de vos besoins.

Répondrai demain à la proposition de votre lettre 681 C.S.A. qui vient de m'arriver.

Robert de CAIX.

Caix

Dernière pièce du dossier

du 19 N°.

Imp. En Haut Commissariat

2337
(Colonne à réserver pour
l'enregistrement du Chiffre)

Beyrouth, le 15 Octobre 1921

Télégramme

(DÉPART)

47
Chiffre

N° 18597

Adresse: CONSEILLER ADMINISTRATIF

ALEXANDRETTE

Enregistré le 26.10.21 à 10 H.

N° du Télégr 11/1/2

OBJET :

Veuillez donner à la Douane d'Alexandrette
l'ordre de laisser entrer en franchise le matériel des-
tiné à l'Ecole des Pères Carmélitains, qui ont un

firmant.

GOURAUD

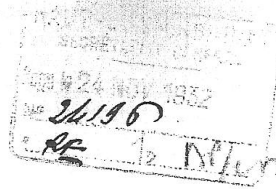
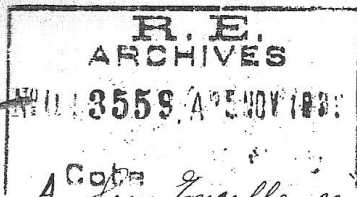
Vu
V. Lachin

Rédacteur: BUREAU DIPLOMATIQUE

Dernière pièce du dossier

du 19 N°.

Imp. du Haut Commissariat



Monsieur le haut Commissaire
de l'Etat de Syrie et du Liban.

Monsieur

Nous, la population de la commune
(Nahie) de Kessab, en total quatre mille habitants,
dans dix petits villages, nous venons par la
présente solliciter de votre haute bienveillance
de bien vouloir accepter notre suivante demande.

Monsieur la position géographique de la
Commune de Kessab est tellement faite que, mal-
gré que nous faisons partie du Sandjak d'Alex-
andrette, notre commerce et les autres faits, sont
presque toujours avec les Alepites, parce que la
ville de Lattaquie est le centre naturel et com-
mercial de notre région.

Et en plus, les occupations de la plus
grande part, de notre population sont, l'agricul-
ture et l'élevage, et déjà une assez grande partie
de nos terrains se trouve dans le pays des Alepites
et nos bestiaux depuis longtemps, pendant les
neuf mois de l'année paissent dans les forêts
de ce pays.

Veuillez agréer monsieur le Haut Commissaire, les remerciements anticipés d'un peuple le plus dévoué et le plus fidèle de vos sujets.

Pastor of the Armenian
Protestant
Rev. H. HENRIKSON
SERRAS-ANTIOCH-LEWIS
H. H. SERRAS-ANTIOCH-LEWIS
H. H. SERRAS-ANTIOCH-LEWIS

<i>P. ...</i>	<i>... ..</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>
<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>
<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>...</i>

11. / 12. 11. 1932

Président de la Municipalité de Kessala

Président de la Municipalité
de Kessala

Dr. S. Maguella

Le 20 Nov. 1932
Kessala

1932

N. 4857/6 2/2
N. 4857/6 2/2
II Décembre 1936

SECRET

Monsieur l'Ambassadeur,

a/s. Visite à
Antioche du Consul
Général de Turquie
-:-:-

Je profite du passage inopiné du Commandant BONNOT en mission dans le Sandjak pour vous faire tenir ci-joint un Compte-Rendu détaillé du passage dans le Sandjak d'Alexandrette de Monsieur FERIDUN ERKIN, Consul Général de Turquie à Beyrouth et de son Collègue à Alep. Les intéressés sont arrivés à l'Hôtel du Tourisme à Antioche dans la soirée du mercredi 9 courant, salués en mon nom à leur arrivée par le Lieutenant GACON, Officier des Services Spéciaux. Ils ont demandé à mon collaborateur les noms des principales personnalités de la ville appartenant tant à la société turcophile qu'à l'élément syrien susceptibles de leur donner une version authentique des derniers événements survenus dans la ville.

Le passage à Antioche des deux Consuls en question n'a donné lieu à aucun incident. Ils ont écouté leurs différents interlocuteurs avec beaucoup de calme et de sang-froid sans se livrer en public au moindre commentaire. La journée d'hier a été surtout employée à des audiences successives à la Résidence d'Antioche où ils prirent leur déjeuner. Dans la soirée en compagnie du directeur de l'Instruction Publique et de l'Officier des S.S; ils se sont plus à visiter incognito les dégâts effectués au domicile de Mohamed Adali et Moustapha Kousseiri.

Enfin ce matin ils sont venus incognito d'Antioche à Alexandrette où ils ont visité en compagnie du Capitaine QUERU, Inspecteur des Services Spéciaux, la ville et ses environs immédiats et ont pris leur repas chez Husni bey Barazi.

Ils sont repartis cet après-midi en direction d'Alep.

Hier jeudi dans la soirée ils avaient convoqué quelques leaders turcophiles ainsi que le Président et le Secrétaire de la Municipalité d'Antioche. Le Consul Général s'est plu à confronter certains des témoignages recueillis et auraient fait preuve en cette question de beaucoup d'impartialité et d'indépendance. Telle est du moins l'impression d'ores et déjà recueillie par le Lieutenant GACON de la bouche même des principaux intéressés ./.

M. le Comte de Martel,
Ambassadeur de France,
Haut-Commissaire de la
République en Syrie et
au Liban.

archives.-

o/ P. Duicet

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

CONFIDENTIEL.

C.546.1936.

Communiqué au Conseil.

Genève, le 15 décembre 1936.

QUESTION D'ALEXANDRETTE ET D'ANTIOCHE

Rapport préliminaire du Représentant de la Suède.

La question dont le Conseil se trouve saisi, la région d'Alexandrette et d'Antioche a fait l'objet d'une communication du Gouvernement turc en date du 10 décembre qui a été distribuée au Conseil. D'autre part, les représentants de la Turquie et de la France ont exposé leurs points de vue devant le Conseil au cours des séances des 14 et 15 décembre. Il ressort de la documentation et de la discussion intervenue que certaines divergences de vues existent entre les Gouvernements intéressés en ce qui concerne l'interprétation d'actes internationaux se rapportant à ladite région.

Les membres du Conseil ont certainement été heureux de noter les assurances données de part et d'autre quant à l'esprit d'amitié sincère et de bonne volonté qui anime les deux gouvernements, ce qui permet d'augurer favorablement de l'issue de la question.

Les représentants de la France et de la Turquie se sont déclarés d'accord pour demander au Conseil de surseoir à l'examen du fond de la question jusqu'à sa prochaine session ordinaire.

En attendant, et afin de réaliser l'apaisement moral nécessaire et de créer une atmosphère de calme et de confiance, certaines mesures ont été prévues.

Le Représentant de la Turquie avait demandé à la séance du Conseil du 14 décembre l'envoi sur place d'un petit détachement de gendarmerie neutre qui serait placé sous la direction effective d'un Commissaire de la Société des Nations. Au cours des conversations que j'ai eues le Représentant de la France a déclaré, qu'à son avis, ces mesures ne seraient pas justifiées. Le Représentant de la Turquie ne partage pas cette opinion. D'autre part le Représentant de la France n'a pas insisté pour qu'il soit procédé à une enquête des deux côtés de la frontière, mais il a proposé que le Conseil soit invité à envoyer dans le Sandjak même des observateurs. En outre, il a pris, au nom de son Gouvernement, l'engagement de surseoir, en ce qui le concerne, en attendant que le Conseil se soit prononcé sur le fond de la question, à la ratification du récent traité franco-syrien. Enfin, le

Représentant de la France s'est engagé au retrait, dès après l'arrivée sur place des observateurs, des troupes spécialement envoyées récemment dans le Sandjak et à ramener les éléments militaires qui y sont stationnés à leur effectif normal.

Le Représentant de la Turquie au Conseil, après avoir indiqué qu'il n'est question d'aucune mesure d'ordre militaire du côté turc de la frontière, a déclaré ne pas s'associer, en ce qui le concerne à la demande du Représentant de la France touchant l'envoi d'observateurs dans le sandjak, dans la forme où elle a été présentée.

Il ressort de ce qui précède que l'accord ne s'est pas réalisé quant aux mesures que le Conseil serait invité à prendre.

Le Conseil voudra sans doute faire entière confiance aux deux Gouvernements, qui on le sait, n'épargneront aucun effort pour réaliser l'apaisement moral nécessaire. Toutefois, vu la demande formelle du Gouvernement français, votre rapporteur croit devoir vous soumettre la proposition d'envoyer dans le sandjak d'Alexandrette, dans le plus bref délai possible, une mission composée de trois observateurs. Il convient de préciser qu'au sens de la proposition française, la tâche de ces observateurs ne consisterait ni à étudier le fond de la question, ni à enquêter sur les faits qui se sont produits ou ont pu se produire récemment dans la région d'Alexandrette et d'Antioche. Les observateurs n'auront pas non plus à agir eux-mêmes pour le maintien de l'ordre ou à intervenir directement pour l'apaisement des esprits. Leur rôle consistera exclusivement à observer et à se tenir au courant, de manière à pouvoir, le cas échéant, renseigner le Conseil. Il va sans dire que les autorités locales devront accorder aux observateurs toutes facilités pour l'accomplissement de leur tâche.

Au cas où le Conseil se rallierait à la suggestion que je viens de lui faire, je soumettrai à sa décision le projet de résolution suivant:

PROJET DE RESOLUTION.

Le Conseil,

1) constatant que les Gouvernements de la France et de la Turquie sont convenus d'ajourner à la réunion ordinaire de janvier du Conseil l'examen quant au fond de la question qui s'est posée au sujet de la région d'Alexandrette et d'Antioche, recommande aux deux Gouvernements de poursuivre dans l'intervalle leurs conversations en contact étroit avec le rapporteur;

2) prend acte des assurances fournies par les représentants de la France et de la Turquie de n'épargner aucun effort pour contribuer à une solution heureuse de la question;

3) donnant suite à la demande formelle exprimée par le Gouvernement français, décide l'envoi, dans le sandjak d'Alexandrette, dans le plus bref délai possible, de trois observateurs dont le rôle est défini dans le présent rapport;

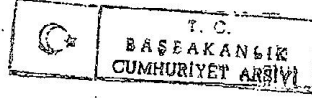
4) prie le Président du Conseil de procéder, sur la proposition du rapporteur à la nomination des dits observateurs;

5) fixe à fin janvier 1937 la durée maximum de la mission des observateurs;

6) invite le Secrétaire général à vouloir bien fournir aux observateurs le personnel nécessaire pour leur secrétariat;

7) autorise le Secrétaire général, aux termes de l'article 33 du Règlement financier, à prélever, s'il y a lieu, sur le compte d'avances, jusqu'à concurrence de 75.000 francs suisses, les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'exécution de la présente résolution, étant entendu que la France prendra ces dépenses à sa charge;

8) précise que l'adoption de la présente résolution ne saurait préjuger en quoi que ce soit le fond de la question qui reste entièrement ouverte.



Sancağın Tamamiyeti Mülkiyesini Tekeffül Eden Muahede

Traité de Garantie de l'Intégrité Territoriale du Sandjak

Bir taraftan,
Türkiye Reisiçümhuru
Diğer taraftan,
Fransa Reisiçümhuru

Cemiyeti Akvam konseyi tarafından 27 Kânunusani 1937 de Cenevre'de kabul edilen mukarrerata ve aynı tarihte Konseyce itihaz olunan karara tevfiikan,

Sancağın Statüsü ve Ana Yasasına riayeti temin için her iki Hükümetin hangi şekillerde yardımda bulunacaklarını tesbit etmek arzusun- de bulunduklarında,

Salâhiyeti kâmileyi haiz Murahhasları olarak:

Türkiye Reisiçümhuru :-

Hatice Vekili ve İzmir Mebusu
Dr. Tevfik Rüşti Aras,

Hariciye Siyasî Müsteşarı, Gaziantep
Mebusu Numan Mehmedioğlu,

Riyaseticümhur Umumî Kâtibi, Hasan
Rıza Soyak'tı.

Fransa Reisiçümhuru :

Hariciye Nazırı, Mebus İvon
Delbos,

Le Président de la République turque
d'une part,
et le Président de la République française
d'autre part,

Conformément à la résolution adoptée à Genève par le Conseil de la Société des Nations le 27 Janvier 1937 et à la décision prise par le Conseil à la date de ce jour,

Désireux d'arrêter les formes dans lesquelles les deux Gouvernements contribueront à assurer le respect du statut et de la loi fondamentale du Sandjak,

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir:

Le Président de la République turque:

M. le Dr. Tevfik Rüşti Aras, Député
d'Izmir, Ministre des Affaires Etrangères,

M. Numan Menemencioğlu Député
de Gaziantep, Sous-Secrétaire d'Etat
aux Affaires Etrangères,

M. Hasan Rıza Soyak, Secrétaire
Général de la Présidence de la Répub-
lique,

Le Président de la République française:

M. İvon Delbos, Député, Ministre des
Affaires Etrangères,

- 1 -

030	10			224	510	11

kaldığı müddetce, Fransa Türkiye - Suriye hududunu tekeffül etmekde devam edecektir.

MADDE 4.

İşbu anlaşma, mümkün olan en kısa müddet zarfında tasdik olunacak ve tasdiknameler Paris'de teati edilecektir.

İşbu anlaşma, tasdiknamelerin teatisi tarihinden itibaren meriyete girecektir.

Yüksek Âkid Taraflar, Suriye Hükümetinin işbu anlaşmaya vaki olacak iltihakını evvelden kabul ettiklerini beyan ederler.

Tasdiklan lilmekal, her iki taraf murahhasları işbu anlaşmayı imza etmişler ve mühürlemişlerdir.

Cenevre'de 29 Mayıs 1937 tarihinde iki nüsha olarak tanzim olunmuşdur.

Ivon Delbos
Pierre Vienot
Henri Ponsot

Dr. T. Rüştü Aras
N. Menemencioğlu
H. R. Soyak

à garantir la frontière turco-syrienne aussi longtemps que subsisteront des rapports particuliers entre la France et la Syrie.

ARTICLE 4.

Le présent accord sera ratifié dans le plus bref délai possible et les ratifications en seront échangées à Paris.

Il entrera en vigueur à la date de l'échange des ratifications.

Les Hautes Parties Contractantes déclarent accepter par avance l'adhésion que le Gouvernement syrien donnerait au présent accord.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent accord et y ont apposé leur sceau.

Fait à Genève, en double exemplaire, le 29 Mai 1937.

Ivon Delbos
Pierre Vienot
Henri Ponsot

Dr. T. Rüştü Aras
N. Menemencioğlu
H. R. Soyak

Alexandrette le 22 Avril 1927

HISTORIQUE

de l'ETABLISSEMENT des SOEURS de St. Joseph de l'Apparition
à ALEXANDRETTE (SYRIE)

L'Etablissement a été fondé en 1886.

Son Ecole a d'abord été l'Ecole paroissiale et fut primitivement installée avec la Communauté dans les locaux de la paroisse latine dont les Pères CARMES étaient les desservants.

En 1906 l'Ecole avec tout son personnel s'établit indépendante dans un immeuble voisin que notre Institut des Soeurs de St. Joseph acheta à cet effet et devint à Alexandrette l'Ecole française de jeunes filles.

A la veille de la guerre elle comprenait 250 élèves réparties en école payante et en école gratuite: celle-ci comptait alors environ 70 élèves. Aujourd'hui l'Ecole comprend avec quelques pensionnaires 306 élèves dont 126 payantes, 150 gratuites et 30 orphelines.

Le programme, à peu de chose près, a toujours été celui des écoles primaires de France qui mènent au certificat d'études.

Bien avant la guerre on y apprenait la musique comme art d'agrément; on y enseigne de plus aujourd'hui la peinture et le dessin.

Le Dispensaire, avant la guerre, misérablement installé dans des dépendances de l'Ecole a aujourd'hui un nouveau local spacieux de trois pièces, salle d'attente, salle de visite, pharmacie, avec porte indépendante sur la rue à l'extrémité de l'immeuble tout neuf de l'Orphelinat. Le Dispensaire, avant 1914, recevait la visite de 60 malades environ par jour; aujourd'hui c'est jusqu'à 130 voire même 150 indigents qui journellement viennent demander des soins et des remèdes, ou gratuitement les traite un médecin assisté d'une de nos SOEURS.

L'Orphelinat pour la construction duquel le MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES a bien voulu accorder des allocations successives sur les fonds du Pari Mutuel a été bâti ces dernières années depuis 1922. Il possède maintenant les salles et services qui conviennent à la bonne éducation des trente fillettes qu'il abrite. Une Soeur est spécialement chargée de son fonctionnement régulier.

Tel est à Alexandrette ~~l'Etat~~ l'ETABLISSEMENT des SOEURS de St. Joseph de l'Apparition avec les OEUVRES qui le composent et qui sont sa raison d'être.

LA SUPERIEURE.

Stephanie Bernard



*Vu et certifié
Alexandrette le 22 avril 1927
Le Consul de France, M. L. P.
Affaire de Haut Commissariat*

R. ...

T. C.
BAŞVEKÂLET
KARARLAR DAİRESİ MÜDÜRLÜĞÜ

Karar sayısı

2

13758

Kararname



Hatayın anavatanı ilhakı için fransa ile akdolunan 23/ Haziran/1939 tarihli anlaşmaya merbut protokolun 2 inci maddesi hükümlerine tevfi kan ~~Fransa~~ya tesviye edilmek üzere tarafımızdan Türkiye Cumhuriyet Merkez Bankası nezdindeki fransız klering hesabına yatırılan 7 milyon fransız frankının,23/Ağustos/1939 tarihli Tediye Anlaşmasına zeylen pariste 8/İkincikanun/1940 tarihinde imzalanan lâhikanın I nci maddesinde tasrih edilen % 30 nisbetinde tenzilâta tabi tutulmadan tesviyesi için fransa sefareti ile nota teatisi suretile bir anlaşma yapılması hususunda Hariciye vekilliğine selahiyet verilmesi;adı geçen vekilliğin 23/5/1940 tarih ve 74332/264 sayılı teklifi ve Maliye vekilliğinin 8/6/1940 tarih ve 8588 sayılı mütaleanamesi üzerine İcra Vekilleri Heyetince 22/6/1940 tarihinde kabul olunmuştur .

REİSİCUMHUR

İsmet İnönü

Bş. V.	Ad. V.	M. M. V.	Da. V.	Ha. V.
<i>B. R. Haydar</i>	<i>Fecih Örgün</i>	<i>S. Özkaya</i>	<i>S. Özkaya</i>	<i>S. Özkaya</i>
Ma. V.	Mf. V.	Na. V.	İk. V.	S. İ. M. V.
<i>A. Z. A. Z.</i>	<i>Yücel</i>	<i>A. F. Cetera</i>	<i>A. F. Cetera</i>	<i>S. H. Akkaya</i>
G. İ. V.	Zr. V.	Mü. V.	Ti. V.	
<i>B. Karadağ</i>	<i>M. Karadağ</i>	<i>A. Çetinkaya</i>	<i>A. Çetinkaya</i>	

020 11 0 00 91 59 18



P. T. T. U. M.

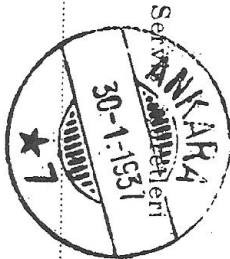
Devlet telgraf muhaberatından
dolayı mes'uliyet kabul etmez.

TELGRAFI

Adres : sureti

Başbakan İsmet İnönü =

Yol



(Nû. : 251/1)

İLK MERKEZ	№	KELİME	VERİLDİĞİ		RESMİ	ORTA MERKEZ	ALINDIĞI		İMZA
İzmir	23552	59	Tarih	Saat	HUSUSİ		Tarih	Saat	
			30,1	11,50			30,1	12,10	Afet.

Candan takip edilen millî senecak davamızda izhar buyrulmuş metanet ve yüksek feraset neticesinde basarılan büyük muvaffakiyet ve zaferin tevliit eylediği derin sevinç hislerimizi yüksek huzurunuza sunmakla kalbî iftiharlar duyuruz =

Muğevillerin Türklük Kültür Birliği Başkanı a feridun.

030 10 199 350 16